This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Revue de l'Agenais

Société des sciences, lettres
et arts d'Agen, Société académique d'Agen

Digitized by Google

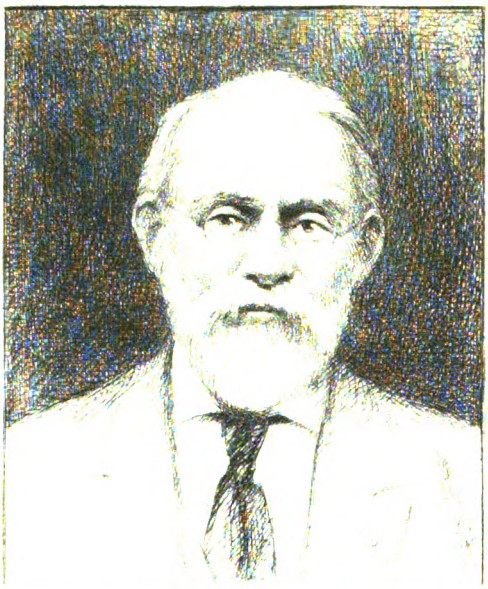

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
A16
A2

REVUE DE L'AGENAIS

TOME XXXIX. — 1912.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

Tome trente-neuvième. — Année 1912

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nighoff
10-11-26
13603

LES DÉCOUVERTES DE SOS

Au moment où les découvertes faites récemment à Sos, à l'occasion de l'établissement d'une gare et d'une ligne de tramways. préoccupent le monde savant et appellent l'attention aussi bien des Académies du Sud-Ouest que de l'Institut, il nous a paru utile de publier dans la *Revue de l'Agenais*, puisque Sos fait partie du Lot-et-Garonne, les mémoires inédits que deux de nos plus zélés archéologues, MM. J. Duffau, pharmacien à Sos, et Ch. Bastard, conducteur des ponts et chaussées à Mézin, ont écrits à son intention, ayant suivi, chacun, les fouilles pas à pas, relaté tout ce qui les avait frappés « et voulant seulement rendre compte de l'état des « travaux et des découvertes, sans prendre parti pour telle ou telle « école, poussés par le seul désir d'apporter à l'histoire de Sos « quelques matériaux nouveaux que des personnes plus autorisées « pourront utiliser. »

Nous ne reprendrons pas une fois de plus, ici, la vieille question de l'emplacement de l'oppidum des Sotiates, qui a fait couler tant d'encre, mis aux prises tant de savants, et, pour ne citer que les derniers, Eugène Camoreyt, plaidant avec acharnement pour Lectoure (1) et l'abbé Breuils, revendiquant pour Sos l'honneur d'avoir défendu l'indépendance de l'Aquitaine contre les légions de Crassus (2).

Nous passerons également sous silence les arguments, invoqués par d'autres villes, Aire, Foix, Lourdes, Vic de Sos, etc., à seule fin de s'attribuer le même mérite.

Nous estimons, quant à nous, que la question reste entière ou à peu près, les découvertes nouvelles étant, toutes ou presque toutes, gallo-romaines et valant moins, comme force probante, que

(1) *La Ville des Sotiates* par Eugène Camoreyt. Auch, 1897. Petit in-8° de 150 pages.

(2) L'*Oppidum des Sotiates* par l'abbé Breuils. Revue de Gascogne, XXIX, 399 et XXXVI, 225, 273, 430. Cf. : Tirage à part.

Digitized by Google

celles faites autrefois et signalées depuis longtemps par M. G. Tholin (1).

Un vœu a été émis par la Société académique d'Agen, à laquelle s'est jointe la Société archéologique du Gers, « *pour que, en pré-* « *sence des découvertes faites à Sos, autrefois et aujourd'hui, des* « *fouilles nouvelles, conduites méthodiquement, soient effectuées* « *au plus tôt, sous le haut patronage de l'Académie des Inscrip-* « *tions et Belles-Lettres.* » Espérons que ce vœu sera écouté. Jusque-là, attendons patiemment, avant de nous prononcer définitivement.

Les mémoires si consciencieux de MM. Duffau et Bastard ne pourront en tous cas que faciliter les recherches nouvelles, et, par leur documentation, contribuer à rendre de plus en plus favorable à la ville de Sos, du côté de laquelle penche la balance, l'opinion des chercheurs qui, comme nous, n'apportent dans la question ni précipitation, ni parti-pris.

N. D. L. R.

I

Quelques Considérations sur l'Oppidum de Sos

L'établissement à Sos de la gare des tramways de Tonneins à Sos, ayant, par les travaux exécutés, mis en actualité, dans le monde savant, l'identification de Sos avec l'oppidum Sotiatien des *Commentaires*, on permettra à une personne qui a suivi pas à pas les fouilles effectuées, de joindre ses observations à celles déjà faites, sans prendre parti pour telle ou telle école (2).

---

(1) *Revue de l'Agenais* XXIII, 57, 264, et Notes manuscrites, inédites, sur les communes du département, aux Archives départementales de Lot-et-Garonne.

(2) Je ferai remarquer, en passant, que ce n'est pas M. le Maire de Sos, ainsi que cela a été lu à l'Académie des Inscriptions, qui a le premier signalé à M. Camille Jullian les découvertes faites à Sos, mais moi-même ; comme M. Bastard, conducteur des Ponts et Chaussées à Mézin, a signalé à la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, dès l'année 1907, les pierres à tenons étudiées par M. Momméja.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

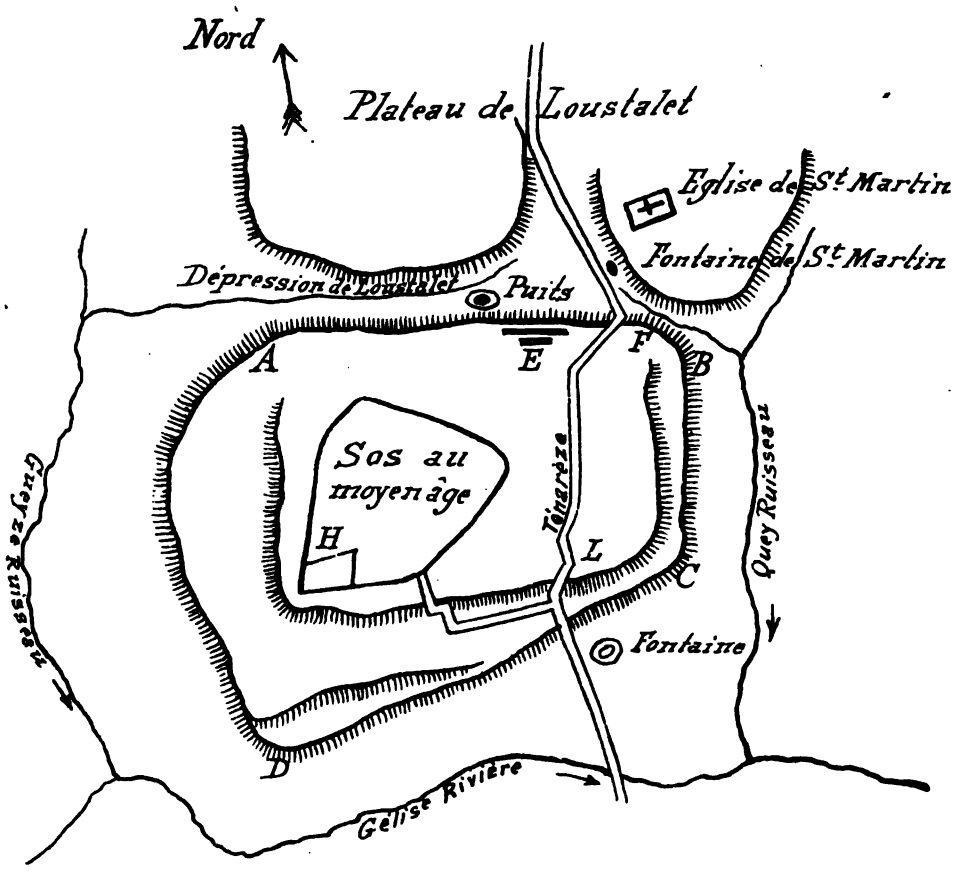

LÉGENDE :

E Débris de murailles et petit appareil.
F Portau de St-Martin.
L Portau de la fontaine.
H Château du moyen âge

PLAN DU PLATEAU DE SOS

D'après le plan cadastral de la Commune.

Echelle de 1/10000

Digitized by Google

I

Le plateau de Sos est bien le type des oppida barrés, si du moins nous lui donnons pour limites celles déjà admises, c'est-à-dire : au levant, le ravin du Quey, au midi la rivière Gélise, au couchant la rivière Gueyze, au nord la dépression, aujourd'hui à peu près comblée, de Loustalet.

Ce plateau domine d'une soixantaine de mètres, dans ses parties les plus hautes, les vallées environnantes. Il est formé par un piédestal en calcaire gris de l'Agenais. La roche est recouverte d'une couche de terre qui varie de 2 à 25 mètres. Presque au centre du plateau, s'élevait, au moyen-âge, le château bâti probablement lui-même sur une motte artificielle et contemporaine de l'oppidum.

Voici les dimensions exactes du plateau, prises au bas des rocs. Si nous considérons la nature de la pierre, friable et sujette aux désagrégations de l'hiver, nous pouvons admettre que ce qui est actuellement la dimension de la base, devait être autrefois le périmètre du sommet :

AB = 522 mètres.	CD = 612 mètres.
BC = 324 —	DA = 540 —

Total, 1998 mètres, ou une superficie approximative de 32 hectares.

Les lignes BC, CD, DA, formées par les roches et à pic sur les vallées, se suffisaient à elles-mêmes pour la défense. Ces jours-ci, j'ai pourtant remarqué sur la ligne DA, gisant au pied du roc, deux pierres taillées, provenant d'un petit appareil gallo-romain et identiques à celles mises à jour à la gare des tramways. (Voir planche I.)

Etudions la partie AB, c'est-à-dire la portion qui, sur une longueur de 522 mètres en ligne droite, était la plus vulnérable de l'oppidum, celle qui peut-être soutint l'assaut des légions de Crassus. Sur tout ce point les rochers qui entourent Sos disparaissent, se perdent. Un puits, creusé dans la dépression il y a une dizaine d'années, n'en a pas trouvé trace ; bien plus,

Digitized by Google

ce même puits, quoique entièrement creusé dans le sable, n'a pas d'eau, alors qu'à droite et à gauche, sur les plateaux même de Sos et de Loustalet, la nappe aquifère est à deux ou trois mètres de profondeur. Il résulterait de ceci que les couches qu'il traverse sont de formation récente (comme si par exemple la dépression de Loustalet avait été comblée) et sans continuité avec les terres environnantes. Le plateau de Loustalet, dans sa partie qui fait face au rempart, est sablonneux. Le plateau de Sos, sablonneux dans son sous-sol, avec des parties argileuses, ne présente dans la partie du rempart qui fait face au vallon, qu'une pente argileuse.

Est-ce cette particularité du rocher qui disparaît qui engagea les Aquitains à choisir notre plateau pour y établir leur oppidum ? Toujours est-il que leurs travaux de tranchée furent grandement facilités. Ils creusèrent un fossé profond et large, rejettèrent sur le versant de Sos la couche sablonneuse qui occupait la cuvette, et en formèrent la base de leur rempart. Le sable trop meuble n'offrait ni la durée ni la solidité requise, ils le recouvrirent d'une couche de glaise, à épaisseur variable, mais jamais inférieure à 3 mètres. Cette glaise est encore tellement compacte que les ouvriers, qui tous ces jours travaillaient aux déblais, étaient obligés de l'attaquer au pic, ce qui leur faisait dire « qu'elle avait dû être pilonée ». Le chef de l'entreprise lui-même hésitait et se demandait s'il ne ferait pas mieux d'employer la dynamite pour l'ébranler.

La tranchée, profonde de 6 mètres, présente de haut en bas les couches suivantes :

1° Une couche de terre arable (A) ;

2° Une couche de terre, mêlée de décombres, ciment romain, stèle votive, grosses pierres à tenons (B);

3° Une couche de glaise verdâtre (E);

4° Une couche de sable (I et H). (Voir planche II.)

Ces deux dernières couches, notamment les couches de sable, sont pleines de charbon ; on y trouve également des fragments très rares d'une poterie friable, grossière et mal cuite, et des pierres épaisses, toutes différentes des moellons taillés qui forment le mur dont il sera question plus loin.

Digitized by Google

II

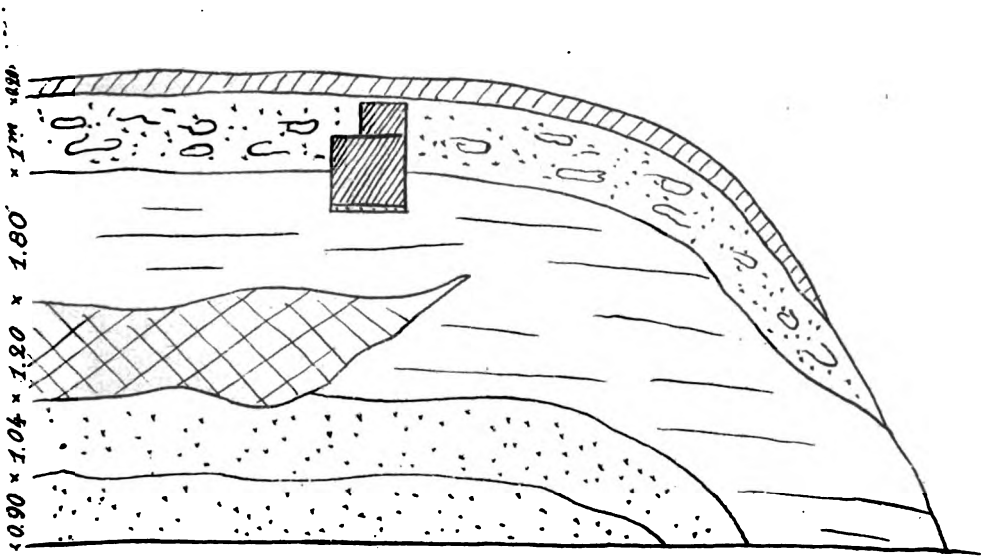

LÉGENDE :

Terre végétale.

Terre mêlée de décombres où ont été trouvés les blocs à tenons.

Glaise.

Poche de terre noire.

Sable argileux mêlé de charbon, pierrailles, poteries.

Blocs à tenons sur mortier.

COUPE DES TERRES

SUR LE REMPART NORD DE L'OPPIDUM DE SOS

Échelle de 0,01 p. m.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

La couche de glaise offre un plan de glissement de plus de 45°, et dans le sens du vallon de Loustalet.

En résumant ces diverses observations, j'en conclus que l'oppidum de Sos n'était défendu de ce côté que par un mur en terre et que le fossé qui le séparait du plateau devait avoir une quinzaine de mètres de profondeur.

II

L'oppidum de Sos était traversé du nord au sud par une voie, probablement Ibère, améliorée et pavée après la conquête romaine, actuellement désignée sous le nom de Ténarèze. A la sortie de Sos, au nord, cette voie se divisait en deux branches, une allait vers les plaines de la Garonne, l'autre, désignée sur le livre terrier de « chemin de Sos à Casteljaloux », gagnait par Meylan et le *güa Herrat* (*gué pavé*), le plateau Landais et Bordeaux : c'était la *voie Antonine*.

Avant de rentrer à Sos, à cinquante mètres du rempart, la Ténarèze passait au bord de la colline de Loustalet, sur laquelle s'élevait l'église romane de Saint-Martin-los-Sos. Au pied de l'église coule une source abondante.

A l'entrée de la Ténarèze, touchant le rempart artificiel, un habitant du lieu possédait, en l'an 1764, un lopin de terre, « *confrontant au levant à la Porte de la ville ancienne* ». En l'an 1600, nous trouvons sur le livre terrier ces mêmes témoins, désignés du nom de « *Portau de Saint-Martin* ».

Dans ce même livre terrier, nous croyons que la sortie de la Ténarèze sur la partie à pic, qui plonge dans la vallée de la Gelise, porte le nom de « *Portau de la Fontaine* ». Un autre lopin de terre, voisinant ce « Portau de la fontaine » est appelé « *la Capère* » parce qu'il contenait « les vestiges d'une ancienne chapelle ».

Puisque nous avons déjà admis que les murs de l'oppidum de Sos étaient à cet endroit fait d'une levée de terre, nous concluons, maintenant, que les limites étaient là et non ailleurs, et que la Ténarèze le traversait aux mêmes points où elle passe

Digitized by Google

aujourd'hui. Pourquoi alors, ne pas admettre également qu'aux endroits désignés bien plus tard sous le nom de Portau de Saint-Martin et de la Fontaine, les Ibères, pour soutenir les terres et resserrer les portes, avaient, pendant quelques mètres, dressé verticalement un appareil de grosses pierres, serties avec des tenons? Ces portes fortifiées n'ayant plus de raison d'être après la conquête et resserrant trop l'entrée de Sos, furent arrachées de leur base première, et réemployées aux siècles suivants pour une destination qui nous est inconnue.

III

En 1841, les ouvriers, qui percèrent une tranchée à travers le rempart nord, mirent à jour des murs. D'après l'opinion d'un vieillard, qui m'a fourni ce détail, « on éventra une vieille chapelle ». C'est la continuation de ces mêmes murs, que les ouvriers ont mis à jour ces temps derniers.

Ces murs, qui ont fait l'objet d'une communication de M. Momméja, se présentent sous deux plans parallèles, l'un côté rempart, d'une longueur d'environ 12 mètres, l'autre à 5m40 du premier, long de 1m57, côté Sos. C'est entre ces murs, et le long de la partie en glaise du rempart, mais ne se confondant pas avec elle, que l'on a trouvé l'éboulis de pierres en petit appareil gallo-romain, un fragment de voûte, un morceau de colonne, deux fragments de marbre, la stèle votive et les pierres à tenons. Les deux assises de pierre qui formaient ces murs au lieu d'être placées verticalement l'une sur l'autre, étaient au contraire en retrait, à la façon d'une marche d'escalier ; et au lieu d'être mises à même sur la terre, elles reposaient sur un premier lit de mortier et de petites pierres.

En deça, du côté du cimetière, les murs n'ont pas l'air de continuer et l'on ne trouve plus trace d'éboulis.

Pour mémoire, je rappellerai que la stèle votive, d'après la traduction de M. l'abbé Médan, devrait se lire : « *A la déesse Tutèle, aux dieux Adéhius et Capitus, les constructeurs du*

Digitized by Google

temple d'Harbelestec ont acquitté leur vœu spontanément et à juste titre. »

Dans le livre de la Jurade de Sos, nous lisons, au 13 juillet 1713 « qu'il y a *hors des murs de la ville, deux portails qu'on dit avoir été battis par les Romains et qui sont ce qu'il y a de plus curieux et remarquable.* »

Placé à l'entrée de la Ténarèze, sur le terre-plein de l'ancien rempart de l'oppidum, se signalant de loin aux voyageurs qui arrivent de la Garonne et du Bordelais en suivant la Ténarèze, plutôt qu'un débris de rempart du IVe siècle, ne serait-ce pas tout ce qui resterait d'un *temple païen ?* N'avait-il pas, lui aussi, sa source sacrée, que les chrétiens des premiers siècles placèrent sous le vocable de Saint Martin, après avoir élevé une église au lieu du temple ruiné ?

Le même voyageur, quittant la ville hospitalière, pour gagner le pays des Elusates, pouvait, au Portau de la Fontaine, faire ses dévotions au temple de la « Capère » et « à la source de la Fontaine » qui coulait à ses pieds.

Pour bâtir ces temples, les gallo-romains démolirent les portes Ibères devenues inutiles et trop étroites, et se servirent de leurs matériaux.

Plus tard, peut-être au IVe siècle, pour se défendre des barbares qui se ruèrent à l'assaut de Sos, ce temple, solidement bâti, servit à la défense de la cité (1). Sos pris, il fut saccagé, démoli et les pierres jetées par dessus le rempart. Seuls les portiques survécurent, puisqu'au 13 avril ils étaient encore debout.

Pour ceux qui croient qu'au lieu d'un rempart de terre il y avait sur ce point un mur en pierres, je dois ajouter, pour conclure, que la tradition veut qu'il y ait, au cimetière actuel de Sos, et à deux autres points sur la même ligne, des murs en gros appareil. Seules, des fouilles méthodiques permettraient de les retrouver et d'étayer les opinions.

J. Duffau.

---

(1) On a en effet trouvé, il y a quelques années, tout près de là, une pile de gros boulets de pierre, encore placés en tas.

Digitized by Google

II

Fouilles de Sos de 1911-1912

Les travaux de terrassements nécessités par la construction de la ligne des tramways de Tonneins à Sos ont mis à jour certains vestiges qui ont fait couler beaucoup d'encre et ému le monde savant.

Nous avons suivi de très près ces fouilles, en raison même de notre profession, et avons noté au fur et à mesure qu'ils se présentaient tous les faits, toutes les découvertes susceptibles d'éclairer cette question de l'oppidum des Sotiates, question si controversée et si importante pour l'histoire des Gaules et particulièrement de l'Aquitaine indépendante.

Nous allons présenter, plan et dessins à l'appui, tout ce qui nous a frappé, poussé par le seul désir d'apporter à l'histoire de Sos quelques matériaux que des personnes plus autorisées pourront employer et mettre en œuvre. Nous donnerons ensuite notre opinion personnelle basée sur de patientes recherches, de longues réflexions et la connaissance que nous avons de la région.

La tranchée ouverte au point terminus de la ligne à l'entrée de Sos a mis à jour des blocs énormes de pierre en grès du pays, entassés les uns sur les autres, pêle-mêle, avec des moëllons plus petits, des briques à rebord, des cendres, des débris de poterie, un fragment de voûte en petit appareil romain, un couvercle de sarcophage brisé.

Des blocs pareils avaient été extraits du même talus lors de la construction de l'usine Labau, en 1897, et nous devons dire qu'en 1910 nous les avons montrés à M. Momméja, l'érudit Conservateur du Musée d'Agen, et qu'ils furent pour lui une révélation.

M. Momméja reconnut aux queues d'aronde l'appareil ibère ou gaulois et nous dit toute l'importance qu'il lui attribuait.

Avec l'avancement de la tranchée apparut un mur nettement

Digitized by Google

établi, de l'Est à l'Ouest, avec des blocs de même nature, sans art, sans mortier. Derrière ce premier mur et parallèlement à sa direction, à environ 5 mètres de distance, un second mur parut, fait de la même façon et établi sur une faible couche de mortier maigre. Entre les deux murs, rien que de la terre. Parmi les décombres au pied du premier mur une stèle votive fut trouvée que nous fîmes mettre de côté aussitôt.

L'inscription, traduite par l'éminent M. Camille Jullian, signifie : *A la déesse Tutèle, Adéhio et Capito, fils d'Adéius Harbellesteg, constructeurs, ont accompli en esclaves ce vœu.*

D'après l'érudit M. l'abbé Médan, la traduction serait la suivante : *A la déesse Tutèle, aux dieux Adéhius et Capitus, les constructeurs du temple d'Harbelestecs ont acquitté leur vœu spontanément et à juste titre.*

Nous nous contentons de reproduire ces deux versions, en nous gardant bien d'y ajouter un mot (1).

En remontant le tracé des tramways et à l'origine des tranchées, il a été trouvé sur environ 20 mètres de longueur de la poterie samienne rouge, unie ou décorée, quatre morceaux de colonne unie de 0m35 de diamètre, deux fûts qui devaient les supporter et un morceau de chapiteau brisé décoré de feuilles de chêne. A environ 30 mètres de ces colonnes, la poterie rouge cesse et est remplacée par de la poterie noire.

La tranchée présente un terrain nettement bouleversé qui donne des murs jusqu'à 1m50 de profondeur, des cendres, des tessons d'amphore. Avec la profondeur une poterie plus grossière apparaît et il nous est remis un vase à la découverte duquel nous attachons une certaine importance. Ce vase est en terre très grossière noire cuite au soleil et non fait au tour. Il renfermait des cendres collées à son fond. Il présente l'aspect d'une casserole de nos jours. Il a 11 centimètres 7 de diamètre,

(1) Nous croyons devoir signaler ici l'inscription « AHERBELSTE DEO » trouvée par Julien Sacaze à S. Avantin, village bâti sur les dernières pentes de la montagne d'Espiaup, et commentée par lui aux pages 10 et 11 de sa notice sur *Les anciens Dieux des Pyrénées*, extraite en 1825 de la *Revue de Comminges*, livraison d'octobre. D'après cette inscription, le nom d'Herbeleste serait donc indubitablement celui d'un dieu. PH. L.

Digitized by Google

5 centimètres 5 de hauteur et porte une oreillette de 3 centimètres 5 de longueur. Il devait reposer sur trois pieds placés à la périphérie et qui sont cassés.

Ce vase ressemble à ceux que M. Déchelette cite dans son beau *Manuel d'Archéologie préhistorique*, p. 563, qu'il place à la fin du néolithique et qui ne sont pas inconnus, dit-il, dans les palafittes. Or l'endroit où a été trouvé ce vase, est situé au-dessus d'une aire battue de pieux qui a été rencontrée à 3 m. 40 de profondeur, au niveau du sol de la tranchée.

Cette aire établie dans la vase, dans la terre à marais et qui se continue sous les talus de la tranchée, est composée de pieux de 8 centimètres et 13 centimètres en moyenne de diamètre, ayant subi un commencement de combustion. Certains sont taillés en octogone.

Contre cette aire, une planche posée de champ et appuyée par des pieux verticaux de 3 centimètres de diamètre bien affutés, délimitait un charnier d'où nous avons vu sortir des cornes, des mâchoires, des os de bêtes inconnues pour nous et aussi des débris de poterie très grossière noire qui avait dû aller au feu si l'on en juge par la couleur de sa pâte.

A l'est, à 2 mètres environ de cette aire, une sépulture a été découverte à 3 m. 50 de profondeur, c'est-à-dire à 10 centimètres au-dessous du niveau de la tête des pieux de l'aire. Nous avons procédé nous-même au dégagement de cette inhumation qui avait été creusée dans le sable dur ferrugineux.

Les bords de la fosse avaient été protégés par des planches posées de champ de 18 centimètres de hauteur et 2 c. 8 d'épaisseur. Pour empêcher que ces planches se renversent sur le corps, des pieux de 4 centimètres de diamètre enfoncés dans le sol les retenaient de distance en distance.

Cette bière n'avait ni fond ni couvercle. Sa longueur moyenne était de 50 centimètres, sa largeur était de 1 m. 10. Les planches étaient en noyer et en chêne et travaillées grossièrement à la hache. Le squelette qui en a été sorti a été trouvé affaissé sur lui-même. Il n'a été rencontré ni dans l'aire ni dans le charnier, ni dans la sépulture de trace de fer.

En remontant la tranchée, la poterie noire et jaune (am-

Digitized by Google

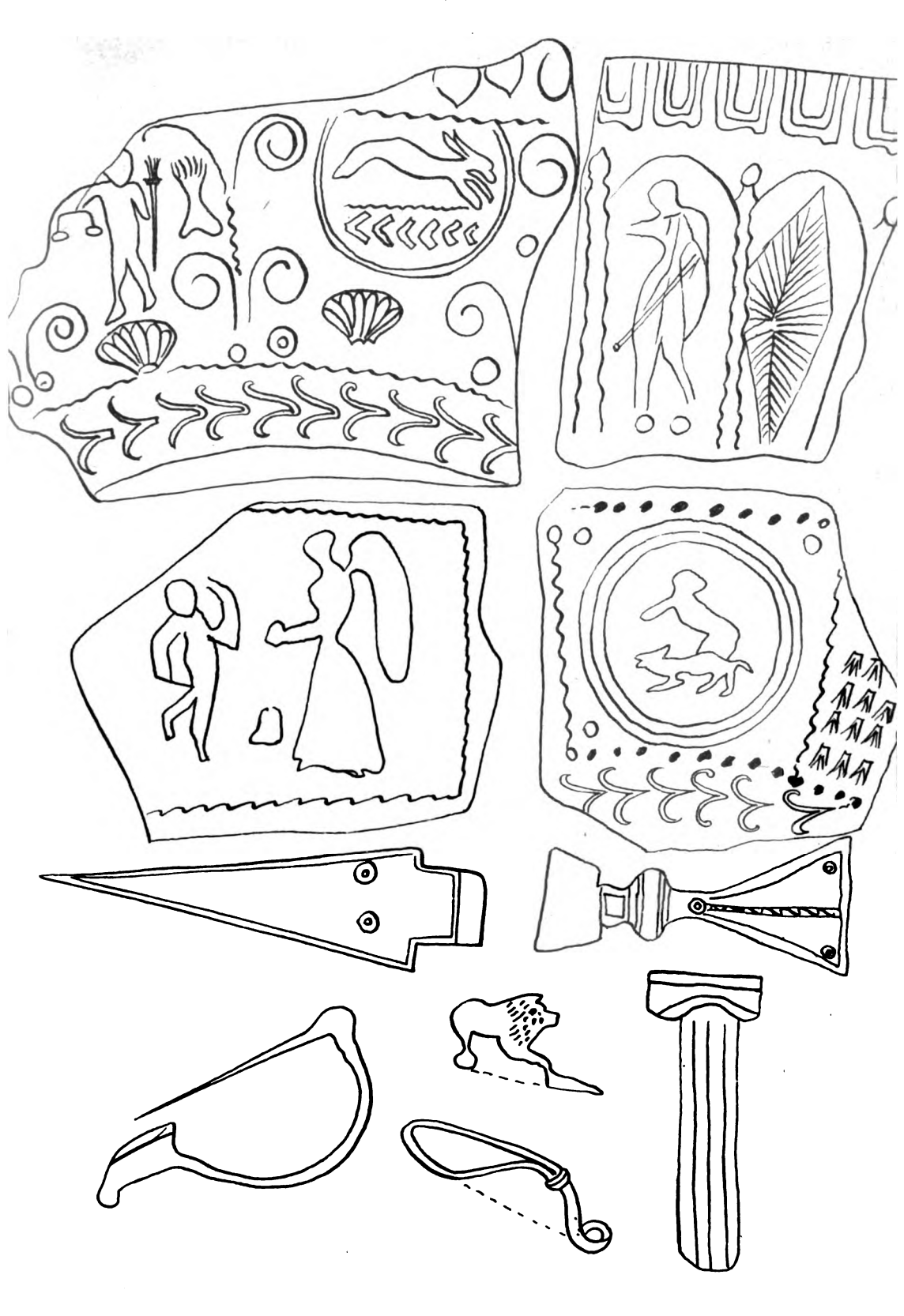

POTERIES ET FIBULES

Digitized by Google

Digitized by Google

phores, pots apodes avec couvercle et bouterolle centrale) a été trouvée jusqu'à la dépression au fond de laquelle coule un petit ruisseau-fossé.

A cet endroit la voie Ténarèze a été coupée. La position de cette voie est donc nettement établie. La Ténarèze dont l'origine probablement ibérique se perd dans la nuit des temps et qui a toujours été suivie par les peuples dans leurs migrations, épousait, comme nous l'avions toujours supposé, la dépression de Loustalet.

Après cette voie, la poterie réapparaît, poterie blanche, noire, mais absence de poterie samienne.

Un dallage en béton de 0,15 d'épaisseur est coupé, un canal fait en gros appareil de 1 mètre sur 0 m. 50 et 0 m. 55 est rencontré. Contre ce canal il est trouvé une vanne en métal (alliage probable de plomb et d'étain) percée de petits trous au poinçon destinée à filtrer les eaux écoulées.

Ce canal était encadré par un énorme dallage de 3 mètres de longueur en grosses pierres de 0 m. 50 d'épaisseur.

De chaque côté de ce canal, à des distances variables et à des niveaux différents, il a été rencontré deux petites conduites en briques épaisses de 0 m. 05 bien bâties et qui suivaient une direction parallèle au grand canal.

A environ 30 mètres de ce canal, la poterie samienne est de nouveau trouvée. Cette partie est fort riche et nous avons de cet endroit deux bols samiens dont l'un est au décor du lierre (le même décor a été trouvé à Alésia), des fibules appartenant aux diverses époques de La Tène, des morceaux de bracelets, des monnaies de Vespasien, un moyen bronze saucé d'Auguste au revers du taureau cornupète, des pièces de la colonie de Nîmes au revers du crocodile, une médaille de Vespasien restitué, commémorant sa déification : *Divus-Augustus Pater*, une Faustine, un Constantin au revers du Temple et quelques bronzes gaulois de l'époque d'Auguste que possède notre excellent ami M. Duffau.

Parmi les noms de potier qui peut-être s'ajouteront au corpus de M. Déchelette, nous avons relevé les suivants :

Digitized by Google

SICR. — FLOR TERTIUSF — ETTA — MAH — SAIVI — OVARII
ETTA

Un morceau de verre, sans doute mérovingien, en pâte bleue incrustée de mosaïques de couleur a été également trouvé.

Sans doute à cet endroit s'élevait une de ces splendides villas du IVe siècle au temps où l'Aquitaine était le pays le plus riche de l'Empire « le pays gras et joyeux par excellence, le « pays du blé doré et des huîtres savoureuses et du vin géné- « reux ». (Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux.*)

Tels sont les résultats des découvertes faites dans les tranchées sur 500 mètres de longueur.

Nous devons toutefois noter, ce qui est assez surprenant, l'absence de marbre et de mosaïques. Est-ce à dire que Sos n'était pas l'agglomération puissante qui avait à son service une cavalerie renommée à l'époque romaine, un chef valeureux Rex-Adiantanus ? Nous ne le pensons pas.

Sans doute l'oppidum de Sos proprement dit est assez restreint. Mais sa position naturelle est incomparable. Il est établi, en effet, sur un promontoire dominant les trois vallées du Quey à l'est, de la Gélise au sud, de la Gueyze à l'ouest. Le seul endroit vulnérable était au nord et il a été défendu par des remparts de terre, car la dépression de Loustalet a été sans nul doute accentuée encore par la main de l'homme.

La tranchée faite au point où ont apparu les murs ibères ou gaulois dont nous avons parlé, a montré que les terrains même à 2 mètres sous la fondation de ces murs étaient des terrains transportés.

Cet appareil grossier dont on a retrouvé les vestiges sous la forme de remparts élevés à la hâte au IVe siècle pour se défendre contre les barbares était plus important qu'on ne le suppose.

Nous avons relevé et signalé en son temps que St-Martin d'Albret, qui s'élevait à environ 100 mètres de là en bordure de la Ténarèze, avait été bâtie en partie avec des blocs pareils à ceux de ce rempart.

Digitized by Google

Nous devons ajouter que d'autres blocs ont été utilisés par les maçons du pays.

Ces remparts, dont une délibération de 1713 retrouvée par M. Duffau parle sous le nom de Portau romain et autorise la démolition, avaient-ils été faits avec des matériaux ayant servi au temple d'Harbellestecs comme le suppose M. l'abbé Médan, ou provenaient-ils d'un mur de défense ibère ?

Nous pencherions pour cette dernière version en raison des trous et queues d'aronde relevés. Mais notre opinion est que l'emplacement de Sos actuel était le refuge où l'on accourait au moment de l'extrême danger.

La véritable agglomération s'étendait de Sos vers Campet et Meylan. Tous les champs de cette région, situés autour de Sos et en bordure des rochers qui surplombent la vallée de la Gueyze, sont remplis de tessons de poterie, de monnaies de bronze. Des substructions romaines y sont mises également à jour un peu partout.

Nous avons dit, après d'autres, dans un article de la *Revue de l'Agenais* (avril-mai 1911) qu'autour de Luquestrany on trouve des traces d'un peuple à dolmen et que sur une superficie considérable de la région de Meylan apparaissent des traces incontestables d'exploitation minière.

Les clots gaulois dans la région mégalithique de Luquestrany et des Plassiots ont été retrouvés.

Nous avons parlé de l'aire battue de pieux et qui paraît s'étendre loin, du charnier et de l'inhumation peut-être néolithique.

Nous pensons que nous sommes bien là sur le sol des populations primitives qui avaient dû probablement élever sur ces pieux leurs constructions fragiles dont parlent Strabon et Vitruve. Ces populations étaient-elles nomades ? Etaient-elles sédentaires ? En tous cas la région que nous venons de décrire paraît bien avoir été habitée depuis la plus haute antiquité.

Ces populations ne se seraient-elles pas livrées à l'exploitation des mines de fer de Meylan ? A une exploitation minière qui s'étendait d'après nous sur environ 1.200 hectares, il fallait un nombre considérable de bras. Cela suppose un centre

Digitized by Google

habité important. Ce centre gaulois ou ibère n'était-il pas au pied de l'oppidum de Sos en raison même des vestiges nombreux que nous venons de décrire ?

Sos, par sa position, nous le répétons, se prêtait admirablement à la défense.

L'oppidum, à peine 35 hectares, était insuffisant pour contenir une population aussi dense et c'est au pied de ce refuge naturel, comme à Alésia (*Pro Alésia*, juillet 1906. M. Pernet) que ces tribus primitives se sont établies. En temps de danger, elles allaient s'abriter dans l'oppidum. Cette position privilégiée par la nature, l'homme a dû l'utiliser depuis la plus haute antiquité et les Sotiates, avant les Romains, en ont compris toute l'importance.

Des routes, plus nombreuses qu'on ne le suppose, desservaient Sos.

La voie Antonine, de Bazas à Toulouse, rencontrait *mutatio Scittio* avant *civitas Elusa*. Cette voie qui traversait la Gueyze à Meylan au Guay Herrat rencontrait la Ténarèze à Sos.

Placé ainsi au carrefour des deux grandes artères allant du nord au sud et de l'est à l'ouest, Sos devait être une de ces « stations permanentes qui servent de refuge aux hommes, « d'entrepôts aux choses et par où se font le transit et l'é- « change des marchandises, des idées et des dieux ». (Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux*.)

Et Sos, en effet, était d'une importance capitale et capital a été son rôle à l'époque de la conquête romaine. Ses mines étaient probablement connues et ont dû tenter les conquérants qui, merveilleux colonisateurs, ont dû en encourager l'exploitation. Et Sos dut jouir, pendant deux ou trois siècles, des bienfaits d'une civilisation dont Bordeaux était le centre. Les belles poteries trouvées l'indiquent. Sos ne possédait-il pas son temple des Vestales ? M. Lefèvre-Portalis a cru le reconnaître dans l'église de Gueyze, église à trifolium dont les fondations sont nettement romaines et dont la porte d'entrée est couronnée d'un morceau très curieux de sarcophage romain. Et il serait intéressant de connaître l'histoire de ce temple élevé au pied des sources de la Cavette consacrées probablement au

Digitized by Google

dieu gaulois des eaux Borvo, ainsi que l'indique le nom de Bourbout donné à la ferme au-dessus.

Telles sont les notes rapides que nous livrons à l'examen de ceux qu'intéresse l'histoire locale.

Un horizon nouveau se lève. Sos va rentrer, selon le mot récent de M. Camille Jullian, dans la pleine lumière de l'Histoire. Et le pays des Sotiates, dont la bravoure de son roi « et « de ces 600 solduriers fut chantée sous le règne d'Auguste « par Nicolas Damascène aux pieds du mont Liban et deux « siècles plus tard par Athénée, grammairien de Naucrate aux « pieds des Pyramides » (*Histoire religieuse de l'Agenais*, abbé Barrère), va revivre une fois de plus ses heures de gloire.

Ch. Bastard.

Digitized by Google

LE VICOMTE DE MÉTIVIER

ET LES PREMIÈRES EXPLORATIONS ARCHÉOLOGIQUES DU TERRITOIRE DES SOTIATES

Bien longue serait l'étude raisonnée des innombrables travaux sur l'oppidum des Sotiates, depuis les premiers commentaires sur la *Guerre des Gaules* de Jules César, à la fin du xve siècle, jusqu'aux mémoires contradictoires des Breuils et des Camoreith, si impartialement résumés et confrontés par M. Georges Tholin à la fin du siècle auquel nous avons survécu : cette étude demanderait des années de recherches et fournirait la matière d'un volume dont l'intérêt serait considérable pour tous ceux que passionnent la critique des textes anciens, la géographie antique et l'histoire du territoire national. C'est assez dire que les gascons laisseront aux allemands le soin de l'entreprendre et que nous l'attendrons, évidemment, bien longtemps encore ; aussi n'hésitons-nous pas à préparer pour son auteur à venir un document de premier ordre, qui lui fournira la matière d'un chapitre particulièrement intéressant.

L'immense majorité de ceux qui se sont attachés à résoudre le problème posé par le récit de la campagne du jeune Crassus en Aquitaine, se sont à peu près exclusivement cantonnés dans la critique du texte de Jules César et dans l'étude des documents géographiques ; bien rares sont ceux qui ont voulu voir de leurs propres yeux les lieux dont ils parlaient pour en étudier la topographie et en rechercher les antiquités. Sauf erreur, c'est à Christophe de Villeneuve-Bargemont que revient l'honneur d'avoir eu cette pensée si naturelle et de l'avoir réalisée. Les hautes fonctions administratives qu'il eut à remplir, dans le Lot-et-Garonne, lui en fournirent l'occasion et il sut s'attacher aux pas de la fugitive qui ne repasse jamais par le même chemin.

Sous-préfet de Nérac en 1803, préfet de Lot-et-Garonne trois

Digitized by Google

ans plus tard, il s'intéressa à l'histoire de Sos qu'il visita attentivement, les *Commentaires de César* à la main. Il étudia judicieusement la topographie de la modeste cité, constata que sa position géographique concordait exactement avec l'itinéraire du jeune Crassus, et il conclut, avec une compétence qui avait manqué aux érudits de cabinet, que la moderne ville de Sos était bien l'antique oppidum des Sotiates, la métropole aquitanique où trônait jadis le roi Adiatunn au milieu des six cents Soldures qui ne devaient pas lui survivre. Son mémoire intitulé *Recherches sur le lieu qu'occupait dans l'Aquitaine le peuple désigné par César sous le nom de Sotiate* (1) est un excellent modèle de saine critique et d'exacte érudition fortement étayées sur l'étude directe tant stratégique que topographique des lieux.

Nous n'hésitons pas à croire que cette forte étude engendra, par émulation, celle du marquis de Métivier que nous nous proposons de remettre en lumière. L'originalité de celle-ci, son caractère propre et unique jusqu'ici, c'est de négliger systématiquement la critique des textes et de se cantonner dans l'observation directe des faits archéologiques. Ceux qu'ont fatigué tant d'arguties échafaudées sur le texte de César seront heureux de trouver enfin des pages qui ne parlent que de faits matériels et vérifiables.

C'est dans le tome II des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* qu'elle fut publiée, en 1836 ; la lecture en avait été faite pendant l'année académique 1834-1835. Le recueil de la Société toulousaine est assez rarement consulté en dehors du Languedoc, les trois premiers volumes en sont à peu près introuvables, aussi ne faut-il pas s'étonner que les pages si intéressantes et pleines de faits du vicomte de Métivier aient été ignorées de la plupart de ceux qui ont traité de la question des Sotiates après lui. Pourtant Métivier avait directement étudié les choses dont il a parlé ; il avait noté

(1) Agen, R. Noubel, 1808. In-8° de 27 pages et *Recueil de la Société académique d'Agen*, 1re série, tome II. Nos citations ultérieures renvoient aux pages du *Recueil*.

Digitized by Google

les moindres découvertes faites de son temps ; avant Samazeuilh, Ducourneau et l'abbé Barrère, qui l'ont plus ou moins cyniquement plagié, il avait fait connaître les monuments mégalithiques de la *Lague Sans-Fond ;* avant le docteur Noulet, il avait reconnu les souterrains-refuges de Saint-Pau; avant l'abbé Breuils, enfin, il avait exploré les habitations rupestres de Saint-Pé-d'Homimort. C'est un précurseur intelligent, un observateur, parfois mal éclairé, mais toujours attentif et, surtout, véridique, dont le témoignage est d'autant plus précieux que, sans lui, bien des découvertes intéressantes resteraient toujours ignorées, dont l'archéologie pratique pourra grandement profiter dans un avenir très prochain.

Au moment où l'antique oppidum de Sos se révèle si sensationnellement à l'attention de tous, il paraît indispensable de mettre à la portée de ceux que ces études intéressent l'important opuscule du vieil archéologue oublié.

A l'époque déjà bien lointaine, où je négligeais si voluptueusement les cours de la Faculté des Lettres de Toulouse pour muser parmi les admirables vieilles pierres pittoresquement entassées dans le cloître des Augustins et pour me former à l'archéologie pratique sous les conseils éclairés et la parole originale d'Edward Barry, commentant les richesses infinies de ses collections, le docteur Jean-Baptiste Noulet, depuis peu rentré d'un voyage dans les Landes, me parla de M. de Métivier, qu'il avait connu dans sa jeunesse, et du château de Saint-Pau, où il venait d'étudier les « *Cryptes d'approvisionnement* » qui le firent si cruellement malmener par M. Devals, un autre de mes amis, moins docte encore que combatif. Et je n'oublierai jamais l'impression que j'éprouvai à la révélation de ce mélancolique paysage aux horizons moutonnants et verts, comme ceux de la Mer du Nord, dont le bon Docteur, citadin incorrigible, ne parlait qu'avait un certain effroi.

« Le château de Saint-Pau, a-t-il écrit (1), est très heureuse-

(1) *Les Cryptes d'approvisionnement à propos des trois souterrains de Saint-Pau.* (*Rev. archéol. du Midi*, t. II, p. 4.)

Digitized by Google

ment posé sur une légère éminence que couronne le calcaire marbré supérieur. La roche solide, qui sert ici de moëllon, forme un ressaut naturel qui a été converti en terrasse autour du vieux manoir. Celui-ci consiste en une sorte d'enceinte commençant par une ferme, limitant une première cour spacieuse, encadrée par les bâtiments de l'exploitation ; puis vient la cour d'honneur au-devant du château, grande maison sans caractère, du XVIIe siècle (1).

« De ce point on jouit d'une vue fort étendue, mais l'horizon a une teinte invariable d'un vert sombre ; il n'y a d'appliqué aux cultures champêtres que les environs immédiats du château (2) ; on dirait une de ces primitives abbayes créées au moyen-âge, au milieu des forêts de notre vieille Gaule.

« Un paysage aussi peu varié dispose à la rêverie et, à la longue, peut-être, à la tristesse. Quelque goût que l'on eut pour la vie rurale, on se trouverait bientôt trop isolé du reste du monde. Que l'on arrive à Saint-Pau, ou que l'on en sorte, il faut se demander par où il faudra passer, et si l'on ne s'égare pas en suivant, à travers des bois qui semblent sans fin, l'un des innombrables sentiers à peine indiqués sur l'arêne mobile... »

C'est dans ce château que vint au monde, le 14 novembre 1788, Charles-Gabriel-François-Hyacinthe-Denis de Métivier, vicomte de Saint-Pau, qui, fidèle jusqu'à la fin à la terre landaise, devait finir sa vie pleine de jours, à Arx, le 3 janvier 1862. En dépit du docteur Noulet, s'il eut quelque goût pour

(1) Complétons cette description en nous aidant d'une note de M. Georges Tholin : c'est un corps de logis très vaste sur plan quadrangulaire, flanqué de quatre tours carrées ; le mur de la façade ouest, en moyen appareil régulier, avec échauguette, date du moyen âge ; toutes les ouvertures ont depuis longtemps perdu leurs meneaux, ce qui suffit à expliquer l'expression dédaigneuse qu'a employée le docteur Noulet en parlant de cet édifice.

(2) Agronome distingué lui-même, M. de Métivier, qui retrouvait d'antiques édifices non loin du Lac sans fond, en créant une prairie, avait de qui tenir par son père, qui avait dédié au maréchal de Richelieu un opuscule intitulé : *Mémoire sur la découverte d'une semence propre à remplacer les bleds et les légumes en cas de disette ; ensemble la manière de préparer les laines pour les préserver de la piqûre des insectes sans en altérer les couleurs.* (Bordeaux, 1767, in-4°.)

Digitized by Google

la vie rurale, il ne fut jamais un rêveur, et, s'il connut la tristesse, comme tous les hommes, il n'en fut jamais l'esclave, et son milieu natal, qui avait semblé si mélancolique au savant toulousain, si bien fait pour porter à la vie contemplative, développa chez le jeune vicomte le besoin d'activité, d'énergie et les qualités d'observation sagace qui semblent avoir caractérisé sa personnalité.

Légitimiste convaincu, nous le trouvons commissaire des guerres en 1814, puis, après les Cent jours, en 1817 (1), intendant militaire ; mais comme il était moins fait pour les règles d'une administration pointilleuse et sédentaire que pour une carrière d'activité et de discussion, il entra dans la magistrature debout (2) ; fut substitut à Bayonne en 1822, puis à Mont-de-Marsan, en 1823, et, enfin procureur du roi en 1827, à Marmande, où il resta jusqu'à sa révocation, en 1830, par le chef de cette branche cadette de la maison de Bourbon, qu'il n'avait jamais cessé de poursuivre de sa haine, et qu'il faisait seule responsable de la Révolution et des malheurs qui avaient suivi (3).

Il se fit inscrire au barreau de Nérac, où il eut pour bête noire l'avocat historien J.-F. Samazeuilh, et se livra à une

---

(1) En 1816 il fut à portée de voir justifier ce propos galant de Joseph II, Empereur d'Autriche, sous Louis XVI, à une dame de la Cour de Louis XV :

La beauté est toujours reine.

M. de Métivier parle de « la grande, belle et gracieuse comtesse d'Echauz, marquise de Montermozza, qui joua un rôle important à la Cour de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne de par l'Empereur Napoléon Ier, son frère. Elle se réfugia en France et le Béarn lui donna cet asile qu'on ne refusa jamais à la beauté malheureuse et distinguée à tous égards... » (*Errata*, p. 12.)

(2) Il semble qu'il ait été démissionnaire bientôt après, puisque, en 1818, nous le voyons chargé par le sous-préfet de Nérac d'étudier un litige entre la ville de Sos et la famille de Garoste, et de concilier les parties.

(3) Voici comment de Métivier exprime sa pensée sur ce sujet brûlant : « ..... Cette révolution, qui a les amours de l'auteur de *Nérac et Pau*, qui l'appelle la grande, et qui fut la page la plus cruelle, la plus ignoble de la démoralisation, du dévergondage ambitieux et sot, de la lâcheté et des crimes de la Maison d'Orléans, qui voulut s'introniser sur les cadavres des Rois ses parents, qu'elle avait envoyés à l'échafaud !...» (*Errata*, p. 3.) « Est-ce que le chef de cette branche d'Orléans, descendante d'Henri IV, n'avait pas dit qu'il n'était plus Bourbon, qu'il était le fils d'un valet de pied de sa mère ? Quelle pitié ! etc... » (*Ibid.*, p. 7.)

Digitized by Google

série d'études d'économie politique et agricole dont les résultats publiés en brochures et même en volumes lui valurent quelques succès et beaucoup de considération ; le principe électif, le serment politique, la canalisation des marais des landes, les parasites des chênes-lièges l'occupèrent successivement, avec des intermèdes littéraires tels que la comédie intitulée *Un ci-devant jeune homme, ou le Serment*, que nous regrettons fort de ne pas connaître. La plupart des publications de M. de Métivier ont été cataloguées dans la *Bibliographie Agenaise* par Jules Andrieu. Le zélé bibliographe a pourtant oublié d'inscrire à son rang le mémoire que nous rééditons, comme aussi une curieuse plaquette dont nous avons un des rarissimes exemplaires sous les yeux, et qui est assez bizarrement intitulée : NÉRAC ET PAU *par M. Samazeuilh, avocat :* ERRATA par M. le vicomte de MÉTIVIER, *ancien magistrat, membre correspondant*, etc. (*sic*) (1).

C'est une fort virulente satire contre le livre de Samazeuilh et contre Samazeuilh lui-même. Bien dès traits en sont bons, bien des réprimandes en sont justes, mais, trop souvent le pamphlétaire —le mot n'est pas trop fort — s'attarde à des minuties et surtout à des équivoques, si peu équivoques, que des pages entières d'arguties lui suffisent à peine pour les montrer au lecteur.

C'est là un trait de caractère qu'on a du regret à rencontrer dans la *Dissertation sur les antiquités de Sos* : nous en avons supprimé quelques manifestations par trop oiseuses ; la discussion sur un passage du mémoire de Villeneuve-Bargemont, que nous avons dû conserver, donnera une assez juste idée de cette manière tatillonne et, en somme, très désagréable au lecteur qu'elle fatigue généralement sans guère l'éclairer (2).

---

(1) Mont-de-Marsan, Typographie J. Delaroy, 1856, in-8° de 25 pp.

(2) Je voudrais donner une idée de la verve maligne dont fit preuve M. de Métivier, en cet opuscule qu'il écrivit à l'âge de soixante-huit ans. Ayant constaté que Samazeuilh avait prolongé étourdiment jusqu'à cent cinquante-quatre ans la longevité de Pierre de Marca, qui mourut en sa soixante-quatrième année, il déclare que sa curiosité fut piquée : « Je jetai çà et là mes

Digitized by Google

L'Errata contient une mention qui a son prix pour nous. cela vient à propos de la cloche de Barbotan, qui porte, dit Samazeuilh, la date de 1440, à la grande indignation du contradicteur qui proteste contre l'emploi du présent au lieu du passé. « M. Samazeuilh ne l'a pas vue, elle a été fondue il y a quinze ans, riposte le vicomte. Elle avait une inscription gothique dont je pris le dessin avec M. le comte de Dijon ; celui-ci l'a gardée, etc... (1). » M. de Métivier était donc toujours resté fidèle à l'archéologie, le fait était bon à noter. En lisant sa dissertation on trouvera des traits prouvant qu'il s'était intéressé de bonne heure aux antiquités de son pays natal, témoin l'exploration d'une grotte artificielle accomplie en dépit du danger quinze ans avant la rédaction du travail, c'est-à-dire en 1818. L'expédient de se faire suspendre par une corde au sommet d'un rocher pour pénétrer dans une prétendue demeure de druide, est un exploit digne de M. Martel ; s'il eut vécu de notre temps, M. de Métivier eut été un intrépide grotologiste, comme il eût été un préhistorien, parce qu'on s'intéresse surtout aux monuments que l'on a près de soi, et parce que M. de Métivier avait dès sa jeunesse connu le menhir et le cromlech de la Lague sans fond et qu'il avait constaté que le cercle de pierres dressées était encore intact en 1813...

Christophe de Villeneuve-Bargemont avait été étonné et déçu par l'absence, à Sos, d'antiquités caractéristiques et il l'avoua loyalement : « Après avoir exposé les motifs qui m'ont convaincu que Sos était réellement la cité des Sotiates, j'avoue, dit-il, qu'en visitant cette contrée, je n'ai pu me défendre d'un sentiment de surprise, sur ce que les vestiges de la *Ténarèse* et la tradition récente du puits à souterrain sont les seuls monu-

---

recherches, dit-il, et je tombai sur des vers faits en l'honneur de l'Izard de Mr de S... mis à la sauce piquante. Oh ! pour le coup, je fis comme le misanthrope de Molière à la lecture de l'ode (*sic* pour sonnet) que lui lisait Oronte; je jetai le livre en l'air, en me rappelant l'ode à l'ail du noble, religieux et savant comte de M... (de Marcellus) et l'ode aux mules de Don Miguel par Viennet, ce qui ne l'a pas empêché d'être de l'Académie française, où le caustique auteur de la *Métromanie* prétendait que là 40 avaient de l'esprit comme 4. (*Loc. cit.*, p. IV et V.)

(1) *Loc. cit.*, p. 19.

Digitized by Google

ments d'une si antique existence..... Cette absence totale d'inscriptions, de médailles et de ces monuments qu'on rencontre partout où ont séjourné les Romains, m'aurait même inspiré quelques doutes, si tant d'autres conjectures n'eussent déterminé ma conviction... (1). » Cette constatation de carence dut être pénible au vicomte de Métivier qui se donna pour mission d'en prouver l'inanité ; et, pour atteindre ce résultat, il ne négligea aucune indication, il ne méprisa aucune trouvaille, aussi put-il bientôt affirmer que si la ville de Sos actuelle avait bien été la citadelle du roi Adiatunn, les descendants romanisés des vaincus de Crassus avaient étendu assez loin leur aire d'habitation sur les plateaux de Loustalet et de Saint-Martin, pour que la Ténarèze, bordée d'édifices, fut devenue une rue de la métropole des Sotiates. L'observation est d'importance capitale : elle ne satisfit point cependant cet intelligent pionnier de l'archéologie : il voulut savoir quelque chose sur les monuments même, sur la religion des Sotiates d'avant la conquête. et son ambition ne fut pas vaine, comme on pourra s'en convaincre.

Comme la plupart des grands propriétaires de la Lande, le vicomte de Métivier adorait son pays et le connaissait à fond. Ces sombres forêts qui inquiétaient le bon docteur Noulet n'avaient pas de secrets pour lui ; il avait tout vu, tout exploré, dans l'étendue de son horizon, aussi est-il le premier qui ait fait connaître des monuments mégalithiques en Aquitaine à une époque où l'on ne les connaissait guère que par *les Martyrs* de Chateaubriand : mieux encore, il se livrait à des études de folkore, quarante ans avant les premiers folkloristes. Le vicomte de Saint-Pau ne dédaignait aucune source d'information : il questionnait volontiers de vieux métayers et les prenait pour garants de ses affirmations ; sa vieille nourrice et d'autres bonnes femmes lui racontaient des légendes qu'il s'empressait de noter suivant la maxime du « savant son noble ami le chevalier du Mège ». Un des chapitres de sa *Dissertation* est tout entier puisé aux renseignements de ces humbles

(1) *Loc. cit.*, p. 296.

Digitized by Google

commensaux de Saint-Pau ; il est consacré aux survivances des anciens cultes des eaux, et constitua une hardiesse téméraire au temps où il fut écrit. Pour comprendre comment M. de Métivier put l'écrire en ce temps, il faut avoir soi-même couru dans la Lande, dans les déserts de pins et de sable, car c'est alors seulement qu'on peut bien sentir le charme attirant et mystérieux des eaux de ce pays qu'a célébré, en des vers inoubliables de son *Hymne au Centaure*, le poète sotiate Emmanuel Delbousquet.

> C'est ainsi que je sais la beauté de la course,
> Parmi l'espace libre en un pays désert,
> Et la douceur de boire à l'eau froide des sources,
> Sur le flanc de la dune ombragé de pins verts.

En nul autre pays peut-être les eaux jaillissantes n'ont un régime aussi étrange et des noms aussi charmants ; près de Saint-Pau, l'*Arbouridèro* ; dans un circuit plus étendu, la Gelise, la Gueyze, l'Isaute... « Les eaux surtout gardent, en souvenir des nymphes qui s'y baignaient autrefois, des vocables charmants qui coulent en chantant sur les lèvres », a dit Anatole France, et il semble qu'il ait dit cela en songeant aux ruisseaux du pays des Sotiates.

Mais c'est trop s'attarder sur les détails d'une œuvre qu'il faut lire et puis consulter au fur et à mesure des découvertes futures ; elle est intitulée un peu longuement *Dissertation sur divers monuments, coutumes, dénominations et usages anciens de l'ancienne cité des Sotiates*. Nous avons dit plus haut que nous en avions élagué quelques paragraphes de polémique parfaitement oiseuse ; nous avons agi de même pour certaines digressions par trop longues sur les Druides, Esus et Teutatès, les Maures, les arcanes du nombre 9, les poèmes du Tasse et de Gœthe. D'ailleurs nous avons toujours loyalement indiqué ces coupures en note, avec un résumé fidèle des considérations trop longuement diluées. En usant aussi discrètement que possible de cette méthode, nous croyons avoir rendu service aux lecteurs de la *Dissertation*, sans manquer au respect dû à la mémoire du vicomte de Métivier.

Digitized by Google

D'ailleurs nous n'avons pas hésité à commenter abondamment quelques observations particulièrement intéressantes de ce travail, surtout en les rapprochant d'autres textes plus ou moins anciens, que, depuis longtemps, nous avions mis de côté en vue d'une étude générale sur l'Oppidum des Sotiates, complément indispensable de notre monographie de l'*Oppidum des Nitiobriges*. Nous avons trouvé, au surplus, que c'était une excellente manière de rendre hommage à quelques-uns des travailleurs, un peu oubliés, qui avaient frayé la voie à M. de Métivier, comme à la plupart de ceux qui ont continué après lui à revendiquer l'honneur d'avoir été la métropole guerrière des Sotiates pour la charmante et accueillante cité de Sos, ce petit centre de culture et de courtoisie, dressé comme un inaccessible refuge en face de l'horizon infini des collines landaises, vagues de la vaste mer sombre des pins qui vient pacifiquement mourir à ses pieds (1).

JULES MOMMÉJA.

(*à suivre*)

---

(1) Voici, plus complète que dans la *Bibliographie générale de l'Agenais*, la liste des travaux imprimés de M. de Métivier :

Du Principe électif et du Serment politique. (Bordeaux, 1831, in-8°) ;

Dissertation sur divers monuments, coutumes, dénominations d'usages anciens de l'ancienne cité des Sotiates. (Toulouse, 1836, in-4°) ;

Mémoire sur divers canaux et routes du département de Lot-et-Garonne et des Landes. (Nérac, 1836, in-8° de 32 p.) ;

Mémoire sur les routes et canaux des départements de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne. (Bordeaux, 1837, in-8°) ;

De l'Agriculture et du défrichement des Landes. (Bordeaux, 1839, gros in-8°, avec planches) ;

La Magistrature et le Barreau. Dédié au Parlement de France. (Bordeaux, 1845, in-8°) ;

Encore un ci-devant Jeune homme, ou les Serments, comédie en deux actes et en vers. (Agen, 1846, in-8°) ;

Coup d'œil historique, politique et financier sur la France. (Paris, Garnier frères, 1850, in-8°) ;

Mémoire sur les chenilles des bois en général, et spécialement du chêne-liège ; leur causes, leurs effets, les moyens préservatifs et destructifs de ces insectes. (Paris, 1852, in-8°) ;

Nérac et Pau par M. Samazeuilh, avocat, errata par M. le vicomte de Métivier, ancien magistrat, membre correspondant, etc. (Mont-de-Marsan, 1856, in-8°).

Digitized by Google

LA RÉORGANISATION DU BARREAU D'AGEN

(1812)

L'Ordre des Avocats fut supprimé par décret des 2-11 septembre 1790, malgré l'éloquente protestation de Robespierre qui proclamait dans un discours célèbre « qu'en abolissant l'Ordre des Avocats, on dégradait des fonctions précieuses à l'humanité essentiellement liées au progrès de l'ordre public et au triomphe de la Liberté (1). »

L'annonce de cette mesure radicale fut des mieux accueillies à Agen, et les nombreux orateurs nés que produit notre Gascogne se faisaient une joie de voir s'ouvrir enfin devant eux une série de juridictions où ils pourraient faire valoir leur talent de parole et surtout leur faconde.

Le journal patriotique de Lot-et-Garonne se faisait l'interprète de cette pensée et dans son numéro du 15 septembre 1790 on lisait : « Il n'y aura pour avocats auprès des tribunaux qu'un certain nombre d'agréés à peu près comme aux conseils de Paris, lesquels ne seront admis qu'après avoir subi un examen public où chaque citoyen aura la facilité de les interroger, plus de grades, plus de ces ridicules thèses de droit, plus de ces écoles mercenaires où l'ignorant comme l'homme instruit recevait à prix d'argent un brevet de science qui, dans les mains de la plupart de ceux qui en étaient porteurs ne faisaient que prouver la cupide imposture de ceux qui les avaient délivrés (1). »

Ces reproches dictés par la passion beaucoup plus que par un réel sentiment d'impartialité ne pouvaient s'appliquer à l'ancien barreau d'Agen dont l'histoire nous a vanté les connaissances juridiques, la haute distinction et les services émi-

(1) Discours prononcé le 14 décembre 1790.
(2) *Journal patriotique de Lot-et-Garonne*, n° du 15 septembre 1790.

Digitized by Google

nents rendus à la cause du Droit. Mais les détracteurs des avocats poussés par le désir de renverser l'Ordre établi ne songeaient pas aux ruines que l'on pouvait ainsi créer et aux abus qui fatalement devaient se produire.

Ces abus qui se manifestèrent dès 1791 atteignirent plus spécialement notre pays. Tout Gascon naît orateur ; s'il est doué d'une certaine audace et pourvu de quelqu'érudition, il arrivera facilement à en imposer à la masse du peuple toujours avide d'éloquence.

Dès la suppression de l'Ordre des Avocats, on vit un nombre considérable de citoyens se révéler hommes de loi et défenseurs officieux : beaucoup de facilité d'élocution, aucune connaissance juridique, aucun scrupule, aucune honnêteté, tel était le bagage de ces nouvelles recrues auxquelles on ouvrait toutes grandes les portes des tribunaux.

A la place des hommes corrects et estimés qui faisaient partie de l'ancien barreau, on vit s'intituler hommes de loi tous les agents d'affaires véreux du pays. Habitués à des procédés de polémique discourtois, ils transformèrent les prétoires en réunions publiques ; leurs plaidoiries n'étaient que de vigoureuses philippiques contre leurs adversaires d'où naissaient des altercations violentes, des discussions passionnées où tous les sujets étaient abordés, sauf le point de vue juridique. Ils plaidaient toujours le fait, jamais le droit; ils soulevaient des incidents sans fin et multipliaient les artifices de procédure. Ils en vinrent peu à peu aux plus bas procédés de la chicane et le métier d'avocat devint une entreprise commerciale : on se livrait avec entrain au raccolage du client et on ne songeait qu'à le pressurer et à lui extorquer le plus d'argent possible. Pour le compte des défenseurs officieux, des officines louches fonctionnaient, se prêtant aux procédures les plus douteuses et favorisant les hommes de loi qui leur faisaient les conditions les meilleures.

Les quelques anciens avocats écœurés de ce spectacle regardaient, impassibles et narquois, les déplorables conséquences du décret qui avait aboli leur Ordre et supprimé les garanties de moralité, de science et d'indépendance exigées des

Digitized by Google

avocats ; ils écoutaient les doléances des plaideurs et attendaient avec confiance l'avenir meilleur qui devait remettre les choses et les hommes à leur place.

Si l'on veut se faire une idée approximative du nombre colossal d'avocats qui abordèrent la barre, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur les listes qui donnent leur nom et leur adresse. Dans les dix dernières années qui précédèrent la suppression, de 1780 à 1790, cinq avocats nouveaux seulement se firent inscrire au barreau d'Agen ; pendant le même laps de temps, de 1800 à 1810, soixante-cinq avocats nouveaux ont obtenu le titre de défenseurs officieux (1) ; en 1811, il y avait encore cinquante-huit avocats inscrits au barreau ; parmi ceux-ci il y en avait de très dignes qui occupèrent plus tard avec honneur les plus hautes situations dans la magistrature, mais le reste était formé par une bande de hâbleurs sans talent, sans scrupule et sans moralité.

Pour les procès, il était d'usage d'impressionner les parties par une avalanche de conclusions, par un abus des artifices de procédure ; on abusait des incidents et des répliques qui faisaient durer indéfiniment le plus petit procès de servitude et lui donnait une importance apparente qui appelait des honoraires plus élevés.

Le genre d'éloquence des avocats agenais au commencement du XIXe siècle portait encore la marque de l'influence des grands révolutionnaires. On aimait encore l'emphase, le genre pompeux et grandiloquent mis à la mode par les orateurs de la Convention ; les comparaisons les plus imprévues, les digressions les plus inutiles étaient de mise et un avocat se serait cru déshonoré s'il n'avait fait étalage de connaissances classiques et émaillé son discours de citations grecques ou latines. On abusait même de ce procédé et on en arrivait à évoquer la guerre de Troie à propos d'une rivalité entre voisins et à citer Ciceron à l'occasion d'un bris de clôture.

Quelles étaient les conséquences de ces habitudes, c'était une effroyable longueur, les affaires languissaient sans solu-

(1) Voir *Annuaires de Lot-et-Garonne* de 1800 à 1810.

Digitized by Google

tion et les plus urgentes arrivaient péniblement à se faire juger au bout d'une année ! Les avocats se complaisaient dans les longues périodes oratoires, c'étaient des palabres sans fin où la faculté d'élocution propre à notre race se donnait libre carrière ; trop heureux d'avoir un public patient par obligation professionnelle, ils faisaient subir aux magistrats des discours interminables après lesquels l'affaire semblait n'avoir pas fait un pas.

En étudiant les discours de rentrée prononcés à Agen à cette époque, on est frappé par les récriminations de plus en plus énergiques qu'élèvent les magistrats contre les déplorables habitudes des hommes de Loi.

Le 2 novembre 1808, M. Mouysset, procureur général impérial, faisait allusion à cet état de choses et reprochait aux avocats leur longueur en termes peu voilés : « La moindre cause est discutée à vos audiences avec une longueur presque sans terme, le même moyen est répété dix fois, on dirait, à n'en juger que par les plaidoiries, que les juges conçoivent plus difficilement que le reste des hommes ou qu'ils sont sujets a des distractions continuelles. Cette espèce d'insulte faite à vos lumières, à l'attention que vous portez aux affaires que l'on discute devant vous a souvent excité votre impatience ; cent fois vous l'avez témoigné, mais l'abus continue et il est temps de l'arrêter. Invitez les avocats et les avoués à bien se pénétrer du devoir de la magistrature. Dites-leur qu'ils contribuent avec vous à la distribution de la justice, que ce n'est donc pas pour en ralentir la marche qu'ils doivent employer leur ministère, mais pour l'éclairer au contraire et pour l'accélérer ; que c'est alors seulement que leurs talents et leurs lumières sont consacrés au bien public et que leur profession reprend le lustre que l'opinion se plaît à lui donner lorsqu'elle est exercée avec franchise, délicatesse et loyauté.

« On remarque aussi que, par amour-propre ou par excès de zèle, les défenseurs s'étudient à jeter dans les affaires des incidents qui prouvent qu'ils ont de la subtilité dans l'esprit, mais qui ne peuvent rien produire dans l'intérêt de leurs parties ; les questions essentielles du procès sont la plupart du

Digitized by Google

temps entourées d'une foule d'exceptions préliminaires qui n'ont à proprement parler d'autre mérite que de rendre la discussion plus longue et qui ferait croire, si l'on n'était fixé sur la solidité de vos raisonnements qu'on peut, par des sophismes, égarer facilement votre raison.

« Tous ces moyens qu'imagine la chicane pour résister à la vérité ne sont pas dignes d'être employés par des gens de talent qui vous entourent et qui doivent participer à vos vertus. Ils doivent être aussi jaloux que vous de la pureté de vos oracles, car s'ils parvenaient par de faux faits ou par de fausses maximes à vous faire adopter une erreur, ils seraient, bien plus que vous, responsables de l'injustice que vous auriez commise parce qu'ils ont un caractère qui, d'avance, doit vous être garant que leur bouche ne serait jamais l'organe du moins volontaire du mensonge (1). »

Tel est le tableau brossé de main de maître qui nous est fait des hommes de loi de l'an 1808; au lieu de la franchise de jadis, l'hypocrisie, le mensonge ; à la place de la lutte loyale du droit, la lutte sournoise de la procédure ; au lieu de la clarté, cette qualité si française, une obscurité voulue et recherchée à plaisir. Le seul talent de l'avocat paraît être celui d'embrouiller son affaire pour que les juges n'y saisissent plus rien. Tels étaient à Agen les résultats de l'abolition de l'Ordre des Avocats. Un état aussi lamentable ne pouvait durer, une réforme et le retour à l'ancien état de choses s'imposaient. Dès 1804, les anciens avocats font une tentative de scission, dont l'*Annuaire de Lot-et-Garonne* nous a laissé la trace ; ils veulent se distinguer de leurs nouveaux confrères et nous voyons au mot : hommes de loi, deux catégories : les avocats licenciés (les anciens) et les défenseurs officieux (nouveaux) mais l'éditeur de l'Annuaire, n'osant pas prendre sur lui cette désignation, met en note : les titres donnés dans ce tableau sont ceux qui sont portés dans le procès-verbal de prestation de serment devant la Cour d'Appel; mais l'année suivante cette

(1) Discours prononcé par le procureur général impérial Mouysset, à la rentrée de la Cour, le 2 novembre 1808.

Digitized by Google

aristocratique distinction entre les gradés et les non gradés est supprimée probablement comme un retour aux errements de l'Ancien Régime (1).

En 1805, M. le président Bergonié, à la reprise des travaux de la Cour, n'hésite pas à mettre en opposition l'ancien barreau et le nouveau en faisant allusion à la nécessité du rétablissement de l'Ordre des Avocats. « Je lis dans les regards de MM. les Avocats l'émulation qui les anime pour faire renaître parmi eux cette solidarité d'honneur et de délicatesse à laquelle leur profession a été redevable de la considération dont elle a joui. »

En 1810, M. le procureur-général Mouysset, à la rentrée de la Cour d'Agen, revient sur le sujet qui lui est cher et réclame la restauration de l'Ordre des Avocats : « Dans tous les temps, dit-il, cette institution a joui des privilèges les plus distingués, des prérogatives les plus flatteuses pour marquer que cette profession devait primer toutes les autres; l'ancien gouvernement avait voulu que les avocats composent un Etat dans l'Etat même ; que se livrant sans cesse à la méditation des lois, ils en portassent pour eux-mêmes, qu'ils fussent leurs censeurs, leurs accusateurs et leurs juges.

« Cependant les secousses d'une grande révolution durent mêler partout les vertus et les vices, le barreau ne fut pas à l'abri de cette confusion, les changements qu'il éprouva l'en rendirent plus susceptible au contraire. Cette réunion d'hommes instruits et vertueux inspirait quelque défiance, il fallut la dissiper, on crut même qu'on devait les rendre méprisables en les désignant par la dénomination insignifiante d'hommes de loi, de défenseurs officieux, que s'attribuaient tous les faméliques et les déhontés de la révolution. On sentit bien dans la suite la nécessité de les rappeler, de leur redonner leur titre d'honneur et de dignité. » M. Mouysset qui se trouvait depuis l'an VIII dans le Lot-et-Garonne, avait pu apprécier mieux que tout autre les inconvénients qu'avait eu dans notre pays

(1) Voir *Annuaire de Lot-et-Garonne*, 1804.

Digitized by Google

le décret des 2-11 septembre 1790, c'est pourquoi il en demandait avec tant d'énergie le rétablissement. Quelques jours après, par décret du 14 décembre 1810, l'Ordre des Avocats était rétabli.

Napoléon, qui ne fut pas seulement un guerrier incomparable mais encore un financier de génie et un législateur inégalé, comprit la nécessité de renouer la tradition brusquement rompue par la Révolution et de restaurer toutes les grandes forces sociales qui avaient fait la puissance de l'ancienne France. Au premier rang de celles-ci figurait l'Ordre des Avocats qui, par son attachement à la justice, son indépendance, sa haute valeur et son amour de la Liberté, avait mérité la haine de ces révolutionnaires qui ne pouvaient souffrir aucune supériorité.

Le rétablissement de l'Ordre des Avocats fut accueilli à Agen avec une joie égale à celle qui avait salué sa suppression; les plaideurs se sentirent rassurés en songeant qu'un conseil de discipline allait les protéger contre les entreprises des forbans qui, sous le beau nom d'hommes de loi, exploitaient un commerce lucratif entre tous et se plaisaient à mener leurs clients dans le maquis de la procédure, toujours au grand dommage de leur bourse et souvent de leurs intérêts.

L'année 1811 se passa en tâtonnements divers, mais les bienfaits du rétablissement de l'Ordre se faisaient sentir dès 1812, car un certain nombre de défenseurs officieux, sûrs de ne point figurer au tableau des avocats, n'avaient pas insisté et leur nombre, qui était de 58 en 1811, se trouvait réduit de plus de moitié, 22 en 1812 (1). L'Ordre étant reconstitué, son tableau ayant été rétabli, il fut procédé à l'élection du bâtonnier ; le conventionnel Duplantier fut nommé ; ancien député de la Gironde, une démission opportune lui avait permis d'échapper au triste sort de ses coreligionnaires politiques, il exerçait depuis 1805 la profession d'avocat à Agen ; ses hautes connaissances juridiques, son éloquence éclairée et précise et enfin sa modération lui avaient valu cet honneur.

Il s'appliqua avec énergie à rétablir la discipline et l'ordre

(1) *Annuaire du Lot-et-Garonne*, année 1812.

Digitized by Google

dans le barreau d'Agen et, à cet effet, il convoqua pour la première fois le conseil de discipline de MM. les avocats à la Cour impériale d'Agen. C'est le 8 avril 1812 qu'eut lieu cette première séance, dont voici le compte-rendu (1).

« Aujourd'hui, 8 avril 1812, dans une des salles du Palais de Justice. Présents : MM. Duplantier, Ilybre, Ducos, Dayrie, Chaudordi et Cabiran-Lassalle, tous membres du Conseil de discipline.

« M. Duplantier, bâtonnier, a fait lecture d'un arrêté de M. le Procureur général, en date du 1er avril 1812, portant nomination des membres du Conseil de discipline, ensemble d'une lettre du même jour, dans laquelle M. le Procureur général l'invite à prévenir les membres du Conseil des nouvelles fonctions qu'ils ont à remplir, après quoi le Conseil s'est constitué en corps délibérant. M. Duplantier faisait les fonctions de président et M. Lassalle, celle de secrétaire. »

Dans cette première séance, fut réglementé le fonctionnement du Conseil de discipline, l'ordre du tableau et organisé le bureau des consultations gratuites.

Mais il fallait surtout interdire l'accès du barreau à tous ceux qui l'avaient déshonoré et avili et éviter le retour des abus de jadis. Aussi, dans la séance du 15 avril 1812, le Conseil, s'occupant de l'admission au stage, vota les quatre articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

« Tout avocat qui voudra être admis à faire son stage sera tenu, après la prestation de son serment, de se présenter chez le bâtonnier pour former sa demande et justifier de ses titres.

ARTICLE 2.

« Nul ne sera admis à faire son stage que sur la présentation du bâtonnier qui, avant de le proposer, devra prendre les renseignements nécessaires pour la constatation de sa bonne conduite et de sa moralité.

(1) Extrait des registres manuscrits des procès-verbaux des séances du Conseil de discipline de MM. les Avocats en la Cour impériale d'Agen.

Digitized by Google

ARTICLE 3.

« L'admission au stage sera inscrite sur le diplôme du stagiaire et signée par le bâtonnier et par le secrétaire.

ARTICLE 4.

« Les dispositions des articles précédents s'appliquent à ceux qui, ayant déjà prêté leur serment, ne sont pas néanmoins inscrits sur le tableau. »

Ces dispositions ne demeurèrent pas lettre morte, car peu de temps après, le 27 mai 1812, M. Jean-Baptiste-Antoine Bouet, reçu licencié en droit à Paris, le 19 avril 1811, ayant demandé à être inscrit au stage, Me Duplantier se livra à une enquête sérieuse sur la bonne conduite et la moralité du postulant. Le résultat ayant été des plus favorables, M. Bouet fut admis au stage. Le Conseil de discipline, conscient de la haute mission qui lui était donnée de sauvegarder l'honneur et la dignité de l'Ordre, s'en acquitta en diverses occasions et débarrassa le barreau de plusieurs avocats qui le déshonoraient et contribua ainsi à redonner à cette profession le lustre qu'elle avait autrefois.

Le barreau d'Agen, reconstitué sur ses bases anciennes, continua sa longue tradition de gloire et d'honneur. A la barre de notre Palais de Justice, se formèrent des jurisconsultes éminents, des orateurs éloquents et souvent la politique vint enlever au barreau ses plus brillants sujets pour les appeler à présider aux destinées du pays ; appartenant à toutes les fractions des partis politiques, les avocats de notre pays qui firent partie du Parlement surent toujours s'y créer une place de choix, souvent même ils brillèrent au premier rang, et montrèrent la véracité du vieil adage : tout vrai Gascon est éloquent.

JACQUES AMBLARD.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE CASTELNOUBEL

(COMMUNE DE BON-ENCONTRE)

(SUITE)

Son fils François lui succéda. Il avait été question de le marier avec Catherine d'Esclamal, fille de Jean d'Esclamal, seigneur de Pujols. Ce projet n'aboutit pas. Catherine d'Esclamal épousa noble Renaud de Saint-Amant, sénéchal de Guyenne (1). Eut-il toujours regret de cet échec, nous ne le savons pas, mais ce qui est sûr, c'est que François de Durfort ne se maria pas.

Ce fut un grand bâtisseur. Il restaura, agrandit et fortifia le château de Lafox, et releva celui de Castelnoubel. Le pays jouissait de la paix et se remettait peu à peu des secousses violentes qui si longtemps l'avaient désolé. Castelnoubel, depuis déjà de longues années, n'était qu'un amas de ruines et chaque jour ses murs s'effritaient davantage. Son état était lamentable.

François de Durfort résolut de le relever, et, peut-être aussi, de l'agrandir. Les populations du voisinage désiraient cette restauration, car c'était pour elles un lieu de refuge dans les temps d'hostilités. Elles avaient, si souvent dans le passé, enfermé leurs récoltes et leurs biens dans ces murailles en ruines, qu'elles répondirent avec empressement à l'appel que leur adressa le seigneur de Castelnoubel et contribuèrent largement à son relèvement.

Par contre, quelques années plus tard, lorsque la ville d'Agen, ayant elle aussi besoin de réparer ses remparts, voulut imposer des corvées à tous les habitants de la juridiction, ceux

---

(1) *Essai historique sur la baronnie de Pujols en Agenais*, par l'abbé Gerbeau. Agen, Roche, 1891, p. 76.

Digitized by Google

de Castelnoubel ne voulurent point se soumettre. « Les forains des trois paroisses de Cassou, St-Denis-Lasgourgues, Saint-Caprais-de-Lerm refusèrent de se rendre à leurs sommations. Ils opposaient d'ailleurs quelques bonnes raisons pour justifier leur résistance. Leur asile au temps des dernières guerres avait été le château de Castelnoubel qu'ils avaient relevé de ses ruines ; c'est là qu'ils faisaient le service de la garde ; cette forteresse, grâce à leur fidélité, avait été le boulevard (barbacana et boloard) d'Agen contre les Anglais. Depuis cent ans enfin, ils n'avaient travaillé ni aux chemins, ni aux remparts d'Agen. Pourquoi les consuls d'Agen, se faisant juges dans leur propre cause, prétendaient-ils leur imposer cette contrainte ?

« En effet, les habitants d'Agen n'avaient pas contribué au rétablissement et à la conservation du château de Castelnoubel ; en gardant cette position, les forains avaient payé leur dette à la communauté. C'était une mesure peu équitable autant qu'impolitique, de leur imposer double charge. On aurait dû maintenir leur obligation en principe, mais la tempérer dans la pratique.

« La résistance aux ordres des consuls dura de longues années ; le Parlement de Bordeaux, saisi de cette affaire, avait rendu un prèmier arrêt (16 juillet 1491), défendant de rien innover avant un jugement définitif. Cette décision se fit longtemps attendre et nous savons seulement par un article fort court des mémoires des consuls du commencement du XVIe siècle que ceux-ci finirent par gagner leur procès » (1).

L'enquête, qui nous a fourni des renseignements si précieux, fut faite à l'occasion de ce procès.

François de Durfort présida au mariage de sa sœur Catherine avec Antoine de Lustrac (2).

Robert, un de ses frères, entra dans l'ordre des Chevaliers de Malte en 1488. A cette occasion, le 18 octobre, il fit abandon de tous ses biens, à François, le chef de la famille, moyen-

(1) G. Tholin, *Ville libre et Barons*, pp. 96-97.
(2) Archives du château de Lafox. Inventaire de 1587.

Digitized by Google

nant la somme de 400 petits écus, chaque écu valant 27 sols et demi tournois (1).

Antoinette de Durfort, autre sœur de François, se maria avec noble Jean du Mayne, seigneur d'Escandaillac, et le 5 février 1491, elle donnait quittance à son frère « de toutz droitz que lui pourroient appartenir ez biens de son père » (2).

Le seigneur de Castelnoubel était alors dans la force de l'âge, mais sentant cependant sa santé chancelante, il se décida à faire son testament, le 3 octobre 1493. Il veut être enterré dans l'église des frères prêcheurs d'Agen, au tombeau de ses parents. Il fonda une chapelle sous le vocable de Notre-Dame, au lieu de Laroque-Timbaut. Le patronage de cette chapelle appartiendra au seigneur de Bajamont. Le chapelain devra dire une messe de la Sainte Vierge, une autre du Saint Esprit et une troisième des morts chaque semaine (3). Il donne l'usufruit de ses biens à sa mère Antoinette de Gourdon et si elle ne s'entend pas avec son héritier, elle sera dame et maîtresse de Bajamont et de Laroque-Timbaut. Après plusieurs legs aux couvents de la ville d'Agen, il institue Etienne son frère, héritier universel, avec clause de substitution (4).

Etienne de Durfort, de simple cadet apanagé, devient ainsi le chef de la famille et l'héritier de ses vastes domaines. J'ai esquissé, ailleurs, la rude physionomie de ce seigneur et raconté ses démêlés avec la ville d'Agen. Je n'y reviendrai pas (5).

---

(1) Archives du château de Lafox, Acte original.

(2) *Ibidem*, Inventaire de 1587.

(3) Cette chapelle fut bâtie presqu'aussitôt après sa mort, dans l'enceinte du château de Laroque. L'église de la paroisse étant éloignée du bourg, cette chapelle fut ouverte aux XVIIe et XVIIIe siècles, pendant la semaine, aux habitants de Laroque. Elle était connue sous le nom de Saint-Pierre de Crozillac. Le seigneur nommait le chapelain, et celui-ci ne résidant pas sur place la plupart du temps, payait le vicaire de la paroisse pour en faire le service. A certains jours de la semaine, le curé y disait la messe pour la commodité des habitants de Laroque, et cela jusqu'à la Révolution. Cette chapelle, très bien bâtie, voûtée sur croisées d'ogives, existe encore, mais elle a changé de destination. Elle sert de réservoir d'eau à la ville de Laroque.

(4) Archives du château de Lafox. Copie sur papier.

(5) V. *Le Tombeau des Durfort*, par J.-R. Marboutin, Imprimerie Moderne, Agen.

Digitized by Google

Parmi les seigneuries dont Etienne devenait le maître, Mérens et Castelnoubel lui furent disputées. On n'a pas oublié, en effet, que le 8 juillet 1437, Jean de Durfort fit donation à Raymond-Bernard de Montpezat, des terres de Mérens et de Castelnoubel. Longtemps cette donation demeura caduque et Bertrand, Arnaud et François de Durfort prirent toujours le titre de seigneurs de ces châteaux. Mais vers la fin du xve siècle, Guy de Montpezat fit valoir les droits que la donation précitée lui conférait. C'était d'ailleurs un puissant seigneur avec lequel il fallait compter. Il était fils de Charles de Montpezat et de Jeanne de Roquefeuil. M. de Bellecombe, dans son *Histoire de Montpezat*, en a fait un sombre portrait.

« Rapace, violent, pillard, disent les mémoires, aucun moyen ne lui coûtait pour parvenir à ses fins; les cachots du château étaient continuellement remplis de ses vassaux et de ses tenanciers, qui ne pouvaient en sortir qu'après s'être remis entièrement à sa merci. Ce barbare seigneur, ajoutent les mémoires, ne leur laissait leurs fermes et leurs métairies qu'à des conditions si dures et si onéreuses que le travail le plus assidu pouvait à peine faire produire à la terre les redevances exigées. »

« Cruel et féroce, ses délassements ordinaires étaient de tirer sur les ouvriers ou les agriculteurs que leurs occupations appelaient sur les arbres, les murs et les toitures, les charpentiers surtout étaient son gibier favori (1). »

Il y a dans ce portrait beaucoup d'exagération, et certainement une large part à l'invention, mais il n'en ressort pas moins que Guy de Montpezat n'était pas homme à laisser échapper le beau château de Castelnoubel et la terre de Mérens, qui devaient augmenter sa puissance et sa richesse. Il fit donc entendre sa réclamation.

Etienne de Durfort ne paraît pas avoir eu un caractère plus doux ; il n'était ni patient, ni endurant. Il dut cependant s'incliner et entrer en accommodement. Les droits de Montpezat étaient manifestes. Durfort trouva un moyen pour concilier

(1) *Histoire de Montpezat et de l'abbaye de Pérignac*, par A. de Bellecombe, pp. 102-103.

Digitized by Google

les exigences de son adversaire et son désir de rester propriétaire de Castelnoubel..

Il demanda la main de demoiselle Françoise de Montpezat, sœur de Guy, et l'obtint. Le 25 mars 1498, le contrat de mariage fut signé et en même temps la transaction par laquelle Guy de Montpezat renonçait à ses prétentions sur Castelnoubel et Mérens (1).

Quelques années après, Françoise de Montpezat étant morte, Etienne de Durfort se maria, en secondes noces, avec Rose de Montesquieu, veuve de Bernard Jourdain de l'Isle, seigneur de Lamothe (2).

Le 8 octobre 1529, se sentant malade, Etienne de Durfort faisait son testament. Cet acte est fort curieux. Lorsque j'écrivais mon travail sur le *Tombeau des Durfort*, une partie de ce testament avait échappé à mes recherches. J'ai retrouvé depuis les quelques pages qui manquaient, et je profite de la circonstance pour les faire connaître. Cela complètera et corroborera mon travail.

Il demande d'être enterré « en la chapelle de Saincte Catherine du lieu de Lafotz en la Sénéchaussée du lieu d'Agennoys, au-devant le grand autel, laquelle j'ay faict bastir et édifier nouvellement, au service de Dieu, mon créateur, et pour ma sépulture, laquelle à ces lieux j'ay prinse et choisie....

« Item veulx et ordonne que mon héritier soit tenu faire parfaire la chapelle de Madame Sainte Catherine, voulter par dessus, la accoustrer, bastir ou faire édifier ainsy que par moy a esté advisé, le plus tot qu'il sera possible après mon trespassement...

« Item veulx et ordonne, que toutz les jours de l'année de mon décez, pour l'estat de mon âme et des trespassez, et à l'honneur de Monseigneur S. Sébastien, soit célébrée et chantée en l'esglise de Monseigneur Saint-Denis de Lagorgia (3),

(1) Archives du château de Lafox. Inventaire de 1695.

(2) *Le Tombeau des Durfort*, p. 22.

(3) Encore une église disparue. Il n'en reste plus que les soubassements à hauteur d'homme, cachés dans un bois qui a envahi le cimetière, au-dessous du petit château de Ligue, commune de Bonencontre. Elle se compo-

Digitized by Google

par les prestres de lad. paroisse, une messe de l'office dud. Saint Sébastien, pour laquelle donne et lègue dix livres tournois une fois payées par mon héritier soubz nommé. »

Il nous apprend qu'il eut six enfants : Antoine, Alain, Jean, Arnaud, Jeanne et Catherine. Il fait de nombreux legs aux églises et aux pauvres de ses terres, à ses serviteurs et aux divers membres de sa famille. Alain son fils est l'héritier universel.

Voici ce qu'il ordonne au sujet de Castelnoubel :

« Item veulx et ordonne que lad. dame Roze de Montesquieu ma femme, après mon décès, soit dame maîtresse gouverneresse et administreresse de tous et chacuns mes biens et qu'elle ayt telle autorité et prééminence en ma maison et biens comme elle a à présent et à laquelle veulx que mesdits enfanz facent telle honneur, que ont accoustumé faire et feroyent à moy sy jestois en vye. Et au cas qu'elle ne si peult accorder avec mon héritier, luy laisse et veulx qu'elle ayt mes places de Lafotz, de Castelnoubel et de Mérens et là une dicelles meublees et raisonnablement pour en jouyr et prendre les fruitz sa vye durant, tant seulement, sans qu'elle soit tenue bailher, ny prester aulcunes cautions ou pleges à mondict héritier, la preslation desquelles luy remetz avec charge toutesfois que si madite femme ne se pouvait accorder avecques mondict héritier et qu'elle prins lesdites places de Lafotz, Castelnoubel et Mérens, avec rentes et prouffictz de icelles payer desditz fruictz la somme de six vingtz livres tournoiz aux prestres de Notre-Dame de Lafargue de l'église Cathédrale...

« Item et au cas que mad. femme ne se puisse accorder avec mondict héritier, comme dict est, et que elle ne fist sa demeure en madicte place de Lafotz ou Castelnoubel, mais quelle sen allast faire sa demeure ailleurs et habandonner mes biens, audit cas veulx et ordonne que mondict héritier demeure quicte envers elle en luy baillant, paiant par an trois cens livres tournoiz sadicte vie viduelle durant. Et en ce faisant ordonne que

---

sait d'une nef rectangulaire et d'un chœur à trois pans coupés de la dernière époque gothique.

Digitized by Google

mondict héritier jouisse desd. places de Lafotz, Castelnoubel et Mérens, cens, rentes et appartenances dicelles comme du résidu de mesdits biens et héritaiges et si mondict héritier faisait difficulté ou quil feust en demeure luy paier ladicte somme de trois cens livres tournoiz par an, veulx que lad. dame ma femme les puisse prendre par ses mains sur le revenu dud. lieu et place de Lafotz, laquelle somme veulx et ordonne estre paiée à mad. femme, savoir est, cent cinquante livres tournoiz au jour et feste de Noël et les autres cent cinquante le jour et feste de la Nativité de Monseigneur Sainct Jehan-Baptiste, sans difficulté aucune, et veulx encore, que sy mondict héritier la faisait plaider, lesdictes trois cens livres, quelle en ayt encore davantage deux cens livres tournois, touttes et chascunes les années qui la vouldroit faire plaider (1). »

Rose de Montesquieu ne fixa sa résidence ni à Lafox, ni à Castelnoubel et conformément à la volonté de son mari, elle reçut une pension de trois cents livres, dont elle donna quittance à Alain de Durfort jusqu'en 1553 (2).

C'est Rose de Montesquieu qui fut représentée, de son vivant, sur le tombeau d'Etienne de Durfort, élevé dans la chapelle Sainte Catherine de Lafox et conservé, actuellement, au musée d'Agen (3).

Etienne de Durfort mourut vers 1532 ou 1533.

Le fils aîné, Antoine, étant mort jeune et sans postérité, le cadet Alain hérita des biens de son père. En 1535, le 9 juillet, il signait son contrat de mariage avec Françoise de Montal (4).

Celle-ci appartenait à une puissante et riche famille du Quercy qui fit construire ou restaurer le château de Montal, de façon luxueuse et artistique. La façade était ornée des portraits de la famille. Françoise apporta-t-elle à son mari le goût des belles constructions et sut-elle lui faire partager ses goûts artistiques ? C'est fort possible.

---

(1) Archives du château de Lafox. Testament d'Etienne de Durfort, copie de l'époque.

(2) *Ibidem*, Inventaire de 1587.

(3) Voir *Le Tombeau des Durfort*.

(4) Archives du château de Lafox. Inventaire de 1587.

Digitized by Google

C'est, en effet, dès ce moment que Alain de Durfort restaura, agrandit et embellit ses châteaux de Lafox et de Castelnoubel. J'ai dit, ailleurs, en quoi consistèrent les réparations faites à Lafox (1).

A Castelnoubel, il adossa au château rebâti à la fin du xve siècle, deux galeries superposées desservies par un escalier monumental. Il est, en effet, impossible de se tromper sur la date de ces adjonctions, car une clef de voûte du rez-de-chaussée porte les armes de Montal, à trois coquilles posées 2 et 1.

Alain de Durfort imita ses ancêtres et lutta comme eux contre la ville d'Agen. En 1538, il est en contestation pour le droit de justice du côté de Boussorp. Les officiers de la justice de Fauguerolles, qui lui appartenait en partie, avaient tenu des assises sur un territoire contesté. Les consuls d'Agen protestèrent contre ce nouvel envahissement de leur territoire (2).

A cette époque, si nous en croyons les mémoires des consuls agenais, Alain de Durfort commettait crimes sur crimes et menait exactement la vie d'un chef de brigands. Un document des archives de la ville nous en dit long à ce sujet. C'est un « fragment d'un mémoire des consuls d'Agen contre Alain de Durfort, seigneur de Bajamont, qu'ils accusent d'usurpations sur leurs droits de justice et leurs revenus, de vols, pilleries et de sévices graves contre les habitants de la juridiction, coups et blessures ayant entraîné mort d'hommes. Les gens dudit seigneur occupant Lafox et Castelnoubel commettent des vexations de toutes sortes ».

Du premier jour qu'il a succédé à son père, dit ce document, Alain « s'est déclaré ennemy mortel des consulz de lad. ville et habitanz dicelle. »

Avec une bande de serviteurs bien dressés, il ne cesse de « battre, frapper, piller, destrousser, vouller et maltraiter les pauvres gens ». Suivi de ces gens sans scrupules et sans

(1) *Notes historiques sur la Juridiction de Lafox*, par J.-R. Marboutin. Imp. Moderne, 1910.

(2) Archives municipale d'Agen. FF. 138.

Digitized by Google

aveu, le seigneur de Castelnoubel ne craignait pas de venir, souvent, dans Agen, faire subir aux habitants mille vexations. Un jour, en 1533, entre autres, étant dans la ville, ses gens aperçurent une troupe de personnes dansant au son du tambourin. Ils se précipitèrent sur eux avec leurs épées dégainées, en blessèrent plusieurs et mirent les autres en fuite. Il en résulta une véritable émeute populaire. Le peuple se retournant contre ses agresseurs leur fit un mauvais parti, et l'un d'eux, pour se sauver, se réfugia dans le cloître Saint-Caprais. Le lendemain, Alain de Durfort revint avec quarante hommes en armes et le délivra en plein jour.

Réfugiés à Lafox et Castelnoubel, ils attendaient les occasions propices. Le moment venu, montés sur de grands chevaux, bien souvent déguisés et masqués, ils s'élançaient dans dans la campagne, pillant et maltraitant tous ceux qu'ils rencontraient.

Un jour c'est un sergent d'Agen qu'ils attaquent et rouent de coups, de telle sorte qu'il en mourut sept jours après. Une autre fois, ils tombent sur trois serviteurs de la Collégiale Saint-Caprais qui levaient et charroyaient les dîmes. Ils les battent et les amènent avec leurs chevaux et leurs charge au château de Lafox. Le juge-mage même fut leur victime et s'efforça de les apaiser par des « doulces paroles ».

Lafox et Castelnoubel étaient devenus la terreur du pays. On évitait de passer auprès de ces châteaux pour n'être pas dépouillés de sa bourse ou de ses armes.

A Castelnoubel, Alain de Durfort avait établi un capitaine qui commandait en son absence et modelait sa conduite sur la sienne. Perché sur son rocher, dominant du haut des tours et des remparts la campagne voisine, il guettait ; et quand l'occasion se présentait favorable, se précipitant avec ses hommes sur quelque ferme, il enlevait récoltes et bestiaux et ramenait le tout dans le château. Le pauvre bordier dépouillé devait payer une forte rançon pour rentrer en possession de son bien. Elevait-il la voix pour se plaindre ou pour récriminer, une détention plus ou moins longue et rigoureuse dans les prisons du château avait raison de ses doléances.

Digitized by Google

Cette prison de Castelnoubel était la terreur du pays. Elle s'étendait sous le logis principal et était creusée dans le rocher et voûtée en berceau plein cintre. Les paysans lui avaient donné le nom de *la Grue*.

A l'abri des fortes murailles de Castelnoubel et de Lafox, Alain de Durfort et ses séides semblaient se moquer des consuls et des citoyens agenais. On portait plainte contre eux, on ouvrait des enquêtes, mais sans nul souci, avec une persévérance insolente, ils continuaient leurs exploits (1).

Ce que nous venons de dire n'est que le résumé d'une longue pièce, où sont exposées les plaintes des consuls. Il est très évident qu'il faut faire la part de l'exagération dans ces doléances, mais il n'en reste pas moins vrai qu'Alain de Durfort était un rude et terrible seigneur.

Pendant ce temps, la fortune d'Alain était menacée par son cousin-germain Jean de Durfort, fils d'autre Jean son oncle.

Ce dernier, par acte passé en 1500, avait fait cession à son frère Etienne de tous ses droits sur les biens de la famille, moyennant l'apanage de Gimat et Esparsac en Lomagne. Etienne était resté seul maître des nombreux domaines composant le patrimoine de son père.

Jean de Durfort, fils de celui qui avait signé la cession de 1500, se maria avec Catherine de Lasset. Il ne se contenta pas des prétentions modestes de son père, mais réclama la succession totale des biens de la famille par droit de primogéniture, son père étant en effet frère aîné d'Etienne. Le procès qu'il intenta à son cousin à cet effet, en 1541, fut très long. Cependant, un arrêt du Grand Conseil, donné en 1554, ordonna, en sa faveur, la restitution d'une partie des biens (2).

Les seigneuries de Castelnoubel et de Mérens se trouvaient dans une situation particulière. Alain de Durfort disait qu'elles ne provenaient point de la succession de Bertrand et d'Arnaut. Elles avaient été aliénées par Jean de Durfort, dit le

(1) Archives municipales d'Agen. FF. 138.

(2) Archives du château de Lafox. Arrêt du Grand Conseil de 1554. Copie sur papier.

Digitized by Google

Roux, qui les avait données au seigneur de Montpezat. Plus tard Etienne s'en était rendu acquéreur. Malgré les dires de Jean qui prétendait que cette donation n'avait jamais eu d'effet, le conseil décida que ces terres ne devaient pas être comprises dans les biens à restituer, et elles restèrent à Alain.

Celui-ci mourut sans voir la fin de ce procès. De son mariage, il avait eu trois enfants : René, mort sans postérité, François et une fille Philippe.

Messire François de Durfort fut le personnage le plus célèbre de la famille. Il joua un très grand rôle dans les guerres de religion qui ensanglantèrent le pays. Il devint en 1572 sénéchal d'Agenais. Ce fut, avec l'évêque d'Agen, M. de Frégose, Martial de Nort et Monluc, un des plus fermes soutiens de la religion catholique.

Il prêta à ses corréligionnaires l'appui de son courage, de sa fortune et de ses châteaux. Il mène la campagne et se bat un peu partout. Mais à ce jeu ses ressources s'épuisent. En outre, il lui faut soutenir le procès de succession intenté par ses cousins, et les procès sont des gouffres sans fonds, où finissent par sombrer les situations les plus solides.

Il arriva donc un jour, où François de Durfort se vit dans la nécessité d'emprunter. Mais il déguisa l'emprunt sous l'apparence d'une vente.

Castelnoubel et Mérens, restés sans conteste sa propriété, formaient un riche domaine. François de Durfort tâcha d'en tirer parti.

Parmi les gentilshommes qu'il fréquentait et qui avaient combattu avec lui sous les ordres de Monluc, Messire Herman de Raffin était sans nul doute un des plus fortunés. C'est à lui qu'il s'adressa. Il lui vendit avec faculté de rachat dans un délai déterminé, ses châteaux de Castelnoubel et de Mérens avec leurs appartenances.

Nous ignorons la date exacte de cette vente. Mais elle fut passée certainement vers 1570.

Herman de Raffin, fils d'Arnaud et de Marguerite de Tremolhes, était un rude soldat et un riche seigneur. Il appartenait à une très ancienne famille venue du Rouergue, mais fixée

Digitized by Google

en Agenais depuis longtemps. Elle se divisa en plusieurs branches. La principale fut celle d'Hauterive, dont Herman fut le fondateur.

Il prit part aux luttes religieuses et servit vaillamment sous les ordres de Monluc qui l'avait en particulière estime. Celui-ci lui écrivit, le 2 août 1569, un billet très court mais très cordial, où il l'appelle son cher compagnon (1).

Herman de Raffin fut donc pendant quelque temps seigneur de Castelnoubel. Mais François de Durfort, qui affectionnait ce château, fit tous ses efforts pour en devenir à nouveau propriétaire et il y réussit.

Au mois de février 1572 (vieux style), en réalité 1573, il put rembourser le principal de cette vente, qui se montait à deux mille livres. Restaient les intérêts qu'il s'engagea à payer sous peu.

Le document qui nous donne ce renseignement est un bordereau énumérant les diverses monnaies en cours versées par François de Durfort pour parfaire la somme de 2,000 livres. Il se termine par cette déclaration :

« La susdite somme venant et est le principal de la vente de la seigneurie de Castelnovel des effruitz de laquelle Messire François de Durfort, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Bajamont, demeure redevable envers Messire Hermand Raffin, chevalier de l'ordre du Roy en la somme de quatre-vingts trèze livres tournois. — Faict le second de février 1572 (2). »

Deux mois après, Messire François de Durfort signait l'acte de revente, le 3 avril 1573 (3).

Sa sœur Philippe se maria, le 5 février 1576 avec noble Jacques de Chavagnac, seigneur de la Liève et de Mongourt (4).

---

(1) L'original de cette lettre appartient aux archives de la famille de Raffin, en la possession de M. l'abbé Dubois, curé de Roquefort, qui se propose de la publier bientôt.

(2) Communiqué par M. l'abbé Dubois.

(3) Archives du château de Lafox. Inventaire de 1587.

(4) *Ibidem.*

Digitized by Google

René de Durfort, frère de François, seigneur de Gimat et d'Esparsac mourut en lui léguant ses biens et en laissant à sa sœur un don de mille livres tournois. Philippe de Durfort n'ayant pas été payée d'un legs de pareille somme fait par sa mère Françoise de Montal, réclama sa part d'héritage. François de Durfort prétendant que le procès en cours avec ses cousins, avait amoindri sa fortune, voulait faire subir une diminution à la part revenant à sa sœur. Un procès allait s'ouvrir, lorsque les parties convinrent de mettre fin au différend par une transaction.

Elle fut passées le 20 juin 1579, entre le sénéchal et le sieur de la Liève représentant sa femme. François de Durfort s'engageait à payer à sa sœur la somme de 5,666 écus et deux tiers d'écu à la fête de la Noël suivante. A défaut de paiement, il lui abandonnerait la jouissance de la seigneurie de Monbalen pendant trois ans, avec faculté de se libérer avant, s'il lui était possible (1).

Les affaires de famille pour aussi graves et compliquées qu'elles fussent, ne portaient point de tort aux devoirs de sa charge de sénéchal. Il faut suivre les actes de la Jurade d'Agen pour se convaincre de l'activité et du zèle déployé par François de Durfort pour la défense des intérêts catholiques.

Durant ces guerres incessantes, Castelnoubel dut souvent servir de refuge aux populations voisines et offrir un solide point d'appui aux troupes du sénéchal. Au mois d'octobre 1585 notamment, « vingt-cinq cuirasses commandées par le sieur de La Liève, devaient protéger les campagnes à l'Est, en prenant pour points d'appui les châteaux de Lafox, de Castelculier, de Castelnoubel et de Laroque-Timbaut (2). »

Au commencement de cette même année, au mois de février, le sénéchal François de Durfort était mort. Il n'avait pas été marié. Le 29 juin 1569, au moment de rejoindre à nouveau les troupes royales, il avait fait son testament. Ce testa-

(1) Archives du château de Lafox. Pièce originale.

(2) *La ville d'Agen pendant les guerres de religion* par G. Tholin. *In Revue de l'Agenais*, t. XVIII, p. 227.

Digitized by Google

ment avait été si bien caché dans une tour de Castelnoubel qu'on resta longtemps sans le découvrir.

Plusieurs compétiteurs se présentèrent pour recueillir son héritage, notamment Messire Bernard de Lacombe, abbé de Blasimont, et Messire François de Montpezat-Laugnac, que la faveur d'Henri III et le rôle joué, le 23 décembre 1588, au château de Blois, rendit tristement célèbre.

Philippe de Durfort eut donc à défendre ses droits. Elle fit rechercher le testament de son frère. On le trouva dans une cassette où François de Durfort tenait ses papiers les plus précieux.

Il demandait à être enseveli dans la chapelle de Sainte-Catherine de Lafox. Il veut que son héritier « fasse ses honneurs et funérailhes ainsin qui est accoustumé fère a gens de semblable qualité et que pour ce faire soient apellés les pretres des eglises d'Agen Cathédralle et Collégiale et de noz terres et juridictions et autres circonvoysins, ensemble les relligieux des quatre couventz dud. Agen et que a chescung prestre soict donné et payé trois soulz tournoys et refection corporelle. Et voullons que toutes les cloches des esglizes et couventz sonnent les jours de nostre enterrement et honneurs. Vollons aussy quil soict donné à manger et boyre à tous pauvres qui viendront et à chascung ung soul. Vollons aussy que nostre héritier habille vingt et quatre pauvres de nos terres et juridictions et à chescung douze pans de drap du pays, lesquels pauvres acisteront les jours de nostre enterrement et honneurs à l'église ayant chascung un cierge de cire alumé en la main, dune livre. Donnons aux pauvres de lospital d'Agen vingt livres tournoises et aux pouvres lépreux quinze livres. Voullons estre mariées huict filles pouvres de nos terres et juridiction et entre autres filles la fille de maistre Pierre Lebon et que a chescune soict donnée la somme de vingt et cinq livres. Légons au couvent des Jacopins d'Agen la somme de quinze livres, et à chescung des aultres couventz de la ville, la somme de sept livres et demye. Et moyennant ce voullons que ces religieux desdictz couventz, les jours de nostre enterrement octave honneur et bout d'an soient tenuz dire une messe

Digitized by Google

haulte de mortuis, diacre et soubzdiacre. Vollons aussy que chascung jour pendant lan de nostre décèz, serèt dicte et célébré une messe haulte de mortuis en lad. eglise Saincte Catherine de Lafox, par les prêtres d'icelle, diacre et soubzdiacre. chappes et offrande avecques vigilles tous les soirs et pour ce faire donnons auxd. prêtres la somme de cent cinquante livres, davantage voullons et ordonnons que par six pretres de bonne vie capables et suffisants, les heures canoniques soient dictes à haulte voix perpétuellement en lad. église Saincte Catherine, ainsin que nous avons accoustumé les fere dire selon lordinaire d'Agenoys. Et voullons que M. Françoys Charpaut, Me Jehan-Pierre Lebon, Claude, Messire Chabrié Reyre servent tant quilz vivront sans que mondit héritier les en puisse tirer. Et voullons qu'après leur décès notre héritier y pourvoyt daultres pretres de bonne vie et suffisantz et que chasque jour lesd. pretres soient tenuz dire troys messes lune après prime haulte de mortuis et les jours solennels de la feste comme est de coutume, laultre basse le dimanche du jour, le lundi de *nomine Jesu*, le mardy de Sainct Esprit, le mercredy de *quinque plagis*, le judy des *angellis*, le vendredy de *cruce*, le sempmedy de Nostre-Dame et l'aultre la grand-messe la solennité selon le jour comme est de coutume. Pour ce faire donnons à chascung desd. pretres annuellement une pipe de vin payable la moitié après vendanges l'aultre à Pâques et oultre à chascung légons la somme de soixante livres payables cinq livres à chascung par mois et au cas que nostre héritier succombât au procès de Lafox, voullons que chaque pretre nait que cinquante chaque an et diront seulement les heures canoniques en la grande messe. » Il lègue ensuite ses biens à son frère René et si celui-ci ne laisse pas de descendant l'héritage passera à sa sœur Philippe. Il désigne pour exécuteurs testamentaires le seigneur de Laugnac, Nicolas Michel, juge de Lafox, et Bertrand Soldadier, curé de Saint-Ferréol (1).

René de Durfort étant mort, Philippe était héritier et les

(1) Archives du château de Lafox. Testament du 29 juin 1569, copie sur papier.

Digitized by Google

tribunaux lui donnèrent raison. Mais elle ne tarda pas à mourir. Sa mort arriva en 1587. Elle ne laissait pas de postérité.

Sa cousine germaine Anne d'Ornezan, fille de Jeanne de Durfort, sœur d'Alain, étant sa plus proche parente, revendiqua l'héritage. Mais des difficultés s'étant élevées entre elle et Amanieu de Durfort, elle céda ses droits à Jeanne d'Antin.

Celle-ci était femme de messire Hector de Pardaillan, seigneur de Montespan, de Gondrin, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et capitaine des gardes du corps du roi. Ce fut un rude chevalier qui prit une part très active à toutes les guerres de son temps (1).

Jeanne d'Antin était fille d'Arnaut baron d'Antin, sénéchal et gouverneur de Bigorre et d'Anne d'Andouïn. Elle poursuivit avec vigueur le procès relatif à la succession de Durfort. Une partie lui échappa, mais Castelnoubel et Mérens lui furent adjugées.

En 1589, lorsque les troupes de la Ligue, sous les ordres du marquis de Villars, combattaient les troupes du sénéchal de Saint-Chamarand, Castelnoubel et Lafox furent occupés par ces dernières.

Lafox était défendu par une vingtaine de soldats sous les ordres de Ducros de la Cassaigne. Ils se rendirent sans combattre (2).

Castelnoubel résista-t-il mieux ? C'est possible. Sa position était plus forte que celle de Lafox. Un document de 1600, nous montre Castelnoubel pris, pillé et saccagé par les troupes du marquis de Villars, le 10 août 1589 (3).

Avant la fin du siècle, un arrêt adjugea définitivement Castelnoubel à Jeanne d'Antin.

---

(1) P. Anselme, *Histoire de Grands officiers de la Couronne*, t. v, p. 179.

(2) *Brière narration de ce qui s'est passé en la ville d'Agen* (1589-1590), publiée par A. Magen. Agen, Michel et Médan. 1879, p. 23.

(3) Archives du château de Lafox. Sommation par Amanieu de Durfort à Jeanne d'Antin, du 20 octobre 1600.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Les seigneurs de Castelnoubel aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Arnaud de Gasc. Secondat de Roques. — Pascault de Poléon.

Avec le XVIe siècle, les Durfort disparaissent de Castelnoubel. Mais tout dans ce château parle encore d'eux. Ils l'ont possédé pendant près de trois siècles. Ils l'ont bâti, fortifié, embelli, défendu. Les cheminées et les clefs de voûte portent leurs armes, on peut dire que Castelnoubel est l'œuvre des Durfort.

Au début du XVIIe siècle, c'est Jeanne d'Antin qui est dame et seigneuresse de Castelnoubel. Elle continue le procès de la succession des biens de Durfort contre Hector Regnault de Durfort, fils d'Amanieu.

Le 8 janvier 1609, les grandes salles du château se remplissent d'un brillant cortège, un lieutenant de la compagnie d'Hector de Pardaillan, seigneur et baron de Gondrin, époux de Jeanne d'Antin, signait ce jour-là son contrat de mariage. C'était noble Jean de Godefroy Lamarque Manet de Latour, écuyer, seigneur de Lagarde et de Lafage, fils d'un officier de l'Infante du Portugal, qui s'unissait à demoiselle Henriette de Nozères de Bézat (1).

Jeanne d'Antin assistait à cet acte. Mais à ce moment, Castelnoubel ne lui appartenait plus en droit. Depuis le 9 octobre 1608, elle l'avait vendu à messire Arnaud de Gasq, en même temps que la terre de Mérens.

Arnaud de Gascq. — « La famille de Gasq, originaire du Rouergue, s'établit à La Réole vers la fin du XVe siècle. Anobli par achat de charge, le grand-père de François avait été jurat de cette ville, ses deux oncles Jehannot et Pierre également jurats, le premier en 1538 et 1547 et l'autre en 1526. Ce même Jehannot, bourgeois et marchand, laissa à l'hospital de La

(1) Communication de M. Ph. Lauzun.

Digitized by Google

Réole de 1556, 1.000 écus d'or au soleil, qui furent payés par son héritier, Guillaume de Gasq, receveur des décimes en Bazadois » (1).

Les de Gascq furent seigneurs de Cocumont, Portets, Razac, etc. (2).

Arnaud de Gascq, le nouveau propriétaire de Castelnoubel, était abbé de Saint-Ferme, seigneur du Puydieu, Revol, Borde et Pailhés. L'abbaye de Saint-Ferme appartenait à l'ordre bénédictin. Elle est située sur les confins de la Gironde et du Lot-et-Garonne, non loin de Monségur et de Duras. Son église romane est un des plus intéressants monuments de la Gironde. La nef, ruinée pendant les guerres de religion, fut restaurée par Arnaud de Gascq.

« La nef (de St-Ferme) est large de 8 mètres 12 et la hauteur de la voûte porte 14 mètres 62, sous clé. Cette voûte fut exécutée par les soins de l'abbé de Gascq en 1607, ainsi que le rappelait l'inscription suivante, qu'on lisait autrefois sur l'un des piliers, et dont il n'est resté que le millésime : « ARNALDUS DE GASCO, HUJUS COENOBII ABBAS ET RESTAURATOR ANNO DON. 1607 » (3).

Arnaud de Gascq avait acheté Castelnoubel franc de toute taille, comme bien noble. Le collecteur de la juridiction d'Agen prétendit cependant lui imposer le paiement de la taille comme aux biens ruraux. L'abbé de Saint-Ferme proteste et refuse de payer. Le collecteur passe outre et fait saisir Castelnoubel.

Arnaud de Gascq eut recours au vendeur. Jeanne d'Antin prend fait et cause pour lui et fait reconnaître la nobilité de Castelnoubel (4).

En 1615, Arnaud de Gascq contraignit dame Jeanne de Bajordan à lui faire une reconnaissance pour certains biens dépendants de son fief de Castelnoubel (5). Mais il ne resta pas longtemps propriétaire de cette terre qui passa aux Secondat.

---

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 236.

(2) *Recherches historiques et statistiques sur la commune de Cocumont*, par A. Veilhon. Marmande, Duchen, 1911.

(3) *Notice historique et statistique sur La Réole*, par Dupin. La Réole, Pasquier 1839, p. 264.

(4) Archives municipales d'Agen, CC. 121.

(5) Archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 696.

Digitized by Google

Les Secondat. — Nous ignorons par quel moyen d'Arnaud de Gascq, Castelnoubel advint à la famille de Secondat. Mais tout porte à croire que ce fut par un achat. Toujours est-il qu'en 1619 messire Jacob de Secondat prend le titre de seigneur de Castelnoubel.

La famille de Secondat, venue, croit-on, du Berry, s'était fixée en Agenais depuis de longues années. Elle y joua un rôle assez notable et occupa plusieurs terres importantes, Roquefort, Saint-Marcel, Montesquieu, etc.

Le nouveau seigneur de Castelnoubel naquit à Agen le 22 décembre 1576. Il était le quatrième enfant de Jean de Secondat et d'Eléonore de Brénieu, qui en eurent treize.

Entré dans la carrière des armes, il s'y distingua en plusieurs affaires, et prit une part active, avec plusieurs de ses frères, à la prise d'Ostende. Chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, il devint lieutenant-colonel du régiment du sieur de Chatillon.

On le connut d'abord sous le nom de Roques, puis sous celui de Sérignac, et lorsque son frère Henri fut mort, on l'appela Montesquieu. C'est en sa faveur que cette terre fut érigée en baronnie.

Marié à Marguerite de Sevin, le 9 mars 1610, il en eut trois enfants (1).

Peu de temps après l'acquisition de Castelnoubel, il fit son testament, le 19 juillet 1619. Il veut être enseveli au couvent des Augustins, et il demande à sa femme de faire dire chaque jour dans l'an de son décès une masse basse « et d'offrir le pain et le vin aud. couvent des Augustins ». Il donne à ces religieux 150 livres pour les mettre à l'intérêt afin de pouvoir dire à chaque fête de Pâques, Pentecôte et Toussaint une messe haute d'anniversaire.

Il donne à M. de Raigniac, son juge de Montesquieu, 200 livres, à condition qu'il continue d'assister sa femme et ses enfants de ses avis et conseils.

---

(1) La généalogie des Secondat a été publiée par O'Gilvy dans le *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, t. II.

Digitized by Google

A Marguerite de Sevin, sa femme « dont il n'a eu que des contentements », il lui donne la jouissance de tous ses biens, si elle reste veuve. Si elle se remarie, elle perdra l'usufruit de son héritage et touchera 6.000 livres.

A Henri son puiné, il lègue 15.000 livres payables lorsqu'il aura 25 ans.

A Toinette, sa fille, 18.000 livres payables à son mariage.

Au posthume, s'il y en a un. 15.000 livres.

Son héritier universel est Jean-Baptiste de Secondat son fils aîné (1).

Marguerite de Sevin, sa veuve, habita longtemps Castelnoubel. Elle se maria en secondes noces le 5 février 1633 avec Jean du Bernet, premier président du Parlement de Bordeaux. L'acte fut passé à Castelnoubel. Elle n'eut pas d'enfant de ce second mariage et elle survécut longtemps à son second époux. Elle mourut à Agen en 1683.

A l'occasion de sa mort on écrivit plusieurs épitaphes et pièces divers, en voici une :

Pleurons tous, agennois, la perte irréparable
De cette illustre dame, en qui tout ce pays
Possédait le thrésor d'une vie admirable
Et féconde en lauriers, palmes, roses et lis.

Aux petits et aux grands, elle estoit vénérable :
Tout le monde trouvoit chez elle ses appuis
Son cœur estoit si grand, si tendre et charitable
Que les seuls affligés faisoient tous ses ennuis.

Pleurés, pauvres, pleurés la mort de vostre mère ;
Pleurés, humbles dévots, vostre bel exemplaire !
Femmes veufves, pleurés ce miroir de vos mœurs ;

Mais, pensant à la mort, imités en la vie ;
Et faites refleurir ses vertus dans vos cœurs,
Pour aller vivre au ciel avec cette Marie (2).

Joseph du Bernet, de son premier mariage avec Catherine

(1) Archives départementales, B. 45.
(2) Communay. *Le Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, Favraud, 1886, 1886, p. 93.

Digitized by Google

de Benois, eut trois filles dont l'une, la seconde, Anne du Bernet, se maria le 26 février 1634 avec Jean-Baptiste-Gaston de Secondat, seigneur et baron de Montesquieu et de Castelnoubel. Celui-ci, entré dans la magistrature, fut pourvu, le 9 avril 1653, d'une charge de président à mortier au Parlement de Bordeaux (1).

Son frère Henri se maria avec Angélique Marie de Rance. Il reçut probablement lors de son mariage la terre de Castelnoubel en apanage. Un acte du 18 juillet 1651 nous permet de le supposer. Ce jour-là, en effet, sœur Marie Henrye de Rance, religieuse au couvent du Paravis, donne quittance à Pierre Vissière, serviteur de noble Henri de Secondat, écuyer seigneur de Castelnoubel, des arrérages de sa pension (2).

Henri mourut sans postérité, et Castelnoubel revint à son frère, le président à mortier. Celui-ci décéda à Bordeaux le 2 août 1678.

Son fils Jean-Baptiste de Secondat lui succéda. Il fut seigneur de Castelnoubel, Talence et Raymond. Comme son père il eut une charge de président à mortier au Parlement de Bordeaux.

C'est lui qui vendit le château de Castelnoubel à Louis Pascault de Poléon.

J.-R. Marboutin.

(*A suivre.*)

---

(1) Communay, *Le Parlement de Bordeaux*, p. 95.
(2) Etude de M. Beyries, notaire au Port-Sainte-Marie. Minutes J. Sirvent.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE LOT-ET-GARONNE

Nous croyons être utile aux travailleurs en leur signalant ici les remarquables rapports que M. R. Bonnat, le distingué archiviste départemental, soumet chaque année au Conseil général sur le service de ses archives, et en en reproduisant, dans cette Revue, les principaux passages, ceux notamment des trois dernières années, relatifs aux acquisitions récentes, de livres, brochures, documents, aux versements des greffes et des notaires, à la publication d'Inventaires nouveaux, à l'exposé de l'état des archives des sous-préfectures et des communes du département, enfin aux dons particuliers, surtout au legs si important de la comtesse Marie de Raymond.

De cette nomenclature, toujours clairement présentée, ils ne pourront tirer qu'avantages et profits, surtout si elle les engage à aller, eux-mêmes, en vérifier l'exactitude dans ce nouveau pavillon des Archives, si habilement édifié sur les données de l'érudit archiviste, et aménagé par lui si luxueusement, avec autant de compétence que de goût ; vrai modèle que ne sauraient trop envier et imiter les autres départements, et qui se présente, à Agen, comme un centre intellectuel, un vrai sanctuaire de la science, où se plaisent à se grouper, chaque jour pour y travailler à l'aise, — et discourir aussi quelque peu sur les questions d'actualité, — ceux chez qui ne sont pas éteints l'amour de la petite patrie et le culte du passé.

PH. L.

Digitized by Google

RAPPORTS AU PRÉFET ET AU CONSEIL GÉNÉRAL

SUR

LE SERVICE DES ARCHIVES DE LOT-ET-GARONNE

Par M. René BONNAT, archiviste départemental

I

1908-1909

1° Legs de Raymond. — Les archives départementales viennent d'entrer en possession de la plupart des collections, imprimées ou manuscrites, que la comtesse de Raymond leur avait léguées en 1885. Madame Gavini de Campile, sœur de la testatrice, en avait l'usufruit. Cependant, elle avait bien voulu se dessaisir, au profit du département, d'un très grand nombre de dossiers généalogiques et d'ouvrages héraldiques, littéraires et historiques (près de 1700 articles) qui nous furent versés en 1886 et durant ces dernières années, notamment en 1904 et 1908. A la suite de son décès survenu à Paris le 2 avril dernier, ses héritiers, M. Gavini de Campile, ancien préfet, que le Conseil général remercia l'an dernier de ses nombreuses libéralités ; M. Gavini, député et président du Conseil général de la Corse, et M. Roger de Montesquieu m'invitèrent à trier avec eux les ouvrages déposés à l'hôtel de Raymond et à prendre livraison de ceux qui revenaient aux Archives départementales. Huit cent quarante-cinq volumes nous sont ainsi parvenus, avec une table en chêne blanc, une grande chaise sculptée aux armes des Raymond, un encrier en porcelaine de Sèvres, deux bibliothèques, l'une en châtaignier, l'autre en chêne avec corniches ornées d'une torsade et d'un cordon de billettes. Tous ces ouvrages, qui seront groupés dans une salle spéciale de notre nouveau bâtiment, sont extrêmement intéressants. Ils ont fait l'objet, en 1889, d'un catalogue détaillé imprimé aux frais de la succession. Inutile,

Digitized by Google

par conséquent, d'y revenir. Je me bornerai à signaler quelques livres de bibliophile avec de superbes reliures d'amateur, quelques belles éditions anciennes, des manuscrits de Saint-Amans, un splendide volume publié par la Société des bibliophiles français sur papier Japon avec de belles eaux-fortes en trois teintes : *La bataille de Rocroy*, par le duc d'Aumale. et surtout un superbe registre, in-folio, autographe de Mme de Raymond, en maroquin plein, avec les armes sur les plats, aux tranches dorées ; c'est l'*Armorial de la descendance de la noblesse d'Agenais* en 1789. Le titre est en lettres ornées : 31 feuillets d'armoiries peintes par 9 écussons à la page, sauf à la dernière, qui contient seulement 7 écus de forme carrée, 809 pp. de généalogies lot-et-garonnaises commencées en 1862, finies en 1886; 8 pages d'introduction; 42 d'additions et de corrections, tout contribue à rendre ce bel in-folio très original et curieux. C'est une pièce de musée.

Un certain nombre d'ouvrages de bien moindre valeur doivent encore nous revenir. Ils formaient la bibliothèque de M. de Raymond, maire d'Agen sous le gouvernement de Juillet, et ils étaient restés indivis entre ses deux fillles. Ils appartiennent donc, pour moitié, aux Archives départementales et, pour l'autre moitié, aux héritiers de Mme Gavini de Campile. Le partage ne pourra s'effectuer qu'au retour à Agen de ces derniers, c'est-à-dire en septembre 1909.

En outre, M. Gavini a déposé chez Me Bothian, notaire à Agen, la somme de 2.000 francs, léguée par Mme de Raymond pour l'installation de ses collections et la confection de chassis vitrés ou de grilles destinés à préserver les livres. Ces 2.000 francs seront versés à la Trésorerie Générale pour être employés conformément à la volonté de la testatrice, dès que l'acceptation définitive du legs sera chose faite. Elle servira : 1° à la confection de chassis grillés ou vitrés et de petites étagères destinées aux ouvrages récemment versés qui ne pourraient pas contenir sur les rayons déjà existant ; 2° à l'embellissement de la salle affectée au fonds de Raymond et légèrement détériorée par la pose des radiateurs et des tuyaux du calorifère à basse pression ; 3° à la reliure d'environ 200 volu-

Digitized by Google

mes de la collection; 4° à l'encadrement de quelques gravures et tableaux. Je prie le Conseil général de bien vouloir m'autoriser à employer ainsi le legs de la comtesse de Raymond.

Bibliothèques du Grand Séminaire et de l'Evêché. — J'annonçais, l'année dernière, qu'une partie des livres et manuscrits ayant appartenu à la mense épiscopale d'Agen et au Grand Séminaire nous serait attribuée. Un décret du 14 décembre 1908 et un arrêté du Ministre de l'Instruction publique du 24 février 1909 en ont ainsi décidé. Les bibliothèques de ces établissements ecclésiastiques, déclarées biens d'Etat, doivent être déposées à la bibliothèque municipale d'Agen, mais les documents ayant le caractère de pièces d'archives et tous les ouvrages de référence ont été réservés pour les archives de Lot-et-Garonne. Avec le bibliothécaire municipal, j'ai procédé à un triage préliminaire et fait installer dans notre nouveau pavillon plus de 1.000 volumes, dont certains feront bonne figure au milieu des collections départementales : le Glossaire de Du Cange, les dictionnaires de Moréri, Bayle, Furetière, Migne; une partie de l'Encyclopédie du XVIIIe siècle; les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ceux du Clergé de France; l'*Antiquité expliquée* de Bernard de Montfaucon; les vingt premiers volumes de l'Histoire littéraire de la France par les Bénédictins ; une Bible polyglotte très intéressante; la collection superbement reliée des procès-verbaux des Assemblées du Clergé ; les Sacrosancta Concilia de Labbe et Cossart ; la collection du Moniteur Universel réimprimée, in-4°; quelques vieilles éditions du XVIe siècle, etc. Le tout provient du Grand Séminaire. Quant aux ouvrages de la ci-devant mense épiscopale mieux vaut ne pas en parler : de loin, c'est quelque chose ; de près, ce n'est rien. Au reste, il en est de même d'une grande partie de la bibliothèque du Séminaire. Sur 10.000 articles environ, 800 ont été mis de côté pour les archives, 3.000 pour la ville d'Agen. Le reste pourra faire, sans inconvénient, l'objet d'une vente au bénéfice d'établissements charitables, et je doute qu'elle soit fructueuse.

Digitized by Google

Bibliothèque : accroissements. — Les érudits y trouveront un certain nombre d'ouvrages intéressants récemment acquis ou donnés. Hauser : *Les Sources de l'histoire de France, XVIe siècle ; — Inventaire général des richesses de la France ; Monuments civils*, t. 8; — *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. 1er, par Déchelette; — les publications des comités départementaux d'études sur l'histoire économique de la Révolution, concernant le bailliage de Cotentin, le partage des biens communaux, l'élection de Gap, les bailliages de Blois et de Romorantin, les biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône; l'Abolition des droits seigneuriaux en Savoie; les Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention; les Cahiers de doléances des bailliages de Sens et de la sénéchaussée de Cahors; du District d'Alençon. — Habasque : *Le livre doré du présidial d'Agen;* — Boyer : *Mgr Lanusse. Le prêtre et le soldat;* — Lauzun : *La correspondance de Bory de Saint-Vincent; Le château de Lauzun;* — Chaux : *Diplôme de médecin de 1496;* — Courteault : *Blaise de Monluc historien*, et la biographie de *Blaise de Monluc;* — Véchembre : *Le baron Lomet* (1759-1826) ; — Jules Serret : *Livre d'or des élections consulaires et de l'administration municipale d'Agen depuis l'année 1322 jusqu'en 1909;* — Dubois : *Marmande. Les détenus sous la Terreur.* — Bonnat : *Le citoyen Delsoert, ci-devant Lalaurencie.* — Inventaires et état sommaire de la série L des Archives départementales des Hautes-Alpes et de l'Isère ; des Archives nationales (Chambre des Comptes, Châtelet, Maison du Roi, Parlement de Paris) ; des séries T et V de la Seine-Inférieure ; — *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, par Lacour-Gayet. — *La vente des biens nationaux pendant la Révolution*, par Marion. — *L'Histoire de France*, de Lavisse, t. VIII. — *Les Volontaires nationaux (1791-1793)*, par E. Déprez. — *Voltaire mourant*, par F. Lachèvre. — *L'Art religieux de la fin du Moyen-Age en France*, par E. Male. — *La Provence du Ier au XIIe siècle*, par de Manteyer. — *Les sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales*, par C. Schmidt. — *L'Avènement de Bo-*

Digitized by Google

naparte, par Vandal, t. II. — *Joseph-Charles-Alexandre, comte d'Anterroches et César d'Anterroches, évêque de Condom*, par le comte de Dienne. — *Romme le Montagnard*, par M. de Vissac. — *Les Mémoires de Saint-Simon*, t. XX et XXI. — Le tome II des *Cartulaires Chartrains*. — *Les Testaments de l'officialité de Besançon*, par Robert, t. II.

Archives : réintégrations ; versements. — Par une circulaire en date du 19 mai 1908, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, d'accord avec son collègue de la Justice, a fait verser aux archives départementales toute une série de pièces, d'un caractère politique, qui se trouvaient au Parquet du Procureur-général de la Cour d'Agen. Il y a là quantité de documents sur le Coup d'Etat de décembre : rapports de magistrats, procureurs de la République, juges de paix; sur l'action des sociétés secrètes et des clubs politiques, les insurrections et les troubles dont quelques cantons furent le théâtre dans les trois départements du ressort de la Cour ; des états numériques d'inculpés politiques; des renseignements sur les magistrats des commissions mixtes ; des notes sur les opinions, avant et depuis 1848, de tous les magistrats de la Cour, depuis les conseillers jusqu'aux juges de paix ; des renseignements sur la police de la presse. Le tout, formant 17 liasses, complètera heureusement les collections départementales, autrement plus riches, puisqu'elles possèdent les rapports des préfets, les dossiers des commissions mixtes (procès-verbaux, instructions, interrogatoires), les dossiers individuels des citoyens déportés, arrêtés ou libérés ou mis sous la surveillance de la haute police, et tous les papiers relatifs à l'indemnité, aux secours et pensions accordés aux victimes du Coup d'Etat.

Archives : Dons. — M. Roumat, maire de Saint-Pierre de Nogaret, nous a remis l'état des détenus de la maison d'arrêt du Comité de surveillance de Marmande, 29 nivôse an II. Par l'intermédiaire du docteur Couyba, un cahier de 15 feuillets nous est parvenu ; c'est l'ancien état-civil de Saint-Etienne de

Digitized by Google

Fougères de 1652 et 1653. A signaler encore quelques documents manuscrits concernant la commune de Montesquieu et celle de Nicole pendant la Révolution, et, surtout, un sac entier bourré de minutes de notaires du XVIIIe siècle. Nous les avons triées, classées et mises en liasse ; elles proviennent des Batut, notaires royaux à Laroque-Timbaut, et prendront place dans la série E des archives départementales. M. Momméja nous a offert un recueil de thèses protestantes passées à Saumur au XVIIe siècle ; M. Dubos, un cahier et trois liasses de comptes provenant du district et de la municipalité de Casteljaloux (1790-II), et M. de Sansac, juge de paix à Damazan, un recueil de pièces imprimées de la période révolutionnaire formant un *Code criminel* et ayant appartenu à Brostaret, accusateur public près le tribunal criminel de Lot-et-Garonne et, plus tard, député de ce département.

Travaux annuels : Inventaires. — Classer les livres du fonds de Raymond et leur donner le numéro du catalogue, trier les dix mille volumes de la bibliothèque du grand séminaire, parfaire l'installation des archives départementales, telles ont été cette année les principales occupations du service. Nous avons pu cependant commencer le deuxième volume d'inventaire de la série L : *fonds de la Révolution*, dont le tome 1er a été distribué à la session d'octobre 1908. Cinq feuilles sont tirées ; elles contiennent l'analyse des documents intéressant la formation du Lot-et-Garonne en 1790 et la division du département en 72, puis 73, puis 51 cantons; les mesures prises par les commissaires du roi pour assurer le fonctionnement du nouveau régime administratif : les élections faites : 1° par l'assemblée électorale du département pour le Conseil général, les haut-jurés, le tribunal civil et criminel, l'évêque constitutionnel, les députés à l'Assemblée législative, à la Convention, aux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents ; 2° par les assemblées électorales des districts pour les fonctions d'administrateurs et de juges ; 3° par les électeurs des cantons et des communes pour les fonctions de juges de paix, d'électeurs, et de membres des corps municipaux : maire, procureurs, offi-

Digitized by Google

ciers municipaux, agents nationaux, conseillers et notables. Le tout sera suivi des dossiers relatifs à la police, aux subsistances, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, aux administrations départementales et communales, aux finances, aux affaires militaires, aux guerres de la Révolution, aux travaux publics, à l'instruction publique, aux sciences et arts, à la justice, aux cultes : catholique, constitutionnel, de la Raison, théophilanthropie : aux établissements de bienfaisance et de répression. L'analyse de ces documents jointe à celle des administrations de district qui fonctionnèrent de 1790 à l'an IV formera le tome II de l'inventaire de la série L.

En même temps, paraîtra le 2e volume de l'inventaire des Archives communales conservées soit dans les mairies du département, soit au dépôt central. Achevé en 1903 il y manque une table générale destinée à faciliter les recherches des travailleurs, et un *supplément* où seront mentionnés les liasses et registres antérieurs à 1790 que fait découvrir l'inspection des fonds communaux. Le travail est commencé ; il sera poursuivi régulièrement.

D'autre part une récente circulaire ministérielle prescrit la rédaction de répertoires numériques, même pour les documents modernes. Je ne crois pas qu'ils puissent rendre de grands services à Agen. Néanmoins l'employé des archives, sous mon contrôle, commencera l'analyse sommaire de la série V : *Cultes*.

Archives des Sous-Préfectures et des Communes. — Le classement des fonds révolutionnaires d'*Agen*, continué par le bibliothécaire municipal, M. Calvet, est aujourd'hui terminé. Toutes les pièces ont été groupées et mises en liasses. Mais la salle affectée aux archives municipales est devenue trop étroite, par suite du versement des documents administratifs modernes. Elle est aussi très humide et les fonds anciens s'en ressentent. Il y aurait grand intérêt à les déposer aux Archives départementales comme le proposait en 1886 M. Durand, alors sénateur et maire d'Agen.

Aussi bien, la nécessité de centraliser dans les dépôts dé-

Digitized by Google

partementaux les documents antérieurs à 1800, qu'ils intéressent l'ancien régime ou la période révolutionnaire, s'impose de plus en plus. Dans la plupart des communes, les cahiers et pièces détachées, épaves souvent très curieuses des anciens chartriers, sont abandonnés. On les retrouve empilés pêle-mêle et dans le plus grand des désordres au fond de rayons poussiéreux ou dans de vieux placards. Estimons-nous heureux qu'on ne les ait pas brûlés, comme le cas s'est produit souvent, pour ne pas avoir à les transporter dans de nouvelles mairies ! Parfois même les secrétaires qui en ont la charge ne connaissent de leurs vieilles archives que les registres paroissiaux d'état-civil. J'en ai vu qui ne savaient où se trouvaient leurs terriers, leurs cahiers d'arpentement ou de comptes, cependant inventoriés ; pour les retrouver, l'archiviste devait alors se livrer avec eux à une véritable exploration des bâtiments communaux !

Exploration d'ailleurs fructueuse : elle amène souvent la découverte de documents, voire même de registres, qui avaient échappé aux recherches, ce qui prouve bien, une fois de plus, qu'à quelque chose malheur est bon.

A *Lagarrigue*, où les registres paroissiaux sont reliés et ont été inventoriés, j'ai retrouvé au fonds d'un carton toute une série de pièces qui les complètent. En voici l'état numérique :

Paroisse de *Notre-Dame de Lagarrigue*. — Baptêmes, mariages et sépultures, 1606-1698, un registre in-4°, en fort mauvais état. — Baptêmes, 1666-1674, un cahier in-12. — Baptêmes et mariages, 1657-1665 et 1657-1666, un cahier in-12. — Baptêmes et mariages, 1698-1702, deux cahiers in-12. (Coté E supplément 937 *bis*).

Paroisse de *Saint-Jean d'Aubès*. — Etat-civil, 1638-1661, un cahier in-12. — *Idem*, 1730-1737, un cahier in-12, (Coté E supplément 941 *bis*).

Paroisse de *Saint-Avit*, annexe d'Aiguillon. — Baptêmes, mariages et décès, 1742-1746, un cahier in-12. (Coté E supplément 941 *ter*).

Paroisse de *Saint-Vincent de Gouts*, annexe d'Ai-

Digitized by Google

guillon. — Baptêmes, 1703-1709, un cahier in-12. (Coté E supplément 941 *quater*).

Pas d'archives révolutionnaires autres qu'une liasse de lois et décrets imprimés de 1792 (25 pièces), un registre d'état-civil concernant Notre-Dame de Lagarrigue de 1792 à 1802, et un cahier de 20 pages concernant les publications de mariages de Miramont d'Aiguillon (1793-an VI).

A *Roumagne*, il faut ajouter aux documents inventoriés un registre d'arpentement de la paroisse d'Iffour de 1750. (Coté E supplément 1480 *bis*).

Les archives révolutionnaires de *Sainte-Bazeille* sont réduites à leur plus simple expression. Pas de pièces détachées. Il paraît qu'en 1896, quand la mairie s'installa dans les locaux qu'elle occupe actuellement, on fit brûler une grande quantité de papiers. En tout, avec l'état-civil, trois registres et un cahier :

1° Délibérations du Conseil général de la commune, 17 octobre 1790-25 brumaire an III ; 1 registre relié.

2° Délibérations du Conseil général de la commune, du 23 germinal an III à l'an IV ; 1 registre relié, qui renferme également les délibérations de l'Administration cantonale de l'an IV au 2 germinal an V.

3° Délibérations de l'Administration cantonale du 2 germinal an V au 25 floréal an VIII. Registre relié à réintégrer aux Archives départementales.

4° « Bureau de la municipalité ». Comptes. 1 cahier. 20 février 1790-6 mai 1792.

Etat-civil : Naissances, mariages et décès, an IV-an VIII. 3 registres reliés.

Au fonds ancien inventorié, il faut joindre : 1 registre in-4° relié renfermant les délibérations du Bureau des pauvres devenu plus tard le Bureau de bienfaisance du 7 décembre 1781 au 3 novembre 1872 (Coté E supplément, 1724 *ter*), et 2 volumes in-4°, reliés, contenant, l'un, les naissances et mariages de 1779 à 1792, l'autre, les décès pendant la même période (E supplément 1725, 4 et 5).

Les délibérations de la commune de *Nicole* ne commencent

Digitized by Google

qu'en 1838. En fouillant dans les cartons du secrétariat, je n'ai pu trouver que cinq pièces relatives à la Révolution. An II-an VIII : Etat des citoyens actifs de Nicole en l'an II. Passeports de l'an VII et de l'an VIII ; tableau des conscrits du canton d'Aiguillon en l'an VII et pour la commune de Nicole. Deux registres reliés d'état-civil, an II-1812 et an II-an X. Le département possède un cahier en très mauvais état : « registre de police pour 1791 », provenant de la mairie.

L'inventaire imprimé des anciens chartriers des paroisses qui ont formé la commune de *Bourran* en 1839, ne mentionne que des registres d'arpentement. J'en ai trouvé un de plus, fort endommagé. Il est de 1736, 53 feuillets, avec une table alphabétique des prénoms (Coté E supplément 887 *bis* et déposé aux Archives de Lot-et-Garonne). En outre, dans de vieilles armoires, au milieu d'un fouillis de pièces postérieures à 1800, j'ai constaté la présence de 33 cahiers paroissiaux renfermant l'ancien état-civil des paroisses de *Coleignes* et de *Saint-Vincent-de-Dominipech*. J'ai obtenu du maire qu'ils fussent immédiatement reliés. Ils seront côté E supplément 890 *bis* (Coleignes, 1657-1791, 17 cahiers in-12 et in-8°, ensemble 387 feuillets) et 890 *ter* (Saint-Vincent, 16 cahiers, in-12 et in-4°, ensemble 220 feuillets, 1636-1792), — Quant aux archives révolutionnaires, rien ou presque rien : 2 registres de la contribution foncière pour Coleignes et Saint-Vincent (1792-1793) et 9 registres d'état-civil : Saint-Vincent, naissances (an II-1817) : mariages (1792-1839) ; décès (an-II-1817) ; Saint-Brice, naissances (an IV-1817) ; mariages (an IV-1817) ; décès (an IV-1818) : Coleignes, naissances (an I-1817) ; mariages (an II-1839) ; décès (an VII-1817).

Clairac a des archives extrêmement importantes. L'inventaire sommaire des fonds anciens ne tient pas moins de 44 pages d'impression. Il est cependant incomplet. Au milieu des fonds administratifs nous avons découvert :

1° Sept petits registres in-4° qui constituent l'arpentement général de la communauté de Clairac et des paroisses de la juridiction en 1658 : Clairac, Marsac, Saint-Brice, Saint-Martin, Saint-Vincent, Tignagues et Vaqué. Un registre par

Digitized by Google

paroisse, précédé de la table alphabétique des noms de propriétaire. Le tout mis en liasse a été coté E supplément 2089 *bis*.

2° Un gros registre relié de 344 feuillets in-4° : rôle des tailles, décharges et transferts d'impositions. Liste des biens nobles de la juridiction, 1710-1730. (E Supplément 2101 *bis*).

3° Un cahier de 26 feuillets : Registre des mandats délivrés par les consuls du 25 mai 1768 au 4 juillet 1774. (E supplément 2126 *bis*).

4° Deux cahiers, ensemble 68 feuillets : Délibérations du bureau de l'hôpital du 15 septembre 1744 à 1791. Manque de 1771 à 1786 (E supplément 2209 *bis*).

5° Deux cahiers, 88 feuillets : Mercuriales de Clairac. Prix des grains, du 3 mars 1755 au mois d'avril 1769 et de 1785 à l'an X (E supplément 2214 *bis*).

6° Un cahier (E supplément 2090 *bis*) : Table alphabétique par noms de propriétaires de l'arpentement général de 1748.

Quant aux archives révolutionnaires, elles nous seront envoyées pour être classées. C'est indispensable, car le désordre y est complet. Aucun triage n'a été fait. L'inventaire dressé en 1842, par les soins du maire, ne mentionne pas l'existence de la plupart de ces papiers dont beaucoup sont intéressants. On n'y parle que des registres. J'ai procédé sur place à un classement sommaire et feuilleté ou examiné toutes les liasses ou cartons des affaires administratives modernes. Beaucoup de pièces y figurent qui appartiennent au fonds de l'administration cantonale ; elles devront être réintégrées aux archives départementales. Voici l'état sommaire de tous ces documents:

—*Série A-B :* Lois, décrets, actes de l'Administration départementale, de 1790 à l'an VIII. Imprimés, 23 liasses. — Enregistrement des lois et décrets, 7 cahiers, 1790-1793.

Série C : Imprimés divers de la période révolutionnaire, 4 liasses.

Série D : Délibérations du Conseil général de la commune. Registre relié, 29 avril 1790-15 avril 1792. — Correspondance, 2 liasses. — Rapports avec le département et le district de

Digitized by Google

Tonneins, 1 liasse. — Enregistrement des arrêtés de ce district, 1 cahier, 1790-an II.

Série E : Etat-civil. Naissances, 8 vol. rel.; mariages, 8 vol. idem ; décès, 8 vol. idem. 1 vol. de tables, 1793-1839. — Publications de mariages de 1792 à 1810, 9 cahiers.

Série F : Foires et marchés, 1793, 1 liasse.

Série G : Contributions, 1 liasse, 35 cahiers. 1791-an VIII. — Contribution patriotique, 1790, 1 cahier.— Patentes, 1 reg., 1 cahier. — Livre des mutations à compter de l'an VII, 1 reg.

Série H : Secours à accorder aux parents des défenseurs de la patrie et aux soldats des armées de la République, 1 liasse. — Affaires militaires, ans VII et VIII, 1 liasse. — Gardes-nationaux, 1 liasse.

Série I : Affaires de police et diverses, 1 liasse. — Fêtes publiques et divers, 2 liasses. — Affaires de la police municipale, 1 liasse. — Jugements du bureau de police, 2 cahiers, 1791-an V. — 12 liasses d'affaires diverses où tout est mêlé et qui ont besoin d'être triées pièce par pièce : Enfants abandonnés, militaires blessés, colons réfugiés, 1 liasse. — Réquisitionnaires, militaires et divers, registres d'ordre, 1 liasse. — Comité permanent de Clairac en 1790, registre des dons volontaires, etc., 1 liasse. — Comptes de la commune, 1792, 1 liasse. — Réquisitions, contributions, pétitions, comptes, états des bouviers et des charrettes, 2 liasses. — Signalements, assemblées électorales, affaires diverses, 4 liasses.

Aucune trace des délibérations de la Société populaire. Quelques arrêtés du comité de surveillance du district de Tonneins qui resteront aux archives départementales.

II

1909-1910

Bibliothèque : accroissements. — Le ministère de l'Instruction publique a fait déposer durant l'exercice 1909-1910 : *Les cahiers des doléances des bailliages de Troyes et de Barn-sur-Seine*, t. I, par J. Vernier ; *Les cahiers de la sénéchaussée de*

Digitized by Google

Nîmes, par Bligny-Bondurand ; *Les cahiers de la sénéchaussée de Rennes*, par Sée et Lesort ; ceux du département de la Marne, par Laurent ; les documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône, par Moulin ; *Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France ;* Paris : bibliothèque de la Marine, du Sénat et de la Chambre des Députés. Bibliothèque de Reims ; *Les dictionnaires topographiques de la Haute-Loire et du Pas-de-Calais; Les testaments de l'officialité de Besançon* (1265-1500), t. II, par U. Robert ; le *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, par Espérandieu, t. II, où le Lot-et-Garonne d'aujourd'hui se trouve compris ; les tomes 18 et 19 du *Recueil des Actes du Comité de Salut Public*, par Aulard ; le t. IV de la *Correspondance de Carnot*, par Charavay. Ensemble 21 volumes in-4° brochés, auxquels il faut ajouter l'Inventaire sommaire des archives du Gard, série E, t. IV, et quelques répertoires départementaux.

Soit par dons, soit par acquisitions, la bibliothèque départementale s'est encore accrue des ouvrages suivants :

Journal de Pierris de Casalévetery, notaire royal de Mauléon, par J. de Jaurgain ; *Mémoires et caravanes de J.-B. de Luppé*, suivis des Mémoires de son neveu, J.-B. de Larrocan d'Aiguebère ; *Le Cartulaire de l'abbaye de St-Martin de Pontoise*, par J. Depoin ; *La Correspondance inédite de François duc de Broglie*, maréchal de France, avec le prince Xavier de France, comte de Lusace, t. Ier ; *L'Histoire de France contemporaine*, par G. Hanotaux ; *Théophile et Paul de Viau*, par Garrisson ; *Etudes sur l'histoire économique de la France : l'assistance publique (1760-1789)*, par C. Bloch ; *Choix de poésies de Sallustes du Bartas ; l'Histoire de France*, de Lavisse, t. VIII, 2e partie ; *Les Demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)* et *les Parlementaires français*, par Fleury-Vindry, et quelques plaquettes d'histoire agenaise faites avec les documents conservés aux archives départementales. A signaler encore un petit nombre de brochures sur la franc-maçonnerie lot-et-garonnaise : Règlements de la R.·. L.·. de Saint-Jean sous les titres distincts de l'Age d'Or et des Amis des Bour-

Digitized by Google

bons à l'O.'. de Villeneuve et d'Agen ; deux calendriers maçonniques et des instructions pour les grades symboliques du Grand-Orient, etc.

La bibliothèque du Petit-Séminaire d'Agen a été vendue au profit des établissements charitables. J'ai obtenu que certains ouvrages fussent distraits de l'adjudication et déposés aux Archives départementales : *Bibliographie Universelle, ancienne et moderne Michaud*, 88 volumes, reliés, v. f.; Collection des écrivains et historiens latins et grecs. Texte avec traduction : Hérodote, Thucydide, Virgile, Horace, Lucain, Justin, Salluste, Tite-Live, Tacite, Jules César et Cicéron, 83 volumes reliés ; *Les Antiquités romaines*, de Denis d'Halicarnasse, 2 vol. in-4° rel.; *l'Histoire et la Bibliographie des Croisades*, de Michaud, 7 vol.; Les Mémoires relatifs à l'histoire de France, de Petitot et Poujoulat, 153 vol.; Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie, 6 volumes brochés, par Maxime du Camp.

Une partie de la bibliothèque de Raymond avait été léguée à M. Pierre de Montesquieu avec prière de la placer au château de la Brède. Le légataire a préféré la vendre à M. Mounastre-Picamilh, libraire à Bordeaux. J'ai acquis, pour être joints au fonds de Raymond, 20 de ces volumes magnifiquement reliés par Petit ou Niédrée, aux armes de la comtesse ou à celles des Bastard : *Les châteaux historiques de la France*, par Eyriés, accompagnés d'eaux fortes, tirées à part et dans le texte et gravées par nos principaux aquafortistes, sous la direction de M. Eugène Sadoux, 2 vol. in-4°; *Les cours galantes*, par Gustave Desnoiresterres, 4 vol. in-18, m. r. dent. int. tr. dor. — *Les Commentaires de messire Blaise de Monluc*, Ed. de Ruble, 5 vol. in-8°. — *Les zouaves et les chasseurs à pied*, par le duc d'Aumale, maroquin rouge, dent. int., initiales d'Henri d'Orléans ; *Histoire complète de Bordeaux*, 7 vol. in-8° ; — *Généalogie de la maison de Bastard, originaire du comté nantais, existant encore en Guienne.*

Archives : accroissements. — M. Momméja, conservateur du Musée d'Agen, nous a fait don d'une plaquette imprimée

Digitized by Google

qui manquait à notre série L : « Exercices publics pour l'Ecole centrale de Lot-et-Garonne, an VII ». Me Bigou, notaire à Villeneuve, a versé toutes ses minutes antérieures à 1808. L'ensemble, très important, forme 183 gros volumes (dont 5 en mauvais état) et 4 liasses de testaments mystiques, c'est-à-dire de testaments secrets, écrits ou du moins signés par le testateur et remis par lui au notaire, scellés et clos, en présence de six témoins. La série part de 1545 avec les actes du notaire royal Mercier. Un seul registre pour le xvre siècle ; le reste a été détruit ou a disparu. La série reprend à partir de 1657; elle est complète jusqu'en 1773. Manquent les années 1774 à 1782 inclus. A partir de 1783 jusqu'en 1807, une seule lacune pour 1793, l'année de la Terreur. 4 volumes servent de répertoires. Le premier va de 1681 à 1773; le deuxième, de 1700 à 1762; le troisième, de 1782 à l'an VII ; le quatrième, de l'an VIII à 1810. Durant cette période d'un siècle et demi, cinq notaires seulement : Carrière père (1657-1698); Guillaume Carrière (1698-1737); Pierre-François Carrière (1737-1768); Jean-François Carrière (1768-1783), et Guillaume Briet (1783-1809).

Inutile d'insister sur le grand intérêt que présente pour nous le versement de Me Bigou. Il est prouvé que les minutes notariales sont une des sources les plus abondantes et les plus précieuses de notre histoire et depuis longtemps les érudits locaux ont entrepris de l'exploiter. Mais nos archives départementales, moins riches que leurs voisines, ne possédaient qu'un petit nombre d'anciens registres notariaux donnés par des particuliers et n'avaient reçu qu'un seul versement de notaire ; et encore s'agissait-il de documents sur la seigneurie d'Albret cédés en 1899 par Me Labat, de Casteljaloux, et n'ayant pas le caractère de minutes notariales privées. Avec Me de Lacvivier, d'Agen, qui va incessamment déposer ses actes antérieurs à 1789, Me Bigou est le premier notaire qui ait bien voulu combler cette lacune regrettable. Il convient de l'en féliciter en formant le vœu que son exemple soit suivi.

L'archiviste départemental a procédé cette année : 1° au triage de la bibliothèque du Petit Séminaire d'Agen dont

Digitized by Google

408 volumes ont été déposés aux archives départementales ; et 2°, avec M. Rabaté, professeur départemental d'agriculture, à une vaste enquête sur la délimitation des vins de la région bordelaise dont l'avait chargé le Conseil général. Les résultats de cette enquête lus en séance publique ont été publiés in-extenso dans le volume du Conseil (session extraordinaire d'octobre 1909).

J'ai également continué l'inventaire de la série L. Trois feuilles ont été tirées. Elles sont relatives aux élections municipales pendant la Révolution ; à la police révolutionnaire, à la salubrité publique, aux subsistances ; aux divisions administratives, à la population, à l'état-civil, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, au nouveau système des poids et mesures et à la comptabilité départementale.

Archives des communes. — Boé. — Dossiers en bon état de conservation dans un placard. Les délibérations municipales ne commencent qu'en 1837. Pas d'archives révolutionnaires, si ce n'est l'état-civil : deux registres dem.-rel. parchemin de 1793 à l'an X et de l'an II à 1812 ; et un cahier concernant pour l'an III la paroisse et section de Saint-Pierre-de-Gaubert.

Bon-Encontre. — Pas d'archives anciennes à la mairie. La commune faisait autrefois partie de la juridiction d'Agen, comme Boé. Les cadastres anciens et les registres paroissiaux sont à Agen. Pas d'archives révolutionnaires, si ce n'est l'état-civil : Naissances, 1795-1812, mariages, 1795-1812; décès, 1795-1812. Ensemble trois registres reliés. Les délibérations du Conseil municipal sont relativement récentes.

A Lafox, la mairie est de construction récente. Les archives municipales étaient entre les mains d'un érudit qui écrit actuellement l'histoire de la commune. Ni délibérations de jurade, ni registres paroissiaux. Un terrier de 1748 classé E suppl^t 1125 et marqué à tort dans l'inventaire comme déposé aux archives départementales. Pour la Révolution un registre in-folio, relié parchemin : « Délibérations du corps municipal » du 18 mars 1790 au 19 pluviôse an XIII (100 pages), et en tournant le volume sens dessus-dessous un « recensement de la Garde-nationale (1790) », 4 pages.

Digitized by Google

A Colayrac, ni fonds ancien, ni documents révolutionnaires. L'état-civil commence en 1802 et les délibérations municipales en 1832.

A Saint-Hilaire, j'ai trouvé un registre relié non inventorié; c'est l'état civil des paroisses de Saint-Hilaire, Maurignac, Saint-Laurent, de 1742 à 1792 (E supplt 38 bis). Aux archives départementales a été déposé un cahier de baptêmes, mortuaires et mariages concernant la paroisse Saint-Hilaire, 12 feuillets (1704-1708) (E supplt 36 bis). Pas d'autres archives révolutionnaires que six cahiers relatifs à la contribution foncière et trois registres reliés d'état-civil de 1793 à 1801.

Les fonds modernes de la mairie d'Agen sont aujourd'hui triés et classés. Mais le classement ne saurait être que provisoire ; il reste à tout grouper en séries et en sous séries.

Le Passage n'a d'autres documents de la période révolutionnaire que deux registres d'état-civil reliés (an II-an VI; an VI-an X). Du fonds ancien inventorié, une pièce de 1767 a disparu depuis longtemps; elle était cotée E supplt 15.

A Foulayronnes un registre d'état-civil rel. an IV-an X et 7 liasses du Bulletin des Lois de l'an II à l'an VII. Les délibérations municipales commencent en brumaire an IX.

Les délibérations de Bajamont partent de 1838. Et cependant mention est faite dans un inventaire ancien de la mairie (1843 et 1871) d'un cahier contenant les actes municipaux de 1792 au 5 thermidor an XI. Trois registres reliés d'état-civil : naissances, an IV à 1820; mariages, 1793-1820; décès, an II-1820.

Pont-du-Casse. Bulletin des Lois de l'an II à l'an VIII et un registre d'état-civil de 1795 à 1802.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Damazan depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, par le chanoine P. Dubourg, docteur en théologie, curé de Layrac. — In-8° de 681 pp. Villeneuve-sur-Lot, imp. Renaud Leygues, 1911, avec planches.

Voici un beau volume que les amateurs de notre histoire agenaise, accueilleront avec plaisir. Il se présente sous une couverture séduisante, que les bibliophiles sauront apprécier. Vous pouvez l'ouvrir sans crainte, l'intérieur tient les promesses du dehors et si le cadre est beau, le tableau lui est bien supérieur.

Vous suivrez, avec plaisir et aussi avec fruit, l'histoire d'une bastide agenaise depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Avec un guide si autorisé et si bien documenté, vous sortirez charmés et ravis de votre excursion dans le passé.

La paroisse de Damazan existait déjà au début du XIIe siècle, puisqu'elle est nommée dans une donation faite à l'abbaye cistercienne de Fontguillem à cette époque. C'est sur son territoire que le frère de Saint Louis, Alphonse de Poitiers, le grand bâtisseur des villes neuves du Sud-Ouest, jeta les fondements du Castrum Comitale, château comtal, qui reprit par la suite son nom primitif de Damazan. Cette bastide nouvelle fut entourée de remparts, défendus par de nombreux ouvrages avancés, qui lui ont valu le nom de *ville aux cent tours*.

Sous la domination anglaise, Damazan prospéra rapidement, grâce surtout aux foires créées par les souverains anglais et qui attiraient dans ses murs les populations voisines. Comme toutes les villes du pays, elle eut à souffrir cruellement de la guerre de Cent Ans, et des entreprises violentes et répétées des seigneurs, notamment des Montpezat, mais elle sut toujours panser ses plaies et réparer ses ruines.

Au XVIe siècle, l'hérésie protestante fit ici des adeptes, mais moins nombreux qu'ailleurs, car s'ils avaient leur cimetière particulier, ils ne possédaient ni temple ni ministre. Cependant, les guerres, que le protestantisme déchaîna, causèrent beaucoup de ruines spirituelles et matérielles et détruisirent, entre autres, en 1585, l'église de Damazan.

La vaste juridiction de Château-Comtal, qui comprenait au moyen-âge jusqu'à sept paroisses, reçut des coutumes spéciales qui réglaient tous les détails de l'administration municipale. Leur texte est perdu. M. le chanoine Dubourg, malgré cette lacune regrettable, a su, à l'aide de nombreux documents provenant en partie des études notariales, nous montrer cette administration se déve-

Digitized by Google

loppant et se transformant selon les époques. Puis, la Justice, les écoles, l'hôpital, les seigneurs, les familles et les maisons nobles de la juridiction, ses principaux habitants, défilent devant nous, avec une riche documentation et une précision rigoureuse. Les paroisses de la juridiction, l'histoire des curés, des grangers de Fontclaire, la période révolutionnaire, la période moderne avec ses administrations civiles et religieuses ont fourni matière à de copieux chapitres ou des paragraphes d'un intérêt très vif.

M. le chanoine Dubourg sait tout du passé de Damazan, et il le raconte avec un plaisir qu'il ne cache pas. Il a mis dans son travail tout son cœur et à le lire on sent l'émotion d'un fils qui parle avec amour de sa famille. Relisez sa préface, et vous verrez combien il est fortement attaché à ce coin de terre qui l'a vu naître, combien il éprouve de joie à en redire à ses compatriotes l'histoire attachante et à évoquer le nom des ancêtres. Son livre est un véritable chant d'amour à la petite patrie :

Quinze lustres passés, me revoyant moi-même,
Tout seul en ma cellule, à cette heure suprême,
Bercé par un doux rêve, où se mouillent mes yeux,
Je songe aux vieux parents, qui m'aimèrent le mieux.
Je revois le clocher de mon bien cher village,
Le petit jardinet, où dès mon premier âge,
Je prenais mes ébats ; le modeste logis,
Où des frères nombreux et quelques vieux amis
Virent naître en mon cœur l'amour pour votre gloire,
O mon Dieu ! De ce temps il reste en ma mémoire
Des souvenirs pieux. Transporté loin de toi,
J'ai gardé ton amour, je t'ai gardé ma foi !
De tes sites gracieux, du riche paysage
Rien n'a pu de mon cœur en effacer l'image,
O mon cher Damazan ! où mon cœur est resté,
Ce livre est le tribut de ma fidélité.

C'est un fort riche tribut certes, où nous ne savons ce qu'il faut admirer le plus ou du travail et des longues recherches qu'il a occasionnés, ou du soin attentif donné à la rédaction, ou de l'exécution matérielle du livre. Rien n'a été négligé pour le rendre agréable et utile, ni les fines phototypies qui nous font connaître les les monuments les plus intéressants du pays, ni les documents curieux, ni les tables qui faciliteront les recherches. Aussi bien, sommes-nous persuadés que ce nouvel ouvrage de M. le chanoine Dubourg aura un vif et légitime succès. J.-R. MARBOUTIN.

Un héros de la Grande-Armée. Jean Gaspard Hulot de Collart, officier supérieur d'artillerie (1780-1854), par le Vicomte du Motey, lauréat de l'Institut. (Paris, Alph. Picard, 1911. — In-8° de 585 pp.) de 585 pp.)

En même temps que paraissaient dans la Revue de l'Agenais la

Digitized by Google

biographie d'abord, puis la Correspondance inédite de Bory de Saint-Vincent, M. le vicomte du Motey publiait à Paris, en un gros volume orné de portraits et de planches, la biographie et la Correspondance de Jean-Gaspard Hulot de Collart sous le titre : *Un héros de la Grande-Armée*. Or, il est impossible, après avoir lu ces deux ouvrages, de ne pas assimiler les deux personnages qui en font les frais— non qu'ils eussent le même caractère ni les mêmes goûts, Bory, spirituel, vantard, autoritaire, et pardessus tout naturaliste, Hulot au contraire timide, silencieux, modeste, homme de devoir et d'obéissance passive, — mais parce que, contemporains, ils ont couru les mêmes dangers, se sont coudoyés sur les mêmes champs de bataille, ont partagé à la paix à peu près le même sort, ont vécu le même nombre d'années. Et cependant ils semblent ne s'être point connus ; car, en aucun de leurs écrits, ils ne parlent l'un de l'autre. Il est vrai que s'il leur avait fallu nommer tous leurs compagnons d'armes, la France entière y serait passée. Néanmoins, leur existence a été si bien remplie, leur vie s'est déroulée si mouvementée et en même temps si méritoire, qu'il était du devoir de tout historien, soucieux des gloires de la patrie, d'exhumer de l'oubli leur mémoire et de la rappeler à la postérité.

N'est-ce pas en outre un devoir pour nous, et en même temps un bien grand plaisir, que de signaler aux lecteurs de ce Bulletin le nouvel ouvrage de notre collègue, membre résidant de la Société académique d'Agen et travailleur infatigable, ainsi que l'atteste la liste de ses nombreux ouvrages, en tête de laquelle il convient de placer sa belle étude sur *Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises*, couronnée, on ne l'ignore pas, par l'Académie française.

Le hasard, cette fois encore, a bien servi M. du Motey. Car, c'est en fouillant un sac volumineux de vieux papiers, qu'il a trouvé des documents de premier ordre sur cette famille Hulot, — qui n'a aucun rapport, hâtons-nous de le dire, avec l'Agenais — d'abord originaire de la Normandie, puis transportée dans les Ardennes et fixée particulièrement à Charleville. « Le nom de Hulot, écrit M. du Motey, est inscrit sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile ». Il fut porté simultanément par trois généraux distingués : le maréchal de camp d'artillerie, Jacques-Louis, baron Hulot, auteur de *Souvenirs militaires* estimés ; le lieutenant-général d'infanterie Etienne, également baron Hulot, dit de Mazerny, cousin du précédent ; enfin le général de cavalerie, Etienne-Constant Hulot, dit d'Osery, frère de la maréchale Moreau. Ce n'est d'aucun de ces trois que s'occupe M. du Motey, mais seulement du plus jeune frère du premier, de Jean-Gaspard Hulot, né en 1780, entré à l'Ecole polytechnique en 1796, capitaine d'artillerie en 1807, chef de bataillon en 1813, enfin, sur sa demande, en 1830, admis à la retraite avec le grade de lieutenant-colonel.

« Les nombreuses et rudes expéditions auxquelles il prit part sans « la moindre interruption, la noblesse et l'excessive modestie de son

Digitized by Google

« caractère, l'abus révoltant qu'il en fut fait lors de la dispensation « des récompenses à l'issue de ces luttes de géants, nous permet- « tent de considérer ce travail comme un acte d'équitable et loin- « taine réparation. »

Lutte de géants en effet que cette marche triomphale de la Grande Armée, de 1805 à 1811, à laquelle prit une part des plus actives Jean Gaspard Hulot, presque toujours attaché, en sa qualité d'ancien polytechnicien, à la direction d'un parc d'artillerie, soit qu'il suivît l'Empereur en Autriche, en Prusse, en Dalmatie, soit qu'il opérât en Espagne et en Portugal, où il fut fait prisonnier et envoyé sur les pontons de la Corogne, où il demeura plus de six mois et d'où il ne fut délivré qu'en janvier 1809 par son cousin le colonel Etienne Hulot, lors de la conquête de la Galice par le maréchal Soult.

C'est certainement une des pages les plus captivantes de ce livre que le journal de captivité, écrit au jour le jour et reproduit in extenso par M. du Motey, où Gaspard Hulot nous fournit les plus curieux renseignements sur ce mode d'emprisonnement, cher aux Anglais, qui consistait à entasser les soldats français sur de vieux vaisseaux de ligne hors de service, délabrés, malsains, où tout manquait, et où ils enduraient les pires misères.

Plus impressionnants peut-être encore sont les détails sur la désastreuse campagne de Russie, l'incendie de Moscou, le passage de la Bérésina, la déroute de la Grande Armée, donnés par Hulot, non plus dans un journal, mais dans les lettres qu'il écrivait à sa famille, à son frère, à ses amis, et que complète si éloquemment la narration toujours claire, sobre, qu'y intercale M. du Motey.

Car deux méthodes s'offraient à lui : « Celle, écrit-il, très facile « d'un simple recueil de documents, ou bien la tâche plus labo- « rieuse d'une biographie. Nous avons préféré la dernière, qui « classera ces documents, nous l'espérons, suivant le vœu de « Taine, les demandant « abondants, caractéristiques et bien clas- « sés », et fera aussi avec plus de vérité revivre l'homme et le soldat. « Ce travail n'est le plus souvent d'ailleurs que le texte et le simple « enchaînement des documents originaux. »

Mais cette chaîne est très habilement forgée, et c'est plaisir que de parcourir, sans fatigue aucune, cette longue série de faits prodigieux qui se déroula pendant dix années consécutives jusqu'à la chute de Napoléon.

Ce n'est pas sans un moindre intérêt qu'on suit encore Gaspard Hulot, toujours d'après ses notes de service, ses diplômes officiels, sa correspondance, ses réflexions personnelles, passé, après 1815, à l'état de demi-solde, remplissant avec zèle les diverses missions qui lui furent confiées à Bourges, à Cherbourg, à Douai, puis reprenant du service actif dans l'armée des Pyrénées lors de la guerre d'Espagne en 1823, échouant à la Martinique comme directeur de l'artillerie de 1826 à 1830, rentrant enfin à ce moment en France et

Digitized by Google

prenant à Charleville, après les journées de juillet, une retraite bien méritée.

Jean Gaspard Hulot ne fut pas seulement un soldat accompli, il fut aussi un profond moraliste. Témoins ses *Conseils*, qu'il écrivit dans sa retraite et où il développa « les idées morales que lui avait données son expérience » sous le titre de : « *Règles de conduite que* « *doit se prescrire un jeune homme à son entrée dans le monde et* « *qu'il doit suivre pendant toute sa vie pour jouir du seul et vrai* « *bonheur qu'il est possible de trouver sur la terre* ». Ses réflexions sur le Bonheur, la Santé, le Savoir, le Travail, la Bonté, le Devoir, la Vie intérieure, la Religion, dénotent un vrai penseur, professant une philosophie sereine et bienfaisante, un soldat qui est demeuré un homme heureux. Et c'est avec raison que M. du Motey écrit encore : « Gaspard Hulot s'est aussi révélé à nous comme un type très « pur de qualités morales, qui peuvent laisser ingrate la profession « d'un homme, mais qui socialement font la valeur et la force d'une « race. Ce caractère, dans la mesure où il les étonnera, intéressera « peut-être les individualistes d'aujourd'hui, en leur offrant en « dehors de leur formule, la vue d'une âme heureuse. D'autres qui « voient plus loin que la vie d'un homme, attacheront du prix à sa « passion pour le devoir, à sa haine des faiblesses, à la fermeté de « ses croyances, à la dignité de ses mœurs, à son énergie, à sa « conscience, et, enfin, trait singulièrement frappant, à sa silen- « cieuse, à son extrême modestie. Et nous aurons déjà fait une œu- « vre utile aux Français de notre temps, si le rayonnement de cette « noble figure éveille la sympathie et force l'admiration. »

Que M. du Motey soit satisfait. Ses vœux seront exaucés. Car, par la manière si attrayante avec laquelle il a su présenter cette masse de documents et rattacher les faits particuliers ignorés aux faits généraux déjà connus, son ouvrage restera une source précieuse de renseignements nouveaux pour tous ceux qui ne cesseront d'être les admirateurs passionnés de l'épopée impériale.

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Vœux de nouvel an. — Comme tous les ans, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a adressé à la Société académique d'Agen ses vœux de nouvel an, formulés en ces jolis vers :

1912

« Umbra fugit, volat hora, dies fugit, occidit annus ; »
« Mors venit et saxis, » olim cecinere poetæ ;
Nos umbras, horas, scriptis revocamus et annos.
Reddimus et saxis latebrosis lumina vitæ.
Sic agri cultor glebas invertit aratro,
Ut mandet curvis viventia semina sulcis.
Nonne es tu, frater, quoque fossor et artis arator ?
Campos historiæ florentes verte frequenter,
Et per te, celebris florebit gloria patrum !

A son tour, la Société d'Agen lui a répondu par l'envoi des distiques suivants, dus à la plume autorisée de M. le professeur F. Ferrère, vice-président de la Société :

Prospera quæ nobis mandas, afflante camena,
Nos juvat extemplo vota referre tibi.
Quantum vota placent socium testantia pectus !
Nam longæva fides, his renovata, viret.
Anni succedunt ut fluctus fluctibus instant,
Qui dum mutantur, flumen idem superest.
Vita fluit pariter, vanescunt corpora. Gestis
Scriptisque æternum mens animusque manent.
Sic æterna, soror, vives, et nomina patrum
Splendebunt, studiis irradiata tuis.
Gloria nos eadem sequitur tua signa secutos,
Qui tibi, cara comes, corda manusque damus.

F. Ferrère.

Les fouilles de Sos. — Dans les séances des 15 et 29 décembre 1911, M. C. Jullian a lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication de M. J. Momméja, conservateur du Musée d'Agen, sur les découvertes récentes faites à Sos. Cette communication a été publiée dans le fascicule de janvier 1912 de la

Digitized by Google

Revue des Etudes anciennes (annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux). On trouvera, en tête de notre numéro, les deux excellents mémoires de MM. J. Duffau et Ch. Bastard qui, par leur clarté comme par leur exactitude, donneront, sur ce sujet, aux lecteurs de la Revue, tous les renseignements désirables.

Les ducs d'Epernon et le château de Caumont. — Les deux ducs d'Epernon ont laissé trop de souvenirs dans l'Agenais pour que nous ne signalions pas la monographie que M. le marquis de Castelbajac publie en ce moment dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, sur le beau château de Caumont, canton de Samatan (Gers), berceau de leur famille et leur première résidence. L'auteur en donne une description archéologique très complète avec plan à l'appui, et il en rappelle tous les faits historiques, agrémentant sa notice de superbes phototypies qui en augmentent le charme et lui donnent un intérêt encore plus considérable.

Epilogue des fêtes de Romas. — Par décret de janvier dernier, MM. J. Bergonié, professeur de physique biologique et d'électricité médicale à l'Université de Bordeaux, et M. Paul Courteault, professeur d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest à l'Université de Bordeaux, membres tous deux de l'Académie de cette ville, correspondants de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, ont été nommés le premier, officier, le second, chevalier de la Légion d'honneur. On n'ignore pas quelle part importante tous deux avaient prise à l'organisation et à la célébration des fêtes qui ont eu lieu, en octobre dernier, à Nérac, à l'occasion de l'inauguration du monument de Jacques de Romas.

Un volume vient de paraître à cette occasion : *Œuvres inédites de J. de Romas sur l'Electricité, publiées par les soins de l'Académie de Bordeaux, choisies et annotées par M. J. Bergonié, avec une notice biographique et bibliographique de M. P. Courteault* (Bordeaux, Imp. Gounouilhou, 1911. In-8° de 306 pp. avec portrait et planches.) Il contient de multiples mémoires, lettres, observations de J. de Romas sur l'électricité, suivis d'une bibliographie de ses écrits et d'un important appendice concernant les faits et gestes, certificats, diplômes, nominations, etc., de l'illustre physicien, notre compatriote.

— En sa qualité de professeur d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France, M. Paul Courteault traite cette année, à la Faculté de Bordeaux, les sujets suivants : le mercredi à 5 h. 1/2 : *Le château Trompette* et *la place des Quinconces* (suite) ; le jeudi à 3 h. 1/2 : *La Gascogne à travers les siècles.*

Digitized by Google

Le legs de l'abbé Lanusse. — Les collections de l'abbé Lanusse n'ont vraiment pas de chance. Après avoir été refusées par la ville de Tonneins, à qui l'ex-aumônier de l'Ecole de Saint-Cyr les avait léguées, pour cause de charges trop onéreuses qu'imposait la volonté du testateur, voici que la ville d'Agen, qui légataire à défaut de Tonneins les avait d'abord acceptées à condition de ne pas avoir à supporter les frais, voit la délibération de son Conseil municipal annulée par le Conseil d'Etat, « comme incomplète et pouvant donner lieu à des procès ». Appelé de nouveau à délibérer sur ce sujet, le Conseil municipal d'Agen vient, dans sa séance du 27 février dernier, en présence de cet arrêt, de refuser à son tour purement et simplement le legs de l'abbé Lanusse, comme trop onéreux et aussi pour défaut de place pour son installation. C'est avec regret que nous enregistrons cette décision.

Antiquités et objets d'art des départements. — Un décret du 11 avril 1908 avait, on le sait, modifié du tout au tout et organisé à nouveau, au ministère des Beaux-Arts, le service du classement des antiquités, œuvres d'art et autres objets meubles et immeubles par destination visés par la loi du 30 mars 1887. En dehors d'un inspecteur général des monuments historiques, de trois inspecteurs généraux adjoints des antiquités et objets d'art, et de six inspecteurs, il a été nommé tout récemment, dans chaque département, un conservateur spécial, « choisi parmi les personnes qui possè-« dent une compétence reconnue en matière d'art, d'archéologie ou « d'histoire, qui résident dans le département et ce après examen « de ses titres par le Comité consultatif des inspecteurs généraux « des monuments historiques et avis du préfet (art. 4). »

Une instruction ministérielle, en date du 1er juin 1910, fournit les détails les plus complets sur le mode de classement desdits objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes ou aux anciennes fabriques, ainsi que sur leur surveillance.

Elle rappelle entre autres choses, aux conservateurs, « que la loi « du 13 avril 1908, portant modifications de certains articles de la « loi du 9 décembre 1905, attribue aux communes ou à l'Etat la « propriété de la totalité du mobilier garnissant les églises ; mais « que, par ailleurs, la loi du 2 janvier 1907, concernant l'exercice « public du culte, laisse, en vertu de l'art. 5, à la disposition des « fidèles et des ministres du Culte, la totalité de ce même mobi-« lier ». D'où il résulte « que *l'ensemble des objets, meubles ou im-« meubles par destination garnissant une église, se trouve immo-« bilisé dans cette église et rendu indisponible entre les mains tant*

Digitized by Google

« *de l'occupant qui en a l'usage, que de la commune qui en est de-*
« *venue propriétaire.*

« Enfin il convient de noter que, aux termes de l'article 68 de la « loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale, aucune aliéna- « tion et aucun échange de biens communaux ne peut avoir lieu « sans une délibération du Conseil municipal, soumise elle-même à « l'approbation de l'autorité supérieure. »

Tels sont les termes même de l'Instruction ministérielle. Il était bon de les reproduire in extenso afin que l'on comprenne toute l'importance du classement de nos richesses artistiques nationales, seule manière de les rendre inaliénables et de les conserver à l'endroit même où elles se trouvent.

Ont été nommés Conservateurs des antiquités et objets d'art, dans la région : MM. le marquis de Fayolle, conservateur du Musée de Périgueux, pour la Dordogne ; M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Montauban, pour le Tarn-et-Garonne ; M. J. Momméja, conservateur du Musée d'Agen, pour le Lot-et-Garonne ; M. Ph. Lauzun, président de la Société archéologique du Gers, pour le département du Gers. PH. L.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

EDOUARD PAYEN

Vendredi soir, 8 mars, la ville d'Agen était tout à coup plongée dans la consternation. Un de ses plus sympathiques enfants, Edouard Payen, architecte départemental, venait de mourir, terrassé par un mal foudroyant. Il n'était âgé que de 42 ans. Il laissait une jeune veuve et trois enfants, disparaissant en pleine force de l'âge, en pleine maturité de son talent.

Edouard Payen était, depuis sept ans, membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen. La place toute spéciale qu'il y occupait, les services qu'il lui a rendus, les souvenirs si excellents qu'il y laisse, nous font un pieux devoir de les rappeler ici. Mieux que tout article, les trois discours qui ont été prononcés sur sa tombe mettent trop bien en relief ses qualités intellectuelles et morales, résumant sa vie, malheureusement trop courte, de probité et de travail, pour que nous ne tenions pas à les publier in-extenso, remerciant leurs auteurs de ce qu'ils ont bien voulu choisir la *Revue de l'Agenais* pour y être insérés et contribuer ainsi à perpétuer la mémoire de cet homme de bien, de ce collègue aux relations toujours si courtoises, si correctes, si aimables.

N. D. L. R.

Discours de M. le Préfet de Lot-et-Garonne

MESSIEURS,

Avant-hier soir, une nouvelle affreuse se répandait dans la ville : Edouard Payen venait de succomber, frappé par une mort foudroyante, et notre émotion égalait notre stupeur.

Comment pourrais-je, en présence d'un malheur aussi grand et aussi inattendu, traduire par des paroles impuissantes toute notre émotion et tous nos regrets ?

Et cependant, je ne veux point manquer à ce triste et pieux devoir, et je viens apporter nos derniers adieux, notre regret

Digitized by Google

suprême à celui qui nous est enlevé par une mort aussi imprévue.

Avec quelle sympathie émue nous compatissons à l'immense douleur de celle qui le pleure et de ses pauvres enfants ! Et quelle profonde tristesse nous éprouvons en face de cette existence brisée en pleine activité.

Comment détacher notre pensée de l'image toujours présente de l'homme laborieux, éminemment bon et aimable, qui, hier encore, accomplissait sa tâche coutumière.

Il nous semble à tous que nous venons de lui serrer la main; et c'est une impression de douloureuse stupéfaction qui nous accable en songeant à la catastrophe qui l'enlève si tragiquement à l'affection de sa famille, à la sympathie, à l'estime de ses amis et de ses concitoyens.

Des sympathies et des amitiés, qui pouvait, dans cette ville d'Agen, en réunir davantage qu'Edouard Payen ?

Allié aux familles les plus honorables de la région, fils de cette race agenaise si aimable et si douce, il possédait au plus haut degré ces qualités d'affabilité, de cordiale simplicité, de droiture, si souvent appréciées par tous ceux qui l'ont approché.

Ils lui garderont leur estime et leur souvenir fidèle.

Ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, architecte distingué, homme de goût et d'expérience, Edouard Payen occupait en Lot-et-Garonne avec une grande compétence des fonctions où son grand-père et son père s'étaient distingués avant lui par une longue et honorable carrière.

Le deuil qui frappe aujourd'hui si cruellement cette vieille famille agenaise porte en même temps une pénible atteinte aux espérances que ses concitoyens étaient en droit de fonder sur les connaissances et les goûts artistiques d'un homme jeune encore, et qui avait déjà donné mainte preuve de sa haute capacité dans l'art de l'Architecture.

A cette ville d'Agen, berceau de sa famille, il a payé sa dette de reconnaissance en lui laissant le plus beau don qu'un fils puisse faire à la cité natale : la plus forte manifestation de son talent : cet Hôtel de la Préfecture, dont les lignes sobres et im-

Digitized by Google

posantes, prolongeant le Palais de Justice, ferment la perspective de la Place Armand-Fallières, et donnent à cette partie de la ville ce caractère de calme grandeur qui s'harmonise avec les lignes paisibles des côteaux agenais et le large cours de la Garonne.

Beaucoup d'hommes n'ont pas eu, au cours d'une existence plus longue, une carrière plus digne et plus honorablement remplie. Car, dans cette belle profession où son père et son grand-père lui avaient tracé la voie, les travaux les plus personnels concourent encore à l'embellissement de la cité et à l'accroissement du patrimoine commun des générations.

Si quelque adoucissement peut être apporté au malheur qui frappe si douloureusement sa famille éplorée, que ce soit par ce sentiment de profonde pitié, d'affliction générale, et aussi d'universelle estime, qui réunit autour d'elle tous les amis et les concitoyens de celui auquel nous adressons ici un dernier hommage.

Discours de M. Ph. Lauzun, secrétaire perpétuel, au nom de la Société académique d'Agen.

Mesdames, Messieurs,

Le 17 août dernier, mourait à Agen, à l'âge de 81 ans, M. Léopold Payen, ancien architecte départemental, l'un des doyens de la Société académique de cette ville, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler en ce moment. Nous perdions en sa personne un de nos collègues les plus estimés et les plus aimés.

Il laissait un fils, digne héritier de sa charge comme de ses qualités.

Pourquoi faut-il que, six mois seulement après, ce même caveau s'entr'ouvre pour recevoir ses dépouilles mortelles, et que la mort impitoyable soit venue l'enlever brusquement, à 42 ans, à l'affection des siens, comme à celle de tous ceux qui l'ont connu ?

Digitized by Google

Edouard Payen faisait, depuis son arrivée à Agen, après sa sortie de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, partie de notre Société. Et c'est chose trop rare que de voir inscrits sur la liste de ses membres le père et le fils, pour ne pas que nous tenions à le rappeler ici.

Cet honneur, tous deux le devaient à leurs connaissances spéciales, perpétuant dans leur famille une tradition ininterrompue depuis trois quarts de siècle. Edouard Payen était, en effet, à tous égards, le digne continuateur de son père, comme celui-ci l'avait été de son beau-père, M. Bourières, architecte départemental et également membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

La part prise par notre jeune collègue à nos travaux n'a pas été considérable. C'est que, dès ses débuts, il fut absorbé par ses occupations professionnelles, son père lui ayant abandonné sa nombreuse clientèle, et lui transmettant ses titres d'architecte départemental chargé des bâtiments de l'Etat et de l'hospice, d'architecte des monuments historiques, d'inspecteur des édifices diocésains.

C'était plus qu'il ne fallait pour le rattacher forcément à l'archéologie, si déjà il n'y avait été porté autant par ses goûts personnels que par ses études particulières, faisant ainsi démentir la légende qui veut qu'archéologues et architectes soient des frères ennemis, toujours prêts à s'entredéchirer.

Il ne m'appartient pas de parler ici de ses travaux d'architecte, notamment de la reconstruction de la Préfecture, ni de l'aménagement nouveau du Musée d'Agen, qui depuis cinq ans ont absorbé le meilleur de son temps. Mais ce que je puis affirmer c'est qu'Edouard Payen avait plus qu'aucun autre le goût de l'archéologie, goût qui s'est manifesté chaque fois qu'une occasion se présentait à lui de signaler à notre Société une découverte, ou de lui demander aide et conseil pour la restauration de quelque vieux monument.

Ne s'est-il pas empressé d'appeler notre attention sur la reconstruction des remparts de *Vianne*, de certaines parties du château de *Bonaguil*, de la vieille abbaye de *St-Maurin*, de la tour d'*Hautefage*, et de bien d'autres encore, corrigeant par-

Digitized by Google

fois, sans en avoir l'air, les fautes que l'éloignement sans doute faisait commettre en haut lieu, et s'efforçant d'apporter toujours ses lumières et ses soins aux opérations, souvent fort délicates, dont il était chargé.

Ne se fit-il pas dernièrement un devoir de nous soumettre son projet de restauration de la coupole de *l'église de Moirax*, à la suite des importantes découvertes qu'il y avait faites, et de le publier, sur notre demande, dans la *Revue de l'Agenais*, avec planches et plans sortis de son crayon, toujours si fidèle, si artistique, si exact ?

N'avons-nous pas trouvé en lui le plus précieux des auxiliaires, lorsque nous avons fait classer, comme monument historique, la très curieuse *chapelle capitulaire de St-Caprais* ? Et la ville d'Agen ne doit-elle pas à sa diligence et à une insistance que rien n'a rebutée, la conservation de la jolie façade de la *Maison dite du Sénéchal*, rue Puits-du-Saumon, seul spécimen que nous possédions de l'architecture civile du XIVe siècle.

Enfin, n'avons-nous pas, tous, encore présent à la mémoire, le beau geste qui restera à son honneur, vrai couronnement de sa trop courte carrière, geste inspiré tant par sa foi religieuse que par sa piété filiale et qui vaut à notre ville de conserver ce *clocher de Sainte-Foy*, qu'il considérait comme une des meilleures œuvres de son père, et que par sa généreuse initiative il a arraché, de haute allure, à la pioche des démolisseurs.

Un avenir brillant s'ouvrait devant Edouard Payen. Entouré de la plus charmante famille, il avançait, heureux, dans la vie qui de tous côtés lui souriait..... La mort est venue brusquement le surprendre dans la force de l'âge, en pleine maturité de son talent. Elle a tout anéanti !

Devant ce malheur irréparable, nous ne pouvons que nous incliner, mais non sans manifester nos plus vifs regrets. Car en Edouard Payen, à qui nous adressons ici un dernier adieu, nous perdons le collègue le plus courtois, le plus serviable, le plus dévoué, assurant sa famille éplorée, à laquelle nous nous unissons étroitement de cœur en ce moment, qu'au sein de la Société académique d'Agen, comme partout d'ailleurs où il est passé, son souvenir ne périra pas.

Digitized by Google

Discours de M. Mauran, entrepreneur au nom du Syndicat des Entrepreneurs et Ouvriers du Lot-et-Garonne

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne pouvais songer, il y a six mois à peine, que la mort, cette faucheuse insatiable et dédaigneuse du choix de ses victimes, continuant son œuvre de destruction, viendrait foudroyante et presque sans répit arracher à sa famille, rayonnante hier encore de joie et de bonheur, plongée aujourd'hui dans la plus affreuse détresse, l'époux, le père qui lui avait voué les moindres instants de sa vie et tout son amour.

Plein de vie et d'ardeur, rien ne faisait présager une fin si proche et si inattendue : dès que transpira la nouvelle fatale, ces simples mots coururent de bouche en bouche : Monsieur Payen est mort. Ce fut une profonde tristesse, de la stupeur. Ces sentiments spontanés de tous les cœurs ne sont-ils pas le meilleur éloge qui se puisse faire ?

Tous ceux qui l'ont connu ou approché savent combien son aménité et sa courtoisie rendaient les relations faciles et agréables ; il était bon, bienveillant et accueillant pour les humbles, d'humeur toujours égale pour tous ; il était de ceux qui, par leurs qualités du cœur, obligent au respect et forcent la sympathie, je pourrais même dire l'amitié.

Digne continuateur de l'œuvre paternelle, sa vie fut toute de devoir et d'honneur ; il sut, lui aussi, respecter et faire respecter les intérêts divers dont il avait charge, intérêts qui, dans son esprit de droiture et de justice, n'étaient ni opposés ni inconciliables ; il osa même, en maintes circonstances, se faire le défenseur opiniâtre de ses collaborateurs sans souci de ses propres intérêts. Il remplissait tout son devoir, sachant le faire remplir à chacun sans heurt ni froissement : tache souvent ardue et difficile, mais qu'une nature, douée comme la sienne, accomplit sans que rien décèle l'effort ou la volonté impérieuse de celui qui commande. On respectait l'architecte, on aimait le chef. Il eut toujours le mépris, dans l'exercice de sa profes-

Digitized by Google

sion, de toute idée mercantile, n'ayant pour guide que sa conscience ; son rôle fut digne et bienfaisant. C'est encore un honnête homme qui nous laisse à jamais.

Que les regrets et la douleur qui nous étreignent soient un soulagement à ceux de sa famille et lui apportent un adoucissement à sa peine.

J'adresse à sa famille éplorée, au nom des patrons et ouvriers, ses humbles collaborateurs, et en mon nom personnel, l'expression de nos condoléances les plus vives et de nos regrets les plus sincères.

Cher Maître, reçois, au seuil de cette tombe qui va se fermer, notre dernier adieu.

Enfin, s'approchant à son tour de cette tombe entr'ouverte, M. Tussot, architecte à Bordeaux et président de l'Association des Architectes diplômés de la région du Sud-Ouest, est venu exprimer, en termes émus, les regrets profonds qu'Edouard Payen laissait au cœur de ses anciens camarades de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, comme de tous les jeunes architectes de la région, qui l'avaient connu, apprécié et aimé.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 4 janvier 1912. — Présidence de M. le chanoine Durengues

M. le trésorier rend ses comptes pour l'année 1911 ; ils sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, à l'élection du trésorier. M. Ratier est réélu trésorier de la société.

M. le chanoine Dubourg offre à ses collègues le beau volume qu'il vient de publier sur l'*Histoire de Damazan, depuis le* XI*e siècle jusqu'à nos jours*. Il en sera rendu compte dans la *Revue de l'Agenais*.

La bibliothèque nationale de Florence demande que la société veuille bien lui faire don du volume de son Recueil, où MM. Magen et Jules de Laffore ont publié d'importants documents sur Jules César Scaliger.

Les *Fouilles et Découvertes de Sos*, provoquées par l'établissement de la gare des tramways, occupait trop en ce moment l'attention du monde savant pour que la Société académique d'Agen n'ait pas tenu à être mise sciemment au courant de la question.

En conséquence, M. J. Momméja a bien voulu lui expliquer, planches et plans en mains, d'après les visites qu'il a faites sur les lieux, qu'il vient d'être mis à jour un mur d'enceinte d'environ 15 à 20 mètres de longueur, dont le côté nord serait formé de blocs énormes de pierre, très irrégulièrement taillés, renfermant de gros trous pour tenons en bois, lesquels, d'après lui, seraient bien antérieurs à la conquête romaine.

Plus tard, au IV*e* siècle, ainsi du reste qu'il fut fait dans toutes les villes du S.-O. de la Gaule, ce mur, détruit déjà en partie, fut rebâti avec tous les matériaux qu'on rencontra sous la main, dallés de marbre, chapiteaux, futs de colonnes, etc., provenant de monuments romains renversés. Dans le nombre figure une stèle votive dont une face porte une inscription fort mutilée, mais où il est possible de lire une dédicace à la déesse Tutèle, dont le culte était si fréquent dans le pays.

De ces quelques objets et premières découvertes faut-il conclure déjà que Sos était l'oppidum des Sotiates dont le lieutenant de César, Crassus, eut tant de peine à s'emparer ? M. Lauzun et, avec lui, plusieurs de ses collègues estiment qu'il serait bien téméraire de l'affirmer. Aussi, ne s'expliquent-ils pas comment, sur ces simples données, l'éminent professeur d'antiquités au Collège de France, M. Camille Jullian, a pu affirmer, dans sa communication à l'Institut, reproduite et si fortement amplifiée par toute la presse, que la question de l'emplacement de l'oppidum des Sotiates était définitivement tranchée, et que la ville de Sos et ses environs, conformément au texte de César, renfermeraient de riches mines de

Digitized by Google

fer et de cuivre, source inépuisable de fortune pour les industriels de l'avenir !

— La nouvelle pierre à trous, découverte ces jours-ci à Valence-sur-Baïse (Gers), a trop de ressemblance avec celle du Musée d'Agen déjà décrite, pour que M. Lauzun n'ait pas cru devoir la présenter à ses collègues. Il estime une fois de plus qu'il faut voir en ces deux petits monuments, des *Mensa ponderaria*, ainsi que l'a si bien expliqué M. Caguat dans le compte-rendu de 1905 de l'une des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, non pas peut-être des tables de mesures-étalons, comme le portent les inscriptions non équivoques de pierres analogues trouvées récemment à Timgad et à Khamissa, mais de simples tables servant à mesurer, soit des liquides quand elles sont percées de trous communiquants, soit des solides, grains, denrées alimentaires, etc., dont faisaient commerce les marchands. Est-elle romaine, comme celle d'Afrique ? M. Lauzun ne le pense pas, la ville de Valence sur Baïse ne datant que de l'année 1274. Il ne la croit pas moins fort ancienne, « fournissant la preuve évidente d'une survivance de l'antiquité romaine ». Ph. L.

Séance du 1er février 1912. — Présidence de M. le chanoine Durengues

En réponse aux vœux annuels, formulés en vers latins par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, M. Ferrère lit de charmants distiques, également latins, adressés à la Société de Montauban, et qui ne peuvent que resserrer plus étroitement les liens des deux Compagnies.

La Société continue à s'occuper de la question de l'*Oppidum des Sotiates*.

M. Lauzun donne lecture, en premier lieu, d'un Mémoire envoyé par M. Duffau, pharmacien à Sos, « qui a suivi pas à pas les fouil- « les et rend compte de l'état des travaux, sans vouloir prendre « parti pour telle ou telle école ». Il explique d'abord la configuration topographique du plateau de Sos, dont la superficie totale ne dépasse pas 32 hectares. Il décrit les couches géologiques successives, formant, de haut en bas, le talus en terre rapportée, qui constitue, du côté nord, le seul ouvrage défensif de l'ancien oppidum. Il suit, après, le parcours de la Ténarèze, depuis le haut plateau de Loustalet au nord jusqu'à son entrée dans la ville et sa descente dans la vallée de la Gélise au sud, constatant « qu'elle passait « autrefois aux mêmes points où elle passe aujourd'hui ». Il rappelle, d'après les traditions encore conservées, l'existence des deux « *Portau de St-Martin* au nord, et de *la Capère* au sud »; et, abordant la question controversée des deux murs parallèles, à 5m 40 de distance, construits avec ces gros blocs de pierres, que les uns croient ibériques, les autres seulement gallo-romains, il estime qu'ils pourraient avoir servi de soutènement à un temple païen gallo-romain, élevé peut-être à la déesse Tutèle, démoli ensuite par les barbares au IVe siècle et dont les débris furent jetés par desssus les remparts, là où on les a retrouvés aujourd'hui.

Complètant ces données, M. Bastard, conducteur des ponts et

Digitized by Google

chaussées à Mézin, qui a suivi également de très près ces fouilles, communique un second Mémoire, « où il présente, toujours avec « planches et plans à l'appui, tout ce qui l'a frappé, poussé par le « seul désir d'apporter à l'histoire de Sos quelques matériaux que « des personnes plus autorisées pourront employer à mettre en « œuvre ». Il rappelle la position exacte où furent trouvés les gros moellons à trous à tenons, ainsi que la stèle votive, dont il reproduit les deux traductions, très différentes l'une de l'autre, celle de M. C. Jullian et celle de M. l'abbé Médan ; et, traversant le vallonnement, il énumère tous les objets gallo-romains trouvés sur le plateau de Loustalet ; il en donne des dessins très exacts ; ayant bien soin de ne pas oublier la dernière découverte, « celle d'une aire bat- « tue de pieux, à 3m 40 de profondeur, au niveau du sol de la tran- « chée, et qui semble délimiter un charnier d'où l'on a sorti des « cornes, des os, des carcasses de bêtes inconnues ». Il conclut en pensant que Sos n'était pas seulement la riche ville gallo-romaine, dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'existence, mais un centre d'agglomération bien plus ancien, remontant non seulement aux Ibères, mais plus haut, « à des populations primitives, qui avaient « dû élever avec ces pieux leurs fragiles constructions ».

M. Bonnat constate que les découvertes récentes de Sos donnent lieu à de nombreuses hypothèses. Il indique les anciennes trouvailles faites à diverses reprises dans la région : hache de bronze, poteries, tuiles à rebord, débris de colonnes, monnaies gauloises décrites par M. de La Saussaye, inscriptions, morceaux d'éperon, sépultures antiques, etc., etc., signalées depuis longtemps par M. G. Tholin. Aujourd'hui, qu'a-t-on mis à jour ? des fibules, une ou deux monnaies, une stèle votive romaine dont la lecture a donné lieu à plusieurs interprétations, un reste de mur à gros blocs, dont on ne connaît pas l'usage et dont la date et l'origine sont discutées ? Pour placer à Sos l'oppidum des Sotiates, cité par César, il faut s'en rapporter surtout aux travaux anciens, que les découvertes récentes ne font que confirmer.

En conséquence, M. Bonnat propose à la Société d'émettre le vœu, qu'en présence des découvertes faites à Sos, autrefois et aujourd'hui, des fouilles nouvelles, conduites méthodiquement, soient effectuées au plus tôt sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Ph. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Marboutin

CHATEAU DE BELOT, COMMUNE DE CANCON

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] signé [illegible]

[illegible] pas cessé de [illegible]

[illegible] de MM. Paul [illegible]

[illegible] ses amis [illegible]

[illegible] excellents travaux [illegible]

[illegible] Jean de Belot, [illegible]

[illegible] *La Lyre et L'Orphée* [illegible]

[illegible] M. Ph. [illegible]

[illegible] la [illegible] suivante.

[illegible] des Œuvres [illegible]

[illegible] Paris 1623 [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] *Ronsard, poète lyrique* [illegible]

[illegible] *Pierre de Ronsard* [illegible] Paris [illegible]

Digitized by Google

UN AGENAIS AMI DE RONSARD

JEAN DUTREUILH DE BELOT

Tout le monde connaît le jugement porté par Boileau contre Ronsard, chef de la Pléiade.

> Ronsard qui le suivit, par une autre méthode
> Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
> Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
> Mais sa muse, en français parlant grec et latin,
> Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
> Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.
> Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.
> Enfin, Malherbe vint (1).

« Cet arrêt mémorable, aussi injuste par ce qu'il omet que par ce qu'il signifie, a fait la loi, malgré tout, pendant deux siècles (2). » Sainte Beuve mit fin à cette injustice, et depuis on n'a pas cessé de travailler à la réhabilitation de Ronsard. Les travaux de MM. Paul Laumonier (3) et Henri Longnon (4) entre autres, nous font connaître en détail la vie du poète, son œuvre et ses amis.

Parmi ces derniers il en est un, dont la vie a échappé en partie aux excellents travailleurs que nous venons de nommer. C'est Jean de Belot, auquel le poète dédia deux de ses poésies, *La Lyre* et *L'Ombre du Cheval*.

Déjà en 1874, M. Ph. Tamizey de Larroque posait à son sujet la question suivante.

« A la page 1192 des Œuvres complètes de Ronsard (édition de Paris 1623), on trouve une pièce intitulée « *La Lyre* »

(1) Boileau, *Art poétique*, 1er chant.

(2) Paul Morillot, *Boileau*. Lecène Oudin, Paris, Classiques Populaires, p. 70.

(3) P. Laumonier, *Ronsard, poète lyrique*. Hachette, 1909.

(4) H. Longnon, *Pierre de Ronsard*. Paris, Champion, 1912.

Digitized by Google

adressée « à Jean Belot, agenais, maistre des requestes de l'hostel du roi ». Les commentateurs ne nous apprennent rien sur ce personnage auquel le grand poète parle comme à un ami :

Belot, parcelle ains le tout de ma vie.

Que sait-on de Belot (1) ? »

Jean de Belot, en effet, était bien agenais d'origine. Son nom a été écrit de deux façons : Belot ou Bellot. La première forme est la vraie, et c'est ainsi qu'il signait. Mais ce n'est là qu'un surnom, ou plutôt un nom de terre, ajouté au nom patronymique de Dutreuil ou Dutreuilh.

A la fin du xve siècle, les campagnes agenaises, par suite des guerres étrangères ou civiles, et de la peste, dont les ravages périodiques faisaient de grands vides dans la population, étaient désolées et dépeuplées. La richesse et la fertilité de nos coteaux et de nos plaines attirèrent bientôt le trop plein des régions voisines, Saintonge, Périgord et Rouergue.

C'est à ce moment qu'une colonie de Rouergats vint s'établir à Cancon et dans les environs (2). Au nombre de ces immigrants se trouvait la famille Dutreuilh, dont un membre, Martial Dutreuilh, était curé de Cancon en 1490.

Au début du xvie siècle, Jean Dutreuil, qualifié marchand, est installé au château de Belot. C'était peut-être le frère du curé de Cancon. Il fit son testament le 24 juin 1529 (3).

Il laissait trois fils. Martial, François et Jean. Martial a, entre autres enfants, Jean Dutreuilh, qui se maria avec Peyronne de Plamond et autre Jean Dutreuilh, celui qui nous intéresse. François et Jean Dutreuilh, entrés dans les ordres, furent curés, le dernier de Saint-Paul-le-Haut, le premier de Seneselles et de Castelnau-de-Grattecambe. Nous en reparlerons plus bas.

---

(1) *Revue de Gascogne* (1874), t. xv, p.

(2) *Revue de l'Agenais* (1909), t. xxxvi. *Emigration des Rouergats en Agenais à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle*, par L. Massip, p. 320.

(3) L. Massip, *Histoire de la ville et des seigneurs de Cancon*. Agen, Michel et Médan, 1891, p. 242.

Digitized by Google

Le petit château de Belot, au-dessous de l'église de Millac, est bâti sur la pente douce qui descend vers le Cluzélou. C'est une habitation du XVIe siècle, élevée peut-être par la famille Dutreuilh.

Le principal corps de logis est un grand rectangle, divisé en deux par un mur de refend. Les vastes salles, ainsi formées, s'ouvrent à chaque étage sur un escalier, logé dans une tour ronde, placée au milieu de la façade sud. Un toit très aigu, porté par une superbe charpente, et de larges fenêtres à meneaux croisés, donnaient à ce logis un air d'élégance originale.

Il paraît, d'ailleurs, avoir été édifié avec un certain luxe. Les portes étaient munies de serrures curieuses, véritables petites œuvres d'art. L'une d'elles subsiste encore. Elle est décorée de petits arcs trilobés de style flamboyant.

Des bâtiments de diverses natures et de dates variées, ajoutés aux deux extrémités du château, du côté sud, formèrent une cour, clôturée par un mur percé d'un large portail.

C'est le vrai manoir rural, si commun dans notre pays, muni de toutes les dépendances nécessaires à l'exploitation agricole du domaine. Quelques défenses peu importantes, meurtrières, machicoulis et créneaux, aujourd'hui disparus, le rendaient capable de résister à un coup de main (1).

Dans ce petit château de Belot, caché par les bois, dans un coin de l'Agenais, un peu désert peut-être, mais si pittoresque, avec ses coteaux boisés et ses claires vallées, Jean Dutreuilh, fils de Martial, vint au monde, à une date que nous ignorons.

De son enfance nous ne connaissons rien. Où fit-il ses études ? A Bordeaux, peut-être, où le célèbre collège de Guyenne, dirigé par des professeurs renommés, préparait à cette ville une génération de parlementaires qui devait faire sa gloire ?

Je serais porté à croire, en effet, qu'il étudia dans ce collège, en même temps que Michel Montaigne, dont il fut l'ami.

Quoiqu'il en soit, c'est dans cette ville, la capitale de notre

(1) Le château de Belot appartient à la très ancienne famille, originaire du Bruilhois, de Lozes de Plaisance.

Digitized by Google

province, que Jean Dutreuilh de Belot vint se fixer au sortir de l'adolescence. Il ne tarda pas à s'y marier avec Jeanne Lecomte, fille de Guillaume Lecomte et de Françoise de Coulonges.

Guillaume Lecomte appartenait à une très ancienne famille de Bordeaux, qui fournit au Parlement de nombreux et remarquables dignitaires. Lui-même, après avoir occupé le poste de procureur général, fut pourvu, en 1544, d'une charge de cinquième président. Au mois d'août de l'an 1550, il acheta de haut et puissant seigneur Messire Frédéric de Foix de Candale et d'Astarac, les terres et seigneuries de La Tresne et de Cénac (1).

Jean Dutreuilh de Belot, le fils de l'humble marchand de Cancon, s'alliait donc à une des plus riches et des plus nobles familles du Bordelais. A défaut de noblesse très ancienne, il apportait une fortune respectable et bien assise. Il possédait en effet, en Agenais, des biens très importants, qui furent pour lui une cause de récusation dans un procès engagé par les jurats de Bordeaux contre un marinier de Toulouse qui avait introduit du vin prohibé. Cinquante membres du Parlement furent récusés dans cette affaire pour diverses raisons. Jean de Belot le fut à cause de ses propriétés « Monsieur de Bellot, parce qu'il est beau-frère ayant espousé la sœur dudit sieur de Conte et oultre qu'il a grands intéretz à la descente des vins du Haut pays où il a grandz biens (2) ».

Bientôt même il agrandissait son domaine, en achetant, dans le Bazadais, non loin de Sauveterre de Guyenne, le château de Pommiers.

Au XVIe siècle, cette seigneurie de Pommiers passa en de nombreuses mains. En 1507, elle appartenait à dame Isabeau d'Albret, qui eut à soutenir un procès contre les habitants pour le droit de guêt. Elle eut deux fils, Alain et Amanieu de Foix.

---

(1) A. Communay, *Le Parlement de Bordeaux*. Louis Favraud, Bordeaux, 1886, p. 116.

(2) Archives historiques de la Gironde, t. XIX, p. 472.

Digitized by Google

Alain de Foix, vicomte de Castillon, vendit, en novembre 1520, à Marie d'Albret, belle-mère d'Isabeau, 320 livres de rentes sur la seigneurie de Pommiers. Il vendit de même 320 livres de rentes sur la partie de Pommiers, la plus voisine de Gironde, à Louise de Bouffil de Juge, mère d'Alain le grand, veuve de Jean de Montferrand, le dernier jour de février 1520 (1521 n. st.).

En 1524, au mois de novembre, noble Charles de Montferrand, fils de Jean de Montferrand et de Louise Bouffil de Juge, reçut en dot, par son contrat de mariage, la seigneurie de Foncaude et les rentes sur Pommiers.

Ces divers actes causèrent bientôt un procès entre Charles de Montferrand et Nicolas Boyer, devenu acquéreur de Pommiers (1).

Nicolas Boyer (Bohier ou Bouhier), est bien connu. Né à Montpellier en mai 1499, il fut successivement avocat à Bourges, conseiller au Grand Conseil et président au Parlement de Bordeaux (2). On a de lui plusieurs ouvrages en latin, notamment un petit livre devenu fort rare intitulé « *Prœclarus et elegans tractatus de seditiosis* (3)», etc., qui nous intéresse plus spécialement, par les détails qu'il fournit sur l'émeute populaire survenue à Agen en 1513. Il était marié avec Marie Boursier, que les documents appellent La Boursière.

Nicolas Boyer acheta Pommiers le 23 juin 1531, à Messire Amanieu de Foix, protonotaire apostolique, frère d'Alain, pour la somme de 12,600 livres tournois. Il mourut le 17 juin 1539, laissant Pommiers à sa femme Marie Boursier. Celle-ci légua cette terre, partie à l'hôpital Saint-André de Bordeaux et partie à son neveu Jean de Boursier (4).

C'est à Jean de Boursier que, le 31 juillet 1561, Jean Dutreuilh de Belot acheta Pommiers pour la somme de 600 li-

(1) Archives du château de Lafox, factum manuscrit du XVIe siècle.

(2) A. Communay, *loc. cit.*, p. 183.

(3) M. Ph. Lauzun a donné, dans la *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII, en tête d'un article intitulé *la Commune à Agen en 1514*, la curieuse gravure qui se trouve dans ce livre.

(4) Archives du château de Lafox.

Digitized by Google

vres. Le contrat de vente, passé à Bordeaux par le notaire André Graney, renferme de curieux détails (1).

En 1563, lors de l'aliénation de certains biens du clergé, ordonnée par le roi, l'abbé de Blasimont, Bernard de Lacombe, vendit certaines rentes à Jean de Belot qui ne les garda pas longtemps (2).

L'année suivante, Jean de Belot mariait sa nièce Catherine à Jean de Raffin. Le contrat de mariage fut passé au château d'Hauterive, le 27 décembre 1564. Le père de Catherine était mort, depuis quelques années, et Jean de Belot, conseiller au Parlement de Bordeaux, présidait à ce mariage, sans doute en qualité de tuteur. Il constitua à la mariée une dot de 12,000 liv. Parmi les témoins qui signent au contrat, se trouve Michel de Montaigne, l'auteur des *Essais*, un ami de Jean de Belot (3).

A cette époque ce dernier habitait, à Bordeaux, une maison au Chapeau-Rouge. Il était en relation avec la plupart des parlementaires lettrés qui illustrèrent cette ville. A ce moment, en effet, une phalange d'esprits distingués et d'humanistes remarquables, presque tous sortis du collège de Guyenne, jetait sur Bordeaux un vif éclat. « La savante colonie de professeurs qui était arrivée à Bordeaux, dit M. Dezeimeris, trouva dans les membres du Parlement des personnages d'un savoir supérieur, voués au culte de l'antiquité, et, en peu de temps, il se forma comme une vaste Académie, où magistrats et régents se plaisaient à deviser des choses de l'esprit (4). »

Alors brillèrent tour à tour André Tiraqueau, Briand de Vallée, Arnaud de Ferron, Nicolas Boyer, Malvyn de Ces-

---

(1) Archives du château de Lafox, copie vidimée de 1621.

(2) *Variétés Girondines*, par Léo Drouyn. Bordeaux, Féret, 1884, t. IV, p. 39.

(3) *Généalogie manuscrite de la famille de Raffin*, par H. Beaune, communiquée par M. l'abbé Dubois. Dans la séance du 5 novembre 1911, M. l'abbé Dubois présenta à la Société des lettres, sciences et arts d'Agen, un livre de comptes fort curieux de Jean de Belot. Cet érudit très obligeant, auquel j'exprime toute ma reconnaissance pour les nouveaux renseignements que je lui dois, possède des documents intéressants sur la famille de Belot, qu'il se propose, je crois, de nous faire connaître bientôt.

(4) *La Renaissance des Lettres à Bordeaux au XVIe siècle*, par Dezeimeris, *in Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1863, p. 538 et tirage à part.

Digitized by Google

sac, Guillaume de Lur de Longua, Guy de Goulard de Brassac, Montaigne, La Boëtie. « A Bordeaux, disait Joseph Scaliger, du temps de mon père, entre soixante sénateurs, il y en avait plus de vingt habiles et doctes personnages ».

Jean de Belot, qui peut-être avait lui aussi étudié au collège de Guyenne, pouvait paraître avec honneur dans ce milieu intellectuel. Il sut s'y faire des amis, dont les principaux furent les plus illustres, Montaigne et La Boëtie.

Montaigne, nous l'avons vu, vint en Agenais, au château d'Hauterive, sur les bords du Lot, en 1564, pour assister au mariage de Catherine de Belot, nièce de son ami.

Montaigne et Belot, ces deux noms sont associés dans une superbe épitre en vers latin que La Boëtie, un ami commun, leur adressa après les désordres de la première guerre civile. Citons simplement le début de cette épître, traduite par Sainte-Beuve :

« Montaigne, toi le juge le plus équitable de mon esprit, et toi Belot que la bonne foi et la candeur antique recommandent, ô mes amis, ô mes très chers compagnons, s'écrie le poète, quels sont vos desseins, vos projets, vous que la colère des dieux et que le destin cruel a réservés pour ces temps de misère ? Car pour moi, je n'ai d'autre idée que de fuir sur des vaisseaux, sur des coursiers, n'importe où, n'importe comment. Dites, voyez, qu'y a-t-il, en effet, de mieux à faire, si toutefois on le peut encore (1). »

Les temps étaient durs, en effet, et difficiles. Certes, Belot pouvait en savoir quelque chose. Dans son pays natal, les esprits surchauffés par les nouvelles doctrines ne connaissaient plus aucune retenue. Un de ses parents, François Dutreuilh de Belot, curé de Castelnau de Grattecambe, eut beaucoup à souffrir de leurs agissements. Le 11 avril 1561, il écrivait à Monseigneur l'Evêque d'Agen, pour demander la conduite à tenir dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Il a appris que les protestants, ne craignant plus rien, ont fait le projet d'empêcher les offices de la semaine sainte, de mettre

(1) Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*, 3e édit. Garnier, t. XII, p. 151.

Digitized by Google

le feu à sa maison et de le tuer. Ils ont d'ailleurs déjà commencé à s'attaquer aux églises, où les ruines s'accumulent.

Ce n'étaient pas de vaines menaces. Le jour de Pâques, pendant les vêpres, les protestants assemblés injurient les personnes qui faisaient une procession. Puis entrant dans l'église, ils interrompent l'office. Une bagarre s'ensuit. Il y a des blessés de part et d'autre. François de Belot est obligé de se dépouiller à la hâte de ses vêtements sacerdotaux, de s'enfuir et de s'enfermer dans sa maison. Les protestants le poursuivent et viennent l'assiéger. Mais des amis le délivrent. Dans la nuit les séditieux s'emparèrent de sept ou huit paroissiens de Castelnau, les chargèrent de fers et les emmenèrent prisonniers (1).

Jean de Belot, parent du curé de Castelnau, pouvait donc, à bon droit, s'associer aux plaintes de La Boëtie et gémir avec lui sur ces temps de misère. Fidèle à son Dieu, il resta, comme nous le verrons, un ferme et sage défenseur de la religion catholique.

C'est vers cette époque qu'il fit la connaissance de Ronsard. La cour de France quitta Fontainebleau, au mois de mars 1564, et entreprit un voyage autour de la France. Elle visita Agen en février 1565, et, peu après, Mont-de-Marsan et Bayonne. De grandes fêtes se donnèrent dans cette ville, en l'honneur de la Reine d'Espagne. Ronsard y fut mandé.

Il partit, en effet, mais ne put achever son voyage. M. P. Laumonier, si merveilleusement renseigné pour tout ce qui intéresse le chef de la Pléiade, ne croit pas qu'il ait assisté aux fêtes de Bayonne (2). Arrivé à Bordeaux, une crise de rhumatismes l'arrêta et il fut obligé de séjourner dans cette ville.

Il y fut, très probablement, l'hôte de de Belot, en sa maison du Chapeau rouge. C'est du moins ce que permet de croire ce passage de *la Lyre :*

---

(1) Archives départementales, Fonds de l'Evêché. F. *bis*. Deux lettres de François Dutreuilh de Belot.

(2) P. Laumonier. *Edition critique de la vie de Ronsard par Binet*, p. 157 à 158.

Digitized by Google

Mais aussi tost qu'au bord de la Garonne
Je te cognu, d'esprit et d'âme bonne
Courtois, honneste, hospital, libéral.

Plus loin, il le compare à Mécène, protecteur des poètes, et dit que sa maison « aux muses est ouverte ».

La Lyre, cependant, fut écrite plus tard. Elle est adressée à « Monsieur de Belot, conseiller et maistre des requestes de l'hostel du Roy ». Or Belot ne reçut ce titre que le 8 janvier 1569 (1).

M. P. Laumonier affirme que cette pièce fut composée à la veille de la bataille de Jarnac (13 mars 1569).

La Lyre et l'*Ombre de cheval* parurent pour la première fois en août 1569. Le texte de 1571, que nous donnons plus loin, n'est que le second (2).

Au reste, la dédicace a varié de forme selon les éditions. Dans l'édition de Gabriel Buon, de 1571, elle est telle que nous venons de la donner. Dans l'édition de 1584, elle est ainsi conçue : « A Jean Belot, bordelais, maistre des requestes du Roy ». Dans celle de 1623, chez Nicolas Buon, Paris, nous trouvons : « A Jean Belot, agenais, maître des requestes de l'hôtel du Roy (3) ».

Il est donc impossible de se tromper, pour l'identification de ce personnage, agenais par son origine, bordelais par sa résidence.

La Lyre est une longue pièce d'environ 450 vers où abondent les allusions mythologiques, mais qui nous fournit aussi quelques renseignements intéressants sur Jean de Belot. En quelques mots voici le sujet.

---

(1) P. Laumonier. *Ronsard, poète lyrique*, p. 232, note 1. — Et du même auteur, *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard*, 2e édit. Hachette 1911, pp. 44 et 45.

(2) V. la thèse de doctorat de P. Laumonier, *Ronsard, poète lyrique*. Hachette 1909.

(3) Je tiens à signaler toute la part prise à ce travail par un amateur très avisé de notre histoire locale, M. J. Daurée de Prades. Grâce à son obligeance et à ses recherches à la Bibliothèque de Bordeaux, j'ai pu connaître diverses éditions de *La Lyre* et de *l'Ombre du Cheval* et nombre d'autres notes très importantes. Je le prie de vouloir bien trouver ici l'expression de toute ma gratitude.

Digitized by Google

Ronsard avait abandonné la poésie et pendu sa lyre au croc, pour s'adonner tout entier à l'agriculture. Au cours d'un voyage « aux bords de la Garonne » il rencontra Belot avec lequel il se lia d'amitié. Dès cet instant, il est pris du désir de chanter son ami, pour transmettre son nom aux générations futures. Il exécute son projet, en dépeignant Belot ami des muses et en décrivant avec complaisance une merveilleuse lyre, enrichie de scènes mythologiques gravées dans l'ivoire, que son ami aurait offerte à l'*Apollon gaulois*, c'est-à-dire à Ronsard lui-même.

Tel est le thème de cette longue pièce. Nous apprenons par elle que Belot était « de corps massif » et d'aspect un peu lourd, « que son air était sévère et son front pensif », ce qui ne l'empêchait nullement d'être gai, tout en étant « docte, prudent et sage ». Sa marche était lente mais en revanche son esprit était très vif, et ceux qui, jugeant les hommes par les apparences extérieures, le croyaient d'intelligence lourde et paresseuse, se trompaient étrangement. Sa nature bonne le rendait aimable, hospitalier, généreux, ce qui lui attira de vives amitiés, et entre autres, celle de Ronsard.

Que l'on nous permette quelques citations, nous les prenons dans l'édition de 1571.

LA LYRE

A Monsieur de Bellot, conseiller et maistre des requêtes de l'hostel du Roy.

Belot, parcelle, ains le tout de ma vie,
Quand je te vy, je n'avois plus envie
De voir la Muse, ou danser à son bal,
Ou m'abreuver en l'eau que le cheval
D'un coup de pied fit sourçoyer de terre.
Peu me plaisait le laurier qui enserre
Ces doctes fronts : le myrte Paphien,
Ny la fleur teinte au sang adonien,
Ny tout l'esmail que le Printemps colore,
Ny tous ces jeux que la jeunesse honore :
Ne me plaisoient : Ah ! malade et grison
J'aimois sans plus l'aise de ma maison,

Digitized by Google

Le doulz repos : quittant la Poésie
Que j'avois seule en jeunesse choisie
Pour soulager mon cœur qui bouillonnoit,
Quand de son trait Amour l'aiguillonnoit,
Comme un venin glissé dedans mes veines,
Entremeslant un plaisir de cent peines.
.....
Je ne faisois, alaigre de séjour,
Fust au coucher, fust au lever du jour,
Qu'enter, planter, et tirer à la ligne
Le cep tordu de la joyeuse vigne
Qui rend le cœur du jeune plus gaillard,
Et plus puissant l'estomac du vieillard.
.....
J'avois l'Esprit qui le labeur desdaigne,
Depuis un peu tout en friche et brehaigne,
Stérile et vain, ou soit qu'il fust lassé,
De trop d'enfans conceuz au temps passé,
Soit qu'il cherchast le repos solitaire :
Il m'assuroit de jamais plus ne faire
Rime, ny vers, ny prose, ny escrit
Voulant sans soing vivre comme un esprit.
Mais aussi tost qu'aux bords de la Garonne
Je te connu d'esprit et d'ame bonne,
Courtois, honneste, hospital, libéral,
Toutes vertus ayant en général :
Soudain au cœur il me prist une envie
De te chanter, à fin qu'après ta vie
Le peuple sceust que tes Graces ont eu
Un chantre tel, amy de ta vertu,
Pour ne souffrir que tant de vertus tiennes
Cheussent là-bas aux rives Stygiennes
Sans nul honneur, et qu'une mesme nuit
Pressast ta vie et ton nom et ton bruit.
Rien, mon Belot, n'y sert la grand'despense,
Les despensiers emboufiz de bonbance
Veulent gaigner par un art somptueux
Ou par banquets, par vins tumultueux,
La gloire humaine, et abusez se trompent,
Et par le trop eux-mêmes se corrompent,
Sans acquérir un chantre de renom
Qui sans banquetz peut célébrer leur nom
Par amitié, mon Belot, pour leur table,
Pour vin exquis, ny pour mets delectable :

Digitized by Google

Car aujourd'huy chacun sçait sagement
Que vaut le chou, et vivre sobrement :
Ainsi que toy qui des chantres la grace
Gangnes amy, non par la soupe grasse,
Mais par l'honneur que gaillard tu leur fais :
Pour ce à l'envy sont chantres de tes faits.
Par quel escrit faut-il que je commence
Pour envoyer des Muses la semence ?
J'entens mes vers par toute Europe, affin
Que ton renom survive après ta fin ?
Ta face semble et tes yeux solitaires
Aux creux vaisseaux de noz apoticaires,
Qui par dessus rudement sont portraits
D'hommes de dieux à plaisir contrefaits,
D'une Junon en l'air des vents soufflée,
D'une Pallas qui voit sa joue enflée,
Se courroussant contre son chalumeau,
Que par despit elle jeta souz l'eau,
D'un Marsyas despouillé de ses veines :
Et toutesfois leurs caissettes sont pleines
D'ambre, civette et de musq odorant,
Manne, Rubarbe, aloés secourant
L'estomac foible : et neantmoins il semble,
Voyant à l'œil ces images ensemble,
Que le dedans soit semblable au dehors.
Tel fut Socrate, et toutefois alors
En front sévère, en œil mélancholique,
Estoit l'honneur de la chose publique,
Qui rien dehors, mais au dedans portait
La saincte humeur dont Platon s'alaitait.
.....
Et toutefois il estoit comme toy
De front austère et de triste visage,
Au reste gay, docte, prudent et sage.
Celuy qui voit ton front un peu pensif,
Pense l'esprit comme le corps massif,
Et ton dedans il juge par la montre
Qui morne et lente et pensive se montre
Suivant ton estre, ou ton astre fatal :
Mais il se trompe et te juge très mal.
Car quand tu veux refraischir la mémoire
Des plus sçavants, ou soit par une histoire
Des vieux Romains, ou des premiers Gregeois,
Ou par les faits propres à noz François.

Digitized by Google

Ou quand tu veux parler des Républiques,
Du maniment des Estats politiques,
Comme un grand Roy soit en guerre ou en paix
Doibt gouverner soy-mesme et ses subjects,
Ou quand tu veux parler de la justice,
Et de la Loy Pédagogue du vice,
Ou quand tu veux monter jusques aux cieux,
Et descouvrir des astres et des Dieux,
Ou à propos de quelque autre science :
Lors de ta voix distille l'Eloquence,
Un vray Socrate, et ton docte parler
Fait le doux miel de tes lèvres couler,
Montrant au jour la vertu qui t'enflame,
Ayant caché au plus profond de l'âme
Je ne sçay quoy de rare et précieux
Qui n'aparoist du premier coup aux yeux :
Car dans ton vase abondant tu receles
Dix mille odeurs estranges et nouvelles
Si qu'en parlant tu donnes assez foy
Combien ton âme est généreuse en toy
Par la vertu de ta langue qui pousse
Un hameçon aux cœurs tant elle est douce.
Encor que Rome au temps de Mœcenas,
De Pollio, vist son siècle tout las,
De factions, d'embrasement de villes ;
Et toutefois le bonheur le suyvoit
D'autant qu'en luy un Mœcène vivoit,
Un Pollio, un Messale, un Auguste
Prince guerrier, ensemble Prince juste :
Qui balança d'un équitable poix
Icy la Loy, et de là le harnois,
Et le grand Nil fit couler souz l'empire
Qui par sept huis dedans la mer se vire :
Nil dont la source aux hommes n'aparoist
Et qui sans pluye en abondance croist
Aux plus chauds mois, et d'une eau limonneuse
Rend à foison l'Egypte bien heureuse.
Ainsi ce siècle à bon droit sera dit
Heureux d'autant que mon Belot y vit,
Dont la maison aux muses est ouverte,
Es dont la place à la foule est couverte
Des pas de ceux qui reviennent où vont
Boire de l'eau du Tertre au double front.

Digitized by Google

L'un en ceey, l'autre en cela te chante :
Mais de chacun la chanson plus fréquente
(Qui plus au cœur nous laisse d'aiguillon)
C'est qu'en voyant le Gaulois apollon
Tout mal en poinct errer par nostre France,
A qui la sotte et maligne ignorance
Au cœur enflé qui suit le genre humain,
Avoit ravis la Lyre de la main,
En sa faveur tu ne t'es montré chiche
Faisant ce Dieu en ton dommage riche,
Luy consacrant par un vœu solennel
Ta lyre courbe, un présent éternel
D'un art cousteux, afin qu'on la contemple
Pour le présent de Belot en son temple.
D'or est l'archet, les chevilles encor
Ont le bout d'or, le haut du coude est d'or,
D'où descendant une lame d'ivoire
A traitz bossez vit une longue histoire
En fictions d'arguments fabuleux,
Dont ceste lyre a le ventre orgueilleux.

Suit, alors, une description longue et minutieuse, des scènes représentées sur cette lyre. La pièce se termine ainsi :

Telle est ta Lyre à Phébus apendue,
Qui bien dorée et de nerfs bien tendue,
Pend à son temple ; afin que nos François
Eussent, Belot, le joüet de leurs doigs,
Joignant d'accord sous un pouce qui tremble,
L'hymne à ce Dieu, et le tiens tout ensemble.
Ce que j'ay peu sus elle fredonner,
Petit fredon je l'ay voulu donner
A l'amitié, le tesmoing de ce Livre,
Non aux faveurs, présent qui te doibt suivre
Outre Pluton, si des Muses l'effort
Force après nous les efforts de la mort (1).

Comme on le voit, Ronsard parle à Belot, très familièrement et le traite en ami très cher. Il célèbre sa science et son

(1) *Les Poèmes de P. de Ronsard, gentilhomme Vandomois*. A Paris, chez Gabriel Buon, 1571. T. III, p. 341 à 357.

Digitized by Google

érudition étendues, et chante son éloquence entraînante et charmeuse :

Car dans ton vase abondant tu receles
Dix mille odeurs estranges et nouvelles
Si qu'en parlant tu donnes assez foy
Combien ton âme est genereuse en toy
Par la vertu de ta langue qui pousse
Un hameçon aux cœurs tant elle est douce.

La Lyre n'est pas la seule et la première poésie que Ronsard dédia à Belot. Quelques mois auparavant, vers la fin de 1568, avant la nomination de son ami au poste de maître des requêtes de l'hôtel du Roi, il écrivit à son intention l'*Ombre du Cheval* (1) :

L'OMBRE DU CHEVAL

A Monsieur de Belot, conseiller et maistre des requestes de l'hostel du Roy

Amy Belot, que l'honneur accompagne,
Tu m'as donné, non un cheval d'Espagne,
Mais l'ombre vain d'un cheval par escrit,
Que je comprens seulement en esprit.
Je ne le puis ny par les yeux comprendre,
Ny par la main il ne se laisse prendre,
Chose invisible, et fantôme me fuit,
Ainsi qu'on voit en nos songes de nuit
Se présenter je ne scay quels images
Sans corps, sans mains, sans bras et sans visages,
Qui çà qui là revolent haut et bas
Plus pour les prendre on allonge le bras,
Plus vont fuyant, et, volages, nous laissent
Béans en l'air après elles, qui naissent
De vent leger et comme vent s'en vont.
Sans plus à l'homme un désir elles font
De les happer : ton cheval, ce me semble,
Ton cheval non, mais l'ombre leur ressemble,

(1) P. Laumonier. *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard*, 2e édit., pp. 44 et 45.

Digitized by Google

Que seulement en dormant j'appercoy !
Car autrement ton cheval je ne voy.
Plus en songeant ton cheval je me donne,
Plus il me trompe et fuis sur la Garonne.
.....
C'est un cheval que je nourris sans peine :
Il ne luy faut ny paille ny aveine,
Il ne me faut acheter ny du foin,
Ny des valets pour en avoir le soin,
Bride ne mors, selle, ny estrivières !
Il n'a souci d'herbes ny de rivières.
.....
Tu crains, voyant ma longue maladie,
Que ton cheval en parant ne me die,
Prophetizant, quelque funèbre mot :
Garde-le bien, je n'en veux point Belot.
Mon cher amy, j'ay bien voulu t'escrire
Ces vers raillards pour mieux te faire rire
Après ta charge et le souci commun
De concéder audience à chacun,
Haut eslevé au throne de justice,
Aimant vertu et chastiant le vice.
Dieu, qui sous l'homme a le monde soumis,
A l'homme seul le seul rire a permis
Pour s'égayer et non pas à la beste
Qui n'a raison ny esprit en la teste.
Il faut du rire honnestement user
Pour vivre sain, non pour en abuser :
Car volontiers on jette à gorges pleines
Le ris qui naist des actions vilaines
Le ris est fils d'un acte vergougneux
On ne rit point d'un geste vertueux,
Mais on l'admire, ainsi tu pourras rire
De ma folie, et de t'oser escrire
Je ne sçay quoy qui m'est encor plus vain
Que ton cheval qui n'a selle ny frain (1).

Le 8 janvier 1569, Jean de Belot fut nommé maître des requêtes de l'Hôtel du Roi. Sa science juridique, son éloquence, la dignité de sa vie le faisaient estimer en haut lieu. Il en eut bientôt la preuve.

(1) *Les œuvres de Pierre de Ronsard*, édition de 1623, t. III, p. 1220 à 1221.

Digitized by Google

La troisième guerre de religion fut terminée par l'édit de Saint-Germain signé le 8 août 1570. Cet édit accordait aux protestants d'assez grands avantages, mais il ne contenta personne. Charles IX s'efforça de le faire exécuter rigoureusement. C'était difficile. A cet effet, des commissaires spéciaux furent envoyés dans les villes principales du royaume.

Jean Dutreuilh de Belot, maître des requêtes au Parlement de Bordeaux, fut choisi pour aller, avec Edouard Molé, conseiller au Parlement de Paris, faire exécuter l'édit à Toulouse.

Avant de partir, Jean de Belot voulut mettre ordre à ses affaires. Il avait contracté plusieurs dettes. A dame Catherine Leclerc, veuve de Monsieur maître Louis de Pontac, notaire et secrétaire du roy et controleur de la Chancellerie de la ville de Bordeaux, remariée avec le seigneur de Chazettes, trésorier de France en la généralité de Guyenne, il devait la somme de cinq mille cinq cents livres. Il vendit donc à sa belle-mère, Françoise de Coulonges, la seigneurie de Pommiers. L'acte de vente, à pacte de rachat, fut passé à Bordeaux le 28 décembre 1570 (1).

Françoise de Coulonges, dame de Latresne, Cénac et Virazeil, était veuve. Brantôme dit qu'elle était d'une rare beauté et qu'à 80 ans « elle était très aimable et désirable : aussi avait-elle beaucoup de perfections (2) ».

Jean de Belot et Edouard Molé, commissaires nommés par le Roi, arrivèrent à Toulouse le 16 janvier 1571 (nouv. st.). Le lendemain, ils se présentèrent aux capitouls pour qu'on leur donnât un logement. On décida qu'ils seraient hébergés en la maison de M. Cosme de Cadilhac, docteur, maître des ports et passages en la sénéchaussée de Toulouse. Ils s'y installèrent, en effet, et y tinrent leurs audiences. Ils avaient beaucoup à faire, ils se heurtèrent à de nombreuses difficultés. Mais ils agirent si bien, avec tant de sagesse et de prudence, que tout en demeurant fermes dans leur foi, ils surent conten-

(1) Archives du château de Lafon. Acte de vente du 28 décembre 1570.

(2) Œuvres de Brantôme, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. IV, p. 359.

Digitized by Google

ter les protestants, qui ont loué leur équité et leur modération (1).

Lorsque Belot eut terminé sa mission à Toulouse, il rentra à Bordeaux et voulut racheter sa terre de Pommiers. L'argent lui faisait défaut. Il se décida à vendre sa maison du Chapeau-Rouge à Messire François de Candale. Avec les 7 ou 8,000 livres qu'il en retira, il désintéressa sa belle-mère et recouvra Pommiers (2).

De son mariage avec Jeanne Lecomte, il n'eut qu'une fille, appelée Françoise, qui se maria deux ans après la mort de son père, avec Messire François d'Agès.

Peu de temps après être rentré de Toulouse, et avoir vendu sa maison du Chapeau-Rouge, Jean de Belot partit pour la Cour. Il y était peut-être appelé pour rendre compte de sa mission pacificatrice dans la capitale du Languedoc. Nous ne saurions le dire.

Son départ eut lieu vers 1571 ou 1572. Il n'alla pas très loin. Arrivé à Périgueux, il tomba malade et mourut (3).

Jeanne Lecomte, devenue veuve, fit acheter la maison du Chapeau-Rouge par demoiselle Alix de Belot, sœur de son mari, et la lui racheta. Elle fut tutrice de sa fille pendant deux ans, puis après le mariage de celle-ci, elle passa la tutelle à René d'Agès, beau-père de Françoise de Belot (4).

Telle est, en quelques lignes, la vie de ce Jean de Belot, que les vers de Ronsard ont immortalisé. Nous pouvons en être fiers, car il a fait honneur à notre petite patrie.

J.-R. Marboutin.

---

(1) *Hist. du Languedoc*, édit. Privat, t. xi, p. 541 et t. x, col. 946.

(2) Archives du château de Lafox. Factum manuscrit du xvie siècle.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.* Dans le procès-verbal de sa visite à Cancon, Mgr Nicolas de Villars nous apprend que dans l'église de cette paroisse, *il y avait une fondation de M. de Belot et Dagès* (26 octobre 1597). Arch. départ. Fonds de l'Evêché. C. 2. f. 261.

Digitized by Google

VILLERÉAL

(SUITE)

CHAPIRE IV

Les écoles : I. Régents de Villeréal. — II. Instituteurs. — III. Les frères de Marie. — IV. Ecole officielle, école libre. — V. Les sœurs de la Foy. — VI. Les Filles de la Croix. — VII. Ecole officielle, école libre.

Le plus ancien régent de Villeréal dont nous trouvons le nom s'appelait Me Dominique Passot, régent des escoles de Villeréal. En 1561 il devait 3 livres tournois à un conseiller du parlement de Bordeaux. (Fonds de M. J. Dubois.)

1626, 1er décembre. — Me François Tugot. (Archives du département de Lot-et-Garonne, B. 776.)

1687, 1er avril. — Jacques Dubois, maître ès-arts, est installé « en la fonction de régent lettré de la présante ville. » Depuis cette installation, Pierre Léotard, ci-devant régent, a fait un acte aux consuls, le 22 mars 1687, protestant de se pourvoir pour le paiement de ses gages. Léotard s'étant très mal acquitté de ses fonctions demeure destitué. La nomination de Dubois est confirmée. S'il y a procès pour ce sujet, la communauté en prend les frais à sa charge.

1693. — Etat des frais municipaux de la ville et communauté de Villeréal réglés par Mgr l'Intendant de Pillot, confirmés par arrest du conseil au greffe de l'élection d'Agenais... Pour les gages d'un régent, 80 livres. (Mairie de Villeréal, B. B. 1.)

1691, 24 juin. — Jean Léotard, *escolier*, est parrain de Marie Serre, fille du sieur Serre, maître apothicaire, et de demoiselle Louise Molenier.

1699, 15 janvier. — Jean Serre, *escolier*, est parrain de Jeanne Lestreille, fille de Jean, marchand, et de Anne Léotard. (Mairie de Villeréal, registre paroissial de Parizot.)

1705, 8 août. — Jacques Dubois ayant été cassé après avoir

Digitized by Google

été interdit par l'évêque d'Agen, on lui donne pour successeur Me Barthélemy Badoures qui a justifié de sa bonne vie et mœurs par des certificats qui lui ont été octroyés durant son séjour à Castillonnès. Il aura 80 livres de gages, sera exempt du logement des gens de guerre et jouira de tous les autres privilèges accordés à ses devanciers.

Il percevra la *rétribution* attribuée à ses prédécesseurs et enseignera *sans rétribution les enfants pauvres* de la ville qui désireront apprendre.

1711, 20 juin. — Le sieur Badoures, régent pour enseigner la lecture et l'écriture aux enfants, s'est retiré depuis près d'un an pour aller ailleurs. En vue d'apprendre aux enfants la lecture, l'écriture, le latin et l'arithmétique ainsi que les prières, on reçoit pour régent Jacques Corbarand, maître ès-arts, habitant de la paroisse Saint-Germain, diocèse de Cahors, qui est pourvu de bons certificats. Il devra se faire approuver par l'évêque d'Agen, aura 80 livres de gages et jouira des privilèges attachés à sa charge ainsi que de la rétribution d'usage, à condition que les enfants pauvres de la ville seront enseignés sans rétribution. (Mairie de Villeréal, B. B. 2.)

1716, 2 janvier. — Les enfants demeurant sans aucune éducation depuis longtemps, Me Jean Peleguy, prêtre docteur en théologie, est nommé régent. Gages, 80 livres payables par quartier. Rétribution : lecture, 5 sols ; écriture, 10 sols ; arithmétique, 15 sols; latin, 20 sols. Le régent enseignera les enfants pauvres sans rétribution, s'ils désirent apprendre. La communauté se réserve le droit de destituer le régent quand elle le jugera à propos.

1616, 8 janvier. — Léonard Dumenc, maître ès-arts, est nommé à la place de Péleguy, parti sans même avertir, et aux mêmes conditions.

1716, 1er juillet. — Réception de Pierre Baldoran, maître ès-arts, aux mêmes conditions que les précédents.

1720, 11 juillet. — La ville se trouvant dépourvue de régent depuis longtemps, on reçoit Louis-Augustin Couchaud dit Grandville, maître ès-arts, reconnu capable par noble Jean de Constantin, abbé de Péchagut, prêtre et curé de Villeréal,

Digitized by Google

aux mêmes conditions que les précédents, sur l'assentiment du procureur du roy. Le régent conduira ses écoliers à la messe, au catéchisme et aux vêpres les dimanches et fêtes. Ses gages lui seront payés à partir du 14 juin où il commença à faire l'école. (*Ibidem.*)

3 juillet 1723. — Depuis de longues années, il n'y a pas de régent à Villeréal. On décide, après approbation du procureur du roy, que Jean Courtade, maître ès-arts, habitant de Monpazier, sera reçu régent. Il enseignera la lecture, l'écriture, la doctrine chrétienne et les principes de la langue latine aux gages de 120 livres. Cette augmentation de 40 livres sera prise sur la taille avec l'autorisation de l'intendant. Le régent devra conduire les jours de classe à la messe et aux instructions.

Les pauvres honteux seront instruits sans rétribution sur certificat des consuls, s'ils désirent aller à l'école. Les autres enfants auront à payer comme jadis.

Suivant l'ordonnance du roy, le régent devra présenter à la jurade un certificat d'examen. (*Ibidem.*)

9 mars 1737. — Pierre Delbac, maître ès-arts, habitant ci-devant de Monclar, approuvé par l'évêque d'Agen, est reçu aux gages de 150 livres. Il enseignera la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la doctrine chrétienne (textuellement à prier Dieu) et le latin.

Rétribution mensuelle : Lecture 5 sols, écriture 10 sols, arithmétique 15 sols, latin 20 sols. (Mairie de Villeréal. B. B. 3.)

7 janvier 1745. — Vu la testimoniale et nomination faites par l'évêque d'Agen, sur le consentement et l'approbation donnés par M. de Constantin, curé de Villeréal, et du consentement du syndic de la communauté, Jean-François Chabrier, religieux des frères mineurs de S. François, est reçu régent de Villeréal aux gages ordinaires. Il enseignera la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le latin. La jeunesse devra prier Dieu soir et matin.

1752 (fin). — Sieur Jacques Boisse, habitant de la ville de Sarlat, approuvé par l'évêque d'Agen, est reçu régent aux gages de 150 livres, mais seulement à titre provisoire. Au bout de trois mois, s'il y a lieu, sa réception deviendra défi-

Digitized by Google

nitive. Même rétribution que dessus. Les pauvres seront enseignés gratis. (*Ibidem.*)

Etat des sommes imposées en 1752 : Gages d'un régent à Villeréal, supplément 70 livres. (Arch. Gironde. C. 3073.)

25 octobre 1755. — Le sieur Boisse, infirme, on lui donne pour adjoint le sieur Moignie, précepteur ; ses gages sont de 150 livres. Durant le premier quartier, Moignie recevra solde entière; puis il partagera ses gages par moitié avec Boisse. Enfin, au bout de 2 ans, il percevra ses gages en totalité. La rétribution mensuelle demeure fixée à 5, 10, 15 et 20 sols pour la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le latin. Le régent s'engage à instruire les enfants des devoirs de la religion catholique, apostolique et romaine. Il sera révocable au gré de la communauté, sans que celle-ci soit obligée de motiver le fait de la révocation; et il devra prêter serment.

24 juin 1765. — Jean Ferrou, clerc tonsuré, remplace, aux mêmes conditions, le sieur Moignie, démissionnaire. (*Ibidem.*)

19 septembre 1770. — Le sieur Reygasse, régent latiniste de Villeréal depuis 4 ans, est cassé aux gages. Motifs : 1. il n'enseigne pas bien ; des enfants sont restés 2 et 3 ans dans son école sans devenir capables de faire ailleurs une classe de cinquième. ..., il laisse vagabonder les enfants dans les rues sans jamais conduire, durant la semaine, les enfants à l'église, sans jamais les surveiller pendant les offices des dimanches et fêtes. — 3. Les parents ont été obligés d'envoyer ailleurs leurs enfants, ce qui est très onéreux. — 4. Quoique le régent ait femme et enfants jamais ceux-ci ne sont fixés à Villeréal, ce qui fait que le régent n'a pu recevoir de pensionnaires, ce qui est très préjudiciable aux intérêts des habitants de la juridiction.

Reygasse se déclara appelant : la jurade fut divisée ; finalement Reygasse se maintint. (*Ibid.* BB. 4.)

2 avril 1775. — Reygasse donne sa démission.

Le sieur Lebrun, ayant un certificat de bonne vie et mœurs et une attestation de capacité donnée par le curé de Villeréal, est reçu régent ; il devra se faire approuver par l'évêque d'Agen. Il élèvera les enfants dans la religion chrétienne.

Digitized by Google

Rétribution : lecture 10 sols, écriture 15 sols, arithmétique 20 sols, latin 30 sols.

La communauté pourra destituer le régent, sans formuler le motif de cette destitution.

9 décembre 1775. — Comme le traitement du régent latiniste est trop modique ; comme il importe de conserver la régence latine, car il n'est pas possible aux habitants d'envoyer leurs enfants au collège, et que les parents ont un grand avantage de pouvoir envoyer leurs entfants à l'école jusqu'à l'âge de dix ans, on décide de porter les gages du régent de 150 à 250 livres.

20 novembre 1776. — Cette augmentation de 100 livres est autorisée sur l'impôt par l'intendant Dupré de S. Marc.

11 juin 1780. — Le régent latin n'est pas calligraphe ; il est d'ailleurs surchargé d'une foule d'enfants qui apprennent le latin ; il serait donc utile d'avoir un deuxième régent qui s'occuperait exclusivement du français. On priera l'intendant d'autoriser l'établissement d'un régent français dont le traitement pris sur la taille sera de 200 livres. (*Ibidem.*)

26 octobre 1783. — Jean-Pierre Murat, maître ès arts, originaire et habitant de la paroisse S. Sulpicé, sénéchaussée de Figeac, pourvu de bons certificats, est reconnu capable, par le curé de Villeréal, est reçu régent aux gages fixées.

Rétribution : lecture 10 sols, écriture 15 sols, arithmétique 20 sols, latin 30 sols.

17 juillet 1785. — A la demande du sieur Pierre Murat, la rétribution pour le latin est élevée à 40 sols.

13 décembre 1789. — La municipalité et le comité permanent de Villeréal demandent à l'intendant d'autoriser une imposition de 200 livres pour 1790. Cette somme prise sur la taille, servira au traitement du régent français.

Motifs de cet établissement :

1. Il y a un régent établi depuis un an à Villeréal. Il est calligraphe et connaît bien les règles de l'arithmétique. Il a consenti à rester dans l'espérance d'un traitement de 200 livres.

2. Le régent latiniste n'est pas calligraphe. D'ailleurs les

Digitized by Google

régents latinistes sont ordinairement impropres pour l'écriture, même pour l'arithmétique.

3. Tous les pères ne destinent pas leurs enfants pour la latinité et les habitants, en plus grand nombre, ne s'attachent qu'à faire apprendre leurs enfants à bien écrire et chiffrer. (*Ibidem.*)

1793. — Réclamation faite par Pierre Murat de 183 liv. 6 sols, 8 d. d'arrérage de pension que lui faisait la municipalité de Villeréal avant la Révolution. Le Directoire fait droit à cette demande. Il obtient un paiement d'arriéré. (Arch. de L.-et-G. L. 61, p. 35.)

1832. — A Villeréal, St Sauby, Pierre, entra en fonction le 5 mai 1822 par autorisation du recteur d'Académie. Il avait, en 1832, 28 élèves payant, 9 non payant ; 40 non payant auraient dû fréquenter l'école. Il recevait 100 fr. de la commune, 750 fr. de ses élèves ; le local n'était pas communal. M. St Sauby fut proposé, 19 avril 1837, pour une récompense en livres reliés de la valeur de 25 francs. Il mourut le 23 mai 1858.

28 mai 1858. — Le conseil municipal demande que Augustin Jouve, directeur de l'école S. Joseph, soit reconnu pour instituteur public et reçoive l'allocation de 200 francs portée sur le budget de 1859.

1832. — A S. Martin : Jean Delerm.
A Montaut . Léonard Lajou (1).
A Rives : Jean Durand.
A Tourliac : Augustin Lassudrie.
A Doudrac : Bernard Couaix-Lagreze.
A S. Eutrope : Antoine Bernou.

(Arch. dép. L.-et-G., dossiers de l'instruction publique.) [Communication de M. J. Dubois.]

Villeréal avait un instituteur libre nommé Germain dit Castellou. Saint-Sauby et Germain étant très vieux, dans les der-

(1) Léonard Lajou tenait son école à Montaut-le-jeune, dans sa maison, rue du rempart. Il y mourut de la suète en 1842. Son successeur, ne trouvant pas de local à Montaut-le-Jeune, s'établit à Montaut-le-Vieux où se trouve l'église paroissiale.

Digitized by Google

nières années de son rectorat, M. Reclu, curé de Villeréal, et son vicaire, M. l'abbé Ollié (1856-1864), appelèrent les Petits-Frères de Marie de Saint-Genis-Laval, institut autorisé le 26 juin 8151. Ces dévoués et modestes instituteurs, au nombre de cinq, ouvrirent, sous le patronage de S. Joseph, une école et un pensionnat. Cet établissement eut des succès remarquables jusques au jour où les maîtres furent brutalement mis à la porte et leur maison confisquée au nom d'une morale nouvelle. Une école privée a été ouverte pour les garçons à la rentrée des classes de l'année 1911, sur la demande des parents.

Villeréal possède une école officielle de garçons.

Le couvent de Villeréal pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles est dû à la piété de Jeanne Cathot, veuve de Pierre Sarrot, en son vivant jurat de cette ville. L'acte de fondation s'exprime ainsi : « ...Pour remplir l'intention qu'elle a toujours eu d'employer les biens, qu'il a pleu au Seigneur de luy donner, en œuvres pies, se trouvant surtout sans enfant de son mariage avec ledit feu Sarrot, et après s'être bien examinée et pris conseil de personnes sages, elle a creu ne pouvoir le faire d'une manière plus agréable à Dieu qu'en employant son bien à l'établissement des Filles de la Foy dans la présente ville, pour la satisfaction du public et pour contribuer autant qu'elle peut à l'éducation des filles qui ne manqueront pas d'ailleurs de se former sur le bon exemple des filles de la Foy.

« A cette cause, Jeanne Cathot a fait don et donation pure et simple entre vifs et à jamais irrévocable de tous ses biens meubles et immeubles..... à demoiselle Louise de la Gorce, supérieure des Filles de la Foy de la ville de Beaumont en Périgord, stipulante et acceptante pour les dites Filles de la Foy, pour tous les susdits bien être employés à la fondation et establissement des dites Filles de la Foy en la présente ville, laquelle se fera du premier jour et non autrement, à condition que lad. Cathot sera nourrie et entretenue tant en santé qu'en maladie dans leur maison et communauté ; elle se réserve par exprès la somme de 30 livres qu'elle donne à

Digitized by Google

la chapele de S. Eloy dans l'église de la présente ville pour estre employée à la réparation d'icelle, et la somme de 10 livres qu'elle se réserve pour en disposer en faveur de quy bon luy semblera....

« En cas où lad. demoiselle de la Gorce négligerait à faire le susd. establissement, ou qu'elle viendroit à décéder sans le faire, lad. Cathot prie Me Anthoine Boysserie, prêtre, docteur en théologie et curé de la présente ville, icy présent, d'en faire l'establissement comme dit est, luy donnant le même pouvoir... laquelle donation peut estre évaluée de la valeur de 2.000 livres.... Fait à Villeréal le 1 février 1713, es presence de Monsieur Me Bernard de Conche, conseiller du Roy et son juge en la présente ville.... Delies, notaire royal. »

Cet établissement fut approuvé par François Hébert, évêque d'Agen, le 11 décembre de la même année, à la réquisition du curé, des consuls et des principaux habitants. Les religieuses ouvrirent deux écoles de jeunes filles heureuses de trouver une bonne éducation avec l'enseignement de la vraie foi. Pour se conformer aux vœux de l'évêque, de tous les habitants de Villeréal et de tout le canton, la supérieure, Louise de la Gorce, sollicita, en 1743, des lettres patentes de confirmation royale pour son établissement. Le 17 juin une pétition du maire et des consuls appuya la demande et le subdélégué donna un avis très favorable. (Arch. de la Gironde, C. 2499).

Les lettres patentes, datées de janvier 1747, enregistrées au parlement de Bordeaux le 15 mai, à l'hôtel de ville de Villeréal le 15 août, sur la demande de sœur Lachaise, supérieure, font connaître la nature de cet établissement. « Vu le décret de l'évêque, consentement et réquisition du curé, des consuls et habitants qui lui ont même abandonné une petite rue reconnue inutile qui sert actuellement d'entrée à leur chapelle, leurs offres de recevoir gratuitement et successivement, à l'advenir, dans leur communauté une jeune fille de famille de lad. ville sa vie durant, à la nomination des maire et consuls sous l'authorité de l'intendant de la province, confirmons cet établissement pour par celles qui le composent ou le composeront à l'advenir vivre en communauté sous la con-

Digitized by Google

duite de l'évesque d'Agen, à condition que cette maison ne pourra estre changée en maison de profession, mais demeurera à l'état seculier sous la conduite de l'évesque et que les Filles de la Foy recevront gratuitement une fille à la nomination des maire et consuls qui presenteront trois filles pour en estre choisi une pour estre associée, sa vie durant, à lad. communanuté et ainsi à perpétuité ; permettons d'accepter dons et legs faits par donation entre vifs, testament ou autrement et d'acquérir maisons, biens et héritages et autres biens jusqu'à trois mille livres de revenu, compris dans lesdites trois mille livres les revenus dont lad. maison jouit actuellement, à l'effet de quoy sera dressé un inventaire des biens et revenus actuels qui sera enregistré au greffe de la justice du hôtel de ville, sans que les Filles de la Foy soient tenues de nous payer à nous ni à nos successeurs aucune finance et autres droits quelconques. » (Mairie de Villeréal, BB. 3.)

1er février 1774. — Inventaire présenté par sœur Jeanne de Laugnac de Belcastel, supérieure : 1° Dans la paroisse de Rives, 17 sexterées fonds en terre, vigne, pré, terres labourables, friche et terre inculte, revenu net 130 livres ; 2° Dans la paroisse de..... enclos et jardin, revenu net 120 livres.

19 mai 1777. — Craignant la disparition de ce couvent, la jurade estimant que ses revenus montent à 1,200 livres, priera l'évêque d'accorder sa protection et de lui donner une forme stable et solide ; la protection de l'Intendant sera aussi demandée. (*Ibidem*, B. B. 4.)

6 janvier 1783. — La sœur de Laugnac de Belcastel se recommande aux bonnes grâces des Cardinaux de la Rochefoucauld et de Luynes pour l'achèvement de son couvent, ce qui permettra d'augmenter le nombre des religieuses et des pensionnaires. (*Ibidem.*)

7 juillet 1786. — La jurade expose que la maison s'étant écroulée fut en partie reconstruite par les dons de l'abbé de Péchagut, oncle de la Supérieure ; lui mort, la reconstruction reste inachevée. De neuf professes quatre sont mortes ; une des deux sœurs converses est morte ; il y a deux novices et un sujet pour être sœur converse. Il y a ordinairement

Digitized by Google

quinze pensionnaires ; leur nombre augmenterait si la maison était entièrement construite ; tous les locaux sont occupés. Il y a deux écoles publiques ; les aumônes dotales sont faibles, la pension très faible ; l'établissement est l'asile des filles pauvres et aussi des nouvelles converties, étant dans le voisinage grand nombre de familles de la religion prétendue réformée. (*Ibidem.*)

La tourmente révolutionnaire détruisit la fondation de Jeanne Cathot si laborieusement augmentée par les filles de la Foy au profit du bien public.

9 mai 1807. — Leur maison conventuelle avec ses dépendances, estimée dans le procès-verbal de 1790 à la somme de trois cents francs de revenu, qui, multipliée par 12, portait le prix à 4,600 francs, est définitivement adjugée à Fiancette pour la somme de 8,600 francs. (Archives départementales de Lot-et-Garonne, fonds Villeréal.)

Les Filles de la Foy, dispersées par la Révolution, furent quelques années après remplacées à Villeréal par les Filles de la Croix.

L'institut des Filles de la Croix, fondé par Madame de Villeneuve, née Marie Luillier, reçut, en 1643, de Madame de Combalet, nièce du Cardinal de Richelieu, duchesse d'Aiguillon, un don de 30,841 livres à condition qu'il enverrait des sujets dans ses terres. D'après un mémoire de Mgr Abelly, dans le courant de la même année, cette bienfaitrice accorda à ces religieuses la somme de 3,600 livres de revenu à prendre sur les coches de Rouen, à la charge que les dites Filles enverroint quatre de leurs sœurs à Aiguillon pour y faire les fonctions de leur institut. (Alis, *Histoire d'Aiguillon*, p. 379.)

Arrivées à Aiguillon en 1655, les Filles de la Croix en furent chassées par la Révolution.

Vers l'an 1815, quatre d'entre elles, sœur Rosalie Adam, Pétronille Denoyé dite sœur Saint-Sauveur, sœur Bitaubé et sœur Sainte-Foi Leydet, ayant racheté une partie de leur couvent, se réunirent pour vivre, comme par le passé, en religieuses vouées au salut des âmes par l'instruction religieuse. Le

Digitized by Google

4 mars 1816, le marquis de Guer, préfet de Lot-et-Garonne, fait écrire dans les registres de la Préfecture l'autorisation des sœurs de la Croix comme religieuses enseignantes.

Le 9 février 1818, les sœurs étant capitulairement assemblées, la sœur Rosalie Adam, supérieure, leur a déclaré que les sœurs Anne Chanteloube, Hélène Pouget et Antoinette Rissens, natives de Villeréal et nouvelles professes, étaient venues dans la communauté dans le dessein d'établir une maison du même institut à Villeréal, qui autrefois avait un couvent des Filles de la Foy, pour y travailler à l'instruction des jeunes personnes pauvres de cette contrée ; que la sœur Anne Chanteloube était propriétaire d'une partie de l'ancien couvent qui leur suffisait pour y habiter ; que la sœur Hélène Pouget destinait la rente de trois mille francs pour contribuer à leur nourriture et que elles ont l'espoir que différentes personnes de la ville les aideront aussi pour former cet établissement ; elle a ajouté que M. le Curé et M. le Maire de Villeréal, d'après la lettre qu'ils lui avaient écrite en date du 17 décembre 1817, avaient témoigné le désir de la contrée de les voir s'établir dans leur ville pour y fonder une communauté de notre institut et que Mgr l'Evêque d'Agen avait paru approuver leur projet en les engageant à venir se former dans notre maison pour apprendre les Règles. Cette proposition a été mise en délibération et a été agréée par toute l'assemblée ; et il a été trouvé par la pluralité des voix que ledit établissement a été accepté, d'après les promesses et les engagements que les dites professes ont contracté par leurs vœux d'observer nos constitutions et nos règlements dont elles doivent emporter une copie approuvée par la Supérieure et M. le Supérieur.

Signé.....

Le 10 février 1818, la Supérieure, Rosalie Adam, ayant assemblé les sœurs conseillères pour procéder au choix des sœurs qu'elles jugeraient à propos pour être envoyées à la fondation de Villeréal, d'après la délibération qui a été prise la veille d'accepter cet etablissement, et aux charges que les dites sœurs envoyées doivent exercer, elles ont choisi sœur

Digitized by Google

Anne Chanteloube dite sœur Sainte-Croix, la sœur Hélène Pouget dite sœur Hélène, et la sœur Antoinette Rissen dite sœur Saint-Joseph, natives de Villeréal, pour être envoyées en la dite fondation ; du nombre desquelles, le même jour, après avoir recueilli les voix au scrutin secret (d'après nos constitutions), la sœur Anne Chanteloube dite sœur Sainte-Croix, a été élue supérieure et ensuite la sœur Hélène Pouget a été élue assistante et économe. M. le Supérieur était présent aux dites élections qu'il a approuvées.

Le 17 du même mois de février les trois sœurs destinées à l'établissement de Villeréal sont parties accompagnées par la sœur Pétronille Denoyé assistante. (Procès-verbaux inédits.)

Cet établissement, pensionnat et école gratuite pour les filles, fut autorisé le 22 avril 1827.

Madame Chanteloube, supérieure des Dames de la Croix, institutrice à Villeréal, est autorisée par le Préfet le 12 mars 1832.

Le 17 octobre 1838, elle reçoit les œuvres complètes de Massillon en 2 volumes reliés. (Archives du département de Lot-et-Garonne.)

Pendant plus de quatre-vingts ans, les Filles de la Croix ont donné dans Villeréal, avec l'instruction primaire, l'enseignement religieux, base de la morale, à la grande satisfaction des habitants. Leur communauté fut si florissante qu'elle put fonder un établissement à Monsempron, autorisé le 18 juin 1870, et un autre à Casseneuil, autorisé le 26 avril 1858.

L'établissement de Villeréal avait peu de biens, comme le prouve l'état actif et passif du 12 juin 1898 :

Avoir (*acquis par donation, achat, échange*).

Dans la paroisse de Villeréal, 3 hectares 1572 ; capital, 44,600 francs ; revenu, 892 francs ;

Dans la paroisse de Saint-Etienne, 11 hectares 1965 ; capital, 14,000 francs ; revenu, 640 francs ;

Dans la paroisse de Rives, capital, 3,200 francs; revenu, 280 francs.

Digitized by Google

Charges et frais d'exécution : Nourriture de 16 sœurs de chœur et de 8 sœurs converses ; éducation gratuite des enfants pauvres. (Archives départementales de Lot-et-Garonne, fonds de Villeréal.)

La Révolution, de nouveau triomphante, a chassé, en 1905, ces admirables Filles de leur demeure qu'elle a confisquée avec tous leurs autres biens, en haine de la religion et des vertus qu'elle enseigne. Les habitants, connaissant l'importance de l'enseignement religieux, se sont hâtés de créer une école privée pour leurs filles.

(*à suivre.*) J. Benaben.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

DIVERS MONUMENTS, COUTUMES, DÉNOMINATIONS ET USAGES ANCIENS DE L'ANCIENNE CITÉ DES SOTIATES

Par le vicomte de MÉTIVIER, annotée par J. MOMMÉJA

Je ne chercherai point à établir que la ville de Sos, située dans le canton de Mézin, département de Lot-et-Garonne, est le lieu où existait l'ancienne cité des Sotiates, parce que c'est une vérité suffisamment démontrée (1). Ces peuples belliqueux, après avoir battu et tué le lieutenant-général *Valerius Preconius*, et chassé le proconsul *Lucius Manilius*, résistèrent avec gloire au jeune Crassus et surent obtenir, malgré leur défaite et l'infraction de la trève pendant laquelle on réglait les clauses de la reddition de leur cité, une honorable capitulation. Ils furent défaits, mais non vaincus. César, dans ses *Commentaires*, titre trois, de la guerre des Gaules, semble prouver suffisamment la véritable position de la Cité des Sotiates, et s'il existait du doute, il aurait été grandement éclairci par MM. Danville, de Valois et de Pécis (2), et par M. de Villeneuve, dans sa *Notice sur Sos* (3).

---

(1) Voy. *Comm. de César*, Danville, Valois, Pécis.

(2) *Guerre de Jules César dans les Gaules*, t. II, p. 125 et suivantes.

(3) Le vicomte de Métivier avait raison de parler avec cette belle assurance : après les derniers travaux qui venaient d'être publiés par Villeneuve-Bargemont et Chaudruc de Crazannes, apportant des constatations faites sur place à l'appui d'une opinion déjà vieille de trois siècles parmi les érudits, et qui s'appuyait sur une tradition immémoriale à la fin du xve siècle, la cause était définitivement entendue. Les diverses thèses plus ou moins bizarres qui ont voulu placer l'oppidum des Sotiates ailleurs qu'à Sos, n'ont guère eu d'accueil que parmi les membres de quelques sociétés archéologiques de province ; elles n'ont pas été acceptées par les historiens et même, dans les éditions des *Commentaires de César* à l'usage des écoliers, l'oppidum des Sotiates est invariablement identifié avec la ville de Sos en Albret.

Un instant, quelques rares érudits uniquement provinciaux ont pu s'obstiner à placer à Lectoure l'oppidum des Sotiates, par dévouement chevaleresque à l'opinion de l'un de leurs amis et peut-être aussi par l'effet d'un certain patriotisme de clocher contre lequel les vérités même mathématiques ne peuvent rien, mais cela n'a eu aucune espèce d'importance ; même un défenseur né de cette opinion, parce que Lectourois, J.-F. Bladé, réserva prudemment son opinion jusqu'à plus ample informé, c'est-à-dire jusqu'à la publication du

Digitized by Google

Cependant des circonstances ont été omises par ce dernier. Peu importantes en apparence, elles paraîtront avoir quelque prix aux yeux des archéologues.

La page suivante est tout entière employée à critiquer la traduction des *Commentaires* par de Wailly « qui, défigurant les noms de *Sotiates*, *Sotiatium*, *Sotiatum*, les traduit tantôt par *Lectoure*, par *Gascons*, par *Gascogne* ». M. de Métivier aimait à discuter longuement et il le prouve bien dans cette longue diatribe dont rien n'est à retenir. Ayant fait justice de l'infidèle traducteur, le châtelain de Saint-Pau s'attaque sans autre transition à la notice de Villeneuve-Bargemont.

---

mémoire de l'abbé Breuils sur la question. Or ce mémoire démontra non seulement que Sos répondait pleinement à toutes les exigences géographiques, topographiques et historiques du célèbre texte des *Commentaires*, mais même que Lectoure ne répondait à aucune de ces exigences.

Et Camoreyt lui-même, le protagoniste intolérant et obstiné de Lectoure, paraît avoir vaguement compris l'infirmité de sa thèse, car il borna son argumentation à des discussions de textes, et n'eut garde de toucher aux études topographiques et, surtout, archéologiques, qui seules pouvaient démontrer, non certes pas que Lectoure a été l'oppidum des Sotiates, mais a été un oppidum quelconque au temps de la conquête des Gaules. La recherche était intéressante et digne de tenter quiconque est réellement archéologue, mais Camoreyt n'était même pas de ceux, si nombreux, hélas ! qui font de « l'archéologie littéraire et non pas l'archéologie scientifique », selon la sévère expression de M. Lefèvre Pontalis ; professeur de dessin et conservateur du musée de Lectoure, il ne paraît jamais avoir songé qu'à des pointillages épigraphiques et à des travaux de cabinet. L'existence de moyens défensifs attribuables à des temps antérieurs à la conquête romaine n'est pas même effleurée dans son mémoire ; à peine s'il fait mention en deux lignes ou trois, de ce qui pouvait le plus favoriser sa thèse : le fossé qui coupe en travers l'isthme de Lectoure ; fossé insignifiant d'ailleurs, large de moins de cinq mètres, à peine profond de deux. Le seul fait intéressant que daigne révéler Camoreyt sur ce point capital, c'est que ce fossé est creusé dans le roc... Et on s'explique son laconisme. Un tel fossé, en effet, n'eut pas coûté de grands efforts aux ingénieurs de Crassus : de simples abatis d'arbres avec quelques fascines l'eussent vite comblé, et point n'eut été besoin pour le franchir des travaux d'approche auxquels durent se livrer les assiégeants, et que contrarièrent les assiégés par des sapes souterraines. Mais de tels travaux de mineur étaient impossibles à pratiquer dans le rocher, aussi faut-il excuser Camoreyt d'avoir systématiquement laissé en oubli tout le côté archéologique du sujet, et surtout les travaux de mineurs qui caractérisent le siège de l'oppidum des Sotiates.

Mieux avisé, M. de Métivier a pris la méthode contraire, que bien que mal, il a noté des faits, devançant ainsi de beaucoup la méthode moderne qui n'admet de critique sérieuse des textes que celle qui se base sur l'observation exacte des faits. Le rôle des archéologues est de rechercher toutes les places fortes, tous les oppida, tous les refuges antérieurs à la romanisation des Gaules; les historiens sauront bien reconnaître dans le nombre ceux dont les *Commentaires de César* ont parlé. J. M.

Digitized by Google

La position de Sos, comme lieu qu'occupaient jadis les Sotiates, est donc suffisamment démontrée ; mais nous devons plus d'extension à ce que dit à ce sujet M. de Villeneuve, dans sa *Notice*, page 5: « Le souvenir de l'existence des Sotiates ne dut guère survivre à leur conquête ; rien ne s'éteint plus vite que la réputation d'un peuple subjugué (1). »

---

(1) L'état de la controverse sur l'oppidum des Sotiates a été parfaitement exposé par Du Mège dans la *Statistique Générale des départements pyrénéens* (Toulouse 1829, t. II, p. 16 et 17), et nous hésitons d'autant moins à le reproduire, que c'était l'opinion du marquis de Métivier — ami personnel de Du Mège — et des érudits de son temps. « Dans plusieurs éditions des *Commentaires* on lit le nom des *Sotiates* écrit *Sontiates ;* mais Fulvius Ursinus a remarqué (*Not. in Comment.* III) que la leçon des manuscrits était toujours *Sotiates*, Pline nomme ce peuple *Sottiates ;* Nicolas de Damas, cité par Athénée, a parlé des *Sotiani* de l'Aquitaine, qui, sans doute, ne sont pas différents des *Sotiates :* on connaît une de leurs médailles citée par Pellerin (*Médailles des peuples et des villes*, IV, *Suppl.* 21) et sur laquelle on lit SOTIOCA. Il paraît assuré que le *Scittium* de l'*Itinéraire* n'est pas différent de *Sotium*, actuellement *Sos*, petite ville qui, dans les écrits du moyen-âge, est nommée *Sotia* ou *Sotium*, et qui, selon Oihenart et de Valois, est bien la patrie des *Sotiates*.

« On a beaucoup écrit sur la vraie position occupée par les *Sotiates* de l'Antiquité. Marca assure que ce peuple habitait l'ancien diocèse d'Aire. Sanson croit retrouver l'ancienne ville des *Sotiates* à Lectoure, ignorant apparemment que les *Lactorates* formaient un peuple particulier, et qui aurait été nommé par Cesar, si ce peuple eût été celui qui résista avec tant de courage à Crassus. L'abbé de Longuerue (*Description de la France*), dit qu'il est impossible d'avoir une opinion sur ce point historique ; quelques-uns, comme M. Lancelot (Académ. des Inscript. V. 290) ont pensé que les Sotiates possédaient cette partie du département de l'Ariège où l'on trouve encore le bourg de *Vic-de-Sos*. D'Anville a objecté que l'on a peine à concilier une pareille position avec ce qu'on lit dans César ; savoir que « Crassus, ayant son quartier d'hiver dans l'Anjou, *in Andibus proximus Oceanum*, reçoit ordre de son général de se rendre en Aquitaine, pour que les cités gauloises confédérées avec celles de Vannes ne fussent point secourues par cette partie de la Gaule. Les renforts que Crassus tira de la province romaine pour grossir le corps qu'il commandait, ont dû le joindre dans la route : *Auxiliis, equitis, viris fortibus, Tolosa, Carcassone, Narbone, evocatis ;* ce sont les termes de César, ajoute d'Anville ; et celui d'*evocare* ne veut pas dire aller chercher, mais appeler à soi ; le Poitou, la Saintonge, ayant dans ces circonstances pris le parti de la tranquillité et de la soumission, *Pictonibus et Santonibus pacatis regionibus*, dit César, c'était la route que tenait Crassus, sans obstacles et sans retardement, pour se rendre en Aquitaine ; et on ne voit point ce qui eût pu l'obliger, pour y arriver, de laisser ce même pays derrière lui, en prolongeant sa marche jusqu'au pied des Pyrénées. Il est bien plus vraisemblable que Crassus ayant dû, en sortant de la Saintonge, entamer l'Aquitaine par le côté septentrional, les *Sotiates*, qui se sont présentés les premiers, soient réputés convenir à la position de *Sos*, qui n'est qu'à 7 ou 8 lieues au midi de la Garonne.

« M. le comte de Villeneuve-Bargemont a, de nouveau, traité cette ques-

Digitized by Google

Nous devons faire remarquer qu'il existe dans la commune de Barp, canton de Belin, département de la Gironde, un lieu appelé aussi le *Quartier des Sotiates*. Voici ce que dit l'abbé Baurein (1) : « Il existe un lieu très connu des pasteurs qui y conduisent leurs « troupeaux. Ce lieu est appelé *les Sotiates* ; il paraît avoir été an- « ciennement habité. Aurait-il pris sa dénomination de quelque dé- « tachement de cet ancien peuple du même nom, qui s'y serait fixé « après sa défaite par Crassus, un des lieutenans de l'armée de « Jules César ? etc. »

Voici les conjectures que nous avons formées en lisant ces lignes :

Lors de la capitulation de la capitale des Sotiates, Adcantuan, leur roi ou chef, méconnaissant la trève pendant laquelle on traitait, « fit une sortie, par un autre côté, avec six cents braves nom- « més Solduriers. Ce sont des hommes qui se lient, à la vie et à la « mort, à la bonne et à la mauvaise fortune d'un chef. S'il périt, ils « périssent avec lui ou se donnent la mort d'eux-mêmes. Adcantuan « ayant donc fait une sortie avec cette escorte, il s'éleva un grand « cri de ce côté-là de la part des Romains, qui gardaient cette par- « tie des retranchements ; chacun courut aux armes ; le combat fut « rude, mais enfin Adcantuan fut rechassé dans la ville : ce qui « n'empêcha pas Crassus de lui accorder les mêmes conditions « qu'auparavant. » (*Commentaires de César*, liv. 3.) Mais la capitulation une fois faite, des hommes comme Adcantuan et ses Solduriers ne pouvaient supporter patiemment le joug de leurs vainqueurs ; Crassus marchant sur les Vasates ou Vocates (ceux de Ba-

---

tion avec beaucoup d'étendue, et a démontré, selon nous, qu'il est impossible de donner aux *Sotiates* de l'antiquité une autre position que celle de Sos, qui se trouve, d'ailleurs, dans une position extrêmement forte, étant bâtie sur une hauteur très escarpée de trois côtés. Au centre, sur un rocher aplani par la main des hommes, était un château vaste et fortifié, à en juger par les vestiges qu'on peut en découvrir. L'enceinte était très considérable, surtout du côté de la rampe qui descend vers la Gélise ; et on y a remarqué jusqu'à cinq portes de ville ; dans la partie septentrionale, celle que les localités rendent la moins inaccessible, *il existe encore des murs qui ont près de deux mètres d'épaisseur.*

« On sait que les noms des peuples et des villes sont trop souvent écrits avec peu de corrections dans les monuments romains, et c'est, sans doute, à cette cause qu'il faut attribuer l'altération du mot *Solium* dans l'*Itinéraire* ; « un O mal fermé a pu donner lieu d'en faire les deux lettres CI, et d'écrire *Scittium* pour *Sotium*. » J. M.

(1) *Variétés Bordelaises*, tome v, p. 348.

Digitized by Google

zas), et les Tarusates (ceux d'Aire et de Tartas), ne demeura pas longtemps devant la cité des Sotiates ; une confédération spontanément formée, lorsqu'on apprit la reddition de cette cité, forte par la nature et l'art, lui donnait assez d'occupations pour l'empêcher de s'arrêter et d'attendre d'être attaqué ; il marcha contre eux.

Liés d'intérêt avec ces peuples, les Sotiates les plus puissants d'entre eux ne purent voir d'un œil indifférent cette confédération.

Adcantuan et ses Solduriers, fidèles à leur engagement, durent, dans l'espoir que la victoire leur rendrait la suprématie, se réunir à eux et préférer même la mort à la servitude. La chose était d'ailleurs facile dans un pays couvert dont ils connaissaient les communications mieux que les Romains, puisque, même en la présence de Crassus, Adcantuan avait osé sortir de la ville et l'attaquer pendant les pourparlers de la capitulation.

Pour opérer cette jonction, Adcantuan et les siens durent sortir de leur capitale et se diriger vers les Vocates, dont ils étaient les plus voisins, à travers les landes et les forêts, parce que Crassus avait dû laisser de côté, en venant vers Sos, ceux de Bordeaux et de Bazas pour se joindre vers Aiguillon (*Fines*), avec les secours qui lui venaient de Toulouse, Carcassonne et Narbonne. Cette contrée était donc, en se dirigeant vers la mer, la plus favorable à la sûreté des Sotiates, soit qu'ils voulussent se joindre, comme cela est présumable, aux Vocates, soit qu'ils voulussent fuir la servitude dans laquelle ils se trouvaient par la perte de leur puissance. Et ce qui vient à l'appui de mes conjectures, est ce que dit Athénée au sujet des *Sotiats*, qui ne sont sans doute pas différents des Sotiates. Voici ce que dit M. de Pécis (1) : Il est dans les règles « de rapporter ici, d'après Athénée, que la coutume entre les Sotia- « tes était que leur roi avait ordinairement six cents de ses sujets « qui mangeaient à sa table, étaient vêtus de la même étoffe, de « même couleur que lui, et qui commandaient avec la même auto- « rité. Inviolablement attachés à sa personne, ils faisaient vœu de « vivre et de mourir avec lui, quel que fut le genre de sa mort. Ils « croyaient leurs jours assez pleins dès qu'ils pouvaient en terminer le cours aussitôt que leur prince (2). » Ne doit-on pas conclure,

(1) *Commentaire des Commentaires de César, de la guerre des Gaules.*

(2) En Aquitaine, Adiatunnus, chef des Sotiates, avait autour de lui six cents hommes dévoués qu'on appelait *Soldurii* (*Cesar, De bello gallico*. III, 22. Cf. Nicolas de Damas chez Athénée, VI, 54, qui les appelait *silodourous* ou *silodounous*.) Ces hommes partagent la bonne comme la mauvaise fortune de ceux auxquels ils se sont donnes, et si le chef meurt, ils ne lui survivent pas.

Digitized by Google

d'après cette citation, que voulant rétablir leur puissance en péril, Adcantuan et les siens préférèrent affronter de nouveaux périls plutôt que de rester dans l'inaction, sous la domination romaine, spectateur impassible de la chute de la puissance de leurs alliés, eux, qui n'avaient pas craint, malgré leur trève, d'attaquer les vainqueurs.

Il est probable que la route que suivirent Adcantuan et ses Solduriers, pour aller rejoindre les Vocates, fut celle qui se dirigeait vers ces peuples par *Oscineium*, que l'on croit être Esquies, suivant Danville et Du Mège (1), et la station de *Tres Arbores*. Ces deux stations étaient sur la voie qui, de Bordeaux , conduisait à *Elusa*, et, suivant l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, *Sotium*, *Scittium*, se trouve sur la voie de Bordeaux à *Elusa*, dont le territoire touche aux limites qu'on peut donner aux Sotiates (2).

Salluste fait allusion à la même coutume et l'attribue aux Celtibères. (*Serrius ad Georgica*. IV, 218) (Georges Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité Celtique*, Paris, Champion 1906, p. 176.)

César nous fait connaître un chef de Sotiates qui avait six cents compagnons de guerre, et il ajoute que, dans cette contrée, on ne cite aucun exemple de « dévoué » ayant refusé de mourir avec son chef. (*Devotis, quos illi soldurios appellant*. César, III, 22.) Ici l'origine de l'institution est ligure ou ibérique. (Plutarque, *Sertorius*, 14, Strabon, III, 4-18, Dion Cassius, LIII, 20-2.) (Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 11 et 12.) J. M.

(1) *Statistique Pyrénéenne*, p. 16, t. II.

(2) La voie antique dont parle ici de Métivier est bien connue : voici ce qu'en dit de Crazannes (*Nouvelles considérations sur les Sotiates. Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, VI, 73) : « Un autre document géographique, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* vient encore ici à l'appui du texte de Pline pour fixer d'une manière irrécusable l'assiette des Sotiates et de leur chef-lieu dans l'Aquitaine novempopulaine. Nous ne rapporterons ici de cet itinéraire, monument précieux du IVe siècle, que le fragment de *Burdigala* (Bordeaux) à *Tolosa* (Toulouse), passant par Bazas, Sos, Eauze et Auch.

CIVITAS VASATAS.
MUTATIO TRES ARBORIS. — L. V.
MUTATIO OSCINEIO. — L. VIII.
MUTATIO SOTTIO. — L. VIII.
CIVITAS ELVSA. — L. VIII.
MUTATIO VANESIA. — L. XII.
CIVITAS AVSCIVS. — L. VIII.

Quelques manuscrits et éditions de cet itinéraire portait SCITTIO au lieu de SOTTIO ; mais c'est ici une erreur des anciens copistes, ainsi que l'ont démontré jusqu'à l'évidence Danville, Walckenaër, etc... »

M. Tholin a donné quelques indications précieuses sur cette voie. « Il serait difficile, dit-il, de reconnaître exactement la voie antique entre Les Trois-Chênes et Sos. Le mouvement des dunes qui s'est fait sentir jusques à la

Digitized by Google

Après leur réunion aux peuples confédérés pour repousser la domination romaine, ils durent faire partie de cette armée, qui ne dut d'être vaincue qu'à un hasard heureux pour Crassus, comme le dit M. de Pécis. Car, aidés des officiers qui avaient servi sous Sertorius, ils avaient perfectionné leurs moyens de défense, qui obligèrent Crassus d'attaquer ou de risquer de mourir de faim au milieu de peuplades, toutes intéressées à lui faire éprouver le même sort qu'à ses prédécesseurs.

Après leur défaite, les peuples confédérés se soumirent. Mais Adcantuan et ses Solduriers avaient, malgré la générosité de Crassus, à craindre sa juste colère pour n'avoir pas tenu leurs promesses ; ils durent se séparer des autres peuples, et, s'isolant dans les déserts et les landes, y former un établissement temporaire, où, observateurs de leurs serments, ils périrent tous, soit qu'ils fussent poursuivis et atteints en ce lieu par les Romains, soit qu'ils se tuassent eux-mêmes de désespoir pour ne pas survivre à leur défaite et à la destruction de leur puissance.

Peut-être aussi qu'arrivés au lieu indiqué par l'abbé Baurein, ils formèrent une nouvelle cité où leurs descendants vécurent jusqu'au VIIIe siècle ; que, tantôt les Sarrasins, tantôt les Normands, et avant eux les Vandales, Gothes, Visigoths, Suèves, etc., vinrent porter le fer et la flamme au sein des populations de l'Aquitaine et laissèrent partout les traces de leur funeste passage.

Gélise, et n'a été arrêté par le boisement qu'à une époque récente, l'invasion du sable fin dans nos landes ont enseveli sous des couches parfois profondes les ruines romaines et les vieux chemins.

Dans cette région peu accidentée la route pouvait être directe et elle l'était, si on en juge par l'accord approximatif du chiffre réel de la distance et des chiffres fournis par l'itinéraire. Il y a 40 kilomètres des Trois-Chênes à Sos, et les deux étapes de l'Itinéraire, chacune de 8 lieues, ne représentent que 35 kilomètres et demi. L'écart est en somme de moins d'un huitième. Il faut rechercher la *mutatio Oscineio* à moitié chemin entre Les Trois-Chênes et Sos, c'est-à-dire à proximité de Houeillès; les uns ont proposé Esquieys, entre Houeillès et Pompogne, d'autres Escinjot, aujourd'hui simple moulin sur le Ciron à 4 kilomètres au sud-ouest de la ville de Houeillès. On a trouvé des substructions antiques dans ces deux localités. » (*Causeries sur les Origines de l'Agenais*, IV.)

Si M. Tholin avait exploré les environs de Meylan, il n'eût pas hésité à reconnaître cette voie, au point où elle traverse la Gueyze au *Gay Herrat*. Un gué factice très bien conservé est encore là pour jalonner à travers les sables le tracé de cette route célèbre suivie, sous le règne de Constantin, (vers l'an 333), par le chrétien d'Aquitaine qui fit le pèlerinage de Jérusalem et en nota soigneusement l'itinéraire, en mesurant les distances en lieues gauloises de 1,134 toises, selon Danville. J. M .

Digitized by Google

Peut-être encore, qu'exterminés en ces quartiers par les Romains, Adcantuan et ses Solduriers y laissèrent cette dénomination de Barbares, que les Romains appliquaient à tous leurs ennemis (1).

J'ai dû supprimer ici une longue discussion sans intérêt pour le sujet, à propos de ce qu'a écrit Baurein sur le nom de la commune de Barp qu'il considère comme une corruption de *Barbares*.

Je ne sais si mes conjectures seront accueillies favorablement par les archéologues, mais ce sont celles qui m'ont paru devoir être les plus raisonnables pour établir l'origine de ce *quartier des Sotiates* de la paroisse en commune de Barp.

---

(1) Chaudruc de Crazannes (*Nouvelles considérations sur les Sotiates. Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, t. VI, p. 91) semble bien près d'adopter l'hypothèse de M. de Métivier, qu'il a longuement exposée : « Il faut reconnaître, dit-il, que peu de conjectures historiques offrent autant de caractères de vraisemblance que celle dont nous entretenons le lecteur. Elle explique d'une manière satisfaisante le silence sur l'*Adcantuanus* des *Commentaires* ou l'*Adietuanus* des médailles et sur ses braves et fidèles compagnons, à la suite de la perte de l'indépendance, etc... » Oui, mais ce que de Crazannes donne ainsi, d'une main, dans le texte, il le retire de l'autre main, dans la note qu'il ajoute et que voici : « A propos de la médaille des Sotiates à la légende REX ADIETVANVS, notre savant confrère, M. de La Saussoye, émet sur le sort de ce chef aquitain, après la soumission de son peuple, une opinion toute contraire à la nôtre.

« L'histoire de cette médaille, dit-il, nous permettra de continuer l'histoire d'*Adietuanus*, à partir du point où elle est restée dans les *Commentaires*. Crassus non-seulement le comprit dans la capitulation, mais il lui laissa son autorité, à la condition de la faire servir aux projets de Rome sur la Gaule. Adietuanus devint l'allié et le tributaire des Romains, frappa monnaie à son nom et à celui de sa tribu, en consacrant, d'après un usage dont le monnayage gaulois nous offre plus d'un exemple, un type national joint à un type étranger. D'un côté, nous voyons la figure grossière et difficile à déterminer des monnaies primitives des Sotiates (une tête de lion), et de l'autre, la louve romaine, symbole de leur alliance ou, pour mieux dire, de leur soumission à la République. Les médailles consulaires de *Publius Satrienus* fournirent le revers. »

« La conjecture émise ici par le docte académicien est ingénieuse et fondée, ajoute Crazannes, qui ne voulait mécontenter personne, qui nous assure, toutefois, que les Sotiates et leur roi, à l'exemple d'un assez grand nombre d'autres peuples de la Gaule, n'eussent point, antérieurement à la conquête, imité dans les monuments de leur autonomie le monnayage romain et, particulièrement les types des deniers consulaires circulant avec abondance dans une contrée voisine, la Gaule narbonnaise ou province romaine conquise un siècle plutôt que l'Aquitaine. »

Walckenaër avait contesté l'authenticité de cette médaille ; il fut réfuté par de La Saussaie, dans la *Revue de Numismatique* et par de Crazannes dans la *Revue archéologique*. Celui-ci l'avait publiée sous le titre de *Dissertation sur une médaille d'un chef des Sotiates d'Aquitaine*, dans le tome Ier des

Digitized by Google

Buttes d'Esquies.

Nous avons parlé d'Esquies, et il est essentiel de faire remarquer que très près du lieu où était l'église, que la faux de l'impiété a détruite, sont trois monticules considérables, à égale distance les uns des autres, couronnés d'arbres et entourés d'eau à leur base.

Serait-ce des buttes tumulaires, ou bien des dunes que quelque cataclysme a laissé au milieu de ces landes ?

Pour des buttes tumulaires en usage chez les Romains et chez les Gaulois, je les trouve bien grandes, à moins que sur cette route qui conduisait de Bordeaux à Elusa, il n'y ait eu quelque affaire sanglante qui aurait donné lieu à élever ces buttes au-dessus des restes des combattants qui auront succombé. Car ces monticules, comme le remarque l'abbé Baurein (1), n'étaient élevées que pour les personnes capables de pouvoir en faire les frais, ou pour décerner un souvenir aux mânes des guerriers qui succombaient dans les combats. Ainsi, on en trouve un assez grand nombre près de l'église de Louspeyrous, et deux à droite de la Ténarèse, en allant de Sos à Eluse.

Mais celles d'Esquies me paraissent, comme je l'ai dit, bien grandes pour être des buttes tumulaires, et cependant le fossé qui les entoure et les défend et dont la terre a servi à les former sont autant de motifs qui doivent faire considérer ces monticules comme des monuments antiques.

Tombes, puits sous le sol des champs de Loustalet (2).

A une petite distance de Sos, vers le nord, est une maison avec les granges nécessaires à l'exploitation d'une métairie ; elle est

---

Mémoires de la Société archéologique du Midi (p. 109-119), mais avait été devancé par Pellerin (*Recueil de médailles de peuples et de villes*), par Mionnet (*Description des médailles grecques et romaines*, t. 1er), etc... De La Saussaye l'étudia à nouveau dans ses *Conjectures de la numismatique de la Gaule* (*Revue Numismatique* 1851, p. 11 et suiv.). Plus près de nous, de Saulcy s'est occupé des pièces sotiates dans sa *Numismatique des chefs gaulois*... J'arrête cette suite de références. M. Barthalès a recueilli plusieurs médailles d'Adietuanus à Sos même, sur l'emplacement du rempart éventré par la construction de la gare des tramways. J. M.

(1) *Variétés Bordelaises*, t. v, p. 78 et 80.

(2) M. Tholin avait noté, au cours d'une visite à Sos, un assez grand nombre de découvertes d'antiquités, faites assez récemment, sur le plateau auquel se rattache l'oppidum par le col de Loustalet.

Digitized by Google

construite presque en entier sur des tombes, et peut-être sur d'autres monuments anciens. On appelle ce lieu Loustalet ; il n'est séparé de Sos que par un ravin comblé et aplani en partie par la main de l'homme et les effets du temps. Il paraît avoir été, à l'époque de la puissance des Sotiates, le fossé d'enceinte de leur ville (1). Dans une chambre de cette maison on voit encore deux tombes en pierre dont la couverture a été sans doute brisée, il n'y a pas longtemps, quand on construisit le mur qui sépare cette chambre d'une autre; à côté, on trouve aussi une autre tombe.

« Les substructions abondent, a-t-il écrit, dans un de ses dossiers déposés aux Archives départementales du Lot-et-Garonne, dans les champs de Loustalet et de Peyroutet. On y a trouvé beaucoup de monnaies du Haut et du Bas-Empire ; les fragments de poterie et de tuiles à rebords jonchent le sol. Près de Saint-Martin, on a mis au jour des fragments de futs de colonnes en marbre. On y a trouvé également, en 1867, des cercueils de pierre de l'époque carlovingienne. L'un d'eux se voit encore auprès des ruines de la vieille église transformée en serre. On a trouvé d'autres sarcophages en pierre sur la place qui entoure l'église de Sos. A Campet on a mis au jour des sépultures antiques. Un éperon et un tronçon d'épée ont été recueillis auprès d'un squelette. » Cette sépulture n'était pas antique, puisqu'elle contenait un éperon, aussi M. Tholin se borne-t-il à la mentionner sous la rubrique *Epoque indéterminée*. J. M.

(1) M. de Métivier, homme de clair bon sens et qui n'ignorait pas tout, ancien soldat qu'il était, des principes élémentaires de la stratégie, a été frappé tout d'abord par l'importance du ravin de Loustalet qui sépare le plateau de Sos des collines voisines de Saint-Martin, de Peyroutet et de Campet. Il a constaté, comme nous, que ce ravin avait été graduellement comblé par la main de l'homme et par l'action des agents atmosphériques qui incessamment travaillent et modifient les reliefs du sol. Or malgré le colmatage des éléments et le remblai des humains, le col par lequel on pouvait uniquement arriver à Sos reste aujourd'hui de cinq à sept mètres plus bas que le bord septentrional du plateau de l'oppidum. Tel qu'il est, il offrirait encore une excellente défense naturelle contre une troupe qui ne serait pas protégée par de l'artillerie.

En est-il de même à Lectoure ? Que non pas ! L'assiette de cette ville se rejoint sans dépression appréciable au plateau voisin, et l'isthme en a été coupé au moyen âge par un chétif fossé de moins de deux mètres de profondeur, sur quatre de largeur, qui n'eût pu, en aucun cas, motiver l'emploi des terrasses mobiles dont Crassus fut contraint de se servir pour aborder le rempart de Sos ; de simples abattis d'arbres et quelques charges de terre y eussent suffi, alors comme aujourd'hui. Camoreith, d'ailleurs, est contraint de reconnaître que ce fossé a été creusé dans le roc ; aussi s'est-il empressé de ne pas dire le moindre mot des travaux souterrains, des mines, par lesquelles les Sotiates assiégés détruisaient les terrasses des ingénieurs de Crassus. Il ne fait pas l'ombre d'un doute, en effet, que de tels travaux de mine ne peuvent pas être opérés en plein roc. Or, à Sos, au col de Loustalet, il n'y a plus de rocher, la nature géologique des terrains est toute différente de celle du plateau. Les mineurs d'Adiatum pouvaient y creuser tout à l'aise leurs souterrains. J. M.

Digitized by Google

A vingt pas, vers le nord de cette métairie, on découvrit, il y a environ 36 ans, un puits qu'on nettoya jusqu'à une certaine profondeur ; mais arrivé à ce point, on trouva un amas considérable de grandes pierres ; cette circonstance fit craindre de trop grands frais au propriétaire d'alors (M. Bermuska), et il abandonna l'entreprise. Probablement que ces pierres n'étaient autres que celles qui formaient le cordon du parapet de ce puits qui fut de suite recomblé. Mais en prenant des terres à l'entour pour opérer ce comblement, on découvrit encore une tombe dans laquelle se trouva avec le squelette qu'elle renfermait, une épée dont le domestique de M. Bermuska s'empara ; on ne sait ce qu'elle est devenue (1). Mais pour conserver un indice de ce puits, on y planta un peuplier qui est actuellement très beau, et peut servir d'indicateur pour la recherche de ces vestiges antiques. (Le nommé Barthélémy, vieux métayer de Loustalet, m'a certifié ces faits (2).

A quelques pas de là passait la voie Césarienne (Ténarèze), ou plutôt une rue de l'ancienne cité des Sotiates, car le sol des champs environnants est plein de constructions auxquelles heurte souvent

---

(1) Ces tombes en pierre prouvent que le cimetière ancien décrit par M. Charles Bastard dans son intéressante notice sur Saint-Martin-d'Albret, s'étendait jusque sur le sol occupé par la ferme de Loustalet. La rencontre d'une épée dans un de ces sarcophages révèle peut-être une sépulture carlovingienne, mais, en l'absence d'autres indices, cette épée ne constitue pas une preuve absolue d'une aussi haute antiquité. Il n'est pas très rare qu'un noble ait été enseveli avec son épée au XIIIe siècle ; le cas a été constaté dans une sépulture trouvée dans l'église du Paravis. L'épée, qui y a été recueillie, et qui est conservée au Musée d'Agen est très caractéristique de cette époque. J. M.

(2) M. Alfred Barthalès, un des plus anciens et des plus heureux explorateurs de Sos, ne devra pas nous en vouloir de révéler qu'il est l'auteur d'un petit livre, déjà rare et justement recherché : *Les Sotiates, leur origine et leur histoire*, par A. B. (Nérac, imp. Louis Duthil, 1881), où l'histoire de la fière cité est très agréablement exposée, et où abondent les anecdotes intéressantes. Une de celles-ci doit trouver sa place après ce qu'a dit M. de Métivier sur le puits de Loustalet. En 1436, les Anglais s'avancèrent jusqu'aux portes de Sos. « Rien ne reste de cette entreprise qu'une simple tradition, dit M. Barthalès (loc. cit., p. 61). Les Sotiates menacés du pillage par les bandes de routiers... firent un état en règle des valeurs que possédait chaque particulier et les réunirent dans une bourse commune ; ce trésor fut confié à la vigilance des consuls, mais ces derniers ne le croyant pas en sûreté dans une ville qui pouvait être mise à sac d'un instant à l'autre, sortirent une nuit avec leur précieux dépôt et l'ensevelirent au fond d'un vieux puits qui se trouvait devant la métairie de Loustalet. Une pierre à meule du même diamètre fut placée dessus pour dérouter toutes les recherches, et la fortune des habitants se trouva ainsi à l'abri de toute réquisition. » J. M.

Digitized by Google

le laboureur avec sa charrue. En levant des briques, des tuiles, des fragments de pierre, il sillonne, sans s'en douter, des murs qui servirent de base aux habitations d'un peuple belliqueux. Jadis le bruit des armes, le choc des boucliers et des lances, les clameurs guerrières retentissaient dans ce lieu, où, par un contraste si fréquent dans les vicissitudes de la vie, le paisible laboureur conduit aujourd'hui sa charrue, et cultive en paix les terres qui couvrent ces monuments de la gloire et des malheurs des Sotiates (1).

Il n'y a pas longtemps, qu'en élargissant la route actuelle on trouva un amas de matières calcinées renfermant des instruments en fer de forme assez grossière, et servant à la préparation de la nourriture des hommes. Ces monuments dorment encore jusqu'à ce que la volonté du propriétaire de ces terres y fasse opérer des fouilles qui enrichiront peut-être un jour l'archéologie.

---

(1) Le vicomte de Métivier était lettré et il le prouve bien par cette agréable variation sur la classique prophétie de Virgile (*Georgiques*, I. 493-497) :

Scilicet et tempus veniet, quum finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra robigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanis
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

Au temps où nous reporte le mémoire que nous rééditons, tous les gens cultivés savaient par cœur de tels vers et n'hésitaient pas à en redire la traduction par Delille :

Un jour le laboureur dans ces mêmes sillons
Où dorment les débris de tant de bataillons
Heurtant avec le soc leur antique dépouille,
Trouvera plein d'effroi des dards rougis de rouille,
Verra de vieux tombeaux sous ses pas s'écrouler
Et des soldats romains les ossements rouler.

Ce n'est qu'au mois de mars 1839 que Victor Hugo (*Les Rayons et les Ombres*, VIII) devait renouveler ce vieux thème en des vers que tout archéologue doit connaître et qu'il relira ici avec plaisir :

Car les temps sont venus qu'a prédits le poète !
Aujourd'hui dans ces champs, vaste plaine muette,
Parfois le laboureur, vers le sillon courbé,
Trouve un noir javelot qu'il croit des cieux tombé,
Puis heurte pêle-mêle, au fond du sol qu'il fouille,
Casques vides, *vieux dards qu'amalgame la rouille*,
Et, rouvrant des tombeaux pleins de débris humains,
Pâlit de la grandeur des ossements romains.

Qu'on me pardonne cet intermède littéraire parmi toute cette archéologie; ce sera, si l'on veut, une fleur parmi les épines, *flor entre espinas* comme dit la devise du sceau de Loja qu'a si finement commenté M. Emile Travers.

J. M.

Digitized by Google

Il est probable que la ville de Sos s'étendait jusque vers ces champs.

Je crois aussi que M. de Villeneuve a commis une autre erreur lorsqu'il a consigné dans son écrit sur le lieu qu'occupaient jadis les Sotiates, qui résistèrent aux armes romaines, que la ville s'étendait du côté de la rampe qui se dirige vers la Gélise. Voici ce qu'il dit :

« Sos se trouve dans une situation extrêmement forte ; elle est « bâtie sur une hauteur, très escarpée de trois côtés ; et au centre, « sur un rocher, aplani par la main des hommes, était un château « vaste et fortifié, à en juger par les vestiges qu'on peut en décou- « vrir. L'enceinte de la cité *était très considérable du côté de la « rampe qui descend vers la Gélise*, et on y a remarqué jusqu'à « cinq grandes portes de ville (1). »

Sos est, il est vrai, dans une situation *jadis extrêmement forte avant l'invention de la poudre* et le perfectionnement qu'ont éprouvé l'attaque et la défense des places. La hauteur sur laquelle elle est bâtie était escarpée de tous côtés ; car les alentours ont été depuis aplanis par la main des hommes, et la partie la plus aplanie ainsi

---

(1) Ce serait crime d'omission impardonnable que de ne pas reproduire la description de l'oppidum de Sos par M. Georges Tholin : « Je ne décrirai point l'oppidum de Sos par cette raison qu'on n'y voit plus de vestiges des anciennes fortifications, qui devaient consister principalement en levées de terre, peut-être combinées avec des assemblages de poutres. Le haut plateau sur lequel s'élevait la capitale des Sotiates, a une forme presque circulaire. Son diamètre est de 350 mètres. Des arêtes de rocher et des pentes naturelles le protègent sur les trois côtés qui forment les vallées de la Gélise et de la Gueyze. Au nord, il est séparé des autres plateaux par une coupure trop profonde pour être attribuée à la main de l'homme. Il restait peu de chose à faire pour compléter l'ouvrage de la nature et l'emplacement était admirablement choisi.

« On a trouvé quelques haches de bronze aux environs. L'une, qui est conservée au Musée de Nérac, est munie d'une douille circulaire. Elle se rapproche des types R et S du *Projet de classification* avec cette différence que l'anneau d'attache est placé dans le sens perpendiculaire au tranchant, ce qui semble indiquer un mode particulier d'emmanchement. » (*Stations, Oppidum, Refuges*, p. 10.) -- Je me demande si cette hache n'est pas celle qu'a signalé l'abbé Breuils : « On a trouvé récemment, dans les champs voisins de ce vallon (de la Gueyze, à l'Ouest de Sos) une hache en bronze romaine (*sic*) ; ce fait m'a été assuré par M. Martel, maire de Saint-Pé-Saint-Simon » (*Revue de Gascogne*, t. XXIX, p. 401, note 2). Quoiqu'il en soit, nous connaissons deux haches en bronze sûrement trouvées à Sos ; l'une, très primitive, appartient à M. Ch. Bastard, l'autre, à rainures, fait partie des collections du Musée d'Agen. J. M.

Digitized by Google

se trouve au nord du ravin qui défendait très bien de ce côté-là la partie fortifiée de cette cité, dont l'étendue n'était pas, selon mon opinion, l'inspection des lieux et des titres divers, vers la rampe de la Gélise, mais bien plutôt vers le nord. La preuve en est dans les vestiges de fondation que l'on retrouve à chaque instant (1), chaque fois que l'on veut faire des fouilles pour avoir de la pierre à bâtir, soit entre la ville actuelle et ce ravin (2), soit au nord de ce

---

(1) « Dans la partie septentrionale, celle que les localités rendent la moins inaccessible, il existe encore des murs qui ont près de deux mètres d'épaisseur. » (Villeneuve-Bargemont, l. c., p. 289-290.)

Cette phrase a été textuellement reproduite par du Mège, dans sa *Statistique générale des départements pyrénéens* (t. II, p. 17) et par Chaudruc de Crazannes (l. c., p. 82) qui semble bien avoir vu par lui-même la chose dont il parle, puisqu'il ajoute, quelques pages plus loin : « Quant à l'absence prétendue des médailles sur le territoire des Sotiates, nous pouvons assurer à M. Bascle que nous en avons recueilli, à différents temps, un assez grand nombre, consulaires et impériales, en argent et en cuivre ; ces dernières dans les trois modules et appartenant au Haut et au Bas-Empire. Plusieurs amateurs de Lot-et-Garonne, du Gers et des Landes, en possédaient aussi provenant de la même source. » Le vieil antiquaire avait donc visité Sos plusieurs fois.

Revenons au mur signalé par M. de Villeneuve : il me semble naturel de croire qu'il avait quelques rapports avec les vestiges de fondation dont parle M. de Métivier, et il m'est impossible de ne pas identifier le tout avec le mur pré-romain en gros blocs réunis par des tenons en double queue d'aronde, qui ont été trouvés en si grand nombre sur l'emplacement de la gare du tramway, dans la région signalée par les deux auteurs, et tout près du faubourg des Capots, où, d'après M. de Métivier, existaient aussi des « fondemens de murailles anciennes très épaisses. » Ces mêmes blocs existent aussi dans le cimetière de Sos, où le fossoyeur a souvent constaté leur présence.

N'oublions pas de constater que pour la science archéologique l'existence de ce mur était un dogme, et que Sos était considéré comme l'un des types caractéristiques de l'oppidum gaulois ; « un grand nombre d'antiquaires, dit Prosper Mérimée, pensent que les Gaulois n'avaient point de villes, dans l'acception moderne de ce mot, et que ce n'était qu'à l'approche d'un grand danger que les populations s'enfermaient dans de vastes enceintes, fortifiées à la hâte, qu'on abandonnait ensuite lorsque la cause qui les avait fait élever avait disparu. Les détails qu'on lit dans les *Commentaires* de César, sur l'*oppidum* des Sotiates et sur celui des Vocates et des autres peuples que soumit Crassus, son lieutenant, se rapportent assez bien à l'enceinte d'Entremont. Comme cette dernière, celles-là paraîtraient avoir été murées d'un rempart du côté opposé à l'ennemi, et négligemment fortifiée de l'autre. » (Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Bruxelles 1836, in-12, p. 225.) J. M.

(2) En 1823, on répara la route qui traverse Sos sur l'un de ses côtés du nord au midi. On trouva des fondemens ou murailles anciennes, très épaisses, au faubourg des Capots, quartier jadis réservé à ces races proscrites de la société, n'ayant pas même le droit d'aller nus pieds dans les rues et d'entrer dans l'église par la même porte que les autres (*Venuti. Du Mège*).

Digitized by Google

ravin dans le champ actuellement en culture et dont je viens de parler : et rien ne prouve qu'il ait existé à la rampe de la Gélise aucun mur, aucune construction (1).

Pour ce qui est des cinq grandes portes de ville, voici leur situation, quand elles existaient, ainsi que cela peut encore se prouver par des lettres dont j'ai pris connaissance au sujet d'une commission dont je fus chargé en 1818, par le sous-préfet de Nérac, relativement à un litige existant entre la ville de Sos et la famille Garoste. Ces titres sont chez MM. de Salis, Garde et Garoste. Il est constaté, tant par eux que par l'inspection des lieux il y a peu d'années, et encore aujourd'hui par une construction que vient de faire le sieur Gaston à une partie de la maison qu'il a acquise de la famille Garoste, et qui a fait découvrir le côté d'une porte de ville de même qu'une certaine quantité de pièces d'or et d'argent d'Henri III,

---

Les débris servirent à paver la route ; on y trouva aussi un bel aqueduc qui la traversait, se dirigeant de Sos vers le levant ; il était bien conservé; j'engageai le maire à en suivre la direction ; le manque de ressources communales l'en empêcha, il fut comblé et se trouve sous la route, oublié comme tant d'autres constructions antiques. (Note de M. de Métivier.)

Je commenterai encore cette note de M. de Métivier. Le *bel aqueduc* qu'il avait vu vient d'être retrouvé au cours des travaux nécessités par l'établissement des tramways. C'est bien un aqueduc romain. Même M. Charles Bastard retrouva une des vannes en plomb qui en régularisaient le débit par filtrage. Or, et le fait doit être relevé, on avait employé pour cet aqueduc, un assez grand nombre des mêmes blocs de pierre de dimension colossale, dégrossis simplement et sans l'emploi de l'équerre qui ont été trouvés à l'extrême front nord de l'oppidum et dont l'origine pré-romaine ne saurait être contestée.

J. M.

(1) J'emprunte ce précieux renseignement à l'abbé Breuils. « Une délibération municipale de Sos, du 15 février 1652, dit que Sos « n'avoit nulle juridiction que simplement l'enclos des murailles et le vol du chapon, et de contenance que 1212 cartelades (298 hectares 52) et places de maisons. » En supprimant les 14 hectares de l'enclos des murailles, il reste donc pour le « vol du chapon » 284 hectares où partout « des places de maisons », c'est-à-dire des ruines diverses, marquaient un ancien lieu habité. Il y a là aisément de quoi satisfaire l'objection de M. Camoreyt. » (*Rev. de Gascogne*, 1895, p. 274, n° 2.) L'abbé Breuils donne ce relevé d'archives pour appuyer ses constatations sur l'existence de ruines romaines à une grande distance autour du plateau même de Sos, qui se poursuit, dit-il, « à l'est vers l'ancienne paroisse de Saint-Martin-lez-Sos sur une grande étendue. Des ruines nombreuses de constructions romaines, découvertes journellement sur cette dernière partie du plateau maintenant livré à la culture, attestent avec certitude qu'à l'époque romaine la ville de Sos avait franchi la dépression de *Loustalet* et s'étendait jusqu'à deux ou trois cents mètres au-delà dans la direction de Saint-Martin-lez-Sos. Et tout porte à croire qu'il en fut de même de l'oppidum. (Breuils, *ibid.*)

J. M.

Digitized by Google

Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Rois de France, Philippe IV, roi d'Espagne, et des pièces mexicaines presque brutes, d'or très pur sans alliage, et à peine frappées au type espagnol ou portugais, qu'il y avait 1° une porte de ville entre la maison actuelle du sieur Camazonades, et celle que le sieur Garoste a vendue à Dêvens ; 2° une autre porte, entre la maison du sieur Mendonne, boulanger, et partie de la même maison Garoste, où était jadis un emplacement vendu par M. de Salis ; 3° une porte de ville, à l'extrémité de la promenade actuelle, au sommet de la chaussée, entre la maison de M. Roques et le jardin de M. Garde, c'était la dernière de ce côté de la rampe de la Gélise ; 4° une porte dans le quartier qui avoisine l'ancien château, et qui conserve encore le nom de Porte Neuve ; 5° une porte au couchant, au sommet de la chaussée qui va à Gabarret, à l'angle de la maison de M. Labeyrie ; les restes en sont encore apparents.

Voilà donc les cinq portes placées en divers quartiers, et non toutes, comme le dit M. de Villeneuve, du côté de la rampe de la Gélise, dont la plus éloignée de la ville actuelle se trouvait sur le même plateau, et au sommet de la chaussée qui perce cette rampe et conduit à l'ancienne *Elusa*. Enfin, des restes de tours adossées aux murs de ville du côté de la rampe paraissent encore entre les maisons Païssé et Duffau (1), et viennent corroborer notre opinion.

Ainsi, rien ne constate que la ville des Sotiates s'étendit davantage vers la rampe, où jusqu'à ce jour la culture et les fouilles n'ont fait trouver aucuns vestiges de constructions, tandis que dans les

---

(1) M. Duffau, à qui revient l'honneur d'avoir découvert la stèle votive portant une dédicace à la Tutèle par une corporation de maçons, a sa pharmacie installée dans une belle maison des Cornières, dont la façade extérieure est depuis longtemps sans caractère, mais dont la cour intérieure aux pans de bois et fenêtres à meneaux sculpté est un excellent spécimen des demeures bourgeoises du XVIe siècle, dans la région. Une pièce du premier étage est pourvue d'une cheminée en pierre, très monumentale et d'un style charmant dans sa riche sobriété. C'est, paraît-il, dans cette maison que logea Henri IV, encore roi de Navarre, quand il fut officiellement reçu à Sos, pour la première fois, le 14 mars 1580. M. Barthalès a consacré une fort agréable page à cet épisode de l'histoire de sa ville natale. (*Les Sotiates*, etc., p. 81-83.)

Marguerite de Valois, venant d'Eauze, dîna et soupa à Sos, probablement dans le même logis, le 2 juillet 1579. Elle y fit halte encore le 3 juin 1581. Henri IV dîna encore une fois à Sos, le 13 mai 1584.

(Cfr. Ph. Lauzun, *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne*. Paris, Alph. Picard. 1902, pp. 111, 176 et 286).

Digitized by Google

champs, les vignes, chemins, maisons, au nord, se trouvent des tombes, des constructions, des fragments de tuiles dont la forme se rapporte à celles dont on se servait au temps des Romains.

Quant au château, rien ne constate qu'il fût de cette époque reculée, mais cela est probable, ne fût-ce qu'à cause de son adhérence aux autres fortifications ; et si aucun document ne vient le prouver, il est aussi très possible qu'il passa à des souverains particuliers, du moyen-âge, qui y attachèrent leur écusson, signe de domination sur ces restes de la gloire et de la puissance des Sotiates et des Romains qui les soumirent.

(*A suivre*).

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Marboutin

CHATEAU DE CASTELNOUBEL VU DE L'OUEST

Digitized by Google

LE CHATEAU DE [illegible]

COMMUNE DE [illegible]

[illegible]

Digitized by Google

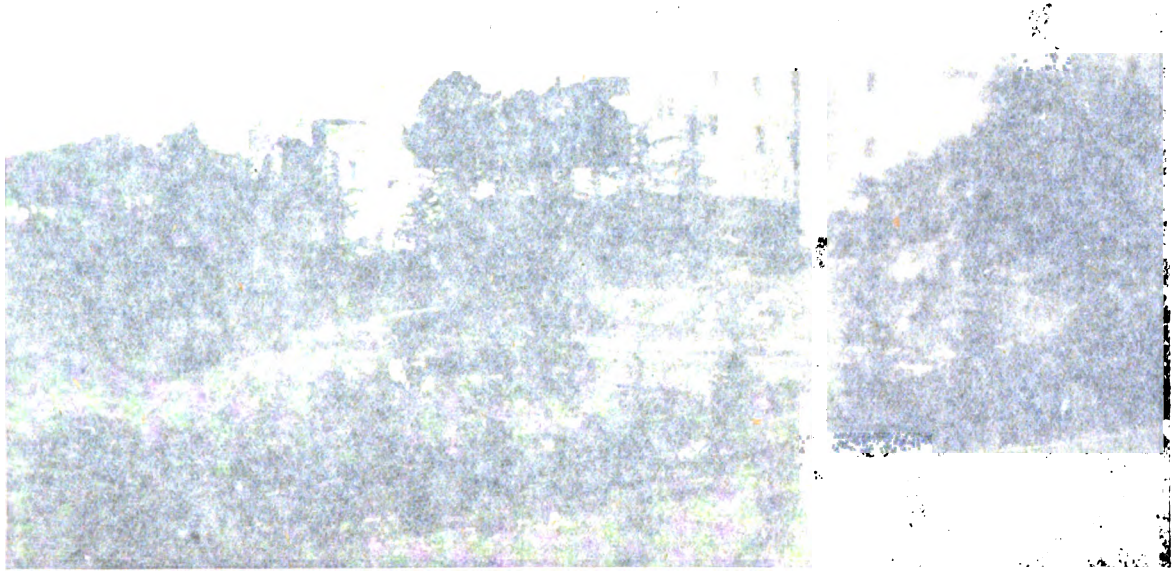

Cliché Marboutin

CHATEAU DE CASTELNOUBEL (Vue de l'ouest)

Digitized by Google

LE CHATEAU DE CASTELNOUBEL

(Commune de Bon-Encontre)

(suite)

Les Pascault de Poléon. — La famille de Pascault ou Pasco est originaire de La Rochelle. Jean Pascault, écuyer, sieur de Villars, était en 1607 échevin de La Rochelle et lieutenant général au présidial de cette ville. Ce fut l'auteur de la familles, maintenue dans la noblesse par ordonnances du 29 janvier 1671 et 1er janvier 1700.

Les armes des Pascault, baron de Poléon, était : d'argent, au mouton naissant de sable, surmonté et accosté de 3 branches d'épines de sinoples.

Jean de Pascault, baron de Poléon, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, seigneur de Villars, Coutures, Château-Gaillard, se maria avec Sara de Piccassary, dont il eut :

Jean de Pascault, qui épousa, le 22 août 1647, demoiselle Suzanne de Galard de Béarn. Celle-ci était fille de Louis de Galard, comte de Brassac et de Béarn, baron de Larochebeaucourt, et de Marie de Ranconnet de Noyon (1).

De ce mariage, il y eut, entre autres, Jean Pascault, marquis de Poléon, Louis et Pascault, seigneur de Villars.

C'est le second de ces enfants, messire Louis Pascault de Poléon, qui acheta Castelnoubel à Jean-Baptiste de Secondat.

Louis Pascault se maria avec Marianne de Laborde, fille de noble Etienne de Laborde, seigneur de La Cassaigne, et de demoiselle Marie de Maurès, en 1699. Marianne était veuve de François de Malartic.

Lors de son mariage, Louis Pascault habitait dans la ville d'Agen depuis un an. Il dut donc acheter Castelnoubel vers

---

(1) Noulens. *Maison de Galard*, t. iv, p. 1480.

Digitized by Google

1700. Nous ignorons le prix d'achat, mais, un document de 1747 nous apprend que le seigneur de La Cassaigne avait payé pour lui la somme de 3.885 livres, « à M. le président de Montesquieu à qui elle était due pour reste de prix de l'acquisition de la terre de Castelnoubel » (1).

Messire Louis Pascault, seigneur de Chaban, Castelnoubel, Mérens et Cassou, fit son testament le 13 août 1710. Il habitait alors dans la ville d'Agen, rue Daurée. S'il meurt à Agen il veut être enterré dans l'église des Capucins. S'il meurt à Castelnoubel, il « veut être ensevely dans la chapelle Notre-Dame de Castelnoubel (2) et pour droit de sa sépulture et de ses successeurs il donne à l'église de Cassou la somme de cent livres payables une fois après son décès, pour ladite somme être employée aux réparations les plus nécessaires de la dite église et au cas où il soit ensevely dans ladite chapelle de Cassou, il veut qu'il soit dict au plus tôt après son décès cent messes basses de *Requiem*, pour le salut de son âme, dans lad. eglise de Cassou et Saint-Denis, pour lesquelles cent messes il veut qu'il soit payé quarante livres après son décès et que l'annuel soit dit aux capucins comme sus est dit et à la discrétion de dame Marianne de Laborde son espouse. Il fixe ses honneurs à la somme de 300 livres pour le moins.

Il fait divers dons à ses frères, à sa nièce Engélie, fille du marquis de Poléon, donne la jouissance de ses biens à sa femme. Il institue comme héritier universel Messire Jean César Pasco, son neveu, fils unique dudit marquis de Poléon son frère. S'il meurt sans enfant son hérédité doit revenir aud. seigneur de Villars son frère. Si celui-ci n'a pas d'enfants son héritage ira à Haut et puissant Messire François Alexandre de Galard de Béarn, chevalier, seigneur, comte de Brassac son cousin germain (3).

Il mourait un an après le 1er août 1711. « Messire Louis Pascau, chevalier, seigneur de Chaban et Castelnoubel est décédé

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 158.
(2) Cette chapelle était dans l'église de Cassou.
(3) Archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 123, f. 19.

Digitized by Google

en la foy de l'église en son château de Castelnoubel, le premier jour d'aout mil sept cens onze, et le lendemain son corps a esté inhumé dans la chapelle Notre-Dame de Cassou, près du balustre présent Gabriel Bénech et Jean Marche, brassier, qui n'ont sceu signé. — Rivet, *curé* (1). »

La succession se fit dans l'ordre établi. Jean César Pascault son neveu lui succéda immédiatement.

Le 27 avril 1747, Jean-Charles Pascault, seigneur, marquis de Poléon, se marie avec Marie Pascault, et reçoit à cette occasion de Jean César Pascau de Béarn et de Poléon, son père peut-être, la moitié de Castelnoubel. Louis-Auguste Pascault, abbé de Poléon, au nom du baron de Poléon, lui donna la seigneurie de Castelnoubel à condition de faire certains paiements spécifiés dans l'acte (2).

Les diverses substitutions établies par le testament de 1710 étant toutes épuisées une dernière substitution s'ouvrit en faveur de M. Guillaume Alexandre de Galard, marquis de Brassac. Mais à ce moment la terre de Castelnoubel était possédée par 1° Louis-Auguste Pascault de Poléon, comte de Villars ; 2° Jean-Charles Pascault, marquis de Poléon ; 3° Dame Angélique-Adélaïde Pascault de Poleon, épouse de Charles-Martin de Mardelaine ; 4° Damoiselle Marie-Charlotte-Diane de Pascault de Poléon.

Des contestations s'élevèrent et on décida de s'arranger à l'amiable. Il fut convenu que Castelnoubel serait vendu par licitation.

Louis-Auguste Pascault de Poléon se rendit acquéreur pour la somme de 80,167 francs. Le marquis de Brassac renonça à ses droits moyennant la somme de 24,000 francs (3).

Est-ce à Louis-Auguste Pascault de Poléon, resté seul maître de Castelnoubel, qu'il faut attribuer ce que nous lisons dans un article de l'*Echo de Gascogne :*

« Grand veneur et très jaloux de ses prérogatives, le comte de Poléon menaçait sans cesse de faire pendre haut et court

(1) Archives de Mademoiselle Scellier de Lample.
(2) Archives départementales, B. 158.
(3) Archives du château de Castelnoubel.

Digitized by Google

les gentilshommes et les manants trouvés sur ces terres en flagrant délit de chasse. De violentes scènes éclatèrent fréquemment entre l'irascible giboyeur et bon nombre de propriétaires voisins accompagnés le plus souvent d'opulents bourgeois de la bonne ville d'Agen.

« Une chanson grivoise et patoise, rappelant les excentricités du noble tenancier, fut longtemps en vogue dans la contrée, on l'entonnait après boire et les échos en redisaient les refrains mordants jusqu'après les évènements de 1814 (1). »

La légende raconte aussi que pendant la Révolution, il avait séquestré sa femme dans une chambre de la tour du nord. Cette pauvre malheureuse, dit-on, recevait sa nourriture de l'extérieur, par une petite fenêtre ouverte sur les fossés.

A la Révolution, le seigneur de Castelnoubel n'émigra pas. Cependant, comme il avait abandonné son château, on l'inscrivit sur la liste des émigrés et ses biens furent mis sous séquestre.

Pour se faire rayer de la liste d'émigration et rentrer en possession de ses terres, il dut faire de nombreuses et actives démarches. Il prouva par certificats qu'il avait résidé à Bordeaux, à Ruffec et à Agen, et obtint sa radiation définitive le 7 messidor an VII (2).

Il mourut le 13 mai 1811.

Il laissait pour héritière unique Augustine-Pauline-Evelina Pascault de Poléon sa fille, mariée à Pierre-Auguste Gascard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, ancien trésorier des mousquetaires noirs de la garde du roi, receveur particulier des contributions directes à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). Plusieurs créanciers et notamment le marquis de Galard-Brassac s'étant présentés, il fut décidé que Castelnoubel serait vendu.

---

(1) *Echo de Gascogne*, 5 février 1888. L'article accompagné d'un dessin de Seignouret représentant le côté nord, est signé Jean Dumanoir. Il est malheureusement déparé par quelques erreurs.

(2) Archives départementales. Fonds Révolutionnaire, L. 49, 96, 104 et 107.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Marboutin

PORTRAIT
DE JOSEPH-MARIE-ETIENNE GIRAUD DES ECHEROLLES

Digitized by Google

Digitized by Google

PORTRAIT
ÉTIENNE GIRAUD DES ÉCHEROLLES

Digitized by Google

CHAPITRE V

Castelnoubel au XIXe siècle. — M. des Echerolles, ses souvenirs.

M. Pierre Loubat, négociant, habitant à Bordeaux, acheta le domaine de Castelnoubel, en 1817. Il en aliéna plusieurs parcelles et revendit le reste à M. Joseph-Marie-Etienne Giraud, chevalier des Echerolles, écuyer, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint Louis et de la légion d'honneur, secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne. Le domaine était composé « d'un château et ses dépendances, bâtiments d'exploitation, logements des cultivateurs et autres édifices, jardin, lac, terres labourables, prés, pactus, vignes, jouals, bois et friches. » Le prix d'achat fut de 40,200 francs (1).

Le nouvel acquéreur de Castelnoubel appartenait à une ancienne famille du Bourbonnais, dont nous pouvons suivre la filiation jusqu'au milieu du XVIe siècle. Le nom patronymique est Giraud. Les armes sont : *de gueules au puits d'argent d'où sortent deux palmes en bande et en barre du même ; au chef cousu d'azur ; à la fleur de lys d'or, chargé d'un bâton péri en bande du champ.*

Le grand-père, Gilbert-François Giraud des Echerolles, capitaine au régiment de Poitou, avait deux passions, la guerre et la chasse. « A peine revenu de l'armée, il courait dans les bois, y passait les jours et les nuits à faire la guerre aux loups et aux sangliers. Il appelait cela se reposer. Cette manière de vivre diminua beaucoup sa fortune (2). »

Marié à Martiale Anne de Melon, il eut une fille Marie-Anne, guillotinée pendant la Révolution à Lyon, et un fils Etienne-François, dont il fit un militaire. A la rude école de son père,

(1) Archives du château de Castelnoubel.

(2) *Une famille noble sous la Terreur*, par Alexandrine des Echerolles. Plon, Paris, 1907, p. 1.

Digitized by Google

celui-ci devint un soldat remarquable, qui se distingua surtout à la défense de Lyon en 1793.

Etienne-François des Echerolles, chevalier de Saint Louis, maréchal de camp, épousa en premières noces Anne-Adèle de Tarade et en secondes noces Catherine Cirlot. De son premier mariage il eut un fils mort jeune, Martial, d'abord officier, puis émigré servant à l'armée des princes, retiré ensuite à Naples où il mourut, Joseph-Etienne, qui nous intéresse, Adèle et Alexandrine.

Cette dernière a raconté l'histoire de sa vie pendant la Révolution et des malheurs qui fondirent sur la famille. Son livre d'abord intitulé *Quelques années de ma vie* (1), eut un grand et légitime succès. Lamartine déclarait n'en avoir pas trouvé de plus intéressant. Il a été réédité en 1907 sous ce nouveau titre *Une famille noble sous la terreur* (2). Après la Révolution, Alexandrine des Echerolles fut prise comme institutrice par Madame la duchesse Louise de Wurtemberg. Devenue chanoinesse du Chapitre de Sainte-Anne de Munich, et dame d'honneur de l'archiduchesse, elle acquit une très grande influence qu'elle mit au service de la religion catholique.

Joseph-Marie-Etienne Giraud des Echerolles fut connu pendant son enfance sous le nom de Chambolle. Entraîné par les évènements et la ruine de sa famille hors de son pays, il eut la vie la plus agitée que l'on puisse rêver. Il a pris soin d'écrire ses souvenirs, mais il écrivait la plupart du temps sur des feuilles volantes, et presque toujours avec le crayon, en sorte que bien des pages se sont perdues et que d'autres sont indéchiffrables. Cependant de la masse énorme de notes qu'il a laissées nous extrairons quelques renseignements qui feront revivre cette figure originale. Lui-même a tracé en 1802 le portrait suivant, qui me paraît exact. « Imagination exaltée qui peut entraîner le jugement.

---

(1) *Quelques Années de ma vie*, par Alexandrine des Echerolles. Chez Martial Place, libraire. Moulins-sur-Allier, 1843.

(2) *Une famille noble sous la Terreur*, par Alexandrine des Echerolles. Paris, Plon, 1907.

Digitized by Google

« Education manquée ; conséquence, ne pourra qu'être superficiel, ayant la soif du savoir.

« Malin, frondeur, caustique, austère, s'est aliéné l'affection générale.

« Foncièrement bon, loyal, original devant avoir peu d'amis, parce qu'il sera donné à peu de le concevoir, mais sera révéré s'il est apprécié. »

Il naquit à Moulins le 17 mai 1775. Dès son enfance, dit-il, il fut destiné à l'état ecclésiastique, et sa mère, qui avait fait connaissance avec le cardinal Giraud, légat du Saint-Siège à Paris, rêvait pour lui de hautes destinées. Mais ce fut un rêve de très courte durée.

Sa prime enfance s'écoula dans le beau domaine des Echerolles, près de Moulins. Son père, caractère violent, emporté, d'une raideur toute militaire, le voit d'assez mauvais œil, à cause d'une infirmité corporelle, qui lui passa avec l'âge. Sa mère, bonne, douce, très instruite, l'entoure d'affection. On lui donne pour précepteur un abbé nommé Pinglin, dont il a gardé un très mauvais souvenir.

A douze ans, en 1787, il entre à l'école militaire de Metz, comme aspirant au corps royal de l'artillerie. Il y était encore lorsqu'éclatèrent les premiers évènements de la Révolution. Revenu à Moulins, il fut nommé sous-lieutenant dans la garde nationale de cette ville, dont son père avait été élu colonel. Il avait alors quatorze ans.

L'année suivante, 1790, il est député à la fête de la Fédération, à Paris, avec son père. Son séjour dans la capitale, les revues, les fêtes et réunions auxquels il assista laissèrent en sa mémoire de vifs souvenirs qu'il écrivit plus tard. Il ne nous en est parvenu que des fragments, dont quelques-uns sont curieux. Nous en donnerons des extraits. Evidemment, il faut tenir compte de la grande imagination de M. des Echerolles et aussi du temps écoulé depuis les évènements qu'il raconte jusqu'au moment où il écrit. Sa mémoire fut certainement aidée par la lecture des nombreuses publications parues sur la période révolutionnaire, et plusieurs fois les *Mémoires d'outre-tombe* sont cités par lui. Quoiqu'il en soit, et malgré la van-

Digitized by Google

tardise qui se trouve dans ces souvenirs, il me paraît bon d'en faire connaître quelques passages.

Revue au Champ de Mars. — Toute la matinée fut consacrée d'abord à préparer la plus belle tenue possible, à passer les inspections hiérarchiques et à se mettre en marche drapeaux déployés, après avoir déjeuné à la hâte, et bien nous en prit, car nous ne rentrâmes que dans l'après-midi. Agathe toute glorieuse et pimpante était encore à nos fenêtres n'ayant des yeux et des soins que pour le beau balafré, mon respectable père, car à ses yeux je n'étais plus qu'un ourson mal léché. Je ne parlerai donc plus de cette parisienne, vrai modèle de ces servantes maîtresses, au joug desquelles se soumettent, par habitude, les célibataires qu'elles dorlotent. Elle eut raison, car elle pouvait espérer de mon père au départ de riches étrennes, tant le Bourbonichon est généreux et de moi, tout au plus, ces trois mots : « Au revoir, Agathe..... »

Ainsi donc, drapés sous le drapeau des gardes nationales du Bourbonnais, nous gagnâmes la rive droite de la Seine, longeant les Tuileries, traversant un pont, celui dit royal, je crois, descendant la rive gauche, et entrâmes au Champ de Mars par la porte la plus rapprochée. Nous prîmes le rang alphabétique, ou le troisième, Ain, Aisne, Allier, à l'extrême gauche était, dit-on, les députations de l'armée.

Le temps était beau. Les buttes étaient couvertes de spectateurs. Bientôt le roi parut, à pied venant de notre droite, il marchait lentement, pesamment, paraissant soucieux, mais affectant les dehors d'une parfaite quiétude. Le hasard voulut que Sa Majesté, que suivait mon père, s'arrêta devant le fédéré de Saint-Pourçain. Il lui parla de sa province, avec une bonhomie et une bonté si parfaite en appuyant sa main gauche sur l'épaule droite du fédéré, que l'arme que celui-ci portait vacillait dans ses mains et que yeux se remplissaient de larmes. J'étais près de lui. Sa Majesté, étant un peu plus reposée, marcha plus vite et ne me remarqua pas. Les traits du roi restaient gravés dans ma mémoire. J'eusse été heureux si le sacrifice de ma vie avait pu lui être utile. Le député de Saint-Pourçain disait alors à celui de Bourbon-l'Archambaut : « Vous aviez raison, mon camarade, Louis XVI est digne de l'amour le plus tendre, le plus dévoué, le plus respectueux, je lui appartiens corps et âme. »

Dans une voiture d'apparat, à environ 60 pas du front de la revue,

Digitized by Google

j'aperçus S. M. la Reine Marie-Antoinette qui, tournée vers nous, présentait un jeune enfant, Monseigneur le Dauphin. S. A. Royale Madame la Duchesse d'Angoulême, était en face et à sa gauche une dame d'honneur, une autre dame était au côté droit de la Reine. Je ne pus pas distinguer les traits. Hélas ! si les cris de vive le Roi ! avaient accueilli Louis XVI, le silence qui fut gardé en présence de la Reine me rappelait toutes les calomnies qui par toute la France avaient été propagées. J'en étais affligé !.... Enfin, Sa Majesté et sa famille s'étant placés devant l'école militaire, le défilé eut lieu et nous fûmes des premiers rentrés.....

Il se pourrait que ce fut dans cette même soirée que mon père me conduisit au Palais-Royal. Là je revis encore de ces costumes grecs portés par des femmes presque nues, infectant l'ambre et provoquant ceux qu'elles coudoyaient pour les entraîner dans des repaires de débauches. L'une d'elles se couvrit ce me semble d'une perruque de soie verte, rappelant ces divinités qui habitent, dit-on, les antres du fond des mers.

Le Dauphin et sa sœur.

Je n'avais vu S. A. R. et Mgr le Dauphin que d'assez loin et dans les bras de la Reine pendant la première revue. Ayant pu disposer à moi seul d'une journée, je fus aux Tuileries pour voir la façade intérieure de ce beau palais. Là ayant demandé à un Monsieur ce qu'il fallait faire pour voir ce jeune prince, il me répondit : « Vous rencontrez une bonne occasion » et du doigt m'indiquant la terrasse où était alors un enclos, appelé le Jardin du Dauphin, il me dit : « Allez, avec votre médaille, on vous laissera entrer. En outre, vous êtes officier des fédérés venus de la province. » — « Du Bourbonnais, ajoutai-je avec fierté. »

Je pus pénétrer dans le jardin qui était ouvert. Il était environ onze heures du matin, le temps était beau, sec et la chaleur déjà forte. J'aperçus un jeune blondin d'une délicieuse tournure qui se dirigeait en diagonale de moi, venant de la gauche allant à la droite, et cotoyant un jeune jardinier, poussant une brouette de métal remplie d'eau et à laquelle était adaptée une pompe, au moyen de laquelle l'enfant arrosait des massifs de fleurs. Au bout, étaient non loin des loges grillées derrière lesquelles étaient des lapins, des poules, des pigeons et une volière de diverses sortes d'oiseaux. Je m'arrêtai, comme il croisait la direction que je suivais. Il s'arrêta de même paraissant étrangement surpris de me voir et désirant

Digitized by Google

m'appeler à lui pour entamer la conversation. Ses yeux allaient de moi à son jardinier qu'il entretenait à voix basse. S'il n'avançait pas, je ne bougeais pas, il devait lire dans mes yeux mon innocence et mon amour. Je crois cependant qu'il eut fini par s'approcher tout à fait, voire même me parler, si de malencontreux visiteurs n'eussent passé entre nous allant directement à lui. On m'a assuré depuis que c'était deux députés de la province de Bretagne, l'un d'eux était Lanjuinais. Avant de conter ce dont je fus témoin alors, je ferai de mémoire le portrait de cette délicieuse créature. Sa figure me parut assez rondelette et mignonne, ayant l'air plus du roi que de la reine, de laquelle il avait la chevelure, mais moins blonde. Ses yeux étaient bleus ou vers, ses sourcils bien prononcés, ses joues d'un rose tendre, mais le haut de la figure marqué de rousseur. Le col parfait, comme la taille, les mains petites et d'une grande blancheur, les pieds petits, une taille fine élancée. Sa tête était couverte d'un chapeau de fine paille à larges bords et portait un vêtement d'enfant qui me parut en soie grise, le pantalon boutonné sur le côté. Les deux vêtements couverts à leur jonction par une ceinture bleue, tendre à franges et serrée court. Le pantalon laissait voir le bas de la jambe et sur les souliers de fine peau de couleur gris perle étaient des pompons bleus. Sa veste d'enfant me parut garnie tout autour d'une dentelle et le col de la chemise était rebattu de manière que rien ne dérobait alors la vue d'une peau blanche et rosée fine et satinée. Le bord de ses manches étaient garnies d'une courte ruche de dentelle.

Il me parut avoir à cette époque cette aimable vivacité qui charmait dans Henri V enfant, alors qu'avec son grand-père, il sortait tête-à-tête pour aller se promener en voiture.

Louis XVII, à la vue des deux nouveaux arrivants, avait quitté cet air enfantin qui m'avait charmé. Placé entre eux deux et marchant lentement dans une allée, allant sur la terrasse des Tuileries, il écoutait. Je suivais à distance respectueuse, mais assez près pour voler à son aide s'il m'eut paru nécessaire. Je ne comprenais pas, malgré mon peu d'expérience, qu'on put aussi longtemps adresser à un enfant des discours empreints de pédantisme, ayant rapport à des choses qu'il devait encore et fort heureusement ignorer. Ah ! que j'aurais voulu avoir charge de leur intimer l'ordre de se retirer. Le jeune prince les ayant attiré à la porte principale, où était le factionnaire, s'arrêta et leur dit :

« Messieurs, je suis convaincu de votre amour pour le roi, mon

Digitized by Google

seigneur et maître, je désirerais en entendre plus longtemps le témoignage, mais j'entends crier mes petits poulets, c'est l'heure de panser les habitants de ma volière, je suis forcé de vous quitter. » Sur ce, il tourna le dos, repassa en courant devant moi, paraissant comprendre mon mécontentement et disparut dans la volière. Depuis je ne l'ai revu.

Ce délicieux enfant venait de passer, quand j'aperçus sur le seuil de la porte, par où j'avais approché ce prince, une jeune fille qui me parut être âgée de 12 à 14 ans. Sa tenue était assez raide, hautaine, sa mise simple. Elle était suivie de deux dames, qui me parurent avoir au moins la quarantaine. Deux messieurs les suivaient, puis deux valets. J'avais le chapeau sous le bras. Je baissai la main gauche sur la dragonne, la main droite à la position du soldat à une revue. C'était la duchesse d'Angoulême. Arrivée à ma hauteur, elle assembla le pas et son regard exprimait l'étonnement, qu'il eut été possible que j'eusse pu arriver jusque là. La suite comprit qu'elle devait s'abstenir et je sortis de ce jardin.

Oh ! grand Dieu, que tes desseins sont étranges, eussè-je pu deviner alors l'affreux martyre réservé à ces deux illustres rejetons de la branche aînée des Bourbons, la mort de ce roi que les Vendéens ont forcé les terroristes à reconnaître, qu'ils ont proclamé après avoir versé des torrents de sang pour sa cause, d'un prince dont l'étrange et horrible martyr s'est terminé dans une mystérieuse prison. »

Rentré à Moulins, Chambolle n'y resta pas longtemps. Par ordre de son père, il rejoignit à Paris un de ses parents, M. de Tarade, capitaine d'artillerie, qui se rendait à Maubeuge où se trouvait son régiment.

« Je suis parti de Moulins en Boubonnais le 25 de décembre 1791, me rendant à Paris par ordre de mon père, pour y rejoindre mon parent, M. de Tarade de Montemont, capitaine d'artillerie, lequel se rendait à Maubeuge, où était sa compagnie. Madame qui était une demoiselle de Lavernier, l'accompagnait. Ils voyageaient dans une chaise de poste à eux. Je ne me rappelle rien de saillant dans ce voyage : ni pendant le court séjour que je fis à Paris. J'y tenais compagnie, le soir, à ma cousine récemment relevée d'une couche laborieuse. Le grand cousin, car ainsi à cause de sa haute taille nous nommions son mari, m'avait retenu une place à la diligence, pour me rendre de Paris à Maubeuge. Il devait partir le soir à ce que je

Digitized by Google

crois. Je manquai le départ, et pour courir après mon argent, je dus aller en courrier devant la chaise de poste. N'ayant pas l'habitude du cheval, je fus bientôt moulu, meurtri. Je supportais sans mot dire mes souffrances alors qu'en arrivant à un relai, à gauche hors de la route, la maîtresse de poste, grosse paysanne moqueuse, me dit que je me tenais à cheval comme une paire de pimettes. La voiture suivait de près. Je voulus descendre au galop l'avenue de la poste et le cheval s'abattant, je fus labourer en avant. Mais mon cousin s'étant aperçu que mes fonds de culottes étaient tout en sang, me fit entrer à sa place dans la voiture et courut devant nous. Comme il était laid et grognon et moi jeune et frais autant que potelé, la cousine, sous le prétexte de ménager ma santé, me conserva et force fut à son mari de faire le courier jusqu'à Maubeuge. Elle était jeune, fraîche et très jolie, ma chère cousine, nous étions si serrés que sa chaleur me pénétrait. Mais j'étais encore d'une niaiserie rare, heureusement pour nous trois. Ne sachant que dire de mieux, la jeune femme se prit à me raconter en si grand détail ses couches et suites de couches, qu'il me prit envie de vomir, à tel point que je descendis à Maubeuge avec un dégoût invincible. »

A Maubeuge, il se mêle à la société militaire, et nous dépeint ce milieu libertin, tout occupé d'intrigues galantes et de plaisirs. Puis sur une injonction de son père, dit-il, et un peu à contre-cœur, il émigre et rejoint à Ath le régiment de Couronne infanterie dans lequel il s'engage. Il y retrouve quelques Bourbonnais, mais il ne prend pas goût à sa nouvelle position.

Lorsque ce régiment fut licencié il éprouve le désir de rentrer en France. Il arrive à Liège, au moment où l'armée de Dumouriez, victorieuse à Jemmapes, faisait son entrée dans la ville. A la faveur du désordre, il pénètre, dit-il, jusqu'à la salle où siégeait le général.

« Je pus pénétrer jusqu'à un grande salle où était assis un général coiffé d'un bonnet rouge. Derrière lui était debout un nombreux état-major et j'entends un Liégeois qui le nomma, c'était Dumouriez. Conséquemment dans cet état-major devait se trouver Louis Philippe d'Orléans depuis roi des Français. Le général m'ayant aperçu et voulant peut-être se populariser, me dit, avec assez de douceur : « Que veux-tu, citoyen ? » Je répondis peut-être trop humblement : « Un passeport pour aller en France. » Alors, son œil devint scru-

Digitized by Google

tateur et sa voix se grossissant : « Qui es-tu ? » et je défilai mon thème. Je ressemblai à l'agneau qu'interpellerait un loup. « Ah ! ah ! un domemstique d'émigré ! Va-t-en, si l'on te trouve demain dans la ville, je te ferai laver la tête avec du plomb. » Puis il reprit son entretien avec les notables Liégeois. »

M. des Echerolles sortit de Liège et se dirigea vers la France. En route, il rencontre un charretier, qui venait de porter une charge de bidons à l'armée et rentrait chez lui. Ce bon charretier eut pitié du jeune homme, il le prit comme domestique et le fit ainsi entrer en France. Pour pénétrer dans Paris il se cache entre les sacs de farine qu'un autre routier transportait à la capitale.

A Paris, il se réfugia chez de braves gens, parmi lesquels il séjourna un certain temps. De là, il écrivit à son père, pour lui demander de l'argent, car ses ressources étaient épuisées. Pendant ce séjour, il fut témoin, affirme-t-il, du spectacle suivant :

Or donc le hasard m'amena à la porte Saint-Martin et je ne fus pas peu surpris de l'étrange brouhaha qu'on y faisait. Des pièces d'artillerie étaient braquées à l'entrée de toutes les rues des faubourgs en les enfilant. Aux portes Saint-Denis et Saint-Martin ces pièces étaient desservies par des hommes habillés en femme. Comme ils étaient dans un complet état d'ivresse ils dansaient des farandoles en hurlant *Ça ira*, *Les aristocrates à la Lanterne*, *Madame Véto a mal au c...*, *c'est Lafayette qui lui a f...* et d'autres abominations. Leurs gambades faisaient voir leurs guêtres noires.

En ce temps le boulevard montait beaucoup après la porte Saint-Denis et il y avait une rue basse du rempart qui le longeait. Je m'étais placé en haut de cette montée du côté du faubourg. De là j'apercevais les têtes de la colonne d'escorte. D'énormes faisceaux de piques étaient placés de distance en distance, des deux côtés du boulevard, et des hommes marchant sur les ailes de la colonne, forçaient les passants à prendre une pique et à former un nouveau rang derrière chaque peloton, dont le front remplissait le boulevard.

Toute cette masse arrivant du côté de la porte Saint-Antoine, avait à parcourir tous les boulevards jusqu'à la place de la Révolution. La colonne avançait lentement. J'avais été inaperçu. La voiture où était Sa Majesté venait de passer ; j'y avais vu ce prince au

Digitized by Google

fond, du côté droit. Il était coiffé comme sur les pièces de monnaie, portait un petit collet (?) jabot, gillet et habit à la française, tel qu'on les portait en 1790. Sa tête était découverte. A sa gauche était un homme vêtu de noir, coiffé d'un chapeau à la Henri IV, surmonté de trois plumes tricolores, et à son col pendait un ruban tricolore, où pendait une grande médaille d'or ou dorée. Deux pareils étaient devant. Tous quatre étaient silencieux. Le roi portait ses regards en avant et ne paraissait nullement occupé des latéraux, d'où partaient d'insultantes provocations, des injures infernales. Quant à la colonne, elle s'avançait silencieuse. Qui était en tête ? Qui commandait ? Je l'ignore.

Sa Majesté était à peine passée que je résolus de traverser les boulevards pour arriver au jeu de paume, en traversant Paris et voir ce malheureux roi descendre de voiture. Mais à peine j'avais pu, en courant, arriver au centre, que je fus bousculé et projeté du côté du faubourg, près d'un tas de piques, et comme je ne voulus jamais en prendre une et prendre rang, je fus battu et jeté par dessus le parapet. J'arrivai heureusement sur le dos sur le pavé. M'étant relevé moulu, je regagnai comme je pus le logis, en suivant les rues alors presque toutes solitaires. Je ne trouvais que la bonne femme et toute la nuit je ne fis que pleurer. »

Alexandrine des Echerolles raconte dans son livre tout ce qui précède, et aussi la façon dont son frère ayant reçu de l'argent, quitta Paris, et, passant par le Bourbonnais, rejoignit sa famille à Lyon. Aussitôt arrivé dans cette ville il prévint ses parents qu'il serait le soir sur la place de la Douane. Sa sœur s'y rendit, mais en vain :

Je me promenai assez longtemps sur la place, observant tous les passants ; mais Chambolle ne parut point. Assez inquiets de ce retard, nous nous disions : Que lui est-il survenu ? La soirée avançait ; il n'arrivait pas. Enfin, vers dix heures, on monte, la porte entr'ouverte est doucement poussée ; c'est lui ! Que je le trouve changé ! « Où étais-tu donc ? demanda mon père. » — A la comédie, répondit-il. — A la comédie ! Et pourquoi à la comédie ? reprend mon père d'un ton fâché. — N'osant me présenter chez vous, j'espérais vous y apercevoir plus tôt ; mon cœur et mes regards vous ont cherchés partout. » Cette réponse diminua l'étonnement de mon père et l'adoucit. La comédie n'allait guère à notre attente ainsi qu'à

Digitized by Google

nos inquiétudes ; mais la jeunesse de mon frère ,l'habitude des dangers auxquels il avait su échapper, lui inspiraient une sécurité que nous n'éprouvions pas pour lui-même.

Il passa trois jours et trois nuits à peu près au secret, prisonnier de notre amour, objet des plus tendres soins et des plus vives craintes. Un émigré était un personnage bien embarrassant à cette époque. Un émigré portait la mort avec lui ; il la recevait, il la donnait à tous ceux qui l'approchaient. M. Mazuyer vint au secours de mon père en lui offrant d'occuper Chambolle dans la verrerie qu'il possédait à Rive-de-Gier. On l'y envoya sur le champ sous un nom supposé, pour y être commis. Peu après, M. de Gueriot, cet ami précieux de notre famille, qui commandait encore l'artillerie de la ville, lui donna un brevet de conducteur du train d'artillerie, avec la commission de faire des achats de fer et de charbon pour l'arsenal de Lyon, ce qui motivait son séjour à Rive-de-Gier. Il ne vint plus nous voir, pour éviter le double danger de rencontrer des connaissances et d'être trahi par notre grande ressemblance (1).

Mais Chambolle ne resta pas longtemps dans cette situation. Lyon étant assiégée par les troupes de la Convention, il rentra dans cette ville et s'engagea parmi ses défenseurs. Son père, un des chefs des Lyonnais, lui ordonna de revenir à son poste à Grenoble.

Il suivit le colonel de Gueriot dans les équipages d'artillerie, en 1796 et 1797 en Italie, en 1798 à l'armée des côtes de l'Ouest. Lorsque son corps fut licencié il apprit qu'une expédition en Irlande se préparait. Il accepta d'en faire partie au titre d'inspecteur général des équipages, aux ordres du général Hardy et du commandant d'artillerie Pernetti.

Embarqué sur la frégate « La Coquille » il assista à la bataille navale de Swilly, où il fut blessé et fait prisonnier. Emmené avec tous ceux qui furent pris à ce combat, il aborda à Glasgow. On leur fit traverser toute l'Ecosse et on les entassa dans les prisons du château d'Edimbourg. Ils eurent à subir

(1) Alexandre des Echerolles. *Une famille noble sous la Terreur*. Plon, Paris 1907, p. 70.

Digitized by Google

là des traitements atroces et une détention longue et rigoureuse. Il a raconté cette campagne dans de curieuses pages.

Le cadet, ayant fait partie d'une expédition malencontreuse, languissait prisonnier dans les cachots d'Edimbourg, depuis huit mois. Je languissais aussi, n'espérant pas une fin prochaine à tant de souffrances, lorsque je reçus une lettre de Chambolle lui-même qui m'annonçait sa délivrance et son retour à Paris. Quelques temps après, je vis arriver chez M. de Chaligny, où j'étais alors, un jeune militaire le sac au dos ; c'était lui ! De pareils moments font oublier les jours mauvais. Il était gai, bien portant ; il m'ouvrit sa bourse ; elle contenait cinquante beaux louis d'or. Je savais qu'il était revenu avec rien ; qu'on lui avait disputé et retenu son traitement ; qu'enfin il avait été maintenu sur la liste des émigrés, pendant qu'il gémissait dans les cachots. « D'où vient donc cet or ? est-il à toi ? » — Très fort à moi ! — Sans avoir dévalisé la diligence (car cette mode prenait) ? — Fi donc ! je l'ai gagné. Joséphine m'a cru fou quand elle m'a vu suspendre mon départ pour attendre le tirage de la loterie, où j'avais mis les quatre francs qui me restaient pour toute fortune. Je n'étais pas si fou ! Je lui ai rendu ce qu'elle m'avait prêté pour venir ; il m'en reste pour toi (1). »

Envoyé à Lorient en qualité de sergent d'artillerie, au dépôt des recrues de la marine, il y séjourne un an. Puis il rejoint M. de Gueriot à Genève et devient conducteur ordinaire d'artillerie à l'armée de réserve. Il eut un moment la pensée de partir pour l'Amérique, mais l'amour qu'il avait pour sa sœur l'en détourna.

M. de Gueriot ayant été nommé directeur de l'arsenal d'Auxonne, Chambolle l'y suivit. Il y passa d'heureux jours, avec sa sœur. En 1802 il fut rayé de la liste des émigrés. Mais les biens de sa famille mis sous séquestre comme propriétés nationales, avaient été vendus.

En 1804, il est employé à l'armée des côtes de l'Océan, au parc général d'artillerie sous les ordres du colonel Vermot. A

(1) Alexandrine des Echerolles. *Loc. cit.*, p. 381.

Digitized by Google

Digitized by Google

GALERIE SUPÉRIEURE DU CHATEAU DE CASTELNOUBEL

d'après un cliché de M. Perret

Digitized by Google

Digitized by Google

GALERIE SUPÉRIEURE DU CHATEAU DE CASTENAU

Digitized by Google

Douai, à Saint-Omer et à Saint-Léonard, près Boulogne, il occupe successivement les grades de conducteur, garde ordinaire et garde principale du grand parc. A Saint-Omer il se fait recevoir à la loge maçonnique de cette ville. Au camp de Boulogne, où il fut proposé une première fois pour la légion d'honneur, il eut, dit-il, une discussion avec Napoléon. L'empereur trouvait qu'il était bien petit pour son grade. Chambolle répondit que si on mesurait la valeur d'un homme à la taille, lui, Napoléon, ne devrait pas être empereur. Loin de se fâcher, l'empereur lui ordonne de se rendre à Strasbourg avec le grade de garde principal du parc de campagne de la Grande Armée.

Il marche sur Vienne, se distingue à l'affaire de Nordlingen et, pour la troisième fois, est proposé pour la légion d'honneur. Grâce à sa présence d'esprit et à son activité, il sauve, nous dit-il, le grand parc d'un désastre. Il assiste à la reddition d'Ulm. Au cours de cette campagne, il fut nommé sous-lieutenant au 5e bataillon bis du train d'artillerie.

L'année suivante, il prend part à la campagne de Prusse, assiste à l'affaire de Saaldfeld et à la bataille d'Iéna. Le 14 octobre 1806, il amène au point du jour, à l'empereur, l'artillerie de la 2e division du 5e corps. L'empereur le félicite et envoie la batterie à la tête de la première division où elle est pulvérisée. Il rallie de l'infanterie dans le village de Vierzehnheiligen, y est blessé par la mitraille prussienne ainsi que son cheval, se lance sur la pièce qui l'a blessé, en fait les canonniers prisonniers. Il a rédigé ses souvenirs sur cette bataille. On y trouve de curieux passages, notamment ses rencontres avec l'empereur.

J'arrive en révassant, dit-il, au bruit qui se faisait au quart de la montée, que gravissait l'artillerie de la 1re division de notre corps... à peine ai-je remarqué les fusées des caissons français qui portaient, que je m'écriai : « Quel est le f... B... qui embarque de l'artillerie française par un chemin de roche plus étroit que sa voie. » A l'instant, se retourne un gros homme court, placé devant moi, les mains derrière le dos. Il me lançait un regard foudroyant, que je ne fis pas semblant de remarquer, pas plus que celui qui le dardait. C'était l'empereur. Mais sentant la nécessité de me remettre dans une

Digitized by Google

bonne assiette, j'ajoutai en me plaçant sans façon à deux pas sur sa droite : « C'est pourtant ennuyeux pour l'artillerie de la 2me division, jamais ils ne s'en sortent avant le point du jour. Qu'ils sont heureux, ces b...-là, ils entameront la danse et nous n'en serons pas. » A peine ai-je achevé que notre homme se replace sans plus faire attention à moi et moi de couler dans l'ombre. »

Après avoir reconnu un chemin plus facile, il va trouver ses chefs et les décide à marcher. « Nous partons gardant un silence profond. Arrivé au faîte de la sommité, j'entends de nouveau le caverneux « Werda » mais je crus remarquer un ton inquiet et craintif. Loin de répondre, je m'écrie d'une voix calme et sonore : « Garde à vous ! Division ! Tête de colonne à droite, au trot, marche ! » Je laisse un sous-officier au tournant. Le bruit des voitures fut tel que je n'attendis plus les ennemis, ce qui m'a fait depuis présumer que là n'était qu'un poste de 6 à 9 hommes. A peine avions-nous couru en avançant vers le sud, qu'un groupe, à la tête duquel je reconnus l'homme de la veille, s'avança avec l'aube du jour, en me criant : « Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que c'est ? » Et moi, dans l'ivresse de ma joie, de m'écrier à mon tour : « C'est l'artillerie de la 2me division du 5me corps. A nous le pompon, nous allons tirer le premier coup de canon. » Que sais-je ce que j'allais ajouter quand l'homme à la lévite grise m'interrompit en disant : « Avez-vous du canon de position ? » — Oui, dis-je, 2 pièces de 8 et 2 obusiers. — Bien, bien. Faites halte ! Faites les avancer. Un sergent-major les commandait, j'ignore pourquoi. L'empereur lui dit : « Placez-vous là pour tirer dans cette direction et vous ne ferez feu que sur mon ordre verbal. Faites-moi venir une compagnie du génie et qu'on établisse sur le champ un ouvrage de campagne pour couvrir cette batterie. Quant à vous, filez dans cette direction (il nous indiquait le Nord-Ouest), vous allez trouver le 17e léger. »

A la suite de cette bataille, il assiste à la capitulation de Spandau et de Stettin, à l'occupation de la Pologne et à la bataille de Pulstuck, où il se distingue. Il approvisionne de grains la 2me division du 5e corps à Villemberg alors que hommes et chevaux y souffraient de la faim. A Ostrolenka, il partage la gloire du personnel d'une batterie qui arrête à portée de pistolet, une division Russe prête à s'emparer du pont d'Ostrolenka, occupation qui entraînait nécessairement la capitulation de l'armée française. Le 7 juillet il se trouve à Tilsit.

Digitized by Google

Il fut nommé chevalier de la légion d'honneur le 1er octobre 1807.

L'année suivante, ayant le grade d'adjoint du colonel Bon de Ligneu, il fait la campagne d'Espagne. Par les ordres et sous les yeux du général de Senarmont, le 19 novembre 1809, il met en ligne comme officier d'état-major, une batterie de 70 pièces, qui décide du gain de la bataille d'Ocana. Emporté entre le feu de cette batterie et celui des ennemis, son cheval, frappé d'un coup terrible, est jeté en l'air, et en retombant sur son cavalier, compromet son existence. Remis à grand peine sur un second cheval, il rejoignait à la chute du jour son général; lorsqu'un boulet perdu, tue sous lui sa nouvelle monture. Le général le félicite de sa conduite et lui offre d'être son aide de camp. Mais quelques jours après ce général était tué à Matagorda. A l'affaire de Mansurique, il se joint au 17e chasseurs pour sauver l'Etat-major du 20e dragons qui y était bloqué.

C'est pendant cette campagne qu'il se maria à Séville avec Mademoiselle Lucienne de Leygonié, dont la famille était d'origine française.

A la fin de 1810, il part de Séville pour Vérone, en Italie, où il est envoyé, avec le grade de lieutenant adjudant-major. Il fait partie, en se rendant à ce poste, de la colonne aux ordres du colonel Corbinau, qui devenait aide de camp de l'empereur. Il lui offre ses services, un jour où dans la Manche, un effet de mirage présentait l'aspect d'une armée. Il reconnaît le phénomène et sauve la vie à 400 prisonniers anglais qu'on voulait fusiller. Il éclaire de nouveau la colonne, sans être secondé, près de Fuente Duena.

En 1811, le général Gassendi l'envoie à Dusseldorf pour commander et organiser le train d'artillerie du grand-duché de Berg. L'année suivante, il passe avec le grade de capitaine aux lanciers de Berg. En 1813 ce régiment est licencié à Montmedi.

En rentrant à Paris, il rencontre l'Etat-major d'artillerie aux ordres du général Sorbier. Il est retenu par le colonel d'artillerie Bon de Ligneu. Il fait la campagne de France, à l'Etat-

Digitized by Google

major général de l'empereur. Il se trouve à Sézane, Arcis-sur-Aube, Saint-Dizier. Il arrive à marche forcée à Fontainebleau par Troye et Auxerre après avoir rempli diverses missions périlleuses.

Après l'abdication de Napoléon, il rentre à Paris et il est mis à la retraite (15 juillet 1814). Il touchait 600 francs. C'est alors que dans sa détresse, il fut secouru par la Duchesse d'Angoulême, qui le fit nommer sous-préfet à Villefranche (Rhône).

Il occupait ce poste, lorsque Napoléon quitta l'île d'Elbe. Après avoir traversé en triomphateur le midi, il arrive à Villefranche. Le sous-préfet Giraud des Echerolles le harangue, mais lui refuse ses services, ayant contracté de nouveaux engagements. L'empereur le félicite et malgré son refus le nomme préfet de Saône-et-Loire. Il refuse ce poste et va rejoindre le roi Louis XVIII, et reçoit une mission périlleuse, qui l'oblige à retourner à Lyon.

Il est arrêté à Heidelberg par ordre d'un général autrichien, qui doit marcher sur Lyon en passant par Villefranche et qui lui demande de l'accompagner. Il refuse, revient vers son roi, avec lequel il rentre à Paris. Il est alors nommé sous-préfet à Belley (Ain) et membre de l'ordre de la Fidélité.

Il préserva son arrondissement des troubles et de la famine, et s'occupa des routes qu'il améliora. Le ministre de l'intérieur le proposa pour le grade d'officier dans la légion d'honneur. Il obtient le rétablissement de l'évêché de Belley. Il reçoit du duc de Berry, le 1er janvier 1816, son brevet de l'ordre de la Fidélité, ordre que Louis XVIII qui l'avait créé n'a pas jugé bon de maintenir, peut-être à cause du petit nombre de fidèles.

En 1818, il passe à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Ses relations avec l'Espagne le mettent à même de prévenir M. de Villèle, alors ministre, qu'une insurrection allait éclater dans l'île de Léon. Le préfet de Toulouse le dénonce comme une tête trop ardente, atteinte de folie. Il est nommé secrétaire-général de la préfecture d'Agen. Mais son dénonciateur devient fou dans l'année et meurt aux petites maisons.

Il exerça ses fonctions de secrétaire-général pendant dix ans. Il eut beaucoup de déboires à Agen. Il les a racontés dans ses

Digitized by Google

souvenirs. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il acheta Castelnoubel. En 1830 il est révoqué.

Il vécut alors soit à Agen soit à Castelnoubel, surveillant activement l'éducation de sa famille. Pour occuper son activité, il écrivit beaucoup soit en prose soit en vers. Les souvenirs de son existence aventureuse, écrits longtemps après, sont curieux et la plupart du temps appuyés de documents. Souvent cependant il exagère, et peut-être quelquefois ajoute et brode un peu. On pourrait certainement, de l'entassement informe de ces notes, extraire d'intéressants mémoires, mais il faudrait beaucoup de temps et de patience.

Il a laissé également une quantité considérable de pièces de vers. Il rimait facilement et parfois agréablement.

Nous avons dit que pendant la guerre d'Espagne il se maria avec Mademoiselle Marie-Louise-Lucienne de Leygonie, à Séville, en 1810. De ce mariage vinrent onze enfants :

1. Maria, née à Véronette (Italie), 21 juillet 1811, se maria avec le Comte Guillaume d'Holtzendorff. C'est à elle que sa tante Alexandrine des Echerolles dédia son ouvrage *Quelques années de ma vie ;*

2. Louis, né à Kirchein, 11 avril 1813, mort le 26 novembre 1815 ;

3. Paul-Frédéric-Henri, né à Villefranche (Rhône), le 8 février 1815 ;

4. Alexandre - Elisabeth - Constantin-Antelme-Marie-Emmanuel, né à Belley le 10 novembre 1818. Engagé dans les troupes carlistes, il fut tué à la bataille de Barbastro en 1837 ;

5. Hélène, née à Saint-Gaudens le 18 juin 1818, devint dame de Saint-Denis ;

6. Charles-Odile-Marie-Duguesclin, né à Saint-Gaudens le 24 juin 1819, se maria avec Laura de Krusper ;

7. Modeste-Marie-Joseph, né à Saint-Gaudens le 7 décembre 1820. Il s'engagea en 1837 avec son frère Alexandre dans les troupes carlistes. Après la mort de son frère il continua la campagne. Revenu en France, il repart une seconde fois, devient officier, est fait prisonnier et renvoyé dans son pays. Il

Digitized by Google

s'engage alors dans le 10e d'infanterie, et meurt en 1847. Il était sergent. Il a écrit ses souvenirs des guerres carlistes, qui sont fort intéressants ;

8. Aimard-Marie-Charlemagne, né à Agen le 31 janvier 1823 ;

9. Léocadie-Marie-Louise-Françoise, née à Agen le 10 août 1827, morte à Castelnoubel ;

10. Marc-Antoine-Beuve-Marie-Louis, né à Agen le 24 avril 1827 ;

11. Henri-Marie-Désiré, né à Agen, le 9 avril 1831.

Le poète agenais Jasmin composa pour la fête de Madame des Echerolles la pièce suivante :

Lous Maynatges de Moussu des Echerolles à lur may lou jour de sa festo, en li présentant l'imagé d'un Pélican.

A Castelnoubel arunan
Troubéren un imagé al foun de la gareno.
Nous pintrabo un bel pélican
Qué dans lou bec oubrio sa béno,
Per nourri sous cinq aouzelous, qué touts
Semblablon per amou, bien n'espargna lous glouts.
L'imagé en mas, nous regaytéren :
Abian touts cinq lous els en plous.
« Acos pla nostro may ! diguéren,
« Atal n'en fay per sous pichous. »

Dambé lous bréns flourits de la sazou noubelo
Li fasquéren uno capelo
Et dempey cado jour coumo al pé d'un aouta
Ensemblé anaben bezita
L'imagé oun sés représentado.
Mais aney bouno may, ta festo es arribado
Te baillan nostré imagé en formo de bouquet
Prén lou, regayto lou, cado jour un paouquet.
Et sé lou pélican, à qui tu sés égalo
Nous a tan bien pintrat toun amou tout ountgan,
Que lous cinq aouzelous que te baton de l'alo
Te pintren à lur tour, ô may, coumo t'ayman.

Digitized by Google

M. des Echerolles ne termina pas sa vie agitée à Castelnoubel. Il se retira à Paris vers 1850 et y mourut le 31 juillet 1865, dans la rue Blomet. Il avait alors 90 ans. Ces obsèques eurent lieu le lendemain 1er août, dans l'église Saint-Lambert de Vaugirard.

J.-R. MARBOUTIN.

(*à suivre*).

Digitized by Google

RAPPORTS AU PRÉFET ET AU CONSEIL GÉNÉRAL

SUR

LE SERVICE DES ARCHIVES DE LOT-ET-GARONNE

Par M. René BONNAT, archiviste départemental

(Suite et fin)

III

1910-1911

Legs. — Par testament en date du 16 octobre 1910, Mlle Poirée, décédée le 30 janvier 1911 au château de Garcin (commune de Lamontjoie) a légué aux archives départementales : 1° Toute sa bibliothèque, exception faite des œuvres d'Henri Martin, Elisée Reclus, Léon Gautier, Petit de Julleville et André Michel ; 2° Tous les documents qu'elle avait recueillis : archives, manuscrits, papiers de famille, correspondances ancienne et nouvelle ; 3° Les portraits de famille qui se trouvent au grand salon du château, miniatures et autres portraits, et 4° Une somme de 1000 francs pour l'installation d'une salle Poirée aux archives départementales. Le legs est grévé, au profit de Mme Fournier, nièce de la testatrice, d'un usufruit qui tomberait en cas de vente de Garcin. Je ne puis donner aucun détail précis sur l'importance des collections rassemblées par Mlle Poirée, car l'inventaire de la succession n'a pas encore été fait. Je me suis rendu à Lamontjoie avec M. le Secrétaire général. Nous n'avons vu que la légataire universelle et les miniatures ou portraits donnés aux archives départementales. Nous avons demandé à dresser un état sommaire du legs qui nous revenait. Pour répondre aux désirs de la famille, cet état ne sera fait qu'au commencement du mois d'août. Rien ne s'oppose cependant à l'acceptation du legs par le Conseil général,

Digitized by Google

à titre conservatoire et conformément à l'article 53 de la loi du 10 août 1871.

Bibliothèque : accroissements. — Du ministère de l'Instruction publique nous avons reçu : Les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. x, par Baguenault de Puchesse ; *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du cabinet des titres de la B. N.; Recueil des actes du Directoire exécutif*, par Debidour, t. ier ; *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par Espérandieu, t. iii ; *Procès-verbaux des séances des comités d'agriculture et de commerce*, t. iv. Convention ; *Inventaire des archives historiques du Ministère de la Guerre*, t. iv ; *Les actes de Sully passés au nom du Roi de 1600 à 1610 ; Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, 1906-1907 ; Recueil des actes du Comité de Salut public, t.* xx ; et toutes les publications du Comité d'études sur l'histoire économique de la Révolution française : *Cahiers des doléances des bailliages de Troyes et de Bourges, de la sénéchaussée de Rennes ; La vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde et les Vosges ;* et le *Recueil des documents d'ordre économique intéressant le district d'Alençon.*

Il faut y ajouter la série : 1° des inventaires sommaires parus cette année : Ardennes, t. iii; Deux-Sèvres, H suppt ; Doubs, archives communales de Clerval et de Montbéliard ; Drôme, série E suppt, t. viii; Ille-et-Vilaine, archives révolutionnaires de Saint-Malo ; Puy-de-Dôme, série C ; Saône-et-Loire, série F ; Savoie, t. ier; Seine-et-Oise, Révolution, t. ier; Somme, t. vi ; Tarn-et-Garonne, série A. Fonds d'Armagnac, et 2° des répertoires numériques concernant les Ardennes (Biens Nationaux); les Bouches-du-Rhône, le Doubs, la Lozère, la Marne, l'Orne, le Tarn-et-Garonne.

Signalons encore, comme récemment donnés ou achetés, les ouvrages suivants : Welvert : *Autour d'une dame d'honneur, Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne-Lara* (offert par M. de Rambuteau) ; Loliée : *Le duc de Morny et la Société du second Empire;* Cussy : *Souvenirs du chevalier de Cussy* (1795-1866) par le comte Marc de Germiny (offerts par M. Gavini de

Digitized by Google

Campile). *Les archives historiques de la Gironde*, t. XLIV ; *Les sources de l'Histoire de France*, t. VI, avec tables générales, de Molinier et Polain ; Déchelette : *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. II, en 2 vol. ; Fleury-Vindry : *Les parlementaires français au XVIe siècle*, t. II ; Lavisse : *Histoire de France*, t. IX, 1re partie ; de Cardenal : *Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire (1789-1800) ; Lettres de Jean Calvin*, édit. Jules Bonnet ; Nicolaï : *Histoire de la carte à jouer en Guyenne*, avec étude préface sur les maîtres-cartiers de Guyenne ; Principauté de Monaco : *Inventaire du fonds Grimaldi-Régusse;* Picot : *Les Italiens en France au XVIe siècle ;* Lestrade : *Les Huguenots en Comminges.*

Quelques-uns de ces ouvrages contiennent des détails très utiles à notre histoire agenaise. On en trouvera encore davantage dans les plaquettes données aux archives départementales par M. Ph. Lauzun (*Livre juratoire des consuls d'Agen, En Gascogne : l'abandon de la Terre*) et par M. Maurin (*Petite histoire de Meilhan*).

Le général Durand, membre du Conseil supérieur de la Guerre, nous a autorisé, au nom de sa belle-fille, Mme Lucien Durand, petite-fille d'Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la société académique d'Agen, et fille de l'ancien intendant Azéma, membre de la même Société, à verser aux archives toute une série de plaquettes, de brochures et de volumes sur l'histoire locale ou régionale, extraits d'une riche bibliothèque que nous avons eue à trier. Il y a là de nombreux tirages à part d'auteurs agenais connus : Andrieu, Bladé, Bourrousse de Laffore, Cassany-Mazet, Chaubart, Ducos du Hauron, Debeaux, Fourès, Habasque, Goux, Magen (Adolphe et Eugène), Tamizey de Laroque, Tholin, Pécantin, de Tréverret.

Archives : accroissements. — En outre, M. le général Durand nous a fait don d'un certain nombre de documents intéressants que possédait M. A. Magen. 1° Recueil d'arrêts rendus au Parlement de Bordeaux pour servir de suite aux décisions de Lapeyrère, rangés par ordre alphabétique, 1776; 1 reg. in-

Digitized by Google

folio de 251 pp. classé B. 1675. 2° Une liasse de 21 pièces manuscrites (D. 3) de 1776 à 1789 : Documents relatifs à l'origine de la Société académique d'Agen, subventions. Lettres de Dupré de Saint-Maur et des intendants de Bordeaux. 1er ouvrage de Lacépède lu à la Société libre d'Agen en 1776. « Réflexions sur les progrès que la musique a encore à faire ». 3° Un registre relié ms. : *Journal de François de Syrueilh (1568-1585), chanoine de Bordeaux*, depuis publié par Clément Simon dans le tome 13 des archives historiques de la Gironde (F. 10). 4° 1 pièce parchemin du 14 août 1620 : Fondation pour l'Ermitage de Saint-Vincent d'Agen d'une chapellenie faite par Jean Tourtat, argentier du duc de Mayenne, natif de Dijon (H. 11 bis). 5° 2 p. pap. (E suppt 1000 ter) de 1761 : Lettre de Paulin de Saint-Gilis à l'intendant Dupré de Saint-Maur sur le droit de passage de Port-Sainte-Marie. Réponse de ce dernier. 6° Rôles de la capitation à Clermont-Dessus pour 1744 et 1750 ; reddition des comptes de la communauté (E suppt 1112 bis, 3 pièces). 7° Copie du contrat de la vente de 4 cartonnats de terre situés dans la paroisse d'Allés faite par M. de Raymond à M. de Coquet (13 sept. 1668), classée E. suppt 3663 bis. 8° Affaires militaires intéressant la commune d'Agen, an III, une liasse classée dans la série L. 9° Toute une série d'observations journalières, météorologiques et astronomiques, presque toutes manuscrites, faites à Agen par Bartayrès (de 1840 à 1856) et par Ad. Magen (de 1857 à 1892). Les observations faites par ce dernier sont contenues dans des petits carnets. Manque du 11 octobre 1887 au 31 mars 1889. L'ensemble se compose d'un registre, d'une liasse et de trente et un carnets. 10° Pièces diverses : Lettres de Bladé sur la statue de Cortète de Prades à Agen ; éloge de Clémence Isaure fait par le même à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse ; conférence sur Jasmin faite à Versailles par Messines, etc.

M. Bitaubé, secrétaire général de la Préfecture, nous a donné une liasse de 11 pièces (1690-1773) classée E. 94 : Chapellenie fondée par Bitaubé à Port-Sainte-Marie. Nominations, etc... De M. Sirech, curé de Sainte-Croix, nous avons reçu une liasse de documents sur le Passage-d'Agen, Monbusq

Digitized by Google

et les îles des bords de la Garonne (1547-an X). Ces documents concernent en outre les familles de Mongauzy, de Groussou, de Sarrau, de Coquet et de Raymond (E supp^t 20 bis). De M. Calbet, ancien instituteur, une caisse de pièces manuscrites qui seront classées dans la série E et qui sont relatives à la famille de Mothes de Labéziade, près de Casteljaloux, et à ses alliés : les de Laujacq, Ogier, Gaubert, Sacriste de Malvirade, etc...

De M. Dubos, 1 pièces (XVIIe et XVIIIe siècles) : tableau de la subdélégation de Casteljaloux en 1775. Capitation, milices, rôles d'armes de Moncrabeau ; milices de Lahitte, etc... (E. supp^t 95).

Enfin, Me de Lacvivier, notaire à Agen, a bien voulu déposer toutes ses minutes antérieures à 1796 (an IV) comme nous l'annoncions l'an dernier. L'ensemble forme 323 liasses et 64 registres. Il commence en 1639. Manquent les années 1640, 1642, 1649, 1660, 1685, 1686, 1692. 9 cahiers et 7 registres de tables, de 1662 à la fin du XVIIIe siècle, complètent cette importante collection que les érudits locaux utilisent déjà. J'espère que l'exemple donné par Me de Lacvivier sera bientôt suivi par d'autres notaires.

Travaux annuels. — L'inventaire de la série L., t. 2, a été continué. Quatre feuilles ont été tirées, qui portent sur l'administration communale, les finances et les contributions directes ou indirectes pendant la Révolution. — Les dossiers relatifs aux biens nationaux et à l'indemnité du milliard payée aux émigrés ont été revus. J'y ai ajouté tous les registres versés par l'administration des domaines, soit 209 articles. Un répertoire numérique en a été rédigé ; c'est presque un inventaire ; il sera publié durant l'exercice prochain, après approbation ministérielle. Le public le consulte déjà avec profit.

J'ai dû, d'autre part, étudier de nouveau la question de délimitation du Bordelais viticole et affirmer, en face de l'exclusivisme de la Gironde, les droits du Lot-et-Garonne. Le Parlement, à défaut du Conseil d'Etat, nous donnera bientôt satisfaction.

Digitized by Google

Archives des sous-préfectures et des communes. — Le local affecté aux archives dans la sous-préfecture de *Villeneuve* est insuffisant. Les dossiers s'y accumulent tous les jours sans qu'il soit possible de s'y reconnaître. Les greniers sont également encombrés. Il serait nécessaire d'installer de nouveaux rayons qui pourraient être placés dans la salle qu'un « bureau des chemins de fer » — service d'Etat — occupe actuellement *sans titre, sans aucune location*, dans l'immeuble départemental qu'est la sous-préfecture. Il semble qu'avant de donner l'hospitalité gratuite à une administration dont les charges ne lui incombent pas, le département doive d'abord loger convenablement ses propres services.

L'inspection des archives communales m'oblige à déclarer qu'il faut, de toute nécessité, centraliser aux archives les documents anciens, liasses ou registres, qui se trouvent épars dans les communes. Quand la mairie est bien tenue, quand les papiers sont classés, rien à dire ; mais c'est l'exception, et il ne faut point s'en montrer surpris : les secrétaires sont tellement surchargés de besogne qu'ils ne peuvent pourvoir à tout. Les documents d'archives, qui ont l'éternité devant eux, passent souvent au dernier rang de leurs préoccupations.

A Saint-Jean-de-Thurac, pas de documents sur l'histoire révolutionnaire. Seul l'état-civil existe ; il forme trois volumes reliés : 1° naissances, 2° mariages et 3° décès, de l'an IV à 1812.

Saint-Sixte est mieux partagé. En plus de l'état-civil, j'y ai trouvé un registre contenant : 1° les délibérations de la société populaire des sans-culottes fondée en 1793 par le Conseil général de la commune (5 novembre 1793-nivôse an III). Les procès-verbaux sont suivis de la liste des membres qui se firent inscrire à la société des Amis de la Constitution ; 2° les délibérations municipales de l'an IX au 8 mai 1834. Ce registre a été réintégré aux archives départementales où il a été classé dans la série L. *Fonds des sociétés populaires*, conformément aux instructions ministérielles.

Quant au fonds ancien, sommairement analysé dans l'inven-

Digitized by Google

taire de la série E supp^{t}, t. 1er, page 51, il était en mauvais état par suite de l'humidité. Les liasses qui en forment la majeure partie étaient à ce point rongées que j'ai dû les emporter aux archives départementales où elles figureront, après avoir été reliées, séchées et soigneusement réparées. Les registres E supp^{t} 268, 269, 267, restent à la mairie ; ils contiennent l'état-civil de 1715 à 1792.

Brax ne possède d'autres documents révolutionnaires que son état-civil. 1 liasse, 1790-1821. Les délibérations municipales ne commencent qu'au xixe siècle.

Il faut ajouter au fonds conservé à la mairie de Moncaut et sommairement analysé par mon prédécesseur, un registre in-folio de 143 pages, papier : cadastre de la juridiction, xviiie siècle (classé E supp^{t} 3038 bis). Pas d'archives révolutionnaires, si ce n'est l'état-civil composé de 40 petits cahiers (1790-an VIII), qui seront reliés, ainsi que les anciens registres paroissiaux inventoriés.

Il y a mieux à Sérignac où sont conservés 3 volumes in-4° : 1° naissances ; 2° mariages ; 3° décès, de l'an III à 1804. — Une table des registres paroissiaux de 1671 à l'an IX a été rédigée au cours du xixe siècle. Au fonds ancien inventorié (t. 1er pp. 125-6) il faut ajouter toute une série de registres et de cahiers que j'ai découverts au sommet d'une armoire dans la salle de la Mairie :

1° Jurades, 25 octobre 1654-4 juin 1673. Un gros registre relié in-4°. En tournant le volume sens dessus-dessous on trouve également des délibérations : *a*) du corps de ville, de 1671 à 1679; *b*) de la municipalité, du 31 janvier 1790 au 15 frimaire an IV, date du fonctionnement des administrations cantonales, et de l'an IX à l'an XII (classé E supp^{t} 666 ter aux archives départementales).

2° Hommage rendu par la communauté de Sérignac au roi Louis XIV en 1646. Droits et privilèges des consuls et habitants en 1668. Cahier parchemin, 8 feuillets (E. 666 bis), 1646-1672.

3° Arpentement général de la juridiction de Sérignac par

Digitized by Google

Jean Rivière, arpenteur de la juridiction d'Aubiac, avec table par ordre alphabétique des prénoms. 1664. 1 registre in-4°, de 128 feulilets papier (E supp^t 666-4), auquel il faut joindre : *I)* un autre registre de même format, contenant *a)* des fragments d'arpentement de la même époque; *b)* l'inventaire des papiers et titres existant « dans le coffre et archif de la communauté » au XVIIIe siècle ; et *c)* quelques fourleaux de 1793 et de l'an II. (E supp^t 666-5). — *II)* d'autres fragments d'un arpentement du XVIIe siècle auquel il manque les 47 premiers feuillets. La numérotation commence au feuillet 48 et s'arrête au feuillet 97. (E supp^t 666-6).

4° Cadastre de la juridiction de Sérignac. Une liasse formée de 2 cahiers, l'un, relié, de 68 feuillets, avec une table alphabétique de prénoms de 5 feuillets, 1680; l'autre, broché, contenant 328 articles portant sur 947 carterées, 6 cartonats. (E supp^t 666-7).

5° Impositions : *a)* Rôles de la taille et des autres impositions à Sérignac, 1 cahier de 26 feuillets, 1716; *b)* taille, 1 cahier de 30 feuillets, 1719; *c)* vingtièmes, 1 cahier, 46 feuillets papier, 1752. (Classé E supp^t 666-9).

A Roquefort, je n'ai pas trouvé, en l'absence d'un secrétaire de mairie, E supp^t 612 et 613. Le fonds révolutionnaire est représenté par *a)* un registre de délibérations de la municipalité de Roquefort du 30 nivôse an II à l'an IV, 26 feuillets reliés avec les délibérations du Conseil municipal à partir de 1800 jusqu'en 1826; *b)* et l'état-civil de 1793 à l'an IX.

Estillac conserve dans sa mairie, relativement récente, un registre relié d'état-civil, 1793-1827. Mais au fonds ancien il faut ajouter sous le numéro E supp^t 418 bis un magnifique in-folio de 67 feuillets, papier : « Arpentement général pour la faction du cadastre de l'entier territoire qui compose la communauté d'Estillac, élection de Lomagne », par Pierre Castaing de Barbé, notaire royal de Cazeaux, juridiction de Laplume, 1781-1785. — Les délibérations municipales commencent vers 1840.

Digitized by Google

A la mairie d'Aubiac manque ou plutôt n'a pas été retrouvé E supp^{t} 408 contenant les jurades de 1767 à 1774. En revanche nous avons pu reconstituer tout l'état-civil des paroisses de la communauté qui se trouvait dans une salle de l'hôtel de ville en cahiers détachés ou même en feuillets épars. L'ensemble a été trié et classé en deux liasses qui devront être reliées ou déposées aux archives départementales en vue de leur conservation : 1° E supp^{t} 413 bis, 1701-1762; 2° 419 ter, 1762-1789. En outre, une liasse de feuilles d'impositions de 1789 a été côtée E supp^{t} 412 bis, et deux cahiers et deux feuillets contenant les rôles de la taille pour 1789, de la capitation pour 1790, E supp^{t} 412 ter. Le fonds révolutionnaire comprend : 1° les délibérations de la municipalité et du Conseil général de la commune, 1790-93, 12 feuillets; 2° l'état-civil de 1790 à l'an IX, 1 grosse liasse qui sera reliée ; 3° des rôles de la contribution foncière de 1790 à l'an VII, 1 liasse de 11 cahiers ; 4° la contribution patriotique de 1790, 1 cahier; et 5° divers, 10 pièces.

Comme nous l'avons dit plus haut, toutes les archives anciennes et révolutionnaires de Monclar ont été déposées aux archives départementales, à la suite d'un vote du Conseil municipal en date du 23 octobre 1910. En procédant au triage des documents à la mairie de ce chef-lieu de canton, j'ai trouvé toute une série de pièces antérieures à 1789 qui ne figurent pas sur l'inventaire. En voici l'état sommaire et les cotes données après triage :

E supp^{t} 3366 bis (liasse), 1724-1788. Lettre sur les limites de Monclar et de Casseneuil. Dénombrement, foi et hommage. Lettre de compliments à l'intendant. Vaisselle du roi transformée en monnaie. Mémoire sur l'état de la baronnie de Cancon. Demande d'enregistrement de lettres-patentes accordant certains privilèges à la commune. Convocation des Etats généraux.

E supp^{t} 3374 bis (liasse), 1736-1776. Assemblées et listes de notables. Nomination par le roi d'officiers municipaux. Remise à la communauté d'une charge de consul. Edit du roi

Digitized by Google

concernant l'administration des villes et bourgs du royaume (1767).

E supp^t 3387 bis (liasse), 1720-1783. Comptes du trésorier de la communauté (1755). Impositions : capitations, dixième, rachat des corvées. Revenus patrimoniaux de la communauté. Renseignements demandés sur le traitement des personnes à la charge de la communauté ; gages des officiers.

E supp^t 3389 bis (liasse), XVIIIe siècle. Corvées. Travaux sur la route d'Agen à Bergerac.

E supp^t 3391 bis (liasse), XVIIIe siècle. Affaires militaires. Milices : règlements, ordonnances et lettres.

E supp^t 3393 bis (liasse), XVIIIe siècle. Justice et police : réjouisances, publications de paix. Ordonnances de police.

E supp^t 3406 bis (liasse), 1758-1778. Assistance. Secours aux convalescents.

E supp^t 3408 bis (liasse), 1720-1777. Pain et blé. Vins. Droits sur les bestiaux ; beurre, épizooties. — Manufactures, tanneries, toiles peintes. Enquête sur le personnel des manufactures.

E supp^t 3406 ter (Registre, 135 feuillets), 14 sept. 1738-1858. Livre de l'hôpital de Monclar contenant : 1° l'état de ses biens; 2° les arrêtés de comptes ; 3° les délibérations du bureau des pauvres.

E supp^t 3410 bis. 1756-1777 (liasse). Affaires diverses.

Les fonds révolutionnaires, également versés aux archives départementales, comprennent : 1° les dossiers de l'administration cantonale, de l'an IV à l'an VIII, et 2° ceux de l'administration communale, de 1790 à l'an VIII. Dans la première série il faut ranger : 1° Circulaires ministérielles, 1 liasse de 33 documents imprimés, an VII ; 2° arrêtés de l'administration centrale du département de Lot-et-Garonne, 1 liasse, an IV-an-VI ; 3° *Idem*, an VII-an VIII ; 4° Lettres et circulaires adressées par l'administration centrale du département à l'administration cantonale de Monclar, 1 liasse, an VI ; 5° *Idem*, 1 liasse, an VII et VIII; 6° Lettres autres que celles de l'administration centrale, 1 liasse, an IV-an VIII ; 7° Corespondance de l'administration cantonale ; enregistrement ; 2 cahiers, 3 frimaire an IV-28 floréal an VIII ; 8° Pétitions, an III-an

Digitized by Google

VIII, 1 liasse de 71 pièces; 9° Délibérations de l'administration cantonale du 16 brumaire an IV au 3 fructidor de la même année, 52 feuillets; et, du 14 nivôse an VI au 29 floréal an VIII, 2 cahiers de 82 et 54 feuillets; 10° Procès-verbaux des assemblées des communes formant le canton de Monclar : Fongrave, Hauterive, Monclar, intra et extra-muros, 1 liasse de 4 cahiers, ans IV et V ; 11° Inscription des citoyens ayant droit de vote aux assemblées primaires : procès-verbaux de ces assemblées, 1 liasse, ans V à VII; 12° Circulaires des ministres de l'Intérieur et de la police générale (ans V-VIII); émigrés, incendies. vente de foins, 1 liasse, an V-an VII: 13° Procès-verbaux de ventes et achats consentis par l'administration cantonale; pétitions relatives à la commune d'Hauterive, 1er messidor an IV-an VII, 1 liasse; 14° Finances : Circulaires du ministre. Répartition des impositions entre les communes du canton. Contributions. Comptabilité des communes de la perception de Monclar pendant la période révolutionnaire, 1 liasse, ans IV-VIII; 15° Patentes, 1 liasse, an III-an VII; 16° Affaires militaires : Circulaires du ministre de la guerre; feuilles de route; gardes-nationales, 1 liasse, an IV-an VIII; 17° Volontaires; militaires retirés dans le canton; blessés et prisonniers, 1 liasse, an IV et V ; 18° Nourrices des enfants de la patrie; lettres relatives aux hôpitaux, 1 liasse de 3 pièces et d'un cahier, an VI-an VII; 19° Divers, 1 liasse, ans IV-VIII. — Comité de surveillance de Monclar, 1 cahier, 9 pluviôse an II-28 fructidor an II. Délibérations.

Dans la deuxième série nous relevons : 1° Lettres-patentes, arrêtés des administrations du département et du district de Villeneuve, 5 liasses, 1790-an VIII; 2° Délibérations du Conseil général de la commune, du maire et des adjoints, 4 liasses, 1790-an VIII; 3° Correspondances, 3 liasses, 1790-an III; 4° Elections, émigrés, statistique communale de 1790, grains et subsistances, biens nationaux, contributions, cultes; affaires militaires, volontaires de 1792; hôpitaux, 4 liasses, 1789-an VIII.

Digitized by Google

Le bibliothécaire chargé des archives de la ville d'Agen m'a signalé la destruction par le commissariat de police des documents antérieurs à 1879 qui ont leur place marquée dans la série I des fonds communaux. Il importe que des mesures soient prises pour que des faits semblables ne se reproduisent pas. Les dossiers de police abondent souvent en renseignements curieux dont l'histoire, la grande ou la petite, tire toujours le plus heureux parti.

René Bonnat.

Digitized by Google

GUILLAUME DE RANSE

Ce n'est pas une étude définitive que nous prétendons écrire aujourd'hui sur Guillaume de Ranse. Notre but, plus modeste. est de donner un essai biographique de ce personnage qui joua un certain rôle dans les luttes du xvr^e siècle.

Guillaume de Ranse, fils de Pierre de Ranse et de Catherine de Salenabe, naquit dans la ville de Sauveterre vers le commencement du xvr^e siècle, devint d'abord secrétaire d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, puis en 1544 (16 février), fut attaché avec le même titre à la personne d'Henri de Navarre et à celle de Marguerite de France. Il fut ensuite contrôleur général des domaines des Navarre et d'Albret, auditeur en sa Cour des Comptes de Nérac, receveur général en l'amirauté de Guienne, etc., etc. (1).

En premières noces, le 4 mars 1549, Guillaume de Ranse épousa Guirautine de Metge, fille d'un riche bourgeois de la ville du Port-Sainte-Marie (2). Il en eut un fils nommé Nicolas. Celui-ci se fixa sur les biens dont il hérita de sa mère et les transmit à ses descendants. Sa postérité subsiste encore aujourd'hui dans le voisinage de la ville d'Aiguillon.

Le 23 septembre 1564, Guillaume de Ranse épousa Antoinette des Escuyers de Gandillac (3) issue d'une vieille famille périgourdine qui possédait en Agenais, dans la juridiction de Tombebœuf, le repaire noble de Bélissac. De cette union naquirent deux fils et trois ou quatre filles.

L'aîné des mâles, Henri, fut conseiller au Parlement de Bordeaux et eut pour fils André, procureur général en la Chambre de l'Edit de Guienne, mort sans avoir eu d'enfants de sa femme, Marie Mailhet (4).

---

(1) *Histoire de la ville d'Aiguillon*, par R. L. Alis.
(2) Etude Beyries, minutes Sirvent, acte du 29 avril 1558.
(3) Arch. Lot-et-Garonne, B. 29, fol. 22.
(4) Arch. de la famille de Raffin.

Digitized by Google

Le puîné, Pierre de Ranse, épousa, le 12 février 1600, Constance d'Estrades, fille de Jean d'Estrades, seigneur de Bonel et de Campagnac, et d'Antoinette Arnoul. Devenu veuf sans enfant, il fut obligé de rendre la dot de 50.000 livres que lui avait apporté sa femme.

Anne de Ranse, épousa, le 24 août 1598, Jean de Monneins, conseiller au Parlement de Bordeaux, et fut mère de plusieurs enfants.

Antoinette de Ranse, mariée à Guillaume de Sevin, seigneur de Lagarde (1), mit au monde Armand de Sevin et deux filles dont l'une, nommée Marguerite de Sevin, épousa Jacob de Secondat, seigneur de Montesquieu. De ce mariage descend l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois*.

Une autre fillle de Guillaume de Ranse et d'Antoinette des Escuyers, également nommée Antoinette, épousa, le 14 octobre 1609, à Agen, par contrat passé devant Codoing, notaire de cette ville, Philippe de Raffin, qui la laissa veuve après quatre ans de mariage. Cette dame fut honorée de l'amitié du premier duc d'Epernon et eut pour correspondant saint Vincent de Paul (2).

Un passage des *Commentaires*, de Blaise de Monluc, est consacré à Guillaume de Ranse.

La scène se passe à Villefranche du Rouergue, où le seigneur d'Estillac vient de faire pendre aux fenêtres de la maison de ville « quatre ou cinq des principaux séditieux » qui avaient mis à sac les églises de cette ville (avril 1562).

« Et ne tarda pas deux heures que Rance, secrétaire du roy de Navarre, arriva et pourta les nouvelles à Monsieur de Burie que Monsieur le Prince de Condé avoit prins les armes et s'estoit saisi d'Orléans ; et comptoit nouvelles des grandz forces qu'avoit ledit seigneur prince, envers celles du roy ; et que le roy de Navarre, monsieur le conestable, monsieur de Guyse, monsieur le mareschal de Sainct André, estoient tous ensem-

(1) Généalogie manuscriste de Sevin, par Mme de Raymond. Le contrat fut passé le 25 janvier 1587.

(2) Arch. de la famille de Raffin.

Digitized by Google

ble, qui ne pouvoient pas trouver ung homme, et mil mensonges, car il s'en sçait fort bien ayder. Et ledit seigneur de Burie luy deffendit de tenir ce langaige, et qu'il ne luy alloit que de la vye si j'entendois aucune chose... »

Le messager, à ces mots, prit peur et s'enfuit, c'était ce qu'il avait de mieux à faire, car, ajoute Monluc :

« Que si alors il me feust tumbé entre les mains, je luy eusse aprins de pourter telles nouvelles qu'il avoit pourté (1). »

Si Guillaume de Rance avait un peu de cette hâblerie qu'on reproche si volontiers aux Gascons, on ne saurait lui refuser l'habileté dans les affaires et l'esprit d'économie. Grâce à ces deux qualités, il parvint à réaliser une assez grosse fortune.

Jean de Cassaignet possédait, à Sérignac en Brulhois, la seigneurie de Plaisance ; cette terre lui fut confisquée, sans doute pour quelque crime, par son suzerain le roi de Navarre, qui avait plus besoin d'argent que de terre.

Guillaume de Ranse, au courant des affaires de ses maîtres et désireux d'acquérir une seigneurie, obtint sans peine la cession du fief de Plaisance. La vente lui en fut faite en 1553, l'année même de la naissance d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV de France (2). L'argent versé au roi de Navarre forma la majeure partie des 4.000 livres qui furent payées le 13 mars 1553 (v. st.) par ce roi à son lieutenant général, Jean d'Albret, baron de Miossans, époux de Suzanne de Bourbon-Busset.

L'acte de vente de Plaisance fut passé par deux notaires, du Coulon et de Cousturat.

L'année suivante (23 avril 1554), Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, sa femme, signèrent des lettres patentes portant donation de la terre de Plaisance en faveur de G. de Ranse, leur secrétaire ordinaire. Cet acte solennel, destiné sans doute à donner plus de force à la vente déjà faite, fut insinué le 26 avril à Laplume et le 29 mai à Lectoure (3).

---

(1) *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. de Ruble, II, 384.

(2) *Inventaire des titres de la maison d'Albret*, publié par J. Dubois, pp. 147-148.

(3) Archives de la famille de Raffin.

Digitized by Google

Entre temps (7 mai 1554), G. de Ranse avait rendu hommage pour Plaisance à son suzerain et remis en conséquence un fer de lance à Antoine de Bourbon (1).

Malgré l'accomplissement de toutes ces formalités, la tranquillité ne fut point acquise au nouveau seigneur de Plaisance. Des oppositions s'étaient élevées contre l'arrêt de confiscation qui venait de frapper Jean de Cassaignet. C'est d'abord Jean de Monlézun qui proteste, puis vient le tour de Mlle de Cassaignet qui réclame certains droits sur les biens enlevés à son époux. Enfin nous voyons entrer en scène Pierre de Loze, surnommé le capitaine Plaisance. Ce gentilhomme, pressé d'arriver à son but, s'empare de vive force d'une partie des biens de Plaisance pendant que ses procureurs agissent au Grand Conseil pour y obtenir gain de cause par les moyens légaux. Pierre de Loze ayant triomphé en justice, Plaisance fut possédé par deux co-seigneurs (2).

A quelle époque et pour quel motif G. de Ranse devint-il seigneur de Laperche ? Nous le saurons un jour peut-être, mais à cette heure nous l'ignorons. Tout ce que nous pouvons dire c'est que Pierre de Secondat, général des finances en Guienne, n'ayant pu se justifier d'une accusation de péculat, fut condamné à mort et ses biens confisqués. Laperche faisait partie des riches dépouilles de ce financier malheureux. Cette seigneurie fut donnée par le roi de France à la reine d'Ecosse et au duc de Bourbon, époux de Jeanne d'Albret. On devine comment toujours obérés, les souverains de la Navarre traitèrent avec leur subordonné, G. de Ranse, qui était toujours désireux d'accroître l'étendue de ses domaines. Co-seigneur de Plaisance et seigneur de Laperche, G. de Ranse s'intitulait encore seigneur de Lacour, mais jamais, quoiqu'on en ait dit, il n'eut le titre de vicomte du Bruilhois (3).

---

(1) Arch. de la famille de Raffin.

(2) *Ibidem.*

(3) Erreur imprimée par l'abbé R. L. Alis dans la généalogie de la famille de Ranse placée à la fin de son *Histoire d'Aiguillon*. G. de Ranse fut quelque temps seigneur de Montfort, de Castelnau de Cernes et de Cazenave. Le seigneur de Turenne lui avait engagé la première de ces terres. Les deux

Digitized by Google

Après avoir lu le passage que Monluc a consacré à Guillaume de Ranse on pourrait être tenté de croire que ce gentilhomme fut, comme ses parents de Montagnac-sur-Auvignon, complètement gagné aux idées de Calvin, cependant la vérité est toute autre. Après avoir testé, le 26 avril 1589, Guillaume de Ranse fut tué le 5 janvier 1591, du côté des catholiques, dans les rues d'Agen, que Saint-Chamarand, sénéchal d'Agenais, chassé depuis deux ans de cette ville, venait de surprendre, la nuit, par trahison (1). Le seigneur de Plaisance fut enseveli dans l'église des Cordeliers d'Agen où sa femme fut également inhumée en 1623.

J. DUBOIS.

---

autres furent vendues par le roi de Navarre à G. de Ranse et rachetées en son nom pour le comte de Mᵉ Raymond de Viçose, le 19 décembre 1594. (*Archives de famille de Raffin.*)

(1) Mémoires.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nécrologie. — ***Adrien Planté.*** — Un deuil cruel vient de frapper le monde savant du Sud-Ouest. Le 27 mars dernier, s'éteignait dans sa maison d'Orthez, après une longue maladie, M. Adrien Planté, l'une des personnalités les plus marquantes de la région.

Ce n'est pas à l'ancien magistrat, au jugement droit, à la parole éloquente, qui avait laissé de si bons souvenirs de son passage à Dax, à Saint-Palais, à Mont-de-Marsan que nous voulons dire un dernier adieu ; encore moins à l'homme politique, ancien député, ancien conseiller général, ancien maire indéracinable d'Orthez, dont la hauteur de vues et les convictions religieuses et conservatrices se sont constamment affirmées, respectées même par ses adversaires du moment.

De sa vie si mouvementée, mais toujours si correcte et si digne, nous ne voulons retenir ici que les services rendus par lui à la science et rappeler ses titres multiples à l'estime des travailleurs.

Nul, en effet, ne le fut plus que lui, embrassant tous les sujets avec la même aisance, les traitant avec une universelle compétence.

Archéologue, il était, depuis plus de vingt ans, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie pour les départements de la Gironde, des Landes, des Basses et Hautes-Pyrénées, du Gers, du Lot-et-Garonne, se faisant un devoir d'assister à ses Congrès annuels, où il émaillait les séances de ses communications originales, de ses observations fines, de ses saillies humouristiques.

Historien, il présidait avec une autorité incontestable la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau ; et si nous ouvrons le Recueil de cette Académie, nous lisons son nom au bas de nombreux mémoires sur le Béarn, la Basse Navarre, le Labourd, la Soule, répondant aussi par de captivantes conférences à l'appel de tous ceux qui souvent abusaient de son nom, et publiant d'importants travaux, notamment, en deux volumes, les *Lettres de la baronne Sophie de Crouseilhes.*

Lors de la création en 1907, à Bordeaux, de l'Union des Sociétés

Digitized by Google

savantes du Sud-Ouest, Adrien Planté fut un des premiers et des plus ardents promoteurs de cet essai de décentralisation scientifique. Et ses théories, nul n'a oublié combien il sut élégamment les mettre en pratique, l'année suivante, en organisant si magistralement ce Congrès de Pau dont il fut l'âme, et qui, grâce à ses soins, à son zèle, à son dévouement, obtint un éclatant succès.

Mais son œuvre scientifique capitale fut la fondation de l'*Escolo Gastou-Phebus*, avec le développement qu'il n'a cessé de lui donner jusqu'à ce jour. Ardemment épris de décentralisation régionaliste, son esprit si fin, si délié, si conservateur de la tradition et de la langue béarnaise, ne pouvait qu'être séduit par les idées félibréennes. Aussi répondit-il, dès la première heure, à l'appel de son illustre ami Frédéric Mistral, et employa-t-il ses moyens à créer en Béarn une école qui s'inspirât de son œuvre et relevât le prestige de la langue et de la terre « mayrane ». Ses efforts, comme toujours, furent immédiatement couronnés de succès ; et l'Ecole de Gaston-Phébus, tant par le nombre de ses adeptes que par la distinction de ses œuvres et surtout l'éclat donné par lui à ses félibrées annuelles, tient le haut bout du félibrige, jouissant, dans tout le Sud-Ouest, d'une réputation incontestée.

Nature essentiellement franche et généreuse, aux plus fermes convictions religieuses Adrien Planté joignait un cœur d'or, un esprit ouvert, tolérant, en même temps qu'aimable et enjoué. D'une obligeance inlassable, il ne comptait partout que des amis.

Aussi sont-ils nombreux ceux qui le pleurent en ce moment ; et, de près comme de loin, à Orthez, où ses compatriotes le désignaient sous le beau nom « *lou pay* », comme partout où il est passé, tous sont-ils douloureusement affectés à la pensée qu'ils ne verront plus venir vers eux cette belle et noble figure, dont l'engageant sourire promettait une si attrayante et si aimable causerie.

Pour nous qui l'avons intimément connu, apprécié et aimé, qui étions honoré en retour de sa plus affectueuse sympathie, nous ne pouvons nous défendre, en écrivant ces lignes, d'une bien pénible émotion. Nous nous inclinons profondément devant sa tombe, et nous offrons à sa famille éplorée l'assurance d'un inaltérable souvenir.

PH. LAUZUN.

31 mars 1912.

Digitized by Google

Congrès de la Société française d'archéologie. — Ce Congrès s'ouvrira, cette année 1912, à Angoulême, le lundi 17 juin, sous la direction de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, l'éminent professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes.

Son programme est des plus variés. Outre de nombreuses séances et conférences, il comporte de multiples excursions, tant dans la Charente que dans la Charente-Inférieure, la Gironde et même à Poitiers. C'est ainsi qu'on ira visiter : 1° Plassac, Blanzac, Roullet; 2° Saint-Amant de Boixe, Melle, Aulnay ; 3° Saintes, Rioux, Retaud ; 4° Mouthiers, Montmoreau, Saint-Emilion ; 5° Saint-Michel, Trois-Palis, La Couronne, La Rochefoûcauld ; 6° Poitiers; 7° Charroux, Civray, Ruffec, Verteuil, Lichères ; 8° Bourg-Charente, Pons, Avy, Marignac, Chadenac, Echebrune.

Le Congrès durera du 17 au 25 juin. Les adhésions doivent être envoyées à M. Henri Heuzé, secrétaire-adjoint, 110, rue de Paris, à Vincennes, avant le 15 mai, dernier délai.

Société de Vesins. — Il y a déjà un an, Monseigneur Sagot du Vauroux, évêque d'Agen, toujours préoccupé du progrès intellectuel de son clergé, fondait une société d'études qui porte le nom de Monseigneur de Vesins, un de ses prédécesseurs. Cette société, composée exclusivement d'ecclésiastiques, devra plus tard comprendre trois sections. Pour commencer, elle se cantonne dans l'étude de l'histoire du diocèse. La déclaration, faite le 3 avril 1911, fut insérée au journal l'*Officiel* du 11 avril 1911. Dès le mois de mai, les séances commencèrent.

Parmi les membres de cette société, nous trouvons plusieurs de nos collègues de la Société des lettres, sciences et arts : MM. Couzard, Durengues, Dubos, Dubois, Martinon, Marboutin.

La *Semaine catholique* du diocèse publie chaque mois un compte-rendu sommaire des séances. Les travaux présentés à cette société sont déjà nombreux, citons au hasard : *Etude sur le lieu et la date du martyre de S. Vincent*, par l'abbé Dubos ; *Un autel chrétien du IVe siècle*, par l'abbé Marboutin (paru depuis dans la « Revue de l'Agenais »); *Rectification à la liste épiscopale du diocèse d'Agen à la fin du XIVe siècle*, par l'abbé Dubois ; *La Psalette de la Cathédrale au XVe siècle*, par l'abbé Marboutin; diverses communications de M. le chanoine Durengues sur *le Grand-Séminaire de Beauvais* et sur *un Projet de gouvernement d'un diocèse ; Les droits honori-*

Digitized by Google

fiques de l'église de Montmarès, par l'abbé Magot; la *Confrérie des Pénitents blancs de Caudecoste*, par l'abbé Gayral, etc., etc.

La Société de Vesins vient d'ouvrir un concours sur le sujet suivant : *Faire la monographie d'une circonscription religieuse ou civile (archiprêtré, juridiction, paroisse) sous l'ancien régime, en mettant bien en relief l'action bienfaisante de l'Eglise en ce qui concerne l'assistance, l'instruction, les œuvres corporatives, confréries*, etc...

Les amis des Cathédrales. — Après les amis du vieux Paris, de Versailles, de Fontainebleau, des églises de campagne, des jardins, de l'art primitif, que sais-je encore, voici qu'il se forme actuellement une nouvelle société d'amis des monuments : celle des *Amis des Cathédrales*.

Certes, si l'un de tous ceux qui parent notre belle France mérite d'être apprécié et protégé, c'est bien la Cathédrale. Ne représente-t-elle pas, en effet, à notre esprit, « une des œuvres les plus parfai-
« tes, d'ordre et de grâce, de logique et de poésie, que l'art de
« l'homme ait su accomplir. De la cathédrale, comme d'un centre
« de beauté et de noblesse, s'est répandu, à chaque siècle, un char-
« me inexprimable sur une foule d'édifices, églises, chapelles, pro-
« pres aux diverses contrées, construites dans les lignes de styles
« les plus divers, nues ou fleuries, graves ou souriantes, mais por-
« tant toutes une marque d'élégance et de beauté.

« Elles restent encore debout, en grand nombre, pour notre joie,
« ces demeures de la conscience de l'homme, ces témoins de son
« art, de la pensée des générations et du passé des patries.

« Il faut les garder. Il faut les défendre et aider qui les défend.
« Mais pour les défendre il faut les aimer.

« L'art des cathédrales n'est pas seulement un art. C'est vérita-
« blement un langage, et un langage universel ; car il s'adresse à
« tous, aux plus savants comme aux plus humbles.

« Il faut un peuple pour entendre ce langage. La cathédrale n'est
« pas seulement la maison des morts. Il y faut aussi la vie et la
« parole : c'est l'action sacrée du rituel de l'Eglise : Ce sont les
« poèmes inspirés de la Liturgie, qui doivent, aujourd'hui comme
« autrefois, éclater en chants, en mélodies pures et religieuses.....
« Ces chants, célébrant la splendeur de l'art dans la majesté du cé-
« rémonial catholique, complètent la beauté et l'image de perfection
« qui réside dans la cathédrale... »

Digitized by Google

Aussi, s'est-il formé une Société, sous le titre d'*Amis des Cathédrales*, dont le but est « de permettre non seulement à ses adhérents, « mais à tous, d'aller admirer et étudier les œuvres d'art d'inspira- « tion religieuse, dans le cadre architectural pour lequel elles fu- « rent primitivement conçues. »

Cette Société donnera chaque année deux fêtes artistiques dans les cathédrales ou églises de France. En plus elle organisera des conférences et des auditions de musique religieuse du moyen-âge au XIXe siècle à Paris.

La première de ces fêtes artistiques comme archéologiques, a eu lieu dans la cathédrale de Chartres, le 30 avril dernier. Tous les membres de la Société, membres d'honneur, bienfaiteurs, fondateurs, actifs et associés, y avaient leur place marquée. On y a entendu de très curieux et très anciens morceaux de musique religieuse, dans l'intervalle desquels M. l'abbé Sertillanges a fait une conférence sur « la Pensée chrétienne au XIIIe siècle ». On a visité ensuite la cathédrale sous la conduite de M. Lefèvre-Pontalis, dont l'érudition bien connue n'a laissé inaperçu aucun détail intéressant.

Plus tard, on visitera Saint-Denis, Rennes, Laon, Amiens, etc., et, entre temps, la Société donnera des concerts à Paris à partir du mois de mai.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une si louable initiative, et engager nos lecteurs à faire au plus vite partie de la Société des *Amis des Cathédrales* dont le secrétaire est M. Henri Heuzé, 110, rue de Paris, à Vincennes (Seine).

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 7 mars 1912. — Présidence de M. Ferrère, vice-président

M. Charles de Batz-Trenquelléon offre à ses collègues la troisième édition de son intéressante brochure *Un Aventurier Gascon : le vrai baron de Batz.*

Le clergé a de tout temps contribué, sous des formes qui ont varié, à acquitter les charges de l'Etat. Par un édit de septembre 1594, Henri IV créa une première fois dix-huit receveurs généraux provinciaux des décimes et impositions du clergé. Plus tard, en 1622, Louis XIII y ajouta un receveur particulier par diocèse, reconnaissant au clergé le droit de rembourser ces impositions. Les charges de ces fonctionnaires devinrent fort lucratives, par suite fort onéreuses pour le clergé. Mascaron le comprit. Aussi, nous apprend M. le chanoine Dubourg, chercha-t-il à les alléger, en réunissant en mai 1686, un important synode à Agen, « à l'effet de racheter les « offices de receveur et de contrôleur des décimes et impositions de « l'Agenais ». Ils se montaient à la somme de 89,000 livres soit 35,000 livres, dont jouissait M. Barbier de Lasserre, receveur principal ; 35,000 autres livres au sieur de Lavigerie, receveur alternatif, et 19,000 livres aux dames de Castelnaud et de Lavigerie, héritières de feu le sieur de la Crompe, acquéreur et engagiste desdits offices. Procuration fut donnée à Me Roussel, syndic du clergé, pour emprunter cette somme « en rente constituée au denier vingt, « vingt-un ou autres plus avantageux audit clergé ». L'opération réussit ; l'emprunt fut souscrit, même au-delà, et le rachat opéré.

Il existe, non loin de Cancon, près de l'église de Milhac, un joli petit manoir du XVIe siècle, avec tour ronde pour cage d'escalier au milieu de la face sud, çà et là quelques meurtrières et, à la porte principale, une superbe serrure ornée de petits arcs trilobés au style flamboyant. C'est le manoir de Belot. M. l'abbé Marboutin le décrit et nous apprend que c'est là que naquit Jean de Belot, magistrat au Parlement de Bordeaux, dont la mémoire serait bien oubliée, malgré les importants services qu'il rendit, notamment à Toulouse, où il fut envoyé en 1570 pour faire exécuter l'édit de pacification, s'il n'était devenu l'ami de Montaigne, de La Boëtie, et

Digitized by Google

aussi de Ronsard, qui lui dédia deux de ses pièces : *L'Ombre du Cheval* et la *Lyre*, cette dernière de 476 vers, où l'auteur nous le dépeint au physique comme au moral. De nombreux détails inédits sur l'origine de sa famille, sa fortune, ses propriétés, particulièrement les terres de La Tresne et de Pommiers, son caractère, ses charges et emplois, nous sont fournis par M. Marboutin, qui met pour la première fois en relief, sous le titre *Un Agenais, ami de Ronsard*, ce personnage, dont notre pays a quelque droit de se montrer fier.

M. Jacques Amblard, membre correspondant, présente à la Société un Mémoire sur la Réorganisation du barreau d'Agen en 1812. Supprimé par décret des 2-11 septembre 1790, l'Ordre des Avocats ne fut rétabli par Napoléon qu'en décembre 1810. De nombreux abus réclamaient cette mesure. En des pages claires et précises, M. Amblard les signale, principalement à Agen « où l'on vit un nom-« bre considérable de citoyens se révéler hommes de loi et défen-« seurs officieux : beaucoup de facilité d'élocution, aucune con-« naissance juridique, aucun scrupule, aucune honnêteté, tel était « le bagage de ces nouvelles recrues, auxquelles on ouvrait toutes « grandes les portes des tribunaux ». Aussi le procureur général impérial Mouysset ne cesse-t-il de demander le retour à l'ancien état de choses. Il ne l'obtint qu'en 1810. « Et ce fut avec une joie « égale à celle qui avait salué sa suppression, que le rétablissement « de l'Ordre des Avocats fut salué à Agen », où de 58 qu'il était en 1811, le nombre des avocats inscrits tomba dès l'année suivante à 22. L'Ordre fut reconstitué, le tableau rétabli, le sieur Duplantier, ancien conventionnel, élu bâtonnier ; une discipline sévère fut imposée, tant pour pouvoir plaider que pour être admis au stage ; et ces mesures contribuèrent à redonner ainsi à la profession d'avocat le lustre qu'elle avait autrefois. PH. L.

Séance du 11 avril 1912. — Présidence de M. le chanoine Durengues.

M. Lauzun se fait de nouveau l'interprète des sentiments de la Société en rappelant le deuil cruel qui est venu la frapper dans la personne de M. Edouard Payen, membre résidant. Il énumère les titres nombreux que le défunt possédait à l'estime et à l'affection de ses collègues, et il assure une fois de plus sa famille de la part bien grande qu'ils prennent à sa douleur.

Digitized by Google

M. Jacques Amblard, avocat à Agen, est élu membre résidant.

M. l'abbé Dubois communique une lettre inédite de Blaise de Monluc, adressée le 2 août 1569, d'Agen, à l'un de ses fidèles, Armand d'Ayguesvives, de l'illustre famille des Raffin, pour lui donner rendez-vous à Layrac, puis à Lectoure, au moment où le futur maréchal cherchait à concentrer le plus possible de catholiques pour essayer d'arrêter la marche désastreuse de Mongonmery en Gascogne. Extrait des archives de M. J. Beaune, ce précieux autographe est l'occasion d'une étude approfondie faite par notre ancien collègue, non seulement sur la généalogie de cette branche des Raffin, mais aussi sur leurs possessions et le rôle joué par ses divers membres pendant toute cette époque des troubles religieux.

Continuant ses travaux sur les monuments du vieil Agen, M. Lauzun donne lecture de son chapitre sur la *Tour du Chapelet*, ce curieux édifice qui, vu des berges du canal, se détache si bien au-dessus des maisons qui le bordent près de la Cathédrale, mais qui devient invisible dès qu'on pénètre en ville et qu'on cherche à s'en approcher.

Encore bien conservée, la tour du Chapelet faisait partie de la première enceinte d'Agen, celle qui fut démolie en 1229, pour faire place, un siècle après, à l'enceinte définitive, plus étendue. Le bas est roman et se rattache à une portion assez considérable du mur primitif. La partie supérieure en briques est de beaucoup postérieure. Entre les deux, s'ouvre, au second étage, sur la face ouest, une charmante fenêtre gêminée, ornée d'une élégante colonnette en marbre blanc. Au XVIe siècle, la tour du Chapelet fut englobée dans le vaste couvent de ce nom, que fondèrent à Agen, en 1585, les filles de S. Dominique. Depuis la Révolution, et après de nombreuses attributions, elle est devenue propriété privée.

PH. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

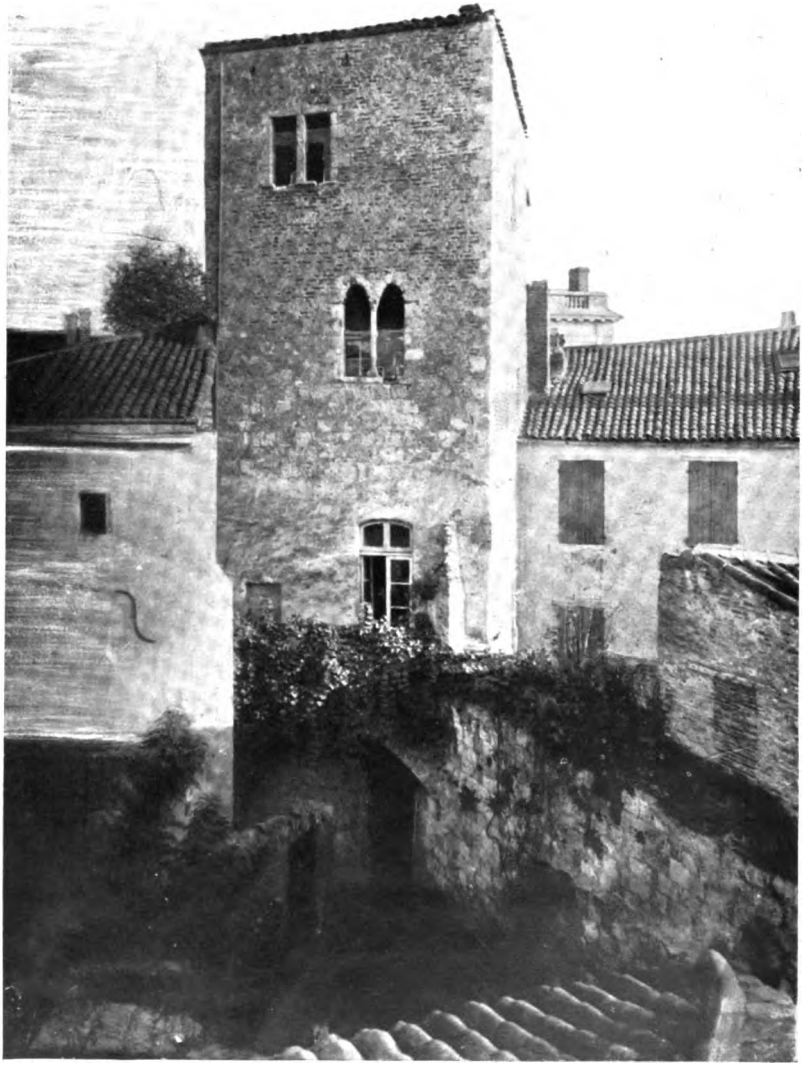

Cliché Moullis

TOUR DU CHAPELET

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS DU VIEIL AGEN

LA TOUR DU CHAPELET

Lorsque, gravissant les pentes du coteau de l'Ermitage, ou se promenant seulement sur les berges du canal au-dessous du pont de Courpian, on jette ses regards du côté de la Cathédrale, on aperçoit, à l'ouest du haut clocher de Saint-Caprais, une tour carrée, de proportions moindres, mais qui cependant, assez élevée, émerge d'un îlot de maisons, pressées entre cette église et le vaste jardin des Filles de Marie. Elle offre tous les caractères d'une très ancienne construction. C'est la Tour du Chapelet.

Mais si, rentrant en ville, on veut s'en approcher et l'examiner de plus près, cette tour disparaît comme par enchantement. On a beau la chercher de la place Saint-Caprais, de la rue des Cornières, des rues François Arago ou Neuve des Augustins, elle reste invisible et s'est comme évaporée. A peine arrive-t-on péniblement à en voir un fragment entre deux maisons de la rue Fon-Nouvelle. Encore n'est-ce qu'imparfaitement.

Pour l'étudier, il faut entrer au n° 3 de la rue François Arago, ancienne rue Neuve du Chapelet, traverser la maison et pénétrer dans une petite cour qui se trouve à l'ouest. Elle se dresse alors, très imposante, immédiatement au-dessus. Mieux encore, si l'on veut la photographier, il est indispensable de monter, non sans danger, sur les toitures successives des maisons de la rue Fon-Nouvelle. C'est de cet endroit que l'a prise, après bien des difficultés, M. Moullis, photographe, dont nous reproduisons ci-contre le précieux cliché, le remerciant d'avoir bien voulu nous autoriser à le publier en tête de cette étude.

Il nous permet ainsi de consacrer à cette tour, bien qu'exis-

Digitized by Google

tante, mais si peu connue des Agenais, un chapitre spécial parmi ces *Souvenirs du Vieil Agen*. N'en est-elle pas l'un des plus anciens monuments et ne présente-t-elle pas, par suite, une importance capitale, digne du plus vif intérêt?

La Tour du Chapelet, ainsi nommée parce qu'elle fut englobée dans le couvent des religieuses de ce nom à la fin du XVIe siècle, remontait bien au delà. Elle date de l'époque romane, au moins dans sa partie inférieure. Elle faisait en outre partie intégrante de la première enceinte de la ville, ainsi qu'on peut le voir encore par le pan de mur qui s'y rattache à l'ouest, bâti en gros appareil moyen, d'une longueur de douze mètres sur près de six mètres de haut, dernier vestige debout des plus anciens remparts d'Agen.

Dans notre étude sur les *Enceintes successives d'Agen* (1), nous avons longuement exposé quel était le périmètre de l'enceinte primitive, celle qui, construite et maintes fois démolie de la fin du IIIe au XIe siècle, se trouvait définitivement élevée dès le commencement du XIIe siècle. Nous n'y reviendrons pas.

La Tour du Chapelet y était comprise. Elle défendait toute la courtine nord de la ville, entre les tours-portes de la Croix et de la Grande-Horloge à l'ouest, et celles de la Petite Boucherie et Molinier à l'est, avant que ne fut incorporée dans la deuxième enceinte l'église de Saint-Caprais, encore hors des murs. Elle se présentait comme une sentinelle avancée du côté le plus faible, puisqu'il était dominé par le coteau, le plus exposé par suite aux coups de l'ennemi. La Tour du Chapelet offre donc à nos yeux une importance archéologique exceptionnelle.

A peu près intacte, comme aux premiers temps de sa construction, cette tour accuse, avons-nous dit, dans le bas tous les caractères de l'époque romane. Elle est presque carrée; mais sur le plan elle se détache, très saillante, en forme de losange et comme en éperon.

Ses murs ont une épaisseur de 1 m. 25.

(1) Agen, Imprimerie Lamy, 1894. In-8° de 71 pp.

Digitized by Google

Son rez-de-chaussée n'a guère été modifié depuis le XIIe siècle. Il consiste en une grande salle unique, voutée en berceau légèrement brisé, dont la longueur des faces varie de 5 m. 25 à 5 m. 40 et d'une hauteur totale de 6 mètres environ. Nous disons totale, car il importe de remarquer que le plancher actuel est moderne, posé pour accéder de plein-pied à la petite cour extérieure. Il divise en deux parties à peu près égales cette salle basse, et il crée ainsi au-dessous une cave de 2 m. 50 environ de haut. Primitivement, il n'existait pas, cave et rez-de chaussée actuels ne formant qu'une seule et même salle, dont le niveau du sol effleurait celui du fossé de ville, creusé au pied de la tour.

Cette salle du rez-de-chaussée, où deux rainures énigmatiques, très rapprochées l'une de l'autre, sont creusées en arc de cercle sur la paroi supérieure de la voute, n'était ajourée que par deux portes-fenêtres et une meurtrière. Nous ne mentionnons pas les trois baies modernes, ouvertes postérieurement pour les besoins du service.

Les deux portes-fenêtres à cintre légèrement brisé se font face, percées à 2 m. 50 au-dessus du sol actuel, à 5 mètres par conséquent au-dessus du sol primitif, l'une dans le mur méridional, l'autre dans celui du nord. Elles permettaient d'accéder au bas de la salle au moyen d'échelles, selon les règles de l'époque qui voulaient que les rez-de-chaussée de toutes les constructions fortifiées fussent hermétiquement clos, ne servant qu'à loger les provisions et les munitions. Elles aboutissaient en outre, croyons-nous, des deux côtés, quoique se trouvant en contre-bas, au chemin de ronde qui courait le long du mur d'enceinte ; et elles pouvaient communiquer, au besoin, à l'intérieur, l'une avec l'autre, par un plancher mobile posé sur une forte corniche que l'on voit encore sur les faces nord et sud, à 0 m. 70 c. au-dessous.

La meurtrière qui constitue la troisième ouverture de cette salle basse, est très caractéristique et parfaitement conservée. Percée sur le côté gauche du mur septentrional, un peu au-dessus de la porte-fenêtre, à 1 m. 30 au-dessus du plancher actuel, à 3 m. 80 par suite au-dessus du sol primitif, elle se

Digitized by Google

compose, à l'intérieur, d'une niche cintrée voutée en berceau, de 1 m. 40 de haut sur 1 mètre de large, et dont les ébrasements, de 1 m. 10 de profondeur, aboutissent, en se retrécissant, à une rainure droite, ouverte dans l'épaisseur du mur. Large de 0 m. 25 à l'intérieur, cette rainure doit être plus étroite encore à l'extérieur, bien que, actuellement murée, il soit impossible de l'apercevoir du dehors. Elle ne se termine, croyons-nous, par aucune entaille, pas plus dans sa partie basse que supérieure. On peut donc en conclure que, tout en servant à lancer des traits d'arbalète ou des flèches sur les assaillants, elle était plutôt destinée à surveiller les travaux des assiégants et à voir au dehors, sans que le guetteur eut à se découvrir. L'absence de bancs de pierre de chaque côté de la niche, ainsi qu'il s'en trouve presque toujours à l'époque romane, et sa hauteur au-dessus du sol, sont deux preuves de cette principale destination.

On peut donc dire que la meurtrière de la Tour du Chapelet, absolument romane, avait été percée moins pour la défense que pour donner vue sur le coteau et aussi un peu d'air et de lumière à cette sombre salle du rez-de-chaussée.

Une petite ouverture carrée se voit encore à gauche de cette niche, percée, comme elle, dans toute l'épaisseur du mur.

Le premier étage a été entièrement remanié et transformé de nos jours en appartement habitable. La fenêtre et le balcon qui donnent sur la cour datent de quelques années seulement. Tout autour, à l'extérieur comme à l'intérieur, on ne voit nulle trace d'ouverture, ni de meurtrière. Il faut en conclure que cet étage était, comme le rez-de-chaussée, entièrement clos selon les usages du temps qui se sont perpétués jusqu'à la fin du XIIIe siècle, tels que nous les voyons si rigoureusement appliqués dans nos Châteaux Gascons, ces curieuses petites forteresses échelonnées le long de la frontière du Condomois d'un côté, de la Lomagne et de l'Armagnac de l'autre (1).

Le second étage seul est franchement ajouré. Ce qui frappe

(1) Voir notre étude sur les *Châteaux Gascons de la fin du* XIIIe *siècle*. (Auch, 1897. In-8° de 432 pp. avec planches et plans).

Digitized by Google

en effet le plus dans la vue de la tour reproduite en tête de ce chapitre, c'est la jolie fenêtre géminée ouverte sur la face ouest de cet étage. Cette fenêtre est romane, contemporaine par suite de la salle basse. Elle est formée de deux baies, assez grossièrement cintrées, réunies par une charmante colonnette en marbre blanc, terminée à ses deux extrémités par deux gracieux chapiteaux de pierre qui lui servent de base et de couronnement. Celui du haut est orné de quatre feuilles renversées, s'enchevêtrant l'une dans l'autre en forme de cœur allongé. Cette baie est la seule que nous ayons su reconnaitre, la salle, qu'elle éclaire, ayant été, comme celle du premier étage, entièrement modifiée.

Le troisième étage, en revanche, est ajouré sur ses quatres faces, ces dernières mesurant intérieurement 6 m. 25 au nord, à l'est et au sud, et 5 m. 20 seulement à l'ouest. A l'ouest, presque au-dessus de la fenêtre géminée, on remarque, en effet, une large baie à meneau vertical, ouverte dans une niche cintrée, de chaque côté de laquelle a été dressé un petit banc de pierre ; au nord, une ouverture plus étroite, également à meneau droit ; à l'est, une large ouverture cintrée ; au sud enfin, un grande fenêtre à meneaux croisés, donnant sur la ville. Quelques-unes de ces ouvertures, notamment à l'est, ont été refaites postérieurement à l'époque romane. Trois petites crédences, à sommet triangulaire, y sont percées dans l'épaisseur du mur qui ne dépasse pas 0 m. 70. Enfin, au coin sud-est se voit une porte assez étroite, qui permettait sans doute d'accéder à cette salle et aussi de monter à l'étage supérieur.

La tour devait être en effet plus haute, terminée par des combles recouverts d'une charpente quadrangulaire plutôt que par une plateforme crénelée.

Du reste, toute la partie supérieure de la Tour du Chapelet a été remaniée au XIVe siècle, peut-être même plus tard. A l'extérieur, ne voit-on pas, sur la face ouest, qu'à partir du troisième étage, à la hauteur de l'accoudoir qui coupe en deux la colonnette, elle n'est plus construite qu'en briques et que les fortes assises de grossses pierres s'arrêtent au milieu de la fenêtre géminée.

Digitized by Google

La Tour du Chapelet n'a pas d'histoire. Elle garde, enfouis dans ses murs, les secrets des siècles passés. Quelles armées a-t-elle vu camper devant elle? Si, comme nous le croyons, elle est romane, du XIe ou XIIe siècle, à quelle date remontent les assises de son rez-de-chaussée et les murs de la première enceinte qui la flanquent de chaque côté. Ont-ils résisté aux assauts des Barbares, des Wisigoths, des Francs, des Sarrasins, ou seulement des Normands? N'ont-ils été élevés, comme nous le croyons, qu'après le sac terrible et la presque totale destruction d'Agen par ces derniers au IXe siècle? Toujours est-il qu'ils ont vu les luttes sanglantes de la guerre des Albigeois et plus tard les débuts de la guerre de Cent ans, avant que la troisième enceinte n'ait reporté au pied même du coteau la ligne de défense.

A la fin du XVIe siècle, le 28 février 1585, les Dominicaines ou religieuses du Chapelet vinrent de Lectoure s'établir à Agen. Ce fut, après les Annonciades arrivées en 1533, le deuxième couvent de femmes. Il y fut fondé par les pieuses libéralités de la dame de Lisse, Marguerite de Casseneuil (1). Elles se fixèrent près de l'église de Saint-Caprais, « dans la maison de « M. de Sainct-Project, chanoine de la Collégiale », et bientôt elles étendirent leurs possessions depuis l'extrémité des Cornières au sud, jusqu'au moulin de Saint-Caprais au nord, depuis le seuil même du grand portail de l'église à l'est, jusqu'aux jardins des maisons de la rue Fon-Nouvelle à l'ouest.

La vieille tour, avec les pans de mur adjacents, fut englobée dans ce vaste emplacement. Et comme elle se trouvait presque à l'extrémité ouest de la chapelle, elle servit, dit la tradition, de clocher au monastère. Nous n'avons su voir nulle part trace de cette destination. La Tour du Chapelet, qui servait aussi principalement de chai et de cave, fit donc jusqu'à la Révolution partie intégrante du couvent qui lui donna son nom.

Dans le procès-verbal d'estimation du couvent du Chapelet, à la date du 1er janvier 1794, la Tour du Chapelet figure dans

(1) Voir le Chapitre III du Tome II de nos *Couvents d'Agen* : *Les religieuses du Chapelet*, p. 75-98.

Digitized by Google

le 11me lot, « ledit rez-de-chaussée, y est-il dit, consistant en « un beau four et fournial et un très vaste chai et patus ou « emplacement bordant la rue Sans-Culotte » estimé, avec les trois étages supérieurs, 3.800 livres.

Et dans le devis estimatif pour la division en lots, de la même date, nous lisons aussi, au sujet de cette tour, « *Rez-* « *de-chaussée* : Il sera fait la démolition de la moitié de la « voute qui est située au-devant du four. Et icelle dite moitié « qui est en position du levant, pour y être placé à ladite « ouverture, un escalier pour l'usage du premier et du second « étage ; ouverture de ladite vente, levée et remise d'un plan- « cher qui y est placé au-dessus, escalier et main-d'œuvre, le « tout ensemble évalué 260 livres.

« Plus il sera fait la fermeture de deux ouvertures qui sont « dans le grand chai, situées à la position du couchant, la « première est une porte sur neuf pans de haut et quatre pans « et demi de large ; la seconde est une autre ouverture à la « même position, en forme de porte, sur sept pans et demi « de haut et sur trois pans six pouces de large, le tout évalué « 24 livres.

« Plus il sera fait un mur de façade de l'entière largeur du « grand chai, lequel sera sur une canne d'élévation y compris « sa fondation. Mêmes dimensions d'épaisseur que les autres ; « et ledit mur bordera la rue Sans-Culotte. Evalué 140 livres.

« Plus il sera fait un mur divisoire, tendant vers le mur de « façade, lequel servira à diviser le présent lot du douzième « lot, sur une canne d'élévation, y compris ses fondations, et « sur dix pouces d'épaisseur ; ledit mur évalué, matériaux, « chaux, sable et main-d'œuvre, 30 livres.

« *Premier étage.* — Il sera fait une cloison en un mur de « dix pouces d'épaisseur sur onze pouces de hauteur et sur « sept pans de large, matériaux, chaux, sable et main-d'œuvre, « évalué 20 livres.

« Plus il sera fermé une porte communiquant à un petit « cabinet qui restera à la propriété et disposition du dixième « lot, pour l'emplacement de l'ouverture d'une croisée utile à « la chambre qui est située dans le corps de la Mirande,

Digitized by Google

« laquelle est garnie en placards, ladite porte est située au « midi du susdit colidor, sur neuf pans de haut et quatre pans « de large, évalué 12 livres.

« *Deuxième étage.* — Il sera fait une semblable cloison que « celle du premier étage. Mêmes dimensions et par conséquent « même prix. Evalué 20 livres.

« *Troisième étage.* — Il sera fermé le grenier en partie inter- « médiaire et divisoire entre le présent lot et le dixième lot ; « laquelle fermeture sera faite en torchis pan de bois. Evalué « en tout 30 livres. »

Les religieuses une fois expulsées, le couvent du Chapelet, ainsi morcelé, fut vendu à divers et subit des destinations différentes. C'est ainsi que l'église et ses dépendances les plus proches servirent, en 1795, d'entrepôt de salpètre, puis de magasin à fourrages. Telle était encore leur destination en 1814.

L'année suivante, la municipalité l'utilisa comme prison correctionnelle. On y enferma d'abord les condamnés pour délits de police, puis pour dettes, enfin pour délits politiques, et aussi les militaires pour cause de désertion. Cet état de choses cessa en 1818, année où le Chapelet devint le siège d'une école d'enseignement mutuel dont nous avons longuement parlé (1). Elle s'y maintint jusqu'en 1822. A ce moment tout l'ancien couvent fut mis en vente et, de nouveau, divisé en de nombreux lots. La tour qui nous occupe devint une dépendance de la maison n° 3 de la rue Neuve du Chapelet, aujourd'hui rue François Arago. Elle appartient actuellement à M. Nebout de Riberot.

PH. LAUZUN.

(1) *Histoire de la Société Académique d'Agen*, p. 112-119. (Agen 1900. In-8° de 255 pp.)

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Marboutin

Mme Félicie D'AYZAC

Digitized by Google

Digitized by Google

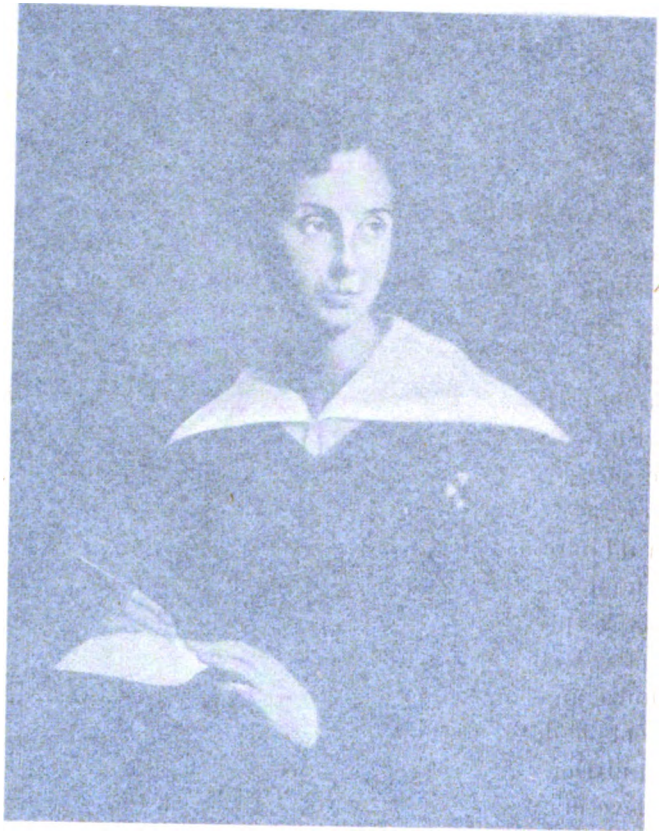

[illegible]

Mr [illegible] BALZAC

Digitized by Google

LE CHATEAU DE CASTELNOUBEL

(Commune de Bon-Encontre)

CHAPITRE VI

Castelnoubel au XIXe siècle.— Mlle d'Ayzac, Mgr Meignan, Mlle des Echerolles

A la mort de M. des Echerolles, Castelnoubel passa aux mains de ses enfants, et fut bientôt la part de Madame la Comtesse Hélène des Echerolles.

Née à Saint-Gaudens le 18 juin 1818, elle était la cinquième enfant de M. Joseph-Marie-Etienne Giraud des Echerolles, sous-préfet de cette ville, et de Marie-Louise-Lucienne de Leygonie. Elle suivit bientôt sa famille à Agen, où son père était nommé secrétaire général de la Préfecture. Quelques années après, en sa qualité de fille d'un ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, elle fut admise dans la maison de Saint-Denis, fondée par Napoléon, pour l'éducation des enfants des légionnaires pauvres.

Les élèves étaient reçues dans cet établissement à l'âge de six à douze ans, et devaient en sortir à dix-huit, ou plus tôt, si les parents le désiraient.

A Saint-Denis, elle trouva Mademoiselle Félicie d'Ayzac, qui d'élève était devenue dame dignitaire et professeur. Elles étaient faites pour se comprendre, et se lièrent fortement, jetant les bases de cette solide et inaltérable amitié que la mort seule devait rompre.

Hélène des Echerolles, d'intelligence très vive, fut une excellente élève, mais ayant beaucoup de goût pour le dessin et la peinture, elle cultiva spécialement ces arts. Elle dessinait avec charme et précision, et peignait agréablement. On peut s'en rendre compte, par les deux dessins que nous avons donnés, et par les tableaux conservés à l'église de Cassou et à Castelnoubel.

Digitized by Google

Lorsqu'elle eut terminé ses études, elle imita son amie Mademoiselle Félicie d'Ayzac. Elle resta à Saint-Denis, devint dame dignitaire et professeur.

Après la mort de son père, elle se rétira à Castelnoubel. Un de ses frères, Henri, vint l'y rejoindre quelques années après. Henri des Echerolles, très dévoué aux œuvres catholiques, était un musicien de talent. Il a publié quelques-unes de ses compositions musicales, qui sont très estimées, il signait d'habitude une partie de son nom D'Ech. Un de ses cantiques surtout est très connu, *Rose mystique*, dont les paroles sont d'un de ses frères.

Au lendemain de son arrivée à Castelnoubel, Madame des Echerolles se trouva un peu isolée et sachant aussi combien son amie Madame Félicie d'Ayzac était seule à Paris elle lui offrit l'hospitalité de son vieux château. Madame d'Ayzac se laissa convaincre, et, dès 1868, elle venait rejoindre son amie.

Pour ces deux femmes, de culture supérieure, ce furent alors de douces années passées dans l'intimité. Le soin des pauvres et des malades, les études préférées continuées dans le calme, de douces causeries, et pendant quelques mois de l'année la visite d'un ami commun, ancien aumônier de Saint-Denis, devenu évêque, puis cardinal, Mgr Meignan, occupèrent agréablement les loisirs de leur solitude et adoucirent les dernières années de l'existence.

Elles s'attachèrent à ce vieux château, dont le site pittoresque plaisait à leurs goûts artistiques, et dont les vieilles pierres et les remparts découronnés parlaient à leur esprit. Elles le chantèrent toutes les deux, et s'efforcèrent d'en dire tout le charme. Nous avons donné, en tête de ce travail, la poésie de Madame d'Ayzac, voici maintenant celle de Madame des Echerolles :

CASTELNOUBEL

Si obliviscero tui.

J'aime Marly, Meudon, Orsay, Cernay-la-Ville,
Versaille et Trianon, mais rien, rien sous le ciel,
En plaine ou sur hauteur, sous falaise ou dans île,

Digitized by Google

Entre vingt oasis, entre cent, entre mille,
Ne vaut ma roche étroite et son Castelnoubel.

Castelnoubel est blanc, blanc comme un cou de cygne ;
Blanche est aussi sa côte où rit le grenadier ;
Sous son rempart géant le platane s'aligne ;
L'autan qui sur son pied dépouille et tord sa vigne,
Effeuille sur son flanc le chêne et l'amandier.

La ronce cependant fleurit sur ses tourelles,
L'essaim des passereaux s'y blottit chaque soir,
Aucun lieu n'a gardé plus de nids d'hirondelles,
On n'entend dans aucun plus de battements d'ailes,
Et le pays au loin est fier du vieux manoir.

Pour moi, son haut rocher coloré par l'automne,
Ses agrestes abords dépouillés par l'hiver,
L'herbe, dont son vieux mur au printemps se couronne,
Le site qui l'encadre et l'air qui l'environne,
Tout me rend le passé, tout m'émeut, tout m'est cher.

J'aime à voir à son pied ces campagnes splendides,
Ces champs, ces beaux vallons que Rotschild envîrait,
Ces verts escarpements et ces pentes rapides,
Et ces sommets, baignés de teintes si limpides
Que le soleil, au soir, ne quitte qu'à regret ;

Et la nuit, j'aime à voir des étoiles sans nombre
Les phares lumineux scintillant sur la tour,
Le cloître, tour à tour resplendissant ou sombre,
Et le rempart du nord, projetant sa grande ombre
Sur les flancs étagés des coteaux d'alentour.

D'autres cieux m'ont offert, dans mes pélerinages,
Bien des cœurs dévoués, fidèles, droits et sûrs ;
L'amitié m'a parlé bien des tendres langages,
Mais rien ne m'a rendu les chers et doux visages
Que j'ai vus rayonner dans l'ombre de ces murs.

Aussi, viens-je aspirer dans cette enceinte amie
Leurs souvenirs liés aux beaux jours de ma vie,
Raviver leur passé dans ma mémoire en deuil,
Evoquer les appels de leurs voix bien aimées,
Et presser de mon front leurs traces imprimées,
Des créneaux de son faîte aux dalles de son seuil.

Digitized by Google

Là, dorment frais encor, là reposent fidèles,
Tous mes rêves d'enfant : les riants avenirs,
Les printemps sans déclin, les amours éternelles ;
Là, comme des oiseaux assoupis sous leurs ailes
S'éveillent à ma voix mes plus doux souvenirs.

J'en ai dans mon passé de plus brillants sans doute ;
Mais jamais dans mon cœur aucun n'a fait vibrer
Ces notes d'autrefois que ma pensée écoute,
Doux échos des édens rencontrés sur ma route
Qui ravissent mon âme et qui la font pleurer ;

Larmes toujours ! car Dieu, que notre orgueil offense,
A voulu que l'instinct de notre insuffisance
Prime et rabatte en nous celui de nos grandeurs ;
Et telle, et si profonde est l'indigence humaine,
Qu'affolé par la joie ou vaincu par la peine
Pour rendre ce qu'il sent, l'homme n'a que des pleurs.

Dans l'œuvre poétique entièrement inédite de Madame des Echerolles, nous pourrions cueillir à pleines mains des choses exquises, notamment *les Hirondelles de Castelnoubel.*

Son œuvre littéraire n'est pas là toute entière. A la suite d'une gageure, elle a abordé le roman, et n'y a pas mal réussi. Voici à quelle occasion.

Trois amies s'entretenaient un jour de la littérature contemporaine, et gémissaient sur les ravages du roman immoral. L'une d'elles prétendit qu'il était impossible d'écrire un roman honnête, et qu'un livre de cette sorte ne pourrait engendrer que l'ennui. Les deux autres protestèrent avec énergie et comme la discussion continuait, elles promirent de faire la preuve de leur opinion, en composant chacune un roman honnête.

L'une de ces dernières était Madame Hélène des Echerolles. Elle se mit à l'œuvre et en 1867, elle publiait sous le pseudonyme transparent d'Hélène du Castel, un roman intitulé *Régine ou la Perle des Grèves* (1).

---

(1) *Régine ou la Perle des Grèves*, par Mme Hélène Du Castel. — H. Casterman, Tournai 1866. Dans la collection des romans honnêtes.

Digitized by Google

Un vaisseau inconnu vint se perdre, par une nuit de tempête, sur les côtes de Bretagne. Tout périt, sauf une petite fille de quelques mois que le flot déposa sur le rivage. Recueillie par un pêcheur, le père Peanec, elle grandit dans la pauvre chaumière, sous l'œil attentif de sa mère adoptive, de sa marraine la châtelaine, baronne de Kergleen et du recteur de Saint-Efflam, fils de son sauveur. Son enfance se partage entre la cabane, le presbytère et le château, où elle joue avec le petit-fils de la baronne. Celui-ci, entré plus tard dans la marine militaire, part pour le Brésil, où il se marie avec Manoëlita de Sierraflores.

Régine, c'est le nom de l'orpheline, en apprenant ce mariage, éprouve une vive peine, car elle aime le bel Olivier de Kergleen. Elle songe un moment à prendre le voile, dans le couvent où elle a été élevée. Quelques années après, Manoëlita meurt, laissant deux filles à son mari Olivier. Celui-ci, rentré en France, confie ses deux enfants aux soins de sa grand'mère et surtout de Régine, et se lance bravement dans la seconde guerre de Vendée.

Blessé grièvement, il se réfugie à Kergleen. Il apprend alors par la confession d'un serviteur de ses beaux-parents, que Régine est la cousine-germaine de Manoëlita, dépouillée de sa fortune par une intrigue criminelle. Décidé à réparer, il rend à Régine la fortune qui lui revient et part pour aller ensevelir son existence dans une terre de Vendée. La jeune fille ne veut pas accepter et prend la résolution de se faire religieuse. Mais grâce à l'intervention d'une amie dévouée, tout s'arrange et finit par un mariage.

Tel est, en quelques mots, la trame de ce petit roman. Un journal Belge le publia en feuilletons, et il eut un légitime succès. Il contient des pages exquises et de charmantes descriptions. Lorsque l'auteur parle du château de Kergleen, on voit qu'il pense à Castelnoubel et la description qu'il en donne s'applique bien au vieux manoir agenais. « Le pauvre castel, lui aussi, avait perdu peu à peu de sa force et de son importance. De ses quatre tours crénelées, qui jadis s'élançaient dans les nues, deux seulement, l'une au sud et l'autre au nord,

Digitized by Google

avaient résisté aux siècles et aux chocs des révolutions : elles existaient encore intactes... Ces deux tours, évidemment très anciennes et flanquées d'échauguettes, indiquaient suffisamment l'ancienne demeure seigneuriale de la paroisse. De même des quatre ailes de bâtiment, autrefois reliées par ces tours colossales, deux aussi étaient debout, mais une seule de ses ailes, celle du levant, était encore habitable.

Elle avait été découronnée en 93, ne conservant qu'un rez-de-chaussée, un premier étage et des combles. Devant le portail, aussi armorié, les restes d'un pont-levis : autour des ruines, de larges fossés à demi-comblés et tapissés d'un fin gazon: dans l'intérieur, les larges escaliers, leurs voûtes ogivales, celles d'une galerie encore existante toute empreinte du luxe et des habitudes des temps féodaux ; les écuries, les communs, les étables même, les caves, les prisons magnifiquement voûtés, la plupart taillés dans le roc vif, tout cet ensemble des souvenirs du passé faisait encore du château de Kergleen une belle et majestueuse demeure.

Les deux tours de l'Est et de l'Ouest n'avaient pas entièrement disparu : elles cachaient sous les pariétaires et les ronces leurs bases puissantes, encore assez bien conservées pour abriter, chacune dans son unique salle obscure, les lapins, la volaille, les porcs, en un mot tout la gent habituelle des basses-cours. »

Le style est simple, calme, clair. La sensibilité féminine a partout laissé son empreinte et le lecteur se sent gagné par la douce émotion qui se dégage de ces pages charmantes.

Lorsqu'elle composait Régine, Madame des Echerolles était encore à Paris, mais elle ne tarda pas à s'installer à Castelnoubel, où bientôt son amie venait la rejoindre.

Marie-Emilie-Félicie d'Ayzac était née à Paris le 27 février 1801. Elle était fille de Claude-Louis-Hélion d'Ayzac, et de Anne Lafons.

La famille d'Ayzac, originaire du Vivarais, était très ancienne. Elle tirait son nom du fief et château d'Ayzac, situés près du bourg d'Antraigues. Déjà, au XIIIe siècle, on rencontre cette noble maison, dont plusieurs membres prennent part aux

Digitized by Google

croisades. Ses armes étaient : d'or à un lion rampant de sable, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or (1).

Claude-Louis-Hélion d'Ayzac fut dénoncé pendant la Révolution « pour avoir été un des chefs révolutionnaires du camp de Jales, pour avoir voté avec sa troupe scélérate en faveur du ci-devant Comte d'Artois ». Un peu plus tard, germinal an II, il est dénoncé au Comité de Thueys « comme ayant fait à la Convention une adresse contre la commune de Paris et Marat ». Ces accusations le conduisirent à la prison, où il fut heureusement oublié jusqu'au 9 thermidor (2).

La chute de Robespierre lui rendit la liberté et lui sauva la vie. Mais il avait perdu sa fortune et sa situation. Il fut obligé de s'expatrier. Voici l'hommage filial que sa fille lui rendit dans un charmant recueil de poésies intitulé *les Soupirs*.

« Doué d'une brillante éloquence, il se distingue dans la carrière du barreau. Avocat au parlement de Toulouse, président du tribunal de Courtray sous le Consulat, membre, sous l'Empire, de la haute magistrature de France, il remplit successivement les fonctions de premier juge, de procureur général, de président de la Cour criminelle d'Aix, et la haute capacité qu'il déploya dans nombre d'affaires épineuses, jointe à sa connaissance approfondie du droit coutumier et du droit écrit, l'avaient fait surnommer : *le fameux criminaliste du Languedoc*.

« En 1804, les cours judiciaires ayant été consultées sur le projet du code médité par le Conseil d'Etat, celle des Bouches-du-Rhône commit tout le soin de cet examen à mon père, qui discuta tous les articles et y proposa de nombreux amendements (3). Il fit paraître en 1807 un nouvel ouvrage (*Considérations sur la recomposition de la magistrature en France*), et cette publication, empreinte de la même sagacité, obtint le plus haut succès d'estime.

---

(1) *Armorial du Vivarais*, par Florentin Benoit d'Entrevaux. — Privas, imp. centrale 1908, p. 35.

(2) Archives de Castelnoubel.

(3) Ce travail est inséré, sous son nom seul, dans la collection in-4° des *Observations des Cours*, an XIII.

Digitized by Google

« Madame Caroline Bonaparte, qui aimait à s'environner de tout ce qui brillait dans les lettres, apprécia la profonde érudition de mon père. Elle sentit quel avantage il y aurait à en tirer parti pour la science, et voulut l'attacher à sa personne et lui créer des loisirs. Elle l'emmena avec elle en Italie, où il fonda, dans le palais même de cette princesse, une bibliothèque qui fait l'admiration des visiteurs et des étrangers. Nommé conservateur de cet établissement et affranchi de la préoccupation des affaires, c'est là qu'il entreprit, par son ordre, un ouvrage de la plus haute portée, tout étincelant de découvertes, et fait de longues recherches et d'un immense savoir. *Le Rectificateur des faits et des dates erronées qui ont obscurci et dénaturé l'histoire sacrée et profane, depuis l'origine du genre humain jusqu'à nos jours*, tel est le titre de ce travail, dont la reine hâtait avec impatience le complet achèvement, et que son vœu le plus cher était de voir publier. Elle avait compris quelle sensation il exciterait dans le monde littéraire, et prévu la polémique qu'il devait y soulever ; elle savait quel intérêt ont les gouvernants de tous les pays à provoquer, par les débats de la haute littérature, l'affermissement des idées religieuses, levier d'une force incalculable pour quiconque sait l'employer.

« Mais l'échelle de cette œuvre était immense; le trône de Caroline Bonaparte s'est écroulé, et longtemps après, mon père est descendu dans la tombe, au moment où il venait de retoucher ses manuscrits une fois encore, et sans avoir eu la consolation de les publier. Ces travaux ont dévoré sa vie tout entière, mais aussi ils en ont bercé les amers chagrins. Seul et stérile héritage, ils sont conservés religieusement par sa famille..... (1).

« Modeste à l'égard de son mérite, mon père n'a ambitionné nulle renommée ; il a écrit par passion pour la science, pour la religion et la vérité. L'épidémie de 1832 le trouva absorbé par ses préoccupations scientifiques, et le vieillard s'éteignit sans presque s'être aperçu des commotions politiques qu'il

(1) Les manuscrits de M. d'Ayzac sont conservés au château de Castelnoubel.

Digitized by Google

avait dès longtemps prévues, et qui se faisaient déjà sentir en Europe. Un homme obscur, mais dévoué, suivit seul, à pied, la dépouille du savant, et planta en terre un chétif rameau pour que nous puissions retrouver sa tombe ignorée parmi tant de tombes. Cette mort me laissait le plus saint des patrimoines ; un frère, dont les brillantes facultés s'éteignaient dans l'ombre, et une mère blanchie dans l'adversité, femme forte et résignée (1). »

M. d'Ayzac, dans les nombreux voyages qu'il fut obligé d'entreprendre, s'occupait de l'éducation de ses deux enfants. « Père, mère et enfant allaient ainsi cheminant les uns à côté des autres et c'est parfois au bord de la grande route que le chef de la famille reprenait une leçon commencée à la veillée dans une auberge. C'est ainsi que Mme d'Ayzac, rappelant plus tard les souvenirs de son enfance, a pu dire : « Dans le cours de nos longs voyages, nos études n'étaient pas suspendues entièrement et les classiques de premier ordre faisaient partie de notre léger bagage. C'est à Rome que j'ouvris pour la première fois Salluste, Tacite. C'est sur les bords du Mincio et sur les rochers de Tivoli, là où furent Cumes, Baïes que je commençai à connaître les pages que ces beaux lieux ont inspirées ». Elle était âgée alors de sept à huit ans (2). »

Lorsque M. d'Ayzac fut appelé à la cour de Naples, Félicie entra à la maison d'Averse, fondée sur le modèle d'Ecouen. Elle y fut placée dans la classe de perfectionnement où l'on n'enseignait que les langues étrangères et les arts d'agrément. Malgré sa jeunesse, elle n'avait plus rien à apprendre de ce que l'on enseignait dans cette école.

Après les événements de 1814, elle suivit son père à Paris et, sur son désir, elle publia, en 1815, son premier ouvrage, une traduction d'Horace. Elle avait alors quatorze ans.

Félicie d'Ayzac fut à ce moment en rapport avec le meilleur

(1) *Soupirs*, poésies par Madame Félicie d'Ayzac, 2e édition. — Perisse, Lyon, 1842, pp. 40 à 45.

(2) *Madame Félicie d'Ayzac*, par Jules Helbig, tirage à part d'un article paru dans la *Revue de l'Art chrétien* (1886), p. 3.

Digitized by Google

monde de Paris. « Distinguée tout particulièrement par Mme Récamier, par les dames Staël, de Krudner et de Genlis, elle connut chez la première de ces femmes célèbres, alors la reine du monde des salons, les amis illustres qui composaient sa cour ; c'étaient Chateaubriand, de La Rochefoucauld, Benjamin Constant, Ballanche et d'autres célébrités. Félicie d'Ayzac, en présence de ces personnages, gardait une réserve qui convenait tout à la fois à son extrême jeunesse et aux dispositions naturelles d'un caractère un peu timide; mais elle n'en tirait pas moins parti d'un commerce aussi précieux. La jeune fille savait observer et porter les jugements les mieux raisonnés sur les hommes et les choses qui l'entouraient alors (1). »

Le 27 mars 1817, sur la vive recommandation de la maréchale Moreau, Félicie d'Ayzac fut admise dans la maison de la Légion d'honneur à Saint-Denis en qualité de novice. Elle fut successivement dame de seconde classe le 11 avril 1820, dame de première classe le 30 octobre 1827 (2), dame dignitaire et directrice des novices le 10 mai 1851. Elle se consacra à l'enseignement de la grammaire, de l'histoire et de la géographie.

Dans cette maison de Saint-Denis, Mme d'Ayzac passa les années les plus laborieuses de son existence. Son âme délicate et sensible s'épanouit à l'aise dans cette retraite, loin des bruits du monde, à l'ombre de cette basilique de Suger qui offrait à son activité intellectuelle de féconds sujets d'étude.

Dès 1833, elle publia un petit recueil de poésies intitulé *Soupirs*, qui eut un légitime succès et que l'Académie honora d'un prix de 500 francs.

---

(1) Helbig *loc. cit.*, p. 4.

(2) Le portrait que nous donnons représente Madame d'Ayzac vers l'âge de 30 ans, en costume de dame de 1re classe. Elle porte comme les dames de sa classe la décoration à l'épaule gauche. « Cette décoration consiste en une croix pattée émaillée de blanc, anglée de fleurs de lis d'or remplacées maintenant par des rayons d'or, pour les dames et d'argent pour les novices, surmontée de la couronne fermée. Le centre de la croix présente, d'un côté, la Sainte Vierge dans son Assomption, de l'autre, sur un fond d'azur, la devise *Honneur et Patrie*, avec cette légende : *Maison d'éducation de Saint-Denis.* » — *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, par F. d'Ayzac. Introduction, p. cxiv, note.

Digitized by Google

Mais déjà, elle se consacrait à des recherches jugées arides, longues, difficiles et qui sont rarement du domaine de la femme. Connaissant à merveille le latin, elle ne recula pas devant les manuscrits du moyen-âge où les clercs et les moines ont consigné leur enseignement mystique et théologique. Elle fréquenta assidument les archives et la bibliothèque nationale, et nous voyons, par ses bulletins de demande, les ouvrages qu'elle consultait : manuscrits des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, recueils de Fabliaux, œuvres de Vincent de Beauvais, de Boèce, de S. Anselme, d'Alcuin, de Rhaban-Maur, d'Hugues de St-Victor, etc., tous les théologiens, tous les mystiques. Grâce à ses lectures attentives, elle entasse notes sur notes et, ainsi armée, ajoutant à cela ses observations sur les monuments, elle formula plus tard sa doctrine sur la *Zoologie mystique*.

« C'est avec le secours d'une vaste érudition, en s'appuyant sur tout un arsenal de citations et de documents qu'elle établit sa thèse. Les artistes au moyen-âge n'ont fait autre chose dans les créations de leur art, que traduire, c'est-à-dire donner une forme sensible aux images gracieuses, aux pensées formulées par les Saintes Ecritures, par les Pères de l'Eglise et leurs commentateurs. On serait disposé à croire que femme et poète, l'auteur se laissera entraîner à aborder le côté poétique de ce domaine ; qu'il s'attachera à faire ressortir le charme qui se dégage de ce langage mystérieux de l'art, de ces vérités de l'enseignement catholique caché sous les figures mystiques, dont le sens profond se devine plutôt qu'il ne s'explique. Il n'en est rien pour Madame d'Ayzac, c'est la science seule qui doit apporter la lumière. Ce sont les glossateurs et les symbolistes du Moyen-âge qui vont expliquer les artistes de la même époque. L'image sculptée, bâtie ou peinte, répond à l'image écrite, et avec la vie de l'église, avec sa prise de possession toujours plus complète des âmes, se développe aussi le magnifique langage de la liturgie et du symbolisme. Mais ce qui donne aux travaux de l'auteur une grande valeur, c'est que, chez elle, la connaissance des monuments est à la hauteur de la science des textes. Les trésors de sa mémoire accumulés par

Digitized by Google

une lecture énorme et qui avait absorbé bonne part de la vaste littérature du Moyen-âge paraissent inépuisables. C'est tous les auteurs à la main, ou plutôt avec un esprit qui s'est nourri de leur substance, qu'elle va expliquer telle miniature trouvée dans un manuscrit, telle sculpture suspendue au gable d'un portail (1). »

A partir de 1847, elle donna à plusieurs revues des articles remarqués, où elle expliquait, à l'aide des textes, les animaux et les êtres fantastiques qui se rencontrent sur les monuments. En 1847 parut dans la *Revue de l'Architecture* de Daly, le *Mémoire sur trente-deux statues symboliques observées dans la partie haute des tourelles de Saint-Denis*. Elle y montre une ingéniosité merveilleuse appuyée sur une connaissance parfaite des mystiques. Puis vinrent *Des quatre animaux apocalyptiques et de leurs représentations sur les basiliques chrétiennes du Moyen-âge (1848), dans les Annales archéologiques*. Dans la *Revue archéologique : De l'une des acceptions mystiques de l'éléphant dans le symbolisme chrétien du moyen âge. Des églises de l'Italie et de celles de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne au point de vue de l'esthétique et du symbolisme (1854), Chœur de N.-D. de Paris. Ystoires et Emblêmes bibliques*. Dans la *Revue de l'Art chrétien* parurent de nombreux articles, entre autres : *Du Symbolisme du Griffon*, t. IV, p. 241; *Symbolisme de la déviation de l'axe des églises, de l'inclinaison vers la droite imprimée aux crucifix du moyen âge et de la plaie également marquée au côté droit de ces derniers*, t. V, p. 77 (2).

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres lui décerna une mention honorable pour son *Mémoire sur trente-deux statues emblématiques observées sur les tourelles du transept de*

(1) Helbig, *loc. cit.*, p. 8.

(2) Voici, d'après M. Helbig, les articles de Mme d'Ayzac que l'on rencontre dans la collection de la *Revue de l'Art chrétien*. Ceux que nous avons indiqués plus haut. *De la Démonologie monumentale dans l'art chrétien au Moyen âge*, t. IV, p. 591 ; *Sur l'Histoire naturelle légendaire*, t. V, p. 138 ; t. VI, p. 300 *l'Agneau*, 371 *l'Antilope* ; t. VII, p. 14 *Le Hérisson terrestre*, 403 *l'Onagre;* t. VIII, pp. 75, 169, 337, *l'Iconographie du Dragon;* t. IX, p. 378 *la Brebis*, p. 413 *le Bélier*, p. 533 *le Bouc;* t. X, p. 173 *la Chèvre*, p. 617 *le Dauphin;*

Digitized by Google

la basilique de Saint-Denis et une autre pour *Les statues du porche septentrional de la Cathédrale de Chartres*. A propos de ce dernier travail, Montalembert, auquel elle avait envoyé un exemplaire, lui écrivit la lettre suivante :

Paris, ce 12 octobre 1849.

Madame,

A mon retour de la campagne, j'ai trouvé le volume que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la fin de septembre dernier. Cette description, aussi érudite qu'attrayante, des statues du porche de Chartres ira prendre place dans ma bibliothèque à côté de l'excellent Mémoire sur les 32 statues symboliques de Saint-Denis, que je dois déjà à votre extrême bonté pour moi. Il m'arrive rarement de pouvoir dérober aux préoccupations fatigantes et trop souvent douloureuses de la vie politique, le temps nécessaire pour parcourir les différents écrits qui me sont journellement offerts. Mais je n'ai pu résister au désir de me retremper, pour un instant, en vous prenant pour guide, dans ces douces et belles études de l'art chrétien, qui faisaient naguère mes délices. Je ne saurais mieux vous exprimer la reconnaissance que je vous dois, Madame, qu'en vous parlant du bonheur que j'ai éprouvé, grâce à vous, en me retrouvant dans ce monde si pur et si profond où vous promenez une lumière si utile et si bien dirigée. Agréez, Madame, avec mes remercîments les plus sincères et les plus humbles l'hommage de mon respectueux dévouement.

C. DE MONTALEMBERT.

Le nom de Madame Félicie d'Ayzac était connu de tous les amateurs d'art et d'archéologie. Mais tout le monde ne partageait pas ses opinions sur le symbolisme.

Nous lisons, en effet, dans le *Moniteur* du 12 septembre 1848: « D'autres écrivains circonscrivent au contraire l'objet de leurs études et s'attachent à en éclaircir tous les aspects. C'est dans cette honorable catégorie que nous rangerons Madame Félicie

---

t. XI, pp. 241, 298 et 433 *le Cheval;* t. XX, p. 74, *l'Ane*, 196 *la Hyène;* t. XXII, p. 307, *le Castor;* t. XXVI, p. 180, *la Belette;* t. XXIX, p. 5, *le Taureau ;* t. IV, 1886, *De la Zoologie composite. — Des signes de la main et de la dactylologie numérale dans l'art chrétien*, t. XIII, pp. 212, 298, 440; *L'Homme, Etude d'archéologie mystique*, t. XVI, pp. 93 et 194; *Les maladies et les difformités corporelles*, t. XVII, pp. 252, 343.

Digitized by Google

d'Ayzac, femme d'une rare instruction et d'un esprit ingénieux. Trente-deux statues observées dans la partie haute des tourelles de Saint-Denis lui ont donné l'occasion de constater, à sa manière, par les monuments de l'antiquité catholique, l'existence de la zoologie hybride dans la statuaire chrétienne; ce qui veut dire, dans un langage moins obscur, qu'aux yeux de Madame d'Ayzac, les monstres moitié hommes et moitié animaux suspendus par les statuaires du moyen âge aux flancs de la royale basilique forment par leur réunion un système d'allégories morales. Madame d'Ayzac a d'illustres modèles dans la voie d'interprétation où elle est engagée, elle en a aussi de dangereux. Il y aurait beaucoup à dire sur les limites variables de la composition raisonnée et de la fantaisie dans la production de l'art chez tous les peuples ; contentons-nous d'appliquer avec discrétion au spirituel auteur de la zoologie hybride un proverbe aussi vieux au moins que les tourelles de Saint-Denis : Qui veut trop prouver ne prouve rien. »

Il faut bien convenir, en effet, que la doctrine de Madame d'Ayzac était contestable, et que ses travaux sur ce sujet sont à l'heure actuelle bien vieillis. Un maître incontesté en ces matières, M. Mâle, va nous dire ce qu'il faut en penser.

« Madame Félicie d'Ayzac fut plus ingénieuse (que l'abbé Auber). Dans son *Mémoire sur trente-deux statues symboliques observées dans les parties hautes des tourelles de Saint-Denis*, elle fit des textes l'usage le plus habile. Les statues de Saint-Denis sont des monstres hybrides; Madame Félicie d'Ayzac les décompose en leurs éléments : lion, chèvre, bouc, cheval; puis, armée du dictionnaire mystique de Saint-Eucher ou de Raban Maur, elle en découvre le sens moral. Chacun de ses monstres devient donc l'expression d'un curieux cas psychologique. Ce sont autant d'états d'âmes, autant d'heureuses synthèses des passions qui peuvent cohabiter dans une conscience.

« Mme Félicie d'Ayzac crut avoir trouvé une méthode et créé la science du symbolisme. En réalité, elle ne démontra qu'une chose, c'est que jamais nos vieux artistes ne furent aussi subtils que leurs exégètes modernes. Quelle vraisemblance qu'ils aient voulu faire dire tant de choses, et des choses

Digitized by Google

si délicates, à des figures qu'on ne peut apercevoir d'en bas qu'avec une bonne lorgnette !

« Madame Félicie d'Ayzac, nourrie de la littérature théologique du XIIe siècle, qu'elle possédait parfaitement, chercha toute sa vie, sur la foi des docteurs, les symboles les plus compliqués dans les œuvres d'art les plus simples. Elle donna à la *Revue de l'Art chrétien* une foule d'articles ingénieux et stériles. Elle mourut sans avoir eu le temps de terminer le Traité de symbolique qu'elle préparait depuis de longues années. Elle y eût sans doute rien démontré de ce qu'elle affirmait, mais elle eût donné une preuve nouvelle de son ingéniosité....

« Il est surprenant que le fameux passage de Saint-Bernard sur le luxe des églises clunisiennes, n'ait pas fait réfléchir les trop subtils interprètes de l'art du moyen âge.

« Saint-Bernard, en se promenant dans les cloîtres magnifiques de l'ordre de Cluny avait, lui aussi, contemplé les animaux et les monstres qui ornaient les chapiteaux, et, bien avant nous, il s'était demandé ce qu'ils pouvaient signifier :

« Dans les cloîtres, dit-il, sous les yeux des frères qui lisent, que viennent faire ces monstres ridicules..., que signifient ces singes immondes, ces lions sauvages, ces centaures monstrueux? Que viennent faire ces êtres qui sont moitié bête et moitié homme, ces tigres tâchetés ?... On peut voir plusieurs corps sous une seule tête et aussi plusieurs têtes sur un seul corps. Ici, on remarque un quadrupède à tête de serpent, là un poisson à tête de quadrupède, ailleurs un animal est cheval par devant, chèvre par derrière... De grâce, si on ne rougit pas de semblables inepties, qu'on regrette au moins la dépense (1). »

« Que deviennent les fines analyses de Madame d'Ayzac ? Saint-Bernard, on le voit, fut moins pénétrant que notre ingénieuse contemporaine ; il ne sut pas reconnaître dans ces mélanges de formes hybrides, les plus délicates nuances des passions. Le grand mystique, l'interprête du *Cantique des Cantiques*, le sermonnaire qui ne parle que par symboles, avoue ne

(1) *Apologia ad. Guilh. Sancti Theodorici abbat.*, chap. XI. Patrol., tome CLXXXII, col. 96.

Digitized by Google

pas comprendre les bizarres créations des artistes de son temps. Et il ne les déclare pas seulement incompréhensibles, il affirme qu'elles sont dangereuses parce qu'elles arrachent l'âme à elle-même, « l'empêchent de méditer sur la loi de Dieu ». — Un pareil témoignage tranche la question. Il est évident que la faune et la flore du moyen âge, réelles ou fantastiques, n'ont, pour la plupart du temps, qu'une valeur décorative (1). »

Il n'en reste pas moins vrai que Madame d'Ayzac a dans ces divers articles, fait preuve d'une science très étendue et d'une conviction raisonnée. On peut ne pas partager toutes ses idées sur le symbolisme, on est obligé de reconnaître que dans ces études, la vanité personnelle n'a aucune part, mais que la chrétienne s'y montre avec toute sa foi et sa simplicité :

« Son travail est purement objectif, et bien que ses interprétations aient été contestées quelquefois, jamais elle ne cède à une velléité de polémique. Elle ne cède pas non plus, nous l'avons dit, à la tentation de mêler le charme de la poésie à la science de ses gloses. Aussi il faut bien en convenir, souvent abstraite et peut-être trop abondante dans la multiplicité des textes qu'elle invoque, c'est un savant qui écrit pour des savants : elle ne peut être comptée au nombre des vulgarisateurs qui, faisant aimer le domaine qu'ils explorent, en rendent facile l'accès aux non initiés (2). »

L'œuvre maîtresse de Madame d'Ayzac à laquelle elle a donné tous ses soins et beaucoup de ses veilles, ce fut l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*. Saint-Denis avait été pour elle un refuge, elle aimait avec passion ses murs et ses jardins où toute l'histoire de la patrie avait laissé son empreinte, et elle voulut faire connaître à tous le passé glorieux de cette illustre maison. Plusieurs fois, d'ailleurs, elle l'avait chantée, notamment dans les *Soupirs* :

(1) Emile Mâle. *L'Art religieux du XIIIe siècle en France*. — Paris, Colin, 1902, pp. 65 et 87.

(2) Helbig, *loc. cit.*

Digitized by Google

C'est toi, de Saint-Denis auguste basilique !
Salut ! j'aime ta nef imposante et gothique,
Tes caveaux préparés pour la cendre des rois,
Et l'illustre abbaye où, sous d'austères lois,
Des riches, oubliant, dans une paix profonde
Les lointains ouragans qui soulèvent le monde,
Des trésors de savoir rassembés par leurs mains,
Conservèrent longtemps l'héritage aux humains.
Saint-Denis ! dans tes murs, battus par tant d'orages,
L'âme croit respirer la poussières des âges ;
Là, chaque souvenir par un autre est chassé ;
Là, d'hommes et de jours que de flots ont passé !
Muet et vieux témoin des passions humaines,
Combien ta vaste enceinte a recélé de peines,
Depuis qu'à l'Eternel un roi religieux
A dédié ton temple et tes cloîtres pieux !
Combien ils ont compté d'illustres solitaires
Consommés de travaux et de veilles austères !
De captifs expirant, seuls et loin de la cour,
Des triomphes d'une heure et des gloires d'un jour !
Des ciseaux promenés sur des têtes royales,
De Dieux tombés du trône, et par des mains rivales
De fronts, au diadème en naissant destinés,
Au fond du sanctuaire à jamais confinés !
Mais les ans sont venus, emportant dans leur fuite
Le prince qui fut grand, puis l'obscur cénobite.
La jeune vierge, au seuil où sommeillent les rois
Jette aujourd'hui les sons de sa limpide voix ;
Joyeuse, en se jouant sous ces voûtes claustrales
Foule d'un pas distrait leurs pierres sépulcrales,
Vient danser sous l'ombrage où ces nobles reclus
Rêvaient aux royautés qu'ils ne possédaient plus,
Sur les gazons qu'au loin blanchit la marguerite
Bondit, suspend sa course ou bien la précipite,
Saisit le papillon parmi les fleurs errant,
Ou dépouille les prés de leur luxe odorant.
Amis des souvenirs ! sous ces portiques sombres
De Blanche et de Suger ne cherchez plus les ombres ;

Digitized by Google

Un doux peuple d'enfants habite en ce palais,
Et sur ses nobles murs on lit : *Ici la paix* (1).

Après avoir chanté Saint-Denis, Madame d'Ayzac en écrivit l'histoire. Déjà les annales de cette maison avaient été retracées par Dom Félibien, Dom Doublet, Dom Milet, etc., mais Madame d'Ayzac tout en s'aidant de leurs travaux, voulut faire mieux. Elle ne recula pas devant la grandeur et la difficulté de la tâche. Les cartulaires de l'abbaye, les archives impériales, celles de Versailles, celles de Saint-Denis, furent fouillés, explorés, mis à contribution. Elle ne ménagea ni son temps, ni sa peine et en 1860, elle publiait en deux gros volumes le résultat de ses recherches. L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France* est une œuvre de solide érudition et qui restera. Elle eut les honneurs de l'imprimerie impériale.

Dans l'Introduction, l'auteur fait l'histoire de l'abbaye, puis dans une série de chapitres, il passe en revue la règle, les constitutions, les mœurs des habitants, la pompe religieuse, l'administration, les possessions, droits et revenus, etc. Ainsi compris, ce travail donnait « le caractère même de l'institution monastique, étudiée dans la vie d'une de ses maisons les plus illustres ; c'était son organisation intérieure avec celle de ses nombreuses dépendances : c'était le système de sa gestion administrative ; c'était enfin la vie quotidienne de ses moines, l'action de ses abbés sur les savants, les artistes et les lettrés de leur temps », que l'auteur étudiait et faisait connaître. Il le fit avec une sûreté et une richesse d'information, une clarté et une méthode que l'Académie reconnut en couronnant son ouvrage en 1862.

Madame d'Ayzac ne pouvait parler du passé de Saint-Denis, sans dire un mot de sa nouvelle destination. Elle le fit avec une émotion qui nous a valu des pages charmantes. « Nous avons cédé, dit-elle, à l'entraînement d'un sentiment impérissable qui nous attache à la Maison de Saint-Denis. C'est pendant notre longue résidence dans ses murs que nous avons conçu l'idée et

(1) *Soupirs*, poésies par Mme Félicie d'Ayzac, 2e édition, p. 104 à 108.

Digitized by Google

le plan de notre travail, alors que nous nous demandions quelles mains avaient élevé ce cloître dont la majesté nous frappait, quelles cendres reposaient sous le sol que foulaient nos pas, et où de vagues traditions nous faisaient soupçonner des tombes. Qu'on tolère donc quelques digressions et une certaine différence de style dans ces parties de notre ouvrage ; et qu'on veuille nous pardonner si, dans un domaine lié si intimement à nos affections les plus douces, nous n'avons pas su oublier, comme nous l'aurions dû peut-être, les choses qui nous y sont chères et les souvenirs qu'elles ont réveillés dans notre âme (1). »

Certes le lecteur ne saurait s'en plaindre, ces digressions lui ont valu des tableaux d'une fraîcheur et d'une délicatesse exquises. « Tel est le jardin des élèves. Là se nouent les rondes bruyantes qui empourprent d'un vif incarnat les joues des plus jeunes enfants ; là volent, se croisent, se heurtent des Atalantes qui n'ont ni fruits d'or à voir à leurs pieds, ni servant à vaincre à la course. Là se goûtent une liberté achetée au prix du travail et ces loisirs de l'amitié où s'épanouissent les âmes. Là, les amies adolescentes, en foulant les vertes allées, se confient leur passé d'un jour, leurs peines ou leurs joies naïves, et essayent de tourner ensemble les feuillets du livre de l'avenir. Là, souvent, du milieu du monde où elle est maintenant épouse, où peut-être elle est déjà mère, ou du fond de la solitude où elle s'est vouée à Dieu, l'élève tourne son regard tout chargé de pensées sérieuses ; là, elle revient en esprit pour retrouver ses joies sereines et pour remonter flot à flot le doux fleuve de son passé (2). »

Les deux volumes de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* se terminent par deux dessins de Madame Hélène des Echerolles, représentant deux états de l'abbaye.

Au cours de ses recherches et dans ses nombreux voyages, Madame d'Ayzac avait recueilli plusieurs légendes. Elle en fit une gerbe et les présenta au public sous le titre « *Au Temps*

(1) *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, préface, p. VII.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 495.

Digitized by Google

passé » (1). Le recueil est dédié à ses anciennes élèves, car rien ne pouvait lui faire perdre le souvenir de Saint-Denis. Il contient 13 récits. où se retrouvent toutes les qualités brillantes de Madame d'Ayzac.

A lire les abstraites études d'archéologie et de symbolisme chrétien, ou les gros volumes de l'*Histoire de Saint-Denis*, on ne se douterait guère de l'exquise sensibilité de Madame d'Ayzac. Elle était née poète. Son âme délicate vibrait au moindre souffle, et la douleur et le plaisir produisaient en elle de vives émotions. Ces émotions elle eut le don de les exprimer en un magnifique langage, qui fait penser à Lamartine. Aussi ne faut-il pas s'étonner des succès qu'elle obtint dans les tournois poétiques, notamment aux Jeux Floraux où elle fut couronnée plusieurs fois et dont elle fut reçue maîtresse-ès jeux Floraux.

En 1833, elle publiait un recueil intitulé « *Soupirs* », qui obtint un prix de 500 francs à l'Académie. La reine de France, même, souscrivit pour un certain nombre d'exemplaires, et à ce sujet le *Journal des Débats* du 9 février 1834 écrivait : « La Reine vient d'honorer de sa souscription pour un nombre d'exemplaires, la 2e édition des touchantes et harmonieuses poésies publiées sous le titre de *Soupirs* (1 vol. in-18, chez Périsse), par Madame Félicie d'Ayzac, Dame de la Maison royale de Saint-Denis. Une exquise délicatesse de sentiments, les plus frais tableaux, une imagination toute poétique, sanctifiée en quelque sorte par l'émotion d'une tendre piété, se présentent là avec une rare pureté d'expression. Ce qui donne aux accents de l'auteur un ton de vérité que rien ne remplace, c'est qu'elle n'étend point au-delà du cercle de ses impressions son horizon poétique. Chacun de ses vers exprime un sentiment vraiment éprouvé, et l'on peut dire que le tranquille séjour qui les a inspirés presque tous ne saurait recevoir implicitement un plus bel éloge. Le souvenir de Saint-Denis sera bien agréablement rappelé par ce livre aux femmes dont l'enfance a reçu l'éducation dans cette maison royale, et qui voudraient en montrer à leurs filles les gracieuses images, tracées

(1) *Au temps passé*, par Mme Félicie d'Ayzac. — Tournai, H. Casterman 1867.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Marboutin

Mme Hélène des ECHEROLLES

Digitized by Google

Digitized by Google

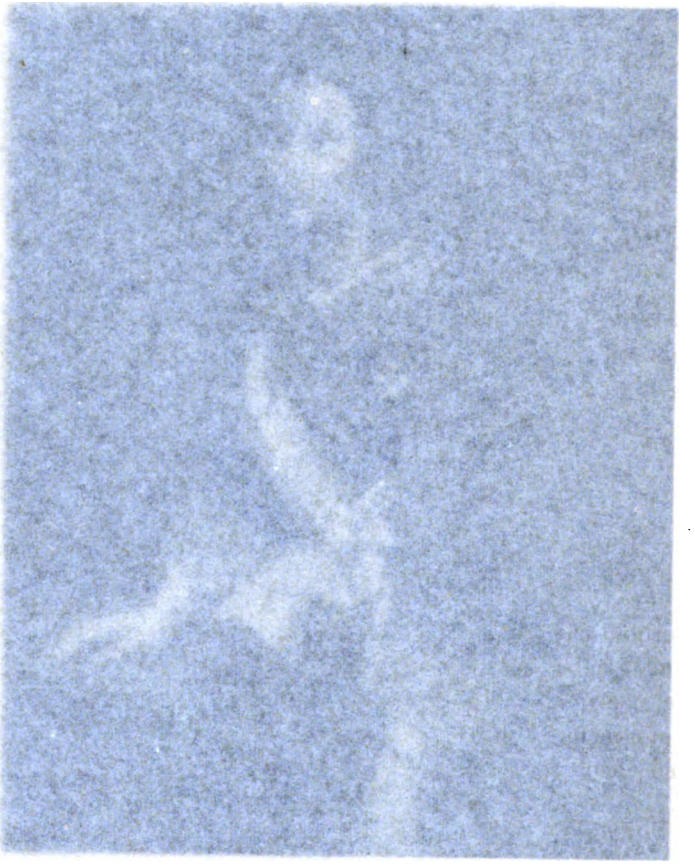

Digitized by Google

par un talent plein de distinction. Il est rare de pouvoir recommander avec une aussi entière confiance un volume de poésies, au goût et aux principes des lecteurs les plus délicats . »

La piété filiale et fraternelle a une large place dans ce petit livre, et on ne peut lire sans émotion les pièces intitulées *23 avril 1832*, *Orpheline*, *le Reclus de Bicêtre*, consacrées au souvenir de son père et de son frère.

Les *Soupirs* eurent deux éditions devenues rares.

Madame d'Ayzac a cultivé la poésie jusqu'à ses derniers jours. Le *Journal des Demoiselles* a donné plusieurs de ses compositions, mais combien d'autres, et non des moins charmantes, sont restées inédites. Il serait facile de composer un recueil pouvant rivaliser avec les *Soupirs*. Je ne résiste point au plaisir de transcrire ici trois de ces pièces, qui se rapportent plus spécialement au château dont je viens de retracer l'histoire.

CASSOU

A Madame la Comtesse Hélène des Echerolles.

Pourquoi cherchè-je ainsi ta nef austère et nue,
Humble église des champs ceinte de blonds épis ?
Quel charme m'y retient, comment m'es-tu connue,
Et moi-même, vers toi comment suis-je venue,
L'œil encor fasciné des splendeurs de Paris ?

Oh ! c'est que dès longtemps j'aspire à te connaître
Que, d'entre ceux que j'aime, ou que mon cœur en deuil
A vus sur mon chemin passer et disparaître,
Les uns m'ont raconté que tu les as vus naître,
Les autres sont venus dormir près de ton seuil.

Aussi je viens à vous, église solitaire,
Vieux porche où l'hirondelle abritait son doux nid
Ormes qui leur versez votre ombre tutélaire,
Dieu présent et caché dans l'humble sanctuaire,
Anges dont la prière y veille jour et nuit.

Digitized by Google

Tombes où sous des fleurs chaque matin écloses
Dorment, sous l'œil de Dieu saintement réunis,
Les frères, morts au loin pour les plus saintes causes,
Et la sœur, emportant comme de blanches roses
Sa sérénité d'ange et sa candeur de lis (1).

Les frères et la sœur que tes premières heures,
Hélène, ont vus naguère au sortir des berceaux
Unis d'un même amour, vivre aux mêmes demeures,
Le père révéré, la mère que tu pleures,
Reposent avec eux près des mêmes arceaux.

Ils n'y dorment point seuls : avec eux sont couchées
Sous la croix qui protège et bénit leur sommeil,
Les aumônes, ces fleurs que leur mort a fauchées,
Les mérites brillants, et les vertus cachées
Qui seront leur couronne au jour du grand réveil.

Referons-nous encore ce doux pèlerinage ?
La vallée à nos yeux déroulait ses splendeurs,
Le soleil empourprait au loin le paysage,
Et nos mains moissonnaient, tout le long du voyage,
Des faisceaux odorants de clematite en fleurs.

Mais le chemin est âpre et la montée est rude
Parfois au flanc du roc il fallait nous asseoir ;
Comme nous aspirions la douce quiétude
Du silence, de l'ombre et de la solitude !
Et le dimanche, aussi, que nous aimions à voir

Chaque maison s'ouvrir ; chaque troupe joyeuse
Converger à grands pas vers la sainte hauteur
Où, sur l'aire où finit la route tortueuse,
Dans ses groupes serrés, la foule affectueuse
Pressait sa vieille église et son jeune recteur !

Les fils, zélés chanteurs, orgueil de leurs familles,
Les pères, les vieillards, l'entouraient à la fois ;

(1) Allusion à Alexandre des Echerolles, tué à Barbastro, dans l'armée carliste, à Modeste, sergent d'infanterie et à Léocadie des Echerolles.

Digitized by Google

Plus loin, l'essaim discret des femmes et des filles ;
Et tout près, doux oiseaux sortis de leurs charmilles,
Les petits s'étageaient aux marches de la croix.

De la croix du chemin, si légère et si frèle,
Qu'elle semble osciller sous son coq colossal,
Emblème révéré qui prêche et nous rappelle
Qu'il faut, pour plaire au maître et lui rester fidèle,
Etre humble, et se savoir capable de tout mal.

Faudra-t-il donc un jour, ô poétique église
Détourner de ton seuil ma pensée et mes pas ?
Faudra-t-il te quitter ?... — O ma terre promise,
De ton cher souvenir fidèlement éprise
Du moins dans mon exil je ne t'oublirai pas.

Mon âme par tes chants sera souvent bercée :
En songe j'entendrai, le front dans mes deux mains,
Ta cloche dans les airs lentement balancée,
Et du moins par le cœur, du moins par la pensée
Je viendrai souvent gravir tes hauts chemins.

Je reverrai ton porche et tes voûtes bénies,
Ton autel révéré, ta chaire sous la croix,
Et le chœur débordant de graves harmonies
D'où le ciel de l'exil, les saintes litanies
Vers la Mère de grâce ont monté tant de fois.

Je reverrai la marche à l'angle de l'abside
Où comme un ange triste et propitiateur
La sœur au front voilé, la sœur à l'œil timide
Veillait, tout en priant, sur son troupeau candide
Près du saint tabernacle et sous l'œil du pasteur.

Et vous, parfois aussi je vous verrais peut-être,
Lindor, Méra, couchés près de la croix de fer
Epiant près du seuil le pas léger du maître,
Et bien vite oubliant, en le voyant paraître,
L'attente inconsolable et tout l'ennui souffert.

Ainsi le souvenir amoindrit les distances !
Heureux, qui reste aux lieux où fleurit son bonheur,

Digitized by Google

Où le même soleil mûrit ses espérances,
Et qui, tranquille au port, brave les inconstances
Et se rit des assauts de l'océan trompeur !

Juillet 1868.

CASTELNOUBEL

« *Domus Dei et porta cœli* ».
(Gen. xxviii, 17.)

Demeure où Dieu se plaît, belle entre les plus belles
Où jamais la prière ait incliné nos fronts,
Eden où nuit et jour veillent nos cœurs fidèles,
Combien tu nous es chère, et combien nous t'aimons !

Heureux qui comme nous, peut, le soir, sous ta voûte,
Venir, après un jour de triste et long chemin,
Chercher Dieu disparu dans la nuit de la route
Et respirer une heure, à l'ombre de sa main !

On se plaît au grand jour des vastes sanctuaires,
On caresse de l'œil, on loue avec transport
Les marbres ouvragés, les splendides verrières,
Les hauts piliers à fleurs, tout étincelants d'or,

Tout ce qu'ont pu créer les mains les plus habiles,
L'art le plus délicat inspiré par la foi,
Les grands ciboriums et les grands campaniles,
On vante leurs splendeurs : nous, nous aimons en toi

Ton jour mystérieux, ton charme poétique,
Tes dalles, que nos pas ne quittent qu'à regret,
Et ton vitrail perlé, dont l'ogive gothique
Encadre dans sa fleur l'ouvroir de Nazareth.

Ta nef, tes murs striés d'antiques ciselures,
Tes souvenirs anciens, tes souvenirs nouveaux,
Ton gracieux autel, dont la simple parure
Aux fleurs de nos rochers emprunte ses joyaux.

Digitized by Google

Que d'amis disparus dont tu gardes la place
Aujourd'hui dès longtemps amarrés dans le port,
Sur ton seuil vénérable ont imprimé leur trace,
Et que de pas aimés s'y graveront encor !

C'est de ce seuil béni que nos cœurs à toute heure
Vont monter vers le ciel nos vœux les plus fervents,
Comme aux pieds du Seigneur, dans sa sainte demeure,
Un vase trop indigne où brûle un humble encens.

Quand des jours de malheur désolaient nos contrées
Nous vîmes sur ton front s'abattre un coup mortel :
Mais tout passe, et des mains chères et vénérées
T'ont rendu ta beauté, ton culte et ton autel.

Oh ! conserve toujours ces vaillants patronages !
Rends grâce, et maintenant rendue à nos désirs,
Garde pure à ton front, jusqu'au dernier des âges,
La consécration de ces beaux souvenirs.

Et toi, daigne, Seigneur, dans cette nuit profonde
Allumer dans son ciel tes astres les plus purs,
Ecarte de son seuil les ouragans du monde,
Que jamais ton regard n'abandonne ses murs !

Juillet 1879.

HÉLENE

La grâce est trompeuse, et la beauté est veine :
La femme qui craint le Seigneur est celle qui sera louée.
(Prov. xxx, 30.)

Nous étions deux partout, au repos, à la course,
Puisant dans notre soif l'eau de la même source
Sous l'arbre hospitalier rompant le même pain !
Deux à marcher toujours malgré vents et tempêtes,
Deux à porter en paix, sans trop courber nos têtes,
Les soucis de la veille et ceux du lendemain.

Digitized by Google

Tout chantait dans nos cœurs quand nous nous rencontrâmes ;
Un sympathique attrait enlaça nos deux âmes ;
La vie et l'avenir nous ouvraient leurs trésors ;
Nous n'avions ni renom, ni pouvoir, ni richesses,
Mais quel sceptre à nos yeux eût valu les promesses
Des rêves enchanteurs que nous faisions alors !

Elle me racontait ses jours de jeune fille :
Ceux-ci, pleins de soleil dans le nid de famille,
Ceux-là, près des autels, limpides et bénis,
Et me disait comment sa vie accidentée
De halte en halte un jour se trouva transplantée
Des vallons de Cominge aux murs de Saint-Denis.

La vie alors pour nous n'avait que douces choses :
Les buissons nous jetaient des parfums et des roses
Tout était sur nos pas lumière et chants d'oiseaux :
Mais quand eut disparu ce charme incomparable
De tout ce que la terre offre de plus aimable,
Que le soir eut voilé ces mirages si beaux !

Quand resta sous mes yeux le désert, sombre, immense,
Avec son ciel d'airain, ses terreurs, son silence,
Sans donner un regard à son bonheur détruit
Fermant à tout regret son âme noble et fière,
Elle ne voulut pas retourner en arrière,
Et se précipita dans l'ombre de ma nuit.

Depuis, où sont les fleurs que sa route a comptées ?
Elle a suivi mes pas sur toutes les montées
Escorté sous l'autan ma marche à ciel ouvert :
Disputé son esquif aux chocs de la même onde,
Et faite pour charmer et jouir dans le monde,
A mes côtés souvent et plus que moi souffert.

Aussi, Seigneur, aussi, ces dons, ces biens insignes
Que tes mains ont versés entre mes mains indignes
Et que si largement ta grâce m'a comptés,
Reprends-les, si tu veux, hors cette unique joie,
Ce fanal, si longtemps la splendeur de ma voie,
Qui maintenant vacille et tremble à mes côtés.

Digitized by Google

Garde-moi cette fleur, la dernière de toutes,
Qui sous tous les climats et sur toutes mes routes
Quand tant d'astres aimés s'éteignaient dans mes cieux,
Partout où m'ont failli mes amis les plus tendres
Partout où mon bonheur n'a laissé que des cendres
A parfumé ma vie et reposé mes yeux.

Garde à mon cœur souffrant la voix qui le console
L'ange, seul entre tous, dont la blanche auréole
A brillé jusqu'au soir dans mon ciel obscurci :
Garde-les moi, Seigneur !
Seigneur, un jour aussi
Quand la douce pitié m'effaçant de la terre
Aura de son chemin ôté mon front austère,
Donne-lui le repos qu'elle a tant soupiré,
Donne-lui le repos : ses yeux ont tant pleuré !
Donne, Seigneur, au lieu de ces plateaux arides
De ces lointains trompeurs aux mirages perfides
Au lieu de ces rocs noirs, escarpés à mourir
Que tout le long des jours il nous fallait gravir !
Donne, Seigneur, au lieu de ces steppes désertes
A nos pas incertains fatalement ouvertes
Où, la bise venue et le soleil couché
Nous avons si longtemps marché, marché, marché ;
Au lieu de ce chaos de lamentables choses
Donne, donne à ses yeux du soleil et des roses,
A ses pieds des parfums, des gazons sous ses pas,
Dans ses mains beaucoup d'or pour ceux qui n'en ont pas ;
Donne à ce pauvre cœur si fidèle et si tendre
Donne enfin des amis dignes de la comprendre,
Qui lui versent à flots, qui lui versent toujours
L'oubli de ses longs deuils, et de nos mauvais jours !

Mars 1872.

Madame d'Ayzac vécut treize ans à Castelnoubel, dans l'union la plus étroite avec son amie Madame des Echerolles. « Malgré l'âge avancé, il était dans la destinée de sa nature fortement trempée de ne connaître ni les défaillances de la

Digitized by Google

vieillesse, ni les désenchantements du cœur. Elle devait, pour ainsi dire, descendre d'une pièce dans la tombe. Un jour, c'était à la fin du mois de février, elle avait pleinement joui encore d'une tiède journée du printemps, d'ordinaire fort précoce dans ces régions, cueillant d'amples bouquets de violettes avec son amie ; rentrée le soir elle fut frappée de paralysie, et comme foudroyée. Pendant un jour encore, elle reprit conscience d'elle-même et de son état, mais elle ne recouvra pas la parole. Le 26 février 1881, par une soirée éclairée d'un de ces beaux soleils couchants, comme elle aimait à les contempler du haut des tours de Castelnoubel, elle rendit son âme à Dieu. Sa bière, où la piété de son amie avait déposé les violettes cueillies ensemble, fut placée, en attendant les funérailles, dans sa chapelle castrale qui, tant de fois, avait été témoin des pieuses effusions de la chrétienne et qui a été chantée par la poète. Après les obsèques, la dépouille mortelle fut inhumée dans le caveau de la famille des Echerolles, établi dans l'humble cimetière de Saint-Etienne de Cassou, paroisse du château. Toute la population de Cassou, quelques notables des environs, et un grand nombre de membres du clergé, voulurent témoigner, par leur présence au convoi funèbre, de leur respect et de leur affection pour la femme d'élite dont la vie avait été aussi exemplaire par les vertus que féconde par les travaux.

« Indépendamment des différents prix conquis par ses livres, Madame d'Ayzac obtint plusieurs distinctions. Quelques sociétés savantes lui ont décerné les titres et les grades académiques dont elles pouvaient disposer : elle était membre effectif de la Société archéologique de Moscou, maîtresse-ès jeux floraux, etc. Mais, en réalité, la valeur de l'écrivain dépasse de beaucoup les honneurs accordés à la femme. On peut compter Madame d'Ayzac au nombre des plus savantes de son temps (1). »

Chaque année les deux amies recevaient la visite d'un pré-

(1) Helbig, *loc. cit.*, p. 11 et 12. — Dans la *Revue de l'Agenais*, 1881, p. 180, M. Ad. Magen écrivit un article nécrologique où il rendait hommage à Madame d'Ayzac.

Digitized by Google

lat de grand mérite, Monseigneur Meignan. Ce dernier avait lié connaissance avec ces deux femmes d'élite lorsqu'il était aumônier de Saint-Denis, et il se forma entre ces trois âmes une amitié que la mort seule a pu rompre. Jusques en ses dernières années, Monseigneur Meignan venait à Castelnoubel passer ses vacances. Il affectionnait particulièrement le vieux château qu'il fit restaurer à ses frais et où il pouvait se reposer loin du bruit du monde, des soucis de l'épiscopat.

Guillaume-René Meignan naquit à Denazé (Mayenne), alors dans le diocèse du Mans, le 12 avril 1817. Il fit ses études à Laval, à Angers et au Mans. Après avoir reçu la prêtrise, et, sur les conseils de Montalembert, il partit pour l'Allemagne et étudia à Munich, à Bonn et à Louvain. Admis dans le clergé de Paris, il fut obligé, pour raison de santé, d'aller en Italie. A Rome il obtint ses grades théologiques. Rentré à Paris, il fut préfet des études au Petit Séminaire, puis troisième aumônier de Saint-Denis, vicaire à Saint-Joseph, Saint-André d'Antin, Sainte-Clotilde, et en 1861 chargé du cours d'Ecriture Sainte à la Sorbonne, où il donna ses leçons sur *le Monde et l'homme primitif*. En 1863, il devenait vicaire général et archidiacre.

L'année suivante, l'empereur le nommait à l'évêché de Chalons. Il assista au concile du Vatican et fit partie de la minorité. Il quitta Rome lors du vote du 18 juillet 1870.

Le 20 septembre 1882, il était transféré à l'évêché d'Arras, où il ne fit que passer, et par un décret du 10 janvier 1884, il était nommé archevêque de Tours.

Dans les trois diocèses où il exerça le ministère épiscopal, Monseigneur Meignan fut fidèle à ses études d'Ecriture Sainte et la bibliographie de ses œuvres est trop longue pour être rapportée ici. Partout il donna ses soins les plus assidus et les plus attentifs à la formation intellectuelle de son clergé. Etant à Chalons, il fut du nombre des évêques fondateurs de l'Institut catholique de Paris.

A Tours une de ses préoccupations fut de restaurer le culte de Saint Martin et il mit tout son zèle à glorifier le saint Thaumaturge des Gaules.

Le Souverain Pontife couronna sa vie consacrée à l'honneur

Digitized by Google

de l'Eglise et de la France en le créant cardinal dans le consistoire du 17 janvier 1893.

Il mourut le 20 janvier 1896 et fut enseveli dans la crypte de la basilique de Saint-Martin.

Monseigneur Meignan est une des plus grandes figures de l'épiscopat français au XIXe siècle, qu'il faut placer à côté des Dupanloup, des Pie et des Freppel. Son souvenir est pieusement conservé à Castelnoubel.

Madame Hélène des Echerolles survécut à ses deux amis, mais bientôt elle s'éteignit à son tour.

Après sa mort le château de Castelnoubel passa à sa nièce, Mademoiselle de Leygonie. La famille de Leygonie, de noble origine française, passa en Espagne au moment de la Révolution. M. des Echerolles, pendant les guerres d'Espagne, se maria avec Marie-Louise-Lucienne de Leygonie. Un frère de cette dernière, Francisco, venu très tard, fut élevé à Castelnoubel, avec les enfants de M. des Echerolles. Entré dans la marine militaire, il donna sa démission pour être fidèle à la légitimité. C'est sa fille qui hérita de Mme des Echerolles.

Aujourd'hui, Mlle de Leygonie, devenue Mme Pardo, vient passer quelques mois à Castelnoubel avec sa famille, et elle fait les honneurs de son château avec une grâce et une amabilité auxquelles je suis heureux de rendre un respectueux hommage.

R. Marboutin.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

DIVERS MONUMENTS, COUTUMES, DÉNOMINATIONS ET USAGES ANCIENS DE L'ANCIENNE CITÉ DES SOTIATES

Par le vicomte de MÉTIVIER, annotée par J. MOMMÉJA

Il me semble encore que la ville de Sos devait, avec d'autant plus de raison, s'étendre vers le nord plutôt que vers la Gélise au midi, que, défendue du côté du nord par la nature, à cause des forêts immenses qui en gênaient les approches, elle n'avait d'ailleurs que très peu à redouter de ce côté-là, jusques à l'invasion des Romains, et qu'ayant plus à craindre des peuples errans et pillards des Pyrénées, tels que les Vaccées et Cantabres, elle avait besoin de se garantir de ce côté-là et de laisser cette rampe escarpée et aride, plutôt que d'y construire des habitations exposées aux premières attaques des assaillants ; car alors on ne pouvait pas défendre les approches avec des canons et garantir ainsi les villes placées au-dessous des forts ; et le jet des projectiles, des catapultes et autres machines du temps n'auraient pas suffi. Et si, comme le dit César dans ses *Commentaires*, Crassus fut obligé « d'employer des tours et des mantelets », il est certain que la rampe du côté de la Gélise en empêchait les approches et l'emploi, et que c'est plutôt par la partie la moins escarpée du côté du nord qu'il avait dû s'approcher pour attaquer la ville, moins fortifiée, qui devait s'étendre dans les terres au-delà des murs d'enceinte encore existants. C'est d'ailleurs par ce côté qu'il paraît que Crassus arriva chez les Sotiates. Il est probable encore que, retirés dans l'enceinte la plus fortifiée, qui fut conservée sous la féodalité et dont les murailles existent encore (1), les Solduriers, avec Adcantuan à leur tête,

---

(1) Ce serait fausser le souci qui nous a toujours hanté de rendre justice à tous ceux qui ont combattu pour la cause de Sos, et mal comprendre la tâche que nous nous sommes imposée de grouper le plus grand nombre possible de documents sérieux autour du travail de M. Métivier, que de ne pas faire une place à l'une des remarques les plus fécondes de l'abbé Breuils, telle que la exposée en l'adoptant M. Georges Tholin :

« La superficie du plateau de Sos, nous dit M. Camoreyt, est seulement de 140.000 mètres carrés, alors que Gergovie, le plus petit des trois grands oppi-

Digitized by Google

firent la sortie dont parle César, pendant qu'effrayés par la prise de la ville la moins fortifiée, les habitants traitaient d'un autre côté des articles de la capitulation.

Enfin, ces diverses circonstances constatant l'étendue de la ville de Sos et la partie faible de ses fortifications vers le nord, attestent encore plus que Crassus dut arriver de ce côté-là, plutôt que du côté très difficile de la rampe de la Gélise, puisqu'il dut être joint par les renforts qui lui venaient de Toulouse, de Carcassonne et Narbonne vers Aiguillon, où sont encore des vestiges très apparents de constructions romaines (1).

Nous avons parlé, à propos d'Esquies, du tumulus que l'on ren-

---

dums connus, en a 750.000. Lectoure en a 680.000, ce qui est suffisant, mais Sos n'aurait pas pu abriter toute l'armée des Sotiates et de leurs auxiliaires. M. l'abbé Breuils observe avec raison que le plateau, presque circulaire, de Sos n'est séparé que par une gorge du plateau de Saint-Martin également élevé, plus vaste, et sur lequel s'est étendue la ville à l'époque romaine. Les deux plateaux réunis ont une superficie convenable pour un oppidum. J'ajouterai que cette configuration d'une place forte coupée en deux permet d'expliquer les incidents de la capitulation. Les Sotiates se rendirent, nous dit César, après un siège en règle où furent employés de la part des Romains, des mantelets et des tours d'approche et, de la part des Aquitains, des mines pour détruire les travaux des assiégeants. Voilà pour le plateau de Saint-Martin. Après la reddition, qui comprenait la masse des réfugiés, dans l'autre partie de l'oppidum (*alia ex parte oppidi*), le roi essaya encore de résister, avec une troupe d'élite. Voilà pour le plateau de Sos. » (G. Tholin, *L'Oppidum des Sotiates, d'après M. Camoreyt et M. l'abbé Breuils. — Revue de l'Agenais*, 1896, p. 60.)

Il semble que M. de Métivier ait compris comme M. Tholin la topographie de Sos et expliqué de même la sortie, assez extraordinaire, d'Adiatunn, si l'on restreint l'oppidum au seul plateau de Sos. J. M.

(1) Résumons la doctrine de M. de Métivier sur Sos :

1° Entre Loustalet et Sos « un ravin comblé et aplani en partie par la main des hommes et les effets du temps ». « Il paraît avoir été, à l'époque de la puissance des Sotiates, le fossé d'enceinte de leur ville. »

2° Celle-ci sur une hauteur escarpée de tous côtés était suffisamment défendue par ses escarpements du côté de la Gélise, qu'elle ne dépassait pas puisqu'on n'a jamais trouvé de ce côté aucun vestige de constructions.

3° Les moyens de défense étaient accumulés au nord, vers le ravin, ce que prouvent « les vestiges de fondation que l'on retrouve.... entre la ville actuelle et ce ravin », soit de l'autre côté du ravin, soit au faubourg des Capots.

4° C'est par le côté nord que Crassus put seulement approcher ses machines de guerre pour forcer ces remparts.

5° D'autres remparts, correspondant aux murs de ville du moyen-âge, formaient un dernier réduit d'où Adiatunn sortit avec ses Soldures pour faire une trouée à travers les assiégeants.

6° Ces murs existaient au moment où fut rédigé ce mémoire. J. M.

Digitized by Google

contre au midi de Sos, près de l'église de Louspeyerous, et à droite de la route qui va de Sos à Eauze. A quelque distance du château de Gajo, sont des fondements qui ont pu faire croire qu'il avait existé en ce lieu une ville, du moins le croit-on par tradition ; c'est dans la commune de Sainte-Maure, qui aurait, dit-on, tiré son nom du séjour des Maures dans ces contrées, lorsqu'Abdérame conduisit ses guerriers dans l'Aquitaine et jusque sur les bords de la Loire. Mais il est facile de voir qu'aucune ville n'a existé dans cette position : ni les *Commentaires de César*, ni la *Table Théodorienne*, ni l'*Itinéraire* d'Antonin, ni Danville, ni de Valois, ni aucun autre auteur qui ont traité de l'histoire d'Aquitaine, n'en ont parlé. Il est plus probable que c'était quelque maison considérable appartenant à quelque chef Romain ou Gaulois, et l'on sait que leurs maisons de plaisance étaient généralement appelées *villa*, ce qui a pu faire croire que c'était une ville (1).

Nous devons faire remarquer aussi que, non loin de Sos, dans le cimetière de l'église actuellement démolie de Saint-Estèphe, on trouva, en creusant une fosse, une tombe renfermant un squelette, un glaive et un collier. Le nommé Vidalet, qui creusait la fosse pour la femme décédée du carillonneur, celui-ci n'ayant pu par ce motif la creuser, recombla la fosse et les objets qu'il y avait trouvés, après avoir toutefois mis le cercueil de la femme au-dessus de cette tombe (2).

Il n'y a pas six mois qu'au village d'Arquisan, sur la Ténarèze (3)

---

(1) Samazeuilh a ignoré, ou voulu ignorer, l'existence de cette villa à Sainte-Maure.

(2) Puisque le sieur Vidalet ne put pas creuser jusqu'à sa profondeur normale la fosse de la femme du carillonneur, parce que sa bêche rencontra une *tombe*, c'est que cette tombe était en pierre ; et puisque le squelette qu'elle renfermait avait été pourvu d'un *collier* en même temps que d'une épée, c'est que la sépulture remontait au moins à l'époque carolingienne.

Ce passage de M. de Métivier est donc doublement intéressant, puisqu'il révèle la présence à Saint-Estèphe d'un cimetière barbare, et parce qu'il permet de prendre sur le fait un cas de double inhumation accidentelle dans la même tombe de pierre ; car très évidemment le sieur Vidalet déposa la femme du carillonneur sur les ossements d'un guerrier ou même d'un chef franc. Je dis bien un chef, parce que les épées se rencontrent très rarement dans les sépultures barbares et paraissent spéciales aux chefs, les guerriers n'ayant que le *culter validus* ou skasmassax auprès d'eux. J. M.

(3) « Tout le monde a entendu parler de la *Tenarèse*, ainsi nommée par corruption du mot *iter Cesaris*, *chemin de César*, dit Villeneuve-Bargemont (*a*). Cette route venant des Pyrénées passe à Bretagne, près Eauze, se dirige par Sainte-Maure (*b*), traverse la rivière de Gélise sur un pont au bas de la

Digitized by Google

on a trouvé un vase en terre, plein de petites pièces ou médailles en bronze, dont quelques-unes sont du temps de Claude, Tétricus et Gordien.

---

côte de Sos (*c*), longe la partie orientale de cette ville et va aboutir à la rive gauche de la Garonne par Réaup, Lisse, Barbaste, Lavardac, Thouars ; les vestiges de cette voie romaine se rencontrent, pour ainsi dire, à chaque pas, et ils sont généralement bien conservés. La Ténarèse est peu large ; la chaussée se compose de deux ou trois couches de pierres amalgamées dans du ciment de chaux, et tellement consolidées par le temps, qu'elles ont acquis la consistance et la dureté du rocher ; on peut aisément s'en assurer, car le sol sabloneux de cette contrée s'est abaissé par tout et a déchaussé la partie ferrée qui forme le corps du chemin. Une semblable construction dans un pays tellement dépourvu de pierres et de matériaux, qu'il a fallu tout y transporter, n'annonce-t-elle pas l'importance qu'on attachait à cette position militaire ? Soit que ce chemin existât avant César, et que l'ayant fait réparer, il lui ait donné son nom, soit qu'il en eût ordonné la construction en entier, il est impossible de penser que la contrée, que les villes que traversait cette route, n'eussent pas une existence bien reconnue. »

Il faut rapprocher de cette page de Villeneuve-Bargemont, la description de la Ténarèze par M. Georges Tholin (*d*).

« La Ténarèze a été assez bien étudiée entre les Pyrénées et Sos, notamment par M. Curie-Seimbre, qui fait dériver cette route vers Bordeaux suivant l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Nous préférons voir la suite de la Ténarèze dans le grand chemin qui, de Sos à Thouars est le prolongement direct de la route pyrénéenne. Son tracé bien connu a été particulièrement étudié par M. Samazeuilh.

En allant du Sud au Nord, à partir des limites du département du Gers, la Ténarèze, qui est remplacée par le chemin n° 9, dessert les localités suivantes :

Commune de Sainte-Maure : Taret, Bonencontre, Pireou, Péan, *Croix-de-la-Pierre*, Lesparrot, Pinot. Il existe un tronçon abandonné entre Jeandaillou et Toulèze.

Commune de Sos : Saint-Martin.

Commune de Réaup : Nation (à peu de distance sur la droite, le camp du refuge de Lamothe), Mounon, Marre. Il existe un tronçon abandonné à Crieré.... »

C'est en 1835 qu'on a enlevé le pavage de la Ténarèze pour restaurer la route. Le pavage composé de grosses pierres rougeâtres, d'un grain très dur, reposait sur une couche de béton mal aggloméré. Deux anciens agents-voyers, M. de Lafitte et M. Boyer, ont donné à ce sujet des renseignements identiques à M. Tholin. J. M.

(*a*) *Loc. cit.* p. 232.

(*b*) On en voit des traces près de l'église de ce nom.

(*c*) Quelques personnes pensent que le pont actuel occupe précisément la même place que l'ancien ; d'autres prétendent qu'il était au-dessus.

(*d*) *Causerie sur les origines de l'Agenais. Les voies romaines*, paragraphe IV.

Digitized by Google

Châteaux de Sos et de Gueyze. — Puits. — Pont. — Moulin.

Nous devons expliquer un peu plus positivement que ne l'a fait M. de Villeneuve ce qui est relatif au puits trouvé dans le château de Sos (1).

---

(1) Voici le récit de M. de Villeneuve sur ce puits :

« Des personnes dignes de foi (M. Vignes, conseiller de préfecture, et M. son frère, ancien adjudant-commandant, maire de Sos), m'ont attesté que parmi les décombres du château et dans des excavations qui avaient été faites sous leurs yeux, elles avaient vu *les traces de* PLUSIEURS SOUTERRAINS; un entr'autres mérite une mention toute particulière. On démolissait, il y a peu d'années, la voûte d'une des caves les plus profondes du château, pour en retirer *des pierres, d'autant plus précieuses pour les constructions que presque toutes sont carrées, d'une assez grande dimension* et de très bonne qualité ; et à travers les décombres, on parvint à un puits destiné sans doute à fournir de l'eau pendant un siège ; en continuant à enlever les pierres qui formaient le revêtement intérieur de ce puits, on découvrit à une certaine profondeur, une porte qui servait d'ouverture à un corridor voûté ; il était encombré de terre ; mais, comme il se dirigeait vers le nord, il est vraisemblable qu'il passait sous la ville et venait finir vers les jardins qui bordent cette partie des murs. Cette communication souterraine, à une profondeur si énorme (et sans doute il y en avait plusieurs autres, ainsi qu'on nous l'a assuré) ne prouve-t-elle pas évidemment que l'art de creuser des galeries sous terre et de s'en servir pour la défense de leur ville, peut s'appliquer à tout ce que César raconte des Sotiates ? » (*loc. cit.*, p. 291-292).

Ce puits revêtu de maçonnerie et pourvu, dit Métivier, d'un escalier de descente, était un travail du moyen-âge dépendant exclusivement du château. Sans doute, en le forant on avait coupé des galeries souterraines bien antérieures, ce qu'on a longtemps appelé des habitations troglodytiques, du moins le cas n'est pas unique, il s'est présenté notamment à Montauban, au faubourg du Moustier.

Nous avons souligné, dans le texte de Villeneuve-Bargemont, la description de l'appareil des substructions trouvées sous le château ; il était formé de *pierres carrées d'une assez grande dimension* ; ces substructions n'étaient donc pas romaines.

Voici maintenant ce que dit le préfet archéologue du château de Sos :

« Au commencement de la Révolution, les ruines du château étaient encore assez prononcées pour qu'on pût juger qu'il était immense, mais peu régulier ; qu'il était flanqué de grosses tours carrées; qu'on y avait pratiqué de vastes souterrains, et qu'en un mot, tout avait été combiné plutôt pour la défense du lieu que pour la commodité intérieure ; on y a trouvé divers *meubles de pierre et quelques tronçons de statues*, que, d'après la description qu'on nous a faite, je jugerais plutôt des divinités gauloises que des figures du paganisme. » (*loc. cit.*, p. 296).

Ces tronçons de statue, dont le travail n'avait rien d'antique et de classique, étaient sans doute des restes de la chapelle du château médiéval. Mais qui sait si ce n'était pas des sculptures gallo-romaines ? Il faudrait avoir vu pour se prononcer. J. M.

Digitized by Google

Je me rappelle très bien que, lorsque m'échappant avec quelques-uns de mes camarades des bancs de l'école qui était dans le voisinage, nous nous dirigions vers les souterrains de ce château en ruines pour nous y amuser, sans crainte d'entendre la voix aigre et menaçante du pédagogue, nous avons vu là un puits, au fond duquel on descendait au moyen d'un escalier en pierre. Il était alors encombré de débris et de matériaux, et nous n'avons pu y voir la partie souterraine dont parle M. de Villeneuve (1). La puissance de Louis XIII, consistant à détruire la féodalité, et l'esprit niveleur de notre époque, ont tour à tour concouru à faire disparaître les restes de cet ancien château. L'autorité royale et celle du peuple, lasse de s'attaquer aux hommes, s'attaqua à des masses inanimées ; et le peuple exerça ses vengeances sur des pierres, en haine de la féodalité. Ce château fut vendu par le gouvernement à une époque où le vainqueur des Pyramides et de Marengo avait rappelé l'ordre et la religion au sein de cette France qui les avait bannis. Il semble qu'un esprit de conservation, qui aurait fait connaître le rôle qu'avait joué la cité des Sotiates dans les temps reculés, aurait dû présider à cette acquisition. Mais ces gens n'achetaient que pour démolir, et bientôt les tours, les murailles, les donjons, les créneaux, tout fut renversé ! A peine peut-on reconnaître la place où exista cette forteresse, dont les débris disséminés ont servi à des routes, des pavés et des constructions particulières ; ainsi, le philosophe, qui voudrait au sein de ces ruines méditer sur l'élévation et la chute des empires, ne trou-

(1) Sans doute faisait-il allusion aux souterrains signalés par Villeneuve-Bargemont, Boudon de Saint-Amans, quand il ajoutait le paragraphe suivant au récit de la campagne de Crassus contre les Sotiates et leur capitale « *indûment* prise par le géographe Samson pour *Lectoure, métropole avérée des Lactorates* ». « Au reste, il est maintenant reconnu que la petite ville de Sos, aujourd'hui chef-lieu de commune dans le 4e arrondissement du département de Lot-et-Garonne, était la capitale des Sotiates, appelés Gascons par des auteurs modernes, bien que les Gascons ne soient entrés en Aquitaine que cinq à six siècles plus tard. César mentionne aussi des souterrains pratiqués par ces Gaulois près de leur ville, et dans lesquels ils se mirent en embuscade pour surprendre les Romains. Ces souterrains existent sans doute, mais ne peuvent se rapporter aux travaux des habitants pour les fouilles des mines de cuivre.... » Mais un tel bafouillage et un tel mépris de l'histoire n'est-il pas plutôt de Casimir de Saint-Amans que de son père, qui, bien qu'assez étourdi, avait assez lu les *Commentaires* de César pour ne pas faire embusquer les Sotiates dans des souterrains ? (*Histoire ancienne et moderne du départ. de Lot-et-Garonne*, par J.-F. Boudon de Saint-Amans. Agen, 1836, t. I, p. 4 et 5.) J. M.

Digitized by Google

verait pas une pierre pour se reposer, ni même quelques fragments d'architecture qui du moins lui rappellerait le style de l'époque.

Toutefois, au milieu de ce désordre, et par le plus grand des hasards, l'écusson des antiques sires d'Albret, qui couronnait le frontispice de la principale porte d'entrée, fut sauvé du naufrage ! (1). Il fut trouvé par moi chez un charpentier qui, au revers de l'écusson, avait creusé la pierre pour en faire un aiguier ; je m'empressai de l'acquérir ; il y manque cependant la couronne formée d'une pierre séparée, et que l'on dit avoir servi à la construction d'un four de boulanger. Je possède aussi un chapiteau de colonne arabesque dont on a fait un bénitier pour l'église de Saint-Pau (2).

Le château de Gueyze, masse carrée dont les murs sont d'une épaisseur considérable, est situé au bas de la rampe occidentale

---

(1) « On voit dans une des salles du château de Saint-Pau une assez grande pierre sculptée, représentant un écusson nobiliaire soutenu par deux anges ; cette pierre était placée sur le frontispice du vieux capitole Sotiate. Elle fut recueillie par M. le vicomte de Métivier, peu avant 1830. Les armoiries qui y sont représentées en relief étaient probablement celles de quelque puissant feudataire, possesseur et haut justicier du lieu ; il ne serait pas impossible, à l'aide d'un armorial un peu étendu, de retrouver son nom. » Ainsi s'exprime M. Barthalès (p. 47) sur le bas-relief retrouvé par Métivier, même il en donne un dessin sommaire, qui permet de le dater du xve siècle, de par l'allure des deux anges qui servent de supports à l'écu, et par la forme même de l'écu. Par malheur, si, sur cet écu, on reconnaît très aisément un écartelé, il est impossible de reconnaître assez sûrement les meubles héraldiques qui le chargent, pour essayer une identification quelconque. J. M.

(2) A propos de ce bénitier, donnons, sur l'église de Saint-Pau, quelques renseignements, empruntés en majeure partie à la notice qui, dans *La Guirlande des Marguerites*, commente un grave sonnet de M. Georges Tholin:

« Cette petite église, qui paraît dater du xiie siècle, est construite sur le plan le plus simple. C'est un vaisseau rectangulaire coupé en deux par une arcade. D'un côté est la nef, de l'autre le chœur. Ce dernier, recouvert d'une voûte en berceau brisé, est pourvu de trois fenêtres dont la physionomie est toute romane. Nulle sculpture que deux renards qui figurent, on ne sait trop pourquoi, sur les contours d'un vieux bénitier. Cette succursale de Meylan, près de Sos, n'est plus desservie, et, comme l'église, le cimetière qui l'entoure, est abandonné. Le lierre envahit ses murs percés de meurtrières aujourd'hui bien inoffensives. » (*La Guirlande des Marguerites*. Nérac, 1876, p. 175.) De son côté, M. Tholin a dit, dans son *Architecture religieuse de l'Agenais*, pp. 62, 63 : « ....Le seul morceau de sculpture est un bénitier relégué dans un coin. Il a la forme d'un chapiteau ; des renards y sont figurés.» « L'église de Saint-Pau est aujourd'hui abandonnée. Les grands rameaux de lierre dont se revêtent ses murs et qui rampent jusque sur la toiture, lui donnent une grâce pittoresque qui rehausse sa simple architecture. » J. M.

Digitized by Google

de Sos, dans un lieu bas et humide, au-devant de l'église de Gueyze et d'une source abondante (1) qui donnent à cette position tout le charme d'un aspect romantique.

Ce château, très fort dans les anciens temps, par sa construction, était aussi sans doute défendu au besoin par les marécages qui l'entouraient, circonstance qui, selon les versions populaires, contribua à sauver de la fureur des Sarrasins les jeunes filles qui se réfugièrent dans ce fort, devenu le protecteur et l'asile de la vertu. Aussi ai-je entendu dire à ma mère-nourrice et à d'autres vieillards, « que les Sarrasins, frustrés de l'espoir de faire une si belle capture, envoyèrent au Diable le sieur de Roquespines, à qui appartenait ce château. » Ce seigneur avait pris sous sa protection ces filles, qui peut-être un jour auraient habité les harems des officiers des Califes (2).

---

(1) C'est sans doute la belle source de *Tourbout* dont le nom est celui, à peine déformé, de *Borro*, le dieu celtique de certaines sources comme celle de Bourbonne-les-Bains, de Bourbon-Lancy et d'Aix-les-Bains. (Cfr. Georges Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*. Paris, Champion, 1906, in-12, pp. 226, 229, 234, 242.)

(2) Quand on se décidera à fouiller méthodiquement le plateau de Sos, on devra rechercher l'emplacement du temple de Rome et d'Auguste qui s'élevait non loin sans doute de l'ancienne église romane, puisque c'est en démolissant celle-ci qu'on trouva l'inscription du second siècle où il est parlé d'un flamine de ce temple duumvir, etc. Nous estimons, en effet, avec l'abbé Breuils (*Rev. de Gascogne*, 1895, p. 434), « que ce prêtre-duumvir résidait à Sos auprès du temple dont nous avons parlé et que ce temple se dressait sur l'emplacement même de l'église de Sos », et, avec le même érudit, il est difficile de ne pas reconnaître que, « avec son temple et son duumvir, la ville de Sos se révèle à nous durant la période romaine comme ayant eu dans la cité élusate, dont elle faisait partie, une importance particulière ».

On devra rechercher aussi les vestiges de la petite église ou *memoria* érigée en l'honneur de saint Saturnin, ainsi que des inscriptions sur marbre qui relataient l'apostolat, à Sos, de saint Sever, à la fin du IVe siècle, dont l'abbé Breuils signale l'existence d'après un très remarquable passage de « la plus antique des trois *Vies* de saint Sever et de ses compagnons, martyrs, qu'ont publié les savants et regrettés éditeurs de *Historia Sancti Severi*, MM. Pédegert et Lugat, et dont, après exament critique approfondi, ils font remonter l'origine au Xe siècle. » (Breuils, *ibid.*, p. 435.)

Qu'on nous permette ici d'évoquer avec une respectueuse admiration la belle personnalité de l'abbé Breuils que nous avions vu quelques heures seulement chez le meilleur et le plus méritant de nos amis communs, l'excellent Philippe Tamizey de Larroque. Peu de mois après cette rencontre, il était emporté en pleine force, en plein talent, « peut-être victime de son amour du travail », a dit M. Tholin qui l'apprécie en ces termes : « Cet érudit excellait à mettre en œuvre les documents, à dégager de leurs formules toutes les parties substantielles ; les traits s'appliquant à l'histoire d'une

Digitized by Google

Suit une longue digression sur l'histoire du pays. Un sieur de Roquépine était seigneur de Gueyze et de Meylan, au XVIe siècle. Ses titres sont aux archives de Sos et dans les mains de M. de Métivier. De 1568 à 1587, pour cause de guerre, « les délibérations ne purent avoir lieu, comme cela est constaté par les archives de la ville ». Le 25 octobre 1670, un de Roquépine vendit une lettre de recommandation pour l'intendant d'Auch à la municipalité de Sos. Sa protection fut d'ailleurs inutile. En 1620, 1621, un sieur Renaud de Losse, seigneur de Pondamat, était gouverneur de Sos. Le 12 octobre 1620, les habitants présentèrent une requête au Conseil du Roi en plainte contre ce gouverneur. Le maître de requête Morie, envoyé de Pau, en qualité de commissaire, remit en dépôt le château entre les mains du sieur de Lamothe-Gondrin et Fourcés. Mais celui-ci ayant laissé Pondamat, les habitants de Sos renouvelèrent leurs plaintes, en février et mai 1621, parce que Pondamat les avait de nouveau obligés de quitter la ville. Molère, vice-sénéchal d'Agenais et Condomois, fut chargé de remettre les consuls, jurats et habitants de Sos, en possession de leurs maisons, droits, titres, etc. Deux satellites de Pondamat furent arrêtés, et le capitaine Lébé fut nommé gouverneur avec vingt-cinq soldats entretenus par la ville.

A la suite de ces faits, par arrêt du Conseil du 4 septembre 1622, rendu au camp devant Montauban, le gouvernement de Sos fut

---

ville, à la biographie d'un personnage ; des ensembles, de vrais tableaux, quand il avait la chance d'opérer sur un fond étendu. Pour lui, la période de préparation, toujours si ingrate, si longue, était terminée. Il était prêt ; il abordait les grands sujets. Sa perte est irréparable pour son pays de Gascogne qu'il a tant aimé, pour sa paroisse, pour ses nombreux amis. » (*Revue de l'Agenais*. 1896, p. 264.)

Un des grands sujets qu'il aimait d'aborder était la géographie antique de son pays et il s'y signalait par une découverte capitale, l'identification de l'*Elusa* romaine avec la *Tasta* de Ptolémée. « A ce moment même, écrit M. Tholin, M. Hirschfeld communiquait à l'Académie de Berlin un mémoire sur les peuples Aquitains, qui abonde en aperçus originaux, d'après des corrections ou de nouvelles interprétations de textes. Entre autres, il reconnaissait que les Dativi, dont la capitale était Tasta, cités seulement par Ptolémée, n'ont pas existé sous ce nom. La leçon est mauvaise. Il faut lire Elousatioi et conclure qu'Eause a porté le nom de Tasta. Ce fut une joie pour le savant allemand d'apprendre que sa conjecture fortement motivée, était mise hors de doute par la découverte de M. l'abbé Breuils. *Il voulut aussi connaître le mémoire que notre confrère si regretté avait consacré à la question des* SOTIATES. *Il* APPRÉCIA D'AUTANT PLUS CETTE ÉTUDE QUE SA CONCLUSION AU SUJET DES SOTIATES EST LA MÊME QUE CELLE EN FAVEUR DE LAQUELLE M. L'ABBÉ BREUILS AVAIT PRODUIT DE NOUVEAUX ARGUMENTS. *Les* SOTIATES, *d'après lui, doivent être placés aux environs de Sos, ne se confondent pas avec les Lactorates dont le territoire paraît avoir été de peu d'étendue.* Lectoure aurait été avant tout un lieu de dévotion du culte taurobolique impérial et peut-être de domaine impérial. » (*Ibid.* p. 268.) On ne méconnaîtra pas l'importance d'un pareil témoignage, qui prouve le peu d'impression produit par le travail de Camoreyt sur les savants véritablement compétents en la matière. J. M.

Digitized by Google

supprimé, et la démolition du château et des défenses des portes ordonnée aux frais des habitants, Roquelaure fut chargé de l'exécution de l'arrêt ; il en ordonna l'exécution le 18 novembre suivant.

Pendant les troubles de la Fronde, de tels dégâts furent faits à Sos que la princesse de Conti donna 2,100 livres pour réparer les dommages occasionnés par les soldats des princes qui étaient restés dix-neuf jours à Sos. Les habitants reconnaissants fondèrent un service annuel, le 4 novembre, en mémoire du prince de Conti.

Le pont de Sos, sur la Gélise, au bas de la rampe du midi, est en partie détruit ; ce qui en reste pourrait bien remonter à une époque très reculée (1).

Le moulin de Sos, situé au bas de la rampe de la chaussée occidentale, était aussi fortifié et devait de ce côté défendre les approches de la ville (2).

---

(1) Le pont dont parle le marquis de Métivier subsistait encore, il y a une trentaine d'années, tout en ruines et paraissait dater du moyen-âge. Le moulin est du xve siècle, d'après un renseignement de M. Tholin ; il est construit en moyen appareil et muni de meurtrières ainsi que d'échauguettes. Le pont jeté sur la Gueyze, à côté, est probablement de la même époque, il a trois arches en cintre brisé, et ses piles sont munies d'éperons en aval et en amont.

J'ignore à quel pont se rapporte la note suivante prise dans la *Revue d'Aquitaine*, t. II, 1858, p. 308) : « Dans la démolition d'un pont, à Sos, on a trouvé, il y a quelque temps, des médailles et des épingles romaines. »

Ceci me remet en mémoire une découverte qu'a signalée M. Barthalès « au Béat, moulin de cette route (la Ténarèze) de quelques pièces de monnaie ayant appartenues aux Phocéens de Marseilles (*Les Sotiates*, etc., p. 9). Cette trouvaille fut faite vers 1850. J. M.

(2) J'ai supprimé quelques lignes peu intéressantes sur la décadence de Sos, par contre, je me fais un devoir de reproduire l'agréable paragraphe que Lafont du Cujula a consacré à la vieille cité, dans son *Annuaire ou description statistique du département de Lot-et-Garonne* (Agen, 1806, pp. 74-75) : « Sos, petite ville traversée par le (*sic*) *Tenarèse*, et située sur les confins des grandes landes, est le marché où viennent s'approvisionner les habitants de ces contrées.

« Sos domine sur un vaste horizon, dont l'aspect est très pittoresque à cause des côteaux qui offrent le spectacle varié de différentes cultures, et par les petites rivières qui coulent au bas de ces coteaux. Un château fort défendait la ville contre les attaques et la préservait des surprises. Aucun vestige d'anciens monuments ne vient à l'appui de l'opinion qui fait de la ville de Sos la capitale des anciens Sotiates, vaincus par Crassus, lieutenant de Jules César dans les Gaules. Quelques géographes placent ce peuple dans le diocèse d'Aire ; d'autres auprès de Lectoure. La conformité de nom s'accorde avec le sentiment du plus grand nombre.

« L'habitude de la bonne chère, la gaîté et l'amour des plaisirs, à quoi

Digitized by Google

Fontaines, objet de dévotion et d'un culte

Non loin de Sos, au levant, au fond d'une vallée et au pied d'une cascade, est une grotte dont la voûte présente des aspérités ressemblant à des mamelles jetant chacune sa goutte d'eau, se transformant en stalactites ou stalagmites. Il y a une grande entrée et une petite issue près de laquelle est un trou plein d'eau dans lequel les femmes qui vont par dévotion adresser leur prière à la Vierge pour obtenir de quoi allaiter leurs enfants, déposent quelques pièces de monnaie à titre d'offrande, après avoir, avec ferveur, récité la prière d'usage et emporté une bouteille de cette eau ; ce lieu est appelé *à las Poupettos* (1).

Près de l'église de Saint-Georges est une fontaine où vont aussi par dévotion ceux qui ont des panaris ; ils récitent les prières d'usage, plongent le bras jusqu'au coude dans la fontaine, s'endorment sur le bord et se croient guéris à leur réveil, car il paraît que l'action de cette eau a fait diminuer le mal en hâtant la fin de l'inflammation. Cette église, qui dépendait de la juridiction de Saint-Pau, a été aussi vendue et détruite pendant la Révolution.

A Sant-Pé, le jour de la fête locale, le 1er juillet, les personnes qui ont des clous ou furoncles, vont, après les prières d'usage, baigner la partie malade dans cette fontaine. Ceux qui ont des engourdissements des jambes en font autant.

A Baudrit (Landes, frontière de Lot-et-Garonne), est une fontaine où l'on va plonger les enfants le jour de la fête locale de Saint-Cric, lorsqu'ils ne peuvent faire usage de leurs membres.

A Saint-Pau, il existe une fontaine appelée la *Houn dous Sants* ; elle était invoquée par les fiévreux.

---

a peut-être contribué le Chapitre qui existait à Sos, rendent cette petite ville plus agréable et plus intéressante que sa population de 749 habitants ne le fait présumer. » J. M.

(1) Ne voulant, autant qu'il est en notre pouvoir, négliger aucun de ceux qui ont parlé des antiquités sotiates, nous avons longtemps cherché en vain dans l'*Histoire politique, religieuse et littéraire des Landes*, de P.-H. Dorgan (Auch, 1846), un prétexte ; nous le trouvons enfin (p. 356) et c'est un quasi plagiat du texte de notre archéologue, à propos de la fontaine de *Las Poupetos* et de celle de Saint-Georges ; aussi M. de Métivier se rencontra-t-il, pour une fois, en communauté d'idées avec Samazeuilh au sujet de l'auteur de l'histoire des Landes dont il proclama « l'ouvrage bien inexact ». (*Errata*, p. 20.) J. M.

Digitized by Google

Il existe encore une fontaine, près de l'église de Saint-Julien, non loin de Mézin, qui était aussi un objet de dévotion.

Généralement, l'esprit religieux qui porta à élever des temples à la divinité, les plaça près des fontaines auxquelles la crédulité donna quelque vertu ou quelque puissance, et que les traditions populaires, qui ne sont pas à dédaigner pour l'histoire des nations, nous ont transmises. C'était peut-être aussi un reste du culte druidique qui aurait survécu à la destruction du paganisme dans les Gaules (1).

Cette dernière phrase amorce un long chapitre sur les Druides, dont il faut retenir seulement l'avant-dernier paragraphe.

Cet usage de cueillir le gui au renouvellement de l'année, se retrouve encore dans nos contrée. Quelques jours avant la fête de Noël, les jeunes paysans parcourent les campagnes, la nuit, en

---

(1) Il faut déplorer que M. de Métivier n'ait pas cru devoir parler dans ses notes sur les coutumes populaires du pays Sotjate, des curieuses foires de chevaux traditionnelles qui se tiennent régulièrement depuis un temps immémorial en pleine forêt, loin de tout centre habité. L'abbé Breuils a eu l'honneur de les signaler et d'en comprendre toute l'importance :

« Les Sotiates se distinguaient surtout par leur cavalerie, dit-il (*Revue de Gascogne*, 1895, p. 289). Or, la région de Sos produit encore, principalement dans les pâturages landais, d'excellents chevaux en très grand nombre, donnant lieu à un commerce très animé, notamment aux foires de Saint-Jacques à Saint-Justin (Landes), de la Saint-Louis à Sos, et du 16 juillet à Pellebusot, entre Losse (Landes) et Allons (Lot-et-Garonne).

« Cette dernière offre d'ailleurs une telle et si excessive singularité que nous devons nous attacher un peu à la faire ressortir. Cette singularité consiste en ce que le champ de foire se trouve situé loin de toute habitation, au milieu d'un désert ; en pleins bois, sur un ancien chemin isolé qui marqua jadis la limite des diocèses de Condom et d'Auch, et, plus anciennement encore, de ceux d'Agen et d'Eause, et demeure encore la frontière des Landes et du Lot-et-Garonne. Ce lieu est marqué dans la carte de Cassini sous le nom légèrement fautif mais très reconnaissable, de *Peterbusoq*, et la carte indique aussi, à sa manière, la vaste et profonde solitude qui l'environne et que trouble seule, une fois par an, la foire du 16 juillet. C'est ce pays qui, vers le nord principalement, avec Allons, Houeillès et Durance, était connu, au moyen-âge, sous le nom de baronnie des *Lugues*. Ainsi, dès la plus haute antiquité, cette contrée du pays sotiate nous apparaît comme couverte d'épaisses forêts et possédant néanmoins, parmi ses vastes *pinadas*, une foire très renommée. On connaît un autre fait de ce genre dans l'ancien pays du Tarbelli, non loin de Dax, à Bourríos, où se réunissent annuellement, pour leur commerce, des milliers d'habitants du Marensin. Les érudits croient que c'est là un reste des usages gaulois qui s'est perpétué à travers les siècles, et comme un souvenir des temps antiques où la libre Aquitaine tenait ses assemblées au fond des bois. Cette foire de chevaux, en plein pays sotiate, paraît donc remonter à l'époque de l'oppidum. » J. M.

Digitized by Google

chantant une chanson, visitant toutes les habitations pour qu'on leur donne de quoi célébrer la *Gui l'an neou* (c'est ordinairement de la farine, du vin, de l'argent), ce qui rappelle le mot sacramentel prononcé par le sacrificateur lors de la découverte du gui : *Au gui l'an neuf*, traduit en gascon par ces mots : *Gui l'an neou.*

Lac. — Naou Peyrés. — Peyre Soule.

Dans la commune de Saint-Pau, vers le nord, près des limites de la commune de Réaup est un lieu appelé à *las Naou Peyres*, situé au milieu des bois, le site en est sauvage, il s'élève un peu plus que les terres environnantes. Jadis un amas de pierres énormes, dans l'état brut, couvrait ce terrain ; neuf de ces pierres étaient distinctes des autres comme plus grandes et séparées les unes des autres. Quelques-unes formaient un dolmen. Ce terrain ne paraît point avoir été jamais cultivé, et il était vénéré par le peuple comme ayant autrefois été un cimetière.

Non loin de là est une grande pierre aussi dans l'état brut ; on l'appelle la *Peyre Soule*. C'était là, dit le peuple, qu'était la croix (1).

---

(1) Ducourneau, dans la *Guienne historique et monumentale*, a parlé deux fois des monuments décrits ci-dessus. D'abord (t. I, p. 4) il mentionne l'existence d'un « menhir qu'on appelle *Peyre-Soule*, au milieu d'une plaine en friches et d'un aspect sauvage », non loin d'un bois de chênes et de la *Laque de sans fond* dont il transcrit mot à mot la légende telle que l'écrivit l'auteur de la *Dissertation*. Puis il ajoute : « La *Peyre soule* pourrait bien être un débris de *lichawen* ou potence qu'on retrouve quelquefois en avant des dolmens ou des cromlecks. Or, la *Peyre soule* n'est pas éloignée du cromleck de Saint-Pau, et le peuple l'appelle *la Croix*. » Un peu plus loin, (p. 10), parlant du cromleck de *Las Naou Peyres*, il dit que c'était peut-être là que les chefs allaient délibérer sur les intérêts de la tribu ou administrer la justice, et il ajoute : « En admettant que la *Peyre soule* ou la *Croix* fut la potence où l'on pendait les criminels, l'exécution suivait de près le jugement. » Ainsi, pour Ducourneau, la *Peyre soule* était très voisine du cercle des neuf pierres. C'est ce que confirme l'abbé Barrère (*Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, pp. 5 et 6). Voici ses propres expressions : « On en voit un troisième (menhir) dans la commune de Meylan, non loin des débris d'un kromleck.... Ce monument circulaire était formé d'un assez grand nombre de pierres dont neuf principales dominaient les autres. Les habitants de la contrée le désignaient sous le nom de *las naou peyros*, comme ils appellent du nom de *peyro soulo* le menhir solitaire qui se dresse plus loin à une certaine distance du kromleck. »

On aurait donc tort d'attribuer ce que dit M. de Métivier de la *Peyre*

Digitized by Google

Enfin, au couchant de *las Naou Peyres*, à cinq cents pas environ, est un lac que la tradition populaire, pour justifier l'existence d'un cimetière à *las Naou Peyres* et d'une croix à *Peyre Soule*, considère comme ayant remplacé une église ensevelie à la suite d'un tremblement de terre, pendant qu'en disant la messe le célébrant, grand chasseur, ayant entendu les aboiements d'une meute, ne put s'empêcher de s'écrier : que si un de ses chiens qu'il nomma *Bellaoude* (Voir Abellion, au *Dictionnaire Mythologique*) était de la partie, le lièvre était pris. (Le peuple rend l'expression d'une manière plus grossière), et il croit que c'est en punition de cet oubli des devoirs du pasteur que l'église et les assistants furent engloutis. (Il semble que la fable du roi Artus est rappelée ici) (1).

Soule au mégalythe que l'on désigne aujourd'hui sous ce nom et qui sert de borne aux communes de Meylan, Réaup, Durance et Arx. M. Tholin, dans les notes que nous avons déjà utilisées distingue très nettement ces deux monuments. Nous pouvons préciser, d'ailleurs, la position exacte de la pierre de la croix relativement au cercle de pierres, grâce à une note de l'abbé Dardy (*La Légende du Sud-Ouest Agenais sous les Derniers Mérovingiens et Charlemagne*. Paris, 1882, in-12, p. 219, note) contrôlée par les souvenirs d'habitants de Saint-Pau. « Deux menhirs, chacun appelé *peyro soulo* ou *croix* placés à égale distance du cromleck, s'élèvent à peine de quelques centimètres au-dessus du sol.... Distancés entre eux de quatre cents mètres environ, au solstice d'été le milieu du parcours qui séparait les deux menhirs occupés par le cromleck, se trouvait pour l'étang, dans l'orientation du soleil levant.... »

Ce qu'on appelle actuellement la *Peyro Soulo* a été mesuré et décrit par M. Ch. Bastard dans la *Revue de l'Agenais* (1911, p. 143). Quand M. Tholin la visita il constata qu'elle n'était pas isolée ; il trouva des restes d'autres pierres levées distants de 3 m., 6 m. 40 et 8 mètres, sur une ligne tendant vers l'est. D'après l'abbé Dardy, la *Peyro Soulo* serait une allée couverte ; toutefois, il n'en est pas très sûr puisque, trois lignes plus bas, il dit que c'était un autre cromleck (*loc. cit.* p. 214, note 1). Sa description toutefois se rapproche assez de celle de M. Tholin. « De cette allée couverte, il reste aujourd'hui une pierre fruste d'assez imposante dimension et deux plus petites dont la base est seule apparente.... » Un autre menhir subsiste encore à trois cents mètres environ de la *Peyro Soulo*, sur l'autre rive de la Gueyze. J. M.

(1) J'éclaircirai cette remarque, fort judicieuse d'ailleurs, en mettant sous les yeux du lecteur, quelques lignes de la *Statistique générale des départements pyrénéens* qu'avait lues certainement M. de Métivier. On ne comprend bien un auteur qu'en recourant aux sources où il a puisé : « Presque tous les paysans du Médoc, des Landes, du Comminge, assurent qu'ils ont souvent entendu dans l'air, soit en plein jour, soit pendant les belles nuits d'été, le jappement d'une meute de chiens, le son du cor et les cris d'une nombreuse troupe ; ce sont, disent-ils, des *Génies*, des *Rois*, des *Guerriers*, qui aimaient la chasse, et qui se livrent encore à cet exercice ; le plus sou-

Digitized by Google

Ainsi Dieu aurait puni les ouailles de la faute de leur pasteur ! La crédulité prétend encore que l'on entend des gémissements sortir du fond du lac et que pendant la nuit, au clair de lune, paraît un homme rouge. Toujours du merveilleux !

Sans nous arrêter à cette tradition (qui n'a été ainsi contée que parce que le peuple ne pouvait, par ses connaissances, se reporter

---

vent, c'est *Artus* qui poursuit sans cesse une proie qu'il ne doit pas atteindre.

« Fameux dans les légendes populaires de ces contrées, *Artus* mérite d'occuper aussi une place dans les écrits relatifs à la mythologie du moyen-âge ; il possédait toutes les vertus d'un bon prince, et il était vaillant dans les combats. Une seule passion. poussée à l'extrême, celle de la chasse, obscurcissait, disent les Landais, les brillantes qualités de ce monarque. Un jour de fête solennelle, *Artus* fut averti qu'un sanglier monstrueux paraissait à une médiocre distance du temple ; la sainteté de la cérémonie, l'amour de la religion, ne purent retenir *Artus ;* il sortit, et ayant saisi un épieu, il courut vers le sanglier. Le ciel, irrité du peu d'attachement qu'*Artus* avait montré pour le culte, en cette occasion, résolut de le punir, et ce Roi fut condamné à chasser éternellement, et en vain, dans les vastes plaines de l'air. » (Du Mège, *loc. cit.*, t. II, p. 354.)

Il est au moins intéressant de noter que, entre Sos et Meylan, est un lieu dit appelé *le bois des Guerriers.*

La légende de « *la chasse sauvage* », sous des noms divers, se retrouve dans tous les pays de forêts et de montagnes ; Victor-Hugo s'en est servie pour sa *Légende du Beau Pécopin*, et Henry Heine en a tiré un des plus jolis épisodes de son poème d'*Atta-Trol* ; nombre de folk-loristes l'ont attentivement étudiée, mais ils me paraissent avoir généralement ignoré les récits landais dont la légende de la *Laque sans fond* est un très intéressant spéciment, comme aussi le si curieux passage du *Esbats sur le pays du Quercy* du bon vieux Guyon de Maleville que nous croyons utile de reproduire ici, tel qu'il fut écrit à l'aube du XVIIe siècle : « Des milliers de contemporains survivans à nostre roy Charles le Quint ont souvent veu, et de jour et de nuict, durant grand nombre d'années, l'âme d'icelluy feu roy et de plusieurs de ses chevaliers et officiers, ministres de quelques siennes injustices, et dœmons peslemesles les tous, en forme de gens à cheval marchant tantost par les champs descouverts, tantost par grands chemins et à travers villages, et le plus souvent par les forés, ores en sorte de veneurs, avec grandes huées et rumeurs, sons de trompe et aboy des chiens, ores en gens de guerre tous couverts de fer, s'entrechamaillans, sons de trompettes, cliquetis d'armes, courses et contours de chevaux, croslement de terre, tourbillons de vents, eslèvement de poussière, gresle et mugissement d'air ; et devinrent tels spectacles si notoires et communs, que, sans qu'on s'en esmut beaucoup, on les nommait en tous les quartiers où on parle français, les *Harlequins* pour dire les *Charlequins*, ou la *Mesnie de Charles le Quint.....* »

(*Esbats de Guyon de Maleville sur le Pays de Quercy*. Cahors 1900, gr. in-8°, p. 416.) J. M.

Digitized by Google

plus loin que le christianisme), tâchons d'expliquer différemment ce que sont ce *Lac*, ces *Naou Peyres*, cette *Peyre Soule* (1).

Quant au lac, il est très grand, n'ayant jamais ni plus ni moins d'eau qu'il y ait pluie ou sécheresse ; il est d'une profondeur telle que l'on dit généralement qu'il est sans fond (les paysans l'appellent la *Laque de sans fond*), et qu'une corde qui avait entouré douze fois le château de Saint-Pau n'avait pas été assez longue pour aller au fond.

Dans tout cela, il y a de l'exagération et de la vérité. Que ce soit une église, un temple, une maison, un village, peu importe; il n'est pas moins certain que l'enfouissement a pu avoir lieu par suite de l'infiltration des eaux qui se trouvent sous cette lande et dont une partie se sera affaissée et aura formé ce lac. Ce qui explique mieux ce phénomène est un affaissement qui vient d'avoir lieu il y a six mois, à cent pas au nord de ce lac et qui présente une cavité semblable à un puits ; que, vers le nord, existent deux ravins immenses et très profonds, au fond desquels coulent deux ruisseaux, et qu'enfin dans la même direction, et au même niveau de ces ruis-

---

(1) Comme on a pu le voir dans la notice qui sert d'introduction à ce travail, le vicomte de Métivier n'avait pas craint la dépense d'une assez forte brochure pour ridiculiser l'auteur de *Nérac et Pau*. Aussi Samazeuilh, comme on peut s'y attendre, nourrissait-il une forte rancune contre le châtelain de Saint-Pau, et cette rancune lui fit systématiquement nier l'existence du cromleck de *Las Naou Peyres*. « C'est, dit-il, (*Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac*, p. 246), M. Métivier, propriétaire du château de Saint-Pau, dans la commune de Meylan, qui a parlé le premier de ce cromleck (*sic*) et des menhirs de Saint-Pau et de Meylan, son patriotisme de clocher s'exagérant, à notre avis, l'importance de ces pierres dont la disposition peut ne provenir que du hasard ou de quelques démolitions. » Faugère-Dubourg, en rééditant le *Dictionnaire* de Samazeuilh, protesta contre cette opinion : « Nous sommes loin, dit-il en note des lignes ci-dessus, de partager l'opinion de M. Samazeuilh, en ce qui touche le cromleck de Saint-Pau, malheureusement disparu aujourd'hui. Le dessin publié par la *Guienne monumentale* ne laisse pas le moindre doute à ceux qui se sont occupés de sciences préhistoriques, sur le caractère de ce monument. »

Samazeuilh, d'ailleurs, étant convaincu que de tels monuments étaient d'origine druidique, était logique en refusant d'admettre leur existence dans un territoire aquitain. « Les peuples de l'Aquitaine de Jules Cesar étant Ibères d'origine, nous ne devons pas y (à Meylan) trouver beaucoup de ces restes qui appartiennent spécialement à l'ancienne Celtique », et le raisonnement serait juste, si les monuments mégalithiques étaient celtiques, et druidiques par dessus le marché, ce que personne ne croit plus depuis plus de quarante ans. J. M.

Digitized by Google

seaux, est une source sortant de terre et jetant au moins un pied cube d'eau. On la nomme *Arbouridère* (1).

Je ne pense pas que ce lieu ait jamais été assez habité pour y construire une église. Cependant, j'ai trouvé, l'an dernier, en faisant une prairie, des fondements de murs, de tours, formant une enceinte assez considérable, non loin de *las Naou Peyres*. Les travaux sont actuellement suspendus. Je me propose de les continuer. Ce lieu se nomme *Loubère*. Mais la circonstance relative à l'église, et due à l'imagination du peuple, ami du merveilleux, n'a pas seulement contribué à la formation de ce lac.

Quant à *las Naou Peyres*, je les considère comme les restes d'un monument druidique.

On sait que c'était dans les forêts que les prêtres (les Druides) exerçaient le culte de leur dieu Teutatès ; que c'est à ce dieu qu'ils sacrifiaient des victimes humaines, des chiens, des chevaux. « Son « culte se célébrait au clair de la lune, ou à la lueur des flambeaux, « hors des murs, sur des lieux élevés, ou dans d'épaisses forêts. »

C'eût été une profanation de labourer le champ des cérémonies et, pour empêcher cette profanation, on le couvrait de pierres d'un volume énorme. « Voilà l'origine de ces amas de pierres dont on découvre encore les restes en certains endroits. » (Voyez *Diction-*

---

(1) L'auteur est probablement dans le vrai en attribuant à un affaissement du sol la formation du lac sans fond, comme le veut la légende ; cette légende appartient à un groupe, fort connu, des folkloristes qui s'accordent pour y reconnaître des témoignages poétiques d'événements provoqués par des causes purement géologiques. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les deux petits lacs de la commune de Pindères, toute voisine de Sos, ont des légendes analogues. Je les résume d'après Samazeuilh. Le lac de Pinderesse occupe l'emplacement de la ferme et des bergeries d'un mauvais riche qui avait refusé de donner du pain à je ne sais quel céleste mendiant. Ce thème a été varié de mille manières et se retrouve dans l'Europe entière. La légende du second lac est moins banale ; la voici :

« Une jeune landaise avait été fiancée, contre son gré, à un vieillard. Au moment où, la veille des noces, elle vit approcher le cortège qui conduisait à son logis son lit et sa quenouille, elle voua le tout au démon, sa personne même comprise, et soudain se forma un lac, dans lequel s'abîmèrent et la fiancée, et les donzelles, et le cortège entier. Il ne surnagea que le lit de la fiancée avec quelques mèches de ses cheveux. Les landais reconnaissent ce lit et ces cheveux dans un îlot recouvert de quelques joncs, lequel flotte sur le lac au gré du vent. Quelquefois il arrive qu'un cheval s'élance des bords de ce bassin sur cette moderne *Délos*, et que, par l'effet de la secousse, *lou leyt de la nobi* s'éloigne et transporte au milieu du lac l'animal désappointé. » (Samazeuilh. *Dictionnaire géogr., litt. et archéol. de l'arrond. de Nérac*. Nérac, 1881, p. 583.) J. M.

Digitized by Google

naire mythologique, mots *Druides*, *Teutatès ; Histoire des religions; Commentaires de César.*)

Cela n'explique-t-il pas suffisamment que *las Naou Peyres* sont un monument druidique ? Les temps modernes les ont peu respectées depuis vingt ans. On les a presque toutes enlevées, il n'en reste que quatre ou cinq, mais elles existaient avant cette époque, et cette existence est constatée par des témoins oculaires vivant encore, et par l'acte des commissaires du Roi de Navarre, qui vendirent, en 1587, la terre de Saint-Pau (1); elle est encore constatée par tous les cadastres, livres terriers et titres qui déterminent les limites de la terre de Saint-Pau. Je me rappelle les avoir vues, il n'y a pas vingt ans.

J'allège ici la dissertation d'une interminable digression sur les sacrifices humains, le nombre 9, les dieux Thor et Odin, etc. dont les éléments ont été empruntés au *Dictionnaire mythologique* et à l'*Histoire des religions*, dont M. de Métivier semble s'être beaucoup servi.

Grottes, chambre des Fées.

Dans l'avant cour du château de Saint-Pau, qui fut vendu le 29 janvier 1587 par le commissaire du Roi de Navarre, on trouve à droite et à gauche deux massifs de chênes antiques. Sous l'un d'eux sont creusées dans le roc deux chambres où l'on descend au moyen d'escaliers creusés aussi dans le roc ; elles sont exposées au midi. La mythologie populaire regarde ces chambres comme

---

(1) Il serait très intéressant de connaître avec précision les termes employés pour désigner le cromleck de *Las Naou Peyres* par les commissaires du roi de Navarre, qui furent chargés en 1587 d'opérer la vente de la terre de Saint-Pau. On sait, en effet, combien sont rares les textes manuscrits et imprimés antérieurs au XIXe siècle, où sont mentionnés les monuments mégalithiques. J'en ai publié plusieurs, il y a déjà longtemps, et j'ai pu en noter quelques autres depuis en vue d'un travail d'ensemble sur ce qu'on pourrait appeler le *Préhistorique* avant la *Préhistoire ;* on peut les classer sous cinq rubriques différentes :

1° Sources religieuses proprement dites : légendes des saints, prescriptions contre l'idolatrie, etc. ;

2° Textes notariés : bornages de fiefs, etc.;

3° Textes littéraires, de Rabelais à Châteaubriand ;

4° Dissertations historiques et archéologiques, de Geraldus Cambrensis ou comte de Caylus ;

5° Recherches des philosophes et des naturalistes.

Digitized by Google

la demeure des *Hades*, *Hadettes* (fées); on les appelle *Las crambes de las Hadettes*. L'imagination du peuple, toujours enclin au merveilleux, est pleine de l'idée que ces êtres fantastiques étaient, comme les *Dames blanches* de l'Angleterre, placées dans le voisinage des châteaux pour veiller sur ceux qui les habitaient (1).

Parmi les contes que font les vieillards, et notamment une vieille femme domestique, qui, de même que tous ses aïeuls, est née et veut mourir au château de Saint-Pau, on dit que les *Hadettes* faisaient la lessive de leur linge le jour, et le faisaient sécher à la clarté de la lune. Cette femme ne parle qu'avec une crainte respectueuse des *Hadettes* et de leur demeure. On croyait aussi jadis que la fée Mélusine était la protectrice de la maison de Luzignan.

A quelques pas de ces chambres, au levant et devant les granges et les étables, je fis creuser dans le roc, il y a environ deux ans, pour y pratiquer une cour à fumier. L'ouvrage près d'être terminé, l'outil dont se servait le carrier, rencontra, au lieu de pierre,

---

(1) Les souterrains que découvrit à Saint-Pau M. de Métivier ont été quelque temps célèbres, dans le monde archéologique, par la très vive discussion qui s'engagea à leur sujet entre le docteur Jean-Baptiste Noulet, de Toulouse, et mon vieux maître Devals aîné, de Montauban. Celui-ci avait étudié quelques très anciens souterrains du Tarn-et-Garonne et, après de sagaces et minutieuses observations, il proclama que c'étaient bien des habitations et qu'elles remontaient à l'époque de la pierre polie. Son premier travail sur ce sujet fut publié, si je ne m'abuse, dans le recueil de la Société archéologique du Midi. Il n'eut pas l'heur de convaincre M. Noulet qui publia, en 1869, ses objections dans un opuscule intitulé *Lettre à M. Capgrand sur les Cryptes d'approvisionnement de Saint-Pau* (*Lot-et-Garonne*), où il étudiait tout particulièrement les souterrains reconnus par M. de Métivier. Devals riposta par une *Lettre à M. Noulet* datée du 5 mars 1870, où il maintenait son point de vue général, mais abandonnait au docteur les grottes de Saint-Pau. Celui-ci riposta en 1872 par une nouvelle brochure intitulée *Contributions à l'histoire des Cryptes d'approvisionnement du Sud-Ouest de la France*, où il rééditait ce qu'il avait déjà dit sur les cryptes de Saint-Pau qu'il eut le malheur de vouloir comparer aux *sereonæ* des anciens Germains. La répartie de Devals fut foudroyante; elle est intitulée *Réfutation des contributions à l'histoire des Cryptes d'approvisionnement du Sud-Ouest de la France*, etc., et se termine par un retour aux souterrains de Saint-Pau proclamés habitations véritables puisqu'on ne pouvait les fermer que de l'intérieur seulement. Les plans mêmes publiés par le docteur Noulet prouvaient irréfutablement ce fait capital ; aussi notre vieux professeur et ami n'aimait-il guère, dans les dernières années de sa laborieuse vie, à parler des cryptes de Saint-Pau et surtout de l'archiviste montalbanais Devals qui s'était peut-être un peu trop vaillamment défendu ; aux deux pecheurs miséricorde, puisqu'ils travaillaient pour la science et avec un mutuel et entier renoncement. J. M.

Digitized by Google

de la terre meuble. Je fis à l'instant fouiller, et je trouvai l'entrée d'un souterrain, ensuite un escalier en spirale, et enfin, deux chambres dont une petite à droite, et celle de gauche très grande. En déblayant les terres amoncelées à l'entrée du souterrain, je trouvai le bois et les ossements d'un cerf.

Pont du Hé, ou de l'Enchanteur.

Les forêts placées dans les vallons, dans les gorges, étaient les séjours préférés, suivant l'histoire et la mythologie populaire, par les Druides et les êtres fantastiques qui, sous divers noms, peuplaient ces contrées, et dont le souvenir est encore dans l'imagination des paysans. Aussi ne doit-on pas trouver étonnant que quelques-unes de ces dénominations aient été données à quelque position, à quelque passage dont la difficulté du travail ferait croire que pour l'opérer il fallait la puissance d'un génie surnaturel. Ainsi on trouve dans divers vallons étroits et profonds comme des ravins, des endroits où le passage (de l'eau) est plus facile. Là le roc ou l'argile ont résisté aux eaux qui ont ouvert ce vallon, tandis qu'au-dessus et au-dessous la gorge se dessine et offre un ruisseau coulant paisiblement et par un trou imperceptible sous cette espèce de pont de pierre ou de glaise, d'une largeur à pouvoir passer plusieurs charrettes de front ; ouvrage dont la nature a fait les frais sans le secours de ces êtres fantastiques qui, ainsi que je l'ai dit, existent encore dans l'esprit de nos paysans.

A Pénougué, le passage de l'eau est inaperçu ; il semble qu'on ait percé sous ce pont, à l'aide d'une tarière. La difficulté d'une semblable communication a fait croire à l'intervention d'un être surnaturel, et la situation fantastique de ce lieu lui a fait donner le nom de *Pont du Hé*, c'est-à-dire pont du Magicien, de l'Enchanteur.

On retrouve une semblable dénomination donnée à un même genre de pont placé sur un ravin ou vallon fermé d'arbres épais, qui sépare les communes de Nuipeau et de Saint-Martin d'Albret. Cependant le passage du ruisseau est ici plus apparent qu'à Pénougué. Mais le nom de *Pont du Hé* est aussi donné à cette portion de rocher qui forme un pont sur ce ravin, et une propriété voisine a tiré son nom de cette mythologie de nos campagnes (1).

---

(1) Puisque l'auteur s'arrête ici aux légendes, nous allons en donner une, peu commune, pensons-nous, sur la fondation de Sos ; nous l'empruntons

Digitized by Google

Chêne enchanté.

Digression sur la forêt enchantée du Tasse, sur les Dryades, les druides, etc.

Il y a dans la belle avenue de chênes de la maison de campagne de Moreau, à Lévège, un de ces arbres creux, et dont l'ouverture est béante ; c'est dans ce trou que les sorcières déposent leur fuseau avant de pousser plus avant vers Moreau ; c'est presque l'obole donnée à Caron, ou le pain jeté à Cerbère. Il est bien entendu que ces fuseaux disparaissent à mesure, car depuis que cet arbre est destiné à cet office il serait plus que plein. Selon nos paysans, il y a beaucoup de sorciers, loups-garous, *Hantaoumes* dans ces contrées. Des familles entières sont en possession séculaire de cette qualification et de cette prétendue puissance toujours supposée malfaisante et qui inspire de l'éloignement et de la crainte.

---

aux *Esbats de Guyon de Maleville sur le Pays de Quercy*, manuscrit de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, publié en 1900 par la Société des Etudes du Lot. L'original historien, analysant un vieux mémoire, raconte l'origine légendaire de la famille de Caumon qui « étoit avant les trois mille ans » en grande réputation en Asie où elle construisit une ville. Puis il rappelle les oracles qui promettaient une grande seigneurie « vers les pays occidentaux », et c'est alors que la légende devient intéressante pour nous. Je laisse parler le bon Guyon de Maleville résumant son « mémorial » où il a trouvé « que l'un dyceux grands ancestres des Caumons, voulant en la foy d'iceux oracles venir chercher icelle seigneurie par deça, s'estoit joint à l'Hercules en l'extermination de Tirans et Monstres du Monde, et, après avoir longuement couru avec icelluy, s'estoit arresté avec sa particulière troupe dans l'entre deux des Pyrénées et Garonne. Disait (ledit mémoriale) com' iceluy avoit imposé audit entre deux le nom d'Aquitaine, et aux peuplades habitans iceluy entre deux le nom de Garite, et le nom de Basadois au pays qui en est nommé. Et de l'imposition de tous iceux tels noms randait ledit mémoriale raison. Disait ledit qu'iceluy premiers aquitains Caumon avoit fait construire la Caumon sur Garonne en mémoire de l'autre susdit (Caumon) asiatique. Que, deplus, iceluy avoit fait construire le prochain Sos et autre lieux de l'Aquitaine, y en suite nommés. Qu'iceluy premier aquitain Caumon avait apporté dans ces Gaules LA MILICE DES DÉVOTS SOLDURI anciens gaulois. Que l'Ogmion Dieu gaulois fut fils dudit premier aquitain Caumon..... etc. » (*Esbats de Guyon de Maleville sur le pays de Quercy*. Cahors 1900, in-8°, pp. 536-537.) J. M.

Digitized by Google

Grotte et cimetière Saint-Michel.

Dans tous ces contes, monuments, traditions, nous devons remarquer un mélange des croyances du christianisme avec celles du paganisme des Grecs et des Romains, et de celles de la religion celte. Ainsi, à Saint-Pé, le nom de Saint Michel (sans doute parce que c'était le vainqueur du Diable), est donné à ce que l'on croit être un ancien cimetière ou charnier, où selon la tradition populaire, on sacrifiait des hommes, tandis qu'immédiatement au-dessous de ce plateau est une grotte qui atteste assez, ne fut-ce que par sa situation au bord d'un vallon jadis couvert d'arbres, et dont le site est des plus mélancoliques, que ce cimetière est encore un monument du culte de Teutatès. Plus tard, peut-être, le christianisme persécuté y trouva un refuge pour y célébrer ses mystères. Là, peut-être, les ossements des chrétiens persécutés et fugitifs furent mêlés à ceux des Gaulois qui servirent aux sacrifices offerts par les Druides à leurs dieux. Etrange mélange de deux cultes dont le principe, au moins, était semblable : l'immortalité de l'âme (1) !

---

(1) Le marquis de Métivier, qui explora le premier la grotte de Saint-Michel et eut des idées plus justes qu'on ne saurait le croire sur le cimetière qui l'accompagne, ne s'est pas rendu compte que la commune de Saint-Pé-Saint-Simon possède trois groupes très remarquables de grottes artificielles, l'un au Peyré, comprenant cinq habitations respectives ; l'autre, dans la gorge du Pont-Neuf, dont les demeures creusées dans le roc servirent de refuge en 1789, au moment de la Grande Peur ; le dernier à Saint-Michel-de-la-Roque. C'est l'abbé Breuils qui a découvert, exploré et décrit ces singulières demeures, si semblables à celles du *Cliff Dwellers* de la Californie, de l'Arizona, du Colorado et du Texas et, plus près de nous, celles que j'ai découvertes, étagées aux flancs de la vallée du Peyrot-de-l'Homme, dans la commune de Frégimont, à quelques centaines de mètre de la curieuse église de Gaujac, qu'a trouvée et décrite M. Georges Tholin, et qui est à moitié taillée dans le roc elle-même, rappelant d'assez près celle de Saint-Michel-de-la-Roque, jadis annexe de Saint-Pé-d'Homimort, dont voici la description empruntée à l'importante étude de l'abbé Breuils sur les « *Grottes préhistoriques de la Ténarèze* » (*Revue de Gascogne*, 1888, pp. 384-399) :

« .....Une de ces grottes, qui, de même que les autres, fort probablement, avait été une habitation préhistorique, fut plus tard disposée et arrangée par les chrétiens de ce pays en église. Dédiée à Saint Michel, elle prit, du lieu même où elle était, le nom de la Roque.... Elle s'élève à l'extrémité du val qui a reçu d'elle le nom de Saint-Michel et où coule un modeste ruisseau du même nom, à gauche, dans les rochers, dominant les

Digitized by Google

Grotte du Cros.

Au versant opposé à celui sur lequel est placé Sos, est une montée assez rapide et difficile en hiver, sur le côté d'un ravin d'où s'échappe un ruisseau allant se jeter dans la Gélise qui sépare les deux versants.

A gauche, en montant cette côte appelée le *Cros*, est une chambre taillée dans le roc, dont la porte ou ouverture est exposée au couchant. Cette grotte est hors de la portée naturelle des hommes; on ne peut y arriver qu'au moyen d'une échelle très longue. Je voulus la visiter, il y a 15 ans environ ; ne trouvant pas d'échelle assez longue, je fis planter dans la terre, sur le sol supérieur, un pieu auquel j'attachai une forte corde, et, aidé de mon beau-frère et de M. L..., je passai cette corde autour de mon corps, et me fis

---

pentes rapides qui vont expirer au bord du ruisseau. Elle a environ 7 mètres de longueur et 3 de largeur. Le sanctuaire est isolé du reste de la nef par un arc à plein cintre taillé en relief dans le rocher. On y voit, du côté de l'Evangile, une armoire rectangulaire creusée dans le roc. L'autel a disparu, mais l'emplacement apparaît au fond du sanctuaire, lequel se termine par un chevet droit. La nef n'a que deux travées.... Les retombées des voûtes s'appuient au rocher de la grotte par de grossières arêtes ; du côté opposé au rocher, par conséquent du côté extérieur de la grotte, les voûtes se terminent en formant, au point où elles s'arrêtent, deux sortes de chapiteaux quadrangulaires, très évasés, qui ne reposent sur rien. Il ne faut pas oublier, en effet, que tout cela est taillé dans le rocher et que, par conséquent, l'architecte avait toute latitude pour économiser les piliers et les colonnes. »

Guidé par un document de 1544, l'explorateur retrouva les ruines des constructions en maçonnerie qui complétaient le côté, à moitié vide, de cette église monolythe. Il les jugea de l'époque romane. Continuant ses investigations, il retrouva le cimetière paroissial « sur le plateau, au-dessous même de la grotte de l'église ». Un sarcophage sans couvercle s'y voyait encore, et le propiétaire du champ y avait découvert des armes et des monnaies. De tous ces faits et d'autres encore, rapprochés avec sagacité, l'abbé Breuils conclut que cette grotte avait été aménagée en église « au VIIe ou au VIIIe siècle, sinon à des temps antérieurs» .

Dans le tirage à part de son intéressant mémoire, l'abbé Bréuils compléta ces renseignements. Si j'en crois une note de Léonce Couture, il y était parlé d'importantes trouvailles céramiques faites dans le même cimetière où « le vase cinéraire celte cotoyait le vase romain et l'amphore ». M.Piette concluait de tout cela que ce cimetière avait été inauguré « un peu antérieurement à la conquête de la Gaule ».

Les jeunes explorateurs du pays sotiate devront étudier tout particulièrement les habitations rupestres de Saint-Pé-d'Homimort, qui leur réservent, sans ombre de doute, de très importantes découvertes. J. M.

Digitized by Google

descendre vis-à-vis l'ouverture de la grotte où j'entrai difficilement, parce qu'ainsi suspendu, je n'avais aucun point d'appui. Je parvins néanmoins à poser mes pieds sur le bord de l'ouverture, et j'entrai dans cette chambre de huit à dix pieds au plus de carré, et dont le plafond était peu élevé.

Des feuillures intérieures autour de cette ouverture attestaient qu'une porte ferrée y avait été placée. L'inspection de ce lieu détruisit bientôt dans mon esprit le merveilleux des contes que l'on débitait sur cette grotte que l'on croyait conduire jusques à Condom.

Je suppose que cette chambre était, dès le principe, affectée au séjour de quelque Druide, que la mythologie populaire en faisait l'habitation des Hades..... Je crois aussi que du temps des Maures et des guerres féodales, ces grottes en général étaient des silos ou magasins couverts de terre pour cacher les grains et autres objets précieux (1).

---

(1) L'abbé Breuils ne paraît pas avoir exploré cette grotte artificielle, mais il n'en ignorait pas l'existence, car il la signale avec quelques autres dans un passage de son étude sur *Les Grottes préhistoriques de la Ténarèze*, qui doit trouver place ici, car il complète les indications de M. de Métivier.

« Signalons encore un certain nombre d'autres grottes qu'on nous a dit exister depuis le lieu dit à Bournic, sur la Gélise, en Castelnau-d'Auzan (Gers), jusqu'à Poudenas (Lot-et-Garonne), suivant toujours le cours de la Gélise et de quelques-uns de ses affluents. Nous n'avons pu encore en voir qu'un petit nombre. Nous indiquerons parmi elles les plus fameuses par les traditions qui s'y rattachent et le culte superstitieux dont elles sont demeurées l'objet. Elles se cachent à la naissance de l'étroit et profond ravin du Key, sous de vraies cascades de rochers, sur lesquelles, arrivant de prairies supérieures, tombent et se brisent pour rebondir et se précipiter de nouveau vers le fond du gouffre, les eaux écumantes du Key. On aperçoit aux voûtes de ces grottes, d'innombrables stalactites de forme mamelonnée, et toujours une eau cristalline sort en gouttes abondantes des extrémités de ces mamelles de pierre. C'est pour cela que, de temps immémorial, ces grottes sont connues sous le nom de *Las Poupetos*.

« Ajoutons, pour terminer ce sujet, que, du haut de la route de Gabarret à Sos, on voit aussi, dans la direction de Sainte-Maure et de Gueyze, certaines grottes à ouverture rectangulaire, au-dessus des côteaux qui se dirigent vers la plaine de la Gélise. » (*Rev. de Gascogne*, 1888, p. 398.)

L'éminent explorateur de ce district gascon curieux entre tous, n'avait pas non plus ignoré les « légendes traditionnelles qui ont cours dans le pays, au sujet de ces grottes. Toute une population de fées, *hadas*, *hadets* et *hadouns*, vit, circule, dit-il, dans ces récits de veillée, curieux à plus d'un titre, et qui apporteraient peut-être des éléments nouveaux à notre folklore gascon. Mais qui ne sait se borner.... et le reste. »

M. Lagarrigue, instituteur à Meylan, a exploré plusieurs grottes artifi-

Digitized by Google

Superstitions.

Les peuples de ces contrées sont toujours imbus de croyances singulières et de superstitions. D'abord, ils croient que le nombre 13, que le chant de la pie, du hibou, d'une volaille, dont le chant est embarrassé, indique quelque malheur.

Paraît-il quelque météore, ils le croient le précurseur d'un grand évènement. Compter les ruches à miel d'un rucher, les brebis ou les agneaux d'un parc, porte malheur. Raconter, sous le couvert, ou dans l'intérieur d'une maison, que l'on a trouvé quelque nid, ou quelque autre chose, en indiquant le lieu, porte malheur.

On croit que celui qui n'a pas connu l'auteur de ses jours a la puissance de trouver des sources, des bornes, et l'argent caché au moyen de la baguette divinatoire de coudrier.

On croit aux sorciers, devins, et souvent cette crédulité rend les

---

cielles de sa région, particulièrement au lieu dit La Boulangère. D'après ce qu'il m'écrit, la grotte de La Boulangère est fort intéressante ; elle est pourvue de deux portes d'entrée régulières, fort basses, pourvues de rainures, deux blocs de pierre, encore dans la grotte s'y appliquent parfaitement. Le fait me paraît particulièrement intéressant. Au fond de la grotte est une sorte de lit grossièrement taillé dans le roc. « Cette grotte, fouillée superficiellement en 1910, me donna, dit M. Lagarrigue, deux racloirs en silex. »

Si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit, dans une précédente note, au sujet des souterrains de Saint-Pau, on reconnaîtra, avec l'abbé Breuils, l'extrême abondance des habitations rupestres en pays sotiate, et ce fait a son importance, rapproché du récit des travaux de mineurs accomplis par les défenseurs de Sos, et de ce qu'il est dit ailleurs sur les mœurs troglodytiques des Aquitains, au temps de la conquête des Gaules et sur les mesures cruelles qu'elles inspirèrent au vainqueur : « *Aquitani, callidum genus, in speluncas se recipiebant : jussit includi.* » (Florus, livre III, chapitre XI.)

D'ailleurs l'opinion de M. de Métivier sur l'emploi de cette grotte comme cachette, au temps des invasions des Maures, n'était pas nouvelle. C'était un lieu commun immémorial et tellement universel qu'il y est fait allusion dans *Don Quichotte* et dans *Gil Blas*, et longtemps avant dans les chansons de geste où nos souterrains sont dénommés *grottes aux Sarrasins*, ce qui, d'après Quicherat, implique une origine romaine tout au moins. (*Bullet. de la Société des Antiquaires de France*. 1867, p. 68.) J'en ai publié d'anciens échos très curieux dans le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, en 1897, dans une étude de circonstance, *Habitations Troglodytiques et Silos* où je m'étais efforcé d'établir très nettement, par des textes irrécusables, la différence radicale qui existe entre ces deux genres de souterrains ; les *Habitations troglodytiques* étant, presque toutes, pourvues de *silos*.

J. M.

Digitized by Google

individus chez lesquels elle exerce son empire, victimes de charlatans fripons qui en veulent à leur bourse.

La Mandragore est aussi un être dont le nom est inculqué dans l'esprit de la classe populaire. Lorsqu'on veut dire que quelqu'un a de l'argent, qu'il n'en manque jamais, on dit qu'il a le *mandagot*, par corruption de mandragore.

Faire une croix sur le pain avant de l'entamer, faire ce signe lorsque dans une vente on reçoit la première pièce de monnaie, est un usage général.

Les phases de la lune sont souvent consultées par les cultivateurs pour les semis, plantations, cultures, récoltes, etc., etc.

Lorsqu'une personne est arrivée à un grand âge et sans infirmités, que la faiblesse des ressorts de la machine humaine se manifeste, et que moribond, mais sans souffrances, les restes de la vie physique luttent encore contre la mort, on est persuadé que quelqu'être surnaturel s'oppose à la fin de la vie de cette personne. On pense que, pour détruire ce charme, il faut enlever une tuile à la couverture de la maison, dans la direction immédiate de la tête du moribond qui, dit-on, expire aussitôt.

Il serait trop long de relater toutes les croyances que l'ignorance et un respect religieux pour les traditions, conserve depuis bien longtemps parmi le peuple qui en fait l'objet d'un culte privé.

Tels sont, à peu de chose près, les monuments que l'antiquité et le culte des premiers Gaulois possèdent encore aux environs de Sos. Quelques fragments, quelques usages, viennent seuls rappeler à la génération actuelle les hommes et les croyances qui peuplèrent et cette terre et l'imagination de nos ancêtres !

Des ruines, des chants, un langage dénaturé, voilà tout ce qui nous reste ! et si le voyageur cherchait, comme le pèlerin qui se rendait à Saint-Jacques-de-Compostelle, un abri dans ces hospices, sous ces chapelles, placées comme des stations romaines, dans la vieille Aquitaine, pour les abriter dans leurs pieux voyages, un sol fertilisé par la charrue en cacherait les ruines à ses recherches ! L'antique chapelle des Neiges qui se trouvait sur la route de Gabarret à Eause n'existe plus ! En vain le pieux habitant des campagnes, l'antiquaire religieux la demanderaient ! Un champ est à sa place ! Toutefois, la piété populaire lui a consacré un souvenir : une humble croix en bois, ce signe de rédemption, est plantée là, où, à l'abri des frimats, le pèlerin faisait entendre sa prière. Si tout se détruit par la faulx du temps, félicitons au moins les hom-

Digitized by Google

mes qui recueillent avec soin ce qui peut nous rappeler ce qui existait jadis, et nous donner ainsi une chronologie matérielle de la grandeur et de la décadence des empires, des hommes, de leurs mœurs et de leur génie (1).

LE VICOMTE DE MÉTIVIER.

---

(1) Les premiers mémoires de la Société archéologique du Midi sont généralement parés de fort jolies vignettes lithographiées remplissant agréablement la partie de la page finale de chaque mémoire particulier. La *Dissertation* de M. de Métivier ne fait pas exception ; le cul de lampe dont elle s'adorne est, toutefois, très peu décoratif et, il faut bien le dire, assez peu intéressant. C'est un simple plan de Sos dépourvu de toute indication topographique, quelque chose comme le calque d'un plan cadastral réduit aux chemins, aux cours d'eau et aux rues de la ville. Il n'y avait donc aucun intérêt à le reproduire, mais ce n'est pourtant pas sans regret que nous nous sommes résigné à ce sacrifice. Faisons des vœux pour que d'autres, plus heureux, découvrent dans les papiers du sympathique archéologue, des dessins, des croquis et, surtout, des notes, qui complètent son œuvre, en donnant des renseignements plus circonstanciés sur les sujets passionnants dont il a été un des pionniers les plus actifs, les plus originaux et les plus intéressants.

J'ai le ferme espoir que c'est un au revoir et non pas un adieu que j'adresse ici au Vicomte de Métivier. J. M.

Digitized by Google

LE MONUMENT LAULANIÉ

A L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

La mémoire de Ferdinand Laulanié est encore trop vivace dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, son souvenir mérite trop d'être conservé en Agenais, pour que, malgré la décision récente du Conseil municipal, qui, sur la demande de notre Société académique, a donné son nom à l'une des rues d'Agen, nous ne tenions pas encore à compléter l'article nécrologique que lui consacra dans cette même Revue, en 1907, M. E. Périer, vétérinaire départemental, sous le coup de l'émotion douloureuse provoquée par sa mort soudaine, et à faire connaître quelle solennité imposante présida, au mois de mai de l'année dernière, à la cérémonie de l'inauguration de son buste, dans la cour de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, où il avait si longtemps professé.

Aussi croyons-nous devoir extraire du long procès-verbal, publié à cet effet, les plus importants passages qui pourront intéresser nos lecteurs, et plus spécialement le beau discours de M. le professeur Arloing, que l'éminent directeur de l'Ecole de Lyon devait lire lui-même, si une mort soudaine n'était venue le surprendre à son tour au dernier moment, et qui, supérieurement documenté, constitue la plus complète analyse de l'œuvre si importante et encore si peu connue de notre regretté compatriote.

Cela dit, laissons la plume à M. Bourdelle, rédacteur du procès-verbal, mais non sans remercier M. le Directeur de la *Revue Vétérinaire de Toulouse*, où il a paru, d'avoir bien voulu nous autoriser à le reproduire, et de nous avoir si gracieusement prêté les deux clichés de la vue du monument, pour que nous puissions les insérer aujourd'hui dans la *Revue de l'Agenais*.

PH. L.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

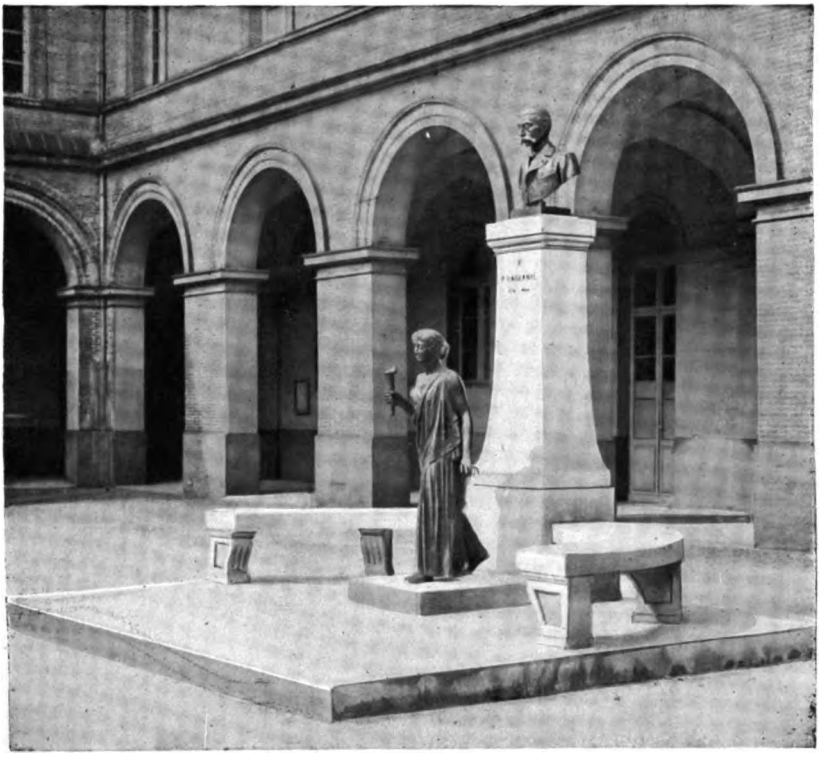

MONUMENT LAULANIÉ

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

INAUGURATION DU MONUMENT LAULANIÉ

Le monument Laulanié a été inauguré dans la matinée du samedi 13 mai 1911, à l'Ecole vétérinaire de Toulouse. Nombreuse était l'assistance composée de notabilités, de collègues et d'amis qui avaient tenu à rendre un suprême hommage à la mémoire du regretté savant.

La cérémonie s'est déroulée dans la cour principale de l'Ecole, où le monument a été élevé, à proximité du laboratoire de physiologie, dans lequel Laulanié poursuivit ses recherches.

Ce monument, d'une grande simplicité, s'encadre dès l'entrée dans le porche principal, et, s'il frappe par la sobriété de son architecture, on n'en apprécie pas moins l'harmonie de l'ensemble.

Il se compose essentiellement d'un buste et d'une figure symbolique. Le buste, où l'artiste a su faire revivre la physionomie expressive de Laulanié, est supporté par une stèle sur laquelle on a gravé en lettres d'or cette inscription :

A
F. LAULANIÉ
1850-1906

La figure symbolise la science sous les traits d'une jeune femme drapée à l'antique ; d'un pas prudent mais assuré, elle marche en avant de la stèle, un flambeau dans la main droite pour éclairer sa route. De chaque côté, se dégage un banc demi-circulaire, destiné à rappeler le cercle d'élèves et d'admirateurs qui entourait le professeur dans ses démonstrations.

La partie architecturale du monument est en pierre de Lens ; le buste et la figure symbolique sont en bronze. Cette œuvre est due à M. Raynaud, professeur de sculpture (statuaire) à l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, à qui M. Delfau, architecte, professeur d'arts graphiques à la même Ecole, a prêté sa collaboration.

Le 13 mai dernier, le monument avait perdu son caractère un peu sévère sous la parure fleurie que lui avaient faite les amis du savant. Dans la cour, décorée d'oriflammes et de draperies, il se détachait, encadré de verdure, sur un fond de tentures rouges, et revêtait une physionomie nouvelle des plus heureuses. Sur le socle, trois magnifiques gerbes déposées par le Corps enseignant, les

Digitized by Google

Elèves et l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, disaient leur affectueux souvenir.

La cérémonie d'inauguration était présidée par M. Chauveau, membre de l'Institut, inspecteur général des Ecoles vétérinaires. L'éminent professeur représentait officiellement le Ministre de l'Agriculture qui, empêché d'assister en personne à cette manifestation, en avait exprimé ses vifs regrets. Aux côtés du président avaient pris place : MM. le sénateur Leygues, maire de la ville de Toulouse ; Martin, premier président à la Cour d'appel ; Fonfrède, procureur général ; Bordes, chef adjoint du cabinet du ministre du Commerce, représentant M. Massé ; M. Beurdeley, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, délégué de M. le Préfet.

Une assistance des plus nombreuses et des plus choisies, où se remarquaient, à côté des membres de la famille, toutes les notoriétés du monde savant de Toulouse, se pressait autour de l'estrade, ayant tenu à honorer de sa présence cette impressionnante cérémonie.

Trois discours ont été prononcés.

M. Chauveau prit le premier la parole en qualité de représentant du Ministre et de président du comité. Le silence se fit, émouvant et profond, quand le vénérable savant, intimement remué lui-même, dut se maîtriser pour rappler les deuils cruels qui ont frappé la science et l'enseignement vétérinaire, dans les personnes d'Arloing et de Laulanié : la mort du maître et de l'élève, ses élèves à lui, l'atteignait personnellement dans ses plus chères affections. Son discours d'une haute élévation de pensée, d'une langue impeccable, fut dit d'une voix vibrante que les années n'ont point affaiblie. Au nom du Comité, M. Chauveau fit remise du monument à l'Ecole vétérinaire de Toulouse et le confia à sa garde.

M. Labat, directeur, prit ensuite possession du monument au nom de l'Ecole, et, dans une allocution heureusement inspirée dans sa forte sobriété et son éloquence cordiale, salua à son tour celui qui fut son camarade, son collègue et son chef.

L'éloge de Laulanié, écrit par le professeur Arloing et que le regretté directeur de l'Ecole de Lyon devait lire lui-même, fut lu par M. Lafon, successeur de Laulanié dans la chaire de physiologie.

Cette étude rappelle ce que furent l'homme et le professeur. Tous les élèves et amis de Laulanié auront plaisir à la relire.

Digitized by Google

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le Comité chargé d'ériger ce monument a désiré que la vie de Laulanié fût retracée devant vous.

Il a estimé, en outre, que cette mission devait incomber à celui de ses membres qui eut la bonne fortune de distinguer Laulanié et de l'orienter définitivement vers les études biologiques.

Je me suis incliné devant sa volonté. Mais à lui obéir, je ressens une émotion mélangée d'amertume. Car, en face de cette image, dans cette enceinte, quarante années de ma carrière sont évoquées dans ma mémoire. Si plus d'un souvenir me reporte à des années heureuses de ma jeunesse, d'autres me rappellent bien des tristesses, et parmi celles-ci la perte douloureuse de mon disciple préféré, plus tard mon collègue affectionné, dont l'attachement ne s'est jamais démenti pendant près de trente-cinq ans.

Lorsque des hommes se sont distingués dans le milieu où ils ont évolué, on croirait, en étudiant leur vie, qu'ils durent recevoir un patronage inattendu, tel celui des bonnes fées, pour émerger au-dessus de leur niveau social, ou, dans leur niveau social, au-dessus de leurs contemporains. Cette biographie en offre un exemple.

Laulanié, Bertrand-Prosper-Ferdinand, naquit à Agen, en 1850.

Son père se livrait dans cette ville, sans diplôme, à la médecine des animaux. Formé à sa profession par un empirique réputé dans le pays, il y jouissait lui-même de l'estime générale. Content de sa situation, il voyait dans son fils un successeur tout naturel. Mais il hésitait sur la manière dont il le préparerait à lui succéder.

L'enverrait-il à l'Ecole vétérinaire ou se contenterait-il de lui inculquer ses quelques connaissances en l'associant de bonne heure à sa clientèle quotidienne ? Il inclinait vers cette seconde solution.

Mais la bonne fée veillait. En la circonstance, ce fut la mère du jeune Ferdinand.

Modeste, mais particulièrement intelligente et active, pleine d'amour-propre, Mme Laulanié trancha nettement la question.

Elle voulut que son fils entrât dans la Vétérinaire par la grande porte, qu'il obtînt un diplôme et qu'on ne lui contestât jamais le droit à exercer la médecine. S'il fallait s'imposer des sacrifices exceptionnels pour arriver au but, elle était prête à se dévouer.

Devant une volonté si fermement exprimée, la décision fut prise.

Digitized by Google

La mère ajouta aux occupations du ménage un travail supplémentaire et le fils fut placé au lycée d'Agen où il poursuivit des études complètes.

C'est donc à son affectueuse et vaillante mère que notre ami dut les bienfaits de l'enseignement secondaire et l'accès à l'enseignement supérieur pour lequel son esprit était si particulièrement adapté.

Aussi, vers elle allait sa reconnaissance attendrie ; vers elle allait certainement son souvenir lorsqu'il répétait, des larmes dans les yeux, ces vers de Jasmin parlant de son aïeul :

Pauvre grand-père, le soir, quand sur la route j'allais l'attendre,
Il me donnait toujours le morceau le plus tendre.

Oui, sa mère a voulu qu'il eût le morceau le plus tendre, qu'il eût la vie plus douce et toutes les jouissances de la culture morale.

Saluons respectueusement sa mémoire !

Au lycée d'Agen, dans les basses classes, Laulanié fut un élève ordinaire. Il se révéla surtout en rhétorique et en philosophie, où l'on disait de lui qu'il était également supérieur dans les lettres et dans les sciences.

L'un de ses anciens maîtres, M. Picou, m'écrivait récemment que le jeune Laulanié aimait à appliquer son esprit aux questions qui, d'habitude, ont peu d'attrait pour la jeunesse, donnant son attention à toute pensée générale, se distinguant de ses camarades par une grande facilité de conception, par un esprit qui déjà se familiarisait avec l'analyse et la synthèse et par une ténacité exceptionnelle au travail, celle qui triomphe de tous les obstacles.

Déjà il se plaisait à manier la parole, à exposer clairement ce qu'il avait nettement conçu. Pour cela, il réunissait des camarades chez lui, le soir, et au tableau il répétait et leur rendait accessible la leçon du jour.

En un mot, Laulanié passait à bon droit pour un sujet des plus distingués.

C'est après une si remarquable préparation et muni des diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences qu'il entra à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, le 6 octobre 1869. Quelques mois plus tard j'y arrivai moi-même en qualité de professeur d'anatomie et de physiologie.

J'eus à peine le temps de distinguer le nouvel élève. La guerre de 1870 éclatait au moment où il finissait sa première année d'étu-

Digitized by Google

des. Il fut incorporé, par anticipation, comme jeune conscrit dans un régiment de marche et dirigé vers Cherbourg. L'hiver fut des plus rigoureux, les marches furent pénibles, et le conscrit était frêle. Néanmoins, il revint sain et sauf et reprit ses études avec entrain au début de l'année scolaire 1871-72.

A ce moment, il fut attaché à mon laboratoire où je ne tardai pas à constater que j'avais auprès de moi une nature d'élite, extrêmement attachante, pleine d'enthousiasme et capable d'en provoquer par ses remarques et ses aperçus sur les sciences.

La différence d'âge qui nous séparait ne pouvait apporter une entrave à notre commerce intellectuel. Il me semble assister encore à nos conversations, à nos discussions sans cesse renaissantes, où le maître ne l'emportait pas toujours sur le disciple.

Toutefois, nous nous trouvions constamment d'accord sur le rôle prééminent de la science pure, sur la noblesse du rôle de l'éducateur. Dans notre inexpérience des choses de la vie et des besoins d'une société, nous nous sentions presque un peu de dédain pour quiconque ne professait pas entièrement nos opinions.

Le temps nous a permis de rectifier nos idées successives sur ce point. Mais à la période dont j'évoque le souvenir, elles étaient bien arrêtées. Je n'eus donc pas de peine à diriger Laulanié vers la carrière de l'enseignement et vers les sciences biologiques qui avaient beaucoup d'attrait pour lui depuis qu'il avait entendu, au lycée d'Agen, les leçons de son maître, M. Pérès.

Au surplus, un fait accidentel dans le fonctionnement des Ecoles vétérinaires vint précipiter sa détermination.

Dans le but de favoriser le recrutement de certains chefs de travaux on décida, au commencement de l'année 1874, d'admettre au concours les élèves de nos Ecoles non encore diplômés.

L'expérience était tentée à l'occasion de deux places de chefs de travaux anatomiques vacantes, l'une à Toulouse, l'autre à Alfort.

Après une préparation hâtive, gênée par les études régulières que les candidats devaient suivre pour arriver au diplôme, Laulanié se rendit au concours.

La majorité du jury était hostile à la mesure et comptait bien qu'il lui serait permis de repousser tous les candidats.

Son attente fut trompée. Malgré quelques imprudences de langage sur les opinions scientifiques d'un juge, Laulanié se montra tellement supérieur aux autres candidats et si fort instruit qu'il fut déclaré admissible et nommé d'abord à l'Ecole d'Alfort.

Digitized by Google

Mais il fit respectueusement observer qu'en venant concourir son intention était de rester près de ses maîtres et de son pays natal. Sur ses représentations et ses désirs nettement exprimés, la décision ministérielle fut modifiée. Aussi, après avoir obtenu son diplôme, Laulanié fut *de plano* attaché à ma chaire, à l'Ecole de Toulouse.

Développant alors et avec rapidité la disposition à l'enseignement qu'il montrait dès l'adolescence, il devint rapidement un maître hors pair.

On peut affirmer qu'il instruisit et charma son auditoire pendant plus de trente ans.

Non seulement sa parole était châtiée sans recherche ; mais elle était saisissante, prenante, et par quelques mots heureusement choisis fixait l'idée du professeur dans le cerveau de l'élève.

Il suffisait de l'entendre quelques minutes ; aussitôt on était convaincu de sa haute culture et de l'ampleur de son intelligence.

A ce point de vue, la carrière de Laulanié se divise en deux périodes.

Dans la première, il aborde surtout des sujets d'anatomie générale, d'histologie normale et pathologique. Comme il est persuadé que la connaissance des plantes et des animaux inférieurs peut faciliter l'étude des vertébrés supérieurs et ouvrir des aperçus généraux sur la morphologie, il va demander à la Faculté des sciences des notions plus étendues sur le monde animé et fait consacrer ses études géologiques, botaniques et zoologiques par le titre de licencié ès sciences naturelles.

Quand il se sentit armé pour la recherche scientifique, il se lança à la découverte et en quelques années il publia trente-six notes ou mémoires sur l'histologie normale et pathologique.

Sur le terrain de l'histologie normale, il s'attaqua aux questions qui sollicitaient particulièrement l'attention des savants de cette époque et fut assez heureux pour leur donner une solution ou tout au moins apporter à leur solution une contribution de grande valeur.

Je ne puis songer à citer tous ses travaux ; je me bornerai à mentionner les plus remarqués.

De ce nombre furent ses recherches sur l'évolution comparée de la sexualité dans l'individu et dans l'espèce, sur la valeur de l'épithélium germinatif et des ovules primordiaux, sur le rôle et la signification des cellules de Sertoli, qui le classèrent parmi nos embryologistes les plus réputés.

Digitized by Google

Telles sont encore ses études sur la structure du placenta fœtal, qui le conduisirent à une découverte inattendue, savoir : que la zone fonctionnelle du placenta des petits rongeurs est formée d'une cellule gigantesque pouvant atteindre jusqu'à trois centimètres de diamètre, qu'il regarde comme le premier exemple, chez les animaux, d'un symplaste cellulaire signalé déjà chez les végétaux inférieurs.

La structure de ce *symplaste* ou *plasmode* est celle d'une immense formation réticulaire parsemée de noyaux dont les mailles sont autant de lacunes qui la convertissent en une sorte d'éponge pénétrée par les vaisseaux de la mère.

En s'attachant à cette question, Laulanié devint l'émule de Mathias Duval, dont les travaux sur le placenta constituent une des parties les plus importantes de l'œuvre de ce maître. Mais après avoir décrit avec un soin méticuleux les différentes formes du placenta, Mathias Duval hésita à les rapprocher dans une sorte de synthèse. Etant donnée la nature de son esprit, Laulanié ne pouvait, à son tour, s'arrêter devant la multiplicité des faits. Il montra, dans l'une des pages les plus lumineuses de ses éléments de physiologie, que les moyens employés par la nature pour conduire le sang du jeune sujet à la recherche du sang maternel dérivent d'un plan unique dont les détails sont plus ou moins poussés suivant les espèces. Là où les contacts entre les deux sangs sont moins intimes, l'imperfection est compensée par une étendue plus considérable du placenta et réciproquement.

La signification donnée par Laulanié au disque placentaire des petits rongeurs mérite encore d'être retenue parce qu'elle le conduisit à des notions d'une haute portée dans le domaine de l'anatomie pathologique.

En effet, dans les notes ou mémoires qu'il a publiés sur l'histologie pathologique, on trouve le témoignage d'une préoccupation particulière incessante pour la genèse et la signification des cellules géantes.

Laulanié s'attache à ces cellules dans les lésions diverses où il les rencontre. Il veut en saisir la signification et le rôle. Il y réussit à ce point que ses observations ont conquis une place importante et définitive dans la solution d'un problème de pathologie générale qui fut passionnant à une certaine époque.

Nous parlons du moment où nos anatomo-pathologistes pensaient avoir trouvé dans le follicule de Koster la signature de la tuberculose. Toute lésion renfermant à son centre une cellule géante et à

Digitized by Google

sa périphérie des cellules épithélioïdes et des cellules rondes était réputée tuberculeuse.

Cette idée régna sans conteste pendant plusieurs années. Elle eut, pour un temps, d'heureuses conséquences, notamment de faire rentrer la scrofule dans le domaine de la tuberculose auquel elle appartient réellement. Mais si elle eût été acceptée définitivement, elle aurait conduit à de fâcheuses erreurs. On sait aujourd'hui qu'il existe des lésions tuberculeuses où l'on chercherait vainement des cellules géantes, et des lésions non tuberculeuses où ces cellules existent.

A Laulanié revient l'honneur de nous avoir libéré de cette opinion excessive. Il montra un jour que des parasites végétaux très supérieurs aux bacilles, tel l'*aspergillus niger* et même des parasites animaux, tels que le *demodex* des follicules pileux, et le *strongle* des vaisseaux, provoquent la formation de cellules géantes dans les organes où ils s'arrêtent. Les cellules situées au contact de ces parasites, irritées par ce voisinage, s'hypertrophient et se fusionnent pour englober l'hôte étranger, laissant comme témoins de leur irritation et de leur fusion de nombreux noyaux voisinant avec les corps englobés. Le symplaste une fois constitué s'entoure d'une ou plusieurs ceintures de cellules qui achèvent la ressemblance avec une formation tuberculeuse.

La cellule géante caractérise donc la présence d'un corps étranger exerçant directement ou indirectement une irritation soutenue sur les cellules normales capables de prolifération. Elle forme le centre d'une granulation. Mais la nature de la granulation est déterminée par celle du corps irritant. Elle sera tuberculeuse si ce corps est le bacille de Koch; elle sera pseudo-tuberculeuse dans tous les autres cas.

Cette conclusion à laquelle nous avons été conduits par les observations de Laulanié est universellement adoptée à l'heure actuelle. Elle a supprimé des discussions stériles et hâté la marche des études sur la tuberculose et sur d'autres maladies virulentes.

Naturellement, elle repose sur un bel et important ensemble de recherches et d'observations qui fit l'objet d'une thèse très remarquée que Laulanié soutint, en 1888, pour le grade de docteur en médecine.

Pendant qu'il poursuivait ses travaux les plus intéressants sur l'histologie normale et pathologique et sur l'embryologie, l'occasion s'offrit à lui de passer de la chaire d'anatomie descriptive et géné-

Digitized by Google

Digitized by Google

MONUMENT LAULANIÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

rale à la chaire de physiologie, par permutation avec Toussaint, un autre de nos collègues enlevé prématurément aux sciences biologiques où il s'était déjà signalé par des découvertes capitales.

La permutation le tentait. Il la demanda un peu malgré mes conseils. Je craignais que Laulanié, dont l'imagination ardente vivifiait si heureusement les éléments anatomiques qu'il observait sous le microscope, eut quelque difficulté à se plier à la discipline plus rigoureuse de la méthode expérimentale.

L'avenir démontra que je ne connaissais pas toute la souplesse et toutes les ressources de l'intelligence de mon disciple.

Cette imagination si vive, si prompte à s'envoler, Laulanié sut la maîtriser. Elle lui suggéra à coup sûr de nombreuses hypothèses. Mais, expérimentateur consciencieux, il soumit toujours les suggestions de son esprit au contrôle de l'expérimentation la plus sévère.

Aussi, dans cette nouvelle orientation, il ne tarda pas à se faire remarquer par son érudition et ses découvertes, et encore par l'ingéniosité qu'il déploya dans la conception de nombreux instruments ou appareils dont quelques-uns, considérables, donnaient à son laboratoire un grand cachet d'originalité.

Physiologiste, Laulanié appose sa signature sur plus de soixante notes ou mémoires de physiologie normale et pathologique et sur deux volumes dont l'un est considérable. J'ai nommé ses *Eléments de physiologie*.

Il inaugura son œuvre physiologique par une étude sur la contraction musculaire, étude de transition, peut-on dire, car elle empruntait ses moyens à la microscopie.

Pour expliquer le raccourcissement du muscle, au plissement de la fibre proposé par quelques auteurs, avait été substituée la théorie de l'onde musculaire. Mais l'onde, dans les conditions artificielles où elle avait été observée et enregistrée, était-elle bien l'expression de la vie normale du tissu musculaire ? La question pouvait se poser. Laulanié la trancha grâce à un sujet d'étude que le hasard mit sous ses yeux.

Lorsque nous travaillions ensemble, nous avions l'habitude de faire donner quelques coups de filet sur les bords du canal du Midi. En quelques minutes, on recueillait un très grand nombre d'invertébrés de tous genres, adultes ou à l'état larvaire, dont l'observation sous la loupe ou le microscope était pour nous une source d'enchantements. Un jour, se trouvant à la campagne, dans le départe-

Digitized by Google

ment du Gers, chez son ami le regretté professeur Lartet, et l'habitude le poussant, il plongea un filet à papillon dans une pièce d'eau et en retira la larve du *Corethra plumicornis* dont la transparence permet d'observer, sous le microscope, la contraction des faisceaux musculaires.

Or, si la larve est douée de toute sa vitalité, le raccourcissement et l'épaississement s'opèrent instantanément et simultanément sur toute la longueur du faisceau contractile ; au contraire, l'onde apparaît lorsque la larve est sur le point de mourir par asphyxie, c'est-à-dire lorsque diminue la vitalité du muscle. Donc la contraction physiologique doit être cherchée en partant non du plissement de la fibre et de l'onde musculaire, mais du raccourcissement général des faisceaux contractiles. Laulanié a donc enfermé le problème du mécanisme intime de la contraction de la fibre musculaire dans des limites plus étroites et indiqué, en même temps, la direction qu'il fallait donner aux futures recherches.

La circulation du sang dans le cœur et les vaisseaux ainsi que la physiologie du nerf pneumogastrique ont fixé son attention.

C'est pour conduire ce genre d'études à bonne fin, qu'il fit construire plusieurs instruments originaux, notamment un cardiographe direct à aiguille, une pince sphygmographique, un sphygmographe pour l'inscription du poules des organes, un manomètre à eau pour l'enregistrement de la pression dans les grosses veines de la base du cou.

Mais le chimisme de la respiration et tous les grands problèmes physiologiques qui s'y rattachent furent son sujet de prédilection. Il lui consacra les quinze dernières années de sa carrière.

L'étude simultanée de la thermogénèse et des échanges respiratoires, inaugurée par Dulong et Despretz, présente de grandes difficultés. Elles avaient éloigné de cette étude le plus grand nombre des physiologistes qui se sont proposé la recherche des lois de la calorification dans ses rapports avec la respiration. Aussi était-elle incomplète et les notions acquises parfois contradictoires.

A la conception simpliste de Lavoisier sur la source de la chaleur animale, on objectait que la combustion respiratoire ne pouvait pas rendre compte de toute la chaleur, que celle-ci devait s'alimenter à d'autres sources dont la participation était aussi variable qu'inégale et qu'ainsi la thermogénèse et la respiration n'étaient liées ni par un rapport simple ni par un rapport constant. Dès lors, la calorimétrie chimique, c'est-à-dire l'évaluation de la chaleur animale par la dé-

Digitized by Google

termination des échanges respiratoires, ne donnerait que des résultats illusoires.

La théorie ne fournissait d'ailleurs aucune indication sur l'étendue ou la direction des changements que les conditions extérieures ou intérieures peuvent apporter dans le coefficient thermogène de la respiration.

La question appelait donc une recherche systématique et intentionnelle. Laulanié s'y lança avec toute son ardeur et toute son intelligence. Il escomptait une abondante récolte de faits d'une haute importance :

S'il parvenait à découvrir les lois des variations du coefficient thermogène des combustions respiratoires, la calorimétrie chimique cessait d'être une vanité, et par cette méthode, il pouvait acquérir peut-être des résultats de nature à jeter quelque lumière sur les réactions extra ou pré-respiratoires qui participent à la production de la chaleur animale.

Au fur et à mesure qu'il s'engagea dans cette recherche, il créa un outillage adapté à ses besoins. Il fit connaître successivement son calorimètre à rayonnement, son oxygénographe, son grand calorimètre à eau et son régulateur à écoulement, etc., c'est-à-dire toute une série d'appareils, de dispositifs ingénieux de plus en plus perfectionnés pour la mesure des échanges respiratoires et de la thermogénèse dans des conditions variées.

Il examinait, sous ce rapport, l'influence de l'inanition, du régime hydrocarboné, du régime carné, du repos ou de l'activité du système musculaire, des conditions qui modifient le refroidissement du corps par rayonnement, comme la tonte et le vernissage de la peau.

Sur la question précise qu'il avait tout d'abord embrassée, Laulanié a montré que les courbes de la thermogénie et celles de l'absorption de l'oxygène et de l'exhalaison de l'acide carbonique suivent une marche parallèle et, par là, a contribué heureusement à la vérification de la théorie de Lavoisier sur l'origine de la chaleur animale. De plus, il a éclairé le mécanisme de certaines discordances regrettables observées avant lui entre l'absorption de l'oxygène et l'exhalaison de l'acide carbonique, lorsque variait la nature de l'alimentation.

Parmi les services les plus signalés qu'il ait rendus aux physiologistes, je signalerai l'explication qu'il a donnée de l'influence du régime exclusivement hydrocarboné sur la marche des courbes de la chaleur et celles des coefficients respiratoires.

Digitized by Google

Ce cas semblait se soustraire à la théorie de Lavoisier en ce sens que la quantité d'acide carbonique exhalée dépasse de beaucoup celle de l'oxygène absorbé. Mais Laulanié s'est aperçu que la courbe thermique suit la courbe de l'absorption de l'oxygène ; de sorte que là encore la chaleur produite est bien le résultat des combustions entretenues par l'oxygène. Quant à l'acide carbonique excédant, il provient d'un acte chimique qui n'a rien à voir avec la thermogénèse.

Les physiologistes et les chimistes supposaient que cet acte se rattachait à l'anaérobiose et consistait en un dédoublement des hydrates de carbone en graisse, eau et acide carbonique, auquel ne participait pas l'oxygène de la respiration. Les déterminations thermogénétiques obtenues par Laulanié ont apporté une sanction expérimentale aux indications théoriques.

A propos des conditions capables de retentir sur le processus de la thermogénèse, nous avions conçu ensemble le projet de connaître exactement la nature des réactions thermiques qui accompagnent les maladies infectieuses.

Nous désirions savoir si la fièvre est toujours l'indice d'une augmentation de la thermogénèse, si elle ne serait pas quelquefois la conséquence d'un simple trouble des actes régulateurs de la chaleur animale ou l'effet d'un trouble portant simultanément sur la thermogénèse et la dispersion de la chaleur par rayonnement. Nous aurions voulu connaître, en même temps, les rapports du chimisme respiratoire et de la thermogénèse avec la destruction de la molécule azotée.

Ce vaste plan reçut à peine un commencement d'exécution. Il a été entravé par la maladie du principal collaborateur. Il mériterait d'être repris, car l'ébauche partielle qui en a été faite nous avait révélé des différences intéressantes : dans les cas de tuberculose chronique par exemple, l'hyperthernie ne correspond pas à une augmentation des processus de la thermogénèse, mais à une régulation particulière des actes de la déperdition, qui ne laisse entrer ces derniers en jeu qu'à partir du moment où la température moyenne dépasse la normale, résultat partiellement inattendu.

Après cette série de travaux où il est retenu sur le même sujet en apportant, chaque fois, plus de rigueur et de précision, il finit par envisager la thermogénèse dans ses rapports avec le travail musculaire.

En vérité, ses expériences sur cette question sont limitées à quel-

Digitized by Google

ques points particuliers. Par exemple, il a montré, à son tour, que la consommation de l'oxygène augmente pendant le travail musculaire ; il a contribué aussi à établir que le potentiel engagé dans la production de la force musculaire est du glucose, et que ce glucose est fourni, en partie, par la graisse alimentaire préalablement fixée dans la réserve adipeuse, puis transportée dans le foie où elle se transforme en sucre.

L'utilisation des graisses d'après ce processus fait que, si le travail se prolonge, le quotient respiratoire diminue, une certaine quantité de l'oxygène se trouvant employée à transformer la graisse en sucre.

Son incursion dans le domaine de l'énergétique musculaire mit Laulanié plus particulièrement en relation scientifique avec notre illustre maître, le professeur Chauveau, qui, depuis plusieurs années, fouillait ce vaste sujet jusqu'en ses moindres détails.

Il n'y eut pas entre eux de collaboration dans le sens du mot, mais des échanges de vue fréquents, une correspondance suivie, des discussions même qui furent profitables à l'avancement de la question.

Si le logicien disert qu'était Laulanié se dressait parfois et s'irritait contre le déterminisme inébranlable de M. Chauveau, son éminent adversaire trouvait, dans la résistance d'un savant qu'il estimait et affectionnait beaucoup, l'indication de chercher des arguments nouveaux et des faits absolument péremptoires

Loin d'altérer leurs relations, ces discussions ne firent que les resserrer davantage.

Pénétré mieux que personne de l'œuvre de M. Chauveau, Laulanié entreprit de la mettre à la portée du public savant dans un petit volume extrêmement remarquable de la collection Léauté intitulé *Energétique musculaire.*

En présentant ce travail aux lecteurs, M. Chauveau se plaît à dire que l'auteur a traité son sujet avec un rare talent, « très heureusement servi par l'indépendance d'un libre esprit largement ouvert à toutes les idées générales, c'est-à-dire au souffle animateur des véritables œuvres scientifiques ».

On ne pouvait en faire un plus bel éloge.

Laulanié écrivit avec le même esprit et le même talent ses *Eléments de physiologie*, fruit de ses lectures, de ses méditations et de ses recherches personnelles. Cet ouvrage, que je n'hésite pas à qualifier d'admirable, acheva d'auréoler le nom de son auteur et de le porter loin hors de nos frontières. Il fut accueilli avec une faveur

Digitized by Google

inusitée. La première édition (1902) était à peine achevée qu'il fallut en entreprendre une seconde (1905), à la fois plus étendue et plus complète.

Le succès de ce livre se justifie d'ailleurs ; non seulement il est très savant, richement documenté, mais encore très attachant, très facile à lire, même dans ses chapitres les plus ardus, grâce à l'ordonnance parfaite des matériaux, à la clarté du style, à son pittoresque, à son élégance, coquettes parures dont l'écrivain ne manquait jamais de décorer l'expression de sa pensée.

Laulanié regardait ce volume comme l'œuvre maîtresse de sa vie scientifique. Le hasard a voulu que j'en acquière la certitude. J'étais, en effet, près de Laulanié au moment où ses éditeurs lui annonçaient que les dernières épreuves étaient corrigées. Alors je le vis en proie à une émotion réelle qu'il ne parvenait pas à dominer, de celles que peut éprouver un auteur qui s'est donné tout entier et avec amour à la conception et à l'exécution de son œuvre.

Les qualités et le cachet tout particulier que Laulanié savait donner à ses écrits tenaient à la tournure de son esprit, à la valeur de son jugement et aussi à sa haute culture littéraire.

Il réservait à la satisfaction et à l'ornement de son esprit tous les instants qu'il dérobait à l'expérimentation et à ses fonctions. Il n'aurait pas accepté des occupations qui ne lui eussent laissé les loisirs nécessaires pour suivre le mouvement littéraire, méditer sur le fond et la forme de la pensée des meilleurs auteurs ou des auteurs à la mode.

Il avait organisé dans ses appartements une bibliothèque où il s'enfermait chaque soir pour vivre quelques instants avec les littérateurs, les poètes, les sociologues et les philosophes.

La philosophie a toujours exercé sur son esprit une sorte de fascination.

Dans sa jeunesse, le mystère de l'au-delà lui avait donné de véritables angoisses.

Devenu expérimentateur, esclave de la méthode, il alla vers le positivisme. Mais ceux qui vécurent dans son intimité étaient en droit de se demander s'il était un adepte bien convaincu d'Auguste Comte, car il adorait la métaphysique.

L'inconnaissable le préoccupait et il saisissait avec empressement toutes les occasions d'en discuter. Faut-il s'en étonner ? Est-ce que le rêve de l'infini n'a pas toujours hanté l'esprit humain ?

Dans le seul passage de ses *Eléments de physiologie* où il pou-

Digitized by Google

vait encore dévoiler le fond de sa pensée, à propos de l'explication du *moi*, on le trouve indécis et flottant : « Nous n'en atteignons que la condition organique, dit-il, et à ce moment même nous parvenons aux limites de notre connaissance. Dire que la conscience est la face subjective du mouvement est une pure tautologie, à moins que ce ne soit une simple conclusion, mais ce ne sera jamais une explication et il ne faut pas dire que l'on comprend..... Toute tentative pour aller au-delà nous fait pénétrer dans le domaine de la métaphysique, où se confondent tous les problèmes que la science rejette comme inaccessibles à l'esprit humain. »

Au surplus, M. le docteur Labat, de Laplume, un ami qui fut souvent son interlocuteur, m'écrivait récemment que Laulanié protestait lorsqu'on semblait douter de son positivisme. Mais, ajoutait-il, « on sentait qu'il était mal à l'aise sur le terrain solide et un peu étroit de cette doctrine. L'orientation nouvelle de la pensée philosophique contemporaine lui eût apporté du soulagement moral et de l'allégresse intellectuelle. Le renouvellement de la psychologie, l'étude de la portion subconsciente de l'âme, des forces vives qu'on y constate et qui conditionnent peut-être le fonctionnement des facultés dites supérieures, le pragmatisme de William James, le livre de Poincaré, certains articles de Boutroux, l'auraient enchanté ».

Après tout, qu'importe, comme l'écrivait Renan dans l'éloge de Cl. Bernard : « le plus pur idéaliste est souvent celui qui croit devoir à une certaine franchise de se dire matérialiste ».

Cependant il faut regretter qu'il n'ait pu fixer sa pensée philosophique, car ses préoccupations étaient celles des plus nobles esprits de notre époque.

Son enseignement, ses recherches originales auxquelles vinrent s'ajouter des fonctions administratives, ne lui en ont pas laissé le loisir.

Nommé Directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, en 1888, à l'âge de 38 ans, il dut consacrer beaucoup de temps pour s'adapter à un rôle pour lequel il ne paraissait pas préparé. Mais il prit sa tâche à cœur et l'on est unanime à reconnaître qu'il s'en acquitta d'une façon très heureuse pour l'Ecole. Il perfectionna les installations scientifiques existantes, surtout il en créa de nouvelles, afin de permettre à toutes les branches de l'enseignement de pourvoir à l'instruction des élèves et de contribuer au progrès des sciences médicales et de l'hygiène.

D'esprit large, tolérant et bienveillant, il sut rendre son autorité

Digitized by Google

légère et s'entourer des sympathies et de la haute estime de son personnel à tous les degrés.

Laulanié aimait le monde. A une certaine époque de sa vie, il n'en dédaignait pas les plaisirs. Mais ce qu'il a toujours recherché dans les réunions, c'est la conversation. Les idées naissent de la discussion courtoise. Chez lui elles se précipitaient, nombreuses, alternativement graves et légères. Il les exprimait vivement, souvent d'une manière imagée, car il partageait avec quelques beaux esprits le goût et l'art de la métaphore, parfois avec éloquence. S'il ne parvenait pas toujours à convaincre ses interlocuteurs, toujours il leur laissait l'impression d'un parfait galant homme, de haute intelligence, ayant sur toutes choses des connaissances plus ou moins approfondies, de qui l'on pouvait presque dire que rien de ce qui est humain ne lui était étranger.

Aussi était-il accueilli avec le plus vif empressement dans tous les milieux où une part était faite aux préoccupations intellectuelles. Dans l'intimité, il était charmant autant que remarquable.

La plupart des questions lui fournissaient l'occasion d'exercer sa verve gaie et un peu mordante ou ironique, de décocher quelques traits et de provoquer le rire. Mais si les questions étaient sérieuses, devenant subitement grave, il les envisageait à tous les points de vue et sous toutes les faces, avec méthode, en un langage élevé, qui impressionnait vivement ceux qui l'écoutaient.

Sa correspondance était délicieuse, non seulement parce qu'elle était écrite en excellent français, mais parce que toutes choses prenaient sous sa plume un tour agréable, parce que les mots, leur arrangement, reflétaient les moindres vibrations de son esprit et donnaient l'illusion de se trouver face à face avec lui.

Cet homme brillant, tantôt gai et léger, tantôt absorbé par ses préoccupations scientifiques, était un sensible.

Il revoyait avec émotion tout ce qui lui rappelait son enfance modeste, les chemins, les sentiers qu'il parcourait jadis avec son père, les arbres où il s'était reposé dans sa jeunesse. En un mot, il se plaisait à vivre les souvenirs qui attendrissaient son cœur et mouillaient ses paupières.

A un moment décisif de sa vie, il embrassa le mariage comme il avait embrassé la science, avec le même enthousiasme et le même désintéressement. Ensuite, il fut le plus tendre et le plus attentionné des pères.

Malheureusement, les trépidations continuelles du système ner-

Digitized by Google

veux dans une nature toute de sentiment et d'intellectualité finirent par amener quelque fatigue. Après avoir lutté pendant un certain temps contre le mal, Laulanié dut se résigner au repos.

Il choisit pour sa retraite les pentes des environs de Vevey, près du point où elles plongent dans les eaux bleues du Léman, dans cette partie de la Suisse où la nature s'est plu à rapprocher dans le cercle de la vision les spectacles les plus gracieux et les plus imposants, où les eaux du lac légèrement ridées par la brise ou le sillage des bateaux brillent scintillantes sous les rayons du soleil et reflètent dans le calme du soir, à l'égal d'un miroir, les mille feux des villages et des villes dispersées sur ses bords.

Ce prestigieux tableau impressionnait vivement notre pauvre malade. Il le contemplait longuement et trouvait dans cette vision une diversion à sa tristesse. Peu à peu il se prit à l'aimer au point de songer ne plus pouvoir s'en séparer. Enfin, envahi tout entier par une admiration attendrie pour ce merveilleux paysage, il déclara à plusieurs reprises que là il voulait dormir son dernier sommeil.

Hélas ! ce désir devait se réaliser. Malgré les soins les plus attentifs et les plus dévoués, après des alternatives d'améliorations et d'aggravations, c'est-à-dire d'espoir et de découragement pour les siens et ses amis, Laulanié succombait au mois de juin 1906.

Il avait donné l'intuition de sa haute valeur et de sa haute culture aux personnes qui l'avaient assisté dans sa retraite, tant chez lui ces qualités rayonnaient sans qu'il s'en préoccupât. Une humble parole m'en apporta la preuve.

Je voulus me recueillir un jour devant la tombe qu'il avait choisie. Le gardien qui m'accompagnait voyant ma physionomie attristée devant la pierre martelée brutalement sur ses bords, telle l'image du Destin, me dit d'un accent sincèrement ému : « Il paraît que c'était un grand savant. » Il n'ajouta pas un mot, mais il concluait mentalement que notre perte était immense.

Et oui, Laulanié était un savant, doué des facultés les plus brillantes, que le destin aveugle a brisé avant qu'il ait pu nous donner toute sa mesure, avant qu'une grande découverte ou une grande idée philosophique, qu'il était capable d'enfanter, ait rendu son nom à jamais célèbre.

Son vœu a été respecté, Laulanié repose près de la petite église de La Tour. Mais ses élèves, ses amis, ses admirateurs ont tenu à posséder chez nous, dans sa patrie, un souvenir de celui qui leur avait été si cruellement et prématurément enlevé.

Digitized by Google

Ils ont érigé ce monument à sa mémoire, dans la ville où son savoir était si fort apprécié, dans l'Ecole qu'il était en train d'illustrer.

A l'envisager, on croirait que les artistes qui l'ont conçu en ont reçu les lignes générales de Laulanié lui-même.

Du haut de son socle, le maître explore du regard la Science soulevant à peine le voile qui la cache ; à droite et à gauche, des bancs demi-circulaires semblent prêts à recevoir des disciples avides d'entendre sa parole. Tel est bien le groupe qu'il aurait rêvé, car il rappelle les deux ambitions de sa vie : découvrir et enseigner.

Digitized by Google

UN AGENAIS A LA PRISE DE LA BASTILLE

L'histoire moderne se targue de procédés scientifiques et le véritable historien ne doit ignorer aucune des lois de la psychologie ; la nouvelle école pense, avec raison, que le document le plus futile peut présenter un intérêt pour nous renseigner sur la mentalité d'une société ou l'état d'esprit d'une époque. A ce titre, il nous a paru utile de publier une lettre écrite par un Agenais quelques jours après la prise de la Bastille; dans cette épitre, il nous narre ses impressions, ses craintes, ses appréhensions et, s'il ne nous apprend rien de nouveau au point de vue des faits, il nous permet de saisir avec la plus grande netteté les opinions d'un bourgeois agenais à tendances libérales ; dans les termes qu'il emploie, il est facile de deviner avec quel enthousiasme il voit arriver un nouvel ordre de choses. M. du Prat était un riche négociant en draps installé rue Cornières, il appartenait à une vieille famille de bourgeois agenais, qui avait essaimé dans les environs et fondé à Bordeaux et à Toulouse des maisons analogues à celle d'Agen. Vers 1789, c'est chez lui que les élégantes agenaises trouvaient les soies brochées, les satins brodés de roses et pailletés d'or et d'argent, ainsi que toutes les étoffes à la mode : persienne, musulmane, indienne, égyptienne et Gourgourand; il exerçait en ce moment le rôle délicat d'arbitre des élégances. Son magasin avait une réputation régionale et chez lui on trouvait toujours l'étoffe à la dernière mode de Paris, la dernière fantaisie du moment. Il se faisait un point d'honneur de se tenir au courant des nouveautés et entreprenait chaque année un voyage à la capitale. Ce n'était pas une petite affaire. Parti dans les derniers jours de juin, après s'être arrêté à Bordeaux pour voir son frère, il arriva à Paris le 10 juillet 1912. A partir de cette date, il assiste avec un intérêt passionné à toutes les phases de la Révolution et oubliant pour un instant d'observer et de noter les évolutions de la mode, il

Digitized by Google

préfère s'occuper de celles de la politique. En Gascon avisé, il se trouve toujours à l'endroit où il y a quelque chose à voir. Sa correspondance (1) est pleine d'aperçus intéressants qui nous fixent sur les passions politiques de ce temps. Une chose frappe surtout à la lecture de ces documents, c'est le rôle effacé joué par Louis XVI dont il parle à peine et au contraire, la place prépondérante qu'y occupe Marie-Antoinette, contre laquelle il s'acharne, l'accusant de tous les crimes et de toutes les infâmies. Faut-il voir dans cette haine l'influence du duc d'Aiguillon qui ne pardonnait pas à la Reine le veto formel qu'elle opposait à son retour aux affaires? Dans ce cas, nous ne saurions nous étonner de voir un de nos compatriotes se faire l'écho des cancans populaires contre une reine assez audacieuse pour empêcher un Gascon d'arriver au ministère, où, de tous temps, notre race a eu une place marquée. A ces raisons d'intérêt régional, il faut en ajouter d'ordre plus général ; Marie-Antoinette était à cette époque calomniée par toutes les chansons et diffamée par tous les libelles, en racontant tous ces cancans à son frère, M. du Prat ne faisait que remplir consciencieusement son rôle d'informateur... il le faisait avec d'autant plus de plaisir qu'il ne cachait pas ses préférences marquées pour le nouveau régime, qu'il espère être celui de l'égalité et de la liberté.

La prise de la Bastille ayant été le premier acte de la Révolution, il est intéressant de noter l'impression que produisit cet évènement sur les contemporains. Par une lettre datée du 18 juillet 1789, M. du Prat nous fixe à cet égard.

« Me voici arrivé, mon cher frère, depuis huit jours, mais dans un moment bien critique puisque j'ai trouvé Paris dans un désordre affreux causé par le renvoi de M. Necker et l'arrivée d'un corps de troupes étrangères. On n'a su que dimanche le renvoi de M. Necker, le même jour, le commun du peuple s'est armé et il y

(1) Cette correspondance est adressée à son frère M. du Prat, négociant à Bordeaux, rue du Fort-l'Esparre ; elle se trouve actuellement en la possession de M. Paul Amblard, qui la tient de son bisaïeul M. Louis Amblard, qui fut l'exécuteur testamentaire de M. du Prat.

Digitized by Google

a eu des incursions par les troupes étrangères. Lundi la bourgeoisie s'est armée, mardi elle s'est emparée des canons des Invalides avec leurs munitions et de soixante mille fusils qui y étaient en dépôt; le même jour, la Bastille a été assiégée et forcée, la garnison passée au fil de l'épée, et le gouverneur décapité ainsi que le major, le prévôt des marchands a subi le même sort comme traître envers la nation et leurs têtes ont été promenées dans la ville, les prisonniers ont été élargis et le même soir, ce monument du despotisme a été démoli en partie ; le mercredi le Roy a fait annoncer le renvoi des troupes étrangères par une députation des Etats; le lundi la bourgeoisie s'est fortifiée et a doublé ses gardes et hier vendredi le Roy est venu sceller la paix, annoncer le renvoi de ses nouveaux ministres et le rappel des anciens. La bourgeoisie a formé un corps de 150,000 hommes bien armés et les gardes françaises étaient de leur parti. Voilà des choses bien étranges et si je n'en avais été le témoin, je croirais que c'est un rêve. Il était temps d'en agir ainsi, autrement nous devions être canonnés à boulets rouges et peut-être n'existerions-nous plus.

« Adieu, porte-toi bien, etc... »

La fin de cette lettre nous paraît aujourd'hui un peu exagérée, mais nous excuserons son auteur en songeant qu'il arrivait des bords de la Garonne et qu'à ses yeux, de modéré, il fallait bien trouver des excuses à des violences que l'ami de l'ordre réprouvait, même lorsqu'elles annonçaient l'avènement du régime de ses rêves !

JACQUES AMBLARD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance de Bossuet, nouvelle édition augmentée de lettres inédites et publiée, avec des notes et des appendices, sous le patronage de l'Académie française, par Ch. Urbain et E. Levesque, tome v (janvier 1692-septembre 1693). — Paris, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, 1912, 1 vol. in-8° de 558 pages.

Les éditeurs de la Correspondance de Bossuet poursuivent méthodiquement et régulièrement la réalisation de l'œuvre entreprise (1). Les éloges mérités par les précédents volumes peuvent à bon droit être décernés à celui qui vient de paraître. C'est toujours la même précision et la même abondance dans les notes.

Quand on ferme le livre après l'avoir lu, l'impression qui en reste est excellente. On a la sensation qu'après l'achèvement d'une œuvre pareille il sera possible d'écrire une biographie plus complète et plus exacte de celui qui fut et sera peut-être toujours le plus grand des orateurs de la France.

Les appendices de plus en plus nombreux occupent en ce dernier volume 85 pages de texte. Des 243 lettres qu'il contient, 197 ont été publiées d'après les originaux, ou sur des copies authentiques, et les autres, sauf indication spéciale, d'après le texte donné par Deforis. On remarquera que 42 de ces lettres ne figurent pas dans l'édition Lachat, qui est jusqu'ici la plus complète et la plus répandue ; le texte de la plupart des autres, déjà données par cet éditeur a été notablement complété d'après les originaux. Enfin on doit regarder comme inédites celles qui n'ont été publiées dans la *Revue Bossuet* qu'en vue de la présente édition.

JEAN DUBOIS.

(1) Voir *Revue de l'Agenais*, année 1911, p. 173.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Classement comme monument historique de l'autel de la chapelle de l'ancien Couvent des Carmélites d'Agen, aujourd'hui le Lycée de filles. — Il y a plus de vingt ans déjà nous appelions dans cette Revue (1) l'attention de ses lecteurs, comme des archéologues et des artistes, sur le magnifique autel Louis XV de la chapelle de l'ancien couvent des Carmélites d'Agen, plus tard le lycée impérial de garçons, aujourd'hui le lycée de filles. Sa riche ornementation, ses boiseries, ses dorures, en font un des plus remarquables des églises d'Agen. Son importance est encore accrue par un superbe tableau représentant sainte Thérèse en extase, que l'on croit pouvoir attribuer à l'Ecole espagnole et qui en orne le panneau principal.

Une menace de vente a pesé, il y a quelques années, sur ce bel immeuble. Aussi la Société académique d'Agen crût-elle devoir à ce moment en demander le classement. S'il n'a pas été effectué jusqu'à ce jour, du moins tout danger d'aliénation paraît devoir être à tout jamais écarté.

Néanmoins, le nouveau Conseil municipal d'Agen, pressenti par l'autorité supérieure, s'est empressé, dans sa séance du 29 mai dernier, d'émettre à l'unanimité un avis favorable de classement. Nous l'en félicitons hautement.

Aussi croyons-nous devoir reproduire ici *in-extenso* le remarquable rapport que notre collègue, M. Allègre, a présenté au Conseil municipal, auquel s'associe de nouveau pleinement la Société académique d'Agen :

« Messieurs, M. le Préfet de Lot-et-Garonne a informé M. le « Maire d'Agen, le 2 avril dernier, que la Commission des Monu- « ments historiques a proposé de faire prononcer le classement, au « nombre des monuments historiques, de l'autel situé dans la cha- « pelle du Lycée des jeunes filles d'Agen.

« Hier, 26 mai, vous m'avez chargé de recueillir les renseigne-

(1) Voir *Revue de l'Agenais*, année 1911, p. 173.

Digitized by Google

« ments utiles pour vous éclairer à ce sujet, et, ce matin, je me « suis présenté à notre Lycée de jeunes filles, où j'ai exposé l'objet « de ma mission à Mme l'Econome, qui aussitôt m'a fait ouvrir la « porte de l'église.

« Cet édifice, à nef unique, frappe par ses heureuses proportions « et par la grâce de ses voûtes ogivales. Ensuite, lorsqu'on dirige « ses regards vers le chœur, on est comme ébloui par la richesse « de la décoration de l'autel qui occupe le fond de la chapelle. Au « centre une peinture représentant sainte Thérèse retient les yeux « émerveillés par le charme harmonieux du coloris, la correction « du dessin, l'attitude hiératique de la Patronne des Carmélites. « Quatre colonnes de porphyre soutiennent le dessus de l'autel, et « des plaques de marbre de Sarrancolin et de Campan, aux brillan- « tes couleurs, sont symétriquement disposées à droite et à gauche « entre les colonnes et à côté d'elles.

« L'ensemble est d'un élégant rococo. Les pierres et les bois « sculptés, les peintures et les dorures sont en parfait état de con- « servation et forment un précieux joyau dont nous avons le droit « d'être fiers. Je crois donc devoir vous proposer de donner un « avis favorable au classement comme monument historique de « l'autel et du retable de la chapelle du Lycée de jeunes filles « d'Agen.

« Ce 27 mai 1912.

« ALLÈGRE. »

Le Conseil municipal a adopté les conclusions du rapport ci-dessus.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. — La XIVe session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques aura lieu à Genève, du 9 au 15 septembre de cette année. Le Comité d'organisation adresse un chaleureux appel à toutes les sociétés savantes de France. Voici les questions générales qu'il propose et dont il envoie le programme à notre Société :

Questions générales proposées par le Comité.

1. Chronologie des temps quaternaires.
2. Les races fossiles de l'Europe.
3. Classification des Hominidæ actuels.
4. Documents nouveaux sur l'art quaternaire.

Digitized by Google

5. Jusqu'à quel point les résultats chronologiques obtenus par les observations stratigraphiques pour un territoire de civilisation déterminé, peuvent-ils s'appliquer à d'autres territoires présentant des phénomènes de civilisation analogues ?
6. Les restes des races préhistoriques, en Afrique, en Asie et en Amérique.
7. Y a-t-il une corrélation génétique entre les époques de la pierre en Europe et en Asie ?
8. Les Pygmées, préhistoriques et actuels.
9. Les « Primitifs » actuellement vivants.
10. Les rapports méditerranéens entre l'Afrique et l'Europe aux temps préhistoriques.
11. Répartition géographique des trouvailles aziliennes.
12. Déterminer l'époque ou les époques auxquelles remonte la fabrication des objets en pierre taillée et en pierre polie dans l'Afrique intertropicale ; indiquer la répartition géographique de ces objets et les traces de fabrication actuelle d'objets semblables dans les mêmes régions.
13. Terminologie et classification des vases néolithiques ornés.
14. De l'utilité et de l'extension des constructions lacustres dans les temps passés et dans le présent.
15. Comment ont pris fin les palafittes de la Suisse.
16. Indiquer les stations dans lesquelles on a recueilli des poteries à ornements géométriques incisés antérieures à l'époque gallo-romaine.
17. Les relations entre l'Italie et l'Europe au nord des Alpes pendant l'âge de bronze.
18. Origine de l'emploi du fer.
19. Rechercher par quelles voies commerciales sont parvenus, dans l'Europe centrale et la Gaule orientale, divers produits industriels de provenance hellénique aux époques de Hallstadt et de la Tène.
21. Etude comparative des signes symboliques représentés sur les monuments ou objets des temps protohistoriques.
22. Les pierres à bassins, à écuelles, à cupules. Leur origine, leur signification ou leur destination.
23. Unification des mesures anthropologiques (suite du travail entrepris à Monaco). Unification de la nomenclature.

* * *

La défense des églises de France. — Une magnifique conférence sur la question « *Comment sauver nos églises ?* » vient d'avoir lieu

Digitized by Google

à Caen, le 31 mai dernier, sous les auspices de la Société française d'archéologie.

On sait que cette société, que préside depuis plus de dix ans avec tant d'autorité M. Eugène Lefèvre-Pontalis, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes et membre de la Commission des Monuments historiques, a été fondée à Caen en 1834 par Arcisse de Caumont, soutenu par Montalembert et Victor Hugo, qui menaient, en présence des mêmes dangers, une campagne identique à celle qu'a entreprise de nos jours M. Maurice Barrès.

Aussi ce dernier s'est-il empressé de répondre à l'appel de M. Eug. Lefèvre-Pontalis, en motivant ainsi son acceptation :

« J'aurais voulu, a-t-il dit à M. F. Engerand, député du Calva-
« dos, faire une visite de remerciements à chacune de ces nombreu-
« ses sociétés archéologiques ou académies provinciales qui ont
« apporté un appui si précieux à la campagne des églises et qui
« ont signé la « pétition des artistes »; avec la meilleure bonne vo-
« lonté du monde, je ne le pouvais pas ; mais, en me rendant à
« Caen, sur l'invitation de l'illustre Société fondée par M. de Cau-
« mont, j'entends donner un témoignage de déférence et de grati-
« tude à toutes ces compagnies qui groupent un si grand nombre
« d'hommes éminents et qui sont admirablement placés, en dehors
« de toute politique, pour obtenir le salut de notre architecture reli-
« gieuse et des monuments de la vie spirituelle française. »

On n'ignore pas que la Société académique d'Agen a été une des premières à envoyer son adhésion à M. Maurice Barrès.

Le succès de cette conférence a dépassé toute espérance. Plus de deux mille personnes y assistaient. Sur l'estrade avaient pris place, aux côtés de l'éminent conférencier et du président, Mgr l'évêque de Bayeux, M. Fernand Engerand, l'aimable député du Calvados, si dévoué lui aussi à la défense des causes artistiques ; M. Flandin, député de Pont-l'Evêque ; M. Perrotte, maire de Caen ; M. Sourïau, président de l'Académie de Caen ; M. de Longuemare, président de l'Association normande ; M. Le Vard, président de la Société des beaux-arts, etc....

La renommée du conférencier, le puissant intérêt national et artistique du sujet, avaient réalisé le miracle de réunir dans la salle des hommes de toutes opinions politiques et de toutes croyances. Leur accord unanime pour affirmer qu'il faut sauver nos églises était à lui seul un programme d'action. Et tous encore se sont trou-

Digitized by Google

vés d'accord pour faire une chaleureuse ovation à M. Maurice Barrès.

Avec ce prestigieux talent d'évocation qui le caractérise, l'orateur a tracé un tableau émouvant de la beauté des églises de France et du péril qu'elles courent. Il s'est surtout attaché à bien définir le caractère et le but de la campagne qu'il mène pour elles et qui est au-dessus de toute politique de parti.

« — Empêchons, a-t-il dit, les églises de s'écrouler ; plus tard, « nous nous occuperons du règlement général des difficultés créées « par la loi de séparation. Une solution générale et définitive, tout « le monde le sait bien, ne s'obtiendra que le jour où l'on voudra « s'entendre avec Rome. Mais aujourd'hui le problème urgent pour « lequel il faut une solution, fût-elle provisoire, c'est que les égli- « ses soient entretenues, sauvegardées, même si les conseils mu- « nicipaux s'y opposent. »

Ajoutons que M. Barrès est en mesure d'apporter devant la Chambre une solution provisoire qui cadrera avec l'ensemble de notre législation, en s'en tenant au point de vue des monuments historiques.

Ph. L.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 2 mai 1912. — Présidence de M. le chanoine Durengues

M. de Lagrange-Ferrègues, membre correspondant, est élu membre résidant.

M. Jacques Amblard remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre titulaire. Il l'assure de son zèle et de son dévouement.

M. J. Duffau, pharmacien à Sos, fait part des dernières découvertes effectuées dans cette ville. Il cite notamment « un fragment « de flûte ou de sifflet en os, percé de quatre trous, présentant l'as- « pect de ceux signalés dans les cavernes de l'époque néolitique ou « dans les Palafittes. » Il a été trouvé à 6 mètres de profondeur, dans la couche sablonneuse de la brèche du rempart nord, non loin de l'endroit où gisaient les pierres à tenons. M. Duffau en reproduit le dessin grandeur naturelle.

A son tour, M. Lagarrigue, instituteur à Meylan, fournit d'intéressants renseignements sur les projets d'exploitation des minières de fer de la vallée de la Gueyze, formant tant dans le Lot-et-Garonne que dans les Landes une étendue de près de 15,000 hectares. Il donne copie de l'analyse de ce minerai, où, à côté du manganèse, de l'alumine, du soufre, du phosphore, se révèle une proportion de fer de 46,20 pour cent. Il a été découvert également, au lieu de Lussole, commune de Losse (Landes), une très importante mine de lignite. Quant aux vestiges d'antique exploitation, M. Lagarrigue estime qu'on a beaucoup exagéré. Il fournit un croquis des endroits où se trouvent encore quelques menhirs, et il énumère les divers objets préhistoriques qu'il a pu lui-même recueillir.

M. O. Fallières communique enfin un très curieux document, conservé aux archives départementales, sous le titre de « Vente des « effets mobiliers trouvés dans une malle appartenant à feu Solmi- « niac, oncle de l'émigré Solminiac, cadet. » Cette pièce, qui porte la date du 9 prairial an III, permet de constater quelle était la garde-robe habituelle d'un officier de cavalerie sous Louis XVI, de l'ordre de la noblesse, et qui avait ses entrées à la cour. M. Lauzun

Digitized by Google

donne lecture des divers articles spécifiés dans cette vente aux enchères, non sans avoir cherché à identifier les personnages dont il est question, d'après le travail sur la famille de Solminihac, publié par MM. de Saint-Saud, Paul Huet et le marquis de Fayolle, et à prouver que le propriétaire desdits objets devait être Pierre Stutt de Solminihac, cornette de cavalerie au régiment de La Vieuville, et tué, croit-on, aux Tuileries dans la tragique journée du 10 août 1792.

Séance du 6 juin 1912. — Présidence de M. Allègre

En termes choisis et des plus heureux, M. de Lagrange-Ferrègues adresse ses remerciements à la Société qui a bien voulu l'admettre dans ses rangs comme membre résidant ; il restera toujours son fidèle compagnon de route et s'efforcera de devenir son plus zélé collaborateur.

M. le Secrétaire donne connaissance du programme du prochain Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui se tiendra à Genève du 9 au 15 septembre prochain.

Il communique ensuite une lettre de M. le docteur Martin, président actuel de la Société des Archives historiques de la Gironde, auteur de remarquables travaux d'ampélographie et d'œnologie, qui signale les dangers que font courir aux vignes greffées les gelées d'hiver et qui indique comme préservatif le couchage des dites vignes. Il demande en conséquence à toutes les Sociétés savantes du Sud-Ouest de vouloir bien le renseigner sur la question de savoir dans quelle direction et jusqu'où se font sentir d'ordinaire les froids qui atteignent les vignes des départements voisins de la Gironde, et quels ont été chez eux les hivers viticides depuis le xve siècle. De ces données, l'agriculture et la météorologie ne pourront retirer que le plus grand profit, car l'histoire doit nous apprendre à craindre ces fléaux anciens, pour nous amener à les combattre et à nous en préserver à l'avenir.

Sur la demande de ses collègues, M. Allègre veut bien donner lecture de son rapport présenté au Conseil municipal d'Agen sur le projet de classement comme monument historique du magnifique autel Louis XV et du non moins beau tableau qui le décore, Sainte Thérèse en extase, de la chapelle de l'ancien couvent des Carmélites d'Agen, aujourd'hui le lycée de filles. C'est à l'unanimité que

Digitized by Google

l'approuve la Société, et qu'elle s'associe à ce projet de classement dont elle avait pris depuis longtemps l'initiative et dont elle demande l'urgence.

La biographie de Mgr de Belsunce est trop connue pour que M. l'abbé Marboutin ait besoin de la rappeler. Il tient seulement à signaler l'article que M. Dujarric-Descombes vient de publier sur ce prélat dans le dernier numéro du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, et tout particulièrement le beau portrait qui orne cette étude, les fac-simile de ses ex-libris, et le goût très prononcé qu'avait notre illustre compatriote pour la littérature, les beaux-arts et les livres rares et précieux dont il avait orné la riche bibliothèque de son palais épiscopal de Marseille.

Tout a été dit sur la prise de la Bastille. Très goûtée néanmoins a été la lettre qu'un sieur Duprat, négociant des Cornières d'Agen, écrivait de Paris à son ami Louis Amblard, le lendemain même de cet évènement, lettre lue par son propriétaire actuel M. Jacques Amblard, et qui dénote d'une façon bien curieuse quel était l'état d'esprit d'un bourgeois Agenais de cette époque, inféodé déjà au parti Girondin.

Revenant sur les découvertes de Sos, M. Lauzun résume le mémoire, orné de fort jolis croquis, que lui a envoyé M. Lagarrigues, instituteur à Meylan, sur les Exploitations minières du pays des Sotiates, et qui traite successivement des Sources minérales de la région, de ses gisements miniers et des vestiges d'anciennes exploitations.

Ph. L

La commission d'administ. et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

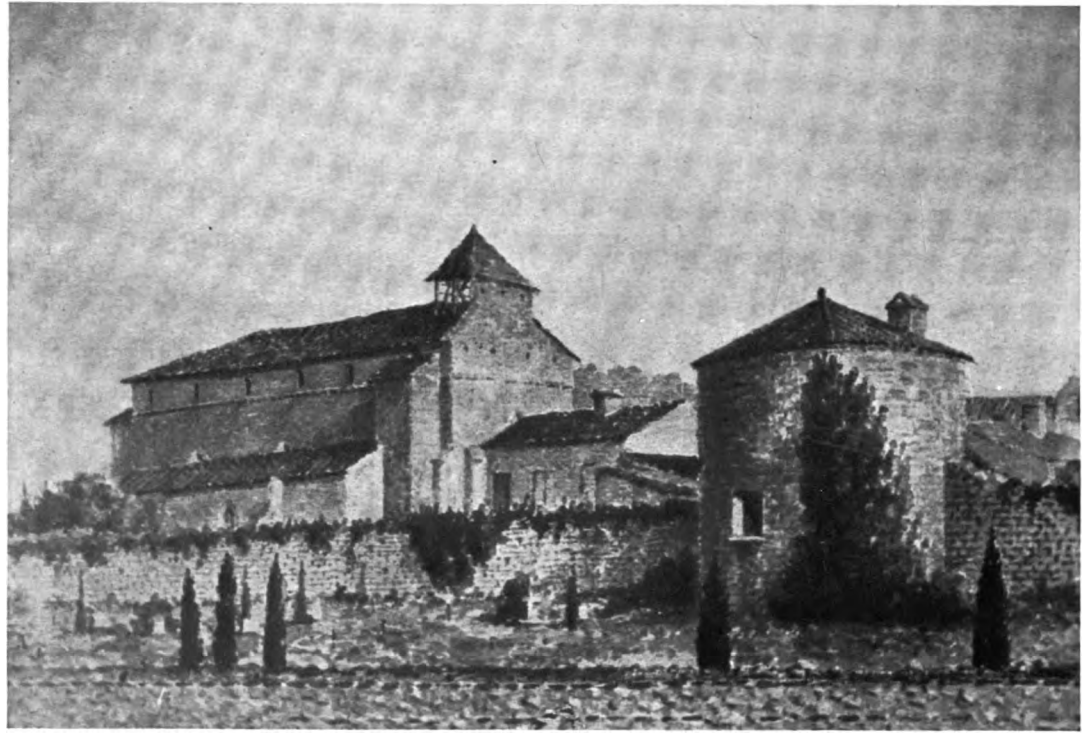

Cliché Ph. Lauzun

L'ÉGLISE SAINTE-FOY ET LA TOUR SAINT-FIARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS DU VIEIL AGEN

L'ÉGLISE ET LE QUARTIER Ste-FOY

Le culte de Sainte Foy a toujours été en grand honneur à Agen.

Comment en aurait-il été autrement ? Le martyre de la jeune patricienne agenaise, les supplices atroces que lui fit endurer le proconsul Dacien, sa mort héroïque, le nombre considérable de chrétiens qui suivirent son exemple et qui tous, comme elle. subirent la décollation, les miracles enfin qui pendant tout le haut moyen-âge se multiplièrent autour de ses reliques, tout cela n'était-il pas fait pour frapper l'imagination de ses compatriotes, pour lui assurer la plus éclatante dévotion, et, depuis l'an 303 jusqu'à nos jours. c'est-à-dire pendant plus de seize siècles, perpétuer sa mémoire, ses vertus, la gloire et la sainteté de son nom ?

Le premier soin des Agenais fut de lui élever un temple. On n'ignore pas quelles furent, du reste, les phases diverses, dans notre cité et ailleurs, du culte de Sainte Foy. D'autres plus autorisés l'ont raconté avant nous. A leurs ouvrages nous renvoyons nos lecteurs (1). Rappelons seulement ici, d'après les documents authentiques qui nous sont fournis par les *Acta Sanctorum* et le *Texte de la Passion de Sainte Foy*, que la vierge agenaise fut martyrisée le 6 octobre de l'an 303 sur une des places publiques de l'Aginnum romain ; que son corps avec ceux de sa sœur Alberte, de Caprais, de

(1) Voir notamment sur Sainte Foy les nombreux écrits de MM. les abbés Servières et A. Bouillet : *Histoire de Sainte Foy*, Rodez, 1879, in-12. — *Petite histoire de Sainte Foy*, Rodez, 1896, in-12. — *Sainte Foy, vierge et martyre*, Rodez, 1900, in-4° de 800 p. avec de nombreuses gravures. — *Sainte Foy, vierge et martyre à Agen*. Agen, 1901, in-8°. — *Essai sur l'Iconographie de Sainte Foy*, Caen et Paris, 1902, in-8°; etc.

Digitized by Google

Prime, de Félicien, qui, comme elle, avaient confessé leur foi et subi le même supplice, furent jetés dans les marais que formaient au nord de la ville les eaux croupissantes de la Masse ; que plus tard enfin, lorsque le christianisme eut conquis les Gaules, les débris de ces corps furent pieusement recueillis et portés, dès le ve siècle, dans le petit temple élevé en leur honneur sur l'emplacement même où ils avaient été découverts.

Cette crypte, dite *des Martyrs*, existe encore dans son état primitif. Elle est placée sous l'autel même de la chapelle, dite des Pénitents Gris, autrefois la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques. De forme sensiblement carrée, elle mesure, ainsi que nous l'avons déjà écrit, 4 mètres dans sa plus grande longueur. « Au mur du fond est adossé un autel, au devant duquel « s'ouvre le puits où furent précipités, dit la tradition, les « corps des martyrs. L'appareil primitif du mur est « malheureusement recouvert d'un enduit sous lequel se « distinguent d'anciennes peintures. Tout autour le sol est « jonché de sarcophages, dont quelques-uns ont été extraits « et portés au Musée d'Agen. La crypte des Martyrs est, « avec celle de Monsempron, la seule que l'on retrouve dans « les églises romanes de l'Agenais (1) ».

Mais cette modeste chapelle ne pouvait suffire longtemps à l'ardente foi de nos pères. Un temple plus grand et plus beau s'imposait pour abriter plus convenablement les précieuses reliques de la sainte. Il fut construit, vers l'an 405, par l'évêque Dulcide, à côté de la crypte primitive, « là même, ajoute la légende, où le martyre avait eu lieu. »

Des plus impressionnantes fut la cérémonie de la translation des saintes reliques. Elle a été racontée tout au long par MM. Servières et Bouillet à la page 473 du tome XXVIII de cette même revue. Nous n'y reviendrons pas. Disons seulement

(1) *Guide archéologique du Congrès d'Agen et d'Auch en 1901*, par Ph. Lauzun, p. 9. — Cf. : *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII, p. 471, 1901, *Sainte Foy, vierge et martyre à Agen*, par MM. Servières et A. Bouillet. Voir, à ladite page, le petit plan de cette crypte des martyrs, dû à l'obligeance de M. G. Rohault de Fleury, qui l'avait déjà reproduit dans l'un de ses beaux ouvrages.

Digitized by Google

qu'alors fut opérée la séparation des corps des saints martyrs. Celui de Sainte Foy fut déposé avec les plus grands honneurs dans la basilique nouvelle et enfermé dans un riche sépulcre de marbre, taillé avec art, portant une inscription sculptée en relief ; tandis que celui de Saint Caprais fut porté dans la basilique voisine, encore plus belle, qu'on éleva tout exprès pour le recevoir.

De la basilique primitive de Sainte Foy, élevée au ve siècle, nous ne savons rien, quoiqu'en disent MM. Servières et Bouillet (1). Quels étaient sa forme, son style, son genre de construction, ses dimensions ? Nous l'ignorons absolument. Résista-t-elle au choc des Barbares, des Sarrasins, des Normands? Il est probable que non ; car, construite hors des murs de la première enceinte, elle se trouvait exposée, sans défense aucune, aux premiers coups de l'ennemi.

Ce qui malheureusement est plus certain, c'est qu'à la fin du IXe siècle, par manque de surveillance et abandon dans cet endroit écarté, les reliques de Sainte Foy furent effrontément volées par les moines de Conques, et, comme celles de Saint Vincent, aussi mal gardées dans l'église du Mas-d'Agenais où elles avaient été déposées (?), portées, sans scrupule aucun, à seule fin d'allécher les fidèles et de recevoir leurs offrandes, dans l'abbaye Rouergate, où, en dépit de la désolation et des vaines revendications des Agenais, elles sont toujours demeurées depuis.

Ce vol audacieux ne fit qu'accroître la dévotion de nos pères à Sainte Foy. Témoin l'église qu'ils lui élevèrent de nouveau au XIIIe siècle, sur les ruines sans doute de la basilique de Saint Dulcide, et qui est restée debout jusqu'à ces derniers temps.

L'église de Sainte-Foy, en effet, telle que nous l'avons vue jusqu'au moment du percement du boulevard Carnot en 1892, offrait tous les caractères de la période gothique. Elle ne consistait au début qu'en une seule nef, à trois travées, voutées en grandes croisées d'ogives légèrement surhaussées.

(1) *Revue de l'Agenais*, XXVIII, 1901, p. 472.

Digitized by Google

« Les arcs, écrit M. Tholin, qui l'avait d'abord vue d'un œil « défavorable, mais qui était revenu sur ses premières « impressions lors de la démolition des bas côtés et du « dégagement de ses fenêtres, la considérant alors, avec la « chapelle de Notre-Dame du Bourg, comme un des rares « spécimens de l'architecture de cette époque dans notre « région, les arcs, dit-il, dont les moulures sont assez fines, « reposent sur des consoles dont la plupart ont été refaites. « Les fenêtres à cintres brisés sont étroites, munies à « l'intérieur de colonnettes dans leurs montants, comme les « baies romanes. On remarque des cordons qui forment un « encadrement en forme de merlons autour de ces fenêtres.

« Les murs sont en grande partie bâtis en briques beaucoup « plus petites que celles employées dans la construction des « Jacobins.

« A l'intérieur, un cordon, au profil carré, posé sur un rang « de modillons, circule aux deux tiers environ de la hauteur. « Au dessous de la charpente à angles très obtus, on a ménagé « une sorte de retraite qui a des baies en plein cintre, faisant « sans doute l'office de créneaux. Car l'église était reliée à « l'enceinte fortifiée (1).»

Le plan d'après Lomet, que nous donnons ci-contre, de l'église de Sainte-Foy, A, comme de celle de Saint-Caprais, B, et de tout ce quartier nord de la ville, nous montre que la basilique en question, non seulement n'était pas attenante à l'enceinte des murailles, mais qu'elle en était séparée d'une douzaine de mètres au moins. Ses murs toutefois, à la rigueur crenelés, pouvaient, en cas de siège, constituer une défense assez sérieuse.

Au XVe siècle, d'importantes modifications furent apportées à l'économie primitive de cette église. Forcé de l'agrandir par suite de l'affluence toujours plus considérable des fidèles, l'architecte construisit, d'abord sur ses deux faces nord et sud deux bas-côtés C et D, qui furent voûtés en croisées d'ogives longitudinales, puis à la suite du chevet plat un

(1) G. Tholin, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. 263.

Digitized by Google

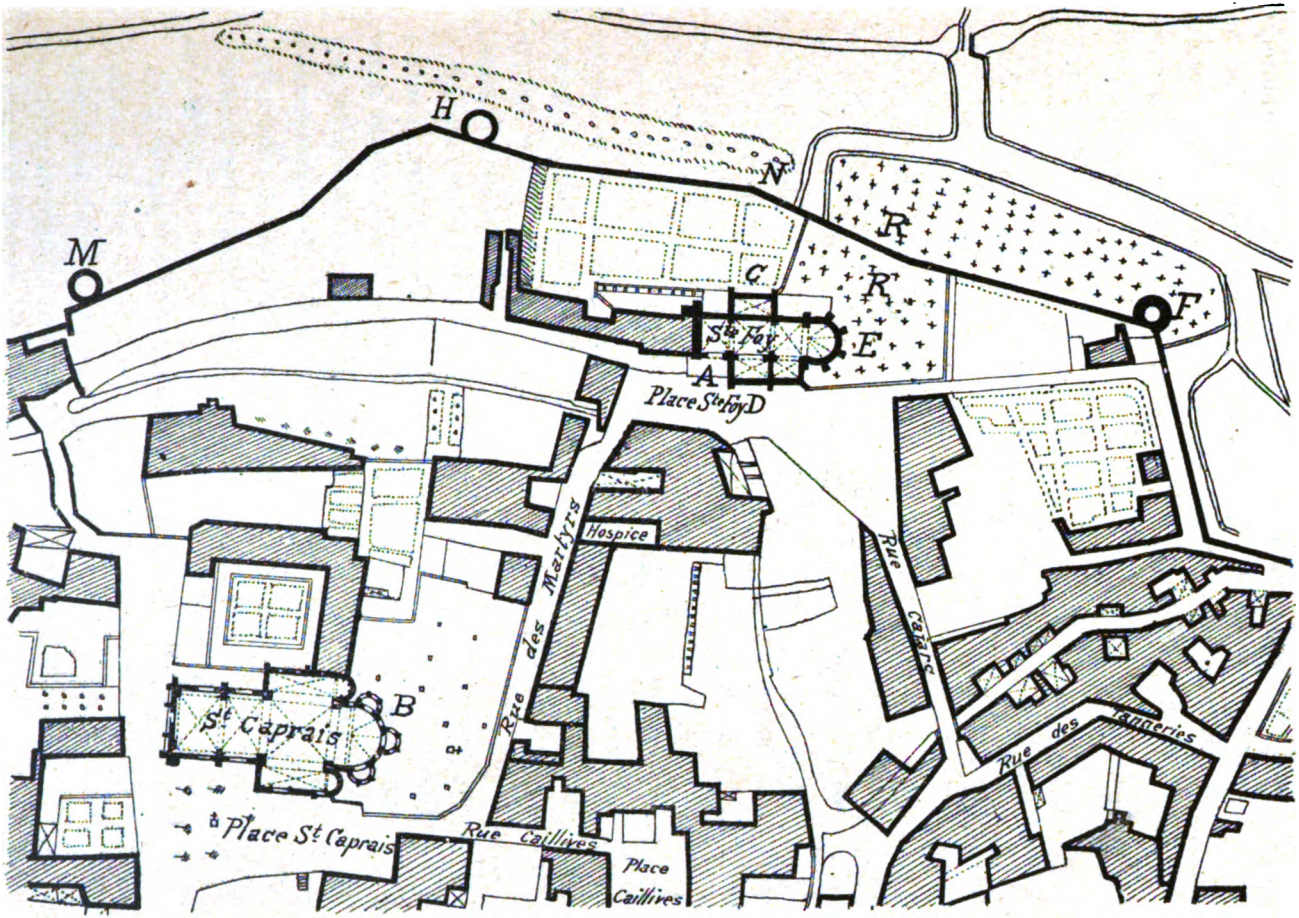

Quartier Sainte-Foy d'après le plan Lomet

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

chevet pentagonal E, en pierre, flanqué aux angles de contreforts, mais plus bas que la nef. De larges fenêtres dans le style flamboyant vinrent l'ajourer sur trois de ses côtés, tandis que à l'intérieur les murs latéraux étaient ouverts en brèche, afin de permettre la communication avec ces deux bas-côtés.

La seule partie disparate de l'église de Sainte-Foy était le maigre clocher qui s'élevait au-dessus du mur de façade ouest, et dont les proportions mesquines juraient avec le reste de l'édifice.

On peut s'en rendre compte par la vue, que nous donnons en tête de ce chapitre, de l'église de Sainte-Foy, telle qu'elle se trouvait au milieu du dernier siècle, avant que le mur d'enceinte n'ait été démoli pour faire place à la gare actuelle. C'est une des premières photographies qui ait été obtenue à Agen. Son ancienneté constitue seule sa valeur. Aussi n'avons-nous pas hésité à la reproduire ; car elle nous donne une idée très nette de l'aspect qu'offrait à cette époque le quartier Sainte-Foy, avec sa vieille église, le mur de la dernière enceinte en moyen appareil, le cimetière attenant, dont on voit les tombes surmontées d'une petite croix ou ombragées par des cyprès, enfin la petite tour Saint-Fiary encore intacte, sur laquelle nous reviendrons.

Peu de temps après la construction de la gare des voyageurs et de la voie ferrée, les paroissiens de Sainte-Foy, jugeant avec raison que ce semblant de clocher déparait absolument leur église, s'imposèrent pour en élever un plus digne. Ils s'adressèrent à M. Léopold Payen, architecte départemental, qui construisit la flèche hardie que l'on voit encore et dont l'élancement harmonisait alors très convenablement la masse de l'édifice.

Le percement du boulevard Carnot a modifié, en ces derniers temps, cet état de choses. Le chevet et les deux travées supérieures de la nef ayant été expropriés pour cause d'utilité publique et démolis en 1892, il n'est plus resté que la première travée et le clocher.

Bien que fort disparate par son manque de proportions,

Digitized by Google

l'humble chapelle, toujours dédiée à la vierge martyre, n'en constitue pas moins un monument, digne de la plus haute considération et du plus profond respect. Aussi ne saurions-nous trop nous élever contre tout projet de démolition totale ou partielle, ou de désaffectation de cet edifice, faisant des vœux pour qu'il nous soit toujours conservé, à seule fin d'attester quelle fut jadis la foi de nos pères, quels hommages ils ont rendus pendant des siècles à leur sainte patronne, et aussi quelle confiance, protégés par elle, leurs fils doivent avoir en l'avenir.

Peu de détails intéressants restent à fournir sur l'histoire de l'église de Sainte-Foy.

En 1413, le 6 janvier, le roi de France, Charles IV, accorde des lettres de grâce aux habitants de la paroisse de Sainte-Foy d'Agen, coupables de s'être ameutés et transportés en troupes à la maison épiscopale pour obtenir la mise en liberté de leur curé, que l'évêque tenait en prison; nous ignorons pour quels motifs (1).

Vers le milieu du XVIIe siècle, les Archives municipales relatent les plaintes portées par les marguillers de Sainte-Foy d'Agen au sujet des usurpations faites sur la rue de Cajarc; ce qui empêche, disent-ils, de passer par ladite rue pour administrer les sacrements (2). Peu de temps avant, vers 1630, ils avaient eu une autre contestation, suivie de procès-verbal, avec les mêmes Consuls d'Agen, au sujet du curage du ruisseau et des fossés qui bordent l'église de Sainte-Foy (3).

En 1697, écrit Labrunie, la dévotion pour les âmes du Purgatoire fut établie dans cette église (4).

Lors de la réouverture des églises en vertu de la loi du 11 prairial, an III, l'église de Sainte-Foy, fermée depuis deux ans, fut une des premières livrées au culte, à Agen, au

(1) Archives municipales d'Agen, FF. 225.
(2) Idem, FF. 98.
(3) Idem, FF. 87.
(4) *Abrégé chronologique*, p. 173.

Digitized by Google

mois de juin 1795 et rebénie par l'évêque constitutionnel Constant (1).

Comme conséquence de la visite de l'Empereur à Agen, le 30 juillet 1808, « la succursale de Sainte-Foy fut érigée en cure de 2e classe. En vertu de ce décret, le traitement des deux curés de Sainte-Foy et de Saint-Hilaire, qui n'était que de 500 francs, fut porté à 1000 francs » (2).

Le 15 juillet 1814, les trois confréries de Pénitents d'Agen, blancs, bleus et gris, choisirent l'église de Sainte-Foy pour y célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de Louis XVI. « Deux jours avant, écrit Proché, MM. les curés « et fabriciens de cette paroisse avaient fait leur service. Leur « sarcophage était construit d'après le plan de celui de la « Cathédrale ; il était très bien décoré et éclairé... Le chœur « était composé des meilleures voix des trois compagnies. Les « Pénitents gris, qui font leur service dans cette église, « n'ont fait d'autre dépense que celle du luminaire » (3).

Aux Cent-Jours, le curé de Sainte-Foy protesta contre le rétablissement de l'autorité impériale. D'abord il refusa, malgré les ordres de l'évêque, de faire chanter, le 14 mai, jour de la Pentecôte, le *Domine salvum fac Imperatorem.* Puis, le 28 du même mois, il s'obstina avec son vicaire, à ne pas se rendre à la procession du *Corpus Christi.* Enfin, pendant l'octave du Saint Sacrement, il défendit de chanter l'antienne (4). — Etc.

Lorsque, vers la fin du XIVe siècle, la municipalité Agenaise, sur la demande réitérée de l'autorité ecclésiastique et les instances des fidèles, eut décidé d'incorporer dans l'enceinte fortifiée les deux églises voisines de Sainte-Foy et de Saint-Phébade ou Saint-Fiary, comme elle venait de le faire pour la basilique de Saint-Caprais, la ligne des fortifications fut

(1) Proché, *Annales de la ville d'Agen*, p. 55.
(2) *Idem*, p. 114.
(3) *Idem*, p. 166.
(4) *Idem*, p. 196-198.

Digitized by Google

reportée plus au nord, depuis la porte Saint-Pierre à l'est, jusqu'au couvent des Augustins à l'ouest. Par ce fait se trouvèrent englobés dans la dernière enceinte, non seulement ces deux églises et tout le quartier environnant, mais encore le ruisseau de la Masse, depuis les Tanneries jusqu'au moulin de Saint-Caprais ou Saint-Côme. Aussi, se privant de cette défense naturelle qui jusque là avait baigné les murs de la ville, les constructeurs jugèrent-ils prudent de la remplacer par de nombreux ouvrages de défense, et élevèrent-ils sur ce point tout un système de tours, très rapprochées les unes des autres.

Trois de ces tours existaient encore à la fin du XVIIIe siècle. On peut les voir sur le fragment ci-inclus du plan Lomet, dressé on le sait, à partir de 1782. Ce sont en F la *tour d'Armagnac*, en H la *tour Saint-Fiary*, en M la *tour Saint-Côme*. Mais il en existait une quatrième, la *tour Sainte-Foy*, renversée quelque temps avant, qui s'élevait en N entre les deux premières et protégeait une petite porte, dite aussi la *porte Sainte-Foy*, « laquelle, écrit A. Magen, ne fut démolie que « vers 1856 et se trouvait dans l'axe du boulevard Sylvain-« Dumon, à la hauteur du buffet de la gare » (1).

Dans le livre des Jurades de 1345 à 1355, il n'est jamais question ni de cette porte, ni des tours Sainte-Foy et Saint-Fiary. Ce qui prouve qu'à cette époque ces tours n'existaient pas, et que l'enceinte de la ville n'avait pas été reportée encore jusque là. Contrairement à ce qu'écrit Labrunie (2), les deux églises de Sainte-Foy et de Saint-Fiary ne furent donc englobées dans l'enceinte définitive que dans le dernier quart du XIVe siècle. Mais, à partir de ce moment, il est souvent question d'elles dans les documents municipaux.

En 1500, une brèche importante a été ouverte aux murailles de Sainte-Foy. Il faut la réparer (3).

En 1525, il est utile de terminer au plus vite le pont de

(1) *Annales de la ville d'Agen, par* Proché, p. III, note
(2) *Abrégé chronologique*, p. 38.
(3) Archives municipales, BB. 21.

Digitized by Google

Sainte-Foy (1), pont dénommé plus tard le *Pont des Anes*, qui servait de passage sur la Masse, au bas de la montée de Courpian, et qui se trouvait au lieu et place de la gare des voyageurs.

En 1612, lors de l'enquête ordonnée par M. de Gourgues pour procéder aux réparations à faire aux murailles d'Agen, tout ce quartier Sainte-Foy attira particulièrement l'attention des commissaires.

La *tour d'Armagnac* est sans défenses aucunes. Il importe de les rétablir à nouveau et d'y percer des canonières. On sait que cette tour F, très en saillie comme du reste toutes ses semblables, devait son nom à Bernard d'Armagnac, sénéchal d'Agenais pour le roi de France de 1361 à 1372, époque où sur l'ordre duquel très probablement elle fut construite.

« Et après, lisons-nous dans le procès-verbal, sommes allés « de ladite tour d'Armaignac à la tour et autres corps de « garde de Saint-Caprasy ; et, sur ledit chemin avons trouvé « une tour appelée la *tour de Sainte-Foy*, laquelle est toute « descouverte ; à cause de quoy le mauvais temps a gasté et « corrompu ladite muraille, laquelle il faut réparer, recou- « vrir et planchéer et y faire des défenses à icelle et une « gueritte, comme elle y estait cy-devant, pour y mettre ung « sentinelle. »

Si la tour de Sainte-Foy défendait principalement la porte et l'église de ce nom, elle protégeait aussi le vaste cimetière qui s'étendait à ses pieds des deux côtés de la muraille.

Le *cimetière de Sainte-Foy*, tel qu'il est indiqué sur notre plan, R, était encore, avant 1850, la seule nécropole de la ville d'Agen. Il avait remplacé le très ancien cimetière de la chapelle de N.-D. du Bourg, qui occupait tout l'emplacement compris entre la petite place au-devant de cette chapelle, la rue Paulin jusqu'à la maison Amblard, la rue Porte-Neuve jusqu'à la rue Saint-François, aujourd'hui rue Ledru-Rollin,

(1) Archives municipales, BB. 25.

Digitized by Google

et celle-ci jusqu'au milieu de sa longueur. Sa superficie, d'après Ad. Magen, était d'environ 3.500 mètres.

En 1810, un décret ordonna que tous les cimetières seraient établis hors de l'enceinte des villes. C'est alors que fut choisi par la municipalité Agenaise le vaste terrain qui, faisant suite au vieux cimetière Sainte-Foy, longeait extérieurement le mur de ville et aboutissait à la tour Saint-Fiary.

« Ce local, écrit Proché, fut entouré d'un mur de clôture « qui, au nord est baigné dans toute sa longueur par les eaux « qui viennent du moulin de la Salève. Le voisinage de ce « ruisseau rend le cimetière très aquatique, de sorte que « quand on y creuse une fosse, elle est aussitôt remplie d'eau. « C'est là cependant qu'il faut déposer le cercueil, ce qui dé- « plait beaucoup aux habitants. Quoiqu'il en soit, ce nouveau « cimetière fut béni le 27 septembre 1810 par l'évêque, assisté « de son chapitre et du clergé de la ville, avec toute la solen- « nité du rit pontifical. M. le Maire et ses adjoints assistèrent « à cette cérémonie. Quoique ce cimetière doive être commun « aux quatre paroisses, M. le Maire a obtenu que celui de « Saint-Hilaire serait conservé pour les habitants de cette « paroisse. M. de Saint-Phélip, chevalier de Saint-Louis, a « été le premier enterré dans le nouveau cimetière (1)...»

A son tour, le cimetière de Sainte-Foy fut supprimé lors de la construction de la voie ferrée et de la gare d'Agen, et les ossements, qui le remplissaient, transportés, du moins en grande partie, dans le nouveau cimetière de Gaillard, inauguré et béni solennellement le 25 août 1850.

« Plus, avons trouvé autre tour, lisons-nous dans le procès- « verbal, appelée la *tour de Saint-Fiary*, laquelle est cou- « verte et demy planchéée, sans aulcune deffence dans icelle, « à laquelle fault faire lesdites deffences et achever ledit plan- « cher. »

La *tour de Saint-Fiary*, H, existait encore en 1856. C'est

(1) *Annales de la ville d'Agen*, p. 126.

Digitized by Google

celle que reproduit la vue photographique donnée en tête de ce chapitre.

Elle tirait son nom de l'*église de Saint-Fiary ou Saint-Phébade* qui se trouvait tout à côté, en avant du cloître Saint-Caprais, vers le milieu de cette petite rue Saint-Fiary, qui va de l'église Sainte-Foy au moulin de Saint-Caprais.

Labénazie nous fournit sur elle les curieux renseignements suivants : « Lorsque les Wisigoths ariens eurent été anéantis « à la bataille de Vouillé, les Agenais, pour effacer le souve- « nir de la persécution, firent bâtir deux églises, Saint-Phé- « bade et Saint-Hilaire. Et, pour marquer l'horreur qu'ils « avaient de l'arianisme et leur vénération pour ces deux dé- « fenseurs du mystère de la Sainte-Trinité, ils joignirent, par « reconnaissance l'église de Saint-Phébade à celle de Saint- « Caprais et de Sainte-Foy, comme pour marquer que, si ces « deux premiers martyrs avaient établi la foi, Phébade après « eux l'avait défendue et conservée. On ne sait pas précisé- « ment le temps qu'elle fut achevée. C'est sans doute sous « l'épiscopat de Bébien, le premier évêque catholique, vers « 536 (1).

L'église agenaise de Saint-Fiary aurait donc été bâtie, d'après Labénazie, au VIe siècle, et ce pour abriter le corps de Saint Phébade. Elle aurait même eu le titre de paroisse.

Lors des troubles religieux, cette église eut beaucoup à souffrir. En 1561, après la prise d'Agen par les Huguenots, ce sanctuaire leur fut donné par M. de Burie pour y établir leur prêche. Mais dès l'année suivante, lorsque les catholiques furent rentrés en possession de la ville, ils se ruèrent sur la malheureuse chapelle, et, parcequ'elle avait servi plus d'un an au culte des réformés, ils la démolirent de fond en comble et jonchèrent la rue de ses débris. Ce ne fut qu'en 1591 que les matériaux en furent enlevés et servirent à la construction de la chapelle et du collège des Jésuites, fondé cette année-là à Agen par la reine Marguerite (2).

(1) Labénazie : *Histoire en particulier du Diocèse et des Eglises d'Agen*, manuscrit inédit, appartenant à Madame de Boéry.

(2) Voir notre étude sur le *Collège d'Agen* (1888).

Digitized by Google

Circulaire, assez basse et fort en saillie, la tour Saint-Fiary ne présentait, du moins lors de sa démolition, aucun caractère architectonique qui méritât d'être signalé.

Nous en dirons autant de sa voisine, la *tour de Saint-Côme* ou *de Saint-Caprais*, sise, en M, à l'extrême gauche de notre plan.

« Et, estant arrivés audit *Corps de garde de Saint-Caprasy*, « avons icelluy veu et visitté, et avons trouvé estre besoing et « necessaire de faire des canonières et deffences à ladite tour, « n'en ayant point. »

La tour Saint-Côme ou du moulin de Saint-Caprais était située à l'extrémité de la rue Saint-Caprais, près du moulin actuel, un peu au-delà de l'ancienne porte de Saint-Caprais de la première enceinte, à l'endroit même où sortait de la ville le ruisseau de la Masse, emprisonné depuis Cajarc.

Cette tour était déjà bâtie en 1350. « Il faut armer, est-il « écrit dans le registre des Jurades de cette année, *la tor del* « *moli de Saint Cabrari*, d'une caisse de viretons, d'un arc « de deux pieds, avec cinquante carreaux et d'un arc à « étrier » (1). Mêmes précautions pour les années 1352 et 1353 (2).

La tour Saint-Côme existait encore au commencement du XIXe siècle. Par suite de sa proximité de l'hôpital du martyre et du cimetière de Sainte-Foy, elle servait à ce moment de lieu de dissection aux jeunes élèves, qui, sous la direction bienveillante du docteur Belloc, étudiaient la médecine. L'un d'eux était le futur docteur Pons, dont Ad. Magen a si finement esquissé la silhouette (3).

Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en rappelant sommairement l'incident, à la fois macabre et burlesque, dont la tour Saint-Côme fut alors le théâtre et où le jeune Pons joua le principal rôle.

---

(1) *Jurades de la ville d'Agen*, p. 190.
(2) *Idem*, p. 308 et 309.
(3) Revue de l'Agenais, I, p. 21.

Digitized by Google

Or donc, dans les premières années du dernier siècle, les sujets de dissection manquant depuis plus de deux mois à l'amphithéâtre agenais, le docteur Belloc, qui en était le chef, apprit un jour qu'on allait enterrer une superbe femme, qui venait de mourir au quartier Jacquelot. Le fossoyeur était complice; les rôles furent distribués entre les jeunes carabins pour déterrer le cadavre, l'enlever, le faire passer au-dessus du mur à l'endroit choisi, et le porter au rez de chaussée de la tour Saint-Côme, sur la porte de laquelle avait été gravée cette inscription :

Hic mors vitam tueri docet,

qu'un mauvais plaisant avait ainsi traduite :

Ici le mort apprend à tuer le vivant.

Le jeune Pons avait été chargé de se tenir à cheval sur le mur de ville, de recevoir d'un côté le cadavre et de le descendre du côté de la rue. « D'abord, raconte-t-il lui-même, tout « marcha bien. Je crus qu'il en irait de même jusqu'au bout. « Erreur ! quand mon tour vint, j'étais, selon la consigne, assis « sur la crête du mur, une jambe ballant du côté du cimetière, « l'autre au dehors, vers la rue. On me passe le cadavre ; Je « l'assieds sur mes genoux, non sans peine, — il pesait horri- « blement, — ni terreur, vous pensez bien. A ce moment, il « me semble entendre un bruit, du côté des Tanneries ; ce « sont des pas; ils viennent de mon côté! Une forme vague « se dessine; c'est un homme; il continue à marcher, et, arrivé « juste au-dessous de moi, tout au bas du mur, il s'arrête, « lève la tête et regarde fixement..... Ai-je crié, sans en « avoir conscience? Trahi mon maître, mes camarades, moi- « même, complice d'un rapt infâme, pris le pied au traque- « nard? Oh! le misérable lâche! pensais-je, et je sentis « que mon cœur s'en allait, et je perdis connaissance.

« Quand je m'éveillai le lendemain, après un long cauche- « mar, voici ce que j'appris. J'étais tombé, lâchant enfin mon « cadavre sur le promeneur nocturne. Cet homme était un « maçon qui allait à sa journée, et qui, par hasard, comme il « passait devant moi et sans se douter de ma présence, deman-

Digitized by Google

« dait l'heure aux étoiles. On l'avait transporté à l'hopital, « après l'avoir dégagé de mes étreintes, qui l'avaient plus que « géné, car je serrais dur, croyant tenir le cadavre. Quant à « celui-ci, on l'avait mis en lieu sûr. L'honneur était sauf ! »

Le soir du même jour, le jeune Pons recevait de M. le comte de Cessac une commission d'interne dans les hôpitaux de Paris. Quant au pauvre diable qu'il avait manqué tuer, une fois remis, il s'en alla faire son tour de France et d'Espagne, et poussa même jusqu'en Afrique où il séjourna longtemps. Ce ne fut que trente-trois ans après, que, revenu à Agen, toujours comme maçon, il revit le docteur Pons, en travaillant par hasard chez lui. Il le reconnut ; et son émotion fut si grande qu'il perdit une seconde fois connaissance et dut être porté chez lui, plutôt mort que vif. Huit jours après, il quittait Agen, comptant bien cette fois ne plus y revenir, mais ayant fini par livrer son secret.

La tour Saint-Côme fut démolie en 1833, pour cause d'assainissement du quartier. C'est toujours l'époque où disparurent les majestueuses ruines de Saint-Etienne, le beffroi de l'Hôtel de Ville, la tour de la Grande Horloge, etc, en un mot tous les monuments, au profil si pittoresque, du vieil Agen !

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

LE FIEF ET LES SEIGNEURS DU FAUDON

A SAINT-PIERRE DE NOGARET

Le beau domaine du Faudon, situé dans la commune de Saint-Pierre-de-Nogaret, faisait autrefois partie de la juridiction de Gontaud qui se composait en 1789 de quatre paroisses : Notre-Dame-de-Gontaud, Saint-Pierre-de-Nogaret, Saint-Martin de Bistauzac et Saint-Martin-de-Fauguerolles.

Le fief, ou terre noble, du Faudon, fut très anciennement possédée par la famille de Melet qui le vendit, au XVIIIe siècle, à la famille de Galz.

L'histoire de cette terre étant intimement unie à celle de ses possesseurs, nous aurons à nous occuper beaucoup dans cet article des familles de Melet et de Galz qui jouèrent dans la juridiction un rôle dont nous aurons à tenir compte. Ce travail constituera ainsi un apport nouveau à cette histoire de Gontaud dont quelques épisodes ont été étudiés par Philippe Tamizey de Larroque et par Maurice Campagne.

Nos renseignements seront puisés à plusieurs sources que nous croyons utiles de citer au moins partiellement ici. Les références seront d'ailleurs fournies au fur et à mesure de nos emprunts.

Il importe en premier lieu de citer le tome II du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* publié par O'Gilvy en 1859. Dans cet ouvrage onze pages sont consacrées à la généalogie de la famille de Melet. L'auteur a composé ce travail d'après les titres que cette maison possédait encore en grand nombre (1).

---

(1) *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, Revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes, suivie d'un traité héraldique, sous forme de dictionnaire*, par M. O'Gilvy. — Paris, Dumoulin, libr.-éd., quai des Augustins, 13; 1859. Le tome II (in-4°) contient 468 pages et des planches.

Digitized by Google

Sous le titre de *Variétés Girondines*, Léo Drouyn, qui fut en même temps artiste de valeur, archéologue éminent et consciencieux historien, a consacré à la partie de l'ancien diocèse de Bazas, renfermée entre la Garonne et la Dordogne, une étude savante qu'il a qualifiée en sous titre d'*Essai historique et archéologique* (1). Plusieurs parties de ce remarquable ouvrage concernent la famille de Melet et leurs fiefs du Bazadais. Nous aurons également à les consulter.

En 1902, Maurice Campagne fit paraître une brochure de 85 pages ayant pour titre *Notes et Documents sur les paroisses de Saint-Pierre-de-Nogaret et Saint-Martin-de-Bistauzac au diocèse d'Agen* (2). L'un des chapitres de cet ouvrage se rapporte trop directement à notre sujet pour que nous n'en tenions pas compte. Il est intitulé : *Conflits avec la jurade*.

L'ouvrage du même auteur intitulé *Histoire des Bacalan, du XVe au XXe siècle* renferme encore quelques pages se référant à notre sujet, nous les citerons également (3).

M. l'abbé Dubois, qui recueille patiemment depuis plusieurs années des documents concernant l'*Origine de la réalité des tailles en Agenais*, a bien voulu nous faire profiter de l'expérience qu'il possède en cette matière pour jeter un peu de lumière sur les conflits que la famille de Melet eut avec la jurade de Gontaud au sujet du payement des tailles et de la nobilité du Faudon.

Les archives municipales de Gontaud, conservées en cette localité ou déposées aux archives de Lot-et-Garonne, et beaucoup de documents originaux sur la famille de Galz nous ont permis, en outre des ouvrages déjà mentionnés, de composer l'article que nous donnons en ce moment.

O'Gilvy a eu raison de distinguer la famille gontaudaise de Melet de ses homonymes, l'une Périgourdine, l'autre originaire de Condom. Ces deux dernières étant étrangères à notre

(1) Ouvrage en 3 vol. in-16, *extrait des Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, avec des gravures et planches. Bordeaux, Feret et fils, libr.-édit.; 1878-1886.

(2) Volume in-16, de 84 pages. Bergerac, 1902.

(3) Volume in-16, de 308 pages; Bergerac, 1905.

Digitized by Google

sujet, nous n'en reparlerons point. Notre attention se portera exclusivement sur les Melet, de Gontaud. L'acte le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous et qui concerne ces Melet est du 13 février 1349, d'après la manière de compter en usage alors, du 13 février 1350, d'après notre manière actuelle. C'est un titre original et sur parchemin en idiome gascon par lequel noble Gaston de Melet, donzel et seigneur en partie de Gontaud, fait un échange avec Guillaume Raymond de Fargues, donzel et co-seigneur de Gontaud.

Ce document nous montre que Gontaud avait alors plusieurs seigneurs. Il ne faut pas s'en étonner, car il en était ainsi déjà en 1259 (1).

C'est par son mariage avec Alamana de Gontaud que Guillaume-Raymond de Fargues était devenu seigneur d'une partie de la terre de Gontaud, où il fit, le 13 avril 1329, l'achat d'un domaine en présence de Pierre d'Hautesvignes, un seigneur du voisinage (2).

Nous n'avons pu savoir comment Gaston de Melet avait obtenu sa portion de la terre de Gontaud dont il jouissait à titre de seigneur. Le morcellement des seigneuries se faisait au moyen-âge facilement. Nous venons de voir qu'Alamana de Gontaud reçut en dot la portion de seigneurie qu'elle apporta à Guillaume-Raymond de Fargues. La transmission de pro-

---

(1) Un rôle des hommages rendus par les feudataires de l'Agenais à leur seigneur, le comte de Toulouse, a été publié dans le tome XIII du *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*. Ce document conservé aux archives nationales n'est pas date. Les éditeurs ont établi qu'il était de 1259 contrairement à l'opinion du P. Anselme qui le faisait remonter à 1235. D'après ce rôle les coseigneurs de Gontaud étaient : Guillaume Ferréol, Jean de Saubiac et Raymond de Sainte-Marthe.

Le tènement « *tenementum* », ou fief « *affarium* » de Nogaret, possédé par Vital de Nogaret, ou ses frères, passa au roi d'Angleterre qui, étant à Melle en Poitou, le donna (1er juillet 1289) à Géraud de Lauriole, damoiseau, de Caumont en Agenais, pour en jouir à perpétuité, lui et ses héritiers et successeurs, aux conditions ordinaires observées dans la région « *in partibus illis* » par les possesseurs de semblables fiefs ou censives « *pro similibus feudis vel censibus* » et sous le cens annuel et perpétuel de cent sous de la monnaie arnaldaise payables à la Toussaint au receveur du roi d'Angleterre en Agenais. (*Rôles Gascons* publiés par Charles Bémont, II, 369.)

(2) Voir *Histoire de Mauvezin*, par l'abbé Alis, p. 55.

Digitized by Google

priété pouvait se faire aussi par actes de partage, d'achat, de donation, etc.

Un acte passé dix ans plus tard montre que ce morcellement de la segneurie de Gontaud s'était singulièrement augmenté depuis 1259.

Le 9 juillet 1363 les coseigneurs de Gontaud rendirent hommage lige pour cette terre au Prince de Galles dans la ville de Bergerac (1).

Gaston de Melet vivait encore, Guillaume-Raymond de Fargues n'existait plus ; il était mort vers 1352 laissant à son fils, Raymond de Fargues, la totalité ou une partie seulement de ses biens de Gontaud. Descendu à son tour dans la tombe en 1353, Raymond de Fargues eut pour successeur, à Gontaud, son fils, Bertrand de Fargues. Ce dernier figure au nombre des seigneurs qui rendirent hommage au Prince de Galles.

Les autres coseigneurs étaient Aymeric de Cuzorn, Arnaud de Montmorel (2), Bernard d'Auriac, Jean de Bouglon, Arnaud de Lalande, écuyer, qui agissait du consentement de Marthe de Preyssac, dame dudit lieu et de Madaillan. Puis venaient dame Sybille de Durfort; Pierre de Gontaud, seigneur et baron dudit lieu: Léonard de Rovignan, sieur de Castelculier; Gilles de Pellegrue (3).

L'acte qui nous donne ces curieux renseignements a été conservé par une copie collationnée. O'Gilvy, qui en donne une analyse, n'a pas précisé à quelle époque fut faite cette copie. C'est vraiment dommage car un acte si important mériterait une sérieuse discussion. Nous aurions voulu savoir également s'il détermine et limite les biens respectifs de chacun de ceux qui rendirent hommage au Prince de Galles.

Parmi ces biens devait figurer le Faudon et les autres fiefs de la famille de Melet.

---

(1) *Armorial de Guyenne et de Gascogne*, par O'Gilvy, II, 76.

(2) Ce nom a été, croyons-nous, défiguré par les copistes. Nous avons rétabli dans sa forme primitive celui de Rovignan ou Rovinhan qui avait été transformé à tort en Ravignan.

(3) Généalogie de Melet par O'Gilvy dans l'*Armorial de Guienne et de Gascogne.*

Digitized by Google

Le fils de Gaston de Melet, Jean, fut marié en 1370 avec Armande de Gontaud. De cette union naquit Bernard de Melet qui fut, d'après un titre original du 29 janvier 1412, juge ordinaire pour le roi d'Agenais et Condomois. Il prenait le titre de seigneur de Pujols en Bazadais. Le fils qu'il eut de son mariage avec Comtesse de Fumel-Monségur porta le nom de Jean; il se qualifiait seigneur de la quatrième partie de Gontaud, en Agenais, et de Loubens et Pujols dans la sénéchaussée de Bazas. Il était né en 1418. Une expédition de l'hommage qu'il rendit au duc de Guienne, le 5 décembre 1463, pour les terres précitées, fut délivrée en 1660 sur l'original qui était conservé à la Chambre des Comptes de Languedoc. Ces minutieux détails sont à noter, car ils eurent une importance énorme au cours du procès qui pendant plus de vingt années divisa la communauté de Gontaud et la famille de Mélet.

En tête de la généalogie de la famille de Gontaud, le Père Anselme dit qu'en 1473 Lamothe Pujols dépendait de Gontaud. Ce renseignement rapproché de ceux qui nous sont fournis par les *Variétés Girondines* (1) nous amène à une précision. Il y avait dans la juridiction de Pujols une maison noble dite Lamotte Sicard ou La Motte de Pujols. Sur cet ancien fief il déclare n'avoir trouvé aucun titre antérieur au XVIIe siècle. S'il avait eu à sa disposition les archives de la famille de Melet, il aurait pu nous énumérer les seigneurs de cette maison noble au XVe et au XVIe siècle.

Tandis que les Madaillan, puis les Angevin et enfin les Durfort possédaient Pujols, à côté d'eux et probablement sous leur suzeraineté, les Melet possédaient Lamotte de Pujols. Ainsi s'explique une apparente contradiction.

Jean de Melet épousa, soit en 1444, soit en 1454 (2), Marie de Madaillan, fille de Gilbert de Madaillan, seigneur de Montviel. Il testa le 26 mai 1465 devant Mirambeau, notaire. Par cet acte il voulut être enseveli dans l'église Notre-Dame de Gontaud, en la chapelle de Saint-André qui avait été fondée par sa famille

(1) *Variétés Girondines*, II, 232, 249.

(2) O'Gilvy dit 1444, l'auteur de l'arbre généalogique conservé dans le fonds de Raymond aux Archives de Lot-et-Garonne dit 1454.

Digitized by Google

et dans laquelle reposaient les restes de son ancêtre, Gaston de Melet.

L'aîné des enfants issu de ce mariage porta aussi le nom de Jean; il guerroya pendant la conquête du royaume de Naples, sous les ordres du bâtard de Bourbon. En récompenses de ses grands services, ce capitaine reçut de Charles VIII les droits que S. M. possédait sur la seigneurie de Gontaud. Les commissaires du roi de France avaient vendu, à pacte de rachat, moyennant 2,500 livres, à Catherine d'Anglade et à Jean de Verdun, son fils, les droits que la couronne possédait sur cette terre et son château. L'acte cité par O'Gilvy est du 5 janvier 1496. Nous ignorons si Jean de Melet fit le rachat en question et s'il devint par ce moyen unique seigneur de Gontaud.

Le 3 décembre 1471, étant dans la ville de Saint-Jean d'Angély, Jean de Melet avait rendu hommage à Charles de France, duc de Guienne, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle pour tous les droits qu'il possédait sur les seigneuries de Gontaud, Loubens et Pujols.

Nous croyons que l'hommage de 1471 a réellement été rendu; l'acte de 1496 paraît au contraire fort suspect, car il renferme un détail erroné plaçant en Agenais et à Gontaud la seigneurie de Loubens qui en réalité faisait partie du Bazadais. Cette erreur dut être relevée dans la suite par les consuls de Gontaud.

Jean de Melet fut en procès avec ses frères, il transigea avec eux, le 11 octobre 1508, sur le partage des biens qui leur étaient échus par la mort de leur père, et rendit hommage de la terre de La Roche-Marais, le 24 avril 1518. O'Gilvy qui nous donne ces détails ne parle point du Faudon.

Jean de Melet avait épousé vers 1480 Jacquette de La Touche. Il en eut plusieurs enfants. Nous citerons Louis qui reçut la tonsure dans l'église de Gontaud, le 14 février 1508, puis, ayant renoncé à la cléricature, épousa, le 9 septembre 1521, devant François Briand, notaire royal, Guyonne de Chassaignes, fille de Bertrand de Chassaignes, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Jeanne Georges (1). Par ce mariage, Louis

(1) Note de M. l'abbé Dubois.

Digitized by Google

de Melet devint seigneur de la maison noble de Crain, en la paroisse de Baron dans l'Entre-deux-Mers.

Gaston (1), autre fils de Jean de Melet, fut père de Jean-Pierre de Melet, qui le premier porte dans la généalogie faite par O'Gilvy le titre de seigneur du Faudon. Il se qualifiait aussi seigneur de Melet, La Salle, La Roche-Marais et Gontaud en sa partie; il fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse d'Agenais en 1536, 1542, 1557 et 1561; il épousa, en 1599, Jeanne de Gordièges, fille de Jean de Gordièges, seigneur de Mazières, entre Castillonnès et Villeréal, et de Lisse, près de Mézin.

Le 24 avril 1618, Jean-Pierre de Melet rendit hommage au roi pour la maison noble de La Roche-Marais. Dans cet acte sont mentionnés l'hommage de 1363 rendu par Gaston de Melet et celui de 1039 qui aurait été rendu par Jean de Melet. La Cour des Aydes de Guienne ayant à se prononcer par la suite sur la valeur de l'hommage de 1039 en reconnut la fausseté.

Jean-Pierre de Melet n'existait plus le 11 janvier 1626, ainsi que l'atteste une sentence du présidial d'Agen (2). Durant sa vie il resta en paix avec la communauté de Gontaud. Après sa mort cet état de choses dura encore jusqu'en 1644. Cette année-là, le sieur du Faudon intenta un procès en la Cour des Aydes de Guienne contre la communauté (3). Le différend était de grande importance, car s'il tendait d'un côté à grever les charges des contribuables aux tailles de la juridiction, il affectait d'un autre côté de dénier au Faudon son titre de fief noble. Chaque partie croyant être le bon droit et l'objet du litige touchant à ses plus vifs intérêts la querelle s'envenima et fut de longue durée.

---

(1) Gaston de Melet testa le 27 mars 1571 (O'Gilvy). Une expédition de ce contrat fut délivrée le 7 novembre 1574 par Lacoste, notaire royal, et produite le 8 août 1596 dans un procès pendant au sénéchal d'Agen (Arch. de Lot-et-Garonne, B. 563. — Note de M. l'abbé Dubois.)

(2) Archives de Lot-et-Garonne, B. 767. Cette sentence permet de compléter sur quelques points la généalogie faite par O'Gilvy. Elle nous apprend que Anne de Melet était veuve de Fort de Chadois, Suzanne de Melet, veuve d'Antoine de La Peyre, sieur de Blenin.

(3) Archives de Lot-et-Garonne, E. supplément 1544.

Digitized by Google

Le seigneur du Faudon ne fut pas d'ailleurs seul à entrer en lutte avec la jurade de Gontaud. Son voisin, Thimothée de Bacalan, seigneur de Maisonneuve, avait des raisons aussi fortes de refuser le payement des tailles dont on voulait aussi frapper son fief. Cette terre noble de Maisonneuve avait été portée en dot à Timothée de Bacalan par sa femme, Louise de Melet (1).

Pour le seigneur du Faudon et celui de Maisonneuve les titres invoqués en vue de l'exemption des tailles étaient communs. Nous essaierons de projeter un peu de lumière sur cette affaire demeurée obscure jusqu'ici. Comme elle se rattache à la question des origines de la réalité des tailles en Agenais nous donnerons aussi brièvement que possible les renseignements que réclame l'exposé de cette dernière question.

La taille était un impôt royal qui n'atteignait pas également et proportionnellement tous les propriétaires du sol. Sa perception variait suivant les pays. Au moyen-âge les nobles, en raison de leurs services, étaient exempts de la taille ou des contributions analogues. Cet impôt retombait sur les rôturiers. Il y eut aussi plusieurs catégories de terres, les unes soumises à l'impôt et les autres exemptes de cette charge.

Vers 1550, en Agenais, des discussions fréquentes s'élevaient entre les communautés et certains nobles possesseurs de petits fiefs. Sommés de payer leur quote-part de taille, à raison de la valeur et de l'étendue de leurs terres, ces gentilshommes s'y refusaient arguant de la qualité de leurs personnes. Les jurats et les nobles ne voulant point se désister de leurs prétentions, il fallait recourir aux tribunaux. La Cour des Aydes de Guienne, nouvellement établie près du Parlement de Bordeaux, fut la juridiction qualifiée plus particulièrement pour connaître de ces sortes d'affaires. La jurisprudence qu'elle paraît avoir adoptée exemptait les nobles de toute taille : on ne pouvait les astreindre à cet impôt qu'en établissant qu'ils étaient de condition rôturière.

Un demi-siècle se passa durant lequel ces conflits particuliers, souvent assoupis par les guerres civiles, renaissaient à la

(1) M. Campagne, *Histoire des Bacalan.*

Digitized by Google

première occasion favorable. Toutes les juridictions compétentes furent successivement épuisées. Après l'abjuration d'Henri IV et l'établissement de l'édit de Nantes, la question de la contribution aux tailles prit une telle gravité qu'il fallut lui donner une solution générale et définitive. Il n'y eut plus une foule de petits procès particuliers, mais un seul grand procès en la Cour des Aydes de Paris. Le clergé, la noblesse et le tiers état d'Agenais, chacun des trois grands ordres représenté par son délégué ou syndic, plaidèrent l'affaire qui passionnait tous les esprits.

La solution qui avait été adoptée ailleurs, mais non partout, fut rejetée pour l'Agenais. Le tiers-état obtint ce qu'il désirait, à savoir la réalité des tailles. Le pays d'Agenais devait être arpenté, les juridictions devaient être classées, suivant la qualité de leur sol, les plus riches devaient supporter une charge plus forte que les autres. Entre juridictions ayant territoire de même qualité et de même étendue réelle, la charge d'impôt devait être identique. Chaque juridiction devait comprendre dans son terrier, ou cadastre, le détail des biens nobles et des biens roturiers, les premiers non astreints à la taille et les seconds devant la supporter. Une juridiction d'une étendue de 1,300 journaux par exemple devait payer pour cette étendue; s'il y avait 100 journaux de fiefs nobles, par conséquent exempts de taille, les 1,200 journaux roturiers devaient supporter la taille totale imposée pour l'entière juridiction. Les juridictions avaient donc intérêt à restreindre la quantité des terres nobles et à augmenter l'étendue des terres roturières. Généralement il y eut transaction : les fiefs nobles furent reconnus tels par les communautés. Ayant obtenu cette reconnaissance les gentilshommes modérèrent leurs prétentions et consentirent généralement à voir diviser leurs domaines en deux portions, l'une noble et l'autre roturière. C'était le parti le plus sage. A Gontaud il n'y eut pas de transaction entre la communauté et la famille de Melet.

La jurade alléguait que le seigneur de Gontaud était le roi de France seul, elle ne voulait donc reconnaître qu'au seul fief du roi la qualité de noble et s'obstinait, en conséquence, à taxer

Digitized by Google

les biens des gentilshommes. Ceux-ci, malgré la chose jugée, prétendaient s'exempter de toute taille et, si leurs propos sont exactement rapportés, ils se sont autorisés surtout de la qualité de leurs personnes. Etait-ce par erreur ou bien de mauvaise foi ? On l'ignore.

Les registres de la jurade de Gontaud ont consigné le récit d'une agression dont fut victime un consul de la part de Timothée de Bacalan (1).

Portée d'abord à la Cour des Aydes de Guienne, l'affaire des seigneurs du Faudon et de Maisonneuve fut ensuite évoquée au Conseil du roi qui la renvoya en la Cour des Aydes de Carcassonne. Ce tribunal ayant porté son siège à Montpellier, ce fut en cette ville que la jurade de Gontaud dut constituer des procureurs pour répondre à l'assignation qui lui avait été donnée. Pour mieux surveiller le procès, elle envoya même en cette ville des délégués MM. Samuel, chevalier et Jean de Ricaud (12 décembre 1659) (2).

La communauté fit procéder à des recherches au greffe de la sénéchaussée d'Agenais. Le greffier Cruzel certifia qu'il n'avait trouvé dans ses registres ni les lettres patentes données par Charles VII à Lyon, le 5 janvier 1496, ni celles d'Henri IV octroyées à Paris au mois de février 1609 en faveur du s^r de Melet. Ce certificat fut envoyé à Montpellier où l'on fit aussi parvenir le contrat de transaction passé entre le corps de ville et feu Timothée de Bacalan, père de Samuël de Bacalan, concernant quelque fief vraisemblablement (3).

---

(1) Ce document a été reproduit par Maurice Campagne dans les *Notes et Documents sur les paroisses de Saint-Pierre-de-Nogaret et Saint-Martin-de-Bistauzac, au diocèse d'Agen*, p. 61 et dans l'*Histoire des Bacalan*, p. 81.

(2) Arch. de Lot-et-Garonne, jurades de Gontaud, E. suppl. 1551.

(3) Arch. de Lot-et-Garonne, E. suppl. 1551. Nous aurions bien voulu savoir en quoi consistait exactement cette transaction dont M. Campagne n'a rien dit dans l'*Histoire des Bacalan*.

L'arpentement fait le 8 avril 1598 par Gorse donne le détail des possessions de M. de Melet dans la juridiction de Gontaud. La contenance totale était de 253 journaux 28 escats. Nous avons sous les yeux un extrait de cet arpentement. En 1638 les consuls disent que M. de Melet, possesseur d'au moins 400 journaux de terre ne veut payer la taille que pour 24. (*Notes et Documents sur les paroisses de Saint-Pierre-de-Nogaret et Saint-Martin de Bistauzac*, par M. Campagne, p. 64, 65.)

Digitized by Google

Des recherches furent aussi faites pour la communauté à Bordeaux dans les registres de la Trésorerie (1660).

Le 18 octobre 1660, la jurade envoie en Bazadais François Rouzié et lui donne mission de s'enquérir de la situation exacte de Loubens et Pujoulet (*sic*, pour Pujols), localités mentionnées avec Gontaud dans l'hommage qui avait été déjà produit, contredit et jugé sommairement en la Cour des Aydes de Guienne. A cet hommage qui fut réellement rendu en 1463, elle donne pour date l'année 1469 (1). Nous ferons observer que l'hommage en question et sous sa vraie date fut effectivement délivré en expédition d'après l'original conservé à la Chambre des Comptes de Languedoc (1660) (2). Les imprécisions des actes de jurades permettent aussi de penser qu'il pourrait s'agir de l'hommage apocryphe de 1039 ou peut-être de celui de 1471.

L'hommage de 1463 avait trop de valeur pour qu'il n'en fut pas tenu compte par la Cour des Aydes de Montpellier. Celle-ci rendit donc un arrêt déclarant nobles les terres, tènements et maison de La Salle. Une vérification de ces biens devait être faite par un commissaire délégué. La jurade commentant cet arrêt ne perdit pas courage ; connaissant l'imprécision des actes d'hommages, elle déclara qu'à l'aide de ces pièces il ne serait pas possible d'établir la nobilité des domaines du Faudon, La Roche-Marais, Maisonneuve et Labordelle (3).

Le 7 mars 1661, un délégué de la jurade arrive de Paris ; il déclare qu'on lui a délivré en cette ville, sans doute en la Chambre des Comptes, l'hommage rendu au duc de Guienne en la ville de Saint-Jean d'Angély. Ici encore, suivant son habitude, le scribe donne une fausse date, 1069 au lieu de 1471.

Le moment semblait propice pour un accomodement, l'avocat général de Bacalan en parla à la jurade qui remercia poliment, demanda à réfléchir et finalement refusa (4) et fit appel au Conseil du roi.

---

(1) Arch. de Lot-et-Garonne, E. suppl. 1551, fol. 57, 60 et 62.

(2) O'Gilvy, *Généalogie de Melet*, t. II, p. 77 de l'Armorial de Guienne et de Gascogne.

(3) Archives de Lot-et-Garonne, E. suppl. 1551, fol. 70.

(4) *Ibid.*, E. suppl. 1552.

Digitized by Google

Profitant du répit qu'il avait obtenu, Samuel de Bacalan rendit hommage au roi pour la maison noble de Maisonneuve en 1662 (1). Nous ne connaissons pas d'acte analogue fait à cette époque par son voisin, le seigneur de Faudon.

Les seigneurs du Faudon et de Maisonneuve restèrent en lutte avec la communauté ; en octobre 1678, il y eut une police de passée entre eux et la jurade.

En 1651 (22 avril), François de Melet avait rendu hommage au roi pour les maisons nobles du Faudon et de La Roche-Marais (2); en 1682 ou 1683, son fils et successeur, Jean-Pierre de Melet, réitéra cet hommage. Le 10 février 1683, pour empêcher la vérification du dénombrement rendu, les jurats formèrent une opposition au bureau des trésoriers de France à Bordeaux. Quelques semaines plus tôt des saisies avaient été opérées contre Samuel de Bacalan, on en fit également contre Jean-Pierre de Melet (3).

En 1686, les consuls Rouzié, de Ricaud et Cassan firent signifier l'arrêt du Conseil rendu au profit de la communauté contre MM. de Melet et de Bacalan. Les seigneurs du Faudon et de Maisonneuve qui succombaient s'étaient ruiné et la communauté avait dépensé plus de 10.000 livres.

Le Faudon et Maisonneuve, terres nobles et exemptes de rentes, relevaient directement du roi comme par le passé, mais au point de vue fiscal elles restaient soumises à la taille. Au commencement du XVIIe siècle, le Conseil du roi aurait jugé tout autrement ; en ce temps là les deux fiefs eussent été déclarés ou roturiers ou nobles sans restriction.

Ayant perdu leurs procès et condamnés aux frais, les s^rs du Faudon et de Maisonneuve durent s'exécuter. Pour éviter un surcroît de frais, l'affaire fut liquidée à l'amiable (10 oct. 1691). Une transaction passée, le 22 juin 1693, devant Maguot, notaire royal à Gontaud, entre la communauté d'un côté, Jean-Pierre de Melet et Timothée de Bacalan de l'autre, mit pour

(1) *Histoire des Bacalan, par M. Campagne*, p. 89.
(2) Archives de Lot-et-Garonne, E. suppl. 844, fol. 11.
(3) *Ibid.*, E. suppl. 1598.

Digitized by Google

toujours fin à cette affaire (1). L'intendant Bazin de Bezons homologua cet acte pour lui donner la vigueur requise ; jadis l'homologation eut été accordée par un tribunal, le Conseil du roi, le Parlement ou la Cour des Aydes (2).

La maison noble du Faudon resta quelque temps encore dans la famille de Melet, elle fut vendue le 17 juin 1713 par François de Melet à Jean de Galz, avocat. L'acte passé devant Me Viaud, notaire à Gontaud, dit que ce domaine, situé en la paroisse de Saint-Pierre de Nogaret, contenait 53 journaux 3/4, y compris 10 journaux de bois à Gageac, une maison de maître et une métairie. Les biens furent acquis au prix de 7.200 livres.

L'acquéreur, qui habitait Tonneins, avait une assez grosse fortune, il l'employa en achat de terres dans le voisinage du Faudon. Le 1er mars 1714, il acquiert une pièce de terre au Cardoua, en la paroisse Saint-Pierre de Nogaret (acte devant Viaud). Le 15 janvier 1716, il achète à Jean-Pierre de Melet, sieur de St-Mélan et du Cluseau, et à demoiselle Marie-Suzanne de Melet, enfants de noble François de Melet, la maison noble de Cluseau, en Saint-Pierre de Nogaret, de la contenance de onze journaux (acte devant Lescure, notaire à Tonneins).

Le 29 mars 1716 (devant le même notaire) l'avocat tonneinquais achète à François de Melet 4 journaux de terre au Cluseau. Dans cette vente sont compris tous les droits de nobilité.

Quatre ans se passent au bout desquels Jean de Galz fait un nouvel achat de biens fonds. Les immeubles qu'il acquiert sont situés dans les paroisses de Saint-Pierre de Nogaret et de Saint-Martin de Bistauzac; ils formaient la métairie de Bistauzac aujourd'hui nommée Lapeyrère (3). La vente en fut faite au prix de 3.285 livres par Hilaire de Melet, fils et donataire

(1) Voir *Notes et Documents sur Saint-Pierre-de-Nogaret*, par M. Campagne, p. 65.

(2) Archives de Lot-et-Garonne, E. suppl. 1553, fol. 45.

(3) L'acte passé devant Lescure se trouve en minute aux Archives de Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

de Gaston de Melet. Ce dernier avait relâché cette terre à son frère puîné, Jean de Melet, pour lui tenir lieu de ses droits paternels et maternels. Jean de Melet, par contrat d'accord passé à Agen devant Dutreilh, notaire de cette ville, le 17 mai 1689, rendit à son frère aîné la terre de Bistauzac parce qu'elle n'était que noble de rentes, par conséquent sujette à la taille.

Jean de Galz, de passage à Bordeaux, y fit son testament (devant Despiet, notaire), le 19 mars 1721. Il mourut dans la même ville le lendemain, laissant après lui sa veuve, Germaine Desclaux. Celle-ci continua avec ses associés, Larrard, Silly et Cie, le commerce des tabacs dans lequel son mari avait fait fortune.

Comme toutes les marchandises, le tabac était sujet à des fluctuations; en 1730, les opérations que la veuve de Galz avait faites sur cette denrée n'ayant pas été fructueuses, elle adressa à l'Intendant une supplique (20 septembre) pour obtenir une modération de capitation. Dans cette pièce elle parlait d'un procès qu'elle avait à soutenir à Paris, d'un fils dissipateur mort laissant après lui trois enfants dénués de tout.

Le 22 avril 1734 Germaine Desclaux demande à emprunter 6,000 livres pour parfaire la somme de 40,000 livres que lui a coûté la charge de trésorier de France qu'elle a acquise pour l'un de ses enfants (1).

Germaine Desclaux, veuve et héritière sous bénéfice d'inventaire de Jean de Galz, transigea, le 27 juin 1746, avec Pierre Duniagou, ancien jurat de la ville du Mas-d'Agenais. Elle avait fait son testament le 29 septembre 1730. Son principal héritier fut Jean-Pierre de Galz, son fils.

Jean-Pierre de Galz, reçu docteur en droit devant la faculté de Bordeaux, le 3 juillet 1723, épousa, par contrat du 9 juin 1730 (devant Couzin, notaire à Tonneins), Marie-Anne Laperche, qui lui apporta en dot 20,000 livres. Le mariage fut béni en l'église de Tonneins le 4 juillet 1730.

La déclaration de succession que Jean-Pierre de Galz fit après la mort de son père, le 13 mars 1741, porte que les biens

(1) Lettre contenue dans le cahier brouillard de Germaine Desclaux.

Digitized by Google

immeubles laissés par le défunt se composaient du fief noble du Faudon et de la métairie de Lacourège d'une étendue de 200 journaux valant 10,000 livres.

Dans son testament du 8 octobre 1742 devant Jean Royal, notaire à Gontaud, Jean-Pierre de Galz énuméra ses enfants 4 garçons et 2 filles. Le 21 juin 1754, il rendit hommage pour la maison noble du Faudon, située dans les paroisses de Saint-Pierre de Nogaret et de Bistauzac, contenant 155 journaux deux tiers, douze escats.

Le 11 juin 1766, Jean de Galz, avocat, lieutenant de la Grande Louveterie de France, seigneur de Faudon, dans une supplique adressée aux Trésoriers de France en Guienne, demanda acte de la présentation du dénombrement qu'il avait fait le 21 juin 1754.

Dans son testament du 23 septembre 1781, Jean-Pierre de Galz du Faudon déclare avoir eu vingt-huit enfants de Marie-Anne Laperche, son épouse, décédée. De cette nombreuse postérité il lui restait encore dix enfants vivants : cinq garçons et cinq filles (1).

Le testateur mourut au Faudon, le 28 mai 1786, âgé de 85 ans. Le testament, qui était clos, fut ouvert le 30 mai 1786 et déposé en l'étude de Me Campmas, notaire à Gontaud.

Marie-Anne Laperche, épouse de Jean-Pierre de Galz, était fille de Pierre Laperche, sieur de La Ramière et de Anne de Réau; elle passa dans ce monde sans faire grand bruit. Le souvenir de sa prodigieuse fécondité ne s'est pas encore éteint dans la contrée où les vieillards disent qu'elle n'avait jamais vu le clocher de Saint-Pierre de Nogaret sans être enceinte ou nourrice. Elle mourut à Tonneins, le 23 août 1774 (2).

Alexandre de Galz, né le 2 octobre 1735, fut baptisé, à Saint-Pierre de Nogaret, le 6 du même mois (3). Il épousa, le 31 mai 1761, à Tonneins. Catherine Péfau, fille de Jacques Péfau, bourgeois et d'Anne de Traversat. A la mort de Jean-Pierre de

(1) Voir : *Un père de vingt-huit enfants sous Louis XV*. (Note parue dans la *Revue de l'Agenais* de janvier-février 1899, par E. Roumat).

(2) Registres paroissiaux de Notre-Dame de Tonneins.

(3) Registres paroissiaux de Saint-Pierre de Nogaret.

Digitized by Google

Galz, son père, il quitta Latuque où il habitait et vint occuper le Faudon.

Ancien officier de cavalerie et seigneur du Faudon, Alexandre de Galz comparut, le 9 mars 1789, à l'assemblée de la noblesse, tenue à Agen. Il était donc considéré comme noble, néanmoins en 1793, dans un mémoire, il s'attacha à prouver que sa famille était rôturière. La charge de lieutenant de la Grande Louveterie acquise par son père était demeurée inefficace, puisque le défunt n'avait pu s'exempter ni de la levée des impositions, ni du logement des gens de guerre, ni du paiement du droit de franc-fief.

Alexandre de Galz mourut au Faudon, le 3 août 1801 (1), laissant deux enfants : Pierre de Galz, marié à Sérène Borie et Anne de Galz, mariée au citoyen Duvigneau-Beaulieu.

Pierre de Galz était né à Tonneins le 25 août 1764; il fit ses études au collège royal de Sorèze, fut reçu avocat à Toulouse, le 10 août 1790; il épousa religieusement en la chapelle de Gassies, diocèse de Bordeaux, le 5 novembre 1797, Marie-Sérène Borie, fille de feu Joseph Borie et de Suzanne-Renée Giac, habitante de la commune de Latresne, canton de Quinsac. La bénédiction nuptiale fut donnée aux nouveaux époux par J. Richard, prêtre catholique en communion avec Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.

Pierre de Galz n'émigra point; il fut commissaire du directoire du district de Tonneins jusqu'à la fondation des municipalités nouvelles et fut nommé maire de Saint-Pierre de Nogaret en remplacement de M. Laurent de Ricaud, décédé, le 5 messidor an XI, par arrêté du Préfet de Lot-et-Garonne. Son installation fut faite le 15 du même mois (4 juillet 1803).

A la chute de l'Empire (3 juin 1814), le maire de Saint-Pierre de Nogaret embrassa facilement la cause de Louis XVIII. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre.

De son mariage avec Marie Sérène de Borie Pierre de Galz eut deux enfants : Marie-Nathalie, née au Faudon, le 23 brumaire an VII, mariée le 22 janvier 1818 à M. Laurent Thomas

(1) Etat-civil de Saint-Pierre de Nogaret.

Digitized by Google

de Ricaud, avocat, fils de Pierre Laurent de Ricaud, ancien conseiller à la Cour des Aydes de Guienne, et de Marguerite Chauzenque; Jacques-François-Alexandre de Galz, né au Faudon, le 9 septembre 1806, décédé le 9 novembre 1807.

Pierre de Galz habita le Faudon jusqu'à sa mort qui arriva le 7 août 1830. C'est à cette époque que ce domaine passa à la famille de Ricaud.

E. Roumat

Digitized by Google

VILLERÉAL

CHAPITRE V.

I. L'Eglise. — II. Le Clergé. — III. N.-D. du Dropt. Chapelle St-Roch. — IV. Résumé. — V. Pièces justificatives. — VI. Archiprêtré de Montaut.

I. — L'église de Villeréal a tous les caractères des édifices de ce genre construits dans nos contrées vers le milieu du XIIIe siècle. C'est un grand vaisseau en croix latine, à chevet plat ; deux chapelles sont abritées dans les aisselles des croisillons. Ces édicules et les bras du transept ont conservé leurs voûtes en croisées d'ogive. Cette église semble avoir été construite d'un seul jet et n'offre la trace d'aucune addition. Sa longueur dans œuvre est de 39 mètres, sa largeur de 10 m. 80 et, dans les croisillons, de 26 mètres. La voûte centrale reconstruite dans les années 1884-1885, suivant le plan indiqué par les arcs formerets restés aux murailles du clocher et de l'abside, a 14 mètres de hauteur sous clé. Il a fallu exhausser les murs de plus de deux mètres pour leur rendre l'élévation primitive. Une porte monumentale est ouverte dans la façade, à l'occident. Des statuettes, aujourd'hui mutilées, ornaient les archivoltes du portail aux vastes proportions. Deux meurtrières, placées dans le tympan entre deux anges adorateurs et de chaque côté du Christ bénissant, protégeaient l'entrée. Deux portes de dégagement sont percées l'une en face de l'autre dans les murs de la nef ; l'une d'elles a été murée. La façade est flanquée de deux tourelles carrées, reliées au sommet par un chemin de ronde crenelé, couvert d'une petite toiture ; l'une renferme l'escalier à vis, l'autre porte à son sommet une chambre de sûreté qui a longtemps servi de prison provisoire. Tous les tiers points des baies des portes et des fenêtres sont de forme lancéolée. Les dosserets placés dans les angles sont des colonettes isolées ; ceux qui sont appliqués aux murs de la nef se composent d'un faisceau de cinq colonettes rondes ;

Digitized by Google

ils partagent le vaisseau en cinq travées. Les dessins rayonnant des remplages des fenêtres et des caissons du portail ; les profils des croisées d'ogive construites dans les chapelles, les feuillages des chapiteaux des colonettes ont le style du milieu du XIIIe siècle. La fenêtre placée au centre du chevet est large et haute ; elle est divisée par deux meneaux et remplie au sommet par trois cercles. Toutes les fenêtres sont ornées de riches verrières, représentant les mystères de N.-D., sorties des ateliers de M. Feur, peintre verrier à Bordeaux.

Les murs sont fort épais et munis de contreforts de trois sortes ; ceux de la nef sont appliqués perpendiculairement au mur ; ceux des angles du chevet ont la forme des tourelles carrées de la façade ; ils doublent complètement ces angles se présentant à l'extérieur : ce sont de véritables éperons.

II. — Villeréal fut jusques au XIXe siècle annexe de Saint-Etienne, ce qui indique que la paroisse de Saint-Etienne appelée, nous ne savons pourquoi, de *Leventes* dans la lettre d'Alfonse de Poitiers aux habitants de Monflanquin, et de *Lezenne* dans des écrits postérieurs, s'étendait primitivement jusques au Drot. Son recteur, aidé de vicaires, faisait le service de Notre-Dame de Villeréal. Il était nommé par le chanoine de la cathédrale Saint-Etienne d'Agen qui se trouvait de semaine à la mort du titulaire, l'évêque n'ayant que le droit de viser la nomination.

Les registres paroissiaux de Saint-Etienne, de Villeréal, de Rives et autres documents nous ont permis d'établir la liste complète du clergé de Villeréal depuis l'année 1610.

1612-1621. — Curé, François de Laura, signe recteur de Saint-Etienne, recteur et archiprêtre de Villeréal. Démissionnaire en 1621, il signe encore le 21 avril 1627 et le 4 octobre 1628.

Vicaires : Pierre Kaminade, 1610-19. Vidal Rataboul, 1611-14. Léonard Maureau, 1619-1621. François Passerieu, docteur, 1620. J. Foyssac, 1620. Bertrand Derigal, 1620-21. Raynal, 1620-21.

1621-1662. — Curé, Jehan Gardés, docteur, signe curé de

Digitized by Google

Saint-Etienne et de Villeréal son annexe ; fut remplacé par un homonyme; leur écriture est différente.

Vicaires : Gaffard, 1623-26. Pierre Bouchet, 1627-36. Durand Montaigne, 1637. Isaac Laporte, 1638-56. Delrieu, 1656-61.

1662-1678. — Jehan Gardès, docteur, n'aurait pu être curé en 1621; il n'avait que 58 ans à sa mort, arrivée le 29 janvier 1678 ; il fut enseveli dans l'église de Villeréal par Martinet, vicaire, en présence de Fr. Saturnin Laporte, religieux de l'observance de Saint François, prédicateur de l'Avent et du Carême, de Vigier, curé de Rives, et de Marmié, curé de Mazières.

Vicaires : Jacques Dages, 1663-64. Lagarrigue, 1664-75. Benne, 1666-68. Alric, 1668-69. Delrieux, 1669-70. Martinet, 1670-78.

1678-1686. — Curé, Maurice Lantourne, docteur, avait été curé d'Envals. Admirateur de la révocation de l'édit de Nantes. Il meurt à l'âge de 51 ans, le 23 octobre 1686, est enseveli dans l'église de Villeréal ; il était archiprêtre (1).

Vicaires : Gineste, 1679-82. Mouly, 1680-84. Combaret, 1682. Duthil, 1684-85. Vergnes, 1682-91.

1687. — Curé, Henri Lobies ou de Louies, docteur, dépose le 8 janvier, au greffe de la Cour royale de Villeréal, la minute des baptêmes, mortuaires et mariages de lesglize de Nostre-Dame de Villeréal et annexe de Saint-Estienne de Lezennes; dernière signature 2 septembre.

Vicaire, Granié.

1687-1713. — Curé, Anthoine Boissarie, docteur. Son premier acte est du 10 septembre 1687, son dernier du 5 octobre 1713. Il fait refondre, le 5 juillet 1711, la grande cloche de Villeréal, qui porte l'inscription : *Hoc campanum ecclesie Sanctæ Mariæ de Villeréal Fusum est cum cura et labore domini rectoris*, (M.D.CC.XI). *Ora pro nobis, sancta Dei genitrix. A Fulgure et tempestate libera nos, Domine.* Le procès-

(1) Le titre d'archiprêtre n'était pas inhérent à la cure de Saint-Etienne-Villeréal. En 1669 siégea au synode d'Agen en qualité d'archiprêtre de Villeréal Mr Raymond Fieux, curé de Celles. (Abbé Barrère.)

Digitized by Google

verbal est signé : Devaux, vicaire, sieur Destourniès, sieur Labatut, sieur Granié et Estienne Lafon, sindics, qui ont fait la dépense de la fusion et de la bénédiction.

Vicaires : Granié, 1687-88. Vergnes, 1689-91. Jean Grenier, 1689. Combier, 1689-91. Crozat, 1692-97. Audart, 1697. Bley, 1698. Malique, 1699-1703. Martinet, 1703-05. Soleil, 1705-08. Fiancette, 1708. — Vergne, 1709. — Garry, 1710. Louis Devaux, 1711-13.

1713-1734. — Curé, Pechegut. Telle est la signature de Jean de Constantin, nom qu'il prit d'une terre située en Périgord. Jean de Constantin, encore au Séminaire, reçut par testament daté du 16 décembre 1697, de Jean Villeréal, sieur de Guibal, son parrain, la moitié de son héritage qui lui donna un petit château avec la terre qui l'entourait, à condition qu'il se ferait prêtre et serait tenu de venir dire la messe dans l'église de Rives tous les dimanches pour la satisfaction du public et deux messes chaque semaine pour le testateur et ses parents défunts. Il devait transmettre cet héritage à un prêtre des plus proches parents du testateur, aux mêmes conditions. Jean de Constantin fit, dans l'église de Rives, un baptême le 19 mai et un autre le 26 juillet 1701. Il se démit en 1734 de la cure de Villeréal qui fut donnée à Marc de Constantin que la mort cueillit en 1760, trois ans plutôt que l'abbé de Pechegut. Celui-ci légua le château et la métairie de Rives, par acte en forme de codicille clos le 27 juillet 1763 et ouvert le 14 octobre suivant, à Jacques de Léotard de la Calvie encore au séminaire, son petit neveu et parent au quatrième degré de feu Jean Villeréal, sieur de Guibal. Ce testament commence par ces mots : « Je soussigné, messire Jean de Constantin, abbé de Péchegut, prieur et seigneur de la paroisse de Rives...

Le terrier de Jean de Constantin en qualité de seigneur, prieur du prieuré simple et séculier de Saint-Pierre de Rives dépendant de l'abbaye d'Aurillac, commencé le 25 juillet 1755, avait été fini le 25 octobre 1762 (1).

(1) Voir la notice de Rives pour les renseignements complets.

Digitized by Google

Vicaires : Tremolines, 1713-14. Pelegry, 1714. Belloq, 1715. Capdeville, 1716. Pierre Lantourne, 1716-18. Escodeca, 1718-20. Laborie, 1720-21. Demartres, 1721-23. Laprade, 1723-24. Sarrazin, 1723. De Laporte, 1722-25. Calviac, 1724-27. Clayrac, 1727-33. Labarthe, 1728-29. Magniac, 1733. Alfac, 1733-35.

1734-60. — Curé, Marc de Constantin. Mortuaire « messire Marc de Constantin, bachelier et curé de Nostre Dame de Villeréal, âgé d'environ soixante-dix ans, muni des sacrements de l'église, est mort le 23 du mois de may mil sept cens soixante, à trois heures et demie du soir et enterré le vingt-quatre du dict mois dans le sanctuaire de la dite église, auquel enterrement ont assisté dix-huit prêtres des environs. — Laborie, vicaire de Villeréal. »

Vicaires : De Massac, 1735-50. Lassaigne, 1736. Vignial, 1737. Ferrou, 1737-42. Nauzières, 1742. Gironde, 1743-45. Caillava, 1745. Fr. Mathieu, définiteur des Récollets, 1745. Fr. Joseph, récollet, 1745. Fr. Cyprien, récollet, 1746. Carrian, 1748. Jansenet, 1748. De Saubusse, 1750-52. Lartigue, 1752-53. Laborie Deponts, 1753-63. Jean-Baptiste de Lassaigne, sieur de Villeréal, vicaire de Laurenque en 1752, fait les fonctions de vicaire de Villeréal de 1756 à 1759. Il meurt le 25 juin et est enseveli dans l'église.

1760. — Curé, Joseph Illy, nommé en remplacement de messire Marc de Constantin, prend possession le 3 juin 1760.

1760-1772. — Curé, Claude Pélissier, bachelier en théologie, prieur de Rives après Jean de Constantin, chanoine du Chapitre de Saint-Caprais d'Agen en 1772, prieur de Roussel, vote à Agen en 1789, pour lui, pour Me Pourchet, curé de Tourliac et Paul Vergnes, curé de Clairac.

Vicaire, Laborie Deponts, 1753-1763. Ici cessent les registres.

1782. — Curé, Champier, connu par le visa de deux certificats de mortuaires, 18 avril 1782, l'un signé Laborie et l'autre Pelissier.

1793. — Curé, Guillaume Bruzac, curé de Parranquet après Gaussinel, que les Révolutionnaires avaient obligé de partir ;

Digitized by Google

signe curé constitutionnel de Villeréal ; est chassé par les Religieuses de la Foy de leur chapelle ; se marie ; signe, 1er juillet 1793, curé de Cancon.

1803-1812. — Jean Touret, curé schismatique de Saint-Etienne, réconcilié; meurt le 29 janvier 1812.

1812-1816. — Curé, Jacques Léotard de la Calvie, docteur, vicaire de Sainte-Sabine, 1765-68; curé de Naresse, 1768 à la Révolution; déporté; rentra dans sa paroisse jusqu'en 1812; mort pauvre à Villeréal le 1er mars 1816; il avait fait eximer le château et la métairie de Rives de la liste des biens nationaux, en prouvant au district de Monflanquin que cet établissement était moins une fondation qu'une substitution, que les évêques n'avaient pris aucune part ni connaissance sur ces biens qui n'avaient aucun rapport avec ce qui peut être dit Chapelle ou Prestimonie, et n'était qu'un bien en tout séculier et laïcal dont la propriété entière restait sur la tête du possesseur, en remplissant les charges imposées par le testateur. Ce bien fut vendu comme bien de déporté. La nièce et héritière de l'abbé de Léotard, Rose-Luce de Léotard, toucha en 1827 une indemnité de 18,783 fr. 75, sur le milliard que le gouvernement distribua pour réparer en quelque manière les spoliations révolutionnaires.

C'est donc à tort que cette fondation a été confondue avec le prieuré Saint-Pierre de Rives par l'abbé Monmont, ancien curé de Capdrot, dans son opuscule : *Ancienne collégiale de Capdrot*, Périgueux 1885; par l'abbé J.-A. (1) ; *notice sur l'origine du Prieuré de Rives*, publié dans les Semaines religieuses d'Agen et de Périgueux, avril 1887.

1816-1843. — Curé, Antoine Thomas de Lavaissière. Signait messire Antoine-Thomas de Lavaissière, curé de la ville et canton de Villeréal. Mort à Monclar.

Vicaires : Girou, 1813-14. Demurs, 1816-19. Daubart, 1819-20. Ducomet, 1821. Joseph Boyer, 1821-22 (2). Dumas, 1823.

---

(1) Jean Andrieu, curé de Capdrot après l'abbé Monmont.

(2) L'abbé Joseph Boyer, natif de Laguiole [Aveiron] fut nommé curé de Bournel et y mourut après plus de 50 années d'un pieux ministère, secondé dans ses derniers temps par l'abbé Pierre Delage, curé de Montaut.

Digitized by Google

Derras, 1826-31. Escadafals, 1832. Fabre, 1833-34. Simonnin, 1834. Moreau, 1835. Dubedat, 1835-36. Marchand, 1836-41. Mauron, 1837-38. Brandely, 1839-40. Marie, 1840-43. Maydieu, 1841-44.

1843-1863. — Curé, Jacques Reclu, ancien vicaire de Sainte-Catherine de Villeneuve et curé de Rives.

Vicaires : Marboutin, 1845-47. Constans, 1848-51. Lartigue, 1852-53. Taché, 1853-56. Ollier, 1856-64.

1864-1870. — François Barboutan ; forme le projet de restaurer son église ; meurt le 24 mai 1870, âgé de 45 ans.

Vicaires : Jean Labbé, 1865-69. Raymond Joubes, 1869-71.

1870-1909. — Curé, Joseph-Nicolas Audhuy, réalise la restauration de son église en 1884-85; la fait consacrer par Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen, le dimanche de la Dédicace des églises, A. 1886.

Vicaires : Dauzon, 1871-75. Mary, 1875-77. Courties, 1877-78. Jean Regnier, 1878-80. Fatin, 1880-81. Mouly, 1882-84. Cailleton, 1884-86. Pourriol, 1886-88. Félix Thomas, 1888-

Dans le diocèse d'Agen, le curé de canton porte le titre d'archiprêtre.

D'après le pouillé de M. l'abbé Guillon, secrétaire de Mgr Jacoupy, l'archiprêtré de Villeréal comprenait, avant la Révolution, 34 paroisses, 11 annexes, 45 églises (1) :

Saint-Amand, près Monflanquin ;

Saint-Aubin, annexe Saint-Pardoux ;

Saint-Pierre de Crozillac ;

Saint-Pierre de Lacaussade ;

Notre-Dame de Corconnat, annexe Saint-Michel de la Sauvetat ;

---

(1) L'archiprêtré de Villeréal fut créé, après les guerres de religion, aux dépens des archiprêtrés de Fumel et de Montaut. Montaut ruiné par les Huguenots, réuni au duché de Biron, perdit jusqu'à son titre d'archiprêtré. Nous trouvons, dans les archives historiques de la Gironde, tome XIX, les noms de quelques paroisses de l'archiprêtré de Montaut en 1327; ils sont les mêmes, mais mieux copiés, en 1520, dans le *Pouillé* de Jean de Valier, Valéri, vicaire-général de l'Evêque d'Agen. Nous les donnons ici en y ajoutant leurs noms actuels. Quelques-unes de ces paroisses ont été supprimées.

Digitized by Google

Saint-Pierre de Cailladelles, annexe Saint-Sulpice de Caillat.
Saint-Caprès, près Monflanquin ;
Saint-Blaise de Calviac ;
Notre-Dame d'Envals ;
Saint-Hilaire près Monflanquin ;
Saint-Martin de Barbas. — Annexes : Saint-Pierre de Tarradel, Saint-Blaise de Boudy ;
Saint-Martin de Born. — Annexes : Saint-Just, Notre-Dame de Villas ;
Saint-Etienne. — Annexe : Notre-Dame de Villeréal ;
Saint-Eutrope d'Escandaillac ;
Saint-Pierre de Montaut. — Annexe : Sainte-Madelaine de Bournel ;
Saint-Vivien ;
Saint-Etienne de Lougratte ;
Notre-Dame de Lugagniac ;
Saint-Pierre de Laussou; annexe : N.-D. de Bonnes-Nouvelles.
Saint-Michel de Laurès.
Saint-Maurice.
Saint-Jean de Montauriol.
Saint-André de Monflanquin.
N.-D. de Pompiac.
Sainte-Foy de Roquadet. — Annexe : N.-D. de Celles.
Sainte-Madeleine de Roquefère.
Saint-Sernin de Labarthe.
Saint-Jean de Savignac.
Saint-Germain de Tayrac.
N.-D. de Valettes.
Saint-Barthelemy de Dévillac.
Saint-Sylvestre de Piix.
Saint-Caprès de Galissac.
Sainte-Anne d'Estrades.

L'archiprêtré de Villeréal n'a plus aujourd'hui que 16 paroisses : Villeréal, Barbas, Born, Bournel, Devillac, Doudrac, Montaut, Monseyrou, Naresse, Parranquet, Piis, Rives, Saint-Etienne, Saint-Eutrope, Saint-Martin, Tourliac.

Digitized by Google

Notre-Dame du Drot. — Chapelle de Saint-Roch.

Au bout du pont qui reliait la paroisse de Villeréal en Agenais à la paroisse de Rives en Périgord, la piété des habitants avait construit une chapelle de dévotion à Notre-Dame, fréquentée par de nombreux pèlerins. L'occasion et la date de cette construction ne sont pas bien connues. Une pierre commémorative déposée à la mairie de Villeréal est probablement indicatrice de l'époque.

Voici l'inscription gravée sur cette pierre :

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM
ÉDIFIÉE
REGNAT. LOUIS XIII, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE
PAR MS H. DUTIL. I. ROUSSEL, A. LANTOURNE, CONSULS
1622
GRAVÉ PAR ROUGIÉ M.

Cette chapelle couvrant environ 6 escats fut adjugée avec son pactus, le 28 messidor an VI, à Barthélémy Lavergne, pour la somme de 1,625 francs. Une simple croix en rappelle le souvenir.

Une autre chapelle fut érigée à la porte de la ville, sur la route de Montpasier, en l'honneur de Saint Roch, patron des pestiférées, lors de la peste qui ravagea Villeréal en 1652. La moitié de la population fut enlevée par le fléau ; la partie la plus atteinte fut la rue Landel qui reçut le nom de rue Saint-Roch, s'étant mise sous la protection particulière du saint. Il ne reste de la chapelle qu'un édicule surmonté d'une croix et abritant une fontaine.

RÉSUMÉ.

Villeréal est une bastide de l'Agenais commencée, en 1265, au temps d'Alfonse comte de Poitiers et de Toulouse; ce prince ajouta à son territoire, en 1269, les paroisses de Montaut et Bournel, Saint-Etienne, Dévillac et Estrades qu'il détacha du district de Monflanquin, environ 6,000 hectares.

Digitized by Google

Edouard Ier, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, en possession de l'Agenais depuis le mois d'août 1279, donna, en 1289, une coutume à Villeréal. Il lui rendit, en 1305, Royaulmont, ou Montréal [Le Rayet] du diocèse de Périgueux, que Philippe-le-Hardi avait distrait de son territoire. Me Pierre de la Proue avait, en 1289, au nom du roi de France, commencé de fortifier Royaulmont ; le bailli, les consuls de Royaulmont et autres parties avaient continué de bâtir malgré les protestations des autorités anglaises de Villeréal et malgré l'instance d'un procès; Philippe IV donna, en 1291, à Royaulmont ou Montréal, une coutume dont une traduction sur parchemin a été retrouvée à Villeréal où elle dut remplacer celle du roi d'Angleterre après l'expulsion définitive des Anglais, à la fin de la guerre de Cent ans, 1453 : ce qui a fait supposer que Villeréal était, à l'origine, du diocèse de Périgueux, et s'appelait Montréal. Parmi les villes spécialement unies, en 1318, à la couronne d'Angleterre, duché d'Aquitaine, figure Villeréal avec les paroisses de Sainte-Sabine [Sainte-Sabine et ses annexes : Saint-Germain et Le Bel], qui lui demeurèrent unies jusques en 1791. Villeréal fut l'une des vingt places que le roi d'Angleterre retint en sa main, en cédant 1,500 aux princes français confédérés qui se reconnurent ses vassaux [traité de Bourges 1412]. Villeréal obtint (1582-1583) de Henri III, le renouvellement de ses anciens privilèges en récompense de son dévouement à la cause royale et catholique et en dédommagement des misères subies pendant les guerres de religion. Elle eut beaucoup à souffrir de la seconde guerre de la Fronde [1650-1653], et du passage des troupes sur la fin du XVIIe siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Fondation de Villeréal, 1265. — Fondation de la bastide de Royaulmont, 1289. (Fond Duchêne, 106e vol., fol. 326. Bibl. Nat. de Paris. Notes manuscrites en caractères très fins, avec bien des mots illisibles, résumé d'anciens titres par Oïhénart.)

....Constat quod Villa Regalis incepta fuit tempore Alfonsi

Digitized by Google

coitis pictavie et tholose, anno 1265. Et dans lequel après il est dit : inchoatio bastide Regalis Montis incepta fuit, anno 1289, per magistrum petrum de la proue nomine regis francie. Au seujet de cette inchoatio bastide Regalis Montis depend..... de la terre d'Agen, pour lamploys et licence de Raymundus de Campania... délivrées... nouvelles lettres... les consuls Ville Regalis a Radulfus de broli miles substitutus procur... pro rege francie, et magister ardus Clari judex maior et... dudit broli se transporta à la dite bastide et deffendit dy bastir pendant procès meu et menaçant retirer de toutes terres - -baiulus Regalis Montis et consules et alie partes continèrent de bastir.

Lettres patentes d'Alfonse de Poitiers ratifiées par sa femme Jeanne de Toulouse, confirmant la formation du district de Monflanquin à l'exception des quatre paroisses de Montaut, Saint-Etienne, Estrades et Dévillac qu'il retranche pour les mettre dans la juridiction de Villeréal, mars 1269. Privilèges accordés aux habitants de Monflanquin. (Mss. Doat, 74e vol., f. 216. Bibl. Nat. de Paris.)

Alfonsus filius regis francie, comes pictavie et tholose universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino.

Nostris non diffidimus vacare profectis si subditorum nostrorum commodis et queti diligentius intendamus. Notum itaque facimus quod nos habitatoribus et habitaturis in posterum honorem, beulencam seu districtum bastide nostre de Monteflanquino dudum per bone memorie Guillelmum de Balneolis, militem, quondam senescallum nostrum Agennensem assignatum certis distinctum, prout in littera dicti Guillelmi super hoc confecta plenius dicitur contineri concedimus et etiam confirmamus : hoc excepto quod parochias de Montealto, de Devillaco, d'Estratis, et S. Stephani de Leyentes, quas ad bastidam Ville Regalis quoad honorem volumus pertinere, tanquam in littera prefati Guillelmi fuerint comprehense in concessione huiusmodi, volumus assignari. Preterea, cum una eademque res non debeat duplici quodammodo iure censeri, volumus et concedimus quod homines dicte bastide de Monteflanquino licet extra clausuram dicte bastide in eiusdem territotio commorantes duos solidos et sex denarios arnaldenses dum-

Digitized by Google

taxat, quemadmodum eiusdem bastide municipes seu incole, proclamore solvere teneantur antiquis camisiis in territorio dicte bastide antiquitus constructis ab huiusmodi libertate ad hec. Ut predictis habitatoribus decoquendi panem ad usus proprios seu venalem liberior solido (1) licentia tribuatur, volumus et concedimus quod hominibus dicte bastide universis et singulis furnum habere proprium in quo panem suum liceat sine furnagio decoquere. Sed, si in eodem furno panem vicini aut venalem decoxerit. Decem solidos arnaldenses tantum annuatim pro furnagio nobis et successoribus nostris in crastino nativitatis solvere teneantur (2). Ceterum ad maioris gratie cumulum prefate bastide habitatoribus et in eiusdem territorio commorantibus seu commoraturis in posterum liberaliter concedimus ut eisdem sal emere ad usus proprios liceat ubicumque si viderint expedire; nec ipsi et eorum posteri per nos, heredes et successores nostros arceri possint vel compelli sal emere ad suos usus vel in salino nostro de Agenno seu alibi in districtu nostro, nisi sua mera et gratuita processerint voluntate : in cuius rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris fecimus apponi. Et nos Johanna... Datum apud Ruppen.

Alfonse, fils du roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut dans le Seigneur.

Nous sommes certains de travailler à nos intérêts en nous appliquant avec le plus grand soin au bien être et à la tranquillité de nos sujets. C'est pourquoi nous faisons savoir que nous accordons aux habitants actuels et à venir de notre bastide de Monflanquin, l'honneur, territoire ou district tel qu'il a été auparavant délimité par Guillaume de Bagnols, chevalier, quand vivait notre sénéchal d'Agenais, de bonne memoire, et que l'on peut voir plus amplement dans sa lettre, et le confirmons après, toutefois, en avoir détaché les paroisses de Montaut, Dévillac, Estrades et S. Etienne

(1) Solido pour solito.

(2) Dans la coutume donnée par Edouard Ier à Villeréal, les habitants peuvent avoir un four particulier pour leur pain, mais ils doivent payer 12 deniers [un sou] par semaine s'ils cuisent le pain du voisin ou le pain à vendre; tel aussi nous paraît être le sens *de licentia liberior solido* de la lettre d'Alfonse pour Monflanquin.

Digitized by Google

de Leventes que nous voulons mettre dans l'honneur de la bastide de Villeréal à laquelle nous les attribuons, quoique la lettre de Guillaume les ait comprises dans l'honneur de Monflanquin.

De plus, comme une même affaire ne doit pas être soumise à une espèce de double droit, nous voulons et concédons que les habitants de la bastide de Monflanquin, habitant hors des murs, mais dans son territoire, paient seulement pour droit de justice 2 sous et 6 deniers, tout comme les citadins, pour les cheminées construites jusques à ce jour dans ce territoire. Afin de leur donner une licence plus libérale que il n'est de coutume pour la cuisson du pain à leur usage comme du pain à vendre, nous voulons et leur concédons, à tous et à chacun, la faculté d'avoir un four pour cuire leur pain sans payer le fournage ; mais si dans ce four ils cuisent le pain du voisin ou le pain à vendre, ils devront nous payer annuellement, pour fournage, à nous et à nos successeurs, 10 sous arnaudins le lendemain de Noël.

Et encore nous concédons libéralement, par comble de grâce, aux habitants présents et futurs de cette bastide et de son territoire, la faculté d'acheter leur provision de sel où ils voudront, sans qu'ils puissent être forcés par nous et nos successeurs, à l'acheter dans notre salin d'Agen ou ailleurs dans notre territoire, ni en être empêchés, si ce n'est de leur pure et gratuite volonté.

En foi de quoi nous avons fait apposer notre sceau. Et Nous Jeanne.....

ARCHIPRÊTRÉ DE MONTAUT AU XIVe SIÈCLE.

Eglises et prieurés. — Sommes recueillies par Faydit Guiraudon, prieur de Sarlat, par ordre de Jean XXII, pour la répression des hérétiques et des ennemis en Italie. (Archives historiques de la Gironde, XIX, 203.)

1. Abbas de Clarato (Clairac), 200 livres bordelaises ;
2. Capella de Castellione (Castillonnès), 110 s. ;
3. — Cathadelis cum ecclesia de Calhaco (Cailladèles et Caillac, à Beauregard), 100 sols ;
4. — Bannato cum ecclesia de Bornio (1), 41 l. 10 s. ;

(1) Ces deux noms sont remplacés dans le *Pouillé* de Valéri par Bornello : Bournel, église romano-byzantine jadis annexe de Montaut. Bornio n'est pas

Digitized by Google

5. — Longraca, *Lougrata* (Lougratte), 60 s. ;
6. — Sancti Pastoris (Saint-Pastour), 60 s. ;
7. — Lopiaco, *Pompiaco* (Pompiac), 12 s. 6 d.;
8. — Mozens (Douzains), 60 s.;
9. — S. P. de Brunhaco (Brugnac), 40 s.;
10. Prior de Montando, *Montaudo* (Montaut) (1), 10 l. ;
11. Capella de S. Stephani de Falgires (S. E. de Fougères), 20 s.;
12. — Montando, *Montaudo* (Montaut), 100 s. (2) ;
13. — Sobires (Soubirous) (4), 7 s. ;
14. — Dayches (Eysses ?), 7 l. ;
15. Prior de Brolio (prieur au Commandeur du Temple de B.), 60 s. ;
16. Capella de Sancti Mauricii (S.-Maurice), 40 s. ;
17. — Gratalop (Grateloup), 40 s. ;
18. Prior de Fongrana (Fongrave), 50 s. ;
19. Capella de Berdugal (Verdegas), 48 s. ;
20. — Montbaus (Monbahus), 6 l. ;
21. — S. Johannis de Sancto Guerano (S.-Gayrand), 30 s.;
22. — Vilars, 100 s.;
23. — Altas Vineis (Hautes-Vignes), 40 s. ;
24. — Marsaco (Marsac), 4 l. ;
25. — Sarinhac (Sérignac de Lauzun), 6 l. ;
26. — Bonra, 10 s. ;
27. — Clerato (Clairac), 70 s. ;
28. — Faulheto (Faulhet), 60 s. ;
29. — Monteclaro (Mont-Clar), 6 l. 8 s. ;
30. — Coz et de Caro (Couls et Carrou), 40 s. ;
31. — Monte-Aureoli (Montauriol), 70 s. ;
32. — Vueto, *Vuelo* (Monviel), 40 s. ;
33. — Sanc Colo (Saint-Colomb), 40 s. ;

Born, lequel était, avec ses annexes, dans l'archiprêtré de Fumel, ainsi que Villeréal, Scandaillac, Saint-Vivien, Piis, Barbas...

(1) Montaut (Saint-Pierre de), prieuré de l'ordre de Cluny; les terres et prés qui l'entourent à l'Est et au Sud sont encore appelés : *lou prioulat*. — Ce prieuré est appelé de Monteils dans l'histoire du prieuré de Moirax de M. P. Dubourg, curé de Layrac. — Le seigneur de Montaut est aussi appelé seigneur de Monteils dans la notice de Guienne, Agen... de MM. Barthélemy-Saint-Hilaire et Aristide Guilbert : c'est la traduction libre de Montealto.

(2) Montaut (N.-D. de), *Capella*, était dans l'enceinte de la ville fortifiée, à 2 kilomètres dans la direction de Villeréal.

Digitized by Google

34. — Laussimo, *Lauzuno* (Lauzun), 40 s. ;
35. — Moyrihac (Maurilhac), 20 s. ;
36. — Cabanes (Cabanne), 20 s. ;
37. — Peyntes (Saint-Etienne de Périllac), 10 s. ;
38. — Mont Oustruc (Montastruc), 4 l. ;
39. — Campachac, Campanhac (Campagnac), 15 s. ;
40. — Cassanhol (Casseneuil), 11 l. 16 s. 6 d. ;
41. — Senezellis (Senezelles), 4 l. ;
42. — Ponport (Tourtrès), 340 s. ;
43. — Valetis (Valette), 20 s. ;
44. — Bertel (Verteuil), 10 s. ;
45. — Bello videre (St-Pierre de Belvès, à Caubel), 70 s. ;
46. — Podio bino et de Vezalmar (Loupinat et .....), 45 s. (1) ;
47. — Massalito, 50 s. (2) ;
48. Prior de Laydat (Lédat), 6 l. ;
49. Capella de Laydat (Lédat), 20 s. ;
50. — Sermeto (Sermet), 10 s. ;
51. — Sebos (Subrebosc), 10 s. ;
52. — Milhaco (Milhac), 10 s. ;
53. — Alta rifsa (Hautesrive), 70 s. ;
54. — Savinhac (Savignac), 60 s. ;
55. Castelmoros (Castelmoron), 20 s. ;
56. Cantor, Cancor, (Cancon), 4 l. ;
57. — Sancti Remigii (Saint-Remy), 20 s. ;
58. — Cambos (Cambes), 10 s. ;
59. — Tonenx (Tonneins), 4 l. ;

---

(1) Vezalmar n'est pas Villebramar qui était avec Tombabove dans l'archiprêtré de Vesalme.

(2) De Marsilhaco (*Pouillé* de Valéri, a. 1520). Marcillac sur une des collines de Montaut. Un vieux registre paroissial, conservé aux martyrs portait cette note : Confrérie érigée en la sainte chapelle de Nostre-Dame de Marcilhac et commencée le jour et feste de la Sainte Nativité de l'année mil six cens cinquante un à la plus grande gloire de Dieu et de la Très Saincte Vierge. Plusieurs personnes font dire une messe votive et donnent cinq sols pour honoraire. Me Philippe Lacan, notaire royal de la paroisse de Farransac, juridiction de Castillonnès, tant pour lui que pour Marguerite sa fille, donne une serviette marquée de deux bouts de fil d'argent, 8 septembre 1659... Le seigneur d'Escandaillac donne un canapé rouge...

Cette chapelle, estimée avec ses friches et 23 pieds d'arbres, d'un revenu de 19 livres 15 sols pour un capital de 366 livres, 10 sols, en 1790, fut vendue et démolie.

Digitized by Google

60. — Bouihonc (Sainte-Quitterie de Magnon), 4 l. ;
61. — Sancti Georgii de Bens (Saint-Georges de Rams), 10 s. ;
62. Prior de Montis Aurioli et Sancti Martini (Montauriol), 9 l.;
63. — Rovillo (Roubillon), 4 l.;
64. Capella de Laparada (Laparade), 6 l. ;
Archidiaconus de Montaudes (Montaut), 2 florins.

Total : 2 florins, 290 livres, 16 sols arnaudins (1).

J. Benaben.

(1) Valeri nomme 123 églises dont 9 prieurés de l'archiprêtré de Montaut, mêmes limites.

Digitized by Google

SYNODE

tenu à Agen, sous l'épiscopat de Mgr Mascaron, du 28 au 29 mai 1686[1], pour le rachat des offices de Receveur et de Contrôleur des décimes et impositions du Clergé.

Le Clergé a de tous temps contribué, sous des formes qui ont varié, à acquitter les charges de l'Etat. Il n'y a eu entre l'Ordre du Clergé et les autres Ordres que la différence dans la manière d'imposer les redevances et de percevoir ces impôts.

Nous ne ferons pas une étude spéciale de cette question, qui demanderait trop de détails et d'explications; nous nous bornerons, pour le sujet que nous avons à traiter, à rappeler que tous les ecclésiastiques et possesseurs de bénéfices ou de quelque bien d'église étaient soumis à la taxe des décimes. Les rois, à plusieurs reprises, ont établi des règlements très précis pour la perception de ces impôts qui frappaient le Clergé. Henri IV, par un édit du mois de septembre 1594, voulant que les finances de son royaume fussent dignement et fidèlement administrées au bien de son service et utilité commune de ses sujets, et voulant remédier aux désordres antérieurs, créa et érigea dix-sept receveurs généraux provinciaux des décimes et subventions du Clergé, ès dix-sept généralités anciennes de son royaume, à savoir : Paris..... Bordeaux où ressortissent Bazas, Acqs, Bayonne, Tarbes, Agen, Périgueux, Lectoure, Condom..... Auxquels receveurs particuliers desd. diocèses, chacun en la généralité où il ressortit, porteront et envoyeront dorénavant tous et chacun les deniers des décimes et subventions ordinaires et extraordinaires qui seront imposées sur ledit Clergé.

Lesquels receveurs généraux provinciaux jouiront de tels et semblables honneurs et privilèges et prérogatives, prééminen-

---

(1) Jules de Mascaron fut évêque d'Agen de 1679 à 1703.

Digitized by Google

ces, franchises et libertés, dont jouissent les receveurs généraux de nos finances, en chacune des généralités, et des gages et taxations ci-après déclarées que nous leur avons ordonnées et ordonnons pour faire la recette, entretenement de leurs commis, port et voiture des deniers desdites décimes ordinaires et extraordinaires, des recettes générales provinciales en ladite recette du Clergé, à savoir : Le receveur général provincial en la généralité de Paris, 600 écus de gages ; le receveur de Bordeaux, 800 écus de gages et 6 deniers pour livre des deniers de sa recette..... Et il leur sera délivré pour l'exercice de leurs charges des provisions enregistrées, pour d'iceux offices jouis par ceux qui en seront pourvus, leurs hoirs successeurs et ayant cause et en disposer comme de leur propre chose et loyal acquêt. Et le roi ajoutait : Et lesdits du Clergé ne pourront les racheter ni rembourser les titulaires d'iceux, si ce n'est à une seule fois et à un seul paiement pour chacun office, tout de la finance par eux payée de l'acquisition d'icelui.

Tel est notre plaisir. Donné à Paris, septembre 1594 (1).

Supprimés en 1600, ces offices de receveur et de contrôleurs sont rétablis en 1608 (2). Louis XIII, par un édit de juin 1621, porta création d'un receveur et contrôleur particulier des décimes en chaque diocèse, avec faculté reconnue au Clergé de les rembourser. Nous érigeons, dit-il, établissons en chef et titre d'offices héréditaires un Receveur et Contrôleur particulier triennal des décimes en chacun diocèse de notre royaume. — Les émolûments du receveur et contrôleur d'Agen sont de 950 livres obole chacun (3).

En 1625, par un autre édit, Louis XIII augmente les gages des receveurs diocésains : celui de Bordeaux aura : 2,400 livres de gages et 3,235 livres 18 sols, 9 deniers de taxations à raison de 6 deniers par livre de recette ordinaire. Mais faculté est reconnue au Clergé de pouvoir rembourser ladite finance de ladite augmentation, en tous temps (4).

---

(1) *Mémoires du Clergé de France*, VIII, p. 1572.
(2) *Ibid.*, 1600.
(3) *Ibid.*, 1651.
(4) *Ibid.*, 1622.

Digitized by Google

Un arrêt du Conseil d'Etat du 19 janvier 1651 porte que Sa Majesté déclare que le Clergé jouira de la faculté de racheter les offices de receveur et contrôleur des décimes, tant principaux que particuliers (5).

De l'exposé de ces documents il résulte que les charges ou fonctions de receveur et de contrôleur des décimes du Clergé étaient très lucratives et très avantageuses pour ceux qui en étaient pourvus, et par suite très onéreuses pour le Clergé. C'est ce que comprit Mgr Mascaron. Ce prélat, qui venait de bâtir le Séminaire et avait fait appel à son Clergé pour lui aider dans cette grande œuvre, entreprit de dégrever les bénéficiers de son diocèse en lui proposant de racheter les offices de Receveur et de Contrôleur des décimes ecclésiastiques.

L'office de Receveur ancien était à cette époque la propriété du sieur Barbier de Lasserre (1) qui évalua à la somme de 35,000 livres la valeur de sa charge.

L'office de Receveur alternatif appartenait, pour une part, au sieur de Lavigerie, conseiller au Parlement de Guienne, et à son épouse, et cette part était estimée 35,000 livres.

L'office de Contrôleur appartenait au sieur de Castelnaud et à la dame son épouse, et cette part était estimée 19,000 livres.

Les dames de Castelnaud et de Lavigerie étaient héritières de feu sieur de la Crompe, acquéreur et engagiste desdits offices.

Ce rachat exigeait donc la somme de 89,000 livres que le Clergé devait verser et rembourser pour obtenir la propriété des offices de Receveur et de Contrôleur.

---

(1) Messire Claude Barbier de La Serre dont il est ici question naquit à Agen le 8 octobre 1668; il était fils de sieur Claude de Barbier, seigneur de la Serre, conseiller du Roy en la Cour des Aydes de Guienne, et de feue dame de Brussy. Cette famille de Barbier installée à Agen sous Mgr de Gélas, acheta d'abord la propriété de Lasserre, paroisse d'Artigues, juridiction d'Agen, et plus tard, vers 1639, le domaine et château de Goulens. Cette famille a donné un grand nombre de ses membres au clergé régulier et séculier. Elle est représentée encore aujourd'hui par le docteur Barbier de Lasserre, médecin à Agen, propriétaire à Goulens, et par son frère résidant à Laplume.

Digitized by Google

Mgr Mascaron crut qu'il pouvait compter sur le concours de son Clergé pour procurer cette somme et c'est dans ce but qu'il convoqua le Synode dont nous allons rapporter les actes.

Observation : On distinguait trois sortes de Receveurs particuliers des décimes du Clergé : Les *anciens*, les *alternatifs* et les *triennaux*. Ces divers Receveurs tiraient leur qualification des temps différents où ils furent créés. La première création remonte à l'édit d'Henri II, du mois de juin 1557 (1).

P. Dubourg.

ACTES DU SYNODE DE 1686

Sous l'Épiscopat de Mgr Jules de MASCARON, Évêque d'Agen

Extrait du verbal de la convocation, tenue, assistance et délibération du Sinode diocésain d'Agen, indit par messire Jules de Mascaron, évesque et comte d'Agen, conseiller du Roy en ses conseils et son prédicateur ordinaire, commencé le 28 mai 1686 et fini le 29e de l'année 1686.

Y estant mondit seigneur Evesque, et assistants : M. Collier, vicaire-général; M. Daurée, official; Roussel, lieutenant; Sabouraux, promoteur; Olive, sous-promoteur du diocèse. Ensemble M. de Ducros, grand archidiacre; Boissonnade, chantre et député de la Cathédrale; Ratier, chanoine et député de la Collégiale; Beaumont, doyen et député du Chapitre de Pujols; Grafeuil, chanoine et député du Chapitre du Mas; le sieur Sevin, archiprêtre de l'Archiprêtré du siège d'Agen; Lagarenne, curé de Saint-Sulpice, archiprêtre de Tournon; Massac, curé d'Aiguillon, archiprestre de Montpezat; Tancoigne, curé de Gontaud, archiprestre de Tonneins; Dandraut, curé de Saint-Etienne de Fougères, archiprestre de Monclar: Led. Beaumont, archiprestre de Villeneuve; Bourrillon, curé de Seiche, archiprestre de Marmande; Feydit, curé de Saint-Victor, archiprestre de Ferrussac; Lantourne, archiprestre et curé de Villeréal; Augié, curé de Sauveterre, archiprestre de Fumel ; Sabouroux, curé de Notre-Dame; Dalès, archiprestre de Lauzun, et Capoulau, curé

(1) *Mémoires du Clergé de France*, VIII, p. 1839, etc.

Digitized by Google

de Saint-Nazaire, archiprestre de Sainte-Foy. Et environ trois cents curés et plusieurs autres ecclésiastiques comme se certifie de la place Sinodale.

Ledit seigneur et l'assemblée composant ledit Sinode ont procédé suivant l'usage et coustume et règlement du clergé, à la nomination de mess. les sindics et députés au Bureau du présent diocèse d'Agen. Et après diverses propositions et considérations, d'un commun accord et consentement, M. Bonaventure Roussel, prestre et chanoine de l'église collégiale d'Agen, a été nommé, créé et esleu pour sindic et député au Bureau du présent diocèse; et pour députés au Bureau dudit diocèse et Clergé d'Agen ont esté aussi nommés, esleus et créés : MM. Jean Ducros, grand archidiacre; Jean Daurée, archidiacre et chanoine de la Cathédrale d'Agen, official d'Agenois; Chrisostôme de Sevin, chanoine de ladite église cathédrale, curé de Saint-Etienne de Fougère; Daunefort, curé de Puymirol; Canessin, curé de Cazideroque; Lesparre, curé de Sainte-Livrade; Hugonis, curé de Frespech; Flouret, curé de Saint-Amans de Castelcullier et Gigault, curé de Saint-Robert.

La susdite élection faite, par le commandement dud. seigneur Evesque, par le greffier du Clergé a été dit qu'il se trouvera des personnes qui presteront au diocèse, à raison du denier vingt, les sommes nécessaires pour le rachat des offices des sieurs Receveurs et Contrôleurs des décimes du présent diocèse.

L'assemblée a donné pouvoir à mess. les sindics et députés du Bureau d'emprunter les sommes qu'ils trouveront nécessaires pour le rachapt desd. offices ou partie d'iceux, ainsi qu'ils trouveront à propos, selon la faculté que le diocèse en a, leur donnant pouvoir d'affecter, pour cet effet, au profit de ceux qui presteront, tous les biens et revenus ecclésiastiques du diocèse d'Agen, même pour leur plus grande asseurance, les subroger au privilège et hypothèques desd. sieurs officiers des décimes et de poursuivre lesd. officiers des décimes en justice, sils refusent de remettre lesdits offices, et prendre leur remboursement. Ainsy signés au bas dudit verbal : Jules, évesque et comte d'Agen; Colin, vicaire-général; Roussel, sindicq ; Sevin, archiprestre du siège; Feydit, archiprestre de Ferrussac; Beaumont, archiprestre de Villeneubve et doyen de Pujols; Avoyer, archiprestre de Villeréal; Bourrillon, archiprestre de Tonneins; Sabouroux, archiprestre de Lauzun; Saint-Sulpice de La Garenne, archiprestre; et moy aussi signé Flouret, greffier.

Donné pour coppie par moy Passalaigue, notaire royal.

Digitized by Google

A la suite de cette élection synodale eut lieu la séance du Bureau du Clergé d'Agen du mardi 27 août 1686.

Y présidant Mgr l'Evesque et comte d'Agen et y assistant :

Mess. Daurée et Collier, vicaires-généraux ; Ducros, archidiacre de la Cathédrale ; Sevin, chanoine de lad. Cathédrale ; Roussel, syndicq du clergé et chanoine de la Collégiale ; Dandraud, curé de Saint-Etienne et de Fougère ; Lesparre, curé de Sainte-Livrade ; Hugonis, curé de Frespech ; et Flouret, curé de Saint-Amans, députtés.

Le Bureau ayant, en conséquence de la délibération prise au sinode dernier, examiné les finances, gages et attributions des sieurs recepveurs et controlleurs des décimes, et trouvé estre advantageux au clergé d'emprunter au denier vingt, vingt-un, ou autre rente plus advantageuse, les sommes nécessaires pour le remboursement de ce quils ont financé a esté *délibéré et arresté* que ledit Rachapt auxdits offices, ou partie d'iceux, sera fait le plustôt qu'il se pourra ; et à ces fins donne charge et pouvoir au dit sieur Roussel, sindiq, d'emprunter où il trouvera, d'une ou de plusieurs personnes, lesdites sommes à ce nécessaire, en rente constituée au denier vingt, vingt-un ou autres plus advantageux audit clergé ; et à ces fins obliger les biens et revenus dudit clergé et donner aux créditeurs toutes les asseurances de droit et de justice, comme il advisera. Lequel rachapt, il faira volontairement, s'il se peut, et en reffus, lui donne pouvoir de poursuivre en justice lesdits sieurs officiers des décimes, reffusant ou dilayant de faire, pour raison de ce, tous actes et exploits que besoin sera.

Ainsi signés à l'original qui est dans le livre des délibérations du Bureau du Clergé : Jules, evesque d'Agen, et moy aussy signé, Flouret, greffier.

Autre séance du Bureau du Clergé d'Agen du jeudi 9 janvier 1687.

Président Mgr l'Evesque et comte d'Agen et assistant mess. : Daurée, archidiacre et chantre de l'église cathédrale, et Collier, chanoine de la Collegiale, vicaires généraux ; Roussel, chanoine de lad. Collégiale et sindicq de la Cathédrale ; Canesin, curé de Quazideroque ; Lesparre, curé de Sainte-Livrade ; Hugonis, curé de Frespech ; Flouret, curé de Saint-Amans de Castelcullier ; Gigault, curé de Saint-Robert ; et Daunefort, curé de Puymirol, deputtés au Bureau du Clergé.

Digitized by Google

Sur *ce qui a esté représenté* par led. sieur Roussel, sindicq, concernant le rachapt des offices des recepveurs et controlleurs des décimes du présent diocèse, ce Bureau, conformément aux délibérations précédentes, tant du Sinode que du Bureau, a délibéré, résolu et arresté qu'il sera emprunté somme convenable et suffisante à rente constituée au denier vingt, vingt-un, ou vingt-deux, pour le rachapt desd. offices, de passer tous contracts d'obligation et subrogation que besoin sera, mesme de faire procuration à une ou plusieurs personnes de prendre comme dessus, à rente constituée, l'argent où il sera treuvé, à condition de l'employer audit rachapt, et de faire pour ledit rachapt tous les actes et diligences que besoin sera, prometant d'avoir le tout pour agréable et de le relever indemne.

Ainsi : signés : Jules, evesque et comte d'Agen ; Daurée, vicaire général ; Hugonis, Lesparre, Daurée, vic. général ; Collier, vic. général ; Ducros, députté ; Sevin, deputté ; Roussel, sindicq.; Daunefort, dép.; Flouret, dép.; Gigault, dep.; Canesins, députté, et moy aussi signé : Flouret, greffier.

Autre séance du Bureau du Clergé d'Agen (20 avril 1687) :

Y présent Mgr l'Evesque et comte d'Agen ; et assistants : mess. Daurée, archidiacre, chanoine de la Cathédrale, et Collier, chanoine de la Collegiale, vicaire général ; Ducros, grand archidiacre, et Sevin, chanoine de la Cathédrale ; Roussel, chanoine de la Collégiale, sindicq du Clergé, et Flouret, curé de Saint-Amans, de Castelcullier, députtés.

Le Bureau, conformément au pouvoir donné par le Sinode de Mess. les Beneficiers du présent diocèse du 28 mai dernier et par les délibérations précédentes prises au présent Bureau, a de nouveau délibéré et arresté que le rachapt de l'office de recepveur ancien des décimes du présent diocèse, dont le sieur de Barbier de La Serre est pourveu, et l'office de recepveur alternatif des décimes appartenant au sieur Lavigerie, conseiller au Parlement de Guienne, ou à la Dame son épouse, ensemble l'office de controlleur ancien des décimes appartenant au sieur de Castelnaud ou à la dame son épouse, héritiers ou légataires de feu sieur de la Crompe, sera incessamment fait, et à ces fins le Bureau donne pouvoir aud. s^r Roussel, sindicq, d'emprunter à rente constituée, au denier vingt, vingt-un ou vingt-deux, d'une ou plusieurs personnes, à la part où il trouvera, la somme de 89 mille livres pour être employée, sçavoir :

Digitized by Google

35.000 livres au remboursement de la taxe et finance desd. sieur et dame de Castelnaud. Et à ces fins d'obliger les biens et revenus ecclésiastiques desdits sieurs bénéficiers du présent diocèse, même de subroger ceux qui pesteront lad. somme, ou partie d'icelle, au lieu, droit et place et hypothèque desd. sieurs officiers des décimes, pour les sommes qu'ils presteront et de porter annuellement, où il conviendra, la rentte à la fin de chaque année et eslire domicile où besoin sera. Comme aussi luy a donné pouvoir de s'obliger par exprès de leur déclarer, huit jours après le remboursement fait, que les sommes qu'il aura employées audit remboursement sont les mêmes deniers et espèces qu'il avait reçues et empruntées desdits sieurs crediteurs, et les subroger de nouveau, en tant de besoin seroit, en hypothèques desd. officiers remboursés ; comme aussi s'oblige de remettre aux dits sieurs créanciers et à celui dont ils conviendront, copie collationnée de finance et provision desdits offices, avec faculté aud. diocèse d'Agen de se racheter quand bon lui semblera en advertissant lesd. créanciers deux mois auparavant, à cette condition toutefois que lesd. créantiers ne pourront jamais contraindre led. clergé d'Agen au payement des sommes principales, qu'au cas seulement où ledit clergé discontinuerait le payement de la rentte d'icelles, pendant trois ans consécutifs.

Ainsi signés à l'original : Jule, evesque et comte d'Agen ; Daurée, vic. général ; Collier, vic. général ; Ducros, députté ; Sevin, id.; Roussel, *sindicq*, *députté*, et moy signé : Flouret, greffier.

Procuration pour emprunter la somme de 89.000 livres, donnée à M. Roussel, sindicq du Clergé, le 20 août 1687.

Dans le palais épiscopal de la ville d'Agen, ce jourdhui X^e du mois d'avril 1687, par devant notaire royal soubsigné, présents les témoins bas nommés, ont été constitués en leurs personnes messire Jules de Mascaron, evesque et comte d'Agen, conseiller du Roy en ses conceils, et son prédicateur ordinaire ; vénérables Mrs Mes Jean Daurée, archidiacre et chanoine en leglise cathédrale d'Agen, et Pierre Estienne Collier, chanoine de l'église collégiale d'Agen, vicaire général dudit seigneur evesque ; Jean Ducros, grand archidiacre ; Chrisostome Sevin, chanoine de lad. église cathédrale, habitant dud. Agen, et Martial Flouret, prestre et curé de Saint-Amans de Castelcullier, y habitant, tous deputtés au Bureau du Clergé d'Agenois, lesquels, en exécution du pouvoir à eux donné

Digitized by Google

par tous les bénéficiers du diocèse d'Agen au sinode diocésain du 28 mai dernier, et délibération prise ce jourdhuy au Bureau du Clergé, ont fait et constitué procureur Mr Me Bonaventure Roussel, prestre, chanoine en lad. église collegiale d'Agen et sindicq dud. Clergé d'Agenois, habitant aud. Agen, présent et acceptant, pour par exprès emprunter pour le diocèse d'Agen, à la part où il trouvera, d'une ou plusieurs personnes, à rente constituée, au denier vingt, vingt-un ou vingt-deux, jusqu'à la somme de 89.000 livres pour employer au rachapt desd. offices de recepveur ancien, recepveur alternatif et controlleur antien des décimes du diocèse, ainsi qu'il a esté résolu et délibéré par led. sindicq et Bureau du Clergé ; et pour cet effet donnons pouvoir aud. sieur de Roussel d'obliger tous les biens et revenus ecclésiastiques desdits sieurs bénéficiers, stipuler et promettre d'employer lesd. sommes qu'il empruntera, savoir : 35.0000 livres au remboursement dud. sr de Barbier de la Serre, provenant dud. office de recepveur antien ; pareille somme de 35.000 livres pour remboursement dud. sr de Lavigerie et de la dame son épouse, à qui l'office de recepveur alternatif appartient ; et la somme de 19.000 livres au sieur de Castelnaud et à la dame son épouse, à qui l'office de controlleur ancien appartient, comme lesdites dames estant héritières et légataires dud. feu sieur de la Crompe, acquéreur et engagiste desd. offices. Lesquels sieurs créantiers qui feront lesdits prêts seront et demeureront subrogés audit droit, lieu, place et hypothèque desd. sieurs officiers, à la concurrence desd. sommes qu'ils presteront aud. sieur de Roussel. Et après avoir fait l'emploi de leur argent aud. remboursement desd. sieurs officiers, selon la faculté que le Clergé en a par les édits et déclaration du Roi, et contrat passé entre led. Roy et le Clergé, led. sieur de Roussel, audit nom de sindicq, sera tenu de déclarer dans huit jours au plus tard que lesd. payements et remboursements ont esté faits des mêmes deniers et espèces par lui empruntées. Et subrogeant de nouveau lesd. sieurs créditeurs en hypothèque spécialle desd. sieurs officiers remboursés, et leur remettre coppie en forme de quittance desd. officiers, et coppies collationnées de leurs permissions et quittances de finance, comme aussi luy donnent pouvoir d'estipuler que les rentes des sommes qu'il empruntera, sera portée et payée annuellement dans les lieux où il faira emprunt, où il pourra aussi faire eslection de domicile, pour y estre faits tous actes requis et nécessaires pour l'exécution des contrats qu'il passera avec lesd. sieurs créditeurs, à condition que led. clergé d'Agen pourra

Digitized by Google

faire le rachapt et amortir lesd. renthes, quand bon lui semblera, en advertissant deux mois avant lesd. créantiers, et que led. Clergé ne pourra estre contraint au payement dud. capital desd. sommes empruntées, si ce n'est à défaut de payement de lad. renthe pendant trois années consécutives, promettant avoir pour agreable et entretenir tout ce que par led. Roussel sera fait et réglé quant à ce, surtout le relepver indempniser et pour ce faire obligent les biens et revenus ecclésiastiques desd. sieurs bénéficiers du présent diocèse, conformément aux dites délibérations du Sinode et du Bureau. Ainsi l'ont promis et juré en présence de Me Jean Bailhe, prestre, et sr Jean-Martin Bourgeois, habitans dud. Agen soubsignés, avec led. seigneur Evesque, et Sevin, députté, led. sr Roussel, Collier, Dourée, Ducros, Sevin, Flouret et Baille Martin, Passelaigue, notaire aussi signés à l'original de lad. Procuration; duquel le présent a été tiré par moy, notaire royal, soubsigné, que je en mon pouvoir signé escolier, notaire royal.

Donné pour coppie par moy Passelaigue.

Compte que présente, remet et affirme contenir vérité, par devant nous Mgr l'Evesque et Comte d'Agen et Messieurs les Députtés composant le Bureau du Clergé de ce diocèse, cejourd'huy 5 septembre 1687, Bonaventure Roussel, prestre, chanoine de Saint-Caprais et sindicq du Clergé, du reste de son dernier compte, de toutes les sommes qu'il a empruntées par l'ordre dudit seigneur et du Bureau pour le rachapt des offices des Recepveurs antiens et alternatifs et des controlleurs antiens et alternatifs et triennal, et de ce qu'il a reçu de la vente qu'il a faite aux Pères du Tiers Ordre de Saint-François, de la maison où habite à présent le Séminaire des ecclésiastiques du diocèse.

Recepte. — Premièrement dit le comptable qu'ayant rendu compte au Bureau de la somme de 800 livres qu'il avait empruntée par délibération dud. Bureau, par l'acte de closture dud. compte, il resta redevable de 30 livers 19 sols 9 deniers, comme il paroit par le double dudit compte qui avait été remis dans les archives du Bureau et passé en recepte, soit..... 30 l. 19 s.

Il expose ses divers emprunts.

Il a prins : Du sr Christaud, procureur de sr

Digitized by Google

Marc-Anthoine Chambert, conseiller du Roy, receveur des décimes à Bordeaux ..... 15.000 l.
à la rente constituée de 750 livres par an.

Des Religieuses Carmélites d'Agen..... 4.000 l.
à rente constituée de 200 livres par an.

Des Religieuses du Chapelet..... 9.021 l. 10 s.
à la rente constituée de 451 l. 1 s. 6 d.

A Toulouse, de M. Victor Dubreuil, sieur de la Godinière ..... 12.000 l.
à la rente constituée de 600 livres.

De messire Léonard de Laigneau de Bessan, conseiller au Parlement de Toulouse..... 7.000 l.
à la rente constituée de 350 livres.

De demoiselle Marguerite de Reniès..... 2.000 l.
à la rente constituée de 100 livres par an.

Des Religieuses de la Visitation de Toulouse, la somme de ..... 8.000 l.
a la rente constituée de 400 livres.

De Me Pierre Dubarry, advocat au Parlement. 1.000 l.
à la rente constituée de 50 livres.

De la table des Obits de l'église métropolitaine de Toulouse ..... 7.000 l.
à la rente constituée de 350 livres.

De M. l'abbé Larafinie, prestre..... 4.000 l.
à la rente constituée de 200 livres.

Du sr Cabrol, procureur au Parlement..... 1.000 l.
à la rente constituée de 50 livres.

Des Religieuses de Notre-Dame du Coing du Sec ..... 6.000 l.
à la rente constituée de 300 livres.

De M. de Caulet, président au Bureau des Finances de Toulouse..... 6.000 l.
à la rente constituée de 300 livres.

De M. le chevalier d'Agret..... 6.000 l.
à la rente constituée de 300 livres.

De M. Claude Barbier, conseiller en la Cour des Aydes de Guienne..... 2.800 l.
à la rente de 140 livres.

Des Religieuses de Fongrave..... 2.000 l.
à la rente constituée de 100 livres.

Digitized by Google

De dame Louise Danceau, femme de Charles Ducauze de Nazelles..... à la rente constituée de 100 livres.	2.000 l.
Plus de Marie-Louise Danceau..... à la rente constituée de 150 livres.	3.000 l.
De M. Seillade, prêtre..... à la rente de 25 livres.	500 l.
Vente aux Pères du Tiers-Ordre de Saint-François de la maison du Séminaire, place de Paulin, pour aider à payer les frais du Séminaire bâti hors ville	3.000 l.
De M. Charles de Raignac, advocat au Parlement ..... à la rente de 125 livres.	2.500 l.
Recepte totale.....	130.052 l. 9 s.

Suit la dépense faite pour le remboursement.

Et du tout coppie tirée de son original qui est dans les Archives du Clergé, cejourd'hui 18 de février 1688. Passalaigue, notaire, signé.

Voici quel fut l'emploi des fonds recueillis :

Despenses. — I. Premièrement dit le comptable qu'en exécution des actes des Sinode et délibérations du Bureau qu'il a produites au 2e article de sa recepte et procédant au rachapt de l'office de Controlleur triennal des décimes dont M. de Faure estoit engagiste (1), il auroit payé audit sr de Faure la somme de 24,621 livres 10 sols 2 deniers, à quoi apprès une exacte discussion faite avec led. sr de Faure, auroit esté trouvé revenir le prix total du corps, taxes, arrérages des gages et loyaux coûts dud. office, savoir : pour led. corps d'office et taxes, 24,356 livres 6 sols 6 deniers; pour les arrérages de ces gages, 1,245 livres 3 sols 8 deniers, et 20 livres pour les loyaux coûts.

Lequel payement fut fait aud. sr de Faure en 18,490 livres 16 sols

(1) Noble Jean de Faure de la Garde, sieur de Beauregard, écuyer et capitaine au régiment de Périgord, était fils de Bernard de Faure et de demoiselle Marie de Saint-Gillis. Il épousa demoiselle Thérèze Barbier de la Serre. Les de Faure étaient une vieille famille noble établie à Agen depuis assez longtemps.

Digitized by Google

8 deniers d'argent comptant à lui délivré, et 6,130 livres 13 sols 6 deniers, consignés entre les mains du s^r Passelaigue, un des greffiers du Clergé laissant l'ordre du Bureau à cause de deux oppositions à lui faites par le s^r de Grimard, chanoine et chapelain de la Chappellenie de Cahusières, et le s^r de Misandres, pour des prétentions qu'ils disoient avoir sur led. s^r de Faure, moyennant lequel payement et consignation led. s^r de Faure auroit fait démission dud. office en faveur du Clergé et auroit remis ès mains du comptable tous les tiltres en composant les tiltres et attributions, comme de tout le contenu au présent article paraît par le contrat passé entre led. s^r de Faure et le comptable le 3 mars de la présente année, retenu par Grand, notaire, les tiltres dudit office au nombre de vingt, et les oppositions faites par led. s^r de Grimard et de Misandres, avec tous les actes en dépendant, que le comptable produit, déclarant que la consignation qu'il avoit faite à l'occasion de l'opposition dud. s^r de Grimard a esté du depuis levée du consentement de toutes parties, et le payement fait de la somme de 3.800 livres par le s^r Passelaigue aud. s^r de Faure, comme il paraît par acte du 12 juin de la présente année, retenu par Gelieu, notaire, que le comptable produit aussi, et moyennant ce demande qu'il lui soit tenu en dépense la somme de 24,621 livres 10 sols 2 deniers.

II. Dit de plus led. comptable que procédant au rachapt de l'office de *Recepveur* antien, dont Me Barbier, conseiller en la Cour des Aydes de Guienne estoit engagiste, apprès une discussion exacte faite avec lui de tout ce qui pouvoit estre deu du corps et taxe dud. office, avec les loyaux coûts et distractions des acquisitions faites par led. Clergé de parties des attributions, comme il est exprimé dans led. contrat de rachapt, il lui auroit payé argent comptant la somme de 35,096 livres 2 sols 6 deniers. Led. s^r de Barbier ayant déclaré qu'il avoit reçu dud. Gelieu, commis à la recepte des décimes, la somme de 820 livres pour tous les arrérages de ses gages de la présente année à lui deus, jusqu'au jour du contrat passé entre lui et le comptable le 8 mai de la présente année, et moyennant ce, ayant fait démission et vente dud. office de *Recepveur antien*, en faveur du clergé. Il a remis au comptable tous les tiltres, au nombre de dix-neuf, composant le corps et les taxes dud. office que le comptable remet avec led. contrat de revente, ensemble deux quittances, l'une de 3.860 livres ; l'autre de 2.000 livres, avec la levée de l'opposition desd. sommes que le s^r de Lanauze, beau-

Digitized by Google

frère dud. s^r Barbier, et des religieuses du Chapelet de la présente ville avoient fait faire sur le comptable, et moyennant ce demande le comptable que le Bureau ait à lui tenir en compte et despense lad. somme de 35.906 l. 2 sols, 6 deniers = 35.906 l. 2 s., 6 d.

III. Plus led. comptable dit que procédant au rachapt de l'office de *Recepveur alternatif*, dont Madame de Lavigerie, héritière de feu M. de la Crompe, estoit engagiste, après une discussion faite de tout ce qui pouvoit lui estre deu du corps et taxe dud. office, avec les loyaux coûts, distraction des acquisitions faites par led. clergé, de partie des attributions, comme il est exprimé par led. contrat de rachapt, il lui auroit compté en argent la somme de 33.212 livres, 2 deniers.

Mme Darche, veuve de feu M. de la Crompe et usufruitière dud. office, ayant déclaré qu'elle estoit payée des arrérages des gages dud. office à elle deus jusqu'au jour dud. rachapt, ainsi que du tout il paroit par le contrat passé avec lad. dame de Lavigerie, dame Darche, sa mère et le comptable, retenu par Gelieu, notaire, le 10 mai 1687, avec l'acte d'hautorisation que M. de Lavigerie a faite à ladite dame sa femme par la reception de lad. somme, et de dix-neuf tiltres du corps et taxes dud. office remis par lad. dame de Lavigerie, que le comptable produit, moyennant quoi il demande que le Bureau lui passe en despense lad. somme, 33,212 livres 0 sol 6 deniers.

IV. Dit encore le comptable que procédant au rachapt de l'office de *controlleur antien* des décimes de ce diocèse, apprès une discussion faite avec Mme de Castelnau, héritière de feu M. de la Crompe, et engagiste dud. office, il lui auroit compté réellement en argent 60,613 livres 1 sol 1 denier pour le prix du corps et taxe dud. office avec les loyaux coûts, distraction des acquisitions faites par le Clergé des parties des attributions, comme il est exprimé dans led. contrat de rachapt, lad. dame Darche, usufruitière dud. office ayant declaré qu'elle estoit payée de tous les arrérages de gages à elle deus jusqu'au jour du contrat passé, revenant à la somme de 356 livres 15 sols, comme du tout il paroit par led. contrat que led. comptable a passé avec lesd. dames le 10 mai de la présente année, retenu par Gelieu, par l'acte d'hautorisation que le s^r de Castelnau a fait à lad. dame, sa femme, à l'effet de la reception de lad. somme et par dix-neuf tiltres composant le corps et attributions dud. office, par lad. dame remis, que le comptable a produits, et moyennant ce

Digitized by Google

demande que lui soit alloué en despense lad. somme de 16,613 livres 1 sol 1 denier.

V. Déclare encore led. comptable que procédant au rachapt de l'office de *controlle alternatif* des décimes de ce diocèse, dont le s^r Conte étoit engagiste, après une discussion faite avec lui par MM^es Daurée et Sevin à cet effet depputés, le comptable lui auroit payé pour le prix du corps, des taxes et loyaux coûts dud. office, distraction des acquisitions faites par le Clergé de partie des attributions, comme il est exprimé dans led. contrat de rachapt, la somme de 11,692 livres 4 sols 4 deniers, par contrat passé avec lui le 15 mai de la présente année, retenu par Passelaigue, en vertu duquel contrat de lad. somme de 11,692 livres 4 sols 4 deniers led. s^r Conte en avait délivré au s^r Raignac la somme de 2,500 livres, et pareille somme au s^r Baret, ses beaux-frères pour la dot de leurs femmes, suivant que led. s^r Conte en étoit chargé par son contrat de mariage, portant don et vante dud. office, et le restant de lad. somme, nonobstant led. contrat et quittance que le s^r Conte avoit fait, attendu une opposition, que le s^r Sériès, marchand, y a fait et que lad. somme fait partie du dol de la femme dud. s^r Conte, du consentement mutuel dud. s^r Conte et du comptable, elle a resté par un acte subséquent, retenu par led. Passelaigue, jusqu'à ce que led. s^r Conte aura fait lever l'opposition dud. s^r Sériès et qu'il aura payé finalement tout ce qu'il peut devoir à M. Guinet, seigneur de Monbalein, et de l'achat qu'il lui a fait de la maison et biens dépendans de Péchon, lesquels biens ainsi acquittés demeureront spécialement hypothéqués pour le dol de la demoiselle femme du s^r Conte, hors toutefois la somme de 600 livres, que led. s^r Conte a voulu délivrer aud. s^r de Raignac pour les causes énoncées dans led. acte que le comptable produit, ensemble le 1er contrat passé avec led. s^r Conte et seize tiltres composant le corps et taxes dud. office par lui remis et moyennant ce, demande qu'il lui soit alloué en despense la somme de 11,692 livres 4 sols 4 deniers.

VI. Dit de plus led. comptable que feu M. de Barbier de la Serre, vivant conseiller en la Cour des Aydes de Guienne, ayant eu par testament de son père le droit de jouir dud. office de *controlleur alternatif* pendant le temps de la minorité de M. de Barbier, à present chanoine de Saint-Caprais, et qu'il a donné et vendu led. office de *controlleur* aud. s^r Conte lorsqu'il maria sa fille avec lui pendant la minorité dud. s^r Barbier, ayant payé et acquis deux taxes, l'une

Digitized by Google

de 2,562 livres, imposée en 1640; et l'autre de 2,057 livres 10 sols imposée en 1645, M. de Barbier aurait vendu les deux taxes à feu s^r Posterle (1); et le comptable désirant les rachepter comme estant les dépendances dud. office de controlleur *alternatif*, il avait payé à la demoiselle de Serville, veuve et héritière de feu s^r Posterle, le prix des deux dites taxes, revenant à la somme de 4,619 livres 10 sols comme il paroit par le contrat de rachapt passé avec lad. demoiselle le 15 mai de cette année, retenu par led. Passelaigue, notaire, que led. comptable produit avec les deux quittances de payements faits au Roy des deux taxes et le contrat d'achapt que led. feu s^r Posterle en avoit fait aud. s^r de Barbier, et moyennant ce, demande que le Bureau lui passe en despense la somme de 4,619 livres 10 sols.

VII. Dit encore le comptable que led. s^r Conte ayant durant le temps qu'il possédait led. office de *controlleur* acquis une taxe de 1,423 livres imposée en 1679, et ayant ensuite vendu sa dite taxe aux Religieuses du Chapelet de la presente ville, le comptable a racheté lad. taxe et paye aux Religieuses la somme de 1,423 livres, comme apport par led. contrat de rachapt, qu'il a passé avec elles, retenu par Passelaigue led. jour 15 mai de la presente année, que le comptable produit avec la quittance du payement fait au Roy du montant de lad. taxe et le contrat de l'achapt que les Religieuses en avoient fait aud. s^r Conte; et moyennant ce, demande led. comptable que le Bureau lui passe en dépense la somme de 1,423 livres.

VIII. Dit de plus led. comptable qu'en vertu d'une délibération du Bureau du 2 juin de la présente année, ayant fait vente aux Pères du Tiers-Ordre de Saint-François de la province de Guienne, de la maison située en la présente ville, rue de Paulin, où habite à présent le *Séminaire des Prestres* du diocèse, pour 4,400 livres, de lad. somme suivant la clause et condition prise dans lad. délibération, il auroit reçu desd. Pères du Tiers-Ordre la somme de 3,000 livres qu'il auroit, suivant l'intention du Bureau, remise à Mgr l'Evesque

(1) Sieur Arnaud de Posterle, écuyer, dont il est ici question, fut capitaine exempt des gardes du Roi en la Grande Prévôté de France. Il acheta le domaine et la terre de Saint-Philip en la juridiction de Caudecoste du Marquis de Roquetaillade, sénéchal et gouverneur de la sénéchaussée d'Albret. Il avait épousé demoiselle Magdeleine de Serville.

Le sieur de Posterle avait une résidence en la ville d'Agen. (Voir *Monographie de Caudecoste*, p. 265, etc.

Digitized by Google

d'Agen pour estre employée au bastiment qui est fait hors la ville pour la maison destinée pour l'habitation dudit Séminaire, comme du tout paroit par lad. délibération, le contrat passé par le comptable avec lesd. Pères, et le bilhet de Monseigneur l'Evesque portant réception des 3,000 livres, que le comptable produit, et moyennant ce, demande que le Bureau lui passe en dépense la somme de 3,000 livres.

IX. Plus dit led. comptable qu'il a fait plusieurs fraix et despens pour l'emprunt et l'employ des susd. sommes dont il a fait un état distingué en articles, montant led. état à 703 livres 18 sols, que le comptable demande lui être passé par le Bureau en dépense, soit 703 livres 18 sols.

Monte la totale despense contenue en neuf articles à la somme de 130,981 livres 6 sols 3 deniers.

Partant se trouve que la despense qui monte à 130,981 livres excède de la somme de recepte montant à 130, 052 livres 9 sols 9 deniers de la somme de 928 livres 16 sols 6 deniers, laquelle somme sera passée en dépense aud. s^r Roussel dans un autre compte qu'il va rendre au Clergé.

Fait double, clos et arresté au Bureau du Clergé, tenu dans le palais épiscopal ce jourdhui 5 septembre 1687.

Et ledit Roussel a remis toutes ses pièces justificatives dud. compte, qui ont esté remises dans les archives du Clergé.

Digitized by Google

VENTE DES EFFETS MOBILIERS

trouvés dans une malle appartenant à feu Solminiac, oncle de l'émigré Solminiac cadet

---

Sous ce titre, existe aux Archives départementales de Lot-et-Garonne (1) une pièce fort curieuse, que nous n'hésitons pas à publier ici, comme pouvant servir de document précieux pour l'étude du costume à la fin du XVIIIe siècle. Elle permet de constater officiellement quelle était la garde-robe habituelle d'un officier de cavalerie sous Louis XVI, de l'ordre de la noblesse et ayant ses entrées à la Cour.

Cette pièce a été copiée par notre excellent collègue et ami M. Oswald Fallières, qui nous l'a transmise pour être insérée, comme inédite, dans la *Revue de l'Agenais*.

Il est assez difficile d'identifier les trois personnages dont il est question, l'acte susdit ne fournissant sur eux, ni prénom, ni autre qualification, ni aucune indication généalogique.

Néanmoins, en consultant le beau travail sur la famille de Solminihac, publié par MM. le comte de Saint-Saud et Paul Huet, « avec étude critique, historique et archéologique du marquis de Fayolle » (2), nous estimons, M. l'abbé Dubois et moi, que « feu Solminiac », le propriétaire desdits effets, appartenait à la branche des Stutt, dits de Solminihac, seigneurs de Bouniagues, commune du canton d'Issigeac, et de Boisverdun, château dans la commune de Tombebœuf (Lot-et-Garonne), où très probablement dut se faire l'inventaire. Ce devait être Pierre Stutt de Solminihac, dit le *chevalier de Solminihac*, quatrième fils de Henry de Solminihac et de Marie-Olympe de Ségur, cornette de cavalerie au régiment de La Vieuville, qui vota, en 1789, à Bordeaux, aux Etats-Généraux,

---

(1) Série Q., canton de St-Barthélemy. Art. Solminiac émigré.

(2) *La famille et les origines du vénérable Alain de Solminihac*. Paris. H. Daragon, éditeur. 1905. In-8° de 250 pp., avec quatre gravures et un index.

Digitized by Google

dans l'ordre de la noblesse, et fut, croit-on, tué aux Tuileries en 1792. Il se maria deux fois : le 15 février 1773, avec Catherine Pan, et le 4 juin 1790 avec Françoise d'Absac.

Son neveu, « émigré », serait *Pierre-Jean*, fils cadet de son frère aîné Pierre Destut, baron de Saint-Pardoux, Boisverdun, Eymet, seigneur de Saint-Barthélemy, lequel Pierre-Jean, appelé le *chevalier de Solminihac*, était né à Bordeaux vers 1760, devint officier de chevau-légers le 30 mars 1780, puis capitaine au régiment royal de Lorraine, *émigra*, fut amnistié le 27 mai 1803, et mourut en 1838 seulement.

Il avait une sœur, *Alexandrine Elisabeth*, mariée le 9 mai 1785, à Pierre de Rossane, qui semble bien devoir être « la citoyenne Elisabeth Solminiac, dépositaire desdits objets » (1).

Cela dit, reproduisons *in-extenso* ce curieux document :

PH. L.

Aujourd'hui, neuvième prairial an III de la République française une et indivisible, nous Jean-Baptiste Teissier Severin, administrateur du district de Lauzun, commissaire nommé par led. district en vertu de son arrêté du sept prairial an III, pour procéder à la vente des effets contenus dans une malle appartenant à feu Solminiac, oncle de l'émigré Solminiac cadet, nous sommes transportés dans la maison habitée par la citoyenne Elisabeth Solminiac où est déposée lad. malle, la clef de laquelle nous a été remise par lad. citoyenne Solminiac, qui s'en était rendue dépositaire, et ayant fait ouvrir lad. malle, avons procédé à la vente des effets y contenus, de la manière suivante, en présence des citoyens Tessier et Joly, jeune, officiers municipaux :

Une chenille d'espagnolette et une veste de drap gris, le tout très usé, adjugé à Gerbaud aîné, pour trente livres, ci..... 30 l.

Un gilet de flanelle d'Angleterre demi-neuf, adjugé à Vèze, officier de santé, pour vingt livres, ci..... 20 l.

Une culotte de velours rayé à fleurs, doublée de futaine, adjugée à Bazon pour trente livres, ci..... 30 l.

Une culotte de drap de coton rayé gris usée, adjugée à Gerbaud pour onze livres, ci..... 11 l.

(1) Voir l'ouvrage précité. pp. 117-119.

Digitized by Google

Un habit de drap brun doublé de soye, boutons d'acier, fort usé, adjugé à Gerbaud pour cent livres, ci..... 100 l.

Un gilet de coton rayé et à fleurs, le devant doublé de soye, adjugé à Morin, pour trente livres, ci..... 30 l.

Une veste de drap de coton rayé, doublé de toile, le derrière et les manches de camelot, usés, adjugée à Gerbaud pour treize livres, ci ..... 13 l.

Une culotte de nankinette rayée violet et jaune, doublée de futaine, adjugée à Morin pour trente livres, ci..... 30 l.

Un habit de sillerine changeant, doublé de soye, usé, adjugé à la citoyenne Brunet pour quarante livres, ci..... 40 l.

Un habit de toile rayée, doublé de la même pièce (*sic*), demi-neuf, adjugé à la femme de Bourilhon pour cinquante livres, ci ..... 50 l.

Une veste de soye, rayée, doublée de soye blanche, demi-neuve, adjugée à Pierre Martin, pour vingt livres, ci..... 20 l.

Un habit de soye appelée gros-grame (?), doublé d'étamine pièce, presque neuf, adjugé à Pasqualie pour cent vingt livres, ci ..... 120 l.

Un gilet de velours en soye rayé vert et bleu, les manches et la doublure blanches, adjugé à la citoyenne Tessier pour soixante livres, ci..... 60 l.

Deux vestes de basin, sans manches, adjugée à la citoyenne veuve Bardèche pour soixante-dix livres, ci..... 70 l.

Deux vestes de mousselinette blanche, demi-neuves, adjugées au citoyen Plantou pour soixante livres, ci..... 60 l.

Une culotte de basin, croisé, demi-neuve, adjugée à Bajou pour trente livres, ci..... 30 l.

Huit chemises de toile de marchand, garnies de mousseline, demi-usées, adjugées à Pierre Dubernard pour deux cent dix livres, ci ..... 210 l.

Un chapeau et une cocarde fort usés, adjugés à Girou pour cinq livres, ci ..... 5 l.

Deux cravates de mousseline presque neuves, adjugées au citoyen Chadois pour vingt livres, ci..... 20 l.

Quatre paires de bas de soye, dont deux noires, une grise et l'autre rayée, très usés, adjugées à Gerbaud pour quatorze livres, ci ..... 14 l.

Trois paires de bas de filoselle gris, dont une paire à cotes, usés, adjugés aud. Gerbaud pour treize livres, ci..... 13 l.

Digitized by Google

Quatre paires de bas de coton blanc dont trois à cotes, usés, adjugés à Bazon pour vingt livres, ci..... 20 l.

Onze paires de chaussettes en fil gris et blanc, fort usées, adjugées à Gerbaud pour trente livres, ci..... 30 l.

Neuf cols de mousseline, assez bons, adjugés à Berger pour cinq livres, ci ..... 5 l.

Deux bonnets de coton usés, adjugés à Vèze pour six livres, ci ..... 6 l.

Trois mouchoirs de toile, servant de serretêtes, adjugés à la citoyenne Brunet pour cinq livres, ci..... 5 l.

Neuf mouchoirs de poche, rayés bleu et rouge, demi neufs, adjugés au citoyen Joly pour cent quarante livres, ci..... 140 l.

Deux paires de souliers et une paire de boucles de cuivre, demi usées, adjugées à Montaud pour soixante livres, ci..... 60 l.

Quatre rasoirs adjugés à Girou pour trente livres, ci..... 30 l.

Un étui de bois avec une paire de boutons de manche, de cuivre, adjugés à Freyssend pour vingt cinq sols, ci..... 1 l. 5 s.

Une malle usée, ferrée et fermant à clef, adjugée à Berger pour trente-trois livres, ci..... 35 l.

Un petit anneau d'or, adjugé à la citoyenne Tessier pour trente livres, ci ..... 30 l.

Un petit porte-feuille adjugé à Gerbaud pour quinze sols, ci ..... 15 s.

Toutes lesquelles sommes ci-dessus reviennent à celle de treize cent trente-sept livres, montant des effets ayant appartenu audit Solminiac et contenus dans ladite malle, et dont aucun n'a été soustrait. Ainsi avons mis fin au present verbal de vente les jour, mois et an susdits. Et avons signé avec lesdits citoyens Tessier et Joly. Signé : Tessier Severin, commissaire. — Enregistré à Miramont le 11 prairial an 3e de la République, reçu une livre. Margeride.

Digitized by Google

PETITE MONOGRAPHIE

DE LA

CONFRÉRIE DES PÉNITENTS BLANCS DE CAUDECOSTE

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES (1624-1791)

PRÉLIMINAIRES

Les murailles en ruine et les fossés des fortifications nous rappellent les luttes héroïques que la modeste ville de Caudecoste eut à soutenir, il y a plus de trois siècles, pour garder une inviolable fidélité à son Roi. Les registres manuscrits d'une époque contemporaine et d'autres plus récents racontent les faits et gestes de cette population toute pénétrée de sentiments religieux. Tous ces monuments de parchemin et de pierres clament aux générations nouvelles de garder bien avant dans leur cœur le culte du passé que nous pouvons ici peut-être mieux qu'ailleurs résumer dans ces deux mots : Dieu et Patrie.

Quelques pans de murs, vieux restes des fortifications presque entièrement disparues, rappellent le souvenir d'une de ces confréries établies à Caudecoste dans un siècle de foi. De la chapelle des Pénitents, il ne reste rien autre chose et la rue Gaiou semble présentement oublier ses origines à jamais célèbres, barbare héritière des noms de la « Coteleric » et de Saint-Jean.

Dans ce champ où est déjà passé un infatigable moissonneur (1), nous nous permettons cependant de glaner quelques épis oubliés par mégarde, et dans ce travail nous ajouterons quelques précisions qui nous feront mieux connaître la Confrérie des Pénitents blancs de la ville de Caudecoste.

---

(1) M. Dubourg, curé de Layrac, dans sa *Monographie de Caudecoste.*

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE (1624-1717)

CHAPITRE Ier. — **Occasion de la fondation de la Confrérie.**

a) *Relèvement des ruines matérielles et morales.* — Les luttes politiques et religieuses n'avaient pas épargné le Brulhois : Layrac et ses environs avaient ressenti les atteintes du Protestantisme. Cette ville fut un lieu de refuge accordé par Henri IV à ses coreligionnaires (1). On ne trouve néanmoins aucune trace de l'hérésie de Calvin à Caudecoste. Bien au contraire, les documents qui nous ont gardé le souvenir du sac et du pillage de cette ville en 1623 attestent hautement les sentiments catholiques de cette population. Guillaume de Labat, recteur de Saint-Sixte, rapporte : « ..... Et ce qui scandaliza beaucoup « les habitants, ce fut de voir que les soldats mangeaient de la « chair, bien que ce fut en temps de Carême. Et les bouchers « durent, par ordre, couppper et vendre chair publiquement « afin d'ajouter le sacrilège et le blasphème aux viols et aux « pilleries... (2). »

Il fallait relever les ruines matérielles et morales. N'écoutant que leur sentiment patriotique et religieux, les habitants de Caudecoste se mirent résolûment à l'œuvre. Les fortifications furent réparées sous la direction des consuls. Ce travail était terminé en 1627, lorsque M. de Chastenet vint faire la visite de Caudecoste dont il trouva les murailles, les tours, les fossés convenablement entretenus.

A cette époque, Caudecoste, petite juridiction du Brulhois en Armagnac, comprenait une population assez dense et ses habitants sentirent le besoin de s'unir pour résister plus efficacement aux ennemis de leur pays, comme aussi à la disparition ou à la diminution de l'esprit religieux. Cet adage « l'*Union fait la force* » n'avait pas échappé à ce peuple éprouvé. Mus par un sentiment de piété et de charité, ils essayèrent

(1) V. M. Dubourg, *Monographie de Caudecoste*, p. 87.
(2) *Ibid.*, p. 104.

Digitized by Google

de retirer le plus grand bien d'une association religieuse. De là, en 1624, la fondation des Pénitents blancs. Cette confrérie vint s'ajouter à d'autres déjà établies sous le vocable de Sainte Marie-Magdeleine, de Saint-Jean, de Saint-Joseph, de Saint-Eutrope. Loin de semer la zizanie ou la division, cette œuvre fut comme un ferment nouveau d'union, de charité, de dévouement.

Le vent soufflait alors à la formation des associations religieuses que nous trouvons dans presque toutes les villes du Midi: et notre Gascogne, si réfractaire maintenant aux idées religieuses, vivait alors d'une vie catholique intense. Témoins pour notre pays, les confréries de Dunes, d'Astaffort, de Layrac, d'Agen, etc... Chaque hameau, chaque village, chaque agglomération se faisait un honneur, par des obligations volontairement acceptées et scrupuleusement gardées, de contribuer à la prospérité et à la bonne harmonie de la société dont il était le centre.

b) *Registre de la Confrérie.* — Nous avons vu dans les archives paroissiales de Caudecoste ce précieux registre de 176 pages qui renferme toute la vie matérielle, morale et religieuse de la confrérie. Nous y trouvons les Statuts approuvés par les évêques de Condom en cours de visite pastorale, l'admission des sociétaires, l'élection des officiers, les travaux exécutés à la chapelle, les règlements de comptes, les inventaires, les ressources et les dépenses effectuées. La diversité du style et des écritures depuis les procès-verbaux corrects et merveilleusement tracés des notaires et des prêtres, jusqu'au relevé de compte des humbles et modestes ouvriers forme un tout remarquable de beauté et de perfection qui réjouit le chercheur et étonne le connaisseur.

C'est vraiment une belle page de l'histoire religieuse de Caudecoste écrite par les contemporains de ces temps d'autrefois. Nous y relevons les noms des anciens recteurs de la paroisse et de leurs vicaires avec ceux des prêtres obituaires, des curés des paroisses environnantes qui ont été affiliés à la confrérie et qui ont partagé ses fêtes. En même temps nous avons une

Digitized by Google

idée de la culture intellectuelle de ce peuple et de la situation d'un certain nombre de familles qui n'ont pas encore disparu.

La fondation, le but, l'administration, les travaux, les actes de cette confrérie rempliront le modeste cadre que nous nous sommes proposé.

Chapitre II. — **Approbation des Statuts.**

Ces Statuts sont l'œuvre d'un prêtre pieux et zélé qui n'a pas mis son nom au bas de ce document précieux. Sans doute ils ont pu être copiés dans quelques dispositions générales sur ceux des confréries existantes ou similaires, mais les dispositions particulières témoignent combien dans le plus humble village les âmes éprises de l'idéal divin s'appliquaient à la perfection.

L'Association fut fondée pour procurer un plus grand bien à ses membres. Dès la première ligne des Statuts, les fondateurs nous disent qu'ils ont eu en vue l'union des cœurs et des âmes. Leur Société s'appellera « *l'Union de Dieu* ». Pour réaliser ce programme, Dieu vivra dans les cœurs et son esprit rayonnera comme sa charité dans l'Association. Tout cela sera rédigé en dix paragraphes empreints d'une foi digne des premiers âges de l'Eglise.

Erigée sous le nom de la Bienheureuse Vierge Marie, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, l'Association aura pour membres une élite qui gardera religieusement les préceptes de Dieu et de l'Eglise, qui vivra de la vie chrétienne par la réception fréquente des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Ainsi seront célébrées les quatre fêtes annuelles, le Corpus Christi, l'Assomption, la Nativité, la Purification et l'Annonciation de la Très Sainte Vierge : ces mêmes jours, son office sera récité alternativement c'est-à-dire en chœur. Il en sera de même le jour du saint Patron, mais de plus les confrères assisteront à la procession revêtus de leur sac de toile blanche, nu-pieds, un flambeau à la main et chantant des hymnes à l'honneur de la fête. Tous les samedis seront sanctifiés par le jeûne en l'hon-

Digitized by Google

neur de la Très Sainte Vierge, et ces mêmes jours on fera dire une messe aux intentions de la Confrérie à l'issue de laquelle on chantera le *Stabat* et le soir il y aura réunion dans la chapelle pour la récitation ou le chant des Litanies. Deux processions solennelles en l'honneur de l'Eucharistie auront lieu tous les ans auxquelles les pénitents assisteront vêtus de leur sac et nu-pieds. Enfin les statuts règlent les obligations à l'égard des confrères malades, défunts ou plaideurs pour s'occuper en dernier lieu des indignes que l'assemblée réunie pourra rejeter hors de son sein.

Tout, dans ces statuts, chaque mot, chaque pensée émane de l'idée religieuse. Vivre en bons chrétiens, se sanctifier par des œuvres de perfection, voilà le but des fondateurs. Ils se proposent d'améliorer la Société par l'influence logique et rigoureuse de cet esprit de charité apporté au monde par le Christ. Ce fut l'unique ambition de ces âmes nobles et généreuses qui s'empressèrent de profiter de la visite pastorale de Monseigneur de Condom, Antoine de Cons, pour faire bénir et approuver l'œuvre naissante. « A vous, Mgr le Révérendissime « Evêque de Condom, exposent en toute humilité quelques « habitants de la ville de Caudecoste bas-nommés comme ainsi « soit que le Père de bonté ne veut point la mort du pécheur, « mais qu'il se convertisse et qu'il vive pour faire des fruits di- « gnes de pénitence les aye inspirés de se mettre sous le doux « joug de Jésus, joug de pénitence pour le suivre au mieux « qu'il leur sera possible, portant une croix et imitant selon « leurs petites forces cet exemplaire qui leur a été montré sur « les crouppes du Calvaire. Ils ont estimé et cru ne le pouvoir « raisonnablement ni méritoirement faire sans l'aveu de Celui « à qui a été donné de Dieu le soin de leurs âmes et de leur « salut. C'est pourquoi ils ont à présent recours à vous espé- « rant de votre bonté pastorale d'autant plus de faveur pour « ce regard que plus ce qu'ils vous demandent vise à la gloire « de Dieu et à l'exaltation de la sainte Eglise et au bien des « âmes : trois choses qui servent de but et de visée à tous vos « desseins et actions. Ils vous supplient donc qu'agréant leurs « pieux projets, il vous plaise leur permettre qu'à l'imitation

Digitized by Google

« de plusieurs autres villes ils érigent dans lad. ville de Cau-
« decoste une confrérie de pénitents blancs sous l'invocation
« de la Très Sainte Vierge et du prédicateur de pénitence
« Saint-Jean-Baptiste ; et pour ce sujet approuver les articles
« qu'ils vous ont proposés ci-dessus, écrits pour être inviola-
« blement observés des confrères, et en outre assigner dans
« lad. ville un lieu et place pour y bâtir une chapelle en la-
« quelle ils puissent s'assembler et faire tout ce qui sera de
« leur devoir. Ce faisant, vous obligerez, Monseigneur, lesd.
« suppliants à prier Dieu pour votre prospérité et santé. »

Mgr de Condom encouragea et bénit cette œuvre, il l'enrichit d'indulgences. Voici d'ailleurs la teneur de son Approbation :

« Antonius miseratione divina Episcopus Condom. visis sta-
« tutis a libello suplici pœnitentium alborum dictorum conti-
« nente quatenus dictam confraternitatem sub invocatione
« Sancti Joannis Baptistæ institutam necnon statuta illius su-
« perius descripta et contenta aprobare auctoritateque nostra
« illa muniri et confirmare dignemur. Nos igitur devotionem
« dictorum pœnitentium favere volentes illorumque precibus
« annuentes, dictam confraternitatem cum suis statutis supra-
« dictis approbamus; illisque auctoritatem nostram apponi-
« mus. Prœterea de misericordia Dei omnipotentis confisi
« predictis confratribus indulgentiam quadraginta dierum in
« die receptionis suæ et in diebus quibus secundum statuta
« prœdicta sacrosanctum Eucharistiæ sacramentum recipient
« et officiis prœdictæ confratriæ intererunt, in Domino conce-
« dimus. In quorum fidem subscripsimus in oppido Calidæ
« Costæ nostræ diœcezis, ecclesiam parrochialem dicti loci vi-
« sitantes die vigezima tertia mensis maij anno Dni mill°
« sexcent° vigesimo quarto Beatissimæ semper Virginis Ma-
« riæ necnon + C. O.

« Antonius, E. Condom.

« De mandato dicti Dni Reverendi Epi.
« Jau, *Secretus*. »

Digitized by Google

Tandis que Mgr de Condom visitait son peuple et accueillait favorablement la requête des fondateurs en l'enrichissant des Indulgences qu'il pouvait accorder de son autorité épiscopale, il fut très certainement mis au courant des projets de la construction de la future chapelle. Il dut approuver séance tenante le lieu et la place choisis puisqu'il n'en est pas parlé dans l'approbation citée ci-dessus.

Monseigneur Charles-Louis de Lorraine, évêque de Condom, approuva de nouveau la Confrérie en 1667, le 14 juillet. Il la confirma dans ses Indulgences et privilèges. En tournée épiscopale à Caudecoste, il paraît s'être particulièrement intéressé à cette œuvre. « Confraternitatem predictam pœniten-
« tium ejusque supra scripta statuta approbamus et confirma-
« mus cum iisdem privilegiis et indulgentiis quæ a prœdeces-
« sore nostro illis fuere concessa. Datum in oppido de Caude-
« coste die decimà quartâ Julii 1667 in cursu visitationis
« nostræ.

« L + S. Carolus Ludovicus a Lotharingia,
Episcopus Condomiensis.

« De mandato dicti Illustrissimi et Reverendissimi Domini Domini Episcopi Condomiensis.

« Champestre, *secrét.* »

Chapitre III. — **Chapelle des Pénitents blancs.**

a) *Construction.* — A peine Mgr de Cons a-t-il quitté Caudecoste que les fondateurs de la nouvelle confrérie se mettent résolûment à l'œuvre. La maison visitée par Sa Grandeur est achetée et très vite elle est appropriée aux besoins du culte. Le procès-verbal qui suit nous donne sur ce point tous les renseignements voulus. « L'an 1624 et le 13e jour du mois de juin,
« jour d'Octave de la Fête-Dieu, dans la ville de Caudecoste,
« à la réquisition desdits Labatut, Galabrun, Lanarès, Daune-
« fort, Thoron, Dusol et Demaux, confrères et pénitents
« blancs, et en vertu du pouvoir à nous donné par Mgr le Ré-
« vérendissime Evêque de Condom, après avoir le jour aupa-
« ravant, planté une grande croix au lieu destiné pour l'autel

Digitized by Google

« de lad. chapelle, la pierre angulaire et fondamentale a été « aussi par nous Léonart Dubon, licencié en théologie et rec- « teur de la présente ville, mise et posée au lieu et place dési- « gnée pour construire une chapelle pour l'usage et service « desd. pénitents en la rue appelée ci-devant « *la Cotelerie* » et « à présent de nouveau nommée Saint-Jean dans led. Caude- « coste et au fond d'icelle du côté de main droite, selon le pou- « voir octroyé par Mondit Seigneur de Condom, lors de sa « visite en la présente ville qui fut le 23e mai dernier ainsi « qu'est contrôlé au présent livre de leur érection et statuts. « Laquelle pierre après être bénite a été placée contre la mu- « raille de la ville droit place désignée pour l'autel du côté de « l'épitre et a été mise dans ladite pierre marquée de cinq croix « la présente inscription : « Hic primarius lapis benedictus et « impositus est in fundamento hujus sacelli consecrandi ad « honorem Dei omnipotentis, B. Mariæ Virginis et Sancti « Joannis Baptistæ a magistro Leonardo Dubon pbro et hu- « jusce urbis rectore anno Dni millesimo sexcentesimo vige- « simo quarto die decima tertiâ Junii sedente Urbano octavo « Summo Pontifice stante Anthonio de Cons Condomiensi Epo « et regnante Ludovico tertio francorum et Navarræ rege ad « instantiam totius Congregationis alborum pœnitentium de « licentiâ et consensu dicti Domini Reverendissimi Episcopi « in hâc urbe institutæ et approbatæ. »

« A la dite inscription se sont signés led. Debon et susdits « confrères fondateurs. Puis les fondements qui étaient ou- « verts ont été bénis et aspergés et ce fait après avoir fait prié- « res générales pour l'Eglise, le Roy. Et le peuple chantant le « *Te Deum* en actions de grâces, nous en sommes revenus en « l'église parrochelle de ladite ville d'où nous étions sortis « revêtus de nos aubes, surplis et pluvials. Et tout incontinent « la procession en le jour accoutumé a été par nous faite par « ladite ville et tous ci-dessus présents et assistants les soussi- « gnés confrères, messieurs les consuls et autres habitants en « bon nombre dudit Caudecoste.

« Signés : Debon, recteur ; Raplace, consul; Daunefort, recteur de Saint-Denis; Demaux, prêtre assistant ; Dufour, prêtre assistant, recteur de Fails. »

Digitized by Google

b) *Bénédiction.* — Notre persuasion est qu'on a adapté un chai ou une grange aux besoins du culte, car dix jours après eut lieu la bénédiction de la chapelle. Mgr de Condom fut avisé de la célérité avec laquelle les travaux étaient poussés et il écrivit à M. le Recteur : « Je suis bien aise que les pénitents « aient déjà accommodé leur chapelle. Je vous donne pouvoir « de la bénir, afin que désormais ils puissent faire dire messe « et y célébrer les autres offices divins et puissent commencer « à cette fête de S. Jean. Je vous donne pouvoir aussi de bénir « leurs aubes et ornements. Pour les corporaux, quand quel- « qu'un de Caudecoste viendra ici, vous pourrez les lui bailher « pour les m'apporter et je les bénirai. Et en cet endroit je « vous assurerai que je suis.....

« De Condom, ce 22 juin 1624.

« Antoine, E. de Condom. »

Cette lettre, remise au Recteur de Caudecoste par les soins d'un commissionnaire dépêché par lui, permit de faire la bénédiction solennelle de la chapelle le lendemain. « Est advenu ce « dimanche 23e jour du mois de juin, veille de la fête de « S. Jean Baptiste 1624, heure de 8 heures du matin, par « Nous Léonard Debon, licencié en théologie, prêtre et recteur « de la présente ville, du pouvoir délivré de Rome aud. frère « en Dieu Messire Anthoine de Cons, évêque de Condom, a été « procédé à la bénédiction de la chapelle érigée, fondée et « bâtie en la présente ville par les susd. pénitents blancs, à la- « quelle chapelle de l'église parrochelle en là nous sommes « acheminés en procession et après icelle avoir visitée dehors « et dedans, et trouvée en état de pouvoir célébrer sans danger « de scandale, l'avons bénite dehors et dedans selon qu'est « porté dans le Pontifical et Rituel romain avec les cérémonies « en ce cas requises, et la bénédiction parachevée a été par « nous et autres prêtres soussignés, dite et chantée une grand « messe à diacre et sous-diacre de la dominique courante « qu'est la quatrième après la Pentecôte et a été dédiée et bé- « nite sous le nom et invocation de la glorieuse Vierge et de

Digitized by Google

« Monsieur S. Jean Baptiste à condition que par ci-après en « lad. chapelle ne pourra être officié ou célébré pendant que le « divin office le sera en l'église parrochelle Sainte Marie Mag- « dalene de la présente ville, ni aucun sacrement que de péni- « tence et de l'autel être administré ou office parrochel fait au « préjudice des droits curiaux. Même les confrères qui sont ou « seront en lad. chapelle ne pourront être exempts du devoir « que doivent à Pâques chacun à son curé. De laquelle béné- « diction, procession et autres offices par nous faits, avons « dressé notre présent procès-verbal pour être remis et porté « à mondit Seigneur le Révérendissime Evêque de Condom « pour notre décharge. Copie duquel nous avons expédié aux « dits confrères, ensemble délivré la missive de mondit Sei- « gneur à nous adressante portant pouvoir de faire la bénédic- « tion qu'ils ont obtenue pour leurs soins comme de raison.

« Fait à Caudecoste led. jour 23e du mois de juin 1624.

« Présents les soussignés : Debon recteur, Delblanchot « prêtre recteur de St-Sixte assistant, Raplace consul, autre « prêtre. »

Ces deux dernières pièces nous montrent combien les canons du concile de Trente étaient respectés. C'est d'abord l'Evêque qui accorde le pouvoir de bénir le nouveau temple, mais qui se réserve la bénédiction des linges sacrés de l'autel. Puis c'est la réserve des droits curiaux et l'affirmation de la juridiction curiale sur les paroissiens au temps pascal. L'accessoire ne peut et ne doit pas détruire le principal et l'essentiel ; le devoir d'abord dans son église paroissiale et puis les œuvres de perfection. Nous y voyons encore la reconnaissance claire et explicite des droits du curé au temporel car celui qui a charge d'âmes a droit aux bénéfices de sa charge. Dépendance du curé à l'égard de son Evêque, dépendance des paroissiens à l'égard de leur curé, tout ici s'affirme méthodiquement et rigoureusement. Une dernière remarque s'impose : la liturgie romaine était en honneur en France et pour rompre cette unité dans l'Eglise, il faudra que soient promulguées plus tard les libertés de l'Eglise gallicane. Cette diversité disparaîtra un jour et vers

Digitized by Google

le milieu du XIXe siècle la France reprendra à peu près partout la liturgie des Pontifes romains.

CHAPITRE IV. — La Cloche de la Chapelle.

a) *Bénédiction.* — La chapelle était bâtie, aménagée, les offices s'y célébraient régulièrement suivant les statuts, mais elle était muette. La cloche arriva à son heure, petite il est vrai, du poids de 46 livres, mais le nouveau temple eut sa voix. La paroisse de Caudecoste étant veuve de son pasteur, Mgr de Cons délégua pour la bénir M. Demaux, recteur de Cuq et affilié à la Confrérie. « M. Demaux, lui écrivit le Prélat, vous pourrez « bénir la cloche que les pénitents blancs de Caudecoste ont « fait faire, comme aussi vous pourrez les ouïr en confession « et leur administrer le S. Sacrement d'Eucharistie hors le « temps de Pâques, auquel vous les renvoyez à leur curé ou « à ses vicaires et par ce je suis votre.....

« De Cassagne, ce 18 décembre 1627.

« ANTOINE, E. DE CONDOM. »

La bénédiction de cette cloche eut lieu le 2 janvier 1628 suivant le procès-verbal qui en fut dressé. « L'an 1628 et le diman- « che second jour du mois de janvier dans lad. chapelle des « Pénitents par Nous Jean Demaux, prêtre et recteur de Cuq, « confrère en la Congrégation, assisté des sieurs Jean Deblan- « chot, prêtre et recteur de St-Sixte, et Jean Daunefort, aussi « prêtre et recteur de St-Denis, suivant le pouvoir au susd. « Daunefort et autorité de Mgr Antoine de Cons, évêque de « Condom, et donné en sa lettre écrite et signée de sa propre « main, datée à Condom le 18 déc. 1627, en la présence de la « plupart des confrères et grand nombre d'habitants, a été « procédé avec les solennités en tel cas requises, à la bénédic- « tion de la cloche étant pour le jour d'huy dans lad. chapelle « et pour l'usage d'icelle du poids environ de 46 livres tenue « par Jean Galabrun, un desd. confrères, et Jeanne Daunefort, « femme de Jean Demaux auxquels du commun consentement

Digitized by Google

« de la Congrégation a été donnée pour parrain et marraine.
« En foi de quoi nous sommes signés avec lesd. Deblanchot,
« Daunefort et Galabrun, parrain, n'ayant lad. Daunefort,
« marraine, signé pour ne savoir. »

(*Suivent les signatures.*)

Evidemment on dut prendre le parrain et la marraine parmi ceux qui avaient été les principaux bienfaiteurs. Les confrères, d'ailleurs, rendirent encore hommage à leur nouvel aumônier en prenant sa mère pour marraine.

b) *Histoire de cette cloche.* — Lorsque vinrent les temps malheureux du siège et de la prise de Caudecoste en 1652, le prince de Conti, frère du grand Condé, ne garda pas la parole donnée aux vaincus. Il ne conserva pas la foi du traité et il laissa les soldats se livrer à toutes les hontes et à toutes les turpitudes ainsi qu'à tous les sacrilèges. Il s'oublia même jusqu'à ordonner le pillage qui commença par les églises. La cloche des pénitents fut vendue par un canonier à la chapelle Sainte-Catherine hors les murs d'Agen et on la retrouva plus tard au pouvoir d'un nommé Chadella. Mais citons le manuscrit de l'époque : « En l'année 1652 et au mois de janvier, la ville de « Caudecoste avait été assiégée par Mgr le prince de Conty et « demeuré devant icelle avec deux pièces de canon et 4.000 « hommes l'espace de onze jours enfin a manqué par M. le « marquis de Saint-Luc et M. de Marin d'avoir voulu délivrer, « secourir les habitants comme led. s^r Marin avait fait lors du « premier siège. Iceux habitants auraient été contraints capi- « tuler sous de bons articles, auraient livré lad. ville au pou- « voir du Seigneur prince, lequel après avoir entré dans lad. « ville avec toute son armée au lieu d'observer les promesses « contenues ès-articles, aurait commandé le pillage général « comme aurait été fait de toute la ville et commencé par les « églises, et commis beaucoup d'actes d'hostilité, même au- « raient été commis luxure dans la chapelle de la Congréga- « tion S. Jean et au moyen de ce rendre lad. chapelle polluée « et privé les confrères y faire aucun office. Et le canonier em-

Digitized by Google

« porta la cloche d'icelle quoiqu'elle ne l'ait prise juste ensem-
« ble toutes les autres de la ville. Lad. chapelle aurait demeuré
« en l'état depuis le jour de la réduction qui fut le matin de
« N.-D. de la Chandeleur, le 6 du mois de février en lad. année
« 1652 jusques en l'année 1653 et le jour du Jeudi-Saint que
« par la sollicitation et grand soin pris par Messieurs de Tho-
« ron jeune, Bergognié, notaire, et Daunefort jeune, greffier,
« confrères qui auraient obtenu l'ouvrir et communication
« pour faire rebénir lad. chapelle comme aurait été fait par
« Monsieur Coste, recteur, led. jour du Jeudi-Saint et la messe
« fut dite par Monsieur Daunefort, prêtre docteur, sans qu'il
« y eut sollicitation d'autres confrères en moins au recouvre-
« ment de la cloche qui aurait été vendue par le canonier à la
« chapelle Sainte-Catherine hors les murs d'Agen et y était au
« pouvoir par deux diverses Ordonnances l'une étant renduc
« par M. de Pontac lors intendant soussigné autorisé de Mgr
« le Comte d'Harcourt, général des armées du Roi en Guyen-
« ne, et la dernière par Mgr le duc de Candalle à présent gé-
« néral des armées du Roi en Guyenne laquelle cloche ils au-
« raient recouvert sans rendre l'argent qu'on avait promis
« parce que les choses sacrées ne doivent point être comprises
« dans des articles car ce serait faire des sacrilèges et n'au-
« raient avancé que les frais pour l'obtention des Ordonnances
« et de leur argent et à présent lad. chapelle est en son premier
« état.

« Fait et écrit au présent lieu pour servir de mémoire à
« l'avenir dans lad. chapelle le 3e avril 1653 par moi Daune-
« fort, confrère soussigné, secrétaire. »

Cette cloche resta à Caudecoste jusqu'à la Révolution. A ce moment les Révolutionnaires ne surent pas la respecter, pas plus d'ailleurs que celles de l'église Sainte-Madeleine. Des quatre cloches que possédait cette ville, il n'en resta plus qu'une seule.

Digitized by Google

Chapitre V. — Œuvres de Piété.

a) *Office de la Très Sainte Vierge.* — A trois quarts de siècle de distance, en 1631 et en 1712, la contagion et la peste vinrent fondre dans le pays de Gascogne et la ville de Caudecoste fut particulièrement éprouvée. Aux époques de grande calamité, les sentiments religieux se réveillent dans l'impuissance où l'homme se trouve d'arrêter les fléaux. Les Pénitents blancs de Caudecoste étaient hommes trop religieux pour ne pas s'imposer des sacrifices dans le but de désarmer la colère de Dieu. Afin d'obtenir gain de cause ils prièrent la Très Sainte Vierge patronne de leur Confrérie, promettant de réciter ou plutôt de chanter l'Office de Notre-Dame tous les dimanches à la pointe du jour. Ils s'adressèrent à l'autorité ecclésiastique pour faire approuver cette dévotion. « A vous, Monseigneur « le Révérendissime Evêque de Condom supplie humblement « Me Jean Dupouy, prêtre et prieur des Pénitents blancs de « Caudecoste que pour apaiser l'ire de Dieu et détourner le « fléau de la contagion dont nous sommes menacés à cause de « nos péchés, ils auraient résolu de se mettre en dévotion et « sous Votre bon plaisir chanter en leur chapelle le petit office « de Notre-Dame tous les dimanches à la pointe du jour et im- « médiatement après faire célébrer la sainte messe. A ces fins « plaira à Vos grâces approuver leur dite dévotion; ce faisant, « ils prieront pour Votre prospérité de faire bien. »

A cette requête Monseigneur répondit : « Soit fait comme il « est requis pourvu que ce soit à autres heures que celles des « messes paroissielles et matutinales de lad. paroisse.

« Fait à Condom, le 13 décembre 1631.

« Antoine, *évêque de Condom.* »

La récitation de l'office devint une charge lorsque le danger ne fut plus ni si menaçant ni si proche. Sans doute comme encouragement le Souverain Pontife avait enrichi la Confrérie de nombreuses et précieuses indulgences, particulièrement pour le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu, mais il n'en reste

Digitized by Google

pas moins que le 25 avril 1647 en présence de M. Gabriel de Coste, prêtre et docteur, curé de Caudecoste, la délibération suivante fut prise à l'unanimité des voix : « A été par les com-
« muns suffrages de tous les confrères que le sieur de Labatut
« l'un d'iceux se portera dans la ville de Condom pour présen-
« ter les Indulgences à Mgr l'Evêque et prendre de lui le Man-
« dement pour la publication d'icelles et par même moyen lui
« donner requête aux fins qu'il lui plaise décharger lesdits
« confrères de la récitation de l'Office lequel suivant leurs
« statuts ils sont obligés de réciter conformément au Concile
« de Trente aux quatre fêtes annuelles et aux fêtes de la Nati-
« vité, Purification, Annonciation, Assomption de la sacrée
« Vierge et au lieu d'iceux demander qu'aux dits jours ensem-
« ble, tous les premiers dimanches de chaque mois diront le
« petit office de Notre-Dame comme il est couché dans les heu-
« res qui ont été nouvellement dressées pour l'usage de tous
« les Pénitents blancs sans préjudice de satisfaire par lesdits
« confrères aux offices de la Fête-Dieu, de la Nativité de Saint-
« Jean-Baptiste notre patron, du Jeudi-saint conformément au
« Concile et suivant qu'ils sont aussi couchés tout du long dans
« lesd. heures. Comme aussi a été arrêté qu'après avoir obtenu
« led. Mandement, led. Labatut se portera dans la ville d'Agen
« pour les faire imprimer avec lesd. Indulgences et que tous
« les confrères se cotiseront volontiers pour subvenir aux
« frais desd. voyages et autres qu'il conviendra faire pour rai-
« son desd. Indulgences et ouverture d'icelles et que chacun
« remettra es-mains dud. Peloux, maître de chapelle, les som-
« mes auxquelles il se sera cotisé à la charge par led. Peloux
« d'en rendre bon et loyal compte.

« En foi de quoi..... »

Monseigneur félicite la Confrérie des privilèges et indulgences dont le Souverain Pontife venait de l'enrichir, et il usa de condescendance en faisant bon accueil aux desiderata qui lui étaient exposés. Les nouveaux offices parurent en français ou tout au moins avec une traduction française. Pour ce motif, en date du 8 mai suivant, une nouvelle requête fut présentée à

Digitized by Google

Sa Grandeur tendant à obtenir l'autorisation de réciter les offices en français, voulant éviter, disaient les suppliants, de tomber bien souvent en faute et confusion, d'autant plus qu'il y a fort peu de confrères qui sachent réciter les susd. offices.

M. de Cons, vicaire-général, annota la requête de la formule: « soit fait comme il est requis ».

b) *Pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Encontre.* — En outre des promesses dont nous venons de parler, la Confrérie des Pénitents blancs fit vœu pour mériter une plus grande protection du ciel de se rendre annuellement en pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Encontre. Cette dévotion fut fixée au premier dimanche de septembre. Une ordonnance royale ayant fixé la nomination des consuls ce même jour, la procession à Notre-Dame de Bon-Encontre eut lieu le second dimanche et elle dut être encore transférée au dernier dimanche d'août 1763.

C'était un vrai pèlerinage de pénitence, mais qui ne fut pas toujours accompli. Aussi l'Assemblée délibéra-t-elle, le 12 août 1668, « que la procession qu'on a coutume de faire annuelle-
« ment par vœu depuis la contagion dernière dont la présente
« ville fut affligée, à Notre-Dame de Bon-Encontre (le premier
« dimanche de septembre), sera continuée à l'avenir. Et parce
« qu'elle ne peut être faite sans de grands frais et que l'argent
« pour iceul ne peut être pris que des confrères de lad. Con-
« grégation, il a été trouvé à propos que chacun desd. confrè-
« res bailhera et remettra ès-mains du maître de chapelle qui
« sera en charge 12 sols et 8 sols pour le droit annuel faisant
« le tout 20 sols à chaque Notre-Dame d'août et ce à la pre-
« mière réquisition du maître de chapelle ou d'autre ayant de
« lui charge, à peine de tous dépens et d'y être contraint par
« prise de meubles sans formalité de justice. Et afin que la
« présente délibération ait plus de force, nous nous sommes
« signés capitulairement dans la chapelle le jour 12e d'août
« 1668. »

A. Gayral.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Un assassin du Duc Henri de Guise. — *François II de Montpezat, Baron de Laugnac, capitaine des Quarante-Cinq* (1566-1590), par J. Hazon de Saint-Firmin. — Paris, A. Picard, 1912, 72 pp.

Le roman d'Alexandre Dumas « *Les Quarante-Cinq* » débute par l'entrée pittoresque à Paris de gentilshommes gascons aux noms retentissants, aux pourpoints rapés, à la parole éclatante et vantarde. Un homme préside à leur reconnaissance, c'est Loignac. Nous le retrouvons plus tard, les amenant au Louvre, leur traçant leur devoir, leur parlant toujours avec sévérité et leur imposant une discipline rigoureuse. Plusieurs sans doute se sont demandés si ce personnage, qui apparaît à toutes les pages de ce roman, sous des vêtements sombres et avec un caractère dur et altier, avait réellement existé, si l'auteur ne l'avait pas créé de toutes pièces, ou si, prenant dans l'histoire son héros, il ne l'avait pas affublé d'une personnalité plus ou moins fantaisiste, comme il a fait pour d'Artagnan.

Laugnac, c'est ainsi qu'il faut écrire, est un personnage historique. Les chroniques de la fin du XVIe siècle parlent souvent de lui; les dictionnaires de Bayle et de Moréri lui ont consacré chacun une notice curieuse. Mais désormais, pour bien connaître le personnage, il faudra lire l'excellent volume que je présente aux lecteurs de la *Revue*, et que vient de publier Mademoiselle J. Hazon de St-Firmin.

Depuis plusieurs années, je faisais des recherches sur le fameux Laugnac, que nos auteurs agenais avaient identifié à tort avec Honorat de Montpezat-Laugnac, et grâce à des trouvailles heureuses, j'avais pu, sans l'ombre d'un doute, lui restituer sa vraie personnalité, lorsque je reçus une lettre par laquelle Mlle de Saint-Firmin me demandait des renseignements sur le capitaine des « *Quarante-Cinq* ». Après avoir hésité un certain temps, je me décidai à livrer le résultat de mes recherches. Je ne m'en plains pas, je suis au contraire très heureux et fier d'avoir collaboré, pour une minime part certes, au travail qui fait l'objet de ce compte-rendu.

Personne, d'ailleurs, n'était mieux préparé que Mlle de Saint-Fir-

Digitized by Google

min à traiter ce sujet. Ses publications précédentes (1), ses recherches longues et minutieuses dans les archives de France et d'Italie, ses lectures attentives de toutes les chroniques de l'époque, lui ont donné une connaissance parfaite du temps de la Ligue et des personnages qui s'agitent au milieu des troubles. Aussi, le tableau qu'elle nous trace de la vie de Laugnac et de son rôle, est une vraie resurrection nette, claire, précise, et sera pour beaucoup une révélation.

François II de Montpezat-Laugnac appartenait à une branche cadette de la grande famille agenaise de Montpezat. Il était fils de François Ier de Montpezat, soldat valeureux fort estimé de Montluc, et de Nicole de Livron. Il naquit vers 1566.

Introduit très jeune à la Cour, probablement par d'Epernon, il sut, grâce à la protection de ce dernier et du duc de Joyeuse, à son savoir-faire et à son ambition, s'y créer une situation importante. Sa faveur auprès d'Henri III, il la dut, croit-on, à Joyeuse. Il fut mis à la tête de la garde des Quarante-Cinq créée en 1584.

Qu'était-ce au juste que cette garde ? On est peu renseigné à son sujet, bien que plusieurs érudits se soient occupés d'elle. Mlle de Saint-Firmin nous donne des précisions fort curieuses sur son rôle et l'ordre de service, et nous fait connaître le nom de vingt-deux de ses membres.

Laugnac fut leur chef, sinon en titre du moins en fait. Dès lors il se fit remarquer par son train de maison et par le luxe inouï de ses habits. Les archives des Montpezat nous édifient à ce sujet. Sa fortune certes était respectable. Il était seigneur de Laugnac, Frégimont, Thouars et du Fréchou, et ces terres lui donnaient de beaux revenus. Mais ces revenus étaient-ils suffisants pour subvenir à tout ce luxe. Il est permis d'en douter en le voyant emprunter de grosses sommes d'argent à ses voisins, à ses amis, obérant ainsi son patrimoine.

Le fameux duel Gontaud-Carency le mit en relief. Bientôt, grâce au duc d'Epernon, il entra plus avant dans les faveurs du roi. Au début de 1588, sur les insistances de son protecteur, il fut nommé maître de la garde-robe. Une note retrouvée récemment dans les archives des Montpezat nous apprend que ses appointements étaient de 4.000 livres, ce qui, pour l'époque, était un beau traitement .

(1) *L'Affaire de Saluces et Henri, duc de Guise* (*octobre-décembre 1588*) par Jane Hazon de Saint-Firmin. Blois, Migault, 1907. — *Une page d'Histoire et les Mémoires du maire de Bourges François Le Mareschal, sieur de Corbet.* Bourges, Veuve Tardy-Pigelet et fils, 1910.

Digitized by Google

Il exerça, dès lors, sur l'esprit du roi, une telle influence, que Mlle de Saint-Firmin croit pouvoir faire retomber sur lui la responsabilité de l'assassinat du Duc de Guise. « Allant plus loin que le Duc d'Epernon, le jeune baron de Laugnac, toujours à l'affût d'une occasion de s'implanter solidement dans l'amitié du plus changeant des monarques, a conçu un projet insensé : celui de faire assassiner le chef de la Ligue, qui lui paraît représenter le seul et perpétuel obstacle contre lequel échouent tous les projets ». N'est-ce pas aller un peu loin ? Bien avant la faveur de Laugnac, l'idée de se débarrasser de Guise avait germé dans l'esprit du roi.

Quoiqu'il en soit, Laugnac se chargea, avec l'aide des Quarante-Cinq, de l'exécution de l'attentat. La scène est trop connue pour que nous y revenions. Mais quel fut exactement le rôle de notre compatriote ? Les uns disent qu'il assista froidement au meurtre, sans y prendre une part active, d'autres, en particulier les ligueurs, prétendent qu'il frappa de son épée la victime déjà étendue à terre. Ce qui est sûr, c'est que Laugnac avait préparé le guet-apens et qu'il y présida.

Le lendemain, à l'exemple de plusieurs des Quarante-Cinq, il refusa d'aller tuer le Cardinal de Guise, mais il désigna au roi son ami de Gast, qui ne recula pas.

La faveur de Laugnac ne survécut guère à ces évènements sanglants. Sa morgue et son ambition effrénée hâtèrent la disgrâce. Ayant obtenu le gouvernement de l'Anjou et de la Touraine, il dut malgré lui quitter la Cour pour aller en prendre possession. Il gagna Amboise où de Gast, qui y commandait, gardait les prisonniers confiés par le roi, la duchesse de Nemours, le Cardinal de Bourbon, les ducs de Guise et d'Elbeuf, l'archevêque de Lyon et autres personnages.

Les deux amis se mirent d'accord pour trahir le roi et vendre chèrement à la Ligue les prisonniers qu'ils avaient en garde. Cependant, au bout de quelques jours, de Gast voulant conserver pour lui seul tout le bénéfice de la trahison, se débarrassa de Laugnac de façon cavalière et originale. Celui-ci, un peu honteux du piège grossier dans lequel il était tombé, se retira quelque temps à Tours, puis regagna ses terres de Guienne.

Il s'établit tantôt à Laugnac, tantôt au Fréchou, remonta sa maison et son écurie, leva un régiment et se mit à guerroyer contre la Ligue. Le roi, malgré tout, n'oubliait pas son ancien favori, et après lui avoir donné une commission de maître de camp d'un régiment

Digitized by Google

il lui octroyait les revenus de l'Evêché d'Agen vacant, selon l'expression du brevet, par la félonie de son possesseur, Nicolas de Villars, intrépide ligueur. Il n'en profita pas longtemps, au début de l'année suivante 1590 il fut blessé grièvement au combat de Brignemont en chargeant vaillamment à la tête de ses compagnies, et il mourut quelques jours après à Mauvezin (Gers).

Telle est en quelques mots l'histoire de Laugnac que vient d'écrire Mlle de Saint-Firmin. C'est une curieuse page de l'histoire de France, à laquelle je suis persuadé on ne pourra pas désormais ajouter grand'chose. Elle a été racontée d'un style net, précis, vigoureux, qui laisse transpercer parfois l'indignation soulevée par le cynisme du personnage et de ses quarante-cinq. L'auteur ne cherche pas d'ailleurs à cacher toute la sympathie qu'elle éprouve pour Henry de Guise et c'est à l'actif de ce prince charmant une conquête nouvelle et posthume. Il semble, au reste, qu'il fut dans la nature du Balafré de s'attirer toutes les sympathies, lui dont la France était folle, selon le mot de Balzac « car c'est trop peu dire amoureuse ». Aussi bien Mlle de Saint-Firmin est sans indulgence pour ses assassins. D'aucuns peut-être trouveront trop de sévérité dans son jugement; mais tout le monde sera obligé d'avouer que ce jugement est fortement motivé et bien mérité.

Le travail que nous présentons aux lecteurs de cette Revue est donc excellent en tous points et c'est à peine si nous pourrions y relever quelques légères imperfections. Notons cependant que Laugnac n'est pas dans la vallée du Lot, mais sur les côteaux qui séparent le Lot de la Garonne.

Désormais il sera impossible de s'occuper de la Ligue et du crime de Blois sans lire ce livre, et tout amateur éclairé de notre histoire agenaise devra le posséder dans sa bibliothèque.

R. Marboutin.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Distinction honorifique. — Nous apprenons que la Société d'Encouragement au Bien vient de décerner à M. Jules Serret un diplôme de Médaille d'or, pour l'ensemble de ses publications.

La Société académique d'Agen est heureuse de s'associer à cette distinction honorifique et de féliciter à son tour son plus ancien membre résidant.

Fouilles de Sos. — Par avis du 18 juillet dernier, le Comité des Travaux historiques et archéologiques du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a voté et alloué à la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen une subvention de 1,000 francs pour procéder à des fouilles gallo-romaines à Sos. Il a ainsi répondu au vœu émis par elle, au mois de février dernier, à la suite des premières découvertes occasionnées par l'établissement d'une ligne et d'une gare du tramway.

La Société s'est immédiatement réunie et a nommé une Commission composée de MM. Lauzun, Bonnat, Marboutin, Chaux et Allègre, à l'effet de s'entendre avec MM. le Dr Baches, maire et conseiller général de Sos, Bastard, conducteur des Ponts et Chaussées à Mézin, et J. Duffau, pharmacien à Sos, que leur situation et l'intérêt avec lequel ils ont suivi les travaux désignaient tout spécialement pour collaborer à l'œuvre de la Société.

Ces Messieurs, auxquels s'étaient joints MM. Barthalès et Lagarrigue, instituteur à Meylan, ont tenu à Sos une première réunion le lundi 12 août. Ils ont examiné en détail tous les lieux, autour de la ville, qui pouvaient présenter un intérêt particulier et ils ont décidé que d'ores et déjà des sondages préalables seraient effectués : 1° Au centre même de la ville, sur la place publique actuelle, là où se trouvait, il y a peu de temps encore, l'ancienne église qui, d'après certaines données, aurait été élevée sur l'emplacement même du temple de Rome et d'Auguste et d'où aurait été extraite l'inscription romaine *Ordo Elusatium*, qui se trouve au Musée d'Agen ;

2° Sur le talus nord qui borde le cimetière, sur une ligne faisant suite au mur de pierres à tenons et à queues d'aronde, objet de précédentes controverses ;

Digitized by Google

3° et 4° A l'ouest et au sud-ouest de la ville, sur les remparts, là où on aurait trouvé des vestiges d'habitations que l'on croit antérieures à l'occupation romaine ;

5° Enfin, de l'autre côté du ravin, au plateau de Loustalet, sur les bords de la Ténarèze, où se voit une rangée de pieus énigmatiques et où l'on foule à chaque pas de nombreux vestiges romains : cubes de mosaïques, débris d'amphores, poids de tisserands, tuiles à rebords, etc., toutes choses attestant qu'en cet endroit s'élevait une riche villa gallo-romaine, ou peut-être même le faubourg le plus riche du Sos romain.

Les fouilles seront entreprises dès ce mois de septembre.

Comité Laulanié. — Un comité s'est formé, à Agen, pour que notre regretté compatriote Laulanié soit représenté en un portrait qui serait placé dans la salle des Illustres de l'Hôtel de Ville. La Société académique d'Agen fait partie de ce comité. Aussi s'est-elle empressée de répondre à l'appel de M. Guittard, directeur du Journal de médecine vétérinaire à Astaffffort, et de lui adresser sa souscription.

Congrès de la Société française d'archéologie. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans le numéro précédent, la Société française d'archéologie a tenu, à Angoulême, du 17 au 25 juin dernier, son soixante-dix-neuvième Congrès annuel.

Ce Congrès, qui a réuni plus de 250 membres, a présenté une importance particulière. Magistralement dirigé comme toujours par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes et membre de la Commission des Monuments historiques, il a permis de visiter et d'étudier de près, sous sa haute compétence et celle de M. Louis Serbat, ancien chartiste, secrétaire général du Congrès, les monuments les plus remarquables de l'Angoumois et de la Saintonge. Dans le nombre, il convient de citer, en dehors de la belle cathédrale d'Angoulême et du vieux château où naquit la Marguerite des Marguerites, sœur de François Ier, les églises de Plassac, Blanzac, Roullot, Saint-Amant de Boixe, Melle, Aulnay de Saintonge, Charroux, Civray, Ruffec, Lichères, Mouthiers, Montmoreau, Saint-Michel d'Entraigues, les Trois Palis, etc. presque toutes romanes et surmontées de coupoles; les châteaux de Verteuil et ses admirables tapisseries, de Montmoreau, si fièrement campé, et surtout de La Rochefoucauld, fief patrimonial de cette

Digitized by Google

illustre famille, dont l'élégance ne le cède en rien à celle des plus beaux châteaux des bords de la Loire ; les ruines, enfin, imposantes et si pittoresques de La Couronne, riche abbaye cistercienne, détruite à la Révolution, à l'ombre desquelles les congressistes ont pu se reposer des fatigues de ces rudes journées d'excursions et de travail continu. Une journée a été consacrée à Saintes, une autre à Saint-Emilion, une aussi à Poitiers où le Congrès s'est transporté pour inaugurer solennellement le monument érigé à la mémoire du célèbre archéologue que fut le R. P. de La Croix.

Chaque soir les congressistes trouvaient asile dans les riches salles de l'Hôtel de Ville, gracieusement mises à leur disposition, où étaient tenues les séances de lectures et de discussions archéologiques, et où fut offert, le vendredi 21 juin, un Champagne d'honneur par le Congrès à la très hospitalière municipalité d'Angoulême.

Couchage des vignes greffées pour prévenir certaines conséquences graves des gelées d'hiver, tel est le titre de la brochure que M. le Dr Georges Martin, président de la Société des Archives historiques de la Gironde et viticulteur distingué, vient d'envoyer à toutes les Sociétés savantes du Sud-Ouest, en la faisant accompagner de la lettre explicative suivante :

« Monsieur le Président,

« Je vous adresse par le même courrier une brochure sur « le couchage des vignes greffées pour prévenir certaines conséquences graves des gelées d'hiver ». A la lecture de ce titre, vous vous demanderez, sans doute, pourquoi je fais parvenir ce travail, essentiellement viticole, au président d'une Société d'histoire et de science. La raison, la voici en quelques mots :

« Les froids d'hiver exposent les vignes greffées à des dangers que ne connaissaient pas les vignes françaises. Ces dangers, on peut s'en préserver par une pratique spéciale que j'indique. Mais, comme cette pratique entraîne à des frais, il était important, pour décider nos viticulteurs à entreprendre de nouvelles dépenses, de leur montrer la fréquence et la gravité du danger contre lequel une lutte doit être organisée. Cela m'a amené à rechercher combien il y a eu, dans le Bordelais, d'hivers viticides depuis le xve siècle. Un long chapitre de ma brochure est consacré à l'étude de ces hivers. Je suis arrivé à en trouver vingt, soit une moyenne de quatre par siècle. C'est un chiffre qui a étonné bien des gens; ils ne soupçonnaient pas une telle fréquence.

Digitized by Google

« Les froids, qui amènent la mort de nos vignes, produisent parfois les mêmes effets dans les vignobles des autres centres viticoles (Champagne, Bourgogne, etc., etc.): mais, le plus souvent, les gelées qui sont viticides pour le Bordelais, ne le sont pas pour ces régions éloignées; par contre, elles le sont pour les départements qui nous touchent.

« Il serait fort intéressant de savoir *dans quelles directions et jusqu'où se font sentir d'ordinaire les froids qui atteignent nos vignes*. On le saurait, en faisant pour chacun des départements du Sud-Ouest une étude semblable à celle à laquelle je viens de me livrer pour la Gironde. Comme une telle étude doit être très documentée, il convient qu'elle soit effectuée par des travailleurs locaux pouvant consulter facilement les archives de leur département.

« Après en avoir conféré avec la section centrale de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest et avoir reçu d'elle son entière approbation, je viens, sous ses auspices, prier MM. les Présidents de chacune des sociétés de cette union, de vouloir bien me désigner celui de ses collègues susceptible d'entreprendre pour son département des recherches historiques analogues aux miennes, et de les résumer en un travail concis, mais aussi précis que possible. Ces études isolées pourraient être communiquées par leur auteur au prochain Congrès d'histoire et d'archéologie qui doit se tenir l'an prochain. Et, dans la même séance, un travail d'ensemble, confié à l'un d'eux, couronnerait la série des communications sur ce sujet, en montrant les faits principaux qui se dégageraient de ces études isolées.

« Il est hors de doute qu'il ressortirait de ces recherches, des renseignements dont l'agriculture et la météorologie tireraient un grand profit. On a souvent reproché aux études historiques d'être par trop spéculatives. Ce ne serait pas là le cas. Les fléaux du passé sont appelés à réapparaître. L'histoire doit nous apprendre à les craindre, pour nous amener à nous en préserver dans certaines limites.

« Je m'excuse, Monsieur le Président, de la peine que je vais vous donner en vous mettant ainsi à contribution. Mon excuse se trouve dans le vif désir que j'ai de faire faire un grand pas à cette question des gelées d'hiver, intéressante à bien des points de vue.

« Je vous prie de trouver ici, Monsieur le Président, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Dr Georges Martin,

Digitized by Google

Congrès national du Froid. — Le deuxième Congrès national du Froid se tiendra cette année à Toulouse, du 22 au 25 septembre prochain, dans les locaux de l'Université.

Le programme, très chargé, comprend de nombreuses études sur le matériel frigorifique et gaz liquéfiés, les applications générales du froid, notamment à l'alimentation et aux industries chimiques et électriques, les transports frigorifiques, l'administration et la législation, enfin l'application du froid à l'hygiène et à la médecine.

Deux excursions sont projetées pour clôturer les travaux du Congrès. Elles seront à la fois pittoresques et techniques.

La première aura lieu du 26 au 30 septembre. Son but technique est l'application du froid aux fromageries et la visite de l'Exposition de Bourges. L'itinéraire sera le suivant : Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Roquefort et ses fromageries, Séverac-le-Château, les Gorges du Tarn, Millau et Bourges.

La seconde excursion, également du 26 au 30 septembre, a pour but technique l'étude des applications du froid à la fabrication du vin et au commerce des primeurs. L'itinéraire sera le suivant : Carcassonne, Quillan, Axat, visite des grandes stations électriques de la région, Perpignan, Vernet-les-Bains, Montlouis, Font-Romeu, Puigcerda, l'Hospitalet, Ax et Toulouse.

Ph. L.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 4 juillet 1912. — Présidence de M. le chanoine Durengues

M. le Secrétaire communique une lettre de M. le Président de l'Académie de Bordeaux, invitant la Société aux fêtes qu'elle se propose de célébrer en novembre prochain pour commémorer le bicentenaire de sa fondation.

Il donne également connaissance : du programme du VIe Congrès international d'électrologie et de radiologie générales et médicales qui se tiendra à Prague du 26 au 30 juillet prochains ; de celui du IXe Congrès international de zoologie qui s'ouvrira à Monaco le 25 mars de l'année prochaine ; d'une lettre de M. Emile Gandoff, directeur du service des tabacs à Vesoul, demandant des renseignements sur la culture, la fabrication et la fiscalité du tabac dans le Lot-et-Garonne, en vue d'un travail sur l'impôt du tabac en France sous l'ancienne monarchie ; enfin, d'un projet d'érection d'un monument près de l'ancienne abbaye de Saint-Evroul, diocèse de Séez, à la mémoire de Orderic Vital, moine de cette abbaye et auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*.

M. Ferrère, vice-président, est nommé correspondant de la *Revue des Pyrénées*, chargé d'y rendre compte des travaux de la Société d'Agen.

En quelques pages, qui pour être fort humouristiques n'en sont pas moins très documentées, M. de Lagrange-Ferrègues, le livre de raison de Pierre de Catuffe en mains, prouve que si Molière stigmatise d'une façon si plaisante dans son *Malade Imaginaire* la fâcheuse manie de saigner et de purger à tout propos, même un malade imaginaire, il n'est pas seulement l'immortel comédien que l'on applaudira toujours, mais qu'il appartient aussi à l'histoire ; car, le record de la purgation qu'Argan détenait jusqu'à ce jour fut battu en Agenais à la fin du XVIIIe siècle. Ce n'est pas sans stupéfaction, en effet, que l'on lit sur les pages du carnet de famille du sieur de Cantemerle et du Boscas, près de Tonneins, le nombre incalculable de fois, où, à très courte échéance, il prenait médecine, et aussi les résultats, souvent extraordinaires, qui en provenaient...

Digitized by Google

L'église Sainte-Foy d'Agen n'est pas seulement intéressante par les pieux et touchants souvenirs qu'évoque la jeune martyre agenaise ; ses constructions successives, sa position, d'abord hors des murs de la ville, puis son incorporation, à la fin du XIVe siècle, dans la dernière enceinte, son voisinage enfin, attirent l'attention des amis du vieil Agen. Aussi M. Lauzun, dans un chapitre spécial de son étude sur les anciens monuments de cette ville, ne traite-t-il pas uniquement de son histoire et de sa description archéologique, d'après un très ancien dessin du milieu du dernier siècle ; il parle aussi du vieux cimetière qui l'entourait, ayant remplacé en 1810 l'ancien cimetière de la chapelle de Notre-Dame du Bourg, et, encore, des quatre tours qui la défendaient sur la courtine nord de la ville, les tours d'Armagnac, de Sainte-Foy, de Saint-Fiary et de Saint-Côme ou Saint-Caprais, cette dernière ayant servi de salle de dissection au commencement du XIXe siècle, et ayant donné lieu à la macabre aventure dont le docteur Pons fut le héros.

Dans une note généalogique, puisée aux meilleures sources, M. l'abbé Dubois fournit d'intéressants détails sur Charles Ogier de Sérignac, fils de Messire Bertrand de Sérignac, sieur de Belmont, en la sénéchaussée d'Armagnac et d'Anne de Bruyères-Chalabre. Vrai cadet de Gascogne, d'abord lieutenant d'une compagnie des gardes du Roi, puis capitaine, Ogier de Sérignac fut grièvement blessé en 1620 au siège de Caen, et il reçut, en récompense, la charge de gouverneur de Clairac, en vertu de lettres de provision, des plus élogieuses, que lui octroya Louis XIII. C'est toujours, investi de la confiance du Roi, qu'il mourut dans cette ville, le 30 novembre 1639.

Séance du 3 août 1912.— Présidence de M. le chanoine Durengues

Prenant en considération le vœu précédemment émis par la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts lui a alloué, par avis du 18 juillet dernier, une subvention de 1,000 francs pour effectuer des fouilles à Sos.

Aussi la Société a-t-elle cru devoir se réunir extraordinairement pour aviser au mode d'emploi de cette somme et prendre des mesures immédiates en vue de répondre le plus convenablement possible à cet encouragement.

Elle a nommé une commission de cinq membres, MM. Lauzun,

Digitized by Google

secrétaire perpétuel, Bonnat, archiviste départemental, Marboutin, Chaux et Allègre, chargée de se transporter incessamment sur les lieux et de s'entendre avec MM. Bastard, conducteur des Ponts et Chaussées à Mézin et Duffau, pharmacien à Sos, que leurs communications antérieures et l'intérêt avec lequel ils ont suivi les travaux d'établissement de la ligne des tramways désignaient tout particulièrement pour collaborer à l'œuvre de la Société.

Elle fait appel également à la haute situation comme maire et conseiller général de M. le docteur Baches, ainsi qu'à son obligeance et à son dévouement habituels pour qu'il veuille bien, en cette circonstance, l'éclairer de son expérience comme de ses conseils.

La Société académique d'Agen espère ainsi pouvoir utiliser le mieux possible la somme qui lui est allouée, et, par des sondages préalables le long du talus nord, ou de la voie romaine sur le plateau de Loustalet, ou en tout autre lieu qui lui paraîtra le plus convenable, arriver peut-être à découvrir quelques documents qui lui permettront d'acquérir la certitude que la ville de Sos est bien l'oppidum gallo-ibérique contre lequel sont venues se buter les légions de Crassus.

M. Allègre fournit quelques détails intéressants sur des découvertes faites par lui à Rimbez, non loin de Sos, d'ossements et de végétaux qu'il croit être préhistoriques.

M. Chaux donne enfin lecture d'une note sur la localité d'Estussan, au-dessus de Barbaste, qu'il croit devoir identifier avec le lieu dit *Scussanum*, cité par dom Vaissette, comme ayant été assiégé en 1342 par Jourdain de l'Isle, où se trouve une fort jolie petite église romane qu'il décrit, et, à côté, des pans de vieux murs romains et aussi deux pierres rondes qui pourraient être prises pour des bornes milliaires.

PH. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Ph. Lauzun

L'ÉGLISE SAINT-CAPRAIS D'AGEN

Digitized by Google

Digitized by Google

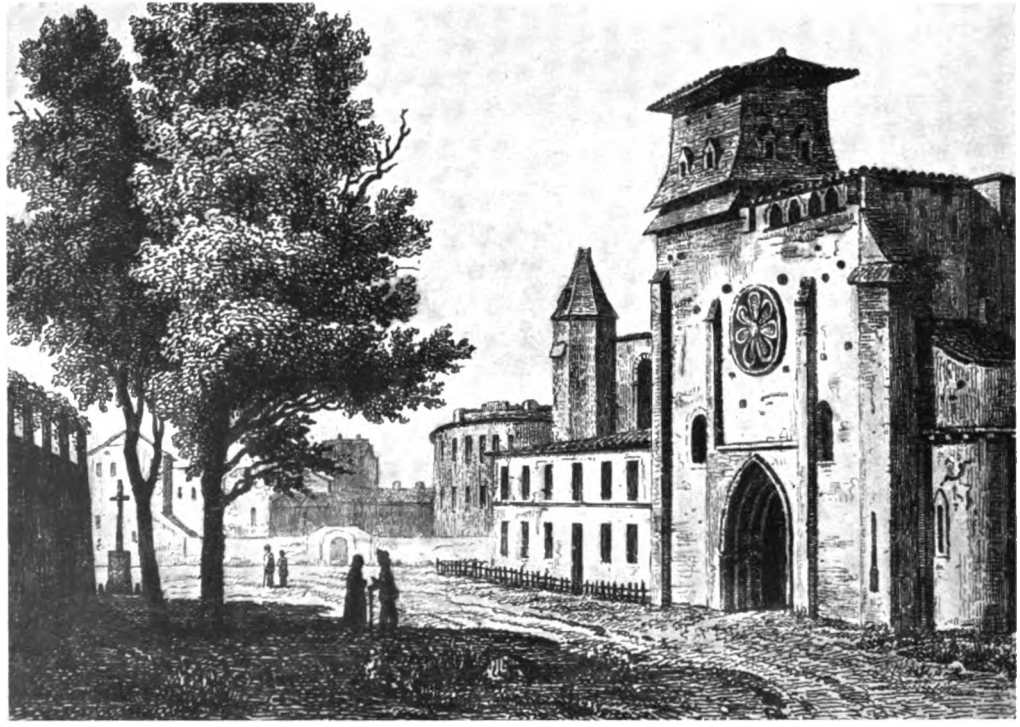

Cliché Ph. Lauzun

L'ÉGLISE SAINT-CAPRAIS D'AGEN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS DU VIEIL AGEN.

SAINT-CAPRAIS D'AGEN

La vue que nous donnons ci-contre représente la façade méridionale de Saint-Caprais d'Agen, telle qu'elle se trouvait dans la première moitié du dernier siècle, avant que Mgr de Vesins n'en ait entrepris la restauration.

Elle a été dessinée par un certain Bulliera et gravée par Boullemier.

Vers la même époque, c'est-à-dire autour de 1835, Brécy dessina également le vieux Saint-Caprais d'Agen. Mais son dessin, que nous avons sous les yeux, reproduit seulement la partie orientale, c'est-à-dire l'abside et les absidioles, dominées par l'ancien clocher, à peu près telles qu'elles se trouvent encore aujourd'hui.

Aussi n'avons-nous pas hésité à donner la préférence au premier de ces dessins, qui offre à notre cathédrale un aspect que nous ne lui connaissons plus aujourd'hui.

Qu'était ce Bulliera ? Nous l'ignorons absolument. En revanche, il n'est pas inutile de rappeler ici l'époque où Brécy résida à Agen, date précieuse pour nous en ce qu'elle nous fournit en même temps celle des nombreux dessins qu'il exécuta, relatant ainsi exactement à cette époque l'état des monuments, Cathédrale Saint-Etienne, Beffroi de l'Hotel de Ville, portes de ville, etc., que nous avons reproduits dans les chapitres précédents de cette étude sur les monuments disparus du vieil Agen.

Né à Paris en 1804, Henri Brécy vint à Agen en 1831 comme commis des Ponts et Chaussées. Il y demeura jusqu'en 1837, époque où il fut envoyé à Tarbes. Mais il n'accepta pas ce poste et préféra se retirer à Montauban où il s'installa, dès le mois

Digitized by Google

de novembre de cette année, en qualité d'ingénieur civil, et où il demeura jusqu'en 1876. Il mourut à Paris en 1883.

Son goût pour l'archéologie, son talent de dessinateur le désignèrent de bonne heure aux suffrages des membres de la société académique d'Agen. Il y entra en 1835 en qualité de membre résidant, et ne passa non résidant qu'en 1838, lorsqu'il eut quitté définitivement notre ville.

Brécy s'intéressa tout particulièrement à l'église Saint-Caprais d'Agen. Il engagea avec le chanoine Simil, au sujet de l'origine de la première église, une très curieuse polémique, Brécy la faisant remonter au ve ou vi^e siècle, suivant l'opinion généralement adoptée, l'abbé Simil au contraire ne la datant, à tort, que du xie siècle. Dans ses n^os des 10 septembre, 24 novembre, 26 novembre et 13 décembre 1836, le *Journal de Lot-et-Garonne* en reproduit tous les détails. Brécy accompagna même ses lettres d'un rarisisme dessin qu'il intitula : *Croquis pour servir à l'intelligence de la discussion*, où sont figurés la *pierre commémorative du jour et du mois de la première église de Saint Caprais d'Agen*, un *tombeau du* v^e *siècle*, et deux autres *Christmes*, le tout en une seule feuille, dont M. Louis Recours possède l'unique exemplaire que nous connaissions.

Le dessin ci-contre nous donne la façade méridionale de Saint-Caprais telle qu'elle était au moment de sa construction, c'est-à-dire au xiiie siècle. En la comparant à la façade actuelle, on constate de notables différences.

Le portail qui s'ouvre dans le croisillon sud du transept est, en effet, de même style que le grand portail occidental, quoique moins élégant et moins chargé. Au lieu de neuf colonnettes, sur lesquelles s'appuient les tores des archivoltes, on n'en compte plus que quatre. Mais les arcs, comme les chapitaux, sont semblables. C'est donc bien le portail primitif.

Ce portail est surmonté, dans notre dessin, d'une grande rose à sept lobes, encadrée dans de hauts contreforts. La façade se termine par une galerie ajourée de quatre baies trilobées, sorte de chemin de ronde crénelé et couvert, que domine à

Digitized by Google

l'ouest le clocher en bois, quadrangulaire, éclairé par deux petites fenêtres sur ses deux faces et découronné de la flèche qui, autrefois, devait le surmonter.

Car, ce clocher bas, trapu, fort laid, n'était pas, croyons-nous, le clocher primitif. Dans la *Perspective d'Agen de 1648*, le clocher de Saint-Caprais se présente plus élevé, terminé par une calotte pyramidale. La partie supérieure en fut-elle détruite par la foudre, l'incendie, la vétusté? Fut-elle démolie en 1793 par ordre de Paganel, en même temps que le clocher de Saint-Etienne ? Ce qui pourrait le faire croire, c'est la phrase de Proché, qui, parlant à cette date de la démolition du beffroi de Saint-Etienne, écrit que « ce beffroi du clo-« cher de la cathédrale était semblable à celui de Saint-« Caprais (1) »... Le clocher, dessiné par Bulliera, aurait donc été construit depuis, à la hâte, à seule fin de protéger les cloches et devrait n'être considéré que comme provisoire.

Déjà, en 1826, sous l'épiscopat de Mgr Jacoupy (1802-1840) il avait été question de modifier toute cette façade sud et de construire un nouveau clocher. Dans un volumineux dossier relatif à la reconstruction de la cathédrale, sous le gouvernement de Juillet, il est dit, à cette date, « que le clocher actuel « est en bois ». Un joli lavis accompagne ce projet de restauration. Mais il semble que le manque d'argent ait arrêté, à ce moment, les projets du prélat.

Ce ne fut guère qu'en 1839 qu'ils furent repris et poussés sans discontinuation. Le 18 octobre de cette année a lieu, en effet, à l'hôtel de la Préfecture, une « adjudication à exécuter « pour la construction d'un clocher à la cathédrale d'Agen ». La dépense est évaluée à la somme de 98.000 francs. L'architecte est M. Bourrières ; l'entrepreneur le sieur Magnac.

Là-dessus, Mgr Jacoupy donne sa démission et est remplacé en 1841 par Mgr Levezou de Vesins. Très épris d'archéologie, le nouveau prélat pousse avec ardeur les travaux déjà commencés. D'innombrable pièces, conservées aux archives dépar-

(1) *Annales de la ville d'Agen*, p. 39.

Digitized by Google

tementales (1) l'attestent, toutes prouvant avec quel zèle Mgr de Vesins entend restaurer sa vieille cathédrale. Aussi donne-t-il à l'architecte les ordres les plus précis pour que la façade méridionale prenne une allure plus en rapport avec le style gothique du transept et de la nef. C'est donc sur ses conseils que M. Bourrières modifie le portail, en y ajoutant deux ou trois rangs de voussures, mais en utilisant, croyons-nous, les anciennes colonnettes et leur chapiteaux ; en le surmontant d'un gable orné de roses et d'écoinçons, et accosté de deux pinacles à crochets ; en murant les deux croisées en tiers-point qui se voient de chaque côté ; en modifiant l'ornementation de la rosace inférieure ; enfin, en surélevant considérablement le mur de façade et en le terminant par un large fronton triangulaire percé d'une seconde rosace à peu près de même style que la première.

C'est alors également que le vieux clocher fut démoli et que s'éleva à sa place le clocher actuel, sur plan quadrangulaire, à trois étages, terminé par une terrasse. Il était achevé en 1846 (2). Les styles en sont fort mal assortis.

Cette faute, Mérimée ne manqua pas de la relever, affirme-t-on, le jour où, envoyé dans le Midi comme inspecteur des monuments historiques et des édifices diocésains, il s'écria, à la vue du nouveau clocher que Mgr de Vesins était tout fier de lui montrer : « Mais, Monseigneur, votre clocher est renversé ? « Ne voyez-vous donc pas que le XVe siècle est en bas, le XIVe « au milieu, et des motifs du XIIIe dans le haut, alors que logi- « quement le contraire devrait avoir lieu, et que, puisqu'on « avait voulu le gratifier des trois styles, le flamboyant aurait « dû flamboyer plutôt à la partie supérieure ? » Tout le monde rit de cette boutade du spirituel archéologue, au fond exacte et très vraie, Monseigneur tout le premier. Seul, ne riait pas l'architecte, qui faisait également partie du cortège.

Un peu plus loin, dans notre vue, se dresse à l'angle sud-

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Série V, 7 (5 liasses).

(2) Voir dans ce même dossier, les plans, lavis, coupes, élévations, signés Bourrières et dont quelques-uns sont exécutés avec le plus grand soin.

Digitized by Google

ouest de l'édifice la tourelle hexagonale, dite le petit clocher ou clocher de l'horloge. Elle n'a jamais été modifiée. Telle elle se trouve dans la perspective de 1648, telle nous la voyons aujourd'hui.

Entre les deux clochers s'étend, dans le bas, un corps de logis, à sept fenêtres de façade, sur le prolongement même du portail. C'était la sacristie, qui existe de nos jours, mais qui a été amoindrie par la construction du clocher et complètement modifiée.

Dans le fond, se distingue le vieux couvent du Chapelet ; c'était, après les Annonciades, le plus ancien couvent de religieuses d'Agen. Il avait été fondé, en 1585, par les libéralités de la dame de Lisse, et occupait tout l'emplacement compris entre la rue et place Saint-Caprais à l'est; la rue d'Amour et maisons des citoyens Fontané, Carbonneau et autres particuliers, au sud ; la rue Fon-Nouvelle, à l'ouest ; les maisons des citoyens Charrière, Boë et du chanoine Rangouse, au nord, allant presque jusqu'au moulin de Saint-Caprais (1). La Révolution le morcela en plusieurs lots. Le plus important servit alors d'atelier de salpêtre, de magasin de grains et de fourrages, de prison correctionnelle, puis d'école d'enseignement mutuel. En 1822 il fut de nouveau morcelé et vendu à divers. Seul subsistait, vers 1835, le grand portail d'entrée, esquissé sur notre gravure, et qui se trouvait exactement dans l'axe de la rue Neuve-des-Augustins, percée depuis.

Enfin, tout à fait à gauche, au-dessus d'une croix de mission, le dessinateur a reproduit le coin de la terrasse d'un grand jardin, qui se dressait à la hauteur d'un premier étage et qui occupait tout le centre de la place actuelle de Saint-Caprais. C'était le jardin du curé. Enguirlandé de hautes treilles et émaillé de fleurs rares et odorantes, ne fait-il point songer à ce joli jardin de curé, si amoureusement décrit par Georges Sand dans son beau roman de *Consuelo*, où « les ber-« ceaux de vigne, coquettement arrondis en arceaux, portaient,

(1) Voir le chapitre III du tome II de nos *Anciens couvents d'Agen* avant 1789.

Digitized by Google

« comme autant de girandoles, d'énormes grappes de raisin « succulent... et où, le soir venu, les belles de nuit, belles et « pures comme les étoiles du ciel, tournaient leurs corolles, « encore vierges, vers la lune, leur bonne amie ? » De grands arbres séculaires, plantés en dehors, lui faisaient escorte, qui donnaient à cette place un cachet particulier de pittoresque, de calme et de repos.

Notre description de la place Saint-Caprais, autrefois place de la Monnaie (1), serait incomplète, si nous ne signalions pas le vieux cimetière qui, bien que ne paraissant pas sur notre gravure, s'étendait à l'est de la place et ceignait le chevet de la cathédrale. « Le mur qui lui servait d'enceinte, écrit M. Ad. « Magen, qui l'avait vu dans son enfance, partait de la petite « chapelle absidiale, auprès de laquelle s'ouvre la porte latérale qui regarde le sud, se dirigeait en ligne droite vers « l'est, formait une sorte de pan coupé, se retournait du côté « du nord et allait s'appuyer sur la petite maison isolée « comme un îlot, qui est la première à gauche de la rue des « Martyrs, » maison, sur la porte de laquelle on lisait encore, il n'y a pas longtemps, cette inscription : « La République ou la Mort. » Cette ligne est très bien tracée et parfaitement visible sur la fraction du plan Lomet, que nous avons reproduite au chapitre précédent de Sainte-Foy, et qui renferme également le plan et les abords de l'église Saint-Caprais.

« On entrait au cimetière, ajoute Magen, par une porte « assez basse, placée à la naissance du mur, près de la chapelle dont nous venons de parler. Beaumesnil, dans ses « *Antiquités d'Agen,* manuscrit, figure trois tombeaux antiques pittoresquement groupés dans l'encoignure formée par « la jonction de ce mur avec l'abside, et au-dessus même de « la porte le couvercle d'un quatrième tombeau dont un autre « dessin reproduit isolément les détails (2). Les sigles D. M,

(1) Nous lisons, en effet, au registre BB, 42, des Archives municipales d'Agen, que les Jurades eurent à délibérer, en 1614, au sujet d'une nouvelle construction des religieuses du Chapelet « sur la place de la Monnaie, près de Saint-Caprais. »

(2) C'est la gravure que nous reproduisons ci-contre.

Digitized by Google

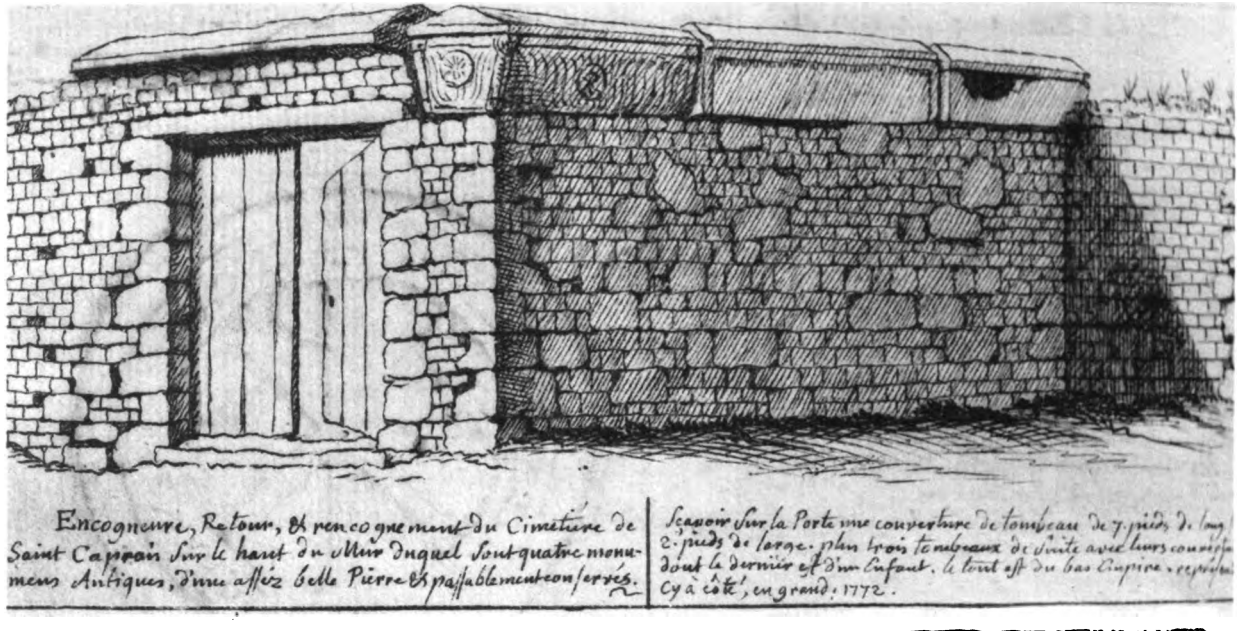

Cliché Ph. Lauzun

FAC-SIMILE D'UN DESSIN DE BEAUMESNIL

Digitized by Google

Digitized by Google

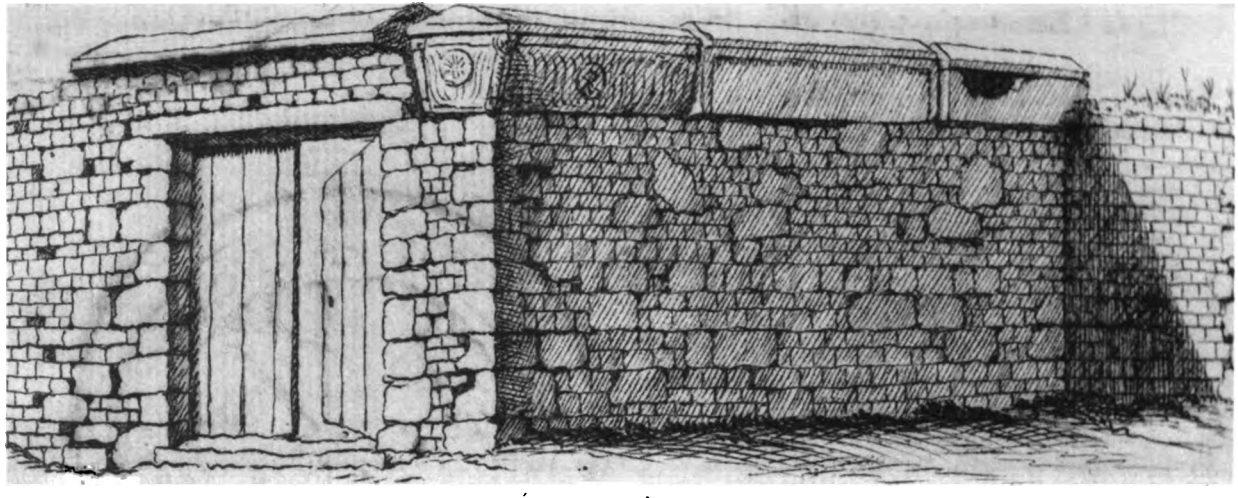

Encoignure, Retour, et rencognement du Cimetière de Saint Capraïs sur le haut du mur duquel sont quatre monumens Antiques, d'une assez belle Pierre et passablement conservés.

Sçavoir sur la Porte une couverture de tombeau de 7. pieds d'ouv. 2. pieds de large. plus trois tombeaux de suite avec leurs couvercles dont le dernier est d'un Enfant. le tout est du bas Empire. représenté cy à côté, en grand. 1772.

Cliché Ph. Lauzun

FAC-SIMILE D'UN DESSIN DE BEAUMESNIL

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

« gravés sur la face antérieure, prouvent qu'il n'a pas renfermé « les cendres d'un chrétien, et l'urne cinéraire qui fut trou- « vée dans ses profondeurs le dénonce comme probablement « antérieur au IVe siècle, l'ustion ayant dès cette époque, et « d'une manière presque générale, fait place à l'inhumation. « Un cinquième tombeau, aussi dessiné séparément, offre le « monogramme du Christ et parait appartenir au Ve ou VIe « siècle. Tous les tombeaux étaient en marbre (1) ».

Ces cercueils décrit par Magen, d'après Beaumesnil, avaient été pour la première fois signalés par Proché en ces termes, à la date de 1815 :

» Dans le courant du mois d'avril dernier (1815), le mur de « clôture de l'ancien cimetière de Saint-Caprais a été détruit « pour y établir le marché de bois à brûler, qui se tenait aupa- « ravant sur la place, et, en dernier lieu, devant l'église de « Saint-Caprais. On a reconnu que ce local était trop petit et « génait le passage de l'église qui était trop obstrué par les « charrettes. Dans les fouilles qui ont été faites pour extirper « les fondements de ces murs, on a trouvé des cercueils de mar- « bre et de pierre, dont quelques-uns étaient à une grande « profondeur. On pensait qu'ils renfermaient quelques monu- « ments d'antiquité, quelques médailles ou inscriptions qui « fissent connaitre l'époque à laquelle ils avaient été déposés « dans ces lieux ; mais ils n'offraient rien de curieux, pas « même une croix. Après avoir ôté la couverture avec soin, on « n'y trouva que les os d'un cadavre ou des cendres. On a « remarqué seulement, au fond de ces cercueils, une couche « de charbon très bien conservée, sur laquelle le cadavre était « étendu. Les cercueils ont été retirés et vendus à des parti- « culiers qui les destinent à divers usages (2) ».

Dans son *Essai sur les Antiquités du département de Lot-et-Garonne*, Saint Amans cite également ces sarcophages ; il les décrit sommairement et en reproduit les dessins (3).

---

(1) Proché : *Annales de la ville d'Agen*, p. 193. Note d'A. Magen.

(2) *Annales de la ville d'Agen*, p. 193.

(3) VIe *Notice*. Explication sommaire des planches, pp. 156-157 et planches 1 à 5.

Digitized by Google

Quelques-uns ont été retrouvés depuis et portés au Musée d'Agen.

Nous n'avons pas la prétention, nos lecteurs le pensent bien, de transformer cette simple causerie en une étude complète sur Saint-Caprais d'Agen. Cette étude, du reste, a été faite en partie. Nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

Au point de vue archéologique d'abord, MM. de Caumont, Viollet-le-Duc, Didron, Crosnier, se sont occupés plus ou moins de l'église agenaise. L'abbé Barrère, un précurseur, dont nous devons saluer respectueusement la mémoire, en a fait dans son *Histoire religieuse et monumentale d'Agen*, t. 1. une longue description, précisant la diversité de son style, et s'étendant longuement sur le symbolisme de ses sculptures. De nos jours enfin, M. G. Tholin, dans ses *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais*, lui a consacré l'une de ses meilleures et plus complètes monographies. Il s'est surtout attaché « à faire « ressortir les caractères de l'œuvre de ses architectes et à pré- « ciser les modifications apportées au plan primitif. » Et c'est ainsi que, la rattachant au groupe des églises byzantines, « à « l'école régionale dont Saint-Front et peut-être en même « temps Saint-Etienne de Périgueux sont les types ori- « ginels », il la présente comme une des premières églises byzantines auxquelles on ajouta un transept et des chapelles rayonnantes.

« En étudiant, écrit-il, les édifices élevés sur ce plan, on « remarque dans les divisions du sanctuaire et dans le triple « étagement produit à l'extérieur par les chapelles, l'abside « et le transept, plus d'une analogie avec Saint-Sernin de « Toulouse et certaines églises de l'Auvergne. J'admettrais « donc volontiers, sur cette preuve, une alliance entre l'école « de Périgueux et celle d'Auvergne, produisant un type « mixte ».

C'est, en effet, la partie orientale extérieure de Saint-Caprais avec son abside et ses absidioles qui offre le plus d'intérêt.

A l'intérieur, on n'ignore pas que le chœur est roman, de la seconde moitié du XIIe siècle, et que si les quatre énormes

Digitized by Google

piliers qui délimitent le carré du transept étaient destinés dans le plan primitif à supporter une coupole, une interruption de cinquante ans environ, dans la construction, motivée par les guerres incessantes et notamment la guerre des Albigeois, la modifia du tout au tout, et que la coupole, passée de mode, fut alors remplacée par la voûte sur croisée d'ogives. Saint-Caprais n'échappa point à cette évolution. Le style gothique fut substitué, tant dans le transept que dans la nef, au style roman. On travailla ainsi, tout le XIIIe et XIVe siècle, à la continuation de l'édifice. Et ce ne fut qu'au commencement du XVIe siècle, en 1508, ainsi que le porte l'inscription de la clef de voûte de la dernière travée, A. X. M.V.VIII. CONSVMAP. ECL., que le vaste vaisseau fut terminé (1).

Malgré cette diversité de style, l'église Saint-Caprais d'Agen a fort grand air. Son ornementation, en outre, est des plus riches. Les chapiteaux des piliers du transept, ainsi que ceux des grands arcs des chapelles latérales, ne le cèdent en rien, par leur modèle et le fini de leur exécution, aux plus beaux des autres églises romanes. Nous doutons fort également qu'on puissse trouver, quoique postérieur au moins d'un siècle, un plus remarquable cul de lampe que celui qui est placé dans l'angle nord-ouest du croisillon nord, dont le dais abrite un personnage couronné, et que Viollet-le-Duc a trouvé digne de reproduire dans son *Dictionnaire d'architecture* (2).

Est-il nécessaire de rappeler aussi l'intérêt que présente, au point de vue archéologique, la salle capitulaire du Chapitre, aujourd'hui la chapelle du collège Saint-Caprais, avec son portail roman, les merveilleux chapiteaux qui surmontent les jolies colonnettes de ses fenêtres, dont l'un figure des soldats dans l'attitude de la tristesse, et les deux panneaux, maintes fois décrits, de deux magnifiques sarcophages chrétiens, le

(1) En montant ces derniers temps, M. l'abbé Marboutin et moi, au-dessus des voûtes, et en examinant de près la calotte de la croisée d'ogive du transept, nous avons parfaitement distingué, aux quatre coins du carré, les pendentifs encore existants de la coupole primitive, ainsi que le cercle, bien tracé, de son soubassement. La coupole proprement dite a-t-elle jamais existé ? Toujours est-il que tout était prêt pour la recevoir.

(2) Tome IV, pp. 492 et 493.

Digitized by Google

plus beau représentant, à droite et à gauche du monogramme du Christ soutenu par deux anges, la légende de Jonas ?

Cette chapelle, qui vient d'être classée comme monument historique, faisait autrefois partie du cloître de Saint-Caprais, lequel était formé, d'après Saint-Amans, « par un rang de « colonnes accouplées, dont les chapiteaux étaient en général « très bizarres et dont quelques-uns offraient d'incroyables « obscénités, qu'on trouve, du reste, très fidèlement dessinées « dans le manuscrit de Beaumesnil. » Ici, nous nous inscrivons en faux contre l'assertion de Saint-Amans, reconnaissant bien l'obscénité des dessins de Beaumesnil, mais convaincu que l'imagination seule de ce personnage l'avait poussé à les présenter ainsi et à les attribuer, tels quels, au cloître Saint-Caprais.

Acheté à la Révolution par M. Amblard, le cloître de Saint-Caprais fut démoli par lui peu après. Mais les plus beaux chapiteaux ont été conservés et donnés par son petit-fils, le docteur Louis Amblard, au Musée d'Agen, dont ils ornent l'une des salles du rez-de-chaussée.

L'histoire de l'église et du Chapitre de Saint-Caprais d'Agen occuperait tout un volume. Innombrables, en effet, se présentent les documents sur elle, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. Elle est digne de tenter, en tous cas, la plume d'un jeune écrivain, qui trouverait, tant à Paris que dans les diverses archives d'Agen, tous les matériaux nécessaires à sa composition.

Cette histoire a, du reste, été déjà écrite, par Labénazie, ancien prieur de la Collégiale ; mais il ne l'a jamais publiée. Elle demeure donc à l'état de manuscrit inédit, à la Bibliothèque nationale, à Paris, sous la cote de : *Fonds français. N. 14426.* Elle forme un in-4° de 287 pages.

Nous croyons être utile aux travailleurs agenais en la leur signalant, et en résumant pour eux le contenu, d'après sa table, de ce précieux registre.

Le manuscrit commence par une préface renfermant la note suivante de M. le comte de Durfort :

Digitized by Google

« Je prye Monsieur Béjot (1) de vouloir bien renvoyer par le porteur « une nouvelle reconnaissance qui fasse mention, comme je l'ai mar- « qué, du don que M. de Couloussac (2) fait à la Bibliothèque, de « l'histoire de S. Caprais. Il sera flatté qu'il en soit fait note.

« M. Béjot obligera les personnes qui s'occuperont de l'histoire de « la Guyenne de les prévenir des avantages que l'on peut tirer de « la combinaison des ouvrages suivants :

« 1° La *susdite histoire de S. Caprais,* de La Bénazie ;

« 2° *L'histoire du diocèse d'Agen,* par le même, qui est aux Im- « primés ;

« 3° *Les manuscrits de dom Estiennot*, à Saint-Germain des Prés, « sur la Guyenne;

« 4° *L'histoire de l'abbaie de Condom* (3), manuscrit à la Biblio- « thèque du Roi ;

« 5° *L'histoire des Evêques d'Agen*, dans la *Gallia christiana.*

« L'on reconnaîtra dans ces ouvrages que les seigneurs de Clair- « mont et de Beauville étaient des barons d'Agenais, qu'ils étaient « de même maison que les seigneurs de Moirax (?) et tous issus, « peut-être, des comtes d'Agen dont l'histoire ne dit rien et qui étaient « des ducs de Gascogne. Voilà l'intérêt de l'histoire.

« Le premier examen doit se porter sur l'histoire des abbayes de « Condom (?), de Saint-Maurin et monastères de Moirax et de Layrac, « dans l'histoire d'Agen par La Bénazie.

« P. S. — On pourrait laisser cette note (4) dans le manuscrit de « S. Caprais. On y trouve aux pages 138, 155, 160, des renseigne- « ments sur quelques objets cy dessus indiqués ».

Puis, vient la table ci-après de l'ouvrage :

« *Partage de l'Histoire de l'Eglise Collégiale de S. Caprais* « *d'Agen.*

« *Livre premier* :

« Le premier livre traite du *Patron de cette église* et est divisé en « cinq chapitres :

« 1. Le chapitre 1er est de l'avènement de S. Caprasi dans Agen.

« 2. Le chapitre 2e est de l'épiscopat de S. Caprasi.

---

(1) Béjot, Conservateur de la Bibliothèque du Roi.

(2) Couloussac, dernier prieur de S. Caprais.

(3) Nous croyons qu'il faut lire Gondon. (?)

(4) Note écrite de la main même du comte de Durfort.

Digitized by Google

« 3. Le 3e chapitre est de son ministère.
« 4. Le 4e de son martire.
« 5. Le 5e est de ses reliques et des autres martires qui furent les « compagnons de son triomphe.

« *Livre second* :

« Le livre second traite de l'*Ancienneté de cette église* en cinq cha- » pitres :
« Chapitre 1er : L'ancienneté de cette église et du tems de sa construction.
« Chapitre 2 : Du corps et de la grandeur et figure de cette église.
« Chapitre 3 : Sa fondation et dotation.
« Chapitre 4 : Ses premiers revenus.
« Chapitre 5 : Il traite des prérogatives de cette église, du droit de « cimetière, des paroisses, des fonctions des Evêques, du serment des « Evêques, de l'Avent, du Caréme, du Jour de Pâques.

« *Livre troisième* :

« Le livre troisième traite de la *Noblesse du Chapitre* et contient « cinq chapitres :
« Chapitre 1er : L'ancienneté de ce Chapitre.
« Chapitre 2 : La manière de vie des anciens chanoines.
« Chapitre 3 : La manière et l'état du même Chapitre maintenant.
« Chapitre 4 : Les hommes illustres qui en sont sortis.
« Chapitre 5 : Des honneurs du Chapitre.

« *Livre quatrième* :

« Il traite en cinq chapitres *du Prieur* :
« Chapitre 1er : De la dignité du prieur.
« Chapitre 2 : Liste des prieurs.
« Chapitre 3 : De la promotion et institution des prieurs.
« Chapitre 4 : Des honneurs et revenus qu'ils ont à l'égard du cha- « pitre.
« Chapitre 5 : De leurs prééminences et préséances hors du Chapitre.

« *Livre cinquième.*

« *Des biens du Chapitre* :

« Chapitre 1er : De sfiefs du Chapitre.
« Chapitre 2 : Des bénéfices et autres biens du Chapitre.
« Chapitre 3 : Des terres en justice : droits seigneuriaux.
« Chapitre 4 : Des péages du Chapitre.
« Chapitre 5 : Des droits du Chapitre, et de ses honorifiques. »

Digitized by Google

Et au-dessous en notes :

« 1. Ce manuscrit m'a été remis de la part de M. le maréchal de « Mouchy, par M. le comte de Durfort, le 15 novembre 1785.

« Signé : Béjot. »

« 2. « Je certifie que c'est M. de La Bénazie, prieur de l'insigne « église collégiale de S. Caprais d'Agen, qui a composé et écrit de sa « propre main cette histoire de ladite église, sur 281 pages, et que je « l'ai remise à Mgr le maréchal de Mouchy, pour être déposée à la « bibliothèque du Roi.

« Agen, le 22 juillet 1785.

« Signé : Couloussac, *prieur de S. Caprais.* »

Longtemps chanoine de Saint-Caprais d'Agen, La Bénazie (1635 1724), devint prieur du Chapitre collégial en 1709. Dès cette époque, il employa tout son temps à mettre en relief, dans ses nombreux écrits, les principaux faits de l'histoire de la Collégiale. C'est ainsi qu'il lui consacre le livre premier, presque tout entier, du tome II de son *Histoire du Diocèse et des Eglises d'Agen*, toujours manuscrit, et dont l'original appartient à Mme de Boëry, née Martinelly.

Sans parler d'Argenton, de Labrunie, de Saint-Amans, c'est-à-dire de nos anciens annalistes, qui tous battent en brèche la plupart des opinions émises par La Bénazie, souvent à tort, l'histoire de Saint-Caprais offre trop d'intérêt pour n'avoir pas tenté bien des auteurs modernes.

C'est d'abord l'abbé Barrère qui, dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* lui consacra de nombreuses pages. Puis vient l'abbé David, curé de la cathédrale, qui a écrit une *Notice historique de l'ancienne église collégiale de Saint-Caprais,* parue dans le *Calendrier ecclésiastique d'Agen* pour 1842, sous de simples initiales où Jules Andrieu a cru lire le nom de l'abbé Duzil, erreur qu'a rectifiée M. l'abbé Marboutin C'est, enfin, M. l'abbé Durengues qui, dans son *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789,* écrit sur Saint-Caprais plus de quarante pages. Il y discute ses origines anciennes, contemporaines peut-être de la translation des reliques du saint dans la pre-

Digitized by Google

mière église du ve siècle, mais sans qu'aucun document formel puisse l'assurer, aucun titre authentique ne remontant au-delà du xie siècle. L'acte le plus ancien est une charte de 1180 octroyée au Chapitre, par Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine. Aussi ne peut-on affirmer que les deux Chapitres d'Agen, de Saint-Etienne et de Saint-Caprais, fussent réguliers à un moment donné de leur histoire. S'ils le furent, c'est à la règle de Saint Augustin qu'ils durent être soumis. Mais dès la fin du xiiie siècle, le Chapitre de Saint-Caprais était séculier et il l'est resté jusqu'à la Révolution.

M. Durengues rappelle ensuite sa fortune, l'autorité incontestable dont il jouissait au moyen-âge, les honneurs qui lui étaient rendus, notamment par les nouveaux évêques, les biens qu'il possédait, les terres dont il touchait les revenus dans la juridiction d'Agen, comme au-delà, les services surtout qu'il rendit si longtemps à la cité d'Agen.

« Gardien de nos saintes reliques, écrit-il, le Chapitre de « Saint-Caprais vit, aux siècles de foi, les peuples accourir « vers lui et, par leurs aumônes, augmenter ses richesses et son « influence. Par suite, il semble avoir été parmi nous l'un des « premiers et des principaux agents de la civilisation chré- « tienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant trois cents « ans, il a seul, ou à peu près seul, pourvu à Agen à l'instruc- « tion de la jeunesse. A ce titre il mérite une reconnaissance « éternelle. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails qu'il nous donne ensuite sur la composition du Chapitre, la liste des prieurs, toujours d'après La Bénazie, les chapelles fondées dans cette église, etc., etc.

Nous nous contenterons de rappeler avec lui que la tradition veut que Saint Dulcide fit, le premier, bâtir une église en l'honneur de Saint Caprais, au ve siècle, et que, comme prieur de Sainte Foy, il y transporta, en grande pompe, les reliques du saint.

Il est certain, du reste, qu'il existait, vers 580 déjà, une basilique à Agen en l'honneur de Saint Caprais, puisque Grégoire de Tours écrit : « Didier, ayant rassemblé son armée,

Digitized by Google

« entra dans Périgueux, après avoir chassé le général Renaud; « et, ayant exigé des habitants le serment de fidélité, il « s'avança vers Agen. A la nouvelle de la défaite de son mari, « l'épouse de Renaud, ne doutant pas que la ville ne fit sa « soumission au roi Chilpéric, se réfugia dans la basilique de » Saint Caprais, martyr, d'où elle fut arrachée par les soldats « de Didier, dépouillée de ses richesses et conduite à Tou- « louse (1) ».

Mais jusqu'au XIIe siècle, nous ne savons plus rien de positif. Cette première église résista-t-elle aux chocs des Sarrasins et des Normands ? Fut-elle, au contraire, saccagée, démolie par eux ? Et sur ses ruines éléva-t-on, l'orage passé, la basilique actuelle ? Aucun document, sauf toutefois le testament de Raymond, marquis de Gothie, qui spécifie formellement l'existence, en 961, d'une église de Saint-Caprais à Agen (2), ne nous permet de nous prononcer catégoriquement sur cette question. Toujours est-il que la partie la plus ancienne de l'église actuelle ne date que de la seconde moitié du XIIe siècle, et, qu'à cette époque, elle était encore hors des murs.

Nous avons écrit déjà (3) que la plus ancienne enceinte d'Agen, celle qui existait depuis le plus haut moyen-âge et qui fut démolie en 1229 par ordre du Roi de France imposé au comte de Toulouse, suivait, au nord, une ligne qui, partant de la Porte de la Croix, près du couvent des Augustins, comprenait la Tour du Chapelet et aboutissait par la petite rue d'Amour à la place Caillives et, un peu plus loin, à la place du Poids de la Ville, d'où elle se dirigeait, à angle droit, vers le sud. Cette face nord comprenait la porte de la Petite Boucherie, à l'extrémité des Cornières actuelles et la porte de l'Hôpital. Saint-Caprais était donc, avant le XIIIe siècle, hors de cette enceinte.

Cependant, dès 1229, lors de sa démolition, et surtout dans la seconde moitié du XIIIe siècle, lors de la construction rapide

(1) Grégoire de Tours. *Histoire fr.*, livre VI, chap. 12.
(2) *Histoire du Languedoc*, tome III.
(3) Voir *Les Enceintes successives d'Agen*, 1894.

Digitized by Google

de l'enceinte de transition qui incorpora les faubourgs Saint-Georges à l'ouest et Lassaigne à l'est, il semble que l'église de Saint-Caprais, contrairement à celle de Saint-Phébade et de Sainte-Foy, ses voisines, ait été déjà englobée dans l'enceinte de la cité, cette enceinte, reportée vers le nord, étant limitée par la porte du moulin de Saint-Caprais, pour revenir brusquement à la porte de l'Hôpital. Pourquoi cette adjonction ? C'est que les Agenais professaient de tout temps un véritable culte pour leur patron Saint Caprais, et qu'ils tinrent à incorporer, le plus tôt possible, son église dans leurs murs, afin de la mettre, avec les précieuses reliques qu'elle possédait, à l'abri d'un coup de main, d'un pillage, d'un incendie, d'une profanation quelconque, toutes choses trop fréquentes hélas ! en ces siècles de fer.

A partir du XIIIe siècle, les documents abondent sur l'histoire de Saint-Caprais d'Agen. Nous ne signalerons, et encore très sommairement, que les plus importants.

Le 22 juillet 1263, une grandiose cérémonie se déroula sous les voûtes de Saint-Caprais. Guillaume, évêque de Lidda ou de Diospolis, en Palestine, nommé à l'Evêché d'Agen, y fit son entrée solennelle. « C'est la première entrée solennelle de nos « évêques, écrit Labrunie, dont nous possédions l'acte dans nos archives. En voici la traduction litterale :

« Lorsque l'Evêque d'Agen, nouvellement sacré, y vient « pour la première fois, il descend devant la porte de Saint-« Caprais d'Agen, où il est reçu en procession. Cela fait, on « le place sur une chaise spécialement destinée à cet usage, « devant l'autel de Saint-Caprais; et de là il est porté sur leurs « cous et sur leurs bras par les nobles seigneurs de Clermont-« Dessus, du Fossat, de Beauville, de Madaillan et de Fumel, « depuis l'autel de Saint-Caprais jusqu'aux portes de l'église « de Saint-Etienne. Il y célèbre de suite la messe solennelle « et tient sa cour le même jour. Le lendemain, il reçoit les « hommages et les reconnaissances des fiefs de ses vassaux.

« Et nous, Guillaume, ancien évêque de Lidda, à présent « évêque d'Agen, l'an du Seigneur 1263, le dimanche, fête de « Sainte Marie-Madeleine, le 11me jour avant les Calendes

Digitized by Google

« d'août, avons été porté en la manière et en la forme pres-
« crite par les susdits barons ; et, le lendemain lundi, avons
« reçu les hommages que chacun d'eux nous a rendus en per-
« sonne, en nous faisant serment de fidélité et de nous défen-
« dre nous et les nôtres (1) ».

Cet usage était fort ancien. Il ne fut aboli qu'en 1492, année où, le 28 octobre, Léonard de La Rovère y fit son entrée. Les quatre barons, qui le portaient, s'étant disputés pour une question de préséance jusqu'à dégaîner leurs épées, quatre archers du Sénéchal, nous apprend La Bénazie, les remplacèrent et portèrent ce prélat jusqu'à la cathédrale Saint-Etienne. « Depuis ce temps-là nos évêques s'y sont transportés eux-mêmes. » Mais l'obligation de se rendre d'abord à Saint-Caprais leur fut toujours imposée, afin de promettre aux chanoines de protéger leurs perosnnes, de conserver leurs immunités et de recevoir des mains du prieur la mitre et la crosse.

Cinq ans plus tard, le 14 octobre 1268, procuration générale était donnée par Pierre, prieur de Saint-Caprais, à Fors Sanche, chanoine de Sos, pour le représenter dans toutes ses affaires. Cet acte ne mérite d'être signalé que parce que l'original contient le sceau du prieur. Il est de forme ovale, en cire jaune, sur double cordelette de fil ; et il représente, au droit un évêque mitré, entouré de la légende S. PETRI, priORIS. S. CA,.... (2).

En 1299, des meurtres sacrilèges furent commis dans l'église Saint-Caprais. Deux hommes y furent tués. Ce qui occasionna un long procès entre le Chapitre et la municipalité, celui-là accusant les Consuls d'y avoir prêté la main, ces derniers se justifiant d'une telle accusation et obtenant, après de longs pourparlers, une transaction en vertu de laquelle ils sont dégagés de toute poursuite par l'évêque de Soissons, l'archidiacre de Lisieux et le sénéchal de Toulouse, mais doivent néanmoins payer au Chapitre une somme de 500 livres à titre d'indemnité. Ce procès dura plus de dix ans. Toutes les piè-

(1) *Abrégé chronologique*, p. 66.
(2) Archives municipales d'Agen, GG, 178.

Digitized by Google

ces en ont été publiées par MM. Magen et Tholin, dans leur *Recueil de Chartes agenaises* (1).

Les Jurades de la ville d'Agen, de 1345 à 1355, contiennent de nombreux documents sur les faits et gestes du Chapitre de Saint-Caprais pendant ce laps de temps, et aussi sur le moulin de Saint-Caprais, attenant à l'église. Ils n'offrent aucun intérérêt particulier (2).

Le Chapitre de Saint-Caprais, avons-nous dit, avait, au moyen-âge, presque exclusivement dans Agen le monopole de l'enseignement. Lorsque, dès la fin du xve siècle, il fut de mode de créer des écoles libres en ville, il s'arrogea le droit de nommer lui-même les régents et de fixer leur salaire. En 1493, Frère Charles Verdun, cordelier, de mœurs peu édifiantes, fut nommé par le Chapitre pour diriger les écoles d'Agen. Léonard de La Rovère, qui venait de monter sur le trône épiscopal de cette ville, le destitua de sa propre autorité et le remplaça par un certain Jean Largus. « Mais Charles Verdun, « nous apprend Labrunie, aidé des gens ses alliés et ses com- « plices, battit les écoliers et chassa le pauvre Largus », fait qu'approuva le Chapitre, « qui appela de l'ordonnance de « l'Evêque, et se maintint longtemps encore dans la possession « des écoles et dans le droit de régler le salaire des maîtres, « quoiqu'il ne contribuât en rien à les payer (3) ».

De grandes réparations furent faites à l'église Saint-Caprais en ce commencement du xvie siècle. La nef fut achevée et l'inscription, déjà citée par nous, placée sur la clef de voûte de la dernière travée, et portant la date de 1508, commémora cet évènement.

Le dimanche 13 octobre 1566, Saint-Caprais était en fête. On y rapportait processionnellement « les saintes reliques, cap- « ses d'argent de Monsieur Sainct Caprasy et de Madame « Saincte Foy, et plusieurs autres reliquaires, calices, croix,

(1) Voir n^os cxiv, cxvi, cxvii, cxxvi, cxxviii, cxxix, cxxxi, xclii, et Archives municipales FF, 131 et GG, 178.

(2) *Jurades de la ville d'Agen*, par A. Mgen. Voir, à la table, aux mots : *Sanctus Caprasius* ; Chapitre, Eglise, Moulin.

(3) *Abrégé chronologique*, pp. 90,91.

Digitized by Google

« encensoirs, le tout d'argent et surdorés », qui avaient été cachés depuis l'an 1562 au manoir de la Lande, appelé Lamothe-Cantal, et qui appartenait au chanoine de Lalande, et ce « par la fureur et la cruauté des Huguenots qui, en ladite « année 1562, pillèrent, emportèrent et dérobèrent les chas- « ses des églises d'Agen pour en faire des testons et dresser la « guerre civile contre les gens d'église et les catholiques ».

Et Labrunie ajoute : « Nos cathédraux ne furent pas si heu- « reux, ni si adroits que leurs rivaux. Ils ne purent ou ne « surent rien metttre à couvert. Je crois que la Collégiale, mal- « gré ses précautions, perdit alors le corps de Saint Caprais. « Du moins n'est-il pas fait mention, dans la translation que « je viens de transcrire, de la grande chasse qui contenait, (en « 1511), ses reliques (1) ».

Ces précieux objets furent-ils de nouveaux perdus en partie pendant les troubles religieux qui suivirent ? Toujours est-il qu'ils sont à peine mentionnés dans le procès-verbal de la visite que fit à Saint-Caprais, le 21 avril 1592, Mgr de Villars. A la sacristie, en effet, cet acte ne relate que « deux reli- « quaires, en l'un desquels ont été trouvés sept ossements avec « un cartel d'assez fresche lettre, savoir de Saint Caprasy, « Saint Antoine, Saint Tomas, Saint Martin, Saint Genifort, « Saint Julien, Saint André. Dans l'autre reliquaire, une des « Saintes Epines de la Couronne de N. S. enchassée en « argent, et une dent qu'on ne m'a su dire de qui elle pour- « rait estre. Aussi une croix d'argent doré, assez ancienne, où « on m'a dit y avoir de la Sainte Croix. Elle a été réparée « depuis par le chapelain, et aussi le vase où était la Sainte « Epine. » Le procès-verbal continue par la description détaillée des chapelles, des autels qu'elles contiennent, du cloître, de la chapelle capitulaire, du cimetière, enfin du clocher où se trouvaient « cinq cloches assez grosses, dont l'une était rom- » pue (2) ».

Durant presque tout le XVIIe siècle, la question de l'épiscopat

(1) *Abrégé chronologique*, pp. 108, 109.

(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne, G. I. — Cf. Archives de l'Evêché. Procès-verbaux de visites des Evêques.

Digitized by Google

de Saint-Caprais passionna le monde religieux d'Agen. Les uns, comme le chanoine Antoine Lescazes, soutenaient que le saint martyr avait été le premier évêque d'Agen, les autres, comme le théologal Pierre Saulveur, lui déniaient ce titre et se refusaient obstinément à l'inscrire sur la liste épiscopale. D'interminables mémoires furent écrits sur cette question ; des discours fameux, prononcés par ces deux personnages, amenèrent de véritables émeutes et provoquèrent de nombreux scandales. Les Consuls s'en mêlèrent. Ils envoyèrent à Bordeaux l'un des leurs, Jean de Singlande, avocat, pour solliciter du cardinal de Sourdis une ordonnance, adjugeant à Saint Caprais le titre d'évêque, ordonnance qui fut rendue par crainte d'un soulèvement du peuple, et à la suite de laquelle il fut décidé qu'on chômerait désormais le jour de la fête de Saint Caprais.

Mais Saulveur s'obstinait toujours. Il fit casser cette décision, ce qui porta à son comble la fureur de ses adversaires. Ils la lui firent bien voir le jour où, chargé de prononcer le sermon des S. S. Innocents, il voulut, le 28 décembre 1622, monter dans la chaire de Saint-Caprais. A peine commençait-il son discours que l'organiste fit chanter les orgues ; ce qui provoqua un tel vacarme, les cris de la plupart des auditeurs s'y étant mêlés, que l'orateur dut abandonner la partie et descendre de sa chaire, « au risque, écrit Labrunie, de se casser le « cou, le Chapitre collégial ou quelqu'un de ses suppots, ayant enlevé le marchepied qui servait pour y monter (2) ».

Cinquante ans après, la question préoccupait tellement l'opinion que de nouveaux troubles éclatèrent dans l'église Saint-Caprais, le jour de la Fête-Dieu, à l'occasion du sermon prononcé par le prédicateur. Ce qui amena un nouveau conflit entre l'Evêque et les Consuls par suite de l'interdiction de ladite prédication (2).

Le Chapitre de Saint-Caprais du reste et la municipalité agenaise ne s'entendirent jamais, cherchant toutes les occa-

(1) *Abrégé chronologique*, p. 139.
(2) Archives municipales, BB, 61.

Digitized by Google

sions de s'être désagréables. C'est ainsi, qu'entre autres nombreux actes qu'il serait trop long de citer ici, les chanoines intentèrent, en 1702, un procès à deux Consuls, dont M. de Singlande, qui, pour opérer une arrestation dans leur église, avaient fait entrer pendant l'office le capitaine du guet avec des archers (1).

Dès 1790, la Révolution supprima les deux chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais.

Trois ans après, l'église Saint-Caprais était fermée et les cloches, « il y en avait quatre, écrit Proché, à peu près de la « même grosseur que celles de Saint-Etienne, descendues de « la même manière, c'est-à-dire qu'elles furent cassées et « jetées sur la place » (2).

Lors de la réouverture des églises, deux ans après, Saint-Hilaire et Saint-Caprais furent les premières dans Agen où purent pénétrer les fidèles.

Le 17 octobre 1802, Mgr Jacoupy, nommé évêque d'Agen le 17 juin et sacré à Paris le 18 juillet, fut installé solennellement dans l'église Saint-Caprais, « en présence de toutes les « autorités constituées et d'une foule immense de peuple qui « était accourue des villes du département pour voir cette « auguste cérémonie. Conformément aux intentions du gou- « vernement et au vœu de tous les citoyens, on lui donna « toute la pompe et la solennité dont la ville d'Agen était « susceptible » (3).

L'année suivante, le 20 octobre, la vieille Collégiale agenaise succédait comme Cathédrale à Saint-Etienne en ruines. « Elle prenait officiellement ce titre sous le vocable de Saint- « Etienne, patron du diocèse.» (4). Malgré cette décision, c'est le nom de Saint-Caprais qu'elle a toujours continué de porter.

A dater de ce moment, il n'est pas une année jusqu'à la fin de 1815, où les voûtes de Saint-Caprais n'aient retenti du chant du *Te Deum*, à l'occasion d'abord des victoires impé-

(1) Archives départementales, B, 273.
(2) *Annales de la ville d'Agen*, p. 40.
(3) *Idem*, p 93.
(4) *Idem*, p. 94.

Digitized by Google

riales, puis du rétablissement des Bourbons et de la fête du Roi (1).

Dès 1816, de nouvelles réparations furent effectuées à la Cathédrale. Nous avons déjà dit au commencement de ce chapitre que le mur qui clôturait, à l'est, le vieux cimetière, fut alors démoli et ce vaste local utilisé pour y établir le marché de bois à brûler. La Cathédrale fut aussi reblanchie à l'intérieur pendant les mois d'octobre, novembre et décembre de cette année 1816. « L'autel de la paroisse, à côté de la « chaire, dédié à Notre-Dame, a été fait à neuf dans les mois « de mars et avril 1817. Le devant d'autel et les autres orne- « ments en marbre sont faits par le sieur Galinié, sculpteur, « et la peinture par le sieur Rigal, d'Astaffort, italien d'ori- « gine ». A cette page de Proché Magen ajoute une note des plus ironiques et des plus piquantes sur le talent très contesté de ce soi-disant peintre (2).

Autrement plus artistiques et dignes d'être consignées ici sont les belles peintures, exécutées dans le chœur vers le milieu du dernier siècle par M. Bézard, et qui représentent sur grands panneaux correspondants aux cinq pans de l'abside, à droite et à gauche du panneau central où se voient le Christ bénissant et au-dessous la Vierge Marie, le martyre, et, au-dessus, l'apothéose des Saints de l'Agenais , Saint Caprais, Sainte Foy, Saint Prime et Saint Félicien. Les chapelles latérales, ainsi que les piliers du transept sont également décorés de sujets tirés des Saintes Ecritures. Les voûtes du transept et de la nef sont ornées de dessins de fond. L'ensemble est des plus heureux. Par leur facture, leur dessin, leur coloris, ces peintures ne rappellent-elles pas les fresques suaves de Flandrin à Saint-Germain-des-Prés, et n'attestent-elles pas une fois de plus combien la peinture murale s'est de tout temps harmonisée avec le style roman ?

PH. LAUZUN.

(1) *Annales de la ville d'Agen*, p. 159, 161, 165, 170, 181, 195, 223, 236, 267, etc
(2) *Idem*, p. 275.

Digitized by Google

RIVES

. Rives. — II. L'Eglise de Rives. — III. Prieurs de Rives. — IV. Curés de Rives. — V. Chapellenie familiale de Rives.

I. La commune et paroisse de Rives [Lot-et-Garonne] d'une étendue de 1,279 hectares pour 461 habitants, sur la rive droite du Dropt, était à l'origine du diocèse de Périgueux qui fournit en 1318 [1317 v. st.] le territoire du diocèse de Sarlat. Elle appartenait à l'archiprêtré ou doyenné de Capdrot, doyenné transféré à Montpazier en 1490. Pour le civil et le criminel elle relevait, comme ses voisines, du consulat et bailliage de Montréal de Biron qu'on appelait aussi Royaulmont [Le Rayet]. Montréal avec ses dépendances fut uni, en 1305, au consulat et au bailliage de Villeréal et à la sénéchaussée d'Agen. (*Monographie de Villeréal.*)

La réorganisation des territoires en départements et communes, opérée en 1790, les comprit dans le département de Lot-et-Garonne ; la réorganisation des diocèses, en 1802, les fit entrer dans le diocèse d'Agen.

II. A cinq cents mètres de Villeréal, sur la route d'Issigeac, couronnant un humble monticule jadis fortifié qu'entourait un fossé de défense large et profond s'élève l'église Saint-Pierre de Rives, ancienne chapelle d'un prieuré bénédictin.

L'église paroissiale était autrefois à un kilomètre plus loin, au bord de la route du Rayet, dans l'angle, à droite, formé par le croisement du chemin de Cauffet à Pradagé. Les fondements ont été enlevés vers l'année 1880; plusieurs pièces de monnaies y furent trouvées, dit-on; elles ont malheureusement disparu sans avoir été examinées et étudiées.

Cette église fut démolie en même temps que le prieuré durant les premières guerres de religion. Placé en avant-poste, le prieuré dut être pris avant Villeréal dont les Calvinistes s'emparèrent en 1569 et 1572. Les assaillants durent laisser bon

Digitized by Google

nombre des leurs dans le combat : de nombreux ossements déposés sans ordre dans le champ, en face de l'église, témoignent d'un ensevelissement précipité.

La chapelle du prieuré, refaite sans art, devint l'église paroissiale. Il ne reste de l'ancienne construction que la grande abside et l'absidiole de droite, privées de leur voûte. « Leur style est celui du XIIe siècle. La décoration de la grande abside est remarquable. On y voit deux étages d'arcatures extradossées. Celle du rez de chaussée a 10 arcades sur 11 colonnettes, l'autre 9 arcades sans correspondances avec celles d'en bas. Parmi les supports de ces dernières se trouvent deux colonnes géminées ; trois fenêtres sont ouvertes dans l'étage supérieur. Un cordon de petites billettes court entre les arcatures. Les chapiteaux sont d'un bon style : trois sont historiés, les autres sont ornés d'entrelacs variés et de volutes diversement combinées, rappelant les œuvres de ferronnerie. La flore a fourni quelques motifs délicats : des feuilles de charme, des roses, des pommes de pin. Les abasques sont décorés de perles et de pointes de diamant. A l'extérieur, les contreforts à deux ressauts sont unis par des arcatures. Quelques fragments de sculptures d'un édifice remontant peut-être aux premiers siècles du moyen-âge ont été utilisés dans cette construction. » (G. Tholin, archiviste : supplément aux *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, 1883.)

Il reste de l'ancienne nef deux grands chapiteaux ; le mieux conservé, orné d'entrelacs perlés, fut encastré au-dessus de la porte de l'église, lors de la reconstruction ; un autre, déposé dans l'avenue, présente deux moines en robe et manteau dans deux arcades cordelées que supportent des colonnettes romanes ; les gémeaux garnissent la troisième arcade.

Le prieuré de Rives dépendait de l'abbaye d'Aurillac, fondé par S. Géraud comte d'Auvergne, né en 850, mort le 13 octobre 920 (1). Comme le monastère d'Aurillac, le prieuré de

(1) Les armes du bon comte devenues celles de l'abbaye étaient mi-partie d'or à l'engrelure de sinople en chef, et de sinople à l'engrelure d'or tout autour, écusson unique en France. (*Histoire générale de l'Auvergne*, par M. le président André Imberdis. I. 275.)

Digitized by Google

Rives était sous le vocable de S. Pierre. Etait-il du même temps? A défaut d'autres documents les fragments de sculptures dont parle M. Tholin permettent de le supposer. Les immenses possessions dont le bon comte avait doté son monastère, s'étendaient dans le Périgord et en bien d'autres contrées.

Le prieuré de Rives est mentionné dans une bulle de Nicolas IV donnée en 1289, en faveur de l'abbé et des religieux d'Aurillac (Cantal).

« Nous accueillons favorablement vos justes demandes et nous recevons sous la protection du bienheureux Pierre, apôtre, le monastère d'Aurillac, propriété immédiate de l'Eglise romaine, ainsi que ses possessions... dans le diocèse de Périgueux, le monastère de Fontgaulfier avec les prieurés et membres qui en dépendent, les prieurés de Saint-Privat, de Saint-Paxence, *de Rives* (*de Rippis*) et de Saint-Front, avec les églises appartenant à ces prieurés et leurs dépendances...»

III. Les noms de quelques prieurs de Rives sont parvenus jusqu'à nous :

1. 1319. — Guallard de Castelnaud, prieur du prieuré de Rives, diocèse de Sarlat, institue ses procureurs ordinaires et extraordinaires Me Pierre de Moychet, recteur de l'église de Rives; frère Gui de Concous, moine, et Hélie de Pierre, clerc, par acte fait à Rives le 15 juillet 1319, en présence des témoins Me Gervais de Lesmaries, Pierre de Cagnac, Vital de Pene, Jean de Seguin, Guillaume Blanc et Aymeric Tallefer, notaire public d'Agen. « Religiosus vir dominus Guallardus de Castronovo, prior prioratus de Rippis, Sarlatens diocesis constituit.... procuratores suos ordinarios et extraordinarios dominum Petrum Moycheti rectorem ecclesie de Rippis, fratrem Guidonem de Qcous monachum, Heliam de Petra, clericum, quos.... Actum apud Rippis XV die introitus Julii, anno domini M. CCC. XIX. Testes magister Gervasius de Lasmarias, Petrus de Canhaco, Vitalis de Pena clericus, Johannes Seguini, Guillelmus Blanc et ego Aymericus Tallafer, publicus notarius Ageni. » (Arch. dép. Lot-et-G. F. suppl. 3912.)

Ce texte montre que, à cette date, l'église paroissiale était

Digitized by Google

distincte du prieuré, et que le prieuré était entre les mains des religieux.

2. xve siècle. — Bertrand de Clarens, révélé par son sceau qui était en 1886 entre les mains de M. Carré, pharmacien à Bergerac. Ce sceau, dont le propriétaire donna plusieurs empreintes en cire rouge, est en cuivre de forme ronde ; son diamètre de 33 millimètres, son écusson triangulaire à la bande de sable, à la bordure chargée de huit étoiles ; il porte en légende S. Bertdi de Clarens poris de Rippis. Il est mentionné dans la sigillographie du Périgord, au titre *Clergé régulier*, n° 431 ; il est indiqué comme remontant au xve siècle.

3. 1512. — Messire Nicolas de Tournemire ; son terrier fut commencé en 1512 et fini l'année suivante devant Décerro, notaire.

4. 1640. — Messire Anthoine de Nouailles. Par bail du 4 juillet 1640, M. Durand Montagne, prêtre et recteur de la ville et paroisse de Monsempron en Agenais, procureur fondé de messire Anthoine de Nouailles, prieur du prieuré de Ribes, demeurant aux faubourgs Saint-Michel les Paris, à la maison du Soleil d'Or, afferme et arrante tous et chacun, les droits appartenant au prieuré dudit Ribes, et ce pour un an, moyennant la somme de 500 livres ; plus la quantié de quarante sacs de bled froment à payer à Me Jehan Gontié, curé de Ribes ; plus la pension que le prieur de Ribes doit payer à Messieurs du Chapitre d'Aurillac : et aussi les deniers et décimes qui sont ou seront imposés la présente année sur le prieur. (Rives.)

5. 1663. — Messire Pierre de Fumel (habitant au lieu de Cavarc), prieur du prieuré S. Pierre de Ribes, afferme les fruits et dixmes du prieuré de Ribes pour 10 ans, moyennant le prix et somme de 1010 livres pour chacune des dites années ; et en outre le fermier payera au curé de la paroisse, annuellement, 40 sacs de bled froment pour sa pension annuelle. (Rives).

Dans ce bail n'est pas mentionnée la pension due au Chapitre d'Aurillac ; elle est donc comprise dans la somme de 1010 livres, somme double de la précédente afferme, ce qui indique

Digitized by Google

que le montant de cette pension était de 500 livres, ou encore de la moitié du fermage.

Le terrier de noble Pierre de Fumel, commencé le 7 novembre 1656 et fini le 23 avril 1657, fut fait devant Rouzières et Lantourne, notaires royaux. (Rives).

6. 1690. — Messire Arnaud de Gordièges. Son terrier, commencé le 20 novembre 1692, fut fini le 1er mars 1693, devant Conche. Une note, sans date ni signature, porte : les messieurs de Mazières ont joui pendant cinquante ans le prieuré de Rives sans qu'ils aient rien donné pour l'église. (Rives). Les messieurs de Mazières étaient les Gordièges.

7. 1740-1763. — Jean de Constantin, dit Pechegut, nom d'une terre sise en Périgord. Chapelain dès l'année 1697 de la chapelle familiale créée par Jean Villeréal frère de sa mère ; prêtre vers l'an 1700 ; curé (1713-1734) de Villeréal où il fut remplacé par Marc de Constantin, auquel il survécut 3 ans. Par acte du 21 novembre 1754, messire Jean de Constantin, abbé de Pechegut, seigneur prieur du prieuré S. Pierre de Ribes, habitant Villeréal, baille, devant Malespine notaire royal, à titre de ferme et vente de fruits, pour neuf années, à sieur Louis Toilhe bourgeois négossiant de la ville de Monflanquin « tous et chacuns les fruits et revenus décimaux appartenant et dépendants de son prieuré de Ribes qui ont coutume de se lever dans lad. paroisse, consistant en bled froment, meture, seigle, orges, baillarges, avoines, pailles, vin, lin, chanvres... cens, rente et droit d'acapte soit en argent soit en bled froment ou metures et avoines appartenantes aud. prieuré, tant connues qu'inconnues, situées dans lad. paroisse de Ribes, Villeréal et S. Etienne et autrement en quel lieu et place qu'elles soient sises et situées tant sur moulins qu'ailleurs... aussi le quart des lods et ventes de toutes mutations qui arriveront dans le cours du présent bail... seront tenus les preneurs donner sur la dime, annuellement, à M. le Curé de lad. paroisse, la quantité de *cinquante cinq sacs de bled froment* et une paillère et partageront avec lui la dime verte à l'exception du vin. Et ce pour le prix de *treize cent cinquante* livres pour chacune des neuf années et par dessus les réserves

Digitized by Google

ci-dessus ; les preneurs s'obligent à payer en deux pactes égaux le premier à Noël et l'autre au jour de la feste de Saint-Jean. »

Par acte du 8 juin 1763, devant Lestang notaire à Villeréal, noble *Caliste Molenier de Tréfons*, écuyer, subroge en son lieu et place Martial Taurel, munier habitant du lieu de Lafage basse paroisse de Parisot, son moulin de Pradagé, situé sur le ruisseau du Dropt avec tous les accoutrements, baptisments et preds et dépendances, y compris sept cartonnats ou environ de pred, délaissés aud. sieur Trefons avec led. moulin, apartenances et dépendances, par messire Jean de Constantin, écuyer, seigneur prieur de Ribes, par contract à rante constituée au revenu de trois cents livres, déclarant que led. moulin et apartenances relève du prieuré de Ribes...

Son terrier, devant conche, commencé le 25 juillet 1755, fut terminé le 25 octobre 1762. Son codicille, clos le 27 juillet 1763, fut ouvert le 14 octobre suivant.

8. 1763-1772. — Claude Pellissier, docteur en théologie, curé de Villeréal de 1760 à 1772, fut prieur de Rives après Jean de Constantin, devint, en 1772, chanoine de Saint-Caprais d'Agen où il résida. Procureur fondé, 15 mars 1772, de Vincent d'Arches, prieur de Rives, il reçut, en son nom, devant Martinet notaire royal, le 20 novembre 1775, les reconnaissances des tenanciers ou emphytéotes de Rives. En 1789, Claude Pellissier, chanoine de Saint-Caprais d'Agen et chapelain de Roussel [ou Rousselle, Rousserre, Notre-Dame de Rosserre, près Laplume, bénéfice sans charge d'âmes], vota à Agen pour les députés aux Etats Généraux, en son nom et au nom de M. Pourchet, curé de Tourliac et pour M. Vergnes, curé de Clairac.

9. 1772-1779. — Vincent d'Arches, trésorier de l'église primatiale Saint-André de Bordeaux, y demeurant. Les lettres de terrier, données par le roi le 8 février 1775, furent publiées le 27 mars suivant, à l'audience de la Cour sénéchale d'Agenais. (Rives.) Il semble que Vincent d'Arches ne fut pas le dernier prieur de Rives. On lit dans un acte fait, le 7 avril 1786, devant Albre notaire royal : « Vente par noble Pierre De-

Digitized by Google

champs de la Mothe et sa mère dame Marie Valadié, habitante du village Descayroux, paroisse de Saint-Etienne, moyennant le prix et somme de quatorze cent vingt livres seilze sols, huit deniers, de une pièce de terre, vigne et pred, le tout joignant et contigu, au lieu appelé *à la Renardière*, paroisse de Saint-Etienne, de la contenance de douze cartonnats, sept boisselats, trois escats, à Pierre Lavergne, maître menuisier et Françoise Dubourg, conjoints, lesquels en payeront dors en avant les impositions royales et la *rente* à M. Dudon et *au prieur* de Rives... Par délégation des vendeurs, les acquéreurs en ont compté mille deux livres, deux sols, six deniers, aux sieurs Ferréol Martin Laborie et Me Joseph Malespine notaire royal, anciens fermiers dud. prieuré de Rives pour les années mil sept cent cinquante-cinq jusques et y compris mil sept cent soixante-trois... encore pour les années mille sept cent quatre-vingt jusques et y compris mil sept cent quatre-vingt-cinq... encore, comme arrérages de rente à eux cédés par bail et pour la portion qui compete l'abbé Darche, prieur dud. Rives, pour les années mil sept cent soixante-douze jusques et y compris *mille sept cent soixante-dix-neuf*... encore compris la somme de cinquante-deux livres pour le quart des arrérages de rente qui étaient dus à M. l'abbé Pélissier, ancien prieur dud. Rives jusques à l'année 1772. » (Rives.)

D'après cet acte il semble que V. Darches n'était plus prieur de Rives après 1779. De plus, V. d'Arches figure sur les registres des élections de 1789, comme chapelain de Carles. (Arch. dép. de Lot-et-Garonne.)

IV. 1591-1655.— Jehan Gontier. Son dernier acte est du 26 septembre 1655. « Le trente septembre, Jean Gontier, prêtre et curé de la paroisse Saint-Pierre de Rives, est tombé malade; il n'a plus rempli les fonctions de recteur; il est mort peu après âgé de près de quatre-vingt-dix ans, ayant été curé de Rives pendant soixante-quatre ans, ce qui est à noter. » [Acte mortuaire en latin]. Il fut enseveli dans l'église le 26 octobre 1655.

Les 25 novembre et 2 décembre 1612, Jean Gontier réunit les paroissiens, à l'issue de la messe, devant la porte de l'égli-

Digitized by Google

se, en présence du notaire Giraudel, pour obliger Jehan Dubois, collecteur du luminaire, à lui fournir des flambeaux ou chandelles pour l'administration du Saint Sacrement aux malades, disant sa résolution de porter plainte à l'évêque de Sarlat. Les parroissiens firent droit à sa demande.

N'ayant pas de logement à Rives, Jean Gontier alla demeurer chez M. Gardes, à Villeréal, en 1614, moyennant une pension annuelle de cinquante écus pour le logement et la nourriture.

Dans les années 1631 et 1632 la peste fit tant de victimes qu'il fallut les enterrer dans les champs; cinq ans après, leurs ossements furent transportés dans le cimetière de la paroisse, en présence d'un nombreux clergé.

Jehan Gontier obtint, 13 mai 1631, un jugement de la Cour de Villeréal contre Bernade Delvit veuve de Laurent Mansart. Elle fut condamnée à laisser le curé de Rives actuel et ses successeurs prendre de l'eau à son puits pour le service de l'église et leur particulier. La veuve avait obtenu du curé les pierres, dont il y avait un grand tas dans le cimetière, pour bâtir son puits en échange de la promesse d'accorder aux curés de Rives le puisage; une fois le puits construit elle refusa cette servitude sous prétexte qu'elle n'avait pas le droit de porter tort à ses enfants mineurs. L'évêque de Sarlat, Jean de Lingendes, fit une visite à Rives, en 1644; il donna, à la date du 1er juin, une ordonnance où nous lisons : 1° Le sanctuaire et l'église seront lambrissés aux frais des paroissiens pour les 2 tiers, et du curé et du prieur pour l'autre tiers; 2° Un presbitère sera fait aux frais des paroissiens, dans un an, aussi proche de l'église qu'il se pourra; en attendant ils en loueront une commode pour loger le curé (1); 3° Un calice d'argent et un vaisseau de cuivre blanchi en dedans avec son couvercle ; 4° Il y aura des livres reliés pour inscrire les baptêmes, mariages, communiants et

(1) Le presbytère fut construit la même année avec des pierres provenant d'un ancien édifice ; le grand tas qui existait dans le cimetière provenait de cet édifice, le prieuré démoli pendant les guerres, sans doute ; elles sont équarries, quelques-unes ont des fragments de moulure.

Digitized by Google

mortuaires; 5° Défense de permettre aucun banc ni sépulture dans l'église sans titres authentiques visés par l'évêque ; 6° Défense de publier aucune annonce, ni de célébrer aucun mariage entre personnes de diverses religions qu'auparavant l'hérétique n'ait profession de la religion catholique et reçu l'absolution de son hérésie ; 7° Le cimetière sera fermé de bonnes murailles aux despans des parroissiens. » Ces murailles ne furent pas faites, ce qui aurait été difficile dans un pays dépourvu de pierres; un fossé large et profond creusé ou restauré, facile à remplir d'eau, et qu'on surnomma vivier, enferma le cimetière. c'est-à-dire tout le terrain environnant l'église; le presbytère fut construit la même année, 1644, appuyé à l'église, au midi, avec des matériaux provenant d'anciennes constructions. Le 3 juillet 1649, Nicolas Sevin, successeur de J. de Lingendes, en cours de visite pastorale, ordonna de creuser une fosse avec une grille de bois à l'entrée du cimetière pour empescher que les bestes n'y entrent, avant la Toussaint, à faute de quoi et ledit délay, passé inhibition au sieur curé d'y enterrer personne, ce à peine d'interdiction. (Registres à la mairie de Villeréal.) Jehan Gontié concéda le droit de sépulture dans son église, moyennant certaines conditions utiles à la paroisse, à Guilhem Dellart, le 21 mai 1645, à Jean Vaysset le 11 novembre 1645, à Pierre Léotard, du lieu de Ricard, le 7 février 1645, à Hélias Giraudel le 5 novembre 1645.

2. 1655-1670. — Anthoine Martinet était curé de Rives à la mort de son prédécesseur ; il concéda, 2 juin 1667, droit de banc et de sépulture à Jean Roïex, du lieu des Jouandous; il fut aidé les 3 dernières années de sa vie, par ses vicaires Alric et de Rivo, et par le clergé de Villeréal.

3. 1670-1691. — Pierre Vigier. Pendant son magistère, son paroissien, noble Gaspard de Brajac, escuyer, sieur de Lonjaïgues, habitant du lieu de Fontrives, fit son testament, 20 octobre 1687, devant Marceron notaire de Villeréal. Il ordonne que son corps soit ensevely dans l'église, au tombeau qu'il y a; que son héritière donne cent livres en tout aux pauvres qui assisteront à son enterrement, octave et bout de l'an; il lègue à l'église de Rives dix livres pour l'entretien du grand autel,

Digitized by Google

somme à payer annuellement par ses héritiers tant que le monde sera, à condition que le sindiq soit tenu de faire dire une messe à chacune des fêtes annuelles pour l'âme du testateur et de son héritière (1); il lègue la somme de soixante livres annuellement à l'abbaye de Cadoin à l'honneur du Saint-Suaire à condition que les religieux seront tenus de dire, pour l'âme du testateur et de son héritière, une messe basse chaque semaine, une grand messe de trois mois en trois mois, tant que le monde sera. Il institue pour son héritière universelle damoiselle Marguerite de Beaulac, son épouse, à condition que elle sera tenue de remettre son hérédité, à la fin de ses jours, à Jean Villeréal, escuyer, sieur de Guibal, garde de corps du roy, son fils et filhastre du testateur, et qu'il sera teneu de porter le nom et les armes du sieur de Lonjaïgues, testateur (2).

Pierre Vigier, démissionnaire, vécut quelques temps auprès de son successeur.

4. 1691-1724. — Pierre Vergnes. 1er acte 17 septembre 1691, dernier 11 novembre 1724. Il vit fonder, en 1697, par Jean Villeréal, sieur de Guibal, la chapellenie de Rives

5. 1725-1748. — Louis Deveaux, enseveli le 19 mai 1748, dans le sanctuaire de l'église; il avait quatre-vingt-deux ans. Sa signature est la même que celle de Louis Deveaux, curé de Saint-Germain [paroisse de Sainte-Sabine (Dordogne)].

6. 1745-1765. — Laborie, enseveli le 3e dimanche d'octobre 1765.

7. 1765-1790. — Pierre Latreille. Présida, 10 décembre 1769, à la nomination par les paroissiens réunis devant la porte de l'église, d'un sindic, Jean Boisserie en remplacement de noble Louis Duthil, démissionnaire. Pendant son administration, fut fondue, en 1784, la cloche de Rives, pour laquelle

(1) Une copie de ce testament vidimée à Villeréal, 4 janvier 1778, par B. Glady, acquéreur de l'office de Me Marceron, permit au sindic de la fabrique de veiller à l'exécution de ce legs qui fut acquitté, au moins en partie, jusque vers 1880; elle passa aux mains d'un collectionneur d'archives; la propriété des Jouandous qui payait le legs aux derniers temps, fut vendue par acte passé à Monpasier; on omit de mentionner la fondation en l'absence du titre; ce fut sa perte.

(2) D'azur à trois sarcelles de file.

Digitized by Google

huit répondants étaient engagés, Boisserie sindic, M. Lafage de Ricart, M. Tresfonds, aîné, M. Saint-Amans, Bozoul, Doulut, le sieur Roger et Rudelle de Cauffet, à raison d'un huitième chacun; la somme à payer aux sieurs Cochoix, fondeurs, s'élevait à 457 livres, 1 sol. Cette cloche porte en relief : parrain, noble Louis Léotard de la Fage, marraine Madame Marie-Rose Gravier de Dutil; 4 écussons :

a) Prélat en chappe, crosse et mitre bénissant:

b) Madeleine tenant embrassés les pieds de Jésus crucifié ;

c) Cochois, Alexis, une cloche montée:

d) La Vierge tenant Jésus sur le bras gauche et le sceptre sur son bras droit. Au bas une crosse; le dragon cherchant à saisir l'enfant Jésus.

Pierre Latreille, très âgé, disparut pendant la Révolution.

Pons, schismatique, fit le service religieux sous la constitution civile du clergé. Réconcilié, après le Concordat, il fut curé de Monseirou et mourut, en retraite, à Villeréal.

8. 1803-1823. — Antoine Bastid, curé, avant la Révolution, de Saint-Martin Transfort [aujourd'hui annexe de Ferrensac], diocèse de Sarlat, émigré, curé de Rives en 1803, y mourut, âgé de 76 ans, le 23 février 1823: fut enseveli dans le cimetière de cette paroisse.

9. 1823-1831. — Dumas, vicaire de Villeréal, nommé en 1823 à la cure de Rives, a laissé une réputation vivace de zèle et de charité. Durant son magistère, le presbytère, vendu à la Révolution, fut rendu à sa destination et l'intégrité de ses dépendances défendue avec succès.

Par acte du 12 juillet 1824, devant Labatut notaire à Villeréal, M. Jacques Rogier, propriétaire aux Jouandous, fit donation à la commune de Rives d'une maison, grange, pactus, jardin et pré, le tout joignant, contenant environ 36 perches composant l'ancien Presbitaire de la paroisse de Rives, à la charge par la commune : 1° De faire dire après le décès du donateur, à son intention et à celle de feu son frère *douze* messes annuellement et perpétuellement : 2° Que la commune payera au donateur annuellement pendant sa vie une pension annuelle de cent francs.

Digitized by Google

La commune, par délibération du 5 septembre 1824, accepta, considérant que le donateur acquit du Gouvernement l'objet de la donation moyennant la somme de *deux mille francs* dans l'intention de le rendre; qu'il renonce au remboursement de son capital; que les objets donnés valent *quatre mille francs*, que dès lors les charges imposées de douze messes n'est pas une charge; que la pension annuelle n'est que la moitié de leur valeur locative... que la commune, sans nul sacrifice, retrouve son ancien presbytère qui est contigu à l'église, composé d'une belle maison, grange, étables, entourés d'un vivier et d'un superbe enclos où il existe un jardin verger et pré... M. Rogier mourut le 10 octobre 1833, âgé de 91 ans.

En 1828, les mariés Mellet et Bonfilh, propriétaires d'une petite pièce de terre confrontant, au midi, au vivier firent brêche au Tap [francbord] par un large fossé. Le Conseil de Fabrique, 8 juillet 1828, considérant que de tout temps la Fabrique avait joui sans trouble et sans empêchements aucuns le vivier formant la clôture du cimetière, du presbytère et de l'avenue de l'église; que ce vivier, constamment plein d'eau, défend le cimetière, l'église et le presbytère de tout passage et incursion ; que ce vivier est incontestablement une dépendance du cimetière et du presbytère... demanda que la commune défende ses droits et lui garantisse la paisible jouissance du vivier.

Par délibération du 16 novembre 1828, le Conseil municipal autorisa le maire à plaider pour la Fabrique.

Les époux Mellet furent condamnés par le juge de paix de Villeréal à restituer le Tap, distance intermédiaire entre leur propriété et le vivier, à combler leur fosse et à payer 300 francs de dommages-intérêts. Il motivait sa sentence sur l'usufruit du desservant.

L'abbé Dumas, transféré à Moncrabeau vers le milieu de 1831, y mourut peu d'années après.

10. 1832-1843. — Jacques Reclu administra pendant 11 ans la paroisse de Rives; il fut nommé à l'archiprêtré de Villeréal le 1er août 1843 et y mourut en fonction le 23 décembre 1863.

11. Guillaume-Justin Sérougne, curé de Monsempron, prit possession de la cure de Rives le 27 août 1843.

Digitized by Google

Pendant 40 ans il y exerça avec fruit son ministère. Licencié en théologie, chapelain de la cathédrale, il mourut âgé de 72 ans le 19 octobre 1883 et fut enseveli à Parranquet (1) dans le tombeau de sa famille. Deux de ses frères l'y avaient précédé : Sérougne aîné, ancien supérieur du grand séminaire, chanoine titulaire, Mérigou [nom de leur domaine familial], Sérougne, ancien curé de Sainte-Foi d'Agen, chanoine titulaire. Une de leurs sœurs, Madame Rosalie, sœur de la Croix du couvent de Villeréal, dont elle avait été supérieure, regrettait vivement de ne pouvoir y réunir les restes de leur frère Jules, mort missionnaire dans l'Inde. Elle y vint en 1889, étant décédée, à l'âge de 86 ans, dans son cher couvent où elle avait passé presque toute sa vie, modèle de piété simple et aimable.

L'abbé Sérougne eut le chagrin, en 1871, de voir entamer les appartenances séculaires du presbytère de Rives. Malgré ses légitimes protestations, un maire de circonstance combla une partie du vivier, à l'ouest. Depuis, la spoliation a été continuée et consommée.

Par son testament olographe, déposé aux minutes de Me Rabot, notaire à Villeneuve-sur-Lot, M. Justin Sérougne léguait à la Fabrique de Rives trois mille francs *dont les revenus devront servir à l'entretien de l'église et au paiement des missionnaires qui pourraient être appelés à évangéliser la paroisse ;* et à l'hospice de Villeréal une autre somme de trois mille francs dont les revenus devront être employés à secourir les pauvres les plus nécessiteux de la paroisse de Rives désignés par la Fabrique; chacun de ces deux établissements sera tenu de faire dire chaque année et à perpétuité douze messes aux intentions du testateur.

12. 1884-1889. — Jean Benaben, né à Montaut-le-Jeune, fit restaurer le presbytère et travailla sans succès à en conserver les dépendances : la spoliation fut continuée.

13. 1889-..... — Dominique Carrère, né à Gaillagos

(1) Paroisse de l'ancien diocèse de Sarlat, appelée Parrenque, Parrenche, Pourriolcuit, unie en 1548 à la collégiale de Biron qui avait été de nouveau édifiée et dotée en 1515 par Pons de Gotaut, baron de Biron. Eglise romane.

Digitized by Google

[Hautes-Pyrénées]. Le legs de M. Sérougne est employé à restaurer l'église.

V. La chapellenie familiale de Rives fut fondée par le filhatre de noble Gaspard de Brajac, Jean Villeréal sieur de Guibal, mort d'une pleurésie le 16 décembre 1697 en sa maison de Rives, enseveli le lendemain dans l'église de cette paroisse. Par son testament clos et ouvert le 16 décembre, devant Marceron, notaire à Villeréal, Jean Villeréal, après divers legs à ses serviteurs et aux pauvres, fait deux parts de ses biens: Pour les biens de la descendue de sa mère, demoiselle Marguerite de Beaulac, il institue ses héritiers universels Jean de Beaulac, son filleul, fils de Micheau et Marguerite de Beaulac, sa filleule, fille de Me Pierre de Beaulac, défunt conseiller du roy, ses cousins germains, par égales portions; pour les biens qui sont de la descendue de feu son père Pierre Villeréal, sieur de Péchalgut, il institue ses héritiers universels Marie d'Abzac, demoiselle, sa filleule, et Jean Constantin son filleul, à présent au Séminaire, aussi ses cousins germains, chacun par égales portions, « à condition néanmoins que led. sieur Constantin ce fera prestre et qu'il sera tenu de dire messe tous les dimanches pendant sa vie dans l'église de Rives pour la satisfaction du public et deux autres jours chaque semaine tel jour qu'il voudra, pendant sa vie, pour le salut de l'âme du donateur et de ses parents fidèles trépassés, ayant néanmoins l'approbation de l'évêque de Sarlat. Il veut que, après son décès, ses plus proches parents étant prestres provenant du paternel ou maternel soient substitués à la place du donataire, lui donnant néanmoins la liberté de nommer tel que bon lui semblera de ses parents prestres et ainsi consécutivement tant que sa race sera. »

Jean de Constantin eut pour sa part le château et la métairie de Rives. Ordonné prêtre peu de temps après, il fut curé de Villeréal de 1713 à 1734, puis Prieur du prieuré simple et séculier Saint-Pierre de Rives. Par testament en forme de codicile, retenu par Malespine, notaire à Villeréal, testament clos le 27 juillet 1763, ouvert le 14 octobre de la même année, Jean de

Digitized by Google

Constantin transmet à Mre Jacques de Léotard de la Calvie, son petit-neveu, parent au quatrième degré de feu sieur de Guibal, actuellement au Séminaire de Sarlat, l'héritage du sr de Guibal, aux mêmes conditions qu'il l'avait reçu. Ce testament commence ainsi : « Je soussigné, messire Jean de Constantin, abbé de Pechegut, prieur et seigneur de la paroisse de Ribes... »

Jacques de Léotard, ordonné prêtre deux ans après, fut nommé vicaire de Sainte-Sabine; il manqua 26 messes dans les années 1765 et 1766. Les Recollets de Monpazier, trop peu nombreux, n'avaient pu lui fournir un prêtre; les capucins de Castillonnès n'avaient pu accepter ses demandes le chemin coupé par plusieurs ruisseaux étant impraticable, le religieux de Monflanquin auquel il donnait 50 écus par an outre la nourriture et le logement à l'auberge du religieux et de son cheval, avait manqué plusieurs fois soit à cause du mauvais temps soit à cause de maladie. Le sindic de la paroisse de Rives, noble Louis Duthil de Fontrives, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, muni de la procuration de 17 habitants donnée le 7 septembre 1766, intenta, devant la cour sénéchale d'Agen, un procès à l'abbé demandant que les 26 messes fussent payées, pour être employées aux réparations de l'église, au prorata des revenus de la métayrie qu'il évaluait à 800 livres. L'abbé soutenait que le manquement ne lui était pas imputable et offrait de consacrer cet argent à telle bonne œuvre que lui indiquerait sa conscience ou son évêque. Après de nombreuses plaidoiries le sindic obtint, 21 août 1769, que les parties fussent mises hors procès, dépens compensés et donna sa démission.

La chapellenie de Rives formée d'un petit château habité en partie par le métayer et de 24 sexterées, 5 quartonnats de terres fut saisie comme bien national. L'abbé de Léotard, curé de Naresses depuis l'an 1768, soutint avec un mémoire signé de Dufour, Vulpian, Laget et Piales, avocats à Paris, que cette fondation ne devait pas entrer dans la classe des biens du clergé par la raison que les actes de son établissement offraient bien moins une fondation qu'une substitution claire et évidente, que jamais les évêques n'avaient pris aucune part ni connaissance sur ces biens qui n'ont aucun rapport avec ce qui peut

Digitized by Google

être dit chapelle ou Prestimonie et n'est qu'un bien en tout séculier et laïcal dont la propriété entière reste sur la tête du possesseur en remplissant les charges imposées par le testament.

Le district de Monflanquin donna un avis favorable le 19 novembre 1791 et le directoire départemental exhima de la liste des biens nationaux les biens du ci-devant abbé de la Calvie comme étant une propriété de famille.

La spoliation n'était que partie remise. L'abbé, fidèle à sa foi, fut déporté; son château et sa terre de Rives, estimées, le 4 germinal an 2, à la somme de 27,340 francs, furent adjugés aux enchères, le 17 prairial suivant, à sept acquéreurs pour la somme de 50,000 francs payés en assignats.

L'abbé de Léotard rentra dans sa paroisse après la Révolution : les registres portent sa signature depuis le 4 novembre 1804 jusques au 7 janvier 1812. Nommé à la cure cantonale de Villeréal, il y mourut le 1er mars 1816.

Sa nièce et héritière, Rose-Luce de Léotard, toucha, en 1827, une indemnité de 18,783 fr. 75 sur le milliard que le Gouvernement distribua pour réparer en quelque manière les spoliations révolutionnaires.

(Extrait des archives de Rives, des archives de la Préfecture et des registres conservés à la mairie de Villeréal.)

Nota. — La chapellenie familiale fondée par Jean Villeréal et qui n'a eu que deux titulaires ou propriétaires a été confondue avec le prieuré S. Pierre de Rives par M. l'abbé M. Monmont, ancien curé de Capdrot, curé d'Azerat, dans son opuscule intitulé : *Histoire d'un coin du Périgord, l'ancienne Collégiale de Capdrot, près Montpazier*, page 9. Périgueux, 1885.

La même erreur a été reproduite par M. l'abbé Jean Andrieu, curé de Capdrot, dans sa notice : Origine du Prieuré de Rives, (Semaines Catholiques d'Agen et de Périgueux, avril 1887.)

Ces messieurs ont été induits en erreur par leurs fournisseurs de documents.

Les pierres du petit château ont été employées à construire une humble demeure ; il n'en reste que le nom.

Digitized by Google

TOURLIAC

Tourliac, anciennement et dans la langue des indigènes. Troulhac, du mot Trouil, Treuil, Pressoir, fut l'un des membres de la commanderie du Temple de Condat-sur-Vézère (Dordogne).

Le fond de Malte (Arch. Haute-Garonne) renferme sur Trouilhac quelques renseignements historiques.

En 1600, 3 octobre, le commandeur de Condat, présente Nicolas Etienne, prêtre, religieux de son ordre, à l'évêque de Sarlat pour la vicairie perpétuelle de S. Jean de Trouilhac (Inventaire Condat).

En 1659, 2 février, la vicairie perpétuelle S. Jean de Troulhac est conférée à Mre Pierre Teulier, prêtre. Il donna sa démission le 19 octobre 1704 et demanda au commandeur une pension viagère (*ibid.*).

« Le commandeur est seigneur directe de Tourliac avec messieurs de Biron et de Monpeiran et de Monsavignac, chacun ayant son droit de rante séparée ; celle du commandeur consiste en 3 livres d'argent, 19 quartons de froment, 13 quartons d'avoine, mesure de Villeréal, 8 poules et 8 journées d'homme, avec l'acapte de 3 livres en argent sur le terroir des villages de Delpuch, de Martel et de Clairac. Il est seigneur foncier et directe de plusieurs maisons dans le bourg et près de l'église. Il jouit d'un pré contenant 15 pugnères, 1 boisseau, lequel pré, quoique noble, on ne laisse pas de l'avoir compris au rolle de la taille ; il faudra la faire ôter.

« Le commandeur est seigneur spirituel de la paroisse de *Trouilhac*, diocèse de Sarlat, sénéchaussée d'Agen ; il a droit de nommer le vicaire perpétuel, la vacance arrivant, et de prendre la moitié de la dîme de tous les gros grains : froment, seigle, orge, avoine, baillarge, vin, fèves et bleds d'espaigne, à raison de douze *un* ; l'autre moitié appartient, avec l'entière

Digitized by Google

dime des chanvres, linets et de tous les menus grains, prise au douzième, au vicaire perpétuel.

« Tous les dits revenus sont affermés à M. Jacques Trabut, vicaire perpétuel, et au sieur Balmette pour la somme de 555 livres. Le sieur Fonpudie, n^re à Biron, chargé de faire le terrier, procurera régulièrement la dime de douze *un* ; il exigera le droit de dime de tout ce qui sera au-dessus ou au-dessous de 12 gerbes, pour corriger l'abus frauduleux que les habitants ont prétendu introduire de ne payer point de dime des gerbes et autres fruits au-delà de 12 jusques à 23. Le commandeur dépensa, en 1732, 55 livres en achat d'ornements d'église, remise de vitres au sanctuaire et réparation à la sacristie. (Visites général. en 1732. Condat, fond de Malte, Toulouse.) »

Les biens du commandeur, appelés *au pré du commandeur*, d'une contenance totale de 6 quartonats 14 boisselats, furent vendus l'an III, 5e jour complémentaire, en 3 lots, la somme globale de 70.000 livres en assignats valant 1728 livres métal. (Arch. dép. Lot-et-Garonne.)

J. Benaben.

Digitized by Google

LE TEMPLE DE BRULHES ET SES COMMANDEURS

AU XVIIIe SIÈCLE (1)

Au XVIIIe siècle, de la Commanderie du Temple dépendaient : l'ancien hôpital de Sauvagnas qu'on lui adjoignit quelque cinquante ans plus tôt, la paroisse de Dominipech, Sainte-Quitterie d'Agen et Sainte-Foy de Jérusalem son annexe, Saint-Sulpice de Ribalède, St-Jean de l'Herm, St-Caprais et Saint-Jean de Villedieu près Roquecor. L'étendue, la richesse de ces possessions, faisaient du Commandeur de Brulhes un des premiers seigneurs du pays d'Agenais. On peut aisément se rendre compte de l'importance de ce fief de l'ordre de Malte, et du Commandeur qui le jouissait à l'aide des procès-verbaux de visite de 1669 et de 1711.

« Le chef de la Commanderie est appelé le Temple de Breulh, donc ladite Commanderie porte ce nom et est située dans l'Agenois (1) en Guienne, sur la rivière du Lot. La juridiction d'icelle est contigue à celle de Sainte-Livrade du costé du Levant et de la juridiction de Montpezat du costé du midy; et couchant et septentrion à la rivière du Lot. » Le Commandeur y possédait « ung grand et beau chasteau bien logeable ». Celui-ci était réuni à un fort entouré de murailles. A l'intérieur était le petit village du Temple composé en 1669 de « 30 maisons ou logettes. Au coing duquel fort y a une grande tour bastye de bricques, carrée... laquelle tour appartient au Commandeur et quantes fois on a faict servir de pigeonnier et dans le temps à la guerre. Elle sert de deffense au fort, sa situation est en effet avantageuse pour ce faire et dans led. chasteau y a une

(1) Au chapitre II du tome Ier des *Couvents de la ville d'Agen avant 1789*, expliquer l'étymologie de ce mot *Brulhes*, francisé dans la suite en mot *Breuil*.

(2) Archives de la Haute-Garonne, Ordre de Malte. Le Temple : Liasse XVI; Dénombrement de la Commanderie du Temple du 20 avril 1669.

Digitized by Google

muralhe qui joint l'esglise paroissiele, une grande cour qui est enfermée. » Le château avait deux portes qui le faisaient communiquer avec le fort et le jardin du Commandeur. De la cour on pénétrait directement dans le principal corps de logis, autrefois habité par les commandeurs, et depuis qu'ils ne résidaient plus au Temple, par les fermiers de la Commanderie. En bas « on peut voir une cave qui tient toute la longueur du chasteau. Montant à main droite, montant trois ou quatre degrés, on entre dans une salle ». Sur le même pallier, « on y voit quatre officines que l'on fait servir à ce que l'on veut et une prison en bas d'icelle. Et montant plus haut par le mesme degré, on entre dans une salle autour de laquelle il y a cinq chambres séparées l'une de l'autre. Au bout de l'une à main gauche il y a ung cabinet et ung necessère dans une tour et au bout d'une autre chambre y a ung cabinet et ung nécessère dans une autre tour, et montant plus haut par le mesme degré... on entre dans une pareille salle autour de laquelle il y a mesme quantité et qualité de logement » (avec cette différence qu'une chambre est partagée en deux par une cloison) « et montant au hault du chasteau une petite tour avecq une chambre faicte en cul de lampe, et une garite qui deffand l'entrée dud. fort et flanque le chasteau, qui va respondre à une autre tour, qui est sur le coing dud. chasteau, d'où l'on entre dans une autre tour, qui est sur la porte dud. chasteau ; laquelle le deffand avec les autres tours qui se flanquent l'une à l'autre; sur lequel hault du chasteau y a quelques petites chambres que les habitants tiennent pour y entrer en temps de guerre... » La description que nous en font messire frère François de Pontevès, commandeur de Golfech et Gimbrède, et frère Jean Carbonnel, prêtre, religieux d'obédiance, collégial et archidiacre au grand Prieuré de Toulouse, à l'occasion de leur visite du 16 juillet 1711 (1), est à peu près identique. Comme la période des guerres civiles a disparu, les fossés du chateau sont à moitié rasés, et le fermier y sème des grains. De plus la fameuse tour carrée, au

(1) Archives de la Haute-Garonne, ordre de Malte. Registre des visites, n° 423.

Digitized by Google

coin du fort, s'était écroulée en partie, mais un Commandeur l'avait relevée. A côté du château, était une magnifique garenne, longeant le ruisseau qui arrose le village du Temple. « Elle était garnie de très beaux ormeaux dont plusieurs ont le corps d'une élévation extraordinaire, droits et unis au possible. » Quelques chênes périrent par la rigueur de l'hiver de 1709. Pénétrons maintenant dans l'église paroissiale, à la suite des visiteurs de 1711. « A la porte nous avons esté reçus au son de la cloche et autres cérémonies accoustumées par Me Pierre Mérail (2), vicaire perpétuel, assisté de Me Jean Molinær, son secondaire, qui nous ont conduit au Maistre autel où nous avons chanté le *Veni Creator*, le *Tantum Ergo* et ensuite donné la bénédiction du Très Saint Sacrement. » Le maître-autel se composait « d'un beau tabernacle orné de ses ailes, colonnes torses, chapiteaux, corniches, denticules, estatues et autres ornements de sculpture. La niche pour l'exposition du Très Saint Sacrement terminée par la figure de la résurrection du Sauveur, le tout doré à fonds. Le tableau garni de son cadre bois de noyer représente l'assomption de la Vierge, un ciel peint au-dessus ; au milieu un Jésus-Maria. L'autel est orné de deux gradins l'un peint à têtes d'anges et fleurs sur lequel sont quatre chandeliers de bois en menuiserie dorés, et quatre vases de fayence garnis de beaux bouquets artificiels. L'autre gradin qui porte le tabernacle est doré de même garni de deux chandeliers de laton et d'un petit crucifix. »

Au Temple, le seigneur Commandeur avait la justice « haute, moyenne et basse, mère, mixte impère et a pouvoir d'establir juge, lieutenant de juge, greffier, procureur d'office et tout autres officiers necessères pour l'administration de la justice ». Les émolûments du juge étaient de 12 livres; le lieutenant de juge avait la jouissance de deux lopins de terre, et le procureur d'office avait 10 livres. Chaque année on présentait au Commandeur une liste de quatre personnes élues par la Jurade, parmi lesquelles il était tenu d'en choisir deux pour être consuls du Temple. Il était le seul seigneur de la juridic-

(2) Pourvu de la cure du Temple, en 1694, par le Commandeur de Guérin.

Digitized by Google

tion « avec tous droits de lods et ventes qui se payent de douze deniers ung et droit de prélation et accapte et double accapte... plus droit de fournage sive fougage qui est deux quartons seigle mesure d'Agen pour chaque feu vif et allumé dans led. lieu et juridiction, plus certains droits de péage sur la rivière du Lot ». En 1288, Amanieu de Castelmoron donna à l'ordre le péage du passage de la rivière du Dropt (5 mars). Mais au XVIIe siècle, ce droit était joui par les religieuses de Fongrave sans qu'on sut à quel titre elles le possédaient de temps immémorial (1). A la fois seigneur spirituel et temporel, le commandeur nommait le vicaire perpétuel du Temple. L'église était dédiée à Notre-Dame et l'on en célébrait la fête le jour de l'Annonciation. « De laquelle esglize depend deux esglizes annexes l'une est dans la juridiction du Temple du Breuilh sous le nom de Saint-Germain, l'autre est dans la juridiction de Montpezat sous le nom de St-Caprasy. Le service desquelles esglizes est fait par le sieur Laubert viquère perpétuel et auquel viquère perpétuel led. seigr. commandeur paye annuellement de pension la quantité de doutze sacs bled et douze sacs sègle, mesure d'Agen, cinq barriques de vin, quatorze liv. argent et encore led. viquère perpétuel prend et perçoit la quatorziesme partie des dismes du chanvre et lin, et aud. soubz viquère mobile cent quarante livres ; dans laquelle étendue et juridiction paroisse dud. Temple du Brulh led. seigneur commandeur prend et perçoit en sus tous les dismes et tous fruicts décimaux quy se paye scavoir de dix gerbes une et tous les grains.... et herbes prit sur le champ... le disme se prand sur le sol du propriétaire de treize ung. (La dime du vin se payait de vingt une « soit corbeille soit pannier »; et cette vendange devait être portée par les propriétaires dans les chaix du château du Temple.).... Ledit seigneur prand le disme des aigneaux et cochons de dix ung et dud. chamvre et lin de treize ung sur le champ. » Du Temple dépendait encore la paroisse de Dominipech, située dans la juridiction de Montpezat. Le commandeur étant prieur primitif de l'Eglise en

(1) Ordre de Malte. Visites, n° 423

Digitized by Google

nommait le vicaire perpétuel. L'abbé de Clairac prenait le douzieme de la dime du blé et le marquis de Montpezat faisait rente au commandeur de 20 sacs de blé, 10 d'avoine, 10 livres d'argent, cinq paires de chapons et autant de poulets.

Dans le procès-verbal de visite de 1724 (1), il est dit que le commandeur a le droit de percevoir dans toute la paroisse de Roubillon le quart de la dime, « de toutes sortes de grains, vin, chanvre et lin ». L'autre quart était pris par le curé de Roubillon pour le service de la paroisse et la moitié restante revenait à la chapelle de Saint-Sernin de Toulouse. Le 27 septembre 1767 le membre de Dominipech contient en fonds reconnus « une cartérée deux quartonats, sept picotins et demi à raison de deux quartons bled, deux quartons avoine, cinq sols argent et une paire de poules par carterée. » (Dominipech. n° 1061.)

En 1780, la contenance de la commanderie du Temple qui faisait rente était de cinq cent quatre-vingt onze carterées cinq cartonats à raison de deux picotins de blé, de seigle et d'avoine, un sol d'argent, la quinzième partie d'une poule et la dixième partie d'une journée par chaque carterée. La rente était donc : de 39 sacs 13 picotins 1/4 de blé, autant de seigle et d'avoine ; 39 livres 19 sols 1/2 d'argent ; 74 poules 2/3 1/20 et 94 journées.

1. — Membre de Sainte-Quitterie (2)

Le fief de Sainte-Quitterie comprenait l'église paroissiale de Sainte-Foy distante d'une lieue environ de la ville d'Agen, mais cependant dans sa juridiction. Sainte-Quitterie était une église d'Agen où « on dit messe par dévotion et ledit sieur Commandeur de Carbonneau la bailhée aux confrères de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste sous la condition qu'ils la feront servir et entretenir de ce quy sera necessere et ce pour

(1) Visite de la Commanderie du Temple par Charles de Marquin-Roquefort, Commandeur de Caubins et Mourlas et Jean Carbonnel, prêtre, prieur et curé de Cazillac, n° 424.

(2) Voir la note de la page 1.

Digitized by Google

le temps qu'il plaira aud. sieur Commandeur et à ses successeurs à l'advenir comme paroit par acte public ». L'église était entourée d'un grand jardin affermé ordinairement quarante-cinq livres, la maison comprise. Il était partagé en deux parties inégales par un ruisseau. « La maison est en brique ou pierre et habitée par le jardinier ; située au milieu du jardin... Dans la ville y a plus de quarante maisons qui font rante au Commandeur, mais cette rante est fort petite ; elle fut renouvelée par le Commandeur de Carbonneau... Plus quelques terres et rantes dans la paroisse de Saint-Arnaud, Sainte-Geme, Artigues, Sainte-Radegonde, lesquelles rentes sont jointes au... de Sainte-Foy de Jérusalem et ledit seigneur Commandeur n'en a jamais joui non plus que ses prédécesseurs. »

2. — Membres de Sauvagnas

Cette terre était située à une grande lieue d'Agen et de Puymirol (aujourd'hui canton de Laroque-Timbault). Le Commandeur était « seigneur spirituel et temporel avec toute justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère. Auquel lieu jougnant le chasteau est une grande esglize paroissielle lambrissée et couverte de tuille à canal, avec ung grand clocher garny de deux grandes cloches. Ladite esglise dédiée sous le nom de Saint-Jean, garnie de tous les ornements nécesseres pour le service divin, estant à présent servie par frère Pierre Thouron, religieux proffès de notre ordre et viquère perpétuel de ladite paroisse dont il a été pourvu par feu Monsieur de Mand, Commandeur dudit Sauvagnas en ce temps-là. Près de l'esglize ung chasteau avec trois tours du copté du levant et midy qui servent à la deffanse... avec ses dépendances, écuries, chaix, etc... Le Commandeur possède noblement exempt de toutes charges le nombre treize carterées de terre labourable et pred qui sont devant et à costé du chasteau ». Devant le château il possède un pigeonnier monté sur quatre piliers et placé dans une pièce de terre. Il a encore un moulin, quatre cartonats de terre noble, nomme les officiers de justice,

Digitized by Google

les deux consuls sur une liste de quatre personnes présentées par la jurade. La dîme se partage entre le Commandeur, l'Evêque d'Agen et le vicaire perpétuel. Sur seize sacs de blé l'Evêque en prend trois, le Commandeur neuf et le vicaire quatre, de même pour les autres grains. La dîme du chanvre, du lin et des agneaux est de treize un: pour les agneaux, quand le nombre est suprieur ou inférieur à treize, le propriétaire donne six sols par tête. Les rentes foncieres, lods et ventes, droits de prélévation appartiennent au Commandeur « qui prand de dix ung avec droipt d'acapte ». Dans cette Commanderie le chapitre de Saint-Caprais d'Agen possède certain ténement qui n'était pas encore réglé lors du dénombrement de 1669. Tout près était une chapelle votive « à portée de mousquet du chasteau sous le nom de Notre-Dame de Pitié. Le viquère perpétuel va célébrer la sainte messe lorsqu'il y est requis ». Donnons maintenant quelques détails sur l'intérieur de l'église de Sauvagnas. « Le tabernacle (1) (du maître-autel) est orné de plusieurs figures, colonnes et pièces de sculpture, le tout doré de même que les parois. Le tabernacle qui est doublé de soye en dedans est porté sur un gradin avec six chandeliers de bois doré avec un crucifix assortissant. Derrière et au-dessus du tabernacle est un tableau représentant un chemin de croix; la sainte Vierge d'un coté, saint Jean patron de ladite église et la Magdeleine de l'autre, entouré d'un cadre peint et doré, surmonté d'un surciel de toile peinte avec l'image du Père Eternel au milieu y ayant un rideau de toile bleue, avec une tringle qui couvre ledit tabernacle et tableau. Le devant d'autel est de cuir doré monté sur son cadre, les deux collatereaux sont boisés... Le sanctuaire est pavé, lambrissé, éclairé par deux fenêtres vitrées. Le fond est peint en forme de rétable et est séparé de la nef par un ballustre de bois en menuiserie; au milieu est suspendu une lampe de laiton. Du côté de l'évangile est placé le banc de Monsieur le

(1) Visite du 30 juin 1759 par François-Louis de Montgey et Michel Durand, prêtre et collégial de l'église Saint-Jean au grand Prieuré de Toulouse. Visites, n° 438.

Digitized by Google

Commandeur et du côté de l'épitre celuy du prestre... Nous sommes ensuite revenus à la chapelle dédiée à saint Salvy qui est du côté de l'épitre pour y visiter la relique de l'entier crâne de ce saint, enchassé dans une châsse d'argent qui est tenue dans une armoire pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, laquelle armoire est fermée par deux portes, l'une d'une grosse grille de fer à deux cadenats, et la porte extérieure est en bois bien ferré... »

3. — Sainte-Foy de Jérusalem

Le Commandeur y jouit un domaine noble de deux carterées, sept quartonnats, un picotin et demi. A cela il faut ajouter quelques petits fiefs dans la paroisse pouvant rapporter environ douze livres de rente. La dîme était abandonnée en entier au curé pour sa pension.

4. — Saint-Sulpice de Rivalède et Saint-Jean de l'Herm

Deux petites paroisses situées dans la juridiction de Montflanquin. L'église de Saint-Sulpice dépendait du membre de Sauvagnas. Le Commandeur étant prieur primitif, nommait en cette qualité le vicaire perpétuel. Tous deux se partageaient également la dîme de cette paroisse, agneaux et cochons compris. Cette dîme « se prend de dix ung pour le froment et autres grains, prise sur le champ et pour le disme de la vendange se prand de doutze ung ». Le Commandeur prenait encore dans la paroisse certaines rentes foncières.

5. — Saint-Caprais

Petite paroisse située dans la juridiction de Montflanquin et à un quart de lieue de la ville. Comme Saint-Sulpice elle dépendait du membre de Sauvagnas. Le Commandeur y nommait le vicaire perpétuel et partageait avec lui la dîme de la paroisse.

De la Commanderie du Temple dépendait encore le petit dîmier de Saint-Jean de Villedieu, dans la juridiction de Ro-

Digitized by Google

quecor (aujourd'hui Tarn-et-Garonne). « La disme quoique se percevant sur tous les fruits et graines est de très petit revenu. »

6. — Saint-Jean de Ferran

Par une délibération de la vénérable langue de Malte, en 1715, le membre de Saint-Jean de Ferrand, près Marmande, fut réuni au Temple. Cette mesure dut être prise à la mort d'Honoré de Champossin, commandeur du lieu, administrateur général des Commanderies de Bordeaux, Bayonne et Roquebrune, en faveur de Messire Louis-Joseph du Gascq, récemment pourvu de la Commanderie du Temple du Breuilh et membres en dépendant (1). Ce fief comprenait en 1724 « une chapelle dédiée à Saint-Jean, appelée à l'Hôpital de Ferran auprès Marmande, sur le grand chemin de Toulouse, de laquelle dépendent plusieurs fiefs sans domaine qui pourront valoir environ 100 livres quand ils seront reconnus et recouvrés ». En 1730, les visiteurs nous disent que la chapelle de Saint-Jean de Ferran n'était plus qu'une masure (2). Une reconnaissance de 1763 (3) indique la contenance de ce fief. « 127 journaux, trois quart journal, 18 escats et 3/4 d'escat, dont cent vingt-un journal, y compris une maison et décharge dans Marmande et deux moulins à Ferran forment en total la rente ou cencive annuelle de 41 livres 4 deniers en argent, deux sacs quatre picotins de seigle et deux paires chapons et le restant de ladite contenance est au huitiesme de fruits et sous la rente de 23 deniers un demi en argent en foy de quoy, etc... »

La valeur de la Commanderie a sensiblement varié au cours du siècle et presque à chaque renouvellement de bail, le fermage en était augmenté. Durant cette période nous avons relevé le nom de quatorze Commandeurs du Temple ; nous allons en donner le nom avec les principaux actes à leur nom que nous avons retrouvé.

---

(1) Visites de 1724, n° 424.
(2) Visites de 1730, n° 426.
(3) Saint-Jean de Ferran. Reconnaissances 1763, n° 1057.

Digitized by Google

Jean de Guérin-Castellet

(1693-1711). — Au début du XVIIIe siècle, Jean de Guérin du Castellet jouissait la Commanderie du Temple. Il en avait probablement été pourvu en 1693, car l'année suivante il nomma vicaire perpétuel du lieu Me Jean Mérail, prêtre. Il était encore Commandeur le 18 juin 1711 (1). En 1698 il avait eu un procès avec Me Antoine Fourcauld, maire du Temple et le sieur Pierre de Billon de Postan au sujet d'arrérages de rentes et certains droits de fournage. Le sénéchal d'Agen condamna le Commandeur, mais celui-ci porta la cause devant le Parlement de Bordeaux. Il s'agissait de savoir si les propriétaires de plusieurs maisons doivent un droit de fournage ou bien plusieurs, suivant les différents feux qu'on fait dans leurs maisons et s'ils doivent ce droit au seigneur tant pour eux que pour leurs locataires et métayers. Ce droit de fournage était fixé à 2 cartons de seigle par feu. Le 3 avril 1705, le Parlement, par sa sentance, oblige « lesdits Billon et Fourcauld à payer au Commandeur les droits de fournage tant pour les maisons qu'ils occuperont que pour celles qu'ils feront occuper par leurs métayers et locataires dans la juridiction du Temple, à raison de 2 quartons de sègle par an pour chaque maison où ils tiendront ou feront tenir feu vif et allumé, ensemble les rentes dues par lesdits avec les arrérages d'icelles, et dudit droit de fournage depuis la prise de possessoin de la Commanderie du Temple faite par ledit de Guerin sauf à déduire le payé s'il y en a... condamne en outre ledit Billon et Fourcauld au quart des dépens envers ledit Guérin... »

Un décret du Grand Maître de Malte et de son Conseil d'Etat, daté du 11 septembre 1702, cita Jean de Guérin à Malte. En même temps le chevalier Bertrand de Larroquan d'Ayguebere, Commandeur d'Homps, sur le canal de Languedoc (près Narbonne), était chargé d'administrer la Commanderie du Temple. Le 21 avril 1703 ce dernier baille à ferme au

(1) Reconnaissances de Sainte-Quitterie.

Digitized by Google

sieur Mouret les fruits décimaux de la paroisse de Saint-Caprais et la moitié de ceux de Saint-Sulpice de Rivalède et de Saint-Jean de l'Herm son annexe, le tout pour trois ans, moyennant 600 livres annuellement. Sur cette somme le fermier devait compter 200 livres au curé de Saint-Caprais. En 1704 (17 juin), « Honoré de Champossin, prêtre conventuel de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, docteur en théologie de l'Université d'Avignon, Commandeur de Saint-Jean de Ferran, collégiat au Grand Prieuré de Toulouse et administrateur général de la Commanderie du Temple de Bordeaux, de Bayonne, de Roquebrune en Bazadois » avait succédé comme administrateur du Temple au chevalier d'Ayguebère (1). Jean de Guérin était de retour de Malte le 25 août 1705.

Le Commandeur de Guérin avait été reçu dans l'ordre de Malte le 1er février 1645 (2). Il était issu de la famille de Guérin, de Provence, établie à Aix depuis François de Guérin, reçu conseiller au Parlement en 1580. Ses armes étaient : « De gueules à la colombe efforant d'argent béquée et membrée d'or (3). »

En 1705 la Commanderie du Temple lui valait un revenu net de 5,205 livres (4).

Les charges, en 1698, se répartissaient ainsi : 131 livres 1 sol pour décimes payés au roi ; 705 livres 17 sols 7 deniers pour responsions dues annuellement au Trésor de l'ordre, 35 livres 11 sols 3 deniers pour taxe de la capitation; 210 livres pour la pension du chevalier de Relhanette et 105 livres pour celle du chevalier Cortade.

César de Villeneuve-Beauregard

(1711-1713). — César de Villeneuve ne jouit pas longtemps des revenus du Temple car il s'éteignit au château de Sauvagnas le 26 juin 1713. L'inventaire de ses effets fut dressé le 16

(1) Sainte-Quitterie. Reconnaissances, n° 1047.
(2) Fond de Malte, H. 192, n° 2.
(3) La Chesnaye du Bois, tome VII.
(4) Archives de la Haute-Garonne. Fond de Malte, H. 192, n° 1.

Digitized by Google

juillet suivant par les soins de Me Pierre Carbonel, notaire et procureur de Messire frère Claude de Seigneuret de Fabrezan, receveur de son ordre au Grand Prieuré de Toulouse (1). Mentionnons :

Douze chaises de bois sans garniture;

Un méchant matelas de laine et une couverture blanche de laine fort usée;

Plus une épée la poignée fausse;

Plus un surtout de... presque hors d'usage, les boutons garnis d'une feuille d'argent;

Plus un just au corps et veste et culotte de drap gris avec des boutonnières et boutons d'or garni d'un galon d'or sur les manches et sur les poches plus que demy usé;

Plus un autre just au corps et veste de camelot noir fort usé.

Plus une robe de chambre doublée d'un taffetas fort usé;

... Deux chapeaux et deux perruques presque hors d'usage;

Plus dans un méchant coffre s'est trouvé plusieurs lettres, papiers et parchemins avec de méchants livres concernant le recueil des privilèges de l'ordre, que nous avons jugé inutile d'inventorier comme n'étant d'aucun usage.

Les meubles et la batterie de cuisine dont ce Commandeur faisait usage lui avaient été prêtés par son fermier de Sauvagnas le sieur Bourdelles (2).

P.-Henry Guilhamon.

(*A suivre.*)

---

(1) Archives de la Haute-Garonne, H. 197, n° 2.

(2) César de Villeneuve-Beauregard était issu de cette famille de Villeneuve, une des plus anciennes et des plus illustres de Provence. (Voir abbé Robert, tome III). On la fait descendre des rois d'Aragon. Le premier ancêtre connu, en Provence, est Raimond de Villeneuve, général des troupes du Comte de Barcelone, l'an 1114. — Moreri : *Dictionnaire Historique*. — César de Villeneuve-Beauregard, fils de Barthélemy de Villeneuve.B. et Catherine de Demantolx, fut baptisé à Fayence (Var) le 16 mai 1645. Le 10 novembre 1710, se trouvant le plus ancien chevalier, il préside l'assemblée des chevaliers du Grand Prieuré de Saint-Gilles tenue à Arles. Il était alors Commandeur de Cavalès. — La famille des Villeneuve-Beauregard était le second rameau sorti de la branche des Villeneuve Comtes de Tourette-les-Fayence et marquis de Vrans. Elle avait les seigneuries de Beauregard et d'Alins. Parmi les hommes illustres sortis de cette maison, citons Armand de Villeneuve, grand Maître de la maison du roi de Naples, Helion, Grand Maître de Rhodes, etc...

Digitized by Google

UN ARGAN AGENAIS : PIERRE DE CATUFFE

Lorsque, le 10 février 1673, Molière fit représenter au Palais-Royal son immortel *Malade Imaginaire*, il y eut ris au théâtre et grand bruit dans le monde des chirurgiens et des apothicaires. Ces deux anciennes corporations en voulurent toujours, paraît-il, au grand comédien, de les avoir un peu ridiculisées publiquement.

Y eut-il, à cette époque, pamphlet ou réponse des apothicaires ? On ne sait. La lutte eut été intéressante entre Molière et ses victimes et les rieurs du parterre et de la scène eussent sans doute avoué bien bas qu'ils étaient les seuls coupables de ce conflit.

Somme toute Molière ne mit à la scène que ce qu'il vit partout. Ce grand observateur, moins réservé peut-être mais à coup sûr plus facétieux que son illustre contemporain La Bruyère, sut présenter sous une forme comique les excès, les abus et le ridicule de chacun et de tous.

La fâcheuse et débilitante manie de saigner et de purger à tout propos même un malade imaginaire, et, ce faisant, de rendre interminable un compte d'apothicaire, est stigmatisée dès la scène I de l'acte premier.

Si prenant des mains de l'irrascible Argan le compte à lui soumis par Me Fleurant, son apothicaire ordinaire, nous nous livrons aux douceurs de la statistique notre calcul aidant le sien, nous trouvons 8 médecines et 12 lavements dans un mois et 12 médecines et 20 lavements le mois précédent.

Ces chiffres semblent exagérés et grossis à plaisir pour la plus grande hilarité d'une salle : il n'en est rien cependant et, dès maintenant, Molière appartient à l'histoire car ce record de la purgation fut battu en Agenais à la fin du XVIIIe siècle.

Il existait à cette époque, aux environs de Tonneins, lieu dit à Cantemerle, une famille très ancienne et fort lettrée : les *Catuffe*. Celui qui va nous occuper était Pierre de Catuffe,

Digitized by Google

sieur de Cantemerle et du Boscas, né le 24 janvier 1725, époux de demoiselle Françoise Dubosc, et fils de maître Jean de Catuffe, sieur des mêmes lieux, conseiller du Roi, etc... et de demoiselle Suzanne Marrauld. Bien que reçu avocat au Parlement de Guienne il n'exerça pas et vécut beaucoup entre sa table, sa basse-cour et ses arbres fruitiers. La bonne chère semble avoir été le fond de son existence et comme une table ne se couvre qu'autant que les provisions abondent, il n'eut garde de mentionner méticuleusement les époques et de surveiller lui-même ses semis, ses plantations, ses récoltes et de noter avec soin, au hasard des conversations, les recettes les plus compliquées. Tel était son livre de raison. Mais en homme appliqué, observateur et soucieux de connaître les effets et les causes, sa plume, fidèle compagne des évènements intimes, composa un livre de santé. Cet étrange monument de la vie domestique n'est plus représenté, malgré d'actives recherches dans les papiers de famille, que par un maigre feuillet qui porte en lui, d'éloquente façon, l'art de traiter les excès de table.

Ce feuillet mentionne des observations et des constatations du 22 avril 1782 au 30 mars 1784. Il sort du cadre habituel des publications historiques, c'est vrai, mais ne convient-il pas de fouiller un peu dans le passé de la bourgeoisie rurale et de noter avec soin des détails qui, pour quelque scatologiques qu'ils paraissent, avaient leur importance aux siècles derniers, étaient considérés comme choses naturelles et toujours exposés sans ambages ?

.. ..

Le 22 d'avril 1782 je me suis peurgé de nouveau avec l'once et demy de manne et la drachme et demy de folliceulles de senné qui mont évaqué neuf fois sans tranchées ny douleurs.

Trez fatigué par une oppression de poitrine depuis la nuit du 26 au 27 may et quy a toute apparence de devenir rhume de poitrine, je me suis peurgé le 30 dudit may avec l'once et demy de manne et la drachme et demy de folliceulles de senné qui mont évaqué huit fois.

La même oppression subsistant je me suis repeurgé le 6 dudit juin avec l'once et demy de manne et la drachme et demy de folliceules de senné qui mont évaqué aussi huit fois.

Digitized by Google

Mon derengement continuant je me fis seigner le 17 juillet et peurgé le 27 avec l'once et demy de manne et la drachme et demy de folliccules de senné pris et payé chez le sieur Metge mais qui ne ma pas beaucoup évaqué nayant fait que six petites selles.

Le 8 d'aoust je me suis peurgé de nouveau avec l'once et demy de manne et la drachme et demy de folliccules de senné que j'ai fait acheter et paier chez Arthaud et qui estant de meilleure qualité sans doute que la pressedentte ma sufissament évaqué huit fois sans tranchées.

Me trouvant derengé la nuit du 27 au 28 aoust par beaucoup de grouillements dans les entrailles qui paroissait m'anoncer quelque diarrhée, je me suis donc peurgé le 28 avec deux onces de manne et une drachme de senné, ce qui ma procuré douze évaqcuations sans tranchées ny douleurs.

Affligé depuis le 18 d'octobre 1782 d'une cruelle maladie nerveuse et spamodique ou dans l'espace d'un mois et demy j'ai été peurgé douze fois toujours avec une once et demy de manne, une drachme et demy de folliccules de senné et demy once de tamarins, je me suis encore peurgé le 10 du mois de février 1783 avec les mêmes drogues qui mont fait faire dix selles, très copieuses sans tranchées, mais de faiblesses d'estomac vers le soir.

Me trouvant depuis quelques jours trez derengé et accablé de douleurs, suites je pence de ma maladie nerveuse et spamodique et de l'usage de la soupe aux poids, je me suis donc peurgé le 5 juin 1783 avec l'once et demy de manne, la drachme et demy de folliccules de senné et la demy once de thamarins gras, ce qui ma évaqué huit fois sans tranchées ny douleurs.

Le 30 juillet 1783 je me suis peurgé avec les mêmes drogues que cy desseus qui mont proccuré neuf évaquations sans tranchées, douleurs ny dégouts.

Le 10 d'aoust au soir 1783 ayant eu une cruelle indigestion occasionnée je pence par de morue verte non assez dessalée, ny assez cuitte et une prisse de l'élixir de Le Lièvre mayant heureusement fait rejetter quatre à cinq fois dans la mineutte (1) *mais ayant toujours néanmoins le ventre trez tendeu et tres douloureux malgré un lavement, j'ai donc creu devoir me peurger avec le peurgatif cy desseus ce que j'ai fait le 12 dudit qui ma proccuré neuf bonnes évaqcuations sans tranchées, soufrant depuis cinq à six jours de ma mal-*

---

(1) Cet élixir de Le Lièvre à la fois stomachique, digestif et vermifuge, était composé d'aloès, de myrrhe, de zédoaire, d'agaric blanc, de gentiane, de safran, de rhubarbe et enfin de cette panacée universelle nommée thériaque de Venise. Le prix de ces drogues bien pulvérisées était de 60 sols. (Note de Catuffe.)

Digitized by Google

heureuse oppression de poitrine jai été forcé de me repeurger le 25 dudit mois d'aoust avec le peurgatif ordinaire qui ma évaqué 9 à 10 fois.

Le 15 de septembre au soir ayant eu un violent accez de fièvre suivi dun grand dégout je me suis peurgé le 17 dudit avec le meme peurgatif que cy desseus qui ma évaqué huit fois.

Le 7 d'octobre 1783 je me suis peurgé avec les memes peurgatifs que cy desseus qui ma evaqué neuf fois sans douleur ny tranchées.

Le 14 de novembre je me suis peurgé comme cy desseus et ai été evaqué dix à douze fois.

Le 20 mars 1784 je me suis peurgé avec l'once et demy de manne, la drachme et demy de folliceulles de senné et la demy once de thamarins gras, ce qui ma évaqué huit fois sans tranchées.

Le 30 mars me trouvant trez derengé par une vive touxs, oppresion de poitrine et mauvaises digestions, je me suis repeurgé ledit jour avec l'once et demi de manne et la drachme et demy de folliceule de senné, sans tamarins et j'ai été évaqué huit fois sans pas une douleur .....

Pierre de Catuffe, qu'il faut cependant réhabiliter, pour s'être laissé aller aux excès d'Argan, ne saurait être assimilé à Chrysale. S'il vécut de bonne soupe, en désœuvré gourmand, il sut nourrir son esprit de bonnes lectures. Il annota et commenta certains ouvrages de sa bibliothèque, *Moreri* notamment. Le beau langage ne lui aurait point déplu, au contraire, car il s'exprimait fort bien, mais autrefois comme de nos jours, si l'on parla beaucoup on causa peu dans la région qu'il habitait. Sa femme, à ce point de vue, n'aurait pu lui être d'un grand secours; son rôle fut effacé comme effacées furent les femmes éternellement fixées aux champs. La science de Philaminte, d'ailleurs, aurait pu nuire à ses parfaites qualités de ménagère active et soumise et Catuffe, interrogé sur la question brûlante du féminisme moderne, bien que placé de nouveau entre deux selles, eut préféré sans hésitation la sainte et digne femme, héroïne passive, qui vécut sous l'enseigne de la *Reine Pédauque*.

G. DE LAGRANGE-FERRÈGUES.

Digitized by Google

PETITE MONOGRAPHIE

DE LA

CONFRÉRIE DES PÉNITENTS BLANCS DE CAUDECOSTE

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES (1624-1791)

---

c) *Pèlerinage à Notre-Dame du Saint-Voile, à Dunes.*— Une seconde fois, nous l'avons dit, la peste visita Caudecoste. Les Pénitents blancs firent alors le vœu de se rendre dans la ville de Dunes, aux pieds de N.-D. du Saint-Voile. Les mémoires des témoins de cette époque nous rapportent la grande désolation qui régna dans le pays. En 1712 la grêle et une inondation extraordinaire occasionnent la ruine dans toute la contrée. La peste vient ensuite décimer cette population malheureuse. Durant l'hiver 1718-1719 les fièvres réapparaissent. Il fallut bien dans ces circonstances diverses se décider à demander à Dieu grâce et pardon. M. Dubois, prieur, porta lui-même la requête suivante adressée à Mgr de Condom : « Supplient humblement « les Pénitents de la ville de Caudecoste disant que l'année « 1712 ils avaient été affligés par la grêle et par une inonda- « tion extraordinaire et par une mortalité de chefs de famille « à cause de quoi ils auraient projeté de faire un vœu d'aller en « procession à Notre-Dame du Saint-Voille à la ville de Du- « nes une fois par an, vers la fête de la Pentecôte, sous le bon « plaisir de Votre Grandeur, auquel dessein certains confrères « se seraient opposés. Mais l'année présente ayant été affligés « et l'étant encore par des fièvres malignes que depuis environ « six mois ont été enterrés près de soixante personnes presque « tous chefs de famille et à présent tous les Pénitents qui com- « posent le Corps, sont dans le dessein de prier et prient Votre « Grandeur de vouloir bien leur accorder la permission de « faire led. vœu. Considéré, il plaira à Votre Grandeur, eu « égard aux cas graves qui les meuvent, leur permettre de

Digitized by Google

« faire led. vœu et de l'exécuter, leur prescrivant si bon lui « semble la manière de l'accomplir et au surplus ordonner à « M. le Curé de Dunes qu'ils seront reçus dans son église, et « pour l'accomplissement de leur vœu et prieront le Seigneur « pour votre prospérité et Grandeur.

« Dubois, prieur; Cluzel, sous-prieur; Parbarieu, maître de chapelle. »

M. Maubranches, vicaire-général de Monseigneur, répondit : « ..... Approuvant le vœu fait par les Pénitents blancs de « la ville de Caudecoste nous leur permettons de l'exécuter et « d'aller en conséquence en procession chaque année vers la « fête de la Pentecôte à Notre-Dame du Saint-Voille dans « l'église de Dunes, exhortant le curé de Dunes de les recevoir « avec bonté dans son église, persuadés que lad. procession « se fera avec la piété et la modestie en tel cas requises.

« Fait à Condom, le 12 avril 1719. »

La délibération du 7 mai suivant montre avec quel sérieux les confrères accomplissaient ce pèlerinage. Après avoir rappelé les motifs de leur dévotion déjà exprimés dans la lettre écrite à l'Evêque de Condom et l'autorisation accordée par Sa Grandeur, ils ajoutent : « Et comme il est de la dernière impor- « tance que la procession se fasse avec toute la modestie et la « régularité possible, tous les confrères ont délibéré qu'ils par- « tiront de leur église pour aller aux Dunes la seconde fête de « la Pentecôte si matin qu'on pourra, accompagnés de M. le « Curé et d'un des messieurs ses vicaires, s'il se peut.

« Etant arrivés aux Dunes, confesseront et communieront. « Et s'il se trouvait des confrères si indécents qu'ils ne voulus- « sent pas faire cette sainte et pieuse action, toute la peine « qu'ils auront sera qu'ils seront exclus d'être de la masse du « vœu « inhabitus », mais bien entendront la messe sans s'é- « carter du Corps de la Confrérie sous peine de trois livres « d'amende, à moins que ce ne fût par permission expresse « du prieur. Pour le payement de lad. amende on se munira « du sac. Celui qui fera cette faute, lad. amende sera appliquée

Digitized by Google

« pour les réparations de la présente chapelle. Ayant fait sa « dévotion, comme il vient d'être dit, les confrères s'en iront « tous ensemble à une maison qu'il y a tout proche l'église qui « appartient au sieur Maynagues, marchand, sans entrer dans « la ville à moins que ce ne fût par permission expresse du « prieur, pour faire dans lad. maison une collation modérée et « honnête sans que Dieu y soit offensé et le prochain scandali- « sé. Et pour que ça se fasse en ordre, tous les confrères se- « ront la veille de lad. procession billetés, c'est-à-dire que le « prieur les mettra de 6 en 6 ou de 8 en 8 comme il le trouvera « à propos. Et là étant, mangeront et boiront comme il a été « dit ci-dessus avec défense aux confrères, de boire ni manger « sous peine d'amende de 3 livres qu'avec ceux qui lui seront « marqués. Et comme il ne convient pas, attendu ce vœu, con- « sommer lad. Confrérie en frais, tous lesd. confrères seront « tenus donner 3 sols au maître de chapelle pour être em- « ployés aux frais nécessaires pour lad. procession. Et à « l'égard des prières que nous devons dire, nous dirons en « allant, c'est-à-dire en partant de la chapelle l'hymne « *Veni « Creator* avec le verset et oraison, ensuite l'office de la Vierge « et ensuite en arrivant à Dunes on dira *O Gloriosa Domina.* « Ensuite étant arrivés devant le Saint Sacrement on chantera « le *Tantum ergo* et le verset et oraison du Saint Sacrement. « Et ensuite on saluera la Magdeleine, patronne de lad. église, « par l'antienne, verset et oraison. Et au retour nous irons « saluer la Vierge devant son autel par l'hymne *Regina cæli « lætare* et ensuite on commencera les litanies de la Sainte « Vierge. Et pour le reste du voyage, afin d'arriver dans notre « église nous dirons les vêpres et Complies de la Vierge. »

d) *Dévotion au Très Saint Sacrement.* — Parmi les autres œuvres de piété signalons tout particulièrement la dévotion des confrères au Très Saint Sacrement. En 1735, dans le mois de mai, ils présentent une requête à Mgr de Condom pour obtenir l'autorisation d'exposer le Très Saint Sacrement le jour de Saint-Jean-Baptiste et de célébrer ainsi dignement dans leur chapelle une fête d'Adoration. M. Mons, vicaire-général, ré-

Digitized by Google

pondit que Monseigneur les autorisait jusqu'à nouvel ordre d'y exposer le Très Saint Sacrement, d'y faire prêcher par un prêtre approuvé dans le diocèse, d'y donner la bénédiction à la charge néanmoins que cette chapelle sera ornée et illuminée d'une manière décente et qu'il y aura toujours deux confrères au moins à genoux devant le Très Saint Sacrement tandis qu'il demeurera exposé.

Pour satisfaire leur piété, les Pénitents appelèrent auprès d'eux des prédicateurs extraordinaires pour leur prêcher des retraites et les préparer aux solennités religieuses. En 1647, le R. P. Tartaran, religieux « minimes », les avait déjà préparé aux solennités pascales.

Chapitre VI. — **Admission et Réception des nouveaux Confrères.**

Remarquons d'abord que cette Confrérie s'adressait uniquement aux hommes et sur ce point il n'y a jamais eu d'exception. Le postulant s'adressait au prieur pour obtenir son admission. Durant les huit jours qui suivaient sa demande, un rapport était dressé sur sa vie, son état, sa suffisance et communiqué à la Compagnie qui statuait sur l'acceptation ou le rejet de la demande. Nous trouvons cependant des cas d'un long postulat où l'admission de l'intéressé n'est due qu'aux largesses qu'il fait à la Compagnie sans qu'on signale aucun reproche à son égard. Quelle que fût la discrétion de l'enquête, sa communication publique était un moyen puissant et infaillible d'arrêter les audacieux et les indignes qui n'auraient pas manqué de s'introduire au sein de la Confrérie.

La réception avait lieu ordinairement le 24 juin de chaque année, fête de Saint-Jean, et la veille des fêtes célébrées solennellement, dans la chapelle de la Confrérie.

L'élu s'avançait au sein de l'Assemblée, et le prieur le revêtait de l'habit des pénitents qui était un sac de toile blanche avec ceinture de même couleur. Après avoir entendu une brève exhortation ou remontrance qu'on lui recommandait de prendre en bonne part, le nouveau confrère s'avançait vers le prieur

Digitized by Google

assisté du maître de chapelle et des conseillers, et il prêtait le serment requis sur le livre des statuts en se tenant à genoux devant l'autel. Tandis que son nom était inscrit sur le Registre avec les indications d'état, de nationalité et avec mention des jour, mois et an de la réception, toute l'Assemblée chantait le *Veni Creator*. Cette cérémonie ne fut jamais modifiée.

Si une juste sévérité paraissait exister à l'égard des sentiments religieux ou de la moralité des postulants, on usait de, par ailleurs d'une grande condescendance et le petit noyau du début augmenta assez vite. Les membres se recrutèrent dans toutes les classes de la société. Le prêtre et l'ouvrier, le médecin et le brassier, le notaire et le chirurgien, l'apothicaire et le praticien, le propriétaire et le faizandier, l'homme lettré et l'homme de moindre culture intellectuelle, le riche et le pauvre se trouvent côte à côte, usant des mêmes bienfaits de la Confrérie, ayant les mêmes avantages, partageant tour à tour les charges et les responsabilités. Cet esprit de charité se répandit dans les paroisses voisines et Saint-Sixte, Saint-Nicolas, Cuq, Saint-Denis, Dunes, Astaffort, Agen donnèrent de nouveaux membres à l'Association.

Un droit d'entrée était exigé le jour de la réception et une offrande annuelle devait également être faite entre les mains du maître de chapelle. Mais cette cotisation ne fut jamais une condition « sine qua non » de l'admission à la Confrérie. Les pauvres trouvaient grâce auprès des confrères qui, à l'occasion, surent accepter en travail ou en nature les offrandes qu'on ne pouvait donner en argent et dont ils firent parfois rémission totale.

Nous n'avons jamais eu dans nos contrées cette grande noblesse française qui formait l'aristocratie de la cour du Roi ou qui donnait les hommes de guerre. Mais nous avons eu la petite noblesse des campagnes qui vivait dans un contact incessant avec le paysan et que le paysan savait apprécier et aimer. Nous avons eu la bourgeoisie qui a donné ces familles, vraies providences des populations, au sein desquelles se recrutaient les prêtres, les médecins, les notaires, les chirurgiens, etc... et loin de se mépriser, ces deux classes de la société ont eu à cœur,

Digitized by Google

l'une, de semer et de jeter le bien à profusion par l'établissement des œuvres de charité ou l'impulsion religieuse qu'elle imprimait autour d'elle, l'autre, d'honorer et de suivre les directions des classes dirigeantes. Noble Coste sieur de Polignac, noble de Montratier, noble Redon de Monplaisir, et les bourgeois Demaux, Thoron, Galabrun, Peloux, Pilhac, Davach, etc., ont vécu au contact quotidien des charrons, des charpentiers, des tisserands, des cordonniers, des laboureurs, donnant l'exemple vivant et admirable de ce que peut et doit réaliser la charité chrétienne.

La réception des nouveaux confrères eut lieu parfois en dehors de la chapelle des Pénitents. C'est ainsi que souvent le chœur de l'église des Religieux à Notre-Dame de Bon-Encontre fut le théâtre de ces pieuses cérémonies lorsque la confrérie s'y était rendue en dévotion.

Chapitre VII. — Élection des Officiers.

L'élection des officiers de la Confrérie a toujours eu lieu à Caudecoste dans la chapelle. S'il n'y avait pas eu une autorité, combien il eût été difficile de diriger ces éléments ! C'était une République, mais une République bien comprise où jamais aucun pouvoir étranger ne vint diriger les confrères ni l'Association. C'est l'Association elle-même qui nommait ses chefs, et ils avaient, semble-t-il, d'autant plus d'autorité qu'à l'expiration de leur mandat, ils devaient rendre un compte très exact et très sévère de leur charge. Le livre des statuts garde le souvenir précieux de ces assemblées régulièrement tenues depuis la fondation de la Confrérie, jusqu'à sa dissolution sauf peut-être pendant la reconstruction de la chapelle de 1755 à 1763.

Les officiers restaient en charge l'espace d'une année. Bien que la réélection ne fût pas formellement défendue par les statuts, nous constatons généralement que les membres sont annuellement renouvelés et pris dans toutes les classes des membres de l'Association. Si des mandats ont été parfois prorogés, c'est plutôt dans les temps proches de la Révolution. C'est un signe de relâchement, par conséquent de décadence.

Digitized by Google

Le 14 août de chaque année, après le chant du *Veni Creator*. cette élection se faisait solennellement à la pluralité des suffrages. Il reste deux spécimens de listes qui nous permettent de penser que pour simplifier les opérations du scrutin, des confrères influents proposaient deux noms pour chaque office et celui qui était favorisé rentrait en charge. Toutes les charges étaient remplies gratuitement.

Le prieur et en son absence le sous-prieur avait charge totale de la Compagnie, mais ne pouvait rien ordonner sans l'avis de son Conseil composé d'un maître de chapelle, d'un trésorier, de deux conseillers et d'un sacristain attitré.

Chapitre VIII. — **Résultats.**

a) *Religieux*. — Cette Association, nous venons de le voir, développa beaucoup la pratique non seulement du devoir religieux strict, mais d'œuvres de surérogation capables de faire grandir les âmes dans la perfection.

Lorsque la société a reçu une forte empreinte religieuse, elle est en marche vers un progrès ou un idéal que les savants n'atteindront jamais avec leurs systèmes scientifiques ou philosophiques. Dieu vivant au milieu de la société, quoi de plus grand et de plus beau ! Ce sentiment du divin n'est-il pas le mobile le plus puissant qui trempe les courages et raffermit les énergies!

b) *Moraux*. — Nous avons deux faits authentiques consignés dans les Registres de la Confrérie qui jettent sur cette question une grande lumière.

« C'était en 1632, le 24 février, jour de mardi. — Serait-ce « téméraire de penser que c'était un jour de mardi-gras ? — « Vers 3 heures de l'après-midi, Dupeyrat et Cluzel pénétrè- « rent dans Caudecoste suivis de personnages déguisés, l'un « en habit de cordilhat, l'autre revêtu d'un habit des pénitents « blancs avec son capuchon et ceint du cordon, un troisième « vêtu d'une robe blanche et d'autres encore habillés en fem- « mes ou en pèlerins avec des marques particulières aux cha- « peaux et aux bâtons et tous ensemble, marchant en ordre,

Digitized by Google

« défilèrent sous les aubans de la ville. Demaux, un confrère « pénitent, fut le témoin attristé de cette mascarade. Il conféra « avec Dupeyrat pour faire cesser ce scandale et obtenir un « plus grand respect de la règle de la Confrérie. Mais on ne « tint aucun compte de ses avertissements et on continua à « faire le tour des aubans. Demaux s'adressa alors aux consuls « de la ville Jean Carcuat et Pierre Delpech comme aussi à « Jean Dufaget, procureur, pour admonester les délinquants « de tenue offensante. On alla même jusqu'à se fâcher et De- « maux ayant suivi celui qui était revêtu de l'habit de pénitent, « lui infligea une verte punition... »

Cette affaire fut portée devant l'Assemblée pour statuer sur le cas, et on décida d'en informer le Procureur du Roy.

On le voit, les confrères pénitents n'admettaient pas qu'on jetât le ridicule sur une œuvre de tous points dignes de respect, même par une farce qu'on jugerait moins sévèrement de nos jours.

c) *Sociaux.* — L'autre affaire est de 1725. Le 20 mars, à l'issue des vêpres, les confrères furent avisés que le sieur Corne allait être en procès avec les sieurs Dieulouhec et Laguilhermie affiliés tous à la Confrérie. Ils furent invités à user des statuts et à soumettre leur différend « en arbitrage et amiable compo- « sition et acquiescer à ce qui sera jugé par les arbitres dont « ils conviendront. » Demaux fut choisi comme arbitre commun par les intéressés Corne et Laguilhermie. Dans la seconde affaire Corne s'en remit à l'arbitrage de Demaux et Dieulouhec chargea Antoine Boué de ses intérêts. Tous promirent d'acquiescer à la solution arbitrale sous peine de 10 livres d'amende applicable aux réparations de la présente chapelle, qui sera payée par le refusant, à quoi s'obligent tous réciproquement.

Heureux temps, où on savait s'affranchir des tribunaux et des hommes d'affaires ou de loi, pour régler à l'amiable les difficultés. Toutes les zizanies qui naissent des procès, l'esprit chrétien qui animait cette confrérie, savait les éviter par un désintéressement absolu. L'amende acceptée n'enrichissait elle-même que le budget des bonnes œuvres. Cette époque est

Digitized by Google

aussi digne d'admiration que celle où Saint Louis rendait la justice sous le chêne de la forêt de Vincennes.

Chapitre IX. — Charité Confraternelle

a) *Malades.* — De telles mœurs provoquaient au sein de l'Assemblée une vraie fraternité. De par la règle, cette charité devait se traduire d'une manière particulière durant la maladie des confrères ou à leur décès.

Lorsque la maladie avait frappé dans les rangs de la Confrérie, les associés étaient tenus de visiter les malades. Dans ces pieuses et amicales visites, on n'éloignait pas ces pensées à la fois troublantes et salutaires de l'éternité. On parlait des misères de la terre et des récompenses célestes afin de préparer les malades à la visite du prêtre et à la réception des sacrements. Le jugement de Dieu et le salut de l'âme étaient la constante préoccupation des visiteurs amis. Le prêtre pouvait alors se présenter avec confiance : sa cause était gagnée.

b) *Défunts.* — Si le malade venait à décéder, le lendemain de sa sépulture les confrères se cotisaient et faisaient dire des messes pour le repos de l'âme du défunt. Quel spectacle imposant et sublime, cette théorie d'hommes en prières accompagnant tous le moindre d'entre eux à sa dernière demeure ! Le mort à cette heure était devenu un prédicateur éloquent. Il s'en allait dormir son dernier sommeil porté par six confrères, le visage découvert et les pieds nus. Son titre de pénitent l'accompagnait jusqu'au tombeau. Oh ! comme nous voudrions que le pinceau d'un artiste nous eût gardé le souvenir vivant et fidèle d'une de ces scènes à jamais inoubliables ! Ce n'était pas alors comme aujourd'hui un spectacle indifférent que ce cortège où la prière avait une large part !

Tel était le rôle de cette charité, de veiller sur les malades et les défunts, de se charger du soin de leurs funérailles en même temps que de les entourer de leurs prières au sein de l'éternité.

c) *Indignes.* — Cette bienveillance si vraie et si profonde se

Digitized by Google

manifestait encore à l'égard de ceux qui s'étaient laissés aller à un grave oubli de leur devoir. Ils étaient paternellement avertis de leur faute et invités à résipiscence par le prieur. En cas de récidive, s'ils ne tenaient pas compte des avertissements donnés, on leur infligeait une bonne amende qui servait à alléger les frais de la Compagnie. Enfin, si une troisième monition était restée vaine et inutile, l'Assemblée se substituait au prieur et prononçait l'exclusion des délinquants.

Cette doctrine évangélique consignée ainsi dans les statuts a produit les meilleurs résultats et nous n'avons pas à déplorer des cas graves ayant amené l'Assemblée à user de cette sévérité. C'est dire que dans la société des Pénitents blancs, née d'une élite, aucun membre n'a jamais failli à son honneur.

Il est hors de doute que cette communauté de droits, de devoirs, d'intérêts, a établi entre tous les membres une égalité morale qui a produit sous l'action d'une juste déférence due à l'autorité et à la hiérarchie constituée suivant la souveraineté de la Société, les résultats que nous venons d'apprécier.

Chapitre X. — **Statuts de la Confrérie de Pénitents Blancs " L'Union de Dieu " en la ville de Caudecoste érigée dans l'année 1624.**

†

Au Nom de Dieu.

Règlement pour la Confrairie des Pénitens blancz érigés soulz le nom de la glorieuze Vierge Marie et soulz le tittre du glorieux Saint Jean-Baptiste l'an de grâce mil six cens vingt-quatre, à Caudecoste, soulz le bon plaisir de Notre Saint-Père et de Monseigneur le Révérendissime Evesque de Condom.

I.

Tous ceux qui voudront estre de la présente Confrairie des pénitans après avoir invoqué Dieu et la glorieuze Vierge Mère par plusieurs jours à ces fins, s'adresseront à l'un des supérieurs afin d'estre par Luy informés de tout ce qu'il convient

Digitized by Google

fere pour y entrer. Cependant donnant charge aux deux conseilhans de s'enquérir de la vye, estat et suffisance des requérans et ce pour l'espace de huict jours et après avoir esté faict le rapport en plaine Companie, en jour nommé, ils seront admis ou non comme la pluralité des voix portera.

II.

L'habilhement sera de toille blanche pour mieux représenter la pureté des pénitens; la ceinture de mesme couleur; duquel habit sera revestu en plaine assemblée de la main de l'un des supérieurs celluy qui sera admis en la Confrairie et après avoir ouy une briesve remonstrance ou exhortation laquelle il prendra en bonne part qui luy sera faicte par le prieur ou soubsprieur acisté du Mettre de la Chapelle et conseilhers, prestera le scerment sur le livre des Estatuts, à genoux devant l'autel de la Confrairie, promettant de garder et tenir secret tout ce qui se fera en icelle; là acistera le secrétaire qui escrira son nom, son estat et son paiis l'an et jour de sa réception au présent livre ou autre. Cella faict sera chanté l'himne *Veni Creator spiritus*.

III.

Et pour autant que nulle Congrégation ou familhe ne peut longuement subsister sans le bon conseilh, régisme et gouvernement de quelque bon chef accompagné de quelques officiers, tous les ans la veilhe de l'Assomption de la glorieuze Vierge Mère qui est le quinziesme aoust, le matin après avoir faict dire la messe du Saint Sprit et chanté l'himne *Veni Creator* tous les confraires esliront du corps de la Companye par pluralité de voix exédante de la moytié un prieur avec un soubsprieur de pareille authoritté que Luy en son absance à qui tous les confraires obeyront entièrement pour l'amour de Jésus-Christ et qui aura la charge totalle de la Companye, sans qu'il puisse portant rien ordonner de nouveau qu'avec l'advis de ses conseilhers et officiers et qui tiendra le premier et le plus honnorable lieu en toutes leurs assamblées et fera tout acte de Supérieur et en son absance le soubsprieur. Et après la création

Digitized by Google

d'iceux, ils esliront aussy par pluralité des voix deux conseilhers, Mettre de Chapelle, trésorier et sacristaing tous lesquels avec le prieur et soubsprieur disposeront et ordonneront de toutes les affaires de la Confrairie. Le tout avec charge annuelle et feront les susdits officiers leurs charges gratis; randant tous bon compte de leurs actions et maniements.

IV.

Les charges des confraires pénitens seront de garder religieusement les commandemens de Dieu et de son Eglize, de confesser leurs péchés et recepvoir le très saint et précieux corps de Nostre Seigneur Jésus-Christ, scavoir à l'honneur de la Sainte Vierge les festes de l'Assomption, Nativité, Purification et Annontiation d'Icelle, les quatre festes annuelles, ensemble le jour de la feste Dieu; comme aussy les susdits jours réciteront les offices selon le saint Concille alternativement et après feront dire la sainte Messe chascun des susdits jours où les tous acisteront.

V.

Aussy seront teneus et obligés tous lesdits confraires le jour de la feste de Saint Jean-Baptiste confesser et communier, acister à vespres et procession qui se faict toutes les années revestus de leurs habits blancz portant les flambeaux allumés chascuns pieds nuds, chantant certains himnes à l'honneur de la feste. Et au cas où ne se seroient confessés et communiés ledit jour, seront teneus le lendemain jour de la feste, comme aussy le jour de la Décolation d'icelluy feront dire une messe dudict jour et feste et réciteront les offices comme dessus.

Pareilhement seront teneus jeuner tous les jours de sapmedis à l'honneur de la sacrée Vierge comme aussy chascun desdits jours fere dire et célébrer la sainte messe à l'honneur d'icelle en admetant deux collectes, l'une de Saint Jean-Baptiste et l'autre pour ceux de la Confrairie et à la fin de la messe chanteront dévotement *Stabat Mater dolorosa* avec l'antienne et oraison qui suivent et puis le soir seront teneus se rendre dans la cha-

Digitized by Google

pelle et là estant diront et chanteront les litanies de la Glorieuze Vierge Marie et oraison ensemble le verset et oraison de Saint Jean-Baptiste et ceux qui seront absant le réciteront en particulier à la part où ils seront.

VI.

D'abondant feront les confraires deux processions tous les ans, l'une le jeudy saint auquel et après estre assamblés en leur chapelle vestus de leur sac nuds pieds, sy ce n'est que pour infirmité vériffiée au prieur ou susprieur on soist dispensé partiront de leur chapelle et yront visiter le monument de l'église parrochielle de leur ville ayant auparavant récithé et chanté l'office dud. jour. Et l'autre procession le dimanche dans l'octave de la feste du Corps de Dieu auquel jour ils partiront de la chapelle après avoir ouy la messe et faict la Communion sy ne l'ont faict le jour et feste d'icel nuds pieds comme dessus, portant chascun un cierge alumé accompaignant le précieux corps de Jésus-Christ qui sera porté solempnellement.

VII.

Tous à l'entrée de lad. Confrairie pour une foys seront teneus chascun pour soy mettre es-mains du trésorier trois livres quatre souls et annuellement à la feste et solenithé de l'Assomption de la Glorieuze Vierge huit souls tournois pour estre employé aux frais nécessaires.

VIII.

Quand quelcun sera malade de lad. Confrairie en sera adverti le prieur ou soubsprieur qui le fera visiter et secourir tous les jours et feront prier Dieu dévotement pour Luy en la chapelle. Ils feront au commencement de sa maladye exhorter de se confesser et communier; où il arriverait que la maladye feust sy griesve qu'il en vint à décéder, lors tous les confraires se trouveront à la chapelle à l'heure qui leur sera ordonné où estant vesteus de leurs sacs, sera porté au lieu de la sépulture le visage découvert et les pieds nuds par six confraires accom-

Digitized by Google

paignés de tous les autres et après se retireront à la chapelle où estant diront un *De Profundis* pour le défunt et le lendemain du décès immédiatement feront cellebrer une Messe des Trépassés qui sera chantée en leur chapelle pour l'âme du desfunt et bailheront chascun des confraires trois souls pour fere dire des messes pour le desfunt.

IX.

Que s'il advient ce que Dieu ne veuilhe que quelcun des confraires se monstrat en sa vye et conversation moings modeste et arresté qu'il est dessent et convenable et qu'il ne feroit compte des œuvres de pénitence qu'on auroit, pour la première foys le prieur ou soubsprieur luy remontreront sellon l'évangille honnestement la faute, l'advertissant néantmoings de prendre garde de retomber sur peyne d'une bonne amende pour la seconde fois laquelle se remettra à la discrétion des supérieurs et de son Conseil. Que s'il se montrait opignastre pour la troisième foys, tous les confraires assamblés d'une voix le déclareront indigne, quand et quand effaceront son nom du livre de la confrairie, laquelle se saizira de droit de son habit.

X.

Et arrivant quelque différant entre aucun desd. confraires ne pourront plaider ensemble, ainsi seront teneus mettre leur différant entre les mains du prieur [ou arbitres] et acquiesser à ce que [par eux] en sera ordonné [et si l'un des confraires ny voulait acquiesser, il sera rayé du livre de la Confrairie] (1).

Pour la contravention desd. estatuts aucun ne pourra encourir péché mortel moings véniel sinon qu'en choses qui consernent les commandements de Dieu et de son Eglize ou par mépris desd. estatuts lesquels ont été dressés en l'année mil six cens vingt-quatre et le premier jour du moys de may dans l'église Sainte Marye Magdallenne de la dite ville pour iceux

(1) Primitivement seul le prieur fut arbitre. Plus tard les statuts furent modifiés et on ajouta ce qui est entre [ ].

Digitized by Google

estre gardés et observés de tous les confraires pénitens de lad. confrairye laquelle a esté érigée et installée dans la présente ville par nous Me Marc Labatut, praticien, Jean Galabrun, notaire, Jean Lanares, marchant, Mes Etienne Thoron, Estienne Daunefort, notaires, Jean Dusol, praticien et Jean Demaux, Mre-chirurgien et en foy de ce avons signé les présents estatutz.

(SUIVENT LES SIGNATURES.)

DEUXIEME PARTIE (1717-1791)

CHAPITRE I. - La Chapelle

a) *Agrandissements.* — Il y a près d'un siècle que l'Œuvre des Pénitents existe. Elle a grandi et prospéré au point que la chapelle est devenue insuffisante. Cet état de choses provoquera des dons et excitera la générosité des bienfaiteurs. « En 1717, le 28 mars, Etienne Laglayze, charpentier, qui « depuis longtemps postule aux fins d'être reçu dans notre « Congrégation, et pour sa réception et de tout ce que « feu Martin Laglayze son père pouvait devoir à la cha- « pelle, led. Etienne Lagleyze a voulu donner comme il donne « dors et déjà le pâtus qui nous sera nécessaire pour agrandir « le corroir qui le joint et de la même longueur que dure la « petite chambre de notre chapelle ou pour d'autres usages, « lequel dit Laglayze consent que dors et déjà nous en pre- « nions la possession qui confronte du levant à pâtus restant « audit Laglayze, du midi à la tribune de Messieurs les Péni- « tents, du septentrion les murs de la présente ville et du cou- « chant courroir qui joint le pâtus à tout ce d'iceux. Ledit La- « glayze a promis garder et observer à peine de tous dépens, « dommages et intérêts.

« Le 23 mai 1717, Fabien Dieulouhec prieur, Bernard « Larroche sous-prieur, et Bernard Bordes me de Chapelle, re-

Digitized by Google

« présentent à l'assemblée des pénitents qu'il est de nécessité « urgente de faire élargir le courroir qui est à côté de la pré- « sente chapelle pour qu'on puisse passer plus facilement pour « faire les processions ordinaires. Et comme il se trouve que « dans lad. chapelle il n'y a pas « du fons » pour faire les répa- « rations nécessaires et d'autant qu'à présent on ne peut juste- « ment savoir ce qu'il en pourra coûter, les susdits Dieulouhec, « Larroche et Bordes ont requis tout le corps de vouloir qu'ils « en fissent les avances et que après que la réparation sera « faite, ils en remettront le compte de tous les frais. Et soudain « tout le corps, chacun en son particulier, sera tenu de payer « ce qu'il sera taxé pour sa cote-part. Et que au cas aucun des « dits confrères qui sera cotisé refuse de payer, nous permet- « tons à celui qui sera proposé pour faire la levée des cotisés, « de l'exécuter sur ces effets, sans aucune formalité de justice ; « c'est de quoi nous tous en corps lui permettons. Il sera loi- « sible aux confrères de bailher du bois propre pour lad. ré- « paration et autres choses qui pourront servir à cet usage « qui leur sera tenu en compte au dire des maîtres. »

Ces réparations durent probablement se faire devant cette approbation générale, mais on ne toucha pas à la chapelle ou fort peu. De nouveau, en effet, en 1744, les confrères délibèrent qu'il est pressant de faire des réparations à leur tribune. Malgré leur urgence, elles furent retardées et, en 1755, on songea sérieusement à les exécuter. Dans ce but les confrères furent invités à régler plus régulièrement que par le passé leurs cotisations annuelles et les reliquats s'il y en avait, sous peine d'aller en justice. Le sieur Carcuat fit donc commencer les réparations afin d'éviter l'écroulement total de la chapelle, mais il trouva de grandes difficultés pour faire rentrer les fonds qu'il avait avancés. Devant l'indifférence des confrères, le généreux initiateur déclara que les réparations ne continueraient pas si on ne l'aidait pas. Il espérait que les pénitents reculeraient devant cette inconvenance et que la chapelle serait bientôt dans un état propre au service divin. A ce moment la Providence suscita quelques offrandes et les dons remis à la confrérie par Mme de Redon et par son mari noble Marc-Antoine de

Digitized by Google

Redon, s^r de Monplaisir, écuyer, déterminèrent une reconstruction intégrale de la chapelle. Elle était en si mauvais état qu'on n'hésita pas à la reprendre aux fondements. La reconstruction alla doucement : commencée en 1755, elle ne fut terminée qu'en 1763. Nous ne savons quelles modifications intérieures on apporta à l'édifice primitif, mais une note nous apprend que la nouvelle chapelle eut un portail de quatorze pans et demi de hauteur sur huit de largeur. Un double « auban » fut adapté à cette chapelle.

b) *Nouvelle bénédiction de la chapelle.* — Le culte fut suspendu dans la tribune des pénitents durant huit ans. Enfin une grande joie régna dans la confrérie, lorsque, après bien des difficultés, on put enfin, le 1er janvier 1763, adresser à Mgr de Condom une requête tendant à demander l'autorisation de faire procéder à la bénédiction du nouveau temple, afin que les confrères puissent y célébrer les mêmes offices que précédemment.

M. Daguilhe, vicaire général de Condom, délégua M. Léglise, curé de la paroisse, pour bénir la nouvelle chapelle. La bénédiction se fit très solennellement le 15 février suivant.

Chapitre II. — Désorganisation de la Confrérie et Renaissance

Les réunions de la Confrérie furent-elles suspendues durant le temps de la reconstruction de la chapelle ? Eurent-elles lieu dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine ? Nous l'ignorons. Nous savons cependant que tout caractère officiel avait disparu parce que les registres de l'Association ne mentionnent aucune réunion, aucune élection, aucune admission de 1755 à 1763, sauf cependant une seule élection dans la maison de Pierre Bonel, le 28 décembre 1755.

La Confrérie était donc désorganisée, elle n'existait plus que de nom. Au surplus, le procès-verbal de bénédiction de cette chapelle nous fixe suffisamment sur ce point. M. Léglize, curé de Caudecoste, mentionne, en effet, que la Confrérie a interrompu ses exercices durant huit ans qui ont été pour elle

Digitized by Google

un temps de dépérissement. Il déclare, en outre, que le présent procès-verbal a été dressé pour servir en tant que de besoin auxdits pénitents à se faire réhabiliter par Mgr l'Evêque ou MM. les Vicaires généraux dans leurs exercices et à faire renouveler et approuver leurs statuts, etc....

Nous allons dès ce moment assister à la Renaissance de la Confrérie des Pénitents qui, par suite de l'interruption des réunions durant un laps de temps si considérable, se trouvait dans la nécessité de savoir où elle en était de ses Privilèges et des Indulgences. Dans ce but la requête suivante fut adressée à Mgr de Condom. « Les prieur, sous-prieur, maître de cha-
« pelle et confrères des Pénitents blancs de la ville de Caude-
« coste, ont l'honneur de représenter très respectueusement à
« Votre Grandeur qu'ayant été obligés de faire réparer en en-
« tier leur chapelle qui était prête à crouler, et après l'avoir
« fait mettre dans un état de décence et de propreté convena-
« ble, ils eurent l'honneur de vous demander la permission de
« la faire bénir et les rétablir dans leurs anciens droits et usa-
« ges où ils étaient qui sont d'y faire célébrer la Messe, d'y
« faire les offices les jeudi et vendredi saint, d'y dire, les fêtes
« annuelles, tous les premiers dimanches de chaque mois et
« toutes les fêtes de la Sainte Vierge, le jour de Saint-Jean-
« Baptiste et le jour de la Décollation, les offices accoutumés,
« d'exposer le Très Saint Sacrement le jour de la Saint-Jean-
« Baptiste, pendant les vêpres et à l'issue d'icelles, y faire don-
« ner la bénédiction, de faire les processions, savoir : le diman-
« che dans l'octave du Saint-Sacrement dans la ville, celle de
« Saint-Jean tout autour de la ville, et celle du dernier diman-
« che d'août qui va à Notre-Dame de Bon-Encontre le matin
« et se retire le même jour pour y accomplir le vœu que nos
« ancêtres firent du temps de la contagion. Et comme les sup-
« pliants sont dans le doute de savoir si Votre Grandeur ou
« Messieurs les Vicaires généraux les ont rétablis dans leurs
« anciens usages, n'ayant vu aucune de vos Ordonnances ni
« pouvoir qui les aient rétablis, ils ont l'honneur de vous de-
« mander, Monseigneur, qu'il plaise à V. G. les rétablir dans
« tous leurs droits, ensemble celui d'exposer le T. S. S. tous

Digitized by Google

« les troisièmes dimanches de chaque mois pendant les vêpres
« et à l'issue d'icelles y donner la bénédiction... »

Le zèle des nouveaux fondateurs égalait celui des premiers et la Confrérie, malgré la longue interruption de ses devoirs, paraît n'avoir rien perdu de son esprit religieux. Par la requête ci-dessus datée du 20 août 1763, nous constatons que la procession à Notre-Dame de Bon-Encontre fixée en second lieu au 2e dimanche de septembre a été reportée au dernier dimanche d'août et qu'en dehors des privilèges acquis, les Pénitents demandent à Monseigneur de favoriser chez eux le culte à la Sainte Eucharistie. Une ordonnance de Mgr d'Anterroches en date du 24 du même mois confirma les privilèges acquis, et les augmenta même suivant l'étendue des pouvoirs épiscopaux pour garder cette assemblée dans les bonnes dispositions que témoignait la requête des officiers.

« ..... Nous, le tout considéré, et le saint Nom de Dieu invo-
« qué, avons réhabilité et rétabli, réhabilitons et rétablissons
« par ces présentes lad. Compagnie des Pénitents de Caude-
« coste dans leurs exercices, offices et processions accoutu-
« mées dans lesquels ils étaient autorisés ci-devant, leur inter-
« disant expressément de faire célébrer la Messe, ni de faire
« aucune fonction ni office dans leur chapelle pendant les heu-
« res que le service divin se fera dans l'église paroissiale, com-
« me aussi d'y faire dire la messe par aucun prêtre étranger
« et inconnu sans notre permission ou celle dudit sieur curé;
« défendons aussi auxdits pénitents de recevoir dans leur Con-
« frérie des personnes d'une vie publiquement scandaleuse. »

Deux ans plus tard, le 9 juin 1765, les Pénitents demandent encore à S. G. la permission de la Bénédiction du Très Saint Sacrement « tous les vendredis de Carême, l'octave de la Fête-
« Dieu à commencer du dimanche alternativement à la pa-
« roisse et à raison des XL heures les trois jours du Carnaval. »

Chapitre III. — **Etat de dénument de la Chapelle.**

Que se passa-t-il, tandis que se développait merveilleusement la dévotion à l'Eucharistie, rien n'a pu nous fixer sur ce

Digitized by Google

point. Ce culte qui semblait devoir prendre une certaine extension eut-il le don de faire surgir bien des récriminations ? Peut-être. Des griefs et des plaintes furent portés à l'Evêché de Condom sur et contre la Confrérie. On dénonça tout particulièrement l'état de dénûment de leur chapelle. Par ordre de Monseigneur, M. Daguilhe, vicaire-général, défendit la Bénédiction du Très Saint Sacrement dans cette chapelle « parce qu'il n'y « avait point de sacristie, soleil, pluvial, écharpe et calice ».

Ce refus justifié de l'Evêque provoqua dans la réunion tenue le 11 août une résolution ferme et unanime de se procurer le nécessaire.

« Chaque confrère, y fut-il décidé, contribuera pour ces ac- « quisitions à raison de dix sols chacun et l'avance de leur « annuel de l'année courante. Il sera néanmoins plus édifiant « pour chacun de ceux qui voudront donner quelque chose au- « delà de la taxe... L'argent de lad. taxe ne sera employé ni « diverty à autre usage que pour l'acquisition dud. pluvial et « surplis. »

M. le chevalier Delard de Rigoulières, maître de chapelle, fut chargé de percevoir les cotisations, de faire les achats et d'en rendre bon compte. Mais ayant été obligé de s'absenter, le 23 août suivant, l'assemblée donna les mêmes pouvoirs au R. P. Teyssinie, docteur en théologie et confrère. Ce dernier se rendit dès le lendemain à la ville d'Agen pour faire les emplettes utiles et nécessaires à la chapelle.

Les Pénitents avaient hâte de revenir chez eux ; ils firent tant et si bien que la sacristie fut aménagée, les vases sacrés, les linges et les ornements furent achetés. En septembre ils adressèrent à Mgr de Condom une requête pour l'aviser qu'ils s'étaient conformés à son Ordonnance du 27 juillet précédent. « Aujour- « d'huy qu'ils ont une sacristie, un calice, un ostensoir, un ta- « bernacle, une écharpe, un pluvial, et généralement tous les « effets nécessaires et tels que V. G. l'exige, ils espèrent qu'il « plaira à Vos grâces, Monseigneur, de les réhabiliter et réta- « blir dans les mêmes fonctions que vous leur accordâtes der- « nièrement. » Monseigneur ne s'en tint pas à la teneur de cette requête ni à la seule déclaration faite par le clergé de Caude-

Digitized by Google

coste sur ce point. Il écrivit, le 11 septembre 1765, à Me Bernard Fontenille, docteur en théologie, curé de Laplume, de faire la visite canonique de cette chapelle des Pénitents ainsi que des fournitures et réparations qui ont été faites tant à lad. chapelle qu'à la sacristie, le priant d'examiner si tout était dans l'état de décence requis et convenable.

M. Fontenille se trouva satisfait et il fit à son Evêque un rapport très bienveillant. Les Pénitents reçurent, le 9 octobre suivant, le pouvoir de jouir des concessions précédemment obtenues et de reprendre dans leur chapelle les exercices momentanément suspendus.

Chapitre IV. — Mobilier et Inventaires.

On voit, par ce qui précède, que la chapelle des Pénitents de Caudecoste était loin de connaître le luxe. Le strict nécessaire a parfois manqué. Nous connaissons le mobilier de cette tribune par la liste des achats dont nous venons de parler, ou par d'autres acquisitions faites en 1668 et en 1773, surtout par trois inventaires qu'on avait dressés en 1718, en 1785 et en 1791.

En 1668, une donation testamentaire avait servi à l'achat d'un tableau qu'on avait placé au-dessus de l'autel. Ce tableau resta dans la chapelle jusqu'à la Révolution, époque où il fut vendu. En 1765 on fit les achats ci-dessus mentionnés. Le tabernacle étant tout vermoulu, on prit en 1773 une délibération pour le remplacer. La dorure dont on l'avait agrémenté en 1682 ne le rendait plus convenable.

Voici maintenant les trois inventaires indiqués plus haut :

1° « Ainvantère des effets trouvés dans la chapelle le jour de « la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1778 : un aube et trois « amicts, un calisse en arjant, un ostensoir ajouté au calisse; « trois chazeubles et une deffete; cinq napes, sept lavabes; un « encansoir avec sa navette; un voile noir, un voile blanc; dus « tapis dolet; dus bassins, 2 chaineine en cuivre, deus buretes, « un sac pour un anfan.

« S'est tout ce qui s'est trouvé led. jour 1778. — Signés : « Bordes, Bedel.

Digitized by Google

« En 1779, a esté fait dus chandeliers détein. »

2° « Le mobilier de la chapelle en 1785 comprend les objets « suivants : un tabernacle et six chandeliers; un crucifix pour « l'autel; une croix processionnelle; un missel, une aube: un « cordon; deux amicts; un ornement, un voile en taffetas pour « la croix avec son ruban, une clochette, un rideau d'indienne « avec son cordon, anneaux et tringles, un missel, enfin le ré- « table, tableau qu'on fit repasser cette même année 1785. »

3° « L'inventaire fait au moment de la Révolution par M. l'abbé Ibre comprend : « Un calice d'étain doré, sa patène, « deux corporaux avec le corporal; une palle, deux voiles de « calice, l'un de satin violet et l'autre de ligature, une chasu- « ble de ligature, un missel, une aube et amict; un bonnet car- « ré, custode ou soleil d'étain plus un autre missel. — 1791. »

Nous avons fait le relevé des ornements de la chapelle en 1785 sur une note détaillée de quelques comptes. La lecture de ce document montre que par décence pour le lieu saint, les confrères voulurent, pendant leurs délibérations, cacher l'autel. Le rideau d'indienne pris par de petits anneaux à des tringles fixes sur lesquelles on pouvait le faire coulisser, pouvait-il servir à autre chose ? Afin de protéger le portail récemment fait et les bois des croisées contre les intempéries, on les fit peindre à l'huile. Enfin ce même document nous apprend que les bâtons des Pénitents étaient surmontés d'une épine, c'est-à-dire d'une pique.

Chapitre V. — Bienfaiteurs.

Les ressources pour les réparations et les achats du mobilier quelque modeste qu'il fût, ne furent pas entièrement fournies par les confrères. Des âmes généreuses vinrent les aider et les Pénitents, disons-le à leur honneur, surent témoigner à tous leurs bienfaiteurs une vive et profonde reconnaissance.

Signalons au passage Jeanne Daunefort, épouse de Jean Demaux, confrère et mère de Me Demaux, également confrère et curé de Cuq :

Digitized by Google

« Attendu que lad. Jeanne Daunefort sur l'établissement de « lad. chapelle donna partie des ornements d'icelle, que depuis « elle a été marraine de la cloche dont on se sert pour appeler « le peuple au divin service, que d'ailleurs elle a fait un légat « pour la réparation de lad. chapelle, l'assemblée délibère que « les confrères assisteront à la sépulture de lad. Daunefort et « que six d'iceux porteront le corps jusques à l'église parois- « siale et de là au tombeau et qu'ils seront revêtus de leurs sacs « avec la croix devant eux. — 2 mai 1663.

« Le 12 août 1668, les officiers de la Confrérie déclarent « avoir reçu d'Anthoine Bergoigne, chirurgien, comme héri- « tier de feu Martin son frère; confrère de la présente Congré- « gation, la somme de dix livres, laquelle il avait léguée par « son dernier testament à lad. Congrégation retenu par Ber- « goigne, notaire de l'année 1654 et ce par les mains et deniers « propres de Me Gabriel de Coste, prêtre et curé de la présente « ville, laquelle lui était due pour l'avoir fournie à la décharge « de la Congrégation pour partage du prix du tableau qui est « à présent sur l'autel... »

N'omettons pas les noms de M. et de Mme de Redon, bienfaiteurs de la chapelle. Une délibération du 6 mars 1763, relative aux réparations de la chapelle commencées par le sieur Carcuat, nous apprend « que noble Marie Antoine de Redon, sieur « de Monplaisir, aurait bien voulu, sans y être sollicité et de « son pur abondant, a bien voulu et nous fait encore des pré- « sents en état de couronner l'ouvrage commencé. Nous, con- « frères soussignés, ayant toujours pour principe et laissant « même après nous la reconnaissance due à ses bontés, avons « trouvé à propos de lui faire faire un service le 21 du mois « de février dernier et nous obligeons et obligerons ceux qui « viendront après nous de faire faire à pareil jour un sembla- « ble service pour le repos de l'âme de Mme de Redon, et toutes « les fois que nous nous assemblerons la recommander aux « prières de ceux qui se trouveront à nos offices. » Les offrandes de cette famille permirent, on l'a vu, l'agrandissement de la tribune.

Le 26 juin 1763, après le règlement de compte des répara-

Digitized by Google

tions faites à la chapelle, l'assemblée doit à Antoine Carcuat, docteur en médecine, 72 livres 9 sols et ce dernier en fait don à la chapelle. Carcuat a voulu se libérer ainsi à l'avenir de ses annuels, comme aussi de la chandelle. Il obtient encore que son frère Jean Carcuat soit libéré de ses arrérages.

Au sieur Villes cadet, il était dû une somme de 18 livres 9 sols; à Ybre, celle de 15 livres 9 sols 6 deniers. Ils abandonnent tous deux ces sommes à la Congrégation qui ne leur demandera rien jusqu'à concurrence de leur don. Egalement Pierre Bordes fait don à la chapelle de 14 livres et la chapelle ne lui demandera rien de 14 années.

Chapitre VI. — Ressources et Finances.

Les ressources ordinaires de la Confrérie étaient fournies par les droits d'entrée et par les annuels. Puis vinrent s'ajouter les donations testamentaires pour des obits.

Les droits d'entrée paraissent n'avoir pas été établis d'une manière fixe. Chacun semble donner suivant ses moyens et sa piété. Les pauvres en ont été exemptés. L'annuel fut fixé à 20 sols par an. Mais lorsque les cotisations furent plus lentes à rentrer, on convint de payer 10 sols par an et un cierge blanc de cire de six à la livre. — 24 juin 1710.

Si nous voulons savoir le montant des recettes et être ainsi fixés sur le nombre des associés, un procès-verbal de 1683 dit qu'il y a en tout 38 livres de recettes. « On a acheté, il est vrai, « un tableau, en plus la façon du clocher à neuf comme il est « sur les murs de la ville, que pour y mettre la cloche, recou- « vrir la tribune et auban, blanchir la tribune et l'église, ache- « ter des cierges et procession à Notre-Dame de Bon-Encon- « tre : d'où dépense de 56 livres 17 sols 9 deniers. On a fait dire « deux messes hautes de Requiem avec diacre et sous-diacre « et 15 confrères ont seuls payé l'annuel. » C'est une année exceptionnelle de dépenses et ce déficit n'existait pas ordinairement : il y avait un petit reliquat. Malgré les appels et les menaces, les annuels tardaient à rentrer.

Digitized by Google

Les comptes étaient exactement et rigoureusement tenus.

Avec les quêtes et les offrandes particulières le budget finissait par s'équilibrer. Les retards apportés dans le versement des cotisations, les menaces de poursuite, devant toutes les cours jusques à sentence ou arrêt définitif sont un indice de mauvaise volonté. Ajoutons à cette persistance le peu d'empressement que plusieurs mettaient à assister aux réunions et nous constaterons un grand relâchement au sein de la Congrégation.

Chapitre VII. — **Dissolution.**

Les officiers ne cessaient de gémir sur cet état de choses. Les exhortations devinrent plus pressantes et malgré cela il advint qu'en 1770 l'élection des nouveaux dignitaires ne put avoir lieu à la date règlementaire à cause du trop grand nombre d'absents. L'élection fut renvoyée au dimanche 5 août. Ce jour-là encore, la réunion ne fut pas brillante, mais l'assemblée passa outre.

La Confrérie paraît alors avoir été frappée en plein cœur; elle ne vit plus que d'une vie éphémère et anémiée jusqu'au jour où le flot révolutionnaire l'emportera dans sa vague irrésistible, ne laissant de cette belle et florissante institution qu'un souvenir à peu près disparu.

Il est bon cependant de le conserver, pour garder en nos cœurs l'espérance de revivre un jour dans notre pays ces vieilles traditions chrétiennes qui furent la force et l'honneur des générations disparues.

APPENDICE

Ventes des biens des Pénitents de Caudecoste (1)

1. La chapelle des Pénitents estimée par Crébessac de Sauveterre d'un revenu de 25 livres et d'un capital de 500 livres fut vendue le 22 brumaire an VII, à Capdeville, notaire, pour

(1) Archives départementales.

Digitized by Google

650 francs. Elle confrontait du levant à maison de Bernard Liarouze, ainsi que du midi et du couchant; du septentrion aux remparts.

2. Une pièce de terre au lieu de Pémojan, propriété des Pénitents, de 2 cartonats 3 picotins estimée d'un revenu de 3 livres fut vendue à Coustelle le 18 juillet 1791 pour 88 livres.

3. Une vigne d'une carterée au lieu de Pierroche, propriété des Pénitents, estimée d'un revenu de 30 livres, fut vendue à Pérès, le 24 décembre 1790, pour 1,350 livres.

A. Gayral.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

La **Vocation Paysanne et l'Ecole,** par M. le docteur Emmanuel Labat. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er juillet 1912.)

Dans deux articles supérieurement traités, comme tout ce qu'il entreprend, et qui ont fait sensation dans la *Revue des Deux-Mondes* où ils ont paru (1), M. le docteur Emmanuel Labat a signalé les dangers que font courir à son cher pays de Gascogne ces deux plaies dévorantes, l'*Abandon de la Terre et l'affaiblissement de la Natalité.* Il en a cherché les causes, en a déduit les effets et constaté que le mal va toujours croissant. L'éminent docteur ne pouvait mieux faire que d'en apporter aujourd'hui les remèdes, et, dans une étude psychologique des plus serrées, que de mettre à nu la vocation du petit paysan, exposant « son origine, sa nature, ses principaux « caractères, les dangers que l'Ecole lui fait courir, les moyens par « lesquels elle devrait au contraire la défendre, la soutenir et la « fixer ». Car c'est d'une culture purement morale qu'il s'agit. Ce sont les soins que l'Ecole doit lui donner, mais dont malheureusement elle ne paraît pas avoir saisi la portée. Il va sans dire que nous ne quittons pas les bords de la Garonne, bien que le mal s'étende plus au loin et que cette étude puisse s'appliquer à presque toutes les autres régions de la France.

Mais avant d'entrer dans le plain de son sujet, l'auteur rappelle que l'abandon de la Terre et l'*hyponatalité* sont deux phénomènes sociaux, absolument liés chez nous l'un à l'autre. « Il est clair, dit-il, « que s'il naît peu d'enfants au village, les champs manqueront de « laboureurs. Il ne l'est pas moins qu'une population agricole, en se « raréfiant, condamne ceux qui restent à un surmenage pénible, « douloureux, qui les inquiète, les aigrit, les décourage et à la « longue les révolte contre le métier. » Et cependant le travail de la terre invite le couple paysan à une natalité élevée. « Pour peu que

---

(1) Nos des 1er août 1910 et 1er juillet 1911. Voir le compte-rendu qui en a été fait dans la *Revue de l'Agenais*, nos des septembre-octobre 1910 et 1911.

Digitized by Google

« la prairie s'étende sur les bords du ruisselet, dont la ligne argen-
« tée des saules suit le cours sinueux, et que les sillons s'allongent
« sur les flancs de la colline, il ne fait pas bon se sentir seul, quand
« les foins sont mûrs et les moissons jaunissantes. On n'a pas be-
« soin de s'entourer d'enfants pour être facteur ou cantonnier, valet
« de chambre ou cocher; ici le métier donne des conseils tout diffé-
« rents. »

« L'abandon de la terre et l'affaiblissement de la natalité, ajoute
« M. Labat, se juxtaposent, se combinent et se pénètrent pour cons-
« tituer une crise unique, qui est avant tout morale, bien qu'on n'ait
« pas manqué d'en proposer des explications purement économi-
« ques. » Il les réfute en prouvant que la terre Gasconne est assez riche pour pouvoir nourrir tous ses enfants, pourvu qu'ils restent économes comme leurs pères, et ne se laissent pas séduire par la folie des dépenses et des grandeurs; pourvu surtout qu'ils combattent chez leurs enfants cet esprit d'Individualisme féroce, qui les domine dès leur plus jeune âge et met à néant ces idées de solidarité, de mutualité, de progrès social, dont s'affublent les soi-disant directeurs de la société moderne, mais qui s'évanouissent comme fumée devant la réalité des faits et l'égoïsme révoltant des Individus. « Les jeunes, reconnaît M. Labat, grandissent dans une atmos-
« phère de solidarité; et malgré cette leçon continue et touchante,
« ils se dérobent, dès qu'ils le peuvent, à la plus facile, la plus na-
« turelle, la plus sacrée des solidarités, qui est celle de la famille. »

Combattons donc cet individualisme dès qu'il apparaît dans l'esprit de l'enfant. Mais surtout entretenons sa vocation de paysan; encourageons-la, développons-la et montrons-lui qu'elle est, à son égard, supérieure à tout autre. Ne l'a-t-il pas, du reste, invétérée dès sa naissance ?

Et ici, ce joli passage, qu'il nous faut citer tout entier : « Le petit
« paysan, qui, à l'âge de six ans, entre à l'école pour la première
« fois, est bien un apprenti de la terre ; on peut même dire qu'il l'a
« été en quelque sorte en naissant. Pendant les pluvieuses journées
« d'hiver, où le travail ne presse guère, la mère a souvent porté le
« nourrisson à l'étable chaude; et, en manière de jeu, elle l'a mis à
« califourchon sur le dos de la vieille vache au regard mélancoli-
« que et indifférent. Dès qu'il a pu marcher, il a saisi un bâton; et,
« matin et soir, très sérieusement, comme la mouche du coche, il
« s'est employé à faire entrer et sortir les bestiaux. Aux semailles
« d'automne, quand les guérets sont fins et doux, le père, assis sur

Digitized by Google

« la herse, l'a pris dans ses bras, et il a tenu les guides. Dans ses « premières conversations avec les autres écoliers, il racontera « qu'il sait labourer, et il a labouré en effet. La main agrippée au « mancheron de la charrue, à côté de celle de son père, il a suivi le « soc de ses petits pas; il a répété les vieux commandements aux « traînantes intonations; il a enflé sa voix pour lancer les jurons qui « tendent les jarrets et courbent les nuques de l'attelage sur les « affleurements d'argiles compactes ; au bout du champ, pendant « que les bêtes soufflent, il s'est retourné pour contempler le travail « fait, le sillon droit et profond, d'où s'échappe une buée légère, « les grandes mottes renversées; il a aspiré à pleins poumons « l'odeur salubre de la terre, et senti déjà, lui aussi, dans son cœur, « la joie et l'orgueil du beau labeur. »

D'ores et déjà cet enfant a choisi son métier; il en a commencé l'apprentissage; il en a la vocation.

Et mettant en parallèle deux écoliers, rencontrés chaque soir conduisant leurs bestiaux à la prairie, dont l'un ne sait guère que le nom et le nombre de ses bêtes, tandis que l'autre est intarissable sur l'âge, le mérite, les aptitudes, l'avenir de chacune d'elles, « le pre- « mier, dit-il, n'aura jamais la vocation. Elle est née au contraire « chez le second, décidée, vigoureuse, opérante, et sous la forme « qu'elle a toujours chez l'enfant, qui est l'admiration. »

« Voyez-vous, Monsieur, me dit-il, quand il parle des deux rois « du troupeau, des grands bœufs gris aux cornes noires, lorsque « mon père les met à la forte charrue et qu'il appuie des deux mains, « elle s'enfonce jusqu'au manche... Ils lèvent de la terre à charre- « tées... Ça fait peur... Tout le monde s'arrête pour regarder... « Dites au voisin qu'il y vienne avec sa brabant et ses quatre garon- « naises. »

C'est cette admiration qu'il faut soigneusement conserver et développer. Car elle est la semence la plus féconde de l'éducabilité.

Mais il faut aussi la semence qui apporte l'hérédité, la vocation. Nulle n'est, du reste, plus merveilleusement préparée que celle du petit paysan : « Il doit à une longue série d'ancêtres laboureurs une « sensibilité très vive au charme de la terre, et son admiration « pour elle éclate dans tous ses propos au moment où il entre à « l'école. » Appliquons-nous donc, pour la mieux défendre, à bien connaître cette admiration qui est personnelle, parce qu'une personne, le père presque toujours quand il est vaillant, en est l'objet; qui est fragile, car sur le cerveau de l'enfant les sentiments les

Digitized by Google

plus opposés se succèdent avec une rapidité inouïe, « comme sur « leur visage le rire n'attend pas que les pleurs soient séchés »; qui est enfin particulièrement sensible à une cause spéciale de ruine.

Et développant cette dernière idée, M. le Dr Labat montre quel danger attend l'enfant à son arrivée à l'école primaire, où on le tire brusquement de son village pour le promener dans les grandes villes de France, de l'Europe, du monde entier ; où on lui fait voir les dis« tances supprimées, la parole et la pensée portées avec la rapidité « de l'éclair à travers l'espace, les solitudes de l'air disputées aux « oiseaux, partout la matière vaincue et asservie, partout la terre « trépidante de machines dont les unes ont la précision et la délica« tesse des doigts les plus fins, et les autres soulèvent des blocs que « des milliers de bras ne pourront ébranler; on évoque devant lui « le long et curieux passé de l'humanité, moins troublant peut-être « que l'effort du présent pour préparer un avenir dont l'image est « enchanteresse. Pendant six ans l'école tient l'âme de l'enfant « dans un émerveillement continu. Que deviennent ses premières « admirations auxquelles sa vocation agricole est liée ?

« Nous pouvons témoigner que le voyage leur est funeste. Au re« tour, au lendemain du certificat d'études, quand nous cheminons « côte à côte, comme il y a six ans entre les haies odorantes du pe« tit chemin creux, l'écolier ne nous chante plus le fier couplet des « grands bœufs gris aux cornes noires ! »

* * *

L'Ecole ruine donc la vocation du petit paysan. Tout au contraire elle devrait la fortifier. Mais comment ? En inculquant dans son esprit l'amour du pays, en lui inoculant le *mal du pays*. « Jadis la « prise du village sur l'âme des jeunes était telle que quelques-uns, « devenus soldats, ne se consolaient pas de l'avoir quitté. Les mé« decins militaires nous ont laissé d'émouvantes descriptions de ce « curieux mal du pays, qui frappait plus d'un conscrit, brisait ses « résistances physiques, le couchait sur un lit d'hôpital et fermait « à jamais ses pauvres yeux, parce qu'ils étaient privés de la dou« ceur de l'horizon natal. »

Et ce n'est pas seulement le pays en général, la province que l'Ecole doit faire aimer. « Elle doit donner au village, pour qu'au« cune comparaison ne lui soit humiliante ou défavorable, une

Digitized by Google

« grandeur et une beauté d'emprunt, qui seront celles de tout le « passé de la France. » Et le docteur Labat de demander que l'histoire de la grande patrie se déroule tout entière dans la petite, de façon à ce que cette dernière prenne, dans l'imagination de l'enfant, au récit de contes merveilleux, des proportions incomparables au-dessus de toute atteinte.

Déjà, il y a deux ou trois ans, un ministre de l'Instruction publique, Maurice Faure, je crois, était entré dans cette voie. Une circulaire recommandait aux maîtres « l'étude de la géographie et de « l'histoire locales pour en mêler l'enseignement à celui de la géo- « graphie et de l'histoire nationales. Il importe, disait-il, de mêler « les deux enseignements en puisant le plus possible les exemples « dans le milieu même où les élèves résident, qu'ils connaissent et « qu'ils aiment... L'histoire doit être pour eux, selon le mot de Mi- « chelet, une résurrection. »

On ne saurait mieux dire. M. le Dr Labat le demande depuis longtemps. Mais il va plus loin. Il n'est pas un grand événement de l'histoire qui n'ait eu sa répercussion au village. Là, l'instituteur devra s'appliquer à le rechercher, à l'enseigner, à le faire mousser. Mais dans les villages où il n'y a rien, et ils sont nombreux, que faire ? Et M. Labat de proposer audacieusement : « Si les documents man- « quent, qu'on n'hésite pas à recourir à la *fiction* pour établir la « trame du récit, l'animer, le rendre fécond. » Avec beaucoup d'éloquence il plaide cette cause et il répond aux historiens, « qui ne man- « queront pas de faire des réserves : nous sommes des paysans, « uniquement désireux de voir nos fils rester à la charrue; vos « préoccupations nous sont indifférentes. »

C'est peut-être aller bien loin. En faussant ainsi, pour les besoins de sa noble cause, la vérité historique, qui, à nos yeux, sous n'importe quel prétexte, ne doit jamais être faussée, M. le docteur Labat ne voit-il pas le danger que lui-même fait ainsi courir à l'enfant ? Lorsque, quelques années plus tard, à l'heure psychologique où la raison viendra contrôler l'enseignement du maître, où le jeune homme se demandera si tout ce qu'on lui a appris est bien vrai, et où il saura — et il ne manquera pas de gens pour le lui démontrer — que jamais son village n'a été le théâtre des faits glorieux qu'on lui a racontés, ou n'a seulement pas abrité le grand personnage qui l'aurait honoré de sa présence, ce jour-là le doute l'envahira. Il se demandera s'il n'en est pas de même des vérités scientifiques, économiques, morales, religieuses, qu'avec tant de peine on a incul-

Digitized by Google

quées dans son esprit. Il n'aura pas plus confiance en elles qu'en ces beaux faits et gestes qui avaient fait son admiration. Et, dégagé ainsi de tout lien, de toute attache, il sera mûr pour accepter comme seules vraies ces utopies sociales et politiques, que de tous côtés on lui soufflera aux oreilles, flèches empoisonnées qui le blesseront et le tueront.

Non; il ne faut pas toucher à la vérité historique, si péniblement acquise, pas plus qu'à n'importe quelle autre vérité. Le bénéfice, très problématique, qu'on retirerait de ces mensonges ne vaut pas qu'on expose l'enfant à des dangers pareils.

Il est vrai qu' « une nuit épaisse règne actuellement sur l'histoire « dans le cerveau des paysans ». Il est vrai que trop de jeunes conscrits, interrogés à leur arrivée au régiment, par leurs chefs, montrent qu'ils ignorent totalement les faits les plus élémentaires de l'histoire de leur pays. A qui la faute ? A l'Ecole, qui ne fait rien pour les leur apprendre. Ils sont assez nombreux et assez beaux, cependant, pour qu'on n'ait pas besoin de recourir à la fiction. Si l'enseignement technique de l'histoire est mauvais et ne donne aucun résultat satisfaisant, que le maître évoque au moins chez ses élèves « la notion morale de l'héritage, des devoirs et des responsabilités « qu'il implique, telle que la noblesse française l'imprimait dans « le cœur de ses enfants; sentiment qui a inspiré tant de beaux ges- « tes et qui soutient encore bien des hommes qui entendent toujours servir la France, comme autrefois ils auraient servi le Roi. »

Et ici, ce beau passage que l'auteur nous pardonnera encore de reproduire, dans ce compte-rendu forcément incomplet; car tout l'article du docteur Labat serait à citer :

« Le jeune gentilhomme recevait cette notion directrice de tout ce « qui l'entourait et l'accueillait dans la vie, des premiers récits dont « il était bercé, des usages et des traditions de la famille, des lias- « ses de vieilles lettres souvent relues, des portraits accrochés aux « murs, des pierres mêmes du château. Pourquoi les petits pay- « sans, les vrais fils de la même terre, ses fils les plus humbles, les « plus fidèles, les plus méritants, ne recevraient-ils pas un enseigne- « ment analogue ? Pourquoi ne sentiraient-ils pas eux aussi ces « excitations, douces et toniques à la fois, qui de bonne heure ins- « pirent à l'homme l'orgueil de ses origines et l'ambition d'en rester « digne ? Ils n'ont rien autour d'eux qui puisse les leur donner, ni « château, ni archives, ni portraits d'ancêtres. Mais ils ont l'école, « la petite école. Celle-ci doit tout faire et elle peut beaucoup. Elle

Digitized by Google

« peut toucher, ravir, entraîner ses écoliers, si elle sait leur montrer « la grande œuvre du passé, d'où est sortie la France moderne, lentement, doucement poursuivie et façonnée par des ouvriers qui « étaient du village, dont le sang coule dans leurs veines, dont ils « portent les noms, qui comme eux parlaient patois, qui habitaient « les mêmes maisons, passaient tous les jours sur les mêmes chemins, travaillaient les mêmes champs. N'est-ce pas le vrai moyen « de donner à ces enfants le sentiment de la solidarité, de faire « naître en eux des fiertés qui se transformeraient en énergies, d'attendrir leurs jeunes cœurs à l'idée du devoir social qu'on rendrait « ainsi présente, saisissable et vivante. L'efficacité de cette méthode « est certaine. Nous l'avons essayée plus d'une fois avec succès... »

***

L'école doit encore faire aimer le *métier*. Le fait-elle comme elle le devrait ? Non, répond M. le docteur Labat. Car ce n'est pas indistinctement à tous ceux qui lui sont envoyés que l'enseignement agricole doit être donné, mais à ceux seulement qui ont réellement la vocation. Car là encore, il y a souvent opposition entre la vocation et le choix du métier.

« Il est assez ordinaire qu'on choisisse le métier dont on a la « vocation, mais le contraire n'est pas rare. » Et M. Labat de citer l'exemple de neuf enfants qu'il a connus, qui sont entrés dans trois ferme-écoles différentes, qui en ont suivi l'enseignement avec assiduité, même avec succès. « Aucun d'eux, dit-il, n'est resté à la terre. « Actuellement deux sont commis dans des magasins de nouveautés, un est comptable dans une compagnie d'assurances, un autre « dans une usine d'engrais ; l'armée en a gardé un comme sous-« officier et conduit un autre à être agent de police ; nous en savons « un qui est dans les contributions indirectes, un autre tonnelier, le « dernier est marchand de meubles à Bordeaux. »

Aucun n'avait la vocation. Malgré leurs études, elle n'est pas venue ; et elle ne pouvait pas venir, car ces enfants étaient fils d'instituteurs, de gendarmes, de boulangers, de petits bourgeois, de domestiques attachés à des maisons bourgeoises. « Tous étaient fils « d'évadés de la terre. L'hérédité leur manquait et surtout l'imprégnation spéciale des premières années. »

Si donc la vocation est absente, l'enseignement agricole est plutôt nuisible, car il fait naître dans l'esprit des élèves des rêves inat-

Digitized by Google

tendus. Leurs succès mêmes les grisent et aussi leurs parents. Et il est prouvé que pas un des lauréats des écoles d'agriculture ne revient à la charrue.....

Des quelques remèdes à la crise actuelle que propose M. le docteur Labat ,il en est un que nous croyons devoir plus particulièrement signaler. C'est l'enseignement à l'école primaire des dictons, préceptes, proverbes, traditions, légendes, se rattachant plus spécialement aux travaux des champs, et où « à côté d'erreurs et de « croyances puériles, se trouvent des observations dont la justesse « étonne, quand on a soin de ne pas sortir du canton, parfois très « circonscrit, auquel elles s'appliquent. »

Mais c'est surtout *le patois*, la langue « *mayrano* », qu'à côté du français, il importe de conserver. Aussi M. le docteur Labat a-t-il mille fois raison de proclamer que « *judicieusement employé dans « l'enseignement agricole, il est une des forces éducatrices les plus « puissantes dont puisse bénéficier la vocation du petit paysan* ».

« Le patois, ajoute-t-il, est la langue agricole de la Gascogne. « C'est de lui qu'on se sert pour commander les animaux, les flat- « ter, les gourmander. C'est en patois qu'on sème et qu'on mois- « sonne, qu'on salue les épis lourds qui courbent la tête comme le « col d'une oie, et qu'en septembre éclate la joie triomphale des « vendanges. C'est en patois que le vin nouveau délie les langues « pour célébrer la vigne et conseiller aux jeunes de la planter de « bon plant.

« Comme de bonne mère il faut choisir la fille, joies, sentiments, « images, tous les mouvements de l'âme, liés aux travaux agricoles, « sont fixés dans des mots patois. Quand il s'agit de la terre, on « pense *en patois*, comme le montre une petite expérience que nous « avons faite bien souvent et qu'il est facile de renouveler.

« On expose à quelques jeunes paysans une question de science « agricole. On s'applique à être méthodique, simple, clair ; on re- « vient plusieurs fois sur les points difficiles. On s'assure que tout « est bien compris par les auditeurs attentifs. Mais ils restent silen- « cieux et graves. On reprend la leçon en s'aidant du patois. Les « visages s'éclairent ; les remarques, les réflexions arrivent, même « les objections. C'est de l'allégresse. Le patois a accompli ce mi- « racle de transfigurer la science sous leurs yeux ; ils la sentent « maintenant faite pour eux ; ils pourront l'emporter à la maison, « la garder avec leurs habits de tous les jours, en parler et s'en « servir. L'instrument de luxe dont on se méfiait tout à l'heure, est « devenu un outil familier. »

Digitized by Google

Cette expérience, ne l'avons-nous pas vue nous-même se renouveler, l'an passé, chaque fois que dans les séances données par la Société du *Laré Gascoun* dans les principales villes du Gers, et notamment à Auch et à Lectoure, non seulement les citations, mais même les réflexions et aussi les chansons en patois de M. l'abbé Sarran, « *lou Cascarot de l'Armanac de la Gascougno* », toujours si populaire, réveillaient l'auditoire, quelque peu somnolent après les aperçus archéologiques, historiques et philologiques des précédents conférenciers, et, sous la vivifiante bouffée de l'idiome natal, le déridaient, l'échauffaient, le faisaient rire jusqu'aux larmes et provoquaient son enthousiasme qu'il manifestait par les applaudissements les plus sonores et les plus mérités.

Le vrai paysan a l'amour de la terre inné dans le cœur. La terre est sa passion, sa maîtresse, à laquelle il reporte tout. « La vie de « la terre, écrit encore très poétiquement M. le docteur Labat, « comme celle de la mer pour le marin, a toujours exercé sur le « payasan un charme poétique et religieux. Il frémit au premier « chant du coucou qui est pour lui l'annonciateur des sèves prin- « tannières, et il sent la mélancolie de l'automne dans ces journées, « déjà sombres, où l'on jette le grain à la hâte, sous un ciel bas, que « traversent les appels étranges des grands oiseaux migrateurs. »

Il croit ; et devant l'imposant spectacle de la nature, son émotion « dépasse la poésie et devient religieuse.... Il sent confusément une « puissance souverainement créatrice et maternelle, dans le rythme « annuel de son inlassable fécondité ». C'est peut-être « un vague « panthéisme, qui subsiste sous la couche épaisse du Christianisme « qui l'a absorbé et le recouvre ? » Quoiqu'il en soit, il a le sentiment religieux profondément gravé dans son âme ; et il l'a bien prouvé lorsque, sous la Terreur, se passant facilement du prêtre pour les cérémonies religieuses les plus indispensables, s'accomodant même fort bien du curé constitutionnel, il restait troublé, en Lomagne, à l'endroit de sa terre, se gardait de toute impiété envers elle, et suppliait le vrai prêtre, quand il le savait caché quelque part, de venir nuitamment bénir ses champs et ses bestiaux.

« Si jamais, ajoute M. Labat, l'idée chrétienne, en qui se sont « réfugiées et transformées toutes les formes antérieures et durables « du sentiment religieux, venait à disparaître ; si jamais l'âme pay- « sanne, entièrement vidée de tout son passé, n'était plus accessible « qu'à la science, la terre aurait beaucoup moins de prise sur elle. « Il y aurait peu de vrais paysans. »

Digitized by Google

Développons donc, en l'âme du petit paysan, le sentiment religieux. Mais ce n'est pas l'Ecole laïque, disons-le encore une fois, qui saurait le faire; c'est à la famille, au prêtre, qu'il faut le demander.

Que l'Ecole se contente de combattre en elle l'individualisme menaçant, et qu'elle s'applique à nous la conserver, « en cultivant soi-« gneusement les vocations naissantes des petits apprentis qu'on « lui confie.... Mais elle n'y parviendra que si le maître lui apporte « des qualités très personnelles. On ne peut faire aimer la terre « qu'à la condition de l'aimer profondément soi-même. Il ne s'agit « donc plus d'un enseignement où il suffit d'être clair, méthodique, « ingénieux et patient, mais d'une culture morale, où chaque pa-« role, chaque geste, doivent être appuyés par le rayonnement de « l'âme. »

Ce rayonnement de l'âme, l'instituteur primaire le possède-t-il ? Peut-il le posséder ? Son foyer est-il allumé, et entretenu dans les Ecoles Normales qui l'ont façonné ? Que M. le docteur Labat y pénètre, y fasse une enquête, et qu'il nous dise, en sortant, l'impression qu'il en a ressentie. Non : ce n'est pas là encore qu'est la source du mal ; c'est plus haut; plus haut qu'il faut aller chercher la réforme; plus haut qu'il faut viser.

Retenons simplement, en terminant, cette seule phrase, conclusion de ce bel article :

« La terre qui nous nourrit, est la principale source de notre ri-« chesse et de notre puissance; elle est au premier rang des influen-« ces qui ont déterminé la personnalité morale de la France et fa-« çonné le génie national. L'Ecole, malgré de très louables efforts, « ne fait pas son devoir envers elle; nous avons essayé de montrer « les erreurs qui l'en empêchent... Sur la mince tranche de vie que « nous venons d'étudier, l'esprit et la méthode rationalistes aboutis-« sent à un véritable échec. »

La voix de M. le docteur Labat, si éloquente, si sincère, si débordante de vrai patriotisme, sera-t-elle jamais entendue ? Dans l'état actuel des choses, tout empêche qu'elle le soit.

Ph. Lauzun.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

Dons de M. G. Tholin. — Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer ici trois dons importants que vient de faire au Musée d'Agen et aux Archives départementales de Lot-et-Garonne notre ami M. Georges Tholin, ancien archiviste départemental, ancien secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen, dont l'éloignement de notre ville est toujours si profondément et si universellement regretté.

Au premier de ces établissements il a fait parvenir : d'abord le dessin original, à la plume, de la vue cavalière du château de Madaillan au xve siècle, si magistralement exécuté par feu Pierre Benouville, et qui a servi à illustrer l'une des pages de la remarquable étude sur ce château par G. Tholin et P. Benouville (*Revue de l'Agenais*, XIII, 1886, et tirage à part, Agen 1887, in-8° de 68 pages avec planches et plan) ; puis, le premier essai du tirage aux trois encres d'une héliochromie de Ducos du Hauron en 1883, exécuté par la maison Quinsac, de Toulouse, représentant une odalisque à moitié nue, les bras relevés, d'après un tableau de G. Moreau de Tours ; document inappréciable, attestant une fois de plus la découverte de l'inventeur de l'Héliochromie.

M. G. Tholin n'a pas voulu demeurer en reste avec les Archives départementales, son ancien domaine. A la Bibliothèque départementale il a envoyé plusieurs ouvrages importants, et surtout une caisse renfermant de nombreuses lettres reçues et conservées par lui, touchant à des sujets d'histoire et d'archéologie. Dans le nombre figurent une trentaine de lettres de Léopold Delisle, une vingtaine de Quicherat, des centaines de divers. Le donateur s'est réservé toutefois le droit que cette caisse ne sera ouverte et son contenu communiqué qu'après son décès.

Au nom des artistes comme des érudits de la région nous adressons à M. G. Tholin, pour sa généreuse libéralité, nos plus reconnaissants remerciements.

Mosaïque gallo-romaine, trouvée à Auch. — Une très belle mosaïque gallo-romaine vient d'être découverte à Auch, dans le jardin potager de M. Dumont, 24, rue de Pessan. Le quartier Mathalin où elle se trouve est situé sur la rive droite du Gers, là où il est avéré que s'élevait la ville romaine. Si la maison, dont elle ornait l'une

Digitized by Google

des principales salles, l'*atrium* ou le *triclinium* de préférence, n'était pas comprise au centre de la cité, que l'on croit devoir être l'emplacement de l'Hôpital actuel, elle n'en était éloignée que de 500 mètres à peine, on peut donc la considérer comme faisant partie de la capitale des Auscii, l'ancienne Climberris aquitaine, et la regarder comme l'habitation d'un riche patricien.

L'ensemble de cette mosaïque est des plus harmonieux et dénote chez son auteur un réel sentiment artistique.

Longuement décrite par M. Métivier, architecte à Auch, et publiée avec planche à l'appui par le *Bulletin archéologique du Gers* (2e trimestre 1912), la partie seule visible de cette mosaïque se divise en quatre carrés différents, séparés les uns des autres par une bordure ornée d'entrelacs.

Le premier carré, à droite, comprend un dessin octogonal avec, à l'intérieur, des feuilles d'acanthe symétriques, réunies au centre sur un cercle de couleur différente de celle des feuilles. Le deuxième, à gauche, renferme un losange, orné d'une sorte de damier. Le troisième, plus bas, toujours à gauche, se compose d'une autre rosace octogonale, ornée de figures géométriques et de lignes rouges en zigzac. Le quatrième enfin, à moitié découvert seulement, est formé d'une série de rectangles avec divers ornements à l'intérieur.

Ces carrés ont 1m25 de côté. Les cubes employés, de petites dimensions, sont peints en blanc, noir, jaune, rouge, bleu, formant un enchevêtrement des plus artistiques et d'un effet charmant.

Par sa technique, son coloris, la forme de son ornementation, assez semblable à celle de la plupart des mosaïques découvertes dans le département du Gers, notamment la belle mosaïque du dieu Océanus, au Musée de la Société archéologique du Gers, et encore celle qui se trouve à Séviac, près de Monréal, la mosaïque d'Auch doit remonter au IIIe siècle.

Nous faisons des vœux pour que les fouilles soient continuées, que ce beau spécimen soit découvert en entier, et qu'il vienne orner la grande salle du Musée archéologique d'Auch, en nouvelle voie de formation.

Histoire de l'Ordre de Fontevrault (1100-1908), par les religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault de Boulaur (Gers) exilées à Vera de Navarra (Espagne). 1re partie : *Vie de Robert d'Arbrissel* (Auch, imp. Cocharaux, 1911, in-8° de XXVIII-407 pp.).

L'ordre de Fontevrault a été trop vivace dans notre région, les monastères de Fongrave en Agenais, du Paravis, de Vaupillon, de Boulaur, etc. en Gascogne, ont été trop florissants et ont laissé de trop bons souvenirs, pour que nous ne signalions pas ici cette

Digitized by Google

belle publication, ornée de nombreuses planches, touchant témoignage de piété et d'admiration élevé au fondateur de leur ordre par les pieuses filles que la loi de Séparation a forcées de se réfugier en Espagne. Malheureusement, cet ouvrage n'est écrit que sur de bien faibles données historiques, l'une des principales sources où ont puisé les religieuses se trouvant être un poëme en douze chants composé au XVIIIe siècle.

Les débuts de la Réforme protestante à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guienne, par H. Patry, archiviste paléographe aux Archives nationales, à Paris (*Revue historique*, juillet-août 1912).

En trois petits chapitres, M. Patry esquisse sommairement les origines de la Réforme dans notre pays. Les deux premiers sont relatifs à Bordeaux. Il traite d'abord de Thomas Illyricus, ce moine franciscain, originaire de l'Illyrie, qui prêchait en Guienne entre les années 1516 et 1522 et tonnait contre les mœurs relâchées du clergé, ses prévarications, les abus de toutes sortes. Il cite entre autres le texte d'une jurade de Condom, qui résume très exactement les sermons de ce premier réformateur dans cette ville. Puis il s'occupe des premiers professeurs du Collège de Guienne ; il les passe presque tous en revue, fournit sur eux d'intéressants détails biobibliographiques, et les représente comme les propagateurs principaux des idées religieuses nouvelles. Le troisième enfin, qui nous intéresse plus particulièrement, concerne uniquement les débuts de la Réforme à Agen.

Dans ce chapitre de onze pages, M. Patry utilise exclusivement le si curieux document des archives de l'Evêché, dont il a été souvent parlé, et qui est l'enquête faite en 1538 par l'inquisiteur Louis de Rocheto sur les menées hérétiques dans la ville d'Agen; pièce inappréciable qui permet d'étudier en détail « le mouvement réformiste « à Agen à cette époque, de connaître les idées qui pénétraient peu « à peu dans la population, de désigner enfin quels étaient les « agents de propagande. » La plupart des régents, Philibert Sarrazin, Pierre Allard, Nicolas Roillet, Nicolle Morel, Jean de Lagarde, Max Richard, prieur du couvent des Augustins, sont souvent nommés comme enseignant la fausse doctrine aux enfants de plusieurs familles nobles ou aisées de la ville, telles que les Godailhe, les Sevin, les de Vaurs, les Durfort, tous commensaux de l'illustre savant Jules-César Scaliger, qui se plaisait à les réunir autour de sa table et à discuter avec eux les nouvelles théories. Dénoncés à l'autorité ecclésiastique, ils durent subir un long interrogatoire devant un tribunal composé de Louis de Rocheto, jacobin, grand

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

inquisiteur de la foi, assisté de Geoffroy de la Chassaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, de frères Jean de Planchia, Pierre de Toulouse, Bernard Olivié et autres frères dominicains. Seul fut condamné à mort un ancien jacobin, Jérôme Vindocin, qui, le 4 février 1539, « fust brûlé tout vif en une prairie près la rivière, nom-« mée le Gravier, hors la ville ». Scaliger, un moment inquiété, fut obligé momentanément « de prendre le large ».

C'est le contenu de cette enquête qu'analyse, avec force détails, M. Patry. Nous est-il permis de regretter, qu'utilisant ainsi la copie que lui avait prêtée très obligeamment notre confrère et ami, M. O. Fallières, M. Patry ne se soit pas borné, comme nous l'avons fait nous-même dans notre chapitre sur le *Couvent des Dominicains* à Agen, à l'analyser simplement, mais ait cru devoir reproduire en note le texte même des principales pages, empiétant ainsi sur la publication in-extenso de ce curieux document que s'était réservée M. Fallières, qu'il prépare de longue date et que nous attendons toujours impatiemment.

Ph. L.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉOPHILE DE VIAU

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UN POÈTE MÉRIDIONAL AU XVIIe SIÈCLE

THÉOPHILE DE VIAU

Un an ne s'est pas écoulé que mourait à Bordeaux, dans la fleur de l'âge, un de nos jeunes compatriotes, Maurice de Bellegarde, que sa rare intelligence, ses études, ses titres, ses talents avaient mis au premier rang des travailleurs de la région, donnant l'espoir qu'en lui allaient renaître les brillantes qualités de son ancêtre, Théophile de Viau.

Car Maurice de Bellegarde descendait, non pas en ligne directe, mais en ligne collatérale de l'illustre Théophile, lequel ne fut jamais marié. Une de ses sœurs, en effet, Marie de Viau, recueillit, par suite d'arrangements avec ses frères, dont l'un, Daniel, était seigneur de Bellegarde (1), l'entière hérédité de son père, Janus de Viau, avocat au Parlement de Bordeaux. Elle épousa le sieur de Roget, devint propriétaire de la terre de Boussères entre Aiguillon et le Port-Sainte-Marie (2), où vécut souvent le poète et qu'il a si souvent chantée (3), et elle la transmit, avec les noms de Viau et de Bellegarde qui allaient disparaître et qu'elle conserva, à son petit-fils Pol Roger. C'est ce dernier, Pol Roger de Bellegarde de Viau, élevé d'office, en 1701, dans la religion catholique, alors que toute sa famille de religion réformée avait dû prendre, à la révocation de l'édit de Nantes, le chemin de l'exil, qui est l'auteur de la branche de ce nom, d'où est descendu, en ligne directe, Maurice de Bellegarde.

---

(1) Le fief de Bellegarde se trouvait, croyons-nous, dans la plaine du Lot, en face de Clairac. Le domaine de Viau existe encore dans la plaine d'Aiguillon. Il fut vendu, au XVIIIe siècle, par la famille de Bellegarde et appartient aujourd'hui à Madame Albert de Bazignan née Nebout. (Note fournie par M. Paul de Bellegarde.)

(2) Roget est le véritable nom de la vieille propriété de la famille de Bellegarde. Boussères, qui l'a remplacé, désignait le petit groupe de maisons avoisinant l'église, et qui du reste y sont presque attenantes. Le véritable nom de la maison patrimoniale devrait donc être Roget de Boussères. (*Idem*)

(3) Nous avons cherché à prouver, avec Jules Andrieu, que Théophile de Viau n'était pas né à Clairac, mais bien à Boussères de Mazères, dans l'article que nous lui avons consacré (*Revue de l'Agenais*, t. XXIX, 1902), et où nous avons déjà présenté son portrait.

Digitized by Google

Né le 16 décembre 1877, à Cahors, où son père, magistrat distingué, venait de débuter comme substitut près du tribunal civil de cette ville, mais où il ne resta que deux ans, nommé bientôt après, en janvier 1879, procureur de la République à Nérac, Maurice de Bellegarde fit ses premières études dans cette dernière ville, interrompues par une maladie d'une extrême gravité qu'il contracta sur les bancs de l'école, et dont, malgré les soins les plus empressés, il ne se releva jamais. D'une complexion frêle et délicate, il acheva cependant ses études classiques au collège Saint-Elme, à Arcachon, station où son père s'était retiré, ayant donné, après les décrets, sa démission de magistrat. Il subit, avec succès, les examens du baccalauréat ès-lettres en juillet 1897 et il se fit inscrire aussitôt à la faculté de droit de Bordeaux, qui lui octroya, trois ans plus tard, le diplôme de licencié.

Mais le droit ne convenait pas à cette nature essentiellement littéraire et artistique Au contact des savants de Bordeaux, Maurice se passionna pour les recherches historiques et archéologiques, et, simultanément avec ses études de droit, il se prépara à subir le concours de l'Ecole des Chartes. Il y fut reçu dès la première fois, en 1900, et, pendant un an, il en suivit les cours avec assiduité.

Le climat de Paris vint seul porter obstacle à la continuation de ses nouvelles études. Gravement atteint dès sa seconde année, il dut aller demander l'amélioration de sa santé au doux soleil de la Côte d'Azur. Il prit un congé d'un an; mais il ne fut plus en état de rentrer à l'Ecole des Chartes. Il résolut alors, momentanément rétabli, de se fixer à Bordeaux, ville qui lui offrait suffisamment de ressources intellectuelles, où il s'était créé des relations agréables, et dont la proximité lui permettait d'aller voir souvent sa famille à Boussères, où elle s'était définitivement retirée.

Pendant dix ans, Maurice de Bellegarde se livra à de nombreux travaux de littérature et d'art. Excellent musicien comme son père, ardent admirateur de Wagner, il ne dédaignait pas de communiquer ses impressions aux feuilles Bordelaises, qui, toutes, recherchaient sa précieuse collaboration.

L'œuvre surtout de son aïeul Théophile hantait obstinément son cerveau. Il se plaisait à disséquer chacune de ses pièces, et il aurait certainement laissé de leur ensemble un important ouvrage de critique, si sa santé, de plus en plus chancelante, ne lui avait interdit tout travail de longue haleine. Son plus ardent désir, dans ces derniers temps, n'était-il pas d'organiser dans sa province un Comité en vue d'ériger un buste à Théophile, soit à Clairac, qu'il croyait être sa ville natale, soit dans un centre plus rapproché comme Aiguillon ou le Port-Sainte-Marie, voire même à Boussères, sous ces

Digitized by Google

beaux ombrages, où le poète, persécuté ou malade, aimait tant à venir chercher asile et repos ?

La mort l'a pris, le 15 mars 1912, renversant tous ces beaux projets, anéantissant toutes les espérances qu'avaient fondées sur lui sa famille et ses nombreux amis

C'est en 1898, alors qu'il n'était encore qu'étudiant en droit, que Maurice de Bellegarde écrivit l'étude que l'on va lire (1).

Au point de vue biographique, elle n'apprend rien que l'on ne sache, tout ayant été déjà dit sur Théophile, et chaque jour de nouvelles pages venant s'ajouter à celles déjà écrites depuis le temps même où il vivait. Le jeune auteur, du reste, le reconnaît très modestement lui-même :

« Après ces magistrales études, il reste assez peu de choses à dire « sur le rival de Malherbe; et nous ne prétendons pas faire ici une « œuvre nouvelle considérable, descendant aux détails, discutant « toutes les questions controversées... Néanmoins, nous estimons « que le public, initié aux ouvrages ou travaux auxquels nous fai- « sons allusion est demeuré assez restreint ; leurs conclusions ne « sont encore malheureusement connues que du petit nombre. « Aussi, avons-nous cru pouvoir et même devoir suggérer le désir, « donner l'idée générale d'une plus exacte connaissance de Théo- « phile aux personnes qui ne le voient encore que par les yeux de « Boileau, et à travers deux siècles d'oubli et de ridicule... »

Ce n'est donc pas un simple essai de vulgarisation que tente Maurice de Bellegarde, c'est aussi la réhabilitation de son ancêtre. Bien plus, c'est une critique des plus serrées et des plus impartiales de son œuvre poétique, appuyée sur de multiples citations permettant à tous ceux qui n'auraient pas ses volumes en mains de la juger en pleine connaissance de cause et de l'apprécier comme elle le mérite.

Pour ces motifs, nous croyons juste et utile de la publier aujourd'hui, l'accompagnant d'un nouveau portrait du grand poète, et nous estimant heureux si nous pouvons ainsi répondre au désir bien légitime d'un père désolé, qui est toujours resté l'un de nos meilleurs amis.

PH. LAUZUN.

---

(1) Elle a déjà vu le jour, en plusieurs fragments, dans la *Revue de Bordeaux et du Sud-Ouest*, année 1898, périodique aujourd'hui disparu et dont les livraisons sont devenues fort rares.

Digitized by Google

UN POÈTE MÉRIDIONAL AU XVIIe SIÈCLE

THÉOPHILE DE VIAU

I

C'est une des figures les plus curieuses de notre littérature que nous voudrions contribuer à mettre ici sous son vrai jour, à placer à son rang véritable. Certainement, le poète Théophile de Viau, que nous désignons ainsi, a été depuis un demi-siècle environ, l'objet de travaux remarquables, définitifs en nombre de parties ; tous ceux qui veulent parler de lui, sont dans l'obligation, sinon de reproduire entièrement ces dernières, du moins de s'en inspirer le plus possible et de leur faire de larges emprunts. Après ces magistrales études, assez peu de choses restent en définitive à dire sur le rival de Malherbe, et encore vont-elles être probablement bientôt connues du public curieux de les apprendre (1). Aussi ne prétendons-nous pas faire ici une œuvre nouvelle, considérable, descendant aux détails, discutant toutes les questions controversées. Notre défaut d'autorité, de compétence, le cadre qui nous est tracé, se réunissent pour nous enlever toute espèce de prétentions de ce genre. Mais le public initié aux ouvrages ou travaux aux-

(1) Voici la liste des *principaux* ouvrages écrits sur Théophile depuis le XVIIIe siècle : *Recherches sur le pays de Théophile de Viau*; suivies d'un Précis historique des villes de Clairac, du Port-Sainte-Marie et d'Aiguillon en Agenois 1788. Ouvrage rare. — Philarète Chasles : Etude publiée dans la livraison du 7 août 1839 de la *Revue des Deux-Mondes*. — Th. Gautier : *Les Grotesques* (étude sur Théophile) — Notice sur Théophile, par M. Alleaume, en tête de l'édition des œuvres complètes parues chez Jannet en 1855. — *Etude biographique sur le poète Théophile de Viau*, par M. Serret. Cette notice fait partie de la *Biographie universelle*. — *Etude bi-bibliographique sur Théophile de Viau*, par M. Jules Andrieu, 1887. Picard, Paris. Contient une pièce inédite et un tableau généalogique. — Leçons consacrées à Théophile de Viau dans le cours professé à la Sorbonne par M. Emile Faguet sur la *Poésie française de 1600 à 1620* (Revue des Cours et Conférences, année 1894-95. Lecène et Oudin). — Enfin, l'ouvrage le plus récent est une notice publiée en Allemagne par Mme Kathe Schirmacher (Sonderarbruck aus dem Archiv. für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen, — Band XVI, Band XVII; Georges Westermann, Brunswick. — M. Aug. Bes-

Digitized by Google

quels nous faisions allusion est demeuré assez restreint; leurs conclusions ne sont encore malheureusement connues que du petit nombre. Nous avons donc cru pouvoir et même devoir suggérer le désir, donner l'idée générale d'une plus exacte connaissance de Théophile aux personnes qui ne le voient encore que par les yeux de Boileau, et à travers deux siècles d'oubli et de ridicule. Depuis le mouvement romantique, on a généralement, jusqu'ici, fait bon accueil aux réhabilitations littéraires; on a ainsi enrichi notre patriotisme artistique d'autant d'œuvres dignes d'attention, qui en étaient jadis exclues. Dans le Midi, en outre, et plus qu'ailleurs certainement, s'affirme, réagit contre une centralisation dévastatrice un autre mouvement d'ordre plus général encore que le romantisme nous voulons parler du régionalisme. Se levant à la fois, nos provinces d'oc, d'un commun accord, se tournent enfin avec orgueil vers un passé plein de vie et de grandeur; elles en revivent, en ressuscitent toutes les gloires, et, demandant à la mère-patrie de leur rendre un peu de leur liberté primitive, elles lui en montrent les éclatants résultats comme autant de titres qui s'imposent. Mais, et nous espérons bien le faire au moins entrevoir, notre Théophile est lui aussi, lui surtout, un insigne méconnu, un méconnu qui fut très bien doué et qui était un vrai fils du Midi ! N'est-ce pas un double motif d'espérer pour celui qui entreprend aujourd'hui d'en entretenir les

---

sou, professeur agrégé à l'école Colbert, devait, croyons-nous, soutenir en Sorbonne et faire paraître bientôt une thèse sur Théophile; elle contiendrait les derniers résultats de la critique et ne saurait manquer d'être intéressante à tous points de vue. Mentionnons aussi le spirituel chapitre de M. Gaston Bastit, dans son récent volume *La Gascogne littéraire* (Bordeaux, Feret, 1896).

A cette note de l'auteur nous croyons devoir ajouter comme ouvrages ayant paru depuis 1898 : *Etude historique et littéraire sur Théophile et Paul de Viau*, par Ch. Garrisson. (Toulouse, Privat 1899. In-8° de 237 pp.) Et surtout, par Frédéric Lachèvre : *Le Procès du poète Théophile de Viau*. Paris, Champion 1911. 2 vol. in-8°; — *Disciples et successeurs de Th. de Viau* (Des Barreaux, Saint-Savin). Id. 1911. — *Une 2e édition des œuvres de Th. de Viau*, publiées en 1623 par Esprit Aubert, suivies de pièces inédites. Paris, Champion 1911; 1 vol. in-8° — Enfin *La Querelle des anciens et des modernes, Claude Garnier contre Th. de Viau*, etc. Paris, Leclerc. (Extrait du Bulletin du Bibliophile.)

Digitized by Google

lecteurs de cette Revue, auxquels il ne demande qu'indulgence pour son compte personnel et justice pour son poète !

Théophile de Viau (souvent désigné sous le nom de Théophile Viau, ou Viaud, ou plus fréquemment peut-être sous son simple prénom de Théophile), naquit en 1590, à Clairac en Agenois. Ce n'est pas que le lieu de sa naissance n'ait été, depuis un siècle, l'objet de discussions plus ou moins documentées. On a fait naître Théophile ou bien à Boussères Sainte-Radegonde (près de Clairac), avec lequel il n'a absolument aucun rapport, ou bien à Clairac, ou enfin à Boussères de Mazères qui est le domaine familial dont il parle dans plusieurs de ses poésies. Nous croyons avoir de fort bonnes raisons à l'appui de l'opinion, que nous avançons et qui est d'ailleurs celle de l'auteur anonyme des *Recherches sur le pays de Théophile de Viau*. Son père, Janus de Viau, calviniste, était fils lui-même d'un secrétaire membre du conseil privé de la célèbre Marguerite de Navarre. Le poète appartenait donc à cette noblesse méridionale d'alors, instruite et batailleuse tout à la fois, presque entièrement protestante, qui aida Henri IV à conquérir son royaume et s'inscrivit dans nos fastes littéraires avec les noms de d'Aubigné, de du Bartas, de Montaigne. Janus de Viau avait été avocat au Parlement de Bordeaux (1); retiré dans son domaine à cause des guerres de religon, il y donna à son fils les premiers éléments de cette forte culture des hommes de la Renaissance, puis il l'envoya continuer ses études chez les régents écossais de Saumur. Théophile vint à Paris en 1610. Protégé et pensionné par le duc de Montmorency, il fit avec Balzac, le célèbre épistolier, un voyage en Hollande au cours duquel il se brouilla avec son peu sympathique compagnon. Puis il revint à Paris.

Cependant, depuis sa sortie « des escholes » — Théophile nous l'apprend lui-même en termes pittoresques et souvent cités — il avait mené joyeuse mais peu édifiante vie ; il s'était

(1) Un petit-neveu de Théophile fut aussi avocat au Parlement de Bordeaux, et un des fils de celui-là fut capitoul de Toulouse. Un frère de Théophile était capitaine dans les compagnies protestantes.

Digitized by Google

aussi attiré une réputation considérable, par son talent, son esprit ; il passait enfin pour le plus illustre représentant de l'athéisme épicurien, qu'avait professé l'italien Lucilio Vanini. En fait, il se conduisait et pensait comme beaucoup de jeunes poètes et nobles d'alors, sans y mettre plus d'ostentation ni plus d'hypocrisie. Aussi, la malencontreuse renommée qui lui valut d'être choisi comme le bouc émissaire, la victime expiatoire, les persécutions qui en résultèrent, tout cela est demeuré pour nous une quasi-énigme qu'il serait intéressant d'éclaircir (1). Quoi qu'il en fut, Théophile reçut en 1619 l'ordre de quitter le royaume, à cause de « la licence de ses mœurs et de ses écrits. » Il s'enfuit à Boussères de Mazères, à Montpellier, dans les Pyrénées, à Boussères de nouveau, enfin en Angleterre où Buckingham le protégea et où Jacques Ier refusa de le voir. Mais vient l'année 1621; grâce à Montmorency, Théophile peut rentrer en France. Il se convertit alors au catholicisme avec plus ou moins de désintéressement et de conviction. Comment pourrions-nous le lui reprocher sérieusement? On va voir que pour lui, de telles précautions, si elles ne furent pas efficaces, étaient loin d'être inutiles.

Il rentre alors en faveur auprès du roi, qui le pensionne. Pour celui-ci, et pour de Luynes, il écrit des vers officiels, des ballets; il les accompagne tous deux dans la campagne de 1621 contre les protestants, campagne au cours de laquelle meurt de Luynes. En 1622 nouvel exode de Théophile à la suite du roi parti derechef contre les protestants. C'est ensuite le « plein repos » de la vie du poète, le plus haut moment de son crédit, de sa réputation. Alors, il se lie étroitement avec Mairet, un de ses disciples les plus connus : il trône parmi ce cercle des « libertins » qui comprend Desbarreaux, Saint-Pavin, Boissat, Vallot. Sa tragédie de *Pyrame et Thisbé*, jouée devant la cour, a remporté un succès éclatant.

(1) Théophile ayant été mis en vue par ses succès de poète et d'homme d'esprit, on dut d'autant moins hésiter à le choisir comme cible des traits de la « pieuse ? » cabale, qu'il était par lui-même moins puissant et moins riche. Il était en outre loin de sa famille, ce qui empêchait celle-ci de le secourir efficacement et permettait à ses ennemis de lui contester sa naissance de parents nobles (Garasse l'affirmait fils d'un aubergiste de Clairac !)

Digitized by Google

Ce bonheur fut brusquement interrompu à la suite de la publication, par les libraires Bilaine, Quesnel et Sommaville, d'un recueil licencieux, le *Parnasse satyrique*, dont la première édition est de 1622 et dont la seconde, où le nom de Théophile se trouve à côté de plusieurs poésies, parut en 1623. Ces poésies sont-elles vraiment de Théophile? A la vérité, il est aussi impossible de l'affirmer que de le nier. Tant d'écrivains, parmi lesquels on compte même des magistrats très sérieux, se permettaient alors ces « gayetés » que le fait n'aurait rien de surprenant. Il est en tout cas absolument certain que ces vers ne figurèrent dans le recueil que sans l'aveu de leur auteur et dans le seul but d'allécher le public.

Le poète, comprenant les funestes conséquences qu'entraînerait pour lui l'indélicatesse des libraires, leur intenta ausssitôt un procès et fit saisir les exemplaires où se trouvait son nom. Ce fut en vain; une action criminelle était bientôt dirigée contre lui-même. Ses ennemis, animés d'une haine tenace, furieuse à tel point qu'elle paraît étrange à notre époque, obtinrent une sentence (1) qui condamnait Théophile de Viau à être brûlé vif en place de Grève. Mais celui-ci, prévoyant l'issue du procès, s'était enfui presqu'à son début, et l'arrêt fut seulement exécuté en effigie.

« Le 18 août, dit M. Alleaume, on achevait d'imprimer un gros volume in-4 lancé contre Théophile : *la Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*. Cet ouvrage était du père François Garassus (2) ancien régent de Balzac. Ainsi la main qui avait préparé l'arrêt s'inscrivait elle-même sur le titre du livre : cette main était celle des jésuites ». Ce furent eux qui menèrent la campagne contre Théophile, par l'intermédiaire des pères Voisin, Guérin, Renaud et Garasse, l'auteur du livre précité. Ce *factum* est un curieux amas d'injures baroques, de basses plaisanteries, d'indigeste érudition, mêlées à d'âpres et dangereuses menaces. Le tout est à l'adresse des plus fameux

(1) Rendue en une matinée par dix juges des enquêtes. Le reste du Parlement était absent de Paris, à cause de la peste qui y régnait.

(2) Ou plutôt Garasse.

Digitized by Google

« libertins » (Mahomet, Luther, Vanini) et particulièrement de Théophile. L'acharnement des religieux ne fera d'ailleurs que s'accroître au cours du second procès, quand Théophile aura dévoilé certaine turpitudes du père Voisin.

Notre Gascon errait cependant dans le nord de la France, gardant toujours quelque espoir du côté du roi (qu'il savait ne pas lui être foncièrement hostile), ne se décidant pas à franchir la frontière. Il finit ainsi par être arrêté au Castelet, en Picardie, ramené à Paris brutalement et avec ignominie; on le jeta dans le cachot de Ravaillac, où il devait souffrir durant près d'une année. Le procès s'ouvrit de nouveau; il était instruit par Mathieu Molé, alors procureur général du Parlement; le duc de Montmorency lui écrivit en faveur de Théophile. Buckingham lui-même intercéda officieusement auprès du roi, par ambassadeur. On le voit, le procès, ou plutôt la lutte, que Théophile eut à soutenir contre les jésuites ne fut pas seulement l'évènement dominant de la vie du poète; il fut encore un des plus célèbres de l'époque. L'accusé avait des amis nombreux et dévoués, des ennemis (1) non moins puissants et décidés à tout pour le perdre. Tous s'agitaient, intriguaient, écrivaient, et passionnaient diversement le public instruit.

Enfin, après les longs et délicats débats d'une procédure qui fut loin de tourner à l'avantage des détracteurs de Théophile de Viau, après une lutte pied à pied entre ce dernier et ses adversaires qui mirent tout en œuvre pour assouvir leur vengeance, malgré les calomnies répandues, les témoignages soudoyés, les interprétations criminelles données aux moindres actes, aux moindres écrits du poète, un arrêt du 1er septembre 1625 condamna ce dernier au simple bannissement. A cette époque, les arrêts de bannissement étaient loin d'être tous rigoureusement exécutés; les ennemis de Théophile furent donc pas mal déçus. Aussi les voit-on continuer comme par le passé, à espionner, menacer leur victime, à persécuter sourdement

(1) Parmi lesquels Balzac, bien qu'ancien ami de Théophile et brouillé au début du moins avec Garasse, s'était rangé sans vergogne. Il s'attira une vigoureuse réplique de Théophile, qui le réduisit au silence.

Digitized by Google

le protégé de Montmorency par mille petites vexations, tandis qu'il suit son Mécène au siège de la Rochelle et que, revenu à Paris, il paraît de nouveau à la cour où on le voit même se risquer au lever du roi.

Le poète passa l'été de 1626 au château de Selles, en Berry, chez le frère de Sully, et à Chantilly, chez Montmorency. Il avait d'ailleurs déjà joui des agréments de cette dernière résidence, et il les avait chantés dans une suite de pièces intitulée *la Maison de Sylvie* (1).

Ces beaux jours durent certainement être bien doux à celui qui sortait à peine d'une dure captivité et de rudes épreuves; ils furent malheureusement trop courts : le 25 septembre 1626 Théophile de Viau mourait à Paris, dans l'hôtel de Montmorency « probablement d'une méningite » dit M. Emile Faguet, qui ajoute : « Théophile était d'un tempérament ardent et délicat; il avait beaucoup souffert; ses nerfs surtout, s'étaient trouvés extrêmement secoués et malmenés; il mourut très jeune, et ce fut certainement une des plus grandes pertes que la littérature française ait jamais faites. On verra, en effet, qu'il n'y a pas eu d'imagination plus vive, plus fraîche et plus brillante, que cet homme n'eut pas manqué d'être le grand poète romantique du XVIIe siècle et le digne pendant de Malherbe ».

Ces lignes, d'une remarquable justesse de pensée et d'expression, nous amènent à rechercher brièvement ce que fut l'homme dans Théophile de Viau, puis à examiner plus longuement l'auteur, soit comme poète, soit comme prosateur.

Nous voudrions auparavant nous excuser d'avoir insisté à ce point sur une simple biographie. Mais Théophile est un de ces poètes dont la vie explique au plus haut point les œuvres et on verra que ces dernières portent l'empreinte profonde des vicissitudes de l'existence de leur auteur. C'est le récit sommaire de cette existence que nous avons cru nécessaire de donner comme préface à notre modeste travail.

---

(1) Sylvie représente la duchesse de Montmorency. On voit encore, paraît-il, à Chantilly, les « Bosquets de Sylvie ».

Digitized by Google

II

Théophile de Viau est bien un vrai Méridional : son humeur changeante, ses idées variables, s'expriment volontiers par boutades sincères, mais qu'il faut se garder de prendre comme des indications sérieuses sous peine d'arriver à des contradictions insolubles. Essayons d'indiquer sommairement les traits dominants du caractère de Théophile qui se dégagent le plus nettement d'une lecture intelligente de ses œuvres et d'une connaissance intime de son existence.

Il y a d'abord des ombres au tableau; Théophile, comme beaucoup de poètes et d'artistes qui ont voué une sorte de culte sensuel à la femme, a été entraîné par ce séduisant mirage à de graves écarts de conduite; sa vie privée n'est pas plus à l'abri du reproche que celle de Régnier, et, plus près de nous, de Musset. Mais Théophile n'a pas cependant été livré aux imaginations érotiques; c'est à tort qu'il est présenté sous ce jour fâcheux dans le roman d'Arsène Houssaye intitulé *Une Pécheresse* et dont il est le héros; c'est à tort qu'il est qualifié par M. Gustave Merlet, dans une de ses *Etudes littéraires* d' « *Arétin de carrefour* ». Il faut aussi remarquer que notre poète était jeune, qu'il n'a jamais été marié et que ses déportements n'ont fait souffrir que lui seul.

Ensuite, il n'a pas reculé, comme d'ailleurs les poètes ses contemporains, devant les flatteries exagérées ; il n'a pas hésité à désavouer plus ou moins ses convictions intimes, à déguiser ses idées quand il l'a cru nécessaire pour son repos (1). Il serait donc difficile d'en faire un martyr. Mais les

(1) Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans l'*Ode à M. de Lozières :*

Mais jamais encore l'envie
D'escrire un pasquin ne me prit,
Et tout le soin de mon esprit
Ne tend qu'à l'aise de ma vie.
J'aime bien mieux ne dire mot
Du plus infâme et du plus sot,
Et me sauver dans le silence,
Que d'exposer mal à propos
A l'effort d'une violence
Ma renommée et mon repos.

Digitized by Google

concessions de ce genre, qui auraient certainement trouvé grâce devant Montaigne, se comprennent facilement chez le pauvre poète, à la vie toujours incertaine et menacée ; nous serions presque tentés de dire qu'il aurait dû en faire davantage et plus habilement, pour le bonheur de sa vie, sinon pour la dignité de son caractère (1).

Nous savons que ce furent les Jésuites qui attaquèrent les idées de Théophile autant que sa vie. Quelles étaient au juste ces idées ? Il nous paraît probable que Théophile, protestant peu rigoriste, puis catholique encore moins convaincu, a suivi, au moins jusqu'à sa captivité, ce que M. Brunetière a justement nommé la *philosophie de la nature*. Il rejette les austérités de l'ascétisme, pratiquées en vue d'une vie future qui lui paraît hypothétique, d'après les prétendus ordres d'un Dieu qui probablement se soucie fort peu de ce que les mortels peuvent faire. A ce point de vue, Théophile de Viau a été comme un des anneaux de la chaîne qui relie le siècle de Montaigne et de Rabelais à celui de Voltaire et de Diderot à travers celui de Descartes et de Bossuet. Nous croyons d'ailleurs très probable qu'à partir des terribles épreuves de son second procès, lassé, désabusé, malade, pressentant peut-être parfois sa mort prochaine, il s'est tourné sérieusement vers les idées religieuses. A plusieurs reprises, on reconnaît dans ce qu'il écrivit alors (2) un accent significatif qui éveille dans l'esprit le souvenir des « litanies catholiques » de Verlaine dans *Sagesse*, et des vers de *repentance* de Villon. Ce n'est pas sans motif que les noms

(1) Ces concessions s'alliaient d'ailleurs, par un bizarre contraste qui existe aussi chez Montaigne, avec un fond de franchise, d'esprit critique.

(2) M. Alleaume croit que Théophile reçut en mourant les secours de la religion, et tout en effet le fait présumer. Dans la poésie intitulée *la Pénitence*, Théophile dit que Saint Augustin lui sert « d'entretien » dans sa prison; il ajoute :

Je maudis mes jours débauchés,
Et dans l'horreur de mes péchés,
Bénissant mille fois l'outrage
Qui m'en donne le repentir,
Je trouve encor en mon courage
Quelque espoir de me garantir.

. . . . . .

Digitized by Google

de Villon et de Verlaine viennent de se trouver ici sous notre plume. Théophile a au moins un trait commun avec eux : l'existence souffrante et précaire. C'est encore, c'est surtout, chez ces poètes, la même ingénuité, la même candeur, pourrait-on dire, dans le vice comme dans le remords, et le côté quasi-enfantin qui est un des charmes de ces poétiques organisations, de ces pittoresques figures nous fait passer en leur faveur sur bien des choses....

Nous avons vu, que comme Montaigne, Théophile n'est pas très disposé à souffrir pour des idées; comme Montaigne aussi, il a un grand amour de l'indépendance. M. Emile Faguet, qui a bien mis en lumière cette caractéristique, a dit de lui qu' « il détestait la dépendance sous ses deux formes, celle du serviteur et celle du maître ». Le même critique ne croit pas d'ailleurs que celui qu'il appelle « le bon Théophile » fut capable « de ces attachements passionnés et de ces dévouements qui caractérisent le véritable homme de bien ». Nous ne partageons pas cette trop sévère manière de voir. Du dévouement, notre poète en montra, en Hollande, pour ce Balzac qui le lui rendit si mal et pour lequel il mit l'épée à la main ; de l'attachement, il en eut pour Desbarreaux, pour Mairet, à tel point que la calomnie n'épargna pas ses immondes insinuations à la première de ces liaisons. Les lettres de Théophile à ses parents, plusieurs de ses poésies nous le montrent plein d'une touchante, sincère affection pour le foyer familial, d'un culte véritable pour son pays natal, cette magnifique et pittoresque plaine de la Garonne qui rivaliserait justement avec celle de la Loire si elle avait eu la bonne fortune de voir s'élever, en son cadre plantureux aux lignes sereines, les chefs-d'œuvre de nos architectes de la Renaissance ! Ce fut là qu'il apprit à aimer la nature, à rêver devant elle comme bien peu savaient alors ! Son amour de la rêverie solitaire, de l'observation minutieuse du monde extérieur dont les impressions étaient très vives en lui, le rapprochent singulièrement de La Fontaine. Mais il avait, à défaut d'autres qualités, un agrément qui manquait à l'auteur des *Fables* : une conversation spirituelle au plus haut point et que les plus grands seigneurs

Digitized by Google

recherchaient (1). Reconnaissant envers ses bienfaiteurs, il réservait à ses ennemis de ces ripostes fières, cinglantes, qui sentent leur gentilhomme, remettent les gens à leur place et partent de la plus virulente indignation (2).

Nous connaissons trois gravures d'après lesquelles on peut se représenter Théophile de Viau. La meilleure est une estampe gravée par Daret. Théophile nous y apparaît « fin, spirituel, mélancolique et moqueur, la lèvre inférieure un peu forte... » (3). Avec Théophile Gautier, nous reconnaissons aussi dans cette physionomie « la figure de quelqu'un qui a aimé et souffert, qui a pensé et qui a agi, qui a manqué de tout et abusé de tout; la figure d'un poète qui a vécu enfin, chose malheureusement trop rare parmi les poètes ».

Il est temps maintenant de céder le plus possible la parole au poète lui-même : aussi bien est-ce là le meilleur moyen de faire partager au lecteur la sympathie que nous semble mériter celui qui, malgré le Père Garrasse, est et restera « le bon Théophile ».

III

« On représente généralement Théophile de Viau comme l'auteur de *Pyrame et Thisbé ;* on cite de cette œuvre quelques vers ridicules, et tout est dit ». M. Faguet caractérise ainsi une des plus fausses idées que le public se soit jamais faites d'une œuvre. *Pyrame et Thisbé* vaut d'abord mieux que sa réputa-

(1) Ce seraient certains traits de sa verve satirique dirigés contre de Luynes que ses ennemis auraient exploités pour son premier bannissement. Aussi Théophile fit-il plus tard amende honorable avec l'Ode au duc de Luynes, où sont accumulées des louanges forcément hyperboliques. Le caractère de notre poète est ainsi fait de verve railleuse et d'amour de la tranquillité, ce qui va difficilement ensemble dans la réalité.

(2) Théophile a été « d'une vanité qui allait jusqu'à l'extravagance », disent certains biographes de dictionnaire qui ne l'ont d'ailleurs certainement pas lu. Ils avaient trouvé, dans Malherbe, les mêmes vanteries naïves qui se voient chez Horace, Lucain, Ronsard, etc. et dont personne ne s'étonnait ; l'affectation de modestie de la part des auteurs, qui n'est trop souvent, hélas! qu'hypocrisie, ne leur a guère été imposée par le bon ton que vers le milieu du dix-septième siècle.

(3) Kaethe Schismacher, lettre à l'auteur de cette notice.

Digitized by Google

tion ; c'est même une pièce qui a son importance dans l'histoire du théâtre ; mais surtout il faut ne pas connaître Théophile pour le présenter comme poète dramatique. Ce n'est qu'une fois, par accident, qu'il a abordé le théâtre, et même alors, il est resté ce qu'il était avant tout : poète lyrique. Poète lyrique, il a écrit de très nombreuses *Odes*, des *Elegies*, nombreuses aussi, des *Stances*, des vers pour les ballets du roi, deux satires, quelques sonnets, enfin des pièces diverses. Mais les qualifications qui lui servent à dénommer le genre de ses poésies sont généralement assez menteuses. C'est ainsi, par exemple, que nombre de ses « *Elegies* » sont en réalité de véritables épîtres, adressées à diverses personnes à qui le poète fait part de ses opinions, de ses soucis.... du moment. Il faut plutôt, croyons-nous, s'attacher à la source, à l'essence intime de l'inspiration. Avant d'aller plus loin dans cette voie, et de commencer à passer en revue les diverses manifestations de l'individualité poétique que nous étudions, essayons dès maintenant de déterminer les traits saillants de cette dernière.

On peut la faire connaître en quelques mots : Théophile de Viau posséda des dons remarquables dont il abusa en les gâtant, soit qu'il y eut de sa faute propre, soit qu'il faille en rendre responsable son époque où débordait le plus intense mauvais goût. Doué, certes, il le fut éminemment, de cette faculté magique et divine qui fait se revêtir naturellement l'idée, le fait, abstraits et froids, l'émotion, brutale ou vague, de l'image expressive, neuve, colorée, de cette faculté qui en fait, sans efforts apparents, des rythmes harmonieux et qui par l'Œuvre d'art, transforme en Idéal la vile et ingrate matière offerte par la Vie ! A cet égard, on ne peut que répéter après Théophile Gautier : Théophile de Viau est « un poète dans le sens le plus étendu du mot », il s'élève en cela bien au-dessus de nombre de ses prédécesseurs ou de ses contemporains plus célèbres que lui, au-dessus notamment du froid, sec et prosaïque Malherbe (1).

---

(1) Parmi ses plus heureuses images, donnons celle qui se trouve dans ces vers sur Henri IV :

Digitized by Google

En revanche, le grand mérite qu'a eu Malherbe et qui a été de s'astreindre à une sévère discipline, à l'heure où personne n en avait, a trop manqué à notre poète. Son goût qu'il ne soumet à aucun contrôle est déplorablement perverti par les influences étrangères alors toutes puissantes. Puis, de même que Malherbe a proclamé la nécessité d'écrire peu pour bien écrire, de même aussi Théophile, qui est tout justement l'antithèse de Malherbe, nous a légué une œuvre considérable et hâtivement écrite (si l'on prend garde à la brève carrière de son auteur.) De là les critiques si souvent faites à Théophile ; on a eu le tort de les exagérer au-delà de toute mesure : mais, sachons le reconnaître, elles visent avec raison des défauts graves et incontestables. En premier lieu, l'exagération des images, qui relève évidemment de l'influence espagnole aggravée du tempérament méridional de l'auteur. Puis, les pointes, les jeux de mots : la recherche puérile et affectée du *trait* final, qui sont les funestes effets de l'imitation italienne... De l'abus que Théophile a fait de sa facilité naturelle résultent enfin trop souvent la diffusion verbeuse, la faiblesse du style, l'incohérence des idées qui atteint parfois l'obscurité.

Voilà assurément bien des défauts, et très sérieux (1). Mais

Ainsi que le soleil penchant vers le tombeau
Jetait sur l'univers l'œil plus grand et plus beau
Sa valeur trop longtemps honteusement oisive,
Méditait d'arracher son myrte et son olive :..
Tous les rois ses voisins penchaient sur la balance,
Egalement douteux où fondrait sa vaillance ;
Son courage riait de voir que la terreur
Se mêlait parmi tous dans leur confuse erreur.

(1) Tout le monde connait les deux vers de *Pyrame et Thisbé* que l'on va répétant sans s'occuper de savoir si tout ce qu'a écrit Théophile est dans ce goût :

Ah ! voici le poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement ; il en rougit le traître !

Pour achever de donner une idée du mauvais goût auquel se laisse trop souvent entraîner Théophile, et pour les personnes qui ne les connaîtraient pas, citons encore ces quelques vers, toujours pris dans *Pyrame et Thisbé*. (C'est Thisbé qui parle.)

Il m'est ici permis de te nommer, Pyrame,
Il m'est ici permis de t'appeler mon âme.
Mon âme, qu'ai-je dit ? C'est fort mal discourir,
Car l'âme nous fait vivre et tu me fais mourir.

C'est un joli exemple de ce que M. Faguet appelle : « la pointe redoublée et corrigée ». Il y a aussi l'apostrophe de l'amant de Thisbé à leurs parents :

Conseillers inhumains ! Pères sans amitié !
Voyez comme ce marbre est fendu de pitié,
Et qu'à notre douleur le sein de ces murailles
Pour resserrer nos feux entr'ouvre les entrailles !

Digitized by Google

nous allons voir que ce n'est pas d'après eux seuls qu'il faut juger Théophile, comme on l'a trop fait depuis Boileau.

Une importante partie de son œuvre est composée de pièces, désignées sous le nom d'*Odes*, et dans lesquelles il exprime, non ses vrais sentiments personnels, mais plutôt des sentiments « de commande », impersonnels et généraux. C'est le genre qui a été successivement cultivé par Malherbe, Jean-Baptiste Rousseau, Couchard Lebrun, et par les autres « lyriques » antérieurs au romantisme. Demandant surtout une patience industrieuse à combiner froidement les images et les rythmes, habile à feindre un enthousiasme inspiré, ce genre n'était pas celui qui convenait à Théophile. Le ton général de ses Odes est loin d'être aussi soutenu, le style d'être aussi châtié que dans celles de Malherbe. Mais que de morceaux pourtant méritent d'y être admirés, pour la vigueur énergique et sobre des expressions, la noblesse de l'accent et la facilité du rythme ! Citons au premier rang l'ode la plus connue de Théophile, celle qu'il adressa « *Au Roy, sur son exil* » :

Celui qui lance le tonnerre,
Qui gouverne les éléments
Et meut avec des tremblements
La grande masse de la terre ;
Dieu, qui vous mit le sceptre en main ;
Qui vous le peut ôter demain,
Lui, qui vous prête sa lumière,
Et qui, malgré les fleurs de lys,
Un jour fera de la poussière
De vos membres ensevelis ;

Ce grand Dieu qui fit les abîmes
Dans le centre de l'univers,
Et qui les tient toujours ouverts
A la punition des crimes,
Veut aussi que les innocents
A l'ombre de ses bras puissants
Trouvent un assuré refuge,
Et ne sera point irrité
Que vous tarrissiez le déluge
Des maux où vous m'avez jeté.

Digitized by Google

.....
.....
Aujourd'hui, parmi des sauvages,
Où je ne trouve à qui parler,
Ma triste voix se perd en l'air
Et dedans l'écho des images.
Au lieu des pompes de Paris,
Où le peuple avecque des cris,
Bénit le roi parmi les rues,
Ici les accents des corbeaux
Et les foudres dedans les nues
Ne me parlent que de tombeaux.

.....
.....
.....
Comme il fait à l'humaine race
Qui se prosterne à ses autels,
Vous ferez paraître aux mortels
Moins de justice que de grâce,
Moi, dans le mal qui me poursuit,
Je fais des vœux pour qui me nuit :
Que jamais une telle foudre
N'ébranle l'établissement
De ceux qui vous ont fait résoudre
A signer mon bannissement !

Un jour leurs haines apaisées
Feront caresse à ma douleur
Et mon sort, loin de mon malheur,
Trouvera des routes aisées.
Si la clarté me dure assez
Pour voir, après ces maux passés,
Un ciel plus doux à ma fortune,
Mon âme ne rencontrera
Aucun souci qui l'importune
Dans les vers qu'elle vous fera.

De la veine la plus hardie
Qu'Apollon ait jamais rempli
Et du chant le plus accompli
De sa parfaite mélodie,
Dessus la feuille d'un papier
Plus durable que de l'acier,

Digitized by Google

Je ferai pour vous une image
Où des mots assez complaisants
Pour bien parler de mon ouvrage
Manqueront à vos courtisans.

Là, suivant une longue trace
De l'histoire de tous nos rois
La Navarre et les monts de Foix
S'étonneront de votre race ;
Là ces vieux portraits effacés,
Dans mes poêmes retracés,
Sortiront des vieilles chroniques,
Et, ressuscitez dans mes vers,
Ils reviendront plus magnifiques
En l'estime de l'univers (1).

Nous ne manquerions pas, si nous avions la place de les citer, de vers aussi excellents que ceux-là. Contentons-nous de donner quelques strophes de l'*Ode au Prince d'Orange* qui, d après M. Alleaume, « sentent le huguenot » et qui sont comme un hymne triomphal à l'accent rude, mâle et austère :

L'Espagne, mère de l'orgueil.
Ne préparait votre cercueil
Que de la corde et de la roue
Et venait avec des vaisseaux
Qui portaient peintes sur la proue
Des potences et des bourreaux.

Ses troupes à pleine licence
Venaient fouler votre innocence
Et l'appareil de ses efforts
Craignait de manquer de matière
Où vos champs, tapissés de corps,
Manquaient plutôt de cimetière
Pour le sépulcre de ses morts.

(1) Th. Gautier voit dans ce dessein d'écrire « un poème national tiré de nos vieilles chroniques » (dessein qui n'a pas été exécuté, ou dont les résultats nous sont en tous cas demeurés inconnus) un trait qui complète le romantisme « avant la lettre » de Théophile de Viau, romantisme dont nous aurons à parler à propos de Théophile poète de la nature. « Vous voyez que son plan d'insurrection était complet et que rien n'y manque pour être parfaitement semblable à celui qui vient d'avoir lieu, pas même le retour au moyen-âge. »

Digitized by Google

Les vôtres, que mordit sa rage,
Mourant disaient en leur courage :
O nos terres ! ô nos cités !
Si vous n'êtes plus asservies,
Ayant gagné nos libertés
Nous voulons bien perdre nos vies.

O vous que le destin d'honneur
Retira pour notre bonheur,
Belles âmes soyez apprises
Que l'horreur de vos corps détruits
N'a point rompu vos entreprises
Et que nous recueillons les fruits
Des peines que vous avez prises.

Nos ports sont libres, nos remparts
Sont assurés de toutes parts ;
Picorans jusqu'au bout du monde
Si nos victorieux nochers,
Trouvent des ennemis sur l'onde,
Ce sont les vents et les rochers.

MAURICE DE BELLEGARDE (DE VIAU).

(*A suivre.*)

Digitized by Google

UNE QUESTION POSÉE PAR M. LE Dr E. LABAT

C'est d'un très petit fait que je voudrais parler et surtout soumettre à la Société académique d'Agen l'interprétation qui m'en a paru possible. Comme c'est uniquement par voie d'induction que j'y suis arrivé, il est nécessaire qu'elle soit *historiquement* confirmée. C'est pourquoi j'ai recours aux lumières de mes collègues.

Il s'agit de hameaux, qui ne sont pas rares en Gascogne, non pas, à la vérité, de tous, mais de ceux qui présentent de prime abord un triple caractère : ils sont très anciens; ils ont eu de l'importance par le nombre de leurs foyers, dix, quinze, vingt. même davantage; on n'y trouve jamais ni église, ni cimetière, ni ruines qui les rappellent, ni souvenirs qui s'y rattachent; ils n'ont jamais été le centre d'une petite circonscription administrative ou religieuse; ils n'ont jamais été, nous insistons là-dessus, qu'un simple habitat. Pourquoi un certain nombre de familles s'y sont-elles un jour groupées et fixées ? C'est le point qui a piqué notre curiosité.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que l'origine de ces hameaux est extrêmement diverse; beaucoup présentent nettement les trois caractères qu'on vient de dire, pour qui ne serait pas valable l'explication que nous réservons à quelques-uns, où d'autres particularités se rencontrent.

Ceux-ci sont, à première vue, une agglomération assez irrégulière de maisons; mais un examen plus attentif y montre toujours un bâtiment central, en général le plus important, et toujours le plus vieux.

Sa vieillesse est attestée par sa forme, la qualité des matériaux, une foule de détails de sa construction. C'est le noyau primitif du hameau. Presque toujours c'est un toit, à vaste dé-

Digitized by Google

veloppement sur plusieurs versants qui descendent jusqu'à 2 ou 3 mètres du sol. Tout autour s'ouvrent des portes, et à côté de chacune d'elles une fenêtre et un évier. La porte correspond à un logis, *oustal* ou *oustaou*, composé d'une première chambre claire avec cheminée et d'une seconde, obscure, chambre de derrière ou *crambot*. Telle est la disposition primitive qu'il est facile de retrouver à travers les nombreuses modifications ultérieures, qui la masquent, et dont les plus ordinaires sont la transformation d'un logis en étable ou la fusion de deux logis en un seul. L'ensemble éveille l'idée d'un clapier, tel qu'on le construit artificiellement avec des pierres recouvertes de terre, et c'est d'ailleurs la comparaison employée volontiers par les paysans.

Ce bâtiment est aujourd'hui rarement habité. Il est devenu grenier à fourrages, chambre de débarras ou étable. Il tombe de vétusté. Depuis trente ans on l'a souvent démoli pour utiliser les matériaux. Sa démolition nous a révélé qu'il fut parfois bâti d'un seul coup, sur un plan arrêté à l'avance, pour permettre d'établir sous le même toit une série de foyers. La forme de la charpente, la longueur et l'importance de ses pièces principales, la disposition des murs intérieurs ne laissent aucun doute. Voilà le fait.

Essayons de l'interpréter, c'est-à-dire de répondre à la question suivante : par qui fut bâtie cette singulière maison ?

Ce ne fut certainement pas par l'un de ses habitants. Ils étaient tous trop pauvres pour cela. S'associèrent-ils pour grouper leurs ressources et leurs efforts ? Il est possible, encore qu'il soit nécessaire de le savoir par des documents. Même, dans ce cas, il est difficile d'admettre qu'ils ne furent pas aidés par quelqu'un, plus riche qu'eux, d'où leur vint le terrain, les matériaux, surtout les belles poutres en cœur de chêne ou de châtaignier, tirées d'arbres magnifiques, qu'on ne trouve guère dans les maigres taillis des pauvres gens.

Nous avons pu étudier un de ces hameaux dans la commune de Gimbrède, avant qu'il ne fut complètement démoli. Quinze familles y vivaient, dans le bâtiment central, au moment de la Révolution. Chacune avait jardin, champ, pré ou vigne. Le

Digitized by Google

four, la mare, un pâtus étaient communs. Le total des terres possédées par ces familles ne dépassait pas une douzaine d'hectares. Elles formaient un seul lot au milieu des biens de la Commanderie qui s'étendaient au loin tout autour. Le hameau était situé à deux pas d'une grosse métairie et à l'entrée des bois qui appartenaient à l'ordre de Malte. Il semble donc évident qu'à un moment donné le lot fut découpé, en plein drap, dans la terre seigneuriale, et divisé en une foule de petits champs que se partagèrent les habitants du hameau.

On devine la suggestion. La voici qui se précise. Nous avons connu le bâtiment à peu près intact. Toutes les portes étaient à encadrement de bois. Une seule faisait exception par ses belles pierres de taille. De génération en génération elle s'était toujours appelée la porte du seigneur. Le logement, auquel elle correspondait, était d'ailleurs pareil aux autres.

D'autres détails confirment la suggestion. Les derniers habitants du hameau n'y étaient pas depuis plus d'un siècle. Ils portaient des noms différents, n'étaient pas parents entre eux ou ne l'étaient que par des alliances récentes. En revanche, un assez grand nombre de familles dans la commune garde encore le souvenir d'y avoir eu un logis à l'époque lointaine où « l'on était en métairie ». Le toit central du hameau était donc un abri transitoire, un premier établissement familial, d'où le « brassier » sortait pour devenir métayer. Le métayage était la première étape de l'ascension sociale.

On devine la conclusion qui se présente. A une époque donnée, la main-d'œuvre agricole étant devenue très rare, plus rare qu'aujourd'hui, le seigneur de l'endroit, grand propriétaire du sol, fait un énergique effort pour attirer près de lui les travailleurs. Il prend une pièce dans sa terre, la divise en 15 champs et, au milieu, bâtit un hameau. Le logement, le champ, peut-être d'autres avantages dans les chaumes, les prairies et les bois sont abandonnés sous certaines conditions. Un logement est réservé au représentant direct du seigneur qui surveillera l'exécution du contrat. En d'autres termes je soupçonne qu'au xve siècle, après la guerre de Cent ans, par exemple, un chevalier de Malte, devançant l'avenir, a bâti, près de

Digitized by Google

mon village, une véritable maison ouvrière, sans avoir d'ailleurs aucune des préoccupations d'hygiène physique et morale qui sont l'honneur du temps présent.

Nous ne vous soumettons qu'une hypothèse. S'il faut l'abandonner, elle aura toujours rempli son rôle qui est d'exciter la curiosité et de provoquer la recherche. Si l'on peut au contraire la tenir pour vraie, elle démontrera une fois de plus que les faits économiques pèsent sur l'histoire d'un poids plus lourd qu'on ne pense et que la loi de l'offre et de la demande est une loi d'airain contre laquelle rien ne saurait prévaloir, ni les doctrines et les rêves des uns, ni les violences des autres. Son jeu pose, à plusieurs siècles de distance, les mêmes problèmes, leur donne les mêmes solutions. Quand l'homme se raréfie, il devient cher, et, comme il est une marchandise morale, on lui offre non seulement plus d'argent mais certains avantages qui le peuvent séduire. Autrefois on l'élevait socialement et l'émancipation des serfs au moyen âge a été surtout un fait économique (Georges d'Avenel, *La Propriété foncière de Philippe Le Bel à Napoléon*); on lui donnait une maison, un champ où il serait le maître, on le rendait propriétaire. On n'a guère trouvé mieux depuis.

Dr E. Labat.

Digitized by Google

FOUILLES DE SOS

RAPPORT des Membres de la Sous-Commission chargée d'effectuer les fouilles de Sos, adressé à la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

MESSIEURS,

Nous venons de suspendre les travaux de sondage pour lesquels vous avez bien voulu nous déléguer. Nous croyons qu'il est de toute nécessité de les renvoyer au printemps ou à l'été 1913.

Les journées sont trop courtes et trop peu rémunératrices; les terres trop boueuses pourront garder les petits objets qu'elles recèlent; la subvention ministérielle, connue trop tard, n'a pas permis de diriger les travaux sur le plateau de Loustalet, déjà livré à la culture. Les sondages ont uniquement porté sur quelques points du plateau de Sos. Un peu sur la place; principalement sur la ligne de faîte qui domine la dépression de Loustalet, que les anciens terriers de la jurade appellent « *vieux fossés de l'ancienne ville* ». Nous avons commencé vers l'entrée de la Ténarèze, dans l'*oppidum*, à l'est, jusqu'à la Peyrade de Gueyze, à l'ouest. Nous allons passer en revue les neuf sondages entrepris.

I.

Découverte, sur la place du Mouré (actuellement place Armand-Fallières) *des absides des églises de Sos.*

Commencées le 2 septembre 1912, les fouilles entreprises en cet endroit ont amené la découverte, d'abord des fondements de l'abside de l'ancienne église paroissiale de Sos, église romano-byzantine, consacrée au culte, dès l'année 1095, par Guillaume Ier, évêque d'Auch, assisté de Simon II, évêque

Digitized by Google

d'Agen et de Pierre II, évêque d'Aire, et qui a été récemment démolie en 1873; puis, de deux piliers reposant sur un massif de béton de 2m80 d'épaisseur et du premier dallage fait en briques et pierres plates à 0m30 de profondeur. Nos recherches n'ont pas dépassé la limite intérieure de l'abside romane.

Nous avons ensuite creusé l'intérieur de cette abside et nous avons mis à jour une autre abside plus petite, à 0m80. Nous avons trouvé un autre dallage, qui était, croyons-nous, le dallage primitif de l'église de 1095. Car, au cours des siècles, la terre extérieure du cimetière s'était exhaussée, et on fut obligé de surélever le dallage intérieur de l'église. La différence de niveau entre ce dallage et le sol actuel est de 1m10 environ.

Nous avons ensuite dégagé le mur de l'abside primitive, intérieurement et extérieurement. Nous avons constaté que le mur de la grande abside était fait de pierres régulièrement appareillées, ou grosses pierres de taille.

L'église romane de 1095 avait donc succédé à une autre église primitive que les invasions et les pillages des guerres avaient sans doute détruite. Sa forme en plus petit suit les contours de l'église du xre siècle; tandis que les murs de l'église de 1095 sont solidement appareillés et les pierres bien taillées, le mur de la primitive est fait de moëllons et de pierres en petit appareil gallo-romain. Cet appareil n'est pas régulièrement arrangé. Il est noyé dans la masse des matériaux sans ordre. Ce petit appareil provenait certainement d'un édifice gallo-romain tout proche, dont on a utilisé les fragments détruits, et que nous n'avons pas encore retrouvé.

Cette abside a ses premières pierres à 2 mètres de profondeur. Elles reposent sur une argile vert-jaune, qui n'est pas encore le sol vierge. Contre ce mur barbare, nous avons trouvé aggloméré de la terre, des quantités de graines brûlées en tas. Ces graines proviennent d'une légumineuse, une espèce de faverolle, et des bois brûlés. La terre, entre les deux absides, comprenait des matières organiques, quelques fragments de colonnettes et du marbre blanc brûlé. Toutes ces matières brûlées proviennent-elles d'un rite à la consécration de l'église? Ou bien cette église avait-elle servi de magasin à vivres, et l'in-

Digitized by Google

vasion a-t-elle brûlé le tout après son sac par les Arabes ou les Normands ?

Dans l'espace situé entre les deux absides, nous avons trouvé deux squelettes ensevelis dans une bière en bois; sans doute quelques dignitaires d'église; car on a retrouvé les fragments de leur costume d'apparat, en cuivre doré, tissé. L'orientation était ordinaire; les bras le long du corps; une pièce de monnaie dans la main. Sur l'une on lisait « 610 », et plus loin « XIII », sans doute un double tournois. Sur l'autre, une croix ancrée.

Occupons-nous maintenant de l'intérieur de l'abside de l'église primitive. On y voit deux aires successives à des niveaux différents. La supérieure faite de mortier sur lequel reposaient des carreaux de briques de $0^{m}77$ en carré, placés diagonalement; la seconde faite seulement de mortier et de briques pilées, qui était l'aire première de cette église primitive. Sous cette aire nous avons trouvé des décombres en abondance, surtout des tuiles à rebord, et une fusaiole en terre cuite.

A une certaine distance du cul de l'abside primitive nous avons trouvé une masse de maçonnerie, faite de moëllons, de débris de sarcophages, de tuiles à rebord et de pierres en petit appareil. Cette maçonnerie, que nous n'avons pas continuée à déblayer, devait être le support de l'autel.

L'épaisseur du mur de la seconde abside est de $1^{m}70$, quand tout l'intérieur n'est que de $4^{m}40$ seulement.

Entre les deux aires de la primitive église nous avons trouvé des ossements humains, provenant de sépultures anciennes, qui étaient formées de dalles bâties bout à bout, et qui peuvent remonter à l'époque carolingienne.

Enfin, dans un sarcophage cité plus haut, nous avons trouvé, pris dans le mortier, un culot de vase en verre noir, fondu sous l'action d'un violent incendie.

II.

Terrain Duffau, à gauche, en bordure de la Ténarèze. — Nous avons reconnu un mur formé de grosses pierres, et pouvant avoir $1^{m}10$ à $1^{m}20$ d'épaisseur. De quelle époque est ce

Digitized by Google

mur ? Est-ce le débris d'un mur de l'époque de la Gaule indépendante ? Un mur du IVe ou Ve siècle, établi pour mieux résister à l'assaut des barbares ? Est-ce le contrefort de la porte qui s'élevait à cet endroit, ou la continuation du mur d'enceinte ? Quel est, au juste, son appareil ? Nous ne pouvons le dire; le propriétaire ne nous a pas autorisé à y fouiller; ce qui est regrettable, car nous aurions pu voir s'il est analogue à ceux découverts aux fouilles VI et IX.

III.

Terrain Labau, en bordure à l'est du cimetière, en face du monument élevé à la mémoire du poète E. Delbousquet, sur le terre-plein du rempart. — Fouilles de 4m80 de long, 1 mètre de large, 3m70 de profondeur. — Coupe des terres : 1° terre arable; 2° argile; 3° sable. Débris de poteries gallo-romaines, fragments informes de bronze, débris de fibule en bronze; pas trace de mur.

IV.

Sur le rempart de l'oppidum, terrain Labau, au nord du mur du cimetière. — 1° terre arable; 2° argile; 3° sable. Débris de poteries, deux petits bronzes, monnaies très frustes; pas trace de murs.

V.

Du côté du parc Darribeau, notaire, sur le rempart. — Une seule portion du champ a été fouillée, l'autre partie venait d'être ensemencée. Le locataire de ce terrain ayant précédemment rencontré, en labourant, des pierres de petit appareil, nous avons, dans la zone autorisée, fait faire cinq à six fosses, d'une dizaine de mètres de long. Nous espérions rencontrer l'édifice d'où provenaient ces pierres. Nos recherches n'ont pas été couronnées de succès.

Dans un de ces fossés, nous avons trouvé un amas de pierres et tout autour comme une poche pleine de charbon; à côté, un fragment de meule en pierre calcaire. Dans cette partie, la cou-

Digitized by Google

che d'argile manque. De la terre arable nous arrivons directement au sable, mêlé de mortier et de pierrailles. C'est d'ailleurs le point où la culture a le plus nivelé le terrain.

VI.

Terrain communal, devenu le préau de l'école des garçons. ---- Nous avons découvert deux murs. Un premier mur A, à moitié versant du rempart; à cet endroit la présence d'un mur moderne, pour un besoin quelconque, ne s'explique pas. Ce mur n'a plus que 5 mètres le long, sur 0m70 à 0m90 d'épaisseur. Il s'est défilé sous la poussée des terres du dessus, ce qui nous laisse supposer que si par ailleurs nous ne le retrouvons plus, c'est qu'il a dû s'écrouler dans le ravin.

A ce mur vient se souder perpendiculairement un autre mur B. Ce mur B est flanqué d'un contrefort. Le premier mur A est orienté de l'est à l'ouest, le second du nord au sud.

Ces deux murs, qui sont d'un aspect relativement récent, présentent quelques particularités intéressantes à signaler.

Les diverses pierres taillées de petit appareil de l'époque gallo-romaine que nous rencontrons ici, les moëllons, qui forment l'intérieur des murailles de cette époque, sont faits d'un calcaire blanc (dont un banc utilisé à l'époque actuelle émerge au Cavali près Sos). Cette pierre assez dure résiste aux gelées. Le mortier, soigneusement fait, contient ou de la brique ou de petits cailloux.

Les moëllons qui composent les deux murs sont au contraire grossièrement équarris, la pierre est d'une qualité tout autre; c'est du calcaire gris de l'Agenais, pierre gélive qui forme la base des rochers qui entourent la ville.

Les ouvriers qui ont lié ces pierres étaient peu expérimentés. Le mortier est très mal gaché ; tantôt le sable est presque pur ; tantôt la chaux se rencontre en morceaux de la grosseur d'un œuf.

Les assises qui forment le contre-fort sont d'un plus gros volume que le reste du mur.

La partie B s'est conservée plus haute que la partie A. Les

Digitized by Google

premières assises, sur 1 mètre de haut, sont liées par ce grossier mortier à la chaux; les autres, simplement avec de la terre.

Au niveau des premières assises du mur A nous avons trouvé plusieurs fragments d'une poterie grossière, sans doute bien antérieure à l'époque romaine.

Coupe des terres le long du mur : 1° terre arable; 2° argile.

Le chapeau de terre qui recouvrait les murs A et B est d'environ 0.90 d'épaisseur.

VII.

En terrain communal, derrière le préau de l'école des garçons, à 1 m. 50 du mur B vers l'ouest. — Coupe des terres : 1° terre arable, 0.40; 2° argile, 2.70. Poteries, fusaioles.

Il est à remarquer que dans la fouille 6 et 7, il n'y a pas trace de sable.

VIII.

Fouille en terrain communal, derrière le préau de l'école des garçons, à 10 m. environ du mur B, vers l'ouest. — Coupe des terres : terre arable, 0 m. 40; sable, 2 m.; terre noire, 1 m. 70.

Nous attirons votre attention sur ce sondage. Vous pouvez remarquer qu'ici la nature des terrains n'est plus la même, que le sable vient après la terre arable, et que sous le sable apparaît une terre noire.

Nous nous trouvons sur une véritable poche, les terres, au lieu d'être inclinées dans le sens de la dépression de Loustalet, le sont dans le sens de l'intérieur de l'oppidum.

Le sable contient quelques fragments de poterie.

Au-dessous, nous trouvons une terre noire, qui présente le plus vif intérêt; sa coloration tranche vivement sur les autres terres. Elle est remplie de débris organiques, charbon, os brûlés; les poteries sont des plus grossières; un échantillon recueilli n'a pas moins de 3 centimètres d'épaisseur, avec un dessin en bordure, qui semble avoir été fait par la simple pression des doigts sur la terre molle. (Voir Déchelette, âge du bronze, page 373.) Dans le fond de la tranchée, avec quelques ossements humains (?) brûlés, nous avons recueilli un crochet

Digitized by Google

en bronze, une pointe en fer d'une arme offensive, javelot ou lance, des fusaioles en terre séchée au soleil. Nous nous demandons si nous ne sommes pas, à cet endroit, en présence d'un fond de cabane ou d'un lieu d'incinération.

IX.

Terrain communal, à l'ouest de l'oppidum, en bordure de la route dite « Route neuve ». — La pioche de l'ouvrier a mis à jour, à une profondeur de 0 m. 60, les fondations d'un édifice gallo-romain des premiers âges chrétiens. L'appareil, bien assemblé, est d'un genre allongé. L'abside est plus grossièrement appareillée. Malheureusement, une route qui longe ces substructions et en déblai en a enlevé une aile. Suivant votre désir, nous avons fait déblayer les terres de l'intérieur et le plan des lieux a été dressé. Nous vous laissons le soin de vous étendre plus longuement sur ce sujet.

Cette *cella* (petite chambre ou chapelle) repose directement sur le rocher. Primitivement, un pavage devait niveller le rocher. Le fragment que nous avons découvert est fait d'un conglomérat de cailloux blancs, noirs et rouges unis par de la chaux. Ces substructions avaient dû rester longtemps à découvert et servir de carrière. Dans les déblais nous avons trouvé deux double-tournois, un objet en fer recouvert d'une feuille d'or, ornée d'un dessin à la pointe (un bouquet de fleurs sur une face ; deux oiseaux sur un carquois sur l'autre ; objet de parure Louis XIV ou Louis XV), une clochette cassée en bronze.

Au milieu de la *cella*, la partageant du nord au sud, la dépassant même vers le sud, on voit les restes d'un mur, d'une construction toute différente, tant par les matériaux que par le mortier

La *cella* est bâtie avec des pierres du Cavali. Le mur du milieu est en moëllons de pierres gélives, identique aux murs A de la fouille VI.

Que vient faire ce mur de 0 m. 90 d'épaisseur au milieu d'une si petite chambrette ? De quelle époque est-il ?

Digitized by Google

A-t-on construit ce mur au ve ou vi^e siècle pour renforcer la défense ? Comment admettre dans ce cas qu'il eut été édifié dans l'intérieur d'un édifice, laissant une moitié dans les remparts, l'autre moitié au dehors. La *cella* était-elle ruinée ? Dans ce cas pourquoi n'aurait-on pas utilisé ses matériaux, plutôt que d'aller chercher des pierres au fond de la vallée.

Ne serait-ce pas plutôt le débris du fameux mur aquitain, rencontré en A, soupçonné par la tradition dans l'intérieur du cimetière, entrevu peut-être à la fouille II, et que M. Momméja avait cru reconnaître l'an passé lors des travaux des tramways.

Ici nous n'en trouvons plus que les dernières assises respectées par les constructeurs de la *cella*, qui avaient établi sur elles le pavage de leur édifice.

Ce mur aurait chevauché le rempart, tantôt dessus, tantôt sur pente, suivant la vulnérabilité du lieu. Il n'aurait pas été bâti en grosses pierres de taille, mais en moëllons comme celui de Costellaros de la Malle (voir Déchelette). Ses premières assises, pour plus de solidité, étaient peut-être liées à la marne, et les autres s'emplirent avec de la boue ou en pierres sèches.

Mais, ce mur est-il aquitain ?

Dans un fossé-rigole qui longe ce mur nous avons trouvé une pointe de javelot en fer, une poterie à dessin, deux fragments de mâchoires d'animaux.

Quoiqu'il en soit, les sondages effectués n'ont pas été vains. Si nous n'avons pas eu le bonheur de trouver des bronzes, de belles poteries ou des inscriptions qui nous auraient fixé sur l'importance ou le nom de la tribu qui, aux époques lointaines des âges pré-romains, foulaient le sol des sables Landais ou des plateaux de la Ténarèze, nous pouvons hardiment conclure qu'un peuple aquitain, soit d'une façon passagère, soit à demeure, a habité le plateau de Sos. Ces hordes avaient apprécié la solidité de l'assiette pour se défendre contre les attaques du dehors. Peut-être ont-elles aidé la nature dans cette dépression de Loustalet, qui va du vallon du Key, à l'est, à la vallée de la Gueyze, à l'ouest. Mais la gigantesque levée de terre qui borde, au nord, le plateau de Sos, a été faite de la

Digitized by Google

main des hommes. Jusques à 6 mètres de profondeur il nous a été permis de reconnaître leur signature par les poteries qu'ils y ont semées, et nous pouvons évaluer à 15.000 mètres cubes la terre transportée pour les bâtir.

Voilà, Messieurs, ce qu'il nous est permis de conclure en attendant les fouilles complémentaires.

LES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION.

A ce rapport de la sous-commission nous croyons devoir ajouter, en guise de supplément, les deux notes suivantes, que nous adresse sur le même sujet M. Barthalès, de Sos.

LES FOUILLES DE SOS

I

Ce groupe de ruines gallo-romaines que l'on voit le long de la ligne des tramways en sortant du village de Sos, paraît avoir été la *mutatio Scittio* de l'Itinéraire d'Antonin.

Cet Itinéraire, connu sous le nom d'*itinerarium provinciarum*, fut tracé, croit-on, sous le règne d'Antonin le pieux (138-161), pour faciliter les moyens de communication dans les provinces de son vaste empire.

Mais quand furent tolérées par ce monarque les premières manifestations du culte chrétien, quand le *Ilabarum* de Constantin fut porté à la tête des armées, et, quand surtout survinrent les premières croisades, cet itinéraire fut adopté par les nombreux chrétiens d'Aquitaine qui entreprenaient le voyage en terre sainte, par voie de terre jusqu'à Marseille. Cela valut, dès lors, à la fraction qui nous intéresse, le surnom d'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem.

Les distances marquées en lieues gauloises sur cet itinéraire sont :

Digitized by Google

De *Civitas Vasatum à tres arbores*..... V.
De *tres arbores à Oscineio*..... VIII.
D'*Oscineio à Scittio*..... VIII.
De *Scittio à Civitas Elusatum*..... VIII.

La lieue était de quinze cent pas romains, et le pas romain de quatre pieds six pouces.

Il n'est plus possible aujourd'hui de contrôler exactement ces distances; la végétation forestière et le remaniement des terres ne le permettent plus : à peine aperçoit-on encore le sillage de cette voie sur quelques points de la grande lande, entre Bazas et Sos. Néanmoins, on peut préjuger que ces distances sont approximativement les mêmes.

Nous retrouvons, en effet, après Bazas, la halte de *Tres arbores*, désignée aujourd'hui sous le nom de *Lous tres cassous* dans le canton de Grignols; la halte d'*Oscineio*, désignée aujourd'hui sous le nom d'*Esquinjos*, qui est un moulin sur le Ciron, non loin de Lubbon; la *mutatio Scittio* qui est Sos, et enfin *Civitas Elusatum* qui est Eauze. Le tout échelonné sur la même ligne, à des distances qui se trouvent être sensiblement les mêmes que sur ledit itinéraire.

A quelques trois cent mètres environ au nord de la *mutatio* de Sos, cette voie se branchait sur la Ténarèze, également voie romaine, et se confondait avec elle jusqu'à la métropole d'Eauze.

C'est donc à la jonction de ces deux routes, et pour ainsi dire aux portes de l'oppidum, qu'était établie la *mutatio* mentionnée par l'itinéraire

Maintenant, qu'était-ce qu'une *Mutatio* à cette époque si reculée de la domination romaine? Une *Mutatio* ou *Mansis* était ce qu'on appelle de nos jours un relai de poste. C'est là que les voyageurs devaient trouver les installations nécessaires pour se refaire des fatigues de la route, et trouver du matériel de rechange en chevaux, bœufs, charriots, etc. pour pouvoir franchir une nouvelle étape.

C'est donc d'hôtelleries surtout que se composait une *Mutatio ;* il fallait des installations assez vastes pour loger et héberger les caravanes qui passaient, fréquentes et nombreuses,

Digitized by Google

notamment à partir des premières croisades. Il fallait que ces hôtelleries fussent abondamment pourvues en vivres, logements et tous autres objets nécessaires aux pèlerins et voyageurs qui arrivaient harassés et poudreux des sables brûlants de la lande. Il fallait des installations confortables pour les gens de condition qui arrivaient avec leur train de maison.

Tout cela devait se trouver à la *Mutatio* de Sos, puisque nous en retrouvons les vestiges au milieu de ce fouillis de décombres, que l'on remue à la pelle quand on ouvre le sol.

Nous y retrouvons des aires d'appartements parquetés en mosaïque, jonchés de débris de poteries : fragments de coupes de toute forme et de toute dimension; des fibules et des objets de toilette en bronze; des quantités de tessons d'amphores dont les culots de quelques-unes sont encore barrés de lie de vin ou d'huile; quantité aussi d'ossements d'animaux domestiques, dont les cassures intentionnelles accusent des reliefs de cuisine.

Nous y avons même rencontré les derniers vestiges d'un établissement de bains, avec son hypocauste et ses tuyaux de chaleur. Le tout fort délabré, mais encore reconnaissable.

Mais, ce n'est pas seulement par la voie Antonine que les voyageurs arrivaient à la *Mutatio*, il y avait encore la voie Césarée qui y aboutissait; c'est à partir de là que les deux voies se confondaient pour n'en former qu'une seule jusqu'à Eauze, qui fut un temps la capitale de la troisième Aquitaine.

Les caravanes qui arrivaient par cette dernière artère étaient le plus souvent composées non seulement de pèlerins, mais de traficants venant de la Celtique, qui nous apportaient des huiles, des soies, des armes et de fines poteries. Ils s'en retournaient avec, en échange, des miels et des goudrons de résine pour les Massaliotes; des minerais de fer et des paillettes d'or pour les Arelates et pour les Némausates.

Ces transactions se confirment, en quelque sorte, par le grand nombre de monnaies coloniales que l'on retrouve à travers ces ruines.

C'est cette double artère débouchant à la *Mutatio* de Sos, qui en faisait l'importance. Voilà pourquoi nous y retrouvons aujourd'hui tant de vestiges de ce lointain passé.

Digitized by Google

Mais alors, à quoi servait l'oppidum à quelques deux cents mètres en arrière ? L'Oppidum démentelé, ruiné et très peu peuplé sans doute, n'en restait pas moins, le cas échéant, le dernier refuge des habitants du pays, qui couraient s'y enfermer dans les moments de péril extrême. Ces moments n'étaient pas rares dans les temps si troublés de la décadence et de la chute de l'Empire.

Des hordes nombreuses de Barbares, en quête de butin et de territoire, fondaient à l'improviste sur nos meilleures populations et les raziaient sans pitié.

Le vieil oppidum devenait alors leur refuge *in extremis*.

Ces gros blocs de pierre que nous retrouvons aujourd'hui un peu partout, dans le sous-sol du village, tantôt seuls, tantôt par groupes, hissés comme à la hâte les uns par dessus les autres, ne sont autres que de pauvres remparts de fortune, derrière lesquels ils vendaient chèrement leur vie.

La peur des Barbares ! voilà quel fut le cri d'effroi des peuples de l'Aquitaine, depuis les derniers temps de l'occupation romaine jusqu'aux premières tentatives d'unité nationale par Charlemagne.

L'oppidum était demeuré, quoique ruiné, la place forte, la citadelle des clans et des tribus du voisinage, dans lequel elles couraient s'enfermer au premier cri de guerre.

Et la mutation était, pendant les périodes de tranquillité et de paix, le siège de l'évolution civile, le lieu où se faisait l'échange des marchandises, des produits divers et des idées nouvelles.

Voilà la version qui a paru la plus vraisemblable à un vieux chercheur du pays, à l'occasion des fouilles qui se font dans ce petit village, qu'on a déjà surnommé l'Alésia du Midi.

II

Sur la place du marché de Sos, anciennement dénommée place du Mouré, en souvenir des Maures venus d'Espagne, on a mis à découvert les absides de deux églises bien distinctes: une petite et une grande, la petite enfermée dans la grande.

Digitized by Google

La petite abside est celle de la première église chrétienne qui ait été construite à Sos. Son existence nous en est révélée par un manuscrit du quatrième siècle, intitulé *Historiæ sancti Severi*. Voici, en substance, ce qui y est rappelé :

« C'était vers l'an 392. Saint Sever et ses compagnons étant allés à Toulouse pour y vénérer les reliques de saint Saturnin, obtinrent du clergé de cette ville une portion de ces glorieuses dépouilles, et se rendirent directement à Sos pour y prêcher la foi catholique.

« Là, ils trouvèrent une *memoria* ou petite église, érigée en l'honneur de saint Saturnin. Les hérétiques prisciliens ayant auparavant enlevé les reliques qui s'y trouvaient, ils les remplacèrent et demeurèrent un certain temps à Sos ou dans la région, pour y rétablir pleinement l'empire de la vraie foi. »

Comment et à quelle époque a disparu cette église ? C'est encore un autre manuscrit du temps qui va nous l'apprendre; celui-ci est connu sous le nom de *cartulaire de Lescar*, et rapporté par l'historien toulousain Nicolas Bertrandi. Voici ce qu'il nous raconte :

« Vers l'an 840, apparut sur les côtes de Gascogne une flotte nombreuse de barbares, composée de peuples divers et communément appelés Normands. Corsaires sur mer, pillards sur terre, c'étaient des professionnels du vol et du crime.

« Ils abordèrent donc devant Bordeaux qu'ils ne purent prendre à cause de ses solides fortifications. Remontant quelque temps la Garonne, ils se jetèrent sur Bazas et livrèrent la ville aux flammes après en avoir massacré les habitants. Ne trouvant pas leur butin suffisant, ils continuèrent leur course dans la direction de Sos. Là, comme à Bazas, les habitants pris à l'improviste furent massacrés, leurs édifices renversés et l'église incendiée. »

Voilà comment finit la *memoria* ou petite église de Sos.

Mais au xr^e siècle, quand cette grande panique de fin du monde se fut dissipée comme un mauvais rêve, sur ce même emplacement s'éleva une autre église plus grande et plus somptueuse que la première. Les annales du temps disent que c'était une des plus belles du diocèse. Pour la consécration de son

Digitized by Google

grand autel, en 1095, il y avait un archevêque, deux évêques et quantités de notables prélats; le titulaire portait le titre d'archiprêtre de Sos.

Les stalles du chœur étaient, paraît-il, remarquablement belles. Le grand orgue, qui était d'une grande valeur, fut vendu à la cathédrale d'Auch, le produit de cette vente devant contribuer au rachat de François Ier, prisonnier de Charles-Quint.

Cette église devait avoir, elle aussi, ses mauvais jours. Au XVIe siècle, le protestantisme parut et avec lui les haines, les divisions et les guerres civiles.

Dans les premiers temps de l'an 1570, une bande armée composée de protestants, entra en ville et y commit de grandes déprédations, chez les catholiques et surtout à l'église paroissiale.

Un procès-verbal de constat, dressé par les commissaires de Monluc, nous apprend que « la toiture de l'église fut enfoncée, les cloches brisées, le chœur, autel, images, entièrement détruits, l'église elle-même en grand danger de s'effondrer, si on ne la répare promptement. »

Avec la collaboration du Chapitre, la communauté de Sos put faire les réparations les plus urgentes; mais comme on n'est généralement pas riche, en temps de guerre civile, on se contenta de quelques bons murs d'appui, avec des replâtrages de fortune. Ainsi réparé, l'édifice fut rendu provisoirement au culte.

Ce provisoire dura encore plus de 300 ans. Pendant les sombres jours de la terreur, son nom d'église fut changé en celui de temple à l'Etre suprême, et les citoyennes de la cité y venaient chanter des hymnes civiques à l'autel de la déesse Raison. Un peu plus tard, sous l'épopée impériale, des *Te Deum* d'allégresse raisonnèrent encore sous ses voûtes, à la gloire de nos armées victorieuses; ce fut pour elle le chant du cygne.

Dans les premières années de notre troisième République, survint une administration municipale qui, la trouvant trop vétuste ou trop encombrante, la fit démolir jusqu'au ras du sol.

Voilà l'histoire, plus que millénaire, des églises de Sos.

A. Barthalès.

Digitized by Google

LE TEMPLE DE BRULHES ET SES COMMANDEURS

AU XVIIIe SIÈCLE

Louis Joseph de Gasq

(1716-1722). — Louis-Joseph de Gascq est un des rares commandeurs du Temple au XVIIIe siècle issu d'une famille du Sud-Ouest. La famille de Gascq, en effet, est originaire de Gascogne. Jean de Gasc fut intendant de Guienne et fut reçu conseiller au Grand Conseil le 15 avril 1581. Il avait épousé Esther de Vallier (1). Louis Joseph fut reçu chevalier de Malte le 24 avril 1664. Il était Commandeur du Temple avant le 11 janvier 1716 (2), et il l'était encore le 27 février 1722. En 1719, le 21 août, il obtint un arrêt du Parlement de Bordeaux qui le confirma dans ses privilèges de seigneur justicier du Temple, dans son droit de boucherie, etc., contre la communauté qui réclamait le droit de simple police, de taxer les viandes, et enfin que le Commandeur fut débouté de son droit de boucherie. La Cour maintenait purement et simplement les privilèges accordés le 18 et 31 juillet 1663. Le 22 février 1722 Caprais de Fourcauld, advocat à la Cour, fut condamné à lui payer la somme de huit cent quarante livres de dommages intérêts.

Joseph de Raynond Modéno de Pommerols

Pendant que Louis-Joseph du Gasq jouissait de la Commanderie du Temple, nous voyons un autre chevalier de Malte prendre ce titre, c'est Messire frère Joseph Raymond de Modène-Pommerols, déjà Commandeur de Golfech et Gim-

---

(1) La Chesnay des Bois, tome VII.
(2) Sainte-Quitterie. Reconnaissances, n° 1048.

Digitized by Google

brède en 1713. Joseph était fils de Charles-Raymond de Villeneuve, deuxième du nom, seigneur de Pommerols et de Hillette du Pré, dame du Mas-Blanc. La branche de cette famille provençale, dite des seigneurs de Villeneuve, était établie à Tarascon au XVIIIe siècle. Leur ancêtre connu est Guillaume-Raymond, chevalier qui se croisa pour la Terre Sainte à la suite de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse en 1098. Cette famille était encore établie à la même époque à Carpentras et à l'île de Naxis. Un frère de Joseph, Conrad de Raymond, avait été déjà Commandeur du Temple de Breuilh et de Sauvagnas (1688-1692). En 1674, Joseph commandait un bataillon au régiment de Normandie. Auparavant il avait pris part au siège de Messine. Les armes de cette famille sont « d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles aussi d'argen » (1). Lorsque Joseph de Raymond fit son premier testament au château de Gimbrède, il était Commandeur de Golfech (11 juillet 1714) (2). Il mourut Commandeur du Temple et de Golfech, au château de Sauvagnas le 15 juillet 1718. Dans son testament, refait quelque temps avant de mourir, il institue pour héritier du cinquième de ses biens (avec l'autorisation du grand maître de Malte, de 1708) son frère Jean-François-Angélique, abbé de l'abbaye cistercienne du Lieu-Dieu depuis 1706 (3). Comme le Commandeur avait logé chez son frère, pendant six ans avant de s'établir dans une commanderie avec son valet de chambre et sa servante, par son testament il faisait à l'abbé une pension de 1,800 livres pour le dédommager des sommes par lui avancées autrefois. De là des contestations entre l'ordre de Malte et l'abbé commendataire du Lieu-Dieu, contestations qui ne prirent fin qu'en 1724.

Durant l'espace de trois années il y eut donc deux Commandeurs du Temple de Breuilh. Il est probable qu'en réunissant Saint-Jean de Ferran au Temple, le Grand Maître en détacha,

(1) La Chesnaye des Bois, t. XI, p. 710.
(2) Archives de la Haute-Garonne. Fond de Malte, H. 197, n° 8.
(3) La Chesnaye, t. XI.

Digitized by Google

en même temps, le membre de Sauvagnas pour le donner au chevalier de Raymond. C'est là une hypothèse gratuite que l'on peut admettre cependant tant qu'un document ne l'aura pas détruite.

Octave de Galléans

(1723-1725). — Octave de Galléans est incontestablement le «plus illustre Commandeur du Temple, au XVIIIe siècle. Il naquit à Nice et y fut baptisé le 28 avril 1663. Il était fils d'André de Galléan, citoyen de Nice, et de Suzanne de Grimaldy. L'illustre famille de Galléano ou Galléani, appelée soit par corruption soit pour franciser son nom depuis le XVIe siècle, Galléan était alors établie en France, au comté d'Avignon et en Italie. L'ancêtre commun est Simon Galliano ; » il est incontestable, dit un mémoire que les ancêtres de Simon Galliano se transplantèrent de Bordeaux à Vintimilles, vers l'an 1000, et peu après à Gênes, d'où leur nom de Galléani (1). Octave était de la branche des seigneurs du Castellet, Cadaraches, Barons des Issarts, marquis de Salerne, ducs de Galléan, princes romains et du Saint-Empire. Il avait été reçu chevalier de Malte le 15 décembre 1675. Successivement Commandeur du Temple, Grand Prieur de Toulouse, Receveur général de l'ordre au même prieuré, Commandeur de la Selve, en Rouergue, il fut nommé Grand Prieur de Saint-Gilles le 17 mars 1745, pour succéder au Grand Prieur Vincent Sauveur de Gaillard, qui venait de mourir (2). Déjà le 15 avril 1743 il avait été nommé Grand Commandeur. Comme il se trouvait à Malte lors de sa nomination à Saint-Gilles, il donna ordre au chevalier Jean-Baptiste de Thaon de Revel de prendre en son nom possession du Grand Prieuré. Le voulant aussi récompenser de son mérite, le roi l'avait nommé conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privés.

---

(1) La Chesnaye des Bois, t. VII.

(2) Abbé Chaillan, pp. 125-29. *L'ordre de Malte dans la ville d'Arles*, Bergerac 1908.

Digitized by Google

Octave de Galléan mourut à Malte le 7 avril 1750, à l'âge de 87 ans; il fut enseveli dans le sépulcre qu'il s'était préparé dans l'église de Saint-Jean. On grava sur sa dalle funèbre l'épitaphe suivante (1) :

OCTAVE DE GALLÉAN

D. O. M.

FRATER OCTAVIUS GALLEANUS NICIENSIS
EMENSA FELICITER IN TURCAS CURSIONE
DUM PATRUI TOLOSÆ PRIORIS VICES GERERET.
AD RECEPTORIS MUNIA. AC BAJULIUS, FASTIGIA
PRŒNIA VIRTUTUM CORONA ERECTUS EST,
CRESCENTIBUS INDE SUPRA ANNOS MERITIS,
DIGNITATES INFRA MERITA CREVERE
TYRORUM MAGISTERIUM PROBITATE:
SORORUM SUI ORDINIS TUTELAM VIRTUTE
MAGNI COMMENDARII, GRADUM, JUSTITIA;
PRŒ GRANDEM S. ÆGEDII PRIORATUM PRŒMIO
IN VEN : PROVINCIÆ CŒTU ADEPTUS
CINERI SEPULCRUM, TROPHŒUM NOMINI,
POSTERITATI MONUMENTUM
ADHUC VIVENS OCTOGENERIO MAJOR
EREXIT
OBIIT DIE VII APRIL. AN. MDCCL
ITEM PRO FR. CAPP. DE OBED. AGONIAM FUNDAVIT
AN. MDCCXLIX

Comme il jouit très peu de temps la Commanderie du Temple, les archives de ce fief ne renferment aucun document où il soit fait mention de lui.

Amédée de Cays

(1725-1735). — La famille de Cays (2), originaire du Comté de Nice, était établie à Arles au XVIIe siècle. Le premier connu, Jacques de Cays, exerça dans ce comté la charge d'amiral dès l'an 1262 et fut l'un des ambassadeurs que Charles d'Aragon, Comte de Provence, envoya à Gênes pour recevoir le serment de fidélité de cette république. Raymond de Cays était chevalier de St-Jean de Jérusalem et Commandeur de St-Luce ou du

(1) Abbé Chaillan, page 355.
(2) Moreri, *Dictionnaire Historique*, t. III ; Ardefeuil, *Histoire de la Noblesse de Provence*, t. Ier.

Digitized by Google

Temple en 1320. Outre Raymond, cette famille a encore donné d'autres chevaliers de Malte (huit), entr'autres François Joseph, reçu en 1668, plus tard commandeur de Condat, et Anselme, Commandeur d'Argentins, oncle d'Amédée (1). Ce dernier était bailli et commandeur de la Cavalerie et du Temple (1728-6 octobre). En 1730 il afferma la Commanderie du Temple, quitte de charges locales, la somme de 8,300 livres dont 7,112 livres 18 sols 10 deniers lui revenaient. (P.-v. de visite de 1730, n° 426). Une bulle du Grand Maître (1er septembre 1731) accorda à frère Pierre de Glandèvre-Castellet, à cause de ses vertus et de ses mérites, une pension de « quadragintarum octoginta octo turonem (2) », sur les revenus de la Commanderie du Temple de Bruelh.

Mentionnons encore, sous son administration, l'arpentement des terres de la Commanderie de Sauvagnas (5 et 7 mai 1731) par le sieur Antoine Dufour, arpenteur.

Jacques des Aigues

(1735-1737). — Jacques des Aigues fut reçu chevalier de Malte le 1er septembre 1684. Le 2 mars 1735, son frère Jacques des Aigues, chevalier seigneur de Perstruq, habitant de la ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie, étant son procureur, « baille à ferme la Commanderie du Temple à la réserve du membre de Saint-Jean de Ferrand, moyennant 7,400 livres, six douzaines de serviettes de valeur de quinze livres chacune, six nappes, deux sacs d'avoine, huit paires d'oyes grasses, douze paires de chapons assez gros et trente quintaux de foin pour chaque année ».

Charles de Vignes-Parizot

(1738-1744). — Le chevalier de Vignes-Parizot, issu de l'illustre famille des La Valette, qui a donné un si grand nombre

(1) Amédée fit graver l'épitaphe sur le tombeau de son oncle Anselme, commandeur d'Argenteins et bailly de Manosque, enterré dans l'église Saint-Jean de Malte.

(2) Le Temple. Liasse 16.

Digitized by Google

de chevaliers à l'ordre de Malte, naquit le 15 février 1687. Il fut admis dans l'ordre le 14 juin 1688. Son mérite, ses vertus, sa naissance l'appelaient aux plus grandes dignités de l'ordre. Tour à tour Commandeur de Saint-Blaise du Mont, Le Temple d'Agen, Béziers, receveur général au Grand Prieuré de Toulouse, il mourut Grand Commandeur de l'ordre, le 12 avril 1731, à l'âge de 63 ans, dans l'île de Malte. Il fut enterré dans l'église de Saint-Jean et l'on grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

CHARLES DE VIGNES PARIZOT (1)

D. O. M
FR. CAROLUS DE VIGNUS-PARIZOT
EM. M. MAGISTRI VALETTÆ PRONEPOS.
SACRI ORDINIS CENOUS DE S. FELIX
COMMENDATARIUS
QUI VARIIS MUNERIBUS FUNCTUS
RECEPTOREM TOLOSÆ ET M. COMMENDATARII
LOCUMTENENTEM EGIT
DEIN M. COMMENDATARII DIGNITATEM
CONSEQUUTUS EST
MORTIS HAUD IMMEMOR LOCUM SIBI
VIVENS POSUIT
ANNO REPARATÆ SALUTIS 1750
ÆTATIS SUÆ 63
OBIIT DIE 12 APRILIS 1751

Charles de Vignes jouit pour la première fois des revenus du Temple en l'année 1738 (2). La première reconnaissance dans laquelle il soit fait mention de lui date du 9 août de la même année (3). Sous son administration on supprima le droit de péage du Temple « tant par eau que par terre » (arrêt donné au Conseil de Sa Majesté le 21 février 1741).; il était perçu depuis 1363. — En 1743 le Temple rapportait à son commandeur 7,000 livres environ. La rente que lui faisait le duc d'Aiguillon, pair de France, comme baron de Montpezat, était, en 1739, de « 20 sacs froment, 10 sacs avoine, 10 livres d'argent

(1) Mas Lastrie. Archives de Malte à Lavalette, p. 231, n° 409.
(2) H. 192, n° 4.
(3) Reconnaissances du Temple, n° 1052.

Digitized by Google

et dix paires de poules ». En 1744, Charles de Vignes abandonna la Commanderie du Temple, pour celle de Béziers, beaucoup plus importante; il entra en route le 1er mai 1745 (1).

Joseph de Demandolx

(1744-1749). — Une bulle magistrale, signée le 23 janvier 1744, accordait la Commanderie du Temple et Sauvagnas au chevalier Joseph de Demandolx, alors Commandeur de Saint-Blaise du Mont. Il était fils de Fortuné de Demandolx, seigneur de Chateauvieux et de Mandolx et de Gabrielle de Blacas, des seigneurs d'Aups, de Verignon et de Fabrèges (mariés le 22 septembre 1666). Né le 5 mai 1676, il fut reçu chevalier le 14 décembre 1693 (2). Ce commandeur ne vint probablement jamais au Temple; il avait pour régisesur Me Pratviel, notaire de l'ordre, à Toulouse. Une lettre du bailly de Froullay (3) à son ami le bailly de Langon (Commandeur d'Argenteins), du 10 septembre 1747, annonce que l'ordre va faire vendre vingt-deux arpents de bois, dans la Commanderie du Temple, faisant le quart en réserve de la futaye appelée le Bois de Courtis, à deux lieues d'Agen et à pareille distance de la Garonne; ce bois était estimé 204 livres 11 sols 11 deniers l'arpent et 4,500 livres le tout. Le bailly de Langon se proposa pour effectuer cette vente, mais l'ambassadeur de Froullay, pour ne pas abuser de lui, car sa santé était mauvaise, profita de ce que les chevaliers de Nupce et de Pins allaient à Agen vendre d'autres parties, pour leur confier aussi la vente des bois du Temple. [Condat : Liasse 13]. Joseph s'éteignit chez

(1) Archives de la Haute-Garonne, H. 192, n° 8.

(2) La famille de Demandolx, des plus anciennes et plus illustres de Provence, a donné plus de trente chevaliers de Malte. Elle a possédé la terre de ce nom pendant près de cinq siècles. Le premier ancêtre connu est Isnard de Demandolx, qui était seigneur en partie au commencement du XIVe siècle, et qui prêta hommage pour sa seigneurie en 1351. — Le frère aîné de Joseph, Fortuné II du nom, seigneur de Mandolx, épousa le 26 avril 1700 Geneviève de Forbin-Janson, nièce germaine du Cardinal, Grand Aumônier de France et ministre d'Etat. — Artefeuil, *Histoire de la noblesse de Provence*, t. Ier, p. 32.

(3) Ambassadeur du Grand Maître près le Roi de France.

Digitized by Google

son frère aîné Fortuné, au château de Mandolx, près Castellane, dans les Alpes, le 30 mars 1749, vers 3 ou 4 heures du soir. Il mourut des suites d'une maladie de trois semaines et fut enterré dans l'église paroissiale de Mandolx. Dès qu'il fut mort, Me Jean-Baptiste Gras, notaire de l'ordre, se rendit chez le défunt pour apposer les scellés sur tout ce qui lui avait appartenu (31 mars). L'inventaire signale un bien petit nombre d'objets, trouvés dans la chambre mortuaire, au premier étage :

Un habit veste et culotte drap de montagne couleur prusse à boutons d'or glacé assez usé;
Un bonnet drapé couleur rouge de laine, tres mauvais;
Une paire de bas de laine blanche très usés;
... Trois chemises de toile de maison hors de service;
Deux mauvaises serviettes hors d'usage;
Une vieille épée dont la monture de cuivre, la poignée de bois sans garniture, dans un vieux fourreau avec son ceinturon de buffre.

Quelques jours plus tard, le 30 avril, Gaspard de Raymond, accompagné de Me Gras, vint faire la levée des scellés. Avec l'autorisation du père et du frère du Commandeur, ses effets furent transportés à Castellane et mis en vente sur la place publique. On les adjugea à un certain Joseph Blanc, cordonnier du lieu, pour la somme de vingt-quatre livres (1).

François de Pallavicini

(1794-1763). — Jean-François de Pallavicini naquit à Nice le 30 septembre 1638 et fut reçu chevalier de Malte le 2 décembre 1701. Il était fils de haut et puissant seigneur Messire Aimée Philibert, Comte Palavicini de Perlo (2). L'illustre famille de Pallavicini a produit diverses branches à Rome, Gênes et en Lombardie. Ceux de Rome, qui ont eu plusieurs cardinaux,

(1) Archives de la Haute-Garonne. Fond de Malte; Le Temple, liasse 16.
(2) Sainte-Quitterie. Liasse 3.

Digitized by Google

sont princes de Civitella. Les Pallavicini de Gênes étaient aussi en grande considération; c'est de cette dernière branche qu'est issu le Commandeur de Pallavicini (1). Il existait aussi, dans les anciens états de Savoie, une branche des Pallavicini, marquis de Ceva (2).

Le 25 novembre 1749, Me Bernard Pratviel, notaire royal de Toulouse, procureur de Messire François de Pallavicini, chevalier de l'ordre de Sain-Jean de Jérusalem, Commandeur du Temple et membres en dépendant (3 novembre 1749) « bailhe a titre de ferme et arrantement, aux sieurs Jean Darquié, Crespin Delmas, Bernard Barsalou, Laurent Fedas, tous négociants de la ville d'Agen y habitant et sieur Antoine Hugonier, bourgeois, habitant de Burtayre, paroisse et juridiction de Sauvagnas » la Commanderie du Temple d'Agen avec tous les membres en dépendant, la rente que fait M. le duc d'Aiguillon dans la Commanderie ensemble pour le membre de Dominipech, suivant la sentance du 15 novembre mil cinq cent cinquante sept, et généralement tout ce que led. sieur Commandeur a droit de jouir et percevoir dans la Commanderie du Temple et membres en dépendant y compris les lods et ventes, rentes et droits de boucherie en quoy que le tout puisse consister, sous la réserve tant seulement des droits cachés, inconnus et non payés depuis 29 ans, les honorifiques personnels, amendes, confiscations, indemnités, droits de Prélation et de chasse, les entiers bois du Temple et Sauvagnas... « pendant

(1) La Chesnaye des Bois, *Nobiliaire*, t. XI, p. 158.

(2) Parmi les principaux membres de la famille Pallavicini citons : *a*) Lazare de Pallavicini, des princes de Civitella, fait cardinal en 1669 par Clément IV, et mort à Rome le 20 avril 1680; *b*) Antoine, évêque de Vintimille et de Pampelune, né à Gênes en 1441; Innocent VIII le nomma cardinal en mars 1489. Le successeur de ce pape, Alexandre VI, eut aussi beaucoup de considération pour lui dont il estimait surtout la fermeté et le courage. C'est ce cardinal qui reçut le roi Charles VIII lorsque ce prince entra à Rome, le 28 décembre 1494. Jules II l'envoya plus tard, comme légat, à Savonne, où se fit l'entrevue de Louis XII et de Ferdinand, roi d'Aragon. Il mourut à Rome, à peine de retour de cette ambassade, le 10 septembre 1507 ; *c*) Ferrante, chanoine régulier de Saint-Augustin, de la Congrégation de Latran, se distingua surtout pour le brillant de son esprit. Il eut la tête tranchée à Avignon en 1644 ; *d*) Sforza, jésuite puis cardinal (1607-1667). Il écrivit en italien une histoire du Concile de Trente, etc. — Moreri : *Dict. Historique*, tome VIII.

Digitized by Google

six années qui commneceront le premier de may de l'an prochain 1750 et finiront à pareil jour, moyennant le prix de 8,100 livres payables en deux paiements égaux, le premier à la fête de Noël de lad. année 1750 et le second aux fêtes de Pâques suivantes (1). » Les fermiers s'obligent encore à payer les pensions des curés : à celui du Temple « 24 sacs de blé, 5 barriques de vin, 90 livres d'argent, en outre le curé percevra le quart du chanvre et du lin et jouira comme par le passé d'une pièce de terre. A ses vicaires on donnera 150 livres à chacun. La pension du curé de Saint-Caprais de Montflanquin était fixée à 300 livres; celle du curé de Dominipech 24 sacs de blé, 4 barriques de vin, 30 livres d'argent. Enfin le Commandeur se réservait de pouvoir occuper tous les appartements qu'il voudrait dans les châteaux de Sauvagnas ou du Temple, s'il voulait aller y habiter. Les fermiers devaient encore donner 30 livres de gages aux gardes des bois du Temple et de Sauvagnas.

Déjà, au début du XVIIe siècle, les chevaliers de Malte avaient essayé de tirer parti de la vieille église de Sainte-Quitterie d'Agen, aussi le Commandeur Raymond de Gozon-Mélac la céda-t-il, en 1601, à la confrérie des Pénitents. En 1746 une ordonnance du roy autorisa, à Agen, l'établissement d'une maison de refuge, qui fut installée en 1753 dans les locaux du Temple. Le chevalier de Polastron trouva que l'acte d'inféodation lésait les intérêts de l'ordre (2). Le Conseil de Malte le cassa et nomma, le 3 juillet 1755, les chevaliers d'Eaulx et de Valence pour se rendre à Agen, et s'entendre avec l'Evêque afin de consentir un nouveau bail d'inféodation dans lequel les intérêts de l'ordre ne fussent pas lésés. Le Commandeur de Pallavicini, qui habitait la ville de Turin, constitua pour son procureur général et spécial Me Jean-Baptiste de Lagrèze, docteur en théologie, curé de la ville d'Aiguillon en Agenais « pour avec messieurs les commissaires députés par Son Altesse Emin. Mgr le Grand Maître dud. ordre et son sacré Con-

(1) Fond de Malte ; Le Temple, liasse 8.
(2) Sainte-Quitterie, liasse 3, n° 4.

Digitized by Google

seil, par décret du 4 février 1755, consentir le bail d'inféodation en faveur de Mgr l'Evêque d'Agen ». L'accord définitif fut conclu le 17 juillet 1755 (1).

« Entre Messire frère Joseph de Raymond d'Eaulx, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Villeneuve, Jaurenc, La Grande et Sainte Marguerite de Luzeran et Messire frère Claude-Sylvestre de Timbrunne-Valence, aussi chevalier de l'ordre, colonel au régiment de Béarn et Me Jean-Baptiste de Lagrèze, prêtre, docteur en théologie et curé de la ville d'Aiguillon, et Illustrissime et Reverendissime Père en Dieu Monseigneur Joseph-Gilbert Gaspard de Chabannes, conseiller du Roy en tous ses conseils, évêque et comte d'Agen, supérieur de la Communauté du Refuge » fut passé le nouvel acte d'inféodation de « une chapelle dédiée à Sainte-Quitterie, une tour joignant servant de sacristie, un cloître au milieu duquel il y avait un petit jardin, un lopin de jardin et terre derrière ledit cloître et chapelle, un grand jardin séparé en deux par le fossé de la ville, rive Gourbaut et une maison pour le jardinier et qui consiste aujourd'huy en un bastiment à deux étages destinés pour ladite Communauté du Reffuge et en un grand jardin séparé aussi en deux par ledit fossé. Le susdit local contenant quatorze cartonats deux picotins suivant l'arpentement qui en a été fait en présence des parties par Jean Bonnet, arpenteur, juré de la ville d'Agen... sous la censive annuelle et perpétuelle de dix sacs bled froment, mesure d'Agen, le sac composé de quatre quartons et le quarton de huit picotins beau, bon, pur, et marchand, payable annuellement et à perpétuité par ladite Communauté du Refuge chaque jour et fête de Saint-Jean-Baptiste... Attendu que le fond cy-dessus inféodé tombe en main morte, il a été convenu entre parties qu'il sera payé audit seigneur Commandeur du Temple par ladite communauté du Reffuge, un droit de lods ou d'indemnité de trente en trente ans, fixé à la somme de cent quarante une livre treize sols. Les commissaires de l'Ordre se réservent les droits de visitte et honorifiques dans

(1) Archives de la Haute-Garonne. Sainte-Quitterie, liasse 3, n° 4.

Digitized by Google

ladite chapelle, qui consistent scavoir : Lorsque Messieurs les Commissaires députés pour les visites de la susdite commanderie arriveront à Agen ils fairont avertir la supérieure de ladite maison qui sera tenue d'envoyer chez eux pour prendre leur heure pour la visite de ladite chapelle, à la porte de laquelle ils seront reçus au son des cloches par l'aumonier revetu de surplis et étolle qu'il remettra au prêtre visiteur, leur présentera de l'eau bénite avec le goupillon, les conduira à l'autel en chantant l'antienne, le coutume et oraison de l'ordre et après y avoir fait leur prière le Prêtre visiteur donnera la bénédiction du Très Saint-Sacrement..... »

Le 2 septembre 1757, le Commandeur de Pallavicini fut maintenu dans la possession et jouissance de la nobilité de 81 carterées, 4 cartonats 2 picotins et demitiers de picotin de fond noble qu'il possédait dans la juridiction du Temple (1). Cette même année fut reconnu le fief de Sainte-Quitterie qui comprenait 268 cartérées, 7 cartonats, 5 picotins 2/3. La censive s'élevait à une quarte cinq picotins un quart de blé, trois quartes deux picotins d'avoine, deux paires de poules, dix-sept livres seix sols six deniers d'argent. Enfin, le 14 septembre 1763, à la requête du Commandeur de Glandevès-Castellet, le grand-maître des Eaux et Forêts de France au département de Guienne, visita les bois de Courty, à deux lieues d'Agen ; il les trouva dans un fort mauvais état d'entretien (2).

François de Glandevès-Castellet

(1765-1766). — François de Glandevès jouissait déjà le membre de Saint-Jean de Ferrand lorsqu'il fut pourvu de l'entière commanderie du Temple en 1765 (3). Il naquit à Aix le 22 février 1696 et fut admis dans l'ordre le 22 octobre 1712. C'était le troisième enfant mâle de Jean de Glandevès, sei-

(1) Archives de la Haute-Garonne, Fond de Malte. Le Temple, liasse 15.

(2) Par décret du Grand Maître et de son Conseil du 13 mars 1761, la Commanderie du Temple fut imposée, pour 3 ans, d'une somme de 1,700 livres 15 sols 6 deniers, soit 568 l. 18 s. 6 d. par an. (H. 233, n° 2-6.)

(3) Saint-Jean de Ferrand; Reconnaissances 1763, n° 1057.

Digitized by Google

gneur du Castellet, élu premier consul d'Aix, Procureur du Pays en 1702, et de Demoiselle N... de Flotte d'Agoult de Saint-Auban. Il était issu de la branche des Glandèves de Montblanc-Castellet. Cette noble famille, d'origine provençale, a comme premier ancêtre connu, Anselme Perraud, seigneur de Thoranne, qui épousa en 1235 l'héritière des seigneurs de Glandevès du nom de Balb. Cette famille des plus illustres et des plus anciennes de Provence, a pour armes « fascé d'or et de gueules de six pièces » (1). Les archives du Temple sont complètement muettes sur ce commandeur (2).

Henry Suarez, bailly d'Aulan

1772 [?]. — Le chevalier Henry de Suarez d'Aulan naquit le 14 mai 1704. On l'admit dans l'ordre le 21 mai 1718. Il assita à la prise de possession du Grand Prieuré de Saint-Gilles par le chevalier de Revel au nom du Grand-Prieur Octave de Galléans, son prédécesseur au Temple, le 5 mai 1745 (abbé Chaillan, p. 126). Le 6 may 1772, Messire Henri de Suarez, Bailly d'Aulan, Commandeur de l'Ordre de Malte, Maréchal des Camps et armées du roy, gouverneur de l'île de Rhé, et commandant en icelle, donne procuration à Messire Claude Sylvestre de Timbrune, chevalier de Valence, maréchal des Camps et armées du roy, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur de la Villedieu et membres en dépendant pour bail à ferme de la Commanderie du Temple, pour cinq ans, avec les réserves ordinaires, moyennant quatorze mille cinq cent livres pour chaque année.

Bernard de Polastron la Hillière le Dain

(1777-1786). — La famille de Polastron, une des plus anciennes de Languedoc, a donné un grand nombre de chevaliers de Malte. Au XVIIe siècle, un arrière grand oncle de Bernard,

(1) La Chesnaye des Bois, tome VII.

(2) Le 3 juin 1772. François de Glandeves est bailly et commandeur de Raissac à Marseilles. (Abbé Chaillan, p. 326.)

Digitized by Google

Denys de Polastron, fut grand Prieur de Toulouse. A cette même époque, un autre Polastron, nèveu du grand prieur et probablement le grand père du Commandeur du Temple, Bernard, seigneur de la Martinière, « mareschal de bathailhes ez armées de Sa Majesté » s'empara du célèbre aventurier Gaspard Dispan du Plan, qui pillait impunément les biens du Grand Prieur à Boudrac (1660) (1). Bernard naquit le 22 octobre 1719. Il était très probablement fils de Denis comte de Polastron, seigneur de Lorac et de Villeneuve, chevalier grand croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Lieutenant-général des armées du Roy, commandant pour Sa Majesté dans les trois évêchés de Saint-Malo, Dol et Saint-Brieux. Cette famille portait pour armes « d'argent au lion de sable lampassé de gueules » (2). Il fut reçu chevalier le 22 octobre 1732 (3).

Le 24 juin 1777, Bernard de Polastron baille à ferme sa commanderie du Temple, avec les réserves habituelles, moyennant 14.000 livres, quitte de charges. Lors de l'imposition générale de 1777 de 500.000 écus d'or, le Grand Prieuré de Toulouse fut taxé à 33.000, répartis sur les diverses commanderies. La taxe du Temple fut de 940 livres 6 sols 15 deniers. Nous avons vu qu'en 1763 le Grand maître des Eaux et Forêts de Guienne trouva les bois de Courty en fort mauvais état. Le Commandeur de Polastron voulut les remettre en valeur et il les fit arpenter le 5 août 1779. M. de Polastron demanda aussi une nouvelle reconnaissance du local inféodé par la Maison du Refuge, dépendant de la commanderie du Temple. Pour répondre à ses désirs, le 14 août 1780, messire Jean-Bernard de Passalaigue, chanoine de la Cathédrale, abbé de Pérignac, vicaire-général et official d'Agen, agissant comme député du bureau d'administration de la Maison du Refuge de la ville d'Agen (par délibération du 27 juin dernier) et Me Jean-Bernard Dayrie, procureur à la Cour d'Agen, pro-

(1) Archives de la Haute-Garonne. Boudrac, liasse 2.

(2) La Chesnaye des Bois, tome XI, p. 385. Bremond : *Nobiliaire Toulousain*, tome II.

(3) Archives de la Haute-Garonne, série H, 192, n° 2.

Digitized by Google

cureur fondé de Bernard de Polastron la Hillière le Dain, Commandeur du Temple, renouvellent l'acte d'inféodation de 1755 dans les mêmes conditions (1). En 1781, il fut pourvu de la commanderie de Saint-Blaise du Mont. Le dernier document des archives du Temple qui fasse mention de lui est le bail à ferme de la Commanderie du Temple, pour 6 ans, avec réserves, moyennant la somme de 14,000 livres par an (29 janvier 1782).

Joseph-François-Ignace de Marcel de Blain du Poët

(1787-1790). — Joseph-François Ignace de Marcel naquit le 6 février 1723 et fut reçu chevalier le 23 novembre 1739. Il descendait de la famille de Marcel, établie dans le Comté Venaissin, qui remonte à Charles Marcel, marié le 23 septembre 1361 à Jeannette de Bellecombe. Son frère aîné Joseph Laurent de Marcel Blain, né en 1715, fut capitaine (1735) dans le régiment de Dauphin étranger cavalerie. Les armes de cette famille sont « d'argent à la bande de gueules chargée de trois croissans d'argent (2). » Le 21 octobre 1787, Joseph-François Ignace de Marcel Blain de Poët, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur du Temple d'Agen, habitant ordinairement à Montélimart en bas Dauphiné, étant ce jour-là dans la ville d'Agen, bailhe à ferme pour 9 ans, sa Commanderie, moyennant 15,000 livres par an, avec les réserves. De cette somme le fermier devait verser au trésor de l'ordre entre les mains du Receveur général du Grand Prieuré de Toulouse la somme de 640 livres 12 sols 9 deniers, scavoir : 3,127 livres 13 s. 7 d. en raison des responsions; 3,000 livres de pension dont il est obligé envers M. le chevalier de Léaumont, et de celle de 316 livres 19 s. 2 d. de pension envers M. le chevalier de Glandevès. Il restait donc pour le Commandeur 8,600 livres. En plus des 15,000 livres les fermiers devaient payer 150 livres au vicaire du Temple, 100 livres au curé de

(1) Sainte-Quitterie, III, n° 5.
(2) La Chesnaye des Bois, tome IX, p. 497.

Digitized by Google

Saint-Caprais, 100 livres au curé de Dominipech, 60 livres au garde du Temple.

Le chevalier de Blain fut le dernier Commandeur du Temple. La suppression arbitraire de l'ordre en 1790 par l'Assemblée constituante, le dépouilla pour toujours de sa Commanderie.

P.-Henry Guilhamon.

Bibliographie : Ouvrages consultés. — La Chesnaye des Bois : *Nobiliaire;* Saint-Allais : *Nobiliaire;* D'Hozier : *Nobiliaire*; Bremond : *Nobiliaire Toulousain;* P. Anselme : *Grands Offices de la Couronne;* Gaufridus : *Histoire de Provence;* Imhoff : *Familles d'Italie* (Latin); Comte de Grasset : *Essai sur le Prieuré de Saint-Gilles;* Rayband : *Grand Prieuré et Grands Prieurs de Saint-Gilles;* abbé Chaillan : *Histoire de l'ordre de Malte dans la ville d'Arles, Critique du nobiliaire de Provence* de l'abbé de Briançon (manuscrit de la Bibliothèque municipale de Toulouse); Artefeuil : *Histoire héroïque de la noblesse de Provence;* Moreri : *Dictionnaire historique;* Du Bourg : *Le Grand Prieuré de Toulouse;* Bulletin de la Soc. archéologique de T.-et-G., tome vi : *Chev. de Malte du canton de Saint-Antonin*; E. de Juigne de Lassigny; Pitton-Curt : *Hist. de la noblesse du Comté Venaissin;* Mas-Latrie : *Archives de Malte à Lavalette;* Meller : *Armorial du Bordelais.*

Digitized by Google

CHARLES-OGIER DE SÉRIGNAC

GOUVERNEUR DE CLAIRAC (1623-1639)

Messire Bertrand de Sérignac, fils de Jean de Sérignac et de Catherine de Ferrabouc, était co-seigneur de Belmont, près de Vic-Fezensac, en la sénéchaussée d'Armagnac, diocèse d'Auch. Il se maria deux fois. Sa première femme, Jeanne de Clarac, fille de noble Jean de Clarac et de demoiselle Anne de Saint-Jean, lui donna deux fils : Jean et Jean-Jacques de Sérignac (1).

En secondes noces (par contrat du 6 mai 1566, passé, à Castelfranc, devant Saubat Plasensat, notaire à Marciac), Bertrand de Sérignac épousa Anne de Bruyères-Chalabre, fille de noble Gabriel de Bruyères-Chalabre, seigneur d'Estampes, et de Catherine d'Estaing.

De ce dernier mariage naquit une fille qui fut nommée Anne. L'enfant qui devait être gouverneur de Clairac en Agenais n'avait pas encore vu le jour quand son père malade fit son testament au château de Lescurry en Bigorre, le 26 juillet 1570.

Peu de temps après, l'enfant dont Anne de Brugères-Chalabre était enceinte fut mis au monde. On lui donna le nom d'Ogier qu'il fit plus tard lui-même précéder de celui de Charles.

De bonne heure Charles-Ogier de Sérignac quitta la Gascogne pour habiter en France, comme on disait alors en parlant de l'Ile de France.

Le 28 juillet 1594 étant à Paris, rue Saint-Martin, paroisse

---

(1) Cet article a été composé entièrement avec les archives de M. le vicomte de Fontac, héritier par sa mère de la famille de Sérignac aujourd'hui éteinte. Ces archives conservées naguères à Belmont (Gers) viennent d'être transportées par son possesseur au château du Vigneau, près de Sauternes (Gironde). Elles sont entièrement classées.

Digitized by Google

Saint-Nicolas des Champs, le jeune cadet de Gascogne (par acte passé devant Jean Muret et Jean Cadier, notaires au châtelet), donna pouvoir à sa sœur et à d'autres personnes de procéder avec ses frères aînés au partage de la succession de ses père et mère.

Le contrat de partage fut passé le 27 juillet 1596 par le notaire de Belmont; Charles Ogier de Sérignac et sa sœur eurent pour leur part 866 écus sol en argent et des immeubles. Le lundi 22 juin 1598, pour être mis en possession de la portion du capital qui lui avait été attribuée et des intérêts produits par cette somme et aussi pour faire cesser l'indivision qui régnait entre sa sœur et lui pour les immeubles dont ils étaient conjointement et par égales portions propriétaires il donna à sa sœur une nouvelle procuration.

Dans ce contrat il est dit que « noble homme Ogier de Sérignac de Belmont, lieutenant de la compagnie de M. de Marsan, capitaine des gardes du roi » était logé au faubourg Saint-Victor, rue des Corpeaux, en la maison où pendait pour enseigne la Tête Noire, sur le territoire de la paroisse Saint-Médard.

Ayant plus besoin d'argent que de terre, Ogier de Sérignac revient en Gascogne; le 29 mars 1599 il emprunte à sa sœur 1,087 écus et lui donne en gage le domaine noble de Landié, en Belmont rachetable dans le délai de deux ans.

En 1605, le 22 novembre, il signe son contrat de mariage avec Diane de Ferragut, fille de Pierre de Ferragut, seigneur de Gignan en Fezensac, et de dame Madeleine de Batz.

Le futur époux, qualifié dans cet acte écuyer et seigneur de Belmont, n'est encore que lieutenant d'une compagnie aux gardes du roi.

Quelque temps après, Ogier de Sérignac devient possesseur d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Chappes. Il commande à cinquante hommes.

Comme il importait d'accroître le nombre des gens de guerre, le roi Louis XIII étant à Paris, le 11 août 1615, donna commission à son bien amé le capitaine Belmont de porter à cent cinquante le nombre des hommes de sa compagnie.

Digitized by Google

Malgré cet ordre, le chiffre fixé par le roi ne fut pas atteint; la compagnie du capitaine Belmont ne contenait que soixante soldats, lorsque le roi, par un nouveau brevet signé à Paris, le 30 janvier 1617, donna commission de la porter à cent hommes dans le délai d'un mois.

Le parchemin revêtu de la signature de Louis XIII porte le contre-seing du cardinal de Richelieu.

En 1620, le capitaine Belmont, à la tête de sa compagnie, prend part au siège de Caen; il y reçoit une blessure si terrible que Louis XIII le croit hors d'état de continuer son service. Sa Majesté octroie aussitôt au brave capitaine une pension de deux mille livres. Le brevet fut signé dans la ville même de Caen de la main du roi le 20 juillet. La pension devait être comptée à partir du 1er juillet de la même année.

Malgré sa grave blessure et contre tout espoir, le capitaine Belmont continua son service. Il en fut récompensé quelques années plus tard (2 février 1623) par le titre de gouverneur de Clairac en Agenais.

Voici les provisions de cette charge.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Ayant résolu pour le bien de nostre service de pourvoir à la charge de gouverneur de nostre ville et réduict de Clérac, et estant nécessaire pour cet effet d'en commettre la charge à quelque personnage dont la fidélité et affection au bien de nostre service nous soict entièrement cogneue et sur la vigilance duquel nous nous puissions reposer de la seureté et conservation de lad. place en nostre obéissance, nous avons estimé ne pouvoir sur ce subiet faire meilleur ny plus digne choix que de la personne de nostre cher et bien amé le sr de Belmont, Charles de Sérignac, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du sr de Chappes, pour les preuves signalées qu'il a rendues de sa valleur et courage en plusieurs occasions qui se sont présentées pour nostre service, Scavoir faisons que nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvans et à plain confians de ses sens, suffizance, loyauté, preudhommie, expérience au fait des armes, valleur et bonne conduitte, Avons a icelluy sr de Belmont donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes la charge de gouverneur de nostre dite ville et réduict de Clérac, pour d'icelle jouir et user aux honneurs, auctorités, prérogatives, prééminances, franchises et

Digitized by Google

libertez qui y appartiennent et aux appoinctemens qui luy seront cy après ordonnez par nos Estatz, avec pouvoir de commander aux consulz, habitans de lad. ville et gens de guerre, qui sont et seront cy après establiz en garnison en lad. place, ce qu'ilz auront à faire pour le bien de nostre dit service, seureté et conservation d'icelle en nostre obéissance; faire vivre lesd. habitans et consulz en bonne amityé, union et concorde les ungs avec les autres, soubz nostre obéissance et lesd. gens de guerre en bon ordre et police, suivant nos ordonnances militaires, tant qu'il nous plaira; le tout soubz l'auctorité de nostre très cher et bien amé cousin le duc d'Espernon, pair et colonnel général de l'Infanterie de France, gouverneur et nostre lieutenant général en nostre province de Guyenne et en son absence de nostre cher et bien amé cousin le s^r de Thémines, maréchal de France, nostre lieutenant général aud. gouvernement. Si donnons en mandement à nostre dit cousin le duc d'Espernon et en son absence à nostre dit cousin le maréchal de Thémines que, dud. s^r de Belmont pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, ilz le mettent et instituent ou facent mettre et instituer de par nous en possession et saisine de lad. charge de gouverneur de nostre dite ville et réduict de Clérac et d'icelle, ensemble des honneurs, pouvoirs, aucthoritez, prééminances, droictz et appoinctemens dessus dits, le facent jouir et user plainement et paisiblement et à luy obeir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra es choses touchans et concernans lad. charge. Mandons en outre à noz amez et féaux les trésoriers généraux de l'extraordinaire de noz guerres que les appointemens qui seront cy après ordonnés par noz Estatz à lad. charge ilz facent dorenavant payer, bailler et dellivrer comptant aud. s^r de Belmont par chascun an, aux termes et en la manière accoustumée, à commencer du jour et datte de cesdites présentes, rapportant lesquelles ou coppie d'icelles deuement collationnées pour une fois seulement, avec quictance dud. s^r de Belmont sur ce suffisante, nous voulons lesd. appointemens et tout ce que payé, baillé et délivré luy aura esté à l'occasion susdite estre passé et alloué en la despence de leurs comptes ausquelz mandons ainsy le faire sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostre scel ausdites présentes. Donné à Paris, le deuxième jour de febvrier, l'an de grace mil six cens vingt trois et de nostre règne le treiziesme.

LOUIS.

[Sur le replis] Par le Roy,

PHELYPEAUX.

Digitized by Google

Par lettres données à Bordeaux, le 4 juillet 1623, Jean-Louis de La Valette, duc d'Epernon, installa le sieur de Belmont en sa charge de gouverneur de Clairac. Ces lettres, revêtues de la signature et du cachet du duc, sont contresignées Girard.

Charles-Ogier de Sérignac mourut le 30 novembre 1639, revêtu de la charge de gouverneur de Clairac. Son frère aîné, Jean de Sérignac, mort depuis près de vingt ans, avait été lui-même précédé dans la tombe par sa femme (1), Marie du Faur, fille de Charles du Faur et de Jeanne de Mansencal, seigneur et dame de Pujols en Agenais, et par son fils Jean-Antoine de Sérignac (2).

A sa mort, le gouverneur de Clairac laissait une assez grosse fortune. Son principal débiteur était le roi de France. En 1636, comme on le voit par le testament du gouverneur, Louis XIII devait alors plus de cent mille livres. L'entretien de la garnison de Clairac coûtait plus de 11,000 livres par an; le gouverneur faisait l'avance; il y eut plusieurs années d'arrérages; la pension de 2,000 livres donnée à Caen et réduite un peu plus tard à 1,500 livres ne fut pas toujours payée régulièrement; les appointements de gouverneur fixés à 3,720 livres furent souvent retardés. Il fallait que le trésor royal fut bien obéré pour qu'aussi importantes et si justes dettes restassent aussi longtemps impayées.

Abbé Jean Dubois.

---

(1) Le contrat de mariage fut passé le 1er juillet 1591, devant Jacques Dupuy, notaire à Vic.

(2) J.-A. de Sérignac mourut en 1617. Son fils lui succéda comme gouverneur de Clairac.

Digitized by Google

LES
CORRESPONDANTS DE BORY DE S^T-VINCENT

JEAN-VINCENT-FÉLIX LAMOUROUX

INTRODUCTION

Le Museum d'histoire naturelle, à Paris, possède une précieuse collection que lui a léguée l'éminent botaniste M. le docteur Bornet, membre de l'Institut. En plus de plantes rares qui constituent son herbier, se trouve toute une série d'autographes des principaux savants français. Dans le nombre, ont été déjà indiquées par nous les si intéressantes réponses de Léon Dufour aux lettres de son ami Bory de Saint-Vincent, dont nous avons reproduit les plus curieux passages en note de la volumineuse Correspondance du colonel-botaniste agenais.

Préparateur à ce même Muséum, M. Paul Biers nous signale aujourd'hui, comme émanant de la même source, une nouvelle série de lettres adressées toujours à Bory par quelques-uns de nos savants agenais. Sous ce titre, les *Correspondants de Bory*, il nous demande si nous ne pourrions pas donner asile dans cette Revue à ces pages, dont l'histoire naturelle, et particulièrement la botanique, font à peu près tous les frais. Les noms de Saint-Amans, de Lacépède, de Brondeau, de Lamouroux, etc. honorent trop notre pays pour que nous ne considérions pas comme une bonne aubaine l'offre de notre distingué confrère.

Aussi nous empressons-nous de l'en remercier, et sommes-nous heureux de l'accepter, en commençant par la publication de douze lettres de *Jean-Vincent Félix Lamouroux*, le savant professeur à la Faculté de Caen, dont les travaux sur les plantes marines et principalement les *Polypiers* et les *Fucus*, font toujours loi.

Digitized by Google

Est-il utile d'ajouter combien il nous est doux, à nous, un de ses petits-neveux, de rappeler ici les qualités principales de cet homme de bien dont toute la vie fut consacrée au travail et à la science, et à quels moments de sa trop courte mais si laborieuse existence il communiqua à son compatriote Bory ses impressions de botaniste sans cesse épris de la vérité, comme aussi ses sentiments, toujours si purs, d'inaltérable amitié.

Lamouroux et Bory étaient du même âge. Tous deux naquirent à Agen, Bory le 6 juillet 1778, Lamouroux le 3 mai 1779. Tout enfants ils firent connaissance, leurs familles se trouvant fort liées. Mais ce ne fut que plus tard, lorsque Bory eut quitté Agen pour aller finir ses études à Bordeaux, où le recueillit son oncle maternel Journu-Aubert, qu'à la suite des premiers voyages faits par Lamouroux dans cette ville pour y représenter la maison de commerce de son père, le goût de la botanique réunit les deux jeunes gens et cimenta à tout jamais leur amitié.

Nous ne dirons pas à nouveau ici quelle était, à la fin du XVIIIe siècle, la position sociale dans Agen de la famille Lamouroux, ni quel rôle considérable joua, tant dans les sciences que dans la politique, Claude Lamouroux, le père du futur savant, l'un des fondateurs de l'Académie d'Agen en 1776, et plus tard, de novembre 1791 à décembre 1792, c'est-à-dire pendant une des années les plus troublées et les plus difficiles de la Révolution, maire de la ville d'Agen. Nous les avons suffisamment fait connaître dans notre Etude sur *Une Famille Agenaise : les Lamouroux* (1).

Nous en dirons autant de la biographie de Bory de Saint-Vincent, dont nous avons esquissé les principaux traits dans la Préface de sa *Correspondance* (2).

Tout ce que nous nous permettons d'ajouter c'est que ces deux esprits supérieurs, ces deux amants de la nature, pour employer la locution chère à leur époque, étaient bien faits pour s'entendre, qu'ils furent toujours unis par un lien com-

---

(1) *Recueil de la Société Académique d'Agen*, t. XII, 2e série, et tirage à part. Agen, 1893. In-8° de 160 p. avec planche et portraits.

(2) *Correspondance de Bory de Saint-Vincent. Revue de l'Agenais*, t. XXX à XXXV, et tirage à part (Agen, 1908. In-8° de 358 p.) avec Supplément, *Revue de l'Agenais*, t. XXXVII à XXXVIII, et tirage à part. (Agen, 1912. In-8° de 106 p.)

Digitized by Google

mun, l'amour de la science, et que, malgré quelques nuages passagers, de très courte durée, leur amitié ne s'altéra jamais.

L'année 1797, date de la première lettre de Lamouroux à Bory, marque dans leur existence réciproque. C'est celle où Bory, grisé, comme tous les jeunes gens de son âge, par les fumées de la gloire, s'engagea dans l'armée de l'Ouest et moins d'un an après n'hésita pas à suivre le capitaine Baudin dans son expédition autour du monde. C'est également l'année où, dans une sphère plus modeste, Lamouroux renonça tout à coup aux plaisirs bruyants et vides de son âge, et, sous l'heureuse influence de Saint-Amans, son bon génie, alors professeur d'histoire naturelle à l'Ecole Centrale de Lot-et-Garonne, s'adonna corps et âme à la botanique, y faisant en peu de temps de si rapides progrès que son maître n'hésita pas à se l'attacher, d'abord comme secrétaire, puis bientôt comme suppléant au cours qu'il professait. Lamouroux n'avait alors que dix-huit ans.

Dans les notes, du reste, qui accompagneront chacune de ses lettres, nous aurons soin de faire connaître aux lecteurs les faits et gestes des deux amis, complétant autant que nous le pourrons les détails, souvent trop sommaires, de leur existence mouvementée. Ils verront ainsi comment, jusqu'à la mort prématurée de notre grand-oncle, le 25 mars 1825, Lamouroux était heureux de renseigner son ami, non seulement sur ses occupations journalières, ses travaux, ses découvertes scientifiques, ses communications à l'Institut, mais aussi sur ce qui se passait à Agen, sur la société de cette ville à la fin du Directoire, les mœurs de ses habitants, et, lorsqu'il eut quitté sa ville natale, sur ce qu'il faisait à Paris et sur les nombreux savants qu'il fréquentait.

Si notre bagage est aujourd'hui quelque peu restreint, il n'en offre pas moins un réel intérêt scientifique, avant-goût savoureux à celui, plus considérable, que ne manqueront point de présenter les lettres de Saint-Amans à Bory, et après lui, celles de quelques autres de ses compatriotes botanistes, qui se sont fait un nom dans cette branche aimable de l'histoire naturelle.

Ph. Lauzun.

Digitized by Google

LETTRES

DE J.-V.-F. LAMOUROUX A BORY DE St-VINCENT

I

A Monsieur Saint-Vincent Bory, chés son père, rue du Grand Cancera, à Bordeaux (1).

Agen, 25 mars 1797.

Monsieur,

Mon départ précipité de Bordeaux m'ayant empêché de proffiter de vos offres, j'ose vous en faire rappeler. Vous me promettés de me donner quelques échantillons de plantes; j'espère les recevoir, a charge à moi de vous envoyer tous ceux qui vous feront plaisir. Je travaille au Catalogue de mes plantes ; elles ne sont pas nombreuses, mais elles sont toutes à votre service. J'ai peu de choses et vous avez beaucoup ; le temps viendra où je serai riche; alors je pourrai vous rendre ce que j'espère vous devoir.

Si vous aviez quelque occasion de faire venir de Paris la quatorzième édition du *Systema Vegetarium Linnei*, je vous prierai d'en réserver un exemplaire pour M. Saint-Amans qui n'a que la treizième (2).

J'ose encore vous faire une prière. Vous m'aviez offert de me présenter à la Société d'histoire naturelle; je n'ai pu proffiter de cette offre pendant mon séjour à Bordeaux. J'espère que, malgré que je sois absent, je pourrai être présenté par vous et que j'aurai bien-

(1) Le père de Bory de Saint-Vincent était noble Géraud de Bory et habitait Agen ; sa mère, Madeleine Journu, de Bordeaux. Il est probable qu'à cette date du 25 mars 1797, le père de Bory se trouvait momentanément de passage à Bordeaux.

(2) Jean Florimond Boudon de Saint-Amans était alors professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du département de Lot-et-Garonne, fondée par décret du 25 octobre 1795 et presque aussitôt après organisée. « Ledit professeur, est-il dit dans le programme, devra s'inspirer des méthodes de Daubenton pour les minéraux, de Linné pour les végétaux, et de Linné et de Geoffroy pour les animaux. » On voit dès lors de quelle utilité pouvaient être pour le savant agenais les éditions successives de la Flore de Linné.

Digitized by Google

tôt le bonheur d'être membre d'une Société qui possède Latapie, Bory et Saint-Amans.

Bien mes respects à tous vos parents. Votre frère est sans doute en bonne santé (1). Vous voyez souvent M. et Mme Latapie. Dites-leur que je me souviendrai toujours des honnêtetés qu'ils m'ont faites pendant mon séjour à Bordeaux, et que je voudrais étudier sous M. Latapie, si M. Saint-Amans ne m'eût donné les premiers principes de la botanique.

Votre compatriote et ami,

LAMOUROUX FILS.

Mon adresse est : à Lamouroux fils, chez son père, négociant à Agen (2).

II

A Monsieur Bory de Saint-Vincent, naturaliste, rue du petit Cancera, n° 8, à Bordeaux (3).

Agen, 5 juin 1797.

Ce n'est que depuis hier, cher Bory, que j'ai reçu le charmant herbier que vous m'avez envoyé. Je me hâte de vous en accuser la réception. Les grandes occupations que j'ai dans ce moment de

---

(1) Dans notre ouvrage sur la *Correspondance de Bory*, nous avons déjà écrit, en note de la page 5, que Bory avait eu un frère plus jeune que lui. Il entra dans les bureaux de la Banque de France à Paris, et y fit toute sa carrière, brusquement interrompue par une cécité presque absolue, contractée à la suite d'une imprudence. Il prit dès lors sa retraite à Agen, où sa conversation enjouée, pleine de verve et d'humour, ne le cédait en rien à celle de son frère le colonel.

(2) La maison Lamouroux, à Agen, occupait tout l'emplacement de la rue de l'Evêché, actuellement rue du Marché-au-Blé, qui fait face, du côté du Midi, au Marché-Couvert. C'était une dépendance du vieil Evêché, démoli, on le sait, à partir de 1774. Elle fut considérablement agrandie par Claude Lamouroux, en vertu d'un achat du 7 janvier 1778. Entièrement transformé par lui en maison de commerce pour la vente de ces indiennes, dont si grande fut la vogue sous la Révolution et le Directoire, cet immeuble possédait en outre un magnifique salon où se réunissait, pour entendre les productions musicales du maître de céans, toute la société d'Agen et aussi de vastes appartements où logèrent successivement Mgr de Bonnac pendant qu'on construisait son beau palais épiscopal, puis, plus tard, en 1802, Mgr Jacoupy, jusqu'au moment où le département eut acheté pour lui, en 1808, l'hôtel de Narbonne.

(3) C'est la maison qu'habitait l'oncle maternel, M. Journu-Aubert, plus tard sénateur de l'Empire.

Digitized by Google

faire (1) m'empêchent de vous expédier de suite les plantes que vous me demandez. J'espère que ce retard ne me fera point perdre votre amitié.

Votre compatriote et toujours votre ami,

LAMOUROUX FILS.

Depuis ma dernière, j'ai trouvé aux environs d'Agen quelques-unes des plantes que vous m'avez envoyées et notamment les *Arenaria trinervia*, *serpyllifolia* et *tenuifolia*. Je crois que celle que vous avez nommée *A. trinervia* est la *serpyllifolia*, parce que ses feuilles sont sessiles et que celles de l'*A. trinervia* sont petiolées et marquées de nervures très apparentes dans les feuilles radicales.

Je vous remercie aussi du livre que vous m'avez envoyé. Je ne connais pas encore assez cette partie pour en parler; avec le temps on vient à bout de tout.

III

A Monsieur Bory de Saint-Vincent, naturaliste, rue du petit Cancera, n° 8, à Bordeaux.

13 décembre 1797.

Espérant depuis ce jour que les occupations de Monsieur Saint-Amans lui permettroient de compléter votre mémoire (2), je retardais l'expédition de mes plantes, afin d'envoyer le tout ensemble; mais voyant qu'il y en a pour longtemps avant que ce mémoire soit complet, je m'empresse de vous expédier celles dont vous avez reçu note par ma lettre du 13 novembre et auxquelles j'ai ajouté :

(1) Les foires du Gravier, qui se sont toujours tenues dans la première semaine de juin. On ne se doute pas aujourd'hui du succès qu'elles avaient à cette époque, ni de l'affluence d'étrangers qui, de tous les points du sud-ouest, résidaient pendant huit jours dans notre ville et lui apportaient l'aisance et le mouvement.

(2) A cette date Saint-Amans est encore professeur d'histoire naturelle à l'Ecole Centrale. Son cours est des plus suivis, non seulement par ses élèves, mais par beaucoup d'amateurs, au nombre desquels figurent plusieurs dames. Il y enseigne la minéralogie, l'entomologie, mais surtout la botanique, pour laquelle un jardin des plantes avait été organisé dans l'enclos du ci-devant séminaire « qui est très bien entretenu par les soins de M. Brie, « jardinier, et où M. de Saint-Amans fait les démonstrations les plus intéres- « santes, ayant enrichi ce jardin de toutes les plantes étrangères qu'il a pu « se procurer. » C'est le moment où J.-V.-F. Lamouroux fut choisi par Saint-Amans d'abord comme secrétaire, puis comme suppléant de son cours.

Digitized by Google

Geranium lucidum. N° 1.
Leontodon pyrenaicum et uliginosa. N° 2.
Epilobium montanum. N° 3.
Juncus nivens. N° 4.
Malva moschata. N° 5.
Scabiosa pyrenaica. N° 6.
Plantago squarrosa. N° 7.
Veronica latifolia. N° 8.
Alopecurus Gerardi. N° 9.
Aira augustifolia. N° 10.

Le *Loperia circeoides* que vous me demandez est le même que le *Racemosa* de Villars.

S'il vous était possible de m'envoyer les plantes que vous m'avez offertes, aussitôt que vous aurez reçu les miennes, vous obligeriez

Votre ami et dévoué serviteur,

LAMOUROUX FILS.

IV

Monsieur Bory de Saint-Vincent, naturaliste, à Bordeaux, rue du petit Cancera, n° 8.

Agen, 7 février 1798.

Vous devez être étonné que j'aie attendu ce jour pour vous remercier et vous accuser la réception du charmant et magnifique envoi que vous m'avez fait; mais pensant que vous n'auriez pas envoyé cette riche collection sans lettre d'avis, je l'attendais; surtout n'ayant pas reçu avec les plantes les deux exemplaires de votre ouvrage que vous m'annonciez dans votre lettre du 30 décembre dernier.

Voyant que cet avis tardait trop à arriver et pensant que vous pourriez croire que c'est par négligence que je ne vous avais pas accusé la réception de votre envoi, j'ai jugé à propos de vous écrire la présente qui, je l'espère, vous trouvera en bonne santé et un peu fatigué, peut-être, des amusements du Carnaval qui, à Bordeaux, sont très vifs, surtout quand on les compare à ceux d'Agen.

Votre ami et dévoué serviteur,

LAMOUROUX FILS.

Recevrais-je bientôt les cryptogames que vous m'avez promis ?

Digitized by Google

V

A Monsieur Bory de Saint-Vincent, naturaliste, rue du petit Cancera, n° 8, à Bordeaux.

Agen. 29 germinal an VI (18 avril 1798).

Cher Bory,

Des occupations majeures m'ont empêché de vous écrire, aussi tôt que je l'aurais voulu; maintenant que je me vois un peu plus libre, je me hâte de renouveler une correspondance qui peut m'être utile sous tant de rapports.

Dans mon dernier envoi, j'avais oublié quelques plantes; je ne me les rappelle plus. Daignez m'en donner une note, et de suite vous les recevrez.

En visitant votre herbier, je vis deux *Hypnum* sans fructification. Je ne sais si ce sera un plaisir pour vous d'en recevoir des échantillons complets. M. Saint-Amans n'a jamais trouvé ces plantes en fructification que cette année.

Mon départ précipité de Bordeaux m'empêcha de prendre les deux mémoires sur les Cirrus : un pour M. Saint-Amans, et l'autre pour Ramond. Si vous êtes toujours dans l'intention de leur en envoyer, vous ferez bien de me les expédier de suite par la diligence; car dans 7 à 8 jours, un de mes commis part pour un petit voyage. Il passera à Tarbes et remettra votre paquet à Ramond (1).

Que ce départ précipité de votre ville m'a fait perdre ! Si j'avais demeuré quelques jours de plus j'aurais vu votre superbe herbier, et vous m'auriez fait part d'une partie de vos richesses ; mais j'espère que ce qui est différé n'est pas perdu.

Attendant une réponse, j'ai l'honneur d'être

Votre serviteur et ami,

Lamouroux fils.

---

(1) Louis-François Ramond de Carbonnières (1755-1827), physicien et géologue. Député à la Législative, il fut réduit, sous la Terreur, à se cacher dans les Pyrénées où il commença de se livrer à ses célèbres explorations scientifiques. En 1798, il était encore, comme Saint-Amans, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole Centrale de Tarbes. Il devint plus tard député au Corps législatif, préfet du Puy-de-Dôme, baron de l'Empire, conseiller d'Etat en 1818 et membre de l'Académie des Sciences.

Digitized by Google

VI

Au citoyen Bory Saint-Vincent, naturaliste,
rue du petit Cancera, n° 8, à Bordeaux.

Agen, 7 messidor an VI (25 juin 1798).

Cher Bory,

Je ne sais comment vous exprimer le plaisir que j'ai eu en recevant votre chère lettre, et ce qu'elle contenait. Je craignais que vous ne fussiez malade. J'étais sur le point de vous écrire pour m'informer de l'état de votre santé, lorsque votre missive m'est parvenue et m'a rassuré.

Je vous félicite d'être revenu sain et sauf du voyage intéressant que vous avez fait et qui vous a procuré de nouvelles richesses (1). Quant à nous, pauvres botanistes, nous n'avons fait aucune course majeure; quelques promenades aux environs d'Agen nous ont procuré une trentaine d'espèces nouvelles (pour nous); je vous en envoie une note. Si vous ne les avez pas, je vous les enverrai avec plaisir. Dans le commencement de juillet, nous ferons trois ou quatre courses, qui nous procureront quelques espèces rares. Nous connaissons leur gîte, et nous ne les manquerons pas.

Le citoyen Saint-Amans n'a fait aucun voyage, et même ne quittera Agen qu'aux vacances. Son école est extrêmement suivie. Il a

---

(1) Un voyage dans les Landes du littoral, depuis la Teste jusqu'à Saint-Jean-de-Luz.

(2) Voici la liste de cette « Note de quelques plantes de cette année dont j'ai des doubles » : *Ophrys arachnites*, — *Orchis mascula*, *maculata*, *coriophora* — *Narcissus poeticus*, — *Cancalis damoides*, — *Serapias lingua*, — *Malva moschata*, — *Sparganium erectum*, — *Althœa hirsuta*, — *Euphorbia illyrica*, — *Rhamnus alaternus*, — *Juncus conglomeratus*, — *Spirea filipendula*, — *Ranunculus thora*, R.R.R., — *Androsace villosa*, R.R.R., — *Ajuga pyramidalis*, — *Salix triandra*, — *Polygonum aviculare*, — *Euphorbia dulcis*, — *Helleborus viridis*, — *Anthemis altissima*, — *Carex muricata*, — *Chœrophyllum temulum*, — *Herniaria glabra*, — *Trifolium filiforme*, — *Euphorbia cypariosias*, — *Fumaria capreolata*, — *Adonis æstivalis*, — *Nimphea lutea*, — *Erica scoparia*, — *Trifolium ochroleucum*, — *Melampyrum cristatum*, — *Periploca grœna*, — *Ophrys antropophora*, — *Scirpus holoschœnus*, — *Carduus palustris*, *agrostis*, *puncila*, — *Euphorbia lothyris*, — *Hypericum hircinum*.

Digitized by Google

de 18 à 20 élèves assidus (1). Il m'a chargé de vous dire qu'il ne partira pour les Pyrénées qu'à la fin de la saison.

Votre ami,

LAMOUROUX FILS.

Réponse de suite, je vous prie, si vous voulez que je vous réponde d'Agen.

VII

Au citoyen Bory Saint-Vincent, naturaliste, chez le citoyen Journu, négociant, au Chapeau-Rouge, n° 35, à Bordeaux.

Agen, 25 frimaire an VII (15 décembre 1798).

Il faut, cher Saint-Vincent, que l'astronomie vous occupe beaucoup, puisqu'elle vous empêche d'crire à votre ami. Quel attrait trouvez-vous à examiner ces mondes errans et inconnus ? J'examine quelquefois les astres, mais jamais seul. Ne vaut-il pas mieux étudier l'histoire naturelle (2) ? Sur les sommets des hautes montagnes, au bord de la mer, on trouve mille plantes les unes plus belles que les autres; quelquefois, dans ces bosquets formés par la main de la Nature, on trouve cette plante qui ne porte jamais qu'une fleur. Heureux le botaniste qui a le bonheur de la cueillir (3). Cette plante manque à beaucoup d'herbiers.

Si vous voulez me faire croire que je suis encore votre ami, écrivez-moi. J'attends vos ordres avec impatience.

Vale et ama,

LAMOUROUX FILS.

---

(1) Voir la note de la lettre III.

(2) Lamouroux devait plus tard changer d'avis et se mettre, lui aussi, a étudier sérieusement l'astronomie. Ne lui a-t-il pas consacré la première partie de son *Cours de Géographie physique*, professé, dès 1811, à la Faculté des Sciences de Caen, imprimé en 1821 (Caen, in-8° de 368 p.) et réédité par les soins de son frère, en 1829 (Paris, Verdière, in-8° de 397 p. avec portrait et notice biographique) ? Mais ses préférences restèrent toujours pour la botanique et surtout l'étude des plantes marines.

(3) On n'est pas plus galant.

Digitized by Google

VIII

Citoyen Bory de Saint-Vincent, soldat de la 4e Compagnie du second bataillon de la 82e demi-brigade de l'aile gauche de l'armée d'Angleterre, à Rennes (1).

Agen, 11 pluviose an VII (30 janvier 1799).

Jamais je n'ai soupçonné mon ami Saint-Vincent de négligence. J'ai cru que quelque beauté nouvelle, les amusements de la saison et l'astronomie absorbaient tous ses moments et privaient ses amis du plaisir de recevoir de ses nouvelles. Je suis fâché que d'autres raisons aient été causes de ce silence.

L'emploi de votre temps, décrit si joliment dans votre lettre, me fait voir que, nouveau Alcibiade, vous réunissez la fermeté d'un Spartiate à l'amabilité d'un Athénien. Comme lui, vous êtes le plus brave; comme lui vous êtes le plus aimable; les fatigues de la guerre ne peuvent altérer cette humeur enjouée que les amusements de la saison ne peuvent augmenter. Ces amusements sont-ils aussi bruyants à Rennes qu'à Agen ? Ici un vauxhall superbe a lieu de cinq jours en cinq jours. Les étrangers y arrivent de toute part, et ceux qui viennent de Bordeaux mettent ce bal au-dessus des plus beaux de cette ville si renommée pour les sociétés de danse.

Nos dames se mettent avec goût et à la mode; et si elles n'étaient pas si sévères, elles seraient parfaites. Ce défaut que bien des personnes regardent comme une vertu, fait enrager certains jeunes gens et surtout moi, qui me trouve réduit à quelques grisettes, jeunes, fraîches et charmantes, agréables dans le plaisir et maussades dans tout autre moment (2).

---

(1) La vie monotone de Bordeaux ne lui suffisant plus, Bory de Saint-Vincent vient de s'engager dans l'armée de l'Ouest. Il est encore simple soldat, mais il ne va pas tarder, grâce à ses mérites et aussi à la protection très efficace de Lacuée et de Lacépède, d'être nommé sous-lieutenant. Bien plus, il est déjà depuis cinq mois désigné par le Gouvernement « pour occuper une des places de naturaliste dans « l'expédition du contre-amiral Baudin autour du monde ». Ce sont les termes même dont il se sert pour annoncer cette bonne nouvelle à Saint-Amans, dans sa lettre du 15 septembre 1798, déjà publiée par nous. Il semble bien étonnant que Lamouroux, qui voyait chaque jour, à Agen, ce dernier, n'ait pas appris de lui ce changement d'existence de son ami ? Nous avons dit toutefois que Baudin, et avec lui Bory, ne partirent que vers la fin de l'année 1799.

(2) Nous n'avons pas besoin de souligner ce passage pour appeler l'atten-

Digitized by Google

J'aime toujours la botanique. Avant les gelées, j'ai trouvé des mousses rares. Mon herbier en est augmenté, et si le vôtre est encore à votre disposition j'ose vous répondre que celles que je vous enverrai ne seront pas les moins belles de votre riche collection.

Adieu, écrivez-moi souvent. Joie, santé, fermeté et prospérité.

LAMOUROUX FILS.

IX

Monsieur Bory Saint-Vincent, chez M. Journu-Aubert, sénateur, rue de la Loi, à Bordeaux.

Agen, 23 brumaire an XI (14 novembre 1802).

CHER AMI,

Je suis arrivé à Agen depuis deux jours, après une absence de deux mois et demi. J'ai trouvé M. de Saint-Amans de retour de son voyage. Il m'a communiqué votre lettre, et j'ai vu avec plaisir que vous ne m'aviez pas oublié. Vous lui demandez où je suis; toujours à Agen, que je quitte deux ou trois fois par an, pour aller à Toulouse, à Bordeaux, ou dans d'autres villes où m'attirent les affaires de mon commerce. Quant à la botanique, je la néglige le moins que je puis (1); mais obligé de diriger notre fabrique d'indiennes et une

---

tion de nos lecteurs sur l'intérêt local qu'il présente au point de vue des mœurs agenaises, à cette curieuse époque de la dernière année du Directoire.

(1) De nombreux évènements se sont produits dans l'existence des deux amis, depuis la dernière lettre de Lamouroux. Près de quatre ans se sont passés. Bory a suivi le capitaine Baudin jusqu'aux îles Bourbon et de France. Mais, là, ils se sont brouillés. Bory est resté seul, en panne, dans ces deux îles, les explorant le plus sérieusement possible au point de vue géographique, physique et botanique jusqu'à ce qu'un navire ait consenti à le ramener en Europe. Il s'arrête à Sainte-Hélène, puis quelques jours à Bordeaux, chez ses parents; et il rejoint son régiment à Rennes, où il ne tarde pas à se marier (1802), et à publier ses premiers ouvrages : *Essai sur les Iles Fortunées de l'antique Atlantide* et *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique* (1803). (Voir notre biographie de Bory de Saint-Vincent.)

Lamouroux, de son côté, a fait de nombreux voyages pour écouler les produits de la grande fabrique d'indiennes de son père, établie aux Petits Carmes, aujourd'hui caserne Lacuée; d'abord son tour de France, de juillet 1799 à septembre 1800, durant lequel il écrit à Saint-Amans de si intéressantes lettres, datées de Perpignan, Barcelonne, Narbonne, Nîmes, Montpellier, Paris où il travaille assidûment, fait la connaissance de Chaptal, Berthollet, Jussieu, Candolle, va à l'Institut, y voit Bonaparte, fréquente assidûment

Digitized by Google

partie du comptoir, je ne puis m'y livrer comme je le désirerais. Malgré cela j'ai eu le bonheur, par mes correspondances en Suisse, en Allemagne, en Espagne et dans plusieurs parties de la France, d'augmenter un peu mes collections, principalement en *Fucus* que j'aime, autant que vous chérissez les conferves. Je suis parvenu à me procurer plus de deux cents espèces de ce genre si difficile, non compris les variétés. J'ai fait venir de Londres et d'Allemagne tous les ouvrages qui ont paru sur les *Fucus;* et j'ai le plaisir, à une vingtaine d'espèces près, de posséder tout ce qui est décrit ou figuré, et beaucoup dont on ne parle pas (1).

Il paraît, par votre lettre, que vous avez beaucoup travaillé, beaucoup vu, beaucoup observé. Je ne doute pas que si jamais vous faites paraître un journal de votre voyage, il ne soit classé au premier rang (2).

Les conferves que vous avez envoyées à M. de Saint-Amans sont belles et rares. J'en ai reçu trois ou quatre espèces de Philadelphie qui, par leur beauté, me font croire que, dans cette partie du monde, ce genre y est peut-être plus gigantesque et plus *magnifique* (en couleur) qu'en Europe.

Il paraît, par votre lettre, que nous aurons le plaisir de vous voir le printemps prochain. Qu'il me tarde ! Vous verrez alors, en visitant mon herbier, et en y choisissant ce qui vous fera plaisir, la faus-

---

Lacépède, Lomet, Larozière, etc., puis revient par la Normandie, la Bretagne, la Vendée, les Charentes et Bordeaux. Nous en avons publié les principaux fragments. Il va ensuite à Toulouse, d'où il adresse, le 16 février 1801, toujours à Saint-Amans, cette curieuse lettre sur les mœurs et usages mondains de cette ville, reproduite par nous in-extenso, p. 85-86 et dont les détails sont à rapprocher de ceux fournis déjà par lui sur la société d'Agen.

Enfin, pendant les voyages que Saint-Amans fit aux Pyrénées en août 1801, et l'année suivante à Paris et en Angleterre, Lamouroux prend officiellement possession à l'Ecole Centrale d'Agen de la chaire de professeur d'histoire naturelle. Il entretient le jardin des Plantes, et commence le 2 juin 1802 son cours de botanique. Il a une vingtaine d'élèves, leur fait faire des herborisations dans les frais vallons des environs d'Agen, et il obtient, malgré son jeune âge, un succès des plus flatteurs et des plus mérités. (Voir notre *Etude sur les Lamouroux.*)

(1) Trois ans après, Lamouroux publiait son premier ouvrage dédié à Saint-Amans : *Dissertations sur plusieurs espèces de Fucus peu connues ou nouvelles, avec leur description en latin et en français.* (Agen, Imp. Noubel, an XIII-1805. In-4° de 83 p. avec planches.) Cet ouvrage, qui devait mener Lamouroux à l'Institut, fait encore loi dans le monde savant.

(2) Nous venons de dire quels furent les titres des deux relations de ce voyage.

Digitized by Google

seté de certaine bruits auxquels vous n'avez pas ajouté foi, j'en suis sûr (1).

Adieu, cher savant ami. Si vous avez un moment de libre, écrivez-moi, ne fut-ce que deux mots. De vous, ils me seront précieux.

Amitié sincère et dévouement,

LAMOUROUX FILS.

X

Monsieur Bory de Saint-Vincent, capitaine-adjudant à l'Etat-major du Maréchal Ney, à l'armée d'Espagne, à Bayonne.

Paris, 28 novembre 1808.

MON CHER BORY,

Je me hâte de répondre à ta lettre du 15 qui a demeuré bien du temps en route; car il n'y a que deux jours que je l'ai reçue. Je commence par te remercier des choses amicales que tu me dis. Je n'y suis point insensible, et quelque chose qui m'arrive, je te regarderai toujours comme un de mes meilleurs amis.

Que de choses tu as faites dans le peu d'instants de ton séjour à Bordeaux ! Quelle activité ! Que de visites ! J'ai beau chercher, j'ai beau me creuser la cervelle, je ne peux deviner ces personnes chez lesquelles tu as été te rappeler et auxquelles je ne pense pas; éclaircis ce mystère. S'il est possible, tu me feras bien plaisir (2).

---

(1) Lamouroux fait allusion, dans cette phrase, à certains bruits qui avaient été faussement répandus pour brouiller les deux amis, et d'après lesquels, profitant de sa longue absence, il aurait pris à Bory, dans son herbier de Paris, de nombreux échantillons. En arrivant de l'Ile Bourbon Bory trouva en effet ses collections en fort piteux état. Mais il eut soin de ne pas croire aux calomnies méchamment répandues. Il fit une enquête et trouva bientôt les vrais coupables : « Je ne pourrai, écrit-il ce même mois de novembre « 1802 à Saint-Amans, envoyer, malgré ma bonne volonté, beaucoup de fu- « cus à Lamouroux; car, en mon absence, M. Dutrouil et autres ont volé « mon herbier d'une manière infâme. Ils ont tout pris et fait ensuite les gé- « néreux à mes dépens. » (*Corresp. de Bory*, p. 70.) Les deux savants restèrent donc toujours unis. Six ans plus tard, le 5 novembre 1808, Lamouroux n'écrivait-il pas lui-même à Saint-Amans, de Paris où il était, avant de se rendre à Caen : « *J'ai rencontré Bory de Saint-Vincent, toujours mon intime « ami, malgré tout ce qu'on a fait pour nous brouiller ensemble. La première « explication a dissipé tous les nuages* » ?

(2) Sa volumineuse *Correspondance* nous apprend qu'après avoir fait partie, comme capitaine de dragons, de 1805 à 1807 de la Grande-Armée, et avoir suivi Napoléon sur tous les champs de bataille de cette époque, Bory

Digitized by Google

Tes genres *Batrachosperma* et *Draparnaldia* s'impriment à force. Ils ne tarderont pas à paraître.

J'ai vu plusieurs fois Madame Legouvé. Je suis bien aise d'avoir fait sa connaissance. C'est à toi que je la dois. Grâces à ta recommandation, j'ai visité les herbiers de Bosc, de Lile, de La Billardière, Leman, de La Roche, etc., etc. J'ai trouvé de bien belles choses, et si ces messieurs tiennent leurs promesses, j'aurai, avant peu, la plus belle collection de *Fucus* qui existe (1).

Adieu, mon cher ami, ménage ta santé. Tes talents la rendent trop précieuse pour l'exposer sans raison. Amuse toi et travaille un peu.

Tout à toi pour la vie.

LAMOUROUX FILS.

Chez M. Gros Davillier et Cie, nég^t à Paris.

XI

Monsieur Bory de Saint-Vincent, capitaine à l'Etat-Major, membre correspondant de l'Institut, etc., chez M. de Clermont-Tonnerre, aide de camp du Roi d'Espagne, Calle Leganitos, à Madrid.

Paris, 20 novembre 1809 (2).

MON CHER AMI,

Après un an d'attente, j'ai enfin reçu de tes nouvelles par ta lettre du 6 octobre, la seule qui me soit parvenue depuis ton séjour dans

---

rentra à Paris au commencement de 1808, mais fut désigné presque tout de suite pour être attaché à l'état-major du maréchal Ney, chef de l'armée d'Espagne. Il quitta Paris le 6 octobre, et passa par Bordeaux où il résida huit jours et rendit visite à tous ses anciens amis. C'est ce qui résulte des premières lignes de sa lettre à Léon Dufour, datée du 6 octobre 1809, de Madrid, que nous avons publiée, pages 2 et 3 de notre *Supplément*. Quant aux personnes auxquelles il crut devoir se rappeler et qui intriguent si fort Lamouroux, il nous est impossible, à notre tour, d'éclaircir ce mystère, Bory se contentant d'écrire, dans sa même lettre, à Léon Dufour cette phrase énigmatique : « Il me fallut voir à Bordeaux tous les *Musons* et entendre « les plaintes des uns et des autres. Je passai par Castets, d'où j'écrivis à « Thore. Je ne sais ce que je lui ai fait, mais il ne m'a pas répondu. »

(1) Pour tous ces personnages, voir les notes que nous avons fournies sur eux dans la *Correspondance de Bory de Saint-Vincent*, et leurs noms dans l'*Index* qui termine ce volume, ainsi que dans le *Supplément*.

(2) A cette date, J.-V.-F. Lamouroux habitait Paris. Forcé de quitter Agen, l'année précédente, à la suite de la liquidation de la maison de commerce de son père qui, après avoir fait face à tous ses engagements, se vit obligé, par

Digitized by Google

la patrie du Cid et de Don Quichotte. Ton frère m'en avait quelquefois donné, mais nous les trouvions tous bien rares. Maintenant que les communications seront plus faciles, écris-nous quelquefois. Tu ne saurais croire le plaisir que j'ai à recevoir tes lettres, en général beaucoup trop courtes et jamais trop longues (1).

N'ayant jamais eu de relations en Espagne et n'ayant parcouru qu'une partie de la Catalogne, je suis très pauvre en plantes de ce beau pays. Ne m'oublie pas dans tes herborisations. Tu ne perdras pas dans les échanges que nous ferons ensemble, surtout si tu apportes beaucoup de plantes marines.

Que je te félicite des facilités que tu as trouvées d'augmenter tout à la fois et tes connaissances et tes collections. Bosc a annoncé à l'Institut de nombreux mémoires. Tu disposes des herbiers des botanistes espagnols, que de richesses ! que de choses nouvelles à publier !

Tes mémoires sur les genres *Batrachosperma* et *Draparnaldia* ont été publiés. M. Deleuze garde à ta disposition les exemplaires que tu lui avais demandés.

Il y a longtemps que livré entièrement à l'étude, j'ai renoncé à toute espèce de société autre que celle des savants ; mais j'apprends quelquefois des nouvelles de ce qui se passe dans le monde. Madame Dav. a passé la belle saison à sa campagne. Elle est revenue à Paris en bonne santé (2). Madame Legouvé est morte, il y a 3 ou 4 mois. Son mari ne jouit pas d'une bonne santé (3). Richerand a

---

suite des guerres de l'Empire et du blocus continental, de renoncer pour toujours à ses opérations commerciales, Félix Lamouroux, ne voulant pas demeurer à charge à sa famille, se décida pour la carrière médicale et il partit pour Paris, afin d'y terminer ses études commencées à Agen. Nous savons par les lettres si touchantes qu'il adressa à cette époque à son maître et ami, F. de Saint-Amans, quels rebuts de toutes sortes, quelles privations il eut à endurer, mais aussi quel courage, quelle persévérance il montra pour atteindre le but désiré. (Voir notre *Etude sur les Lamouroux*, *p.* 93 et suivantes.)

(1) Bory, depuis un an également, se trouvait en Espagne, attaché d'abord à l'état-major du maréchal Ney, puis pendant plus de quatre ans à celui du maréchal Soult, dont il devait suivre la fortune diverse. (Voir le *Supplément de sa Correspondance* et les nombreuses lettres qu'il écrivit de ses diverses étapes, en Andalousie notamment, à son fidèle ami Léon Dufour.)

(2) Madame Davilier, chez laquelle logeait Lamouroux, à Paris.

(3) Le poète Legouvé, l'auteur du *Mérite des femmes*, membre de l'Institut, mort en 1812.

Digitized by Google

été bien malade (1). Peron a passé l'été à Nice; il va un peu mieux. Je crains bien que ce mieux ne soit qu'apparent, et que nous ne perdions notre ami au moment que tout dans la nature prendra une nouvelle vie (2). Leman, Delile, Bosc, etc., et tous les amis font des livres, des enfans, de la médecine, suivant leur goût et leur état.

Quant à moi, car il faut bien que je t'en dise quelque chose, j'ai lu deux mémoires à l'Institut qui ont été approuvés ; j'ai été reçu docteur en médecine ; je suis nommé professeur adjoint d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Caen. Je suis membre correspondant des Sociétés philomatique, de médecine et des sciences naturelles de Paris, toujours travaillant les plantes marines et me disposant à présenter dans trois semaines un nouveau mémoire à l'Institut, sur des genres anciens ou nouveaux de la famille des zoophytes. J'ai encore lu à la Société philomatique des notes sur l'emploi du marc des couleurs dans les fabriques d'indiennes, sur la culture du coton en France, sur l'organisation interne des plantes marines, sur ces plantes considérées sous les rapports de leur usage comme plantes médicinales, alimentaires, employées dans les arts. J'ai combattu l'opinion des auteurs sur l'emploi qu'on leur attribuait dans l'économie de la nature, etc. (3).

Tu vois, mon cher Saint-Vincent, que j'ai profité autant que possible de mon séjour à Paris. J'aurai pu faire davantage. Mais les sollicitations, les courses, le tems que l'on prend à faire antichambre, ne me l'ont pas permis.

Au moment où tu recevras la présente, mon frère sera peut-être arrivé à Madrid. Je lui ai fait avoir une place de pharmacien de 3e classe, qui, en lui donnant un état, lui évitera la corruption. Il est très instruit pour son âge et amant zélé de la botanique. Sous le triple rapport de botaniste, de compatriote et de frère de ton ami, je te le recommande. Tache d'obtenir du pharmacien général des armées d'Espagne, M. Laubert, que mon frère reste sous tes yeux à Madrid. Là il pourra travailler avec fruit et à son instruction et à son

---

(1) Richerand (Anthelme), célèbre chirurgien français, né à Belley en 1779, mort à Paris en 1840, professeur à l'Ecole de médecine, auteur de nombreux ouvrages sur la pathologie et la chirurgie.

(2) Peron (François), naturaliste, avait fait partie de l'expédition Baudin; mort en 1810.

(3) Lamouroux n'indique ici que quelques-uns de ses mémoires. Nous en avons donné la liste complète dans sa *bibliographie : Une famille agenaise, les Lamouroux*, p. 119-128.

Digitized by Google

avancement. Engage M. Laubert à demander pour lui la place de pharmacien de 2e classe. Sa demande sera appuyée à Paris par M. Parmentier, Duméril, Lacépède, Lacuée et Allent. J'ai envoyé ton adresse à mon frère. Dans le cas que ma lettre se perdrait, envoie à lettre vue, chez M. Laubert pour savoir des nouvelles de Jeannin Lamouroux (1).

Adieu, bonne santé, plaisir, fortune et le reste après.

Tout à toi et pour la vie.

LAMOUROUX FILS, Dr m.
Chez MM. Gros Davillier et Cie.

XII

A Monsieur Bory de Saint-Vincent, de l'Institut de France, lieutenant-colonel, aide de camp de S.E. le maréchal duc de Dalmatie, général en chef de l'armée du Midi, en Espagne, au quartier général, par Bayonne et Madrid.

Caen, 26 octobre 1811 (2).

Tu me reproches, mon cher Saint-Vincent, de ne pas répondre à tes lettres. Cependant je t'ai écrit plusieurs fois, notamment pour te

(1) Il s'agit ici de Jean-Pierre Lamouroux dit Jeannin, le treizième enfant de Claude et de Catherine Longayrou. Né à Agen, le 12 février 1792, Jeannin contracta de bonne heure, comme son frère aîné, le goût de la botanique; et, dirigé, lui aussi, par Saint-Amans, il acquit bien vite assez de connaissances pour collaborer avec fruit à ses travaux. A 17 ans, il répondit à l'appel que l'Empereur adressait en 1809 à la jeunesse française, et il se fit commissionner par le Ministre de la Guerre pour l'armée d'Espagne en qualité d'officier de santé et de pharmacien de 3e classe. Pendant trois ans Jeannin Lamouroux suivit toutes les vicissitudes de l'armée impériale. Mais lorsqu'en 1812 nos troupes durent évacuer Madrid, il demanda à demeurer au Retiro pour continuer à soigner les blessés. Sa générosité ne fut pas comprise des Anglais qui se saisirent de lui, l'envoyèrent au bagne de Lisbonne, puis, après quelques mois d'atroces souffrances, sur les pontons de Porstmouth où il demeura près d'une année. Il ne rentra à Paris qu'à la seconde Restauration. Il s'y fixa comme médecin, fut décoré pour sa belle conduite pendant le choléra et mourut en 1866. Il avait épousé Sophie Paganel. Jeannin Lamouroux a laissé de nombreux mémoires sur la botanique, sur la science médicale et aussi de charmantes poésies.

(2) Bory est toujours en Espagne dans l'état-major du maréchal Soult, Lamouroux à Caen, où il a été nommé professeur d'hisoire naturelle à la Faculté des sciences de cette ville, dès la fin de 1809. D'abord simple adjoint au cours d'un certain M. Roussel, il devint titulaire de sa chaire, par suite du décès de ce dernier, dans le courant de 1810.

Digitized by Google

recommander mon frère, aide pharmacien à l'hôpital général de Madrid. Je n'ai reçu que deux lettres de toi, y compris la dernière. Aussi, vu le plaisir qu'elle m'a fait, je prends tous les torts pour moi, et je te promets de t'écrire toutes les fois que je saurai où t'adresser mes lettres.

Tu supposes avec raison que je m'occupe toujours des *fucus* que j'aime plus que toutes les autres plantes. J'avais d'abord nommé cette famille *Algophytes*. Ce nom-là ne me satisfaisait pas et je crus devoir le changer en celui d'*Oceanophytes*. Enfin, je me suis décidé maintenant à les appeller des *Thalassiophytes* ou plantes marines. Connaissant bien les espèces, je me suis attaché à la physique de ces êtres. D'abord, j'ai trouvé dans la tige des grands fucus un épiderme, une écorce, un bois et une moelle. Guidé par cette découverte, comme le nautonnier par la boussole, j'ai trouvé dans les *Thalassiophytes* des espèces analogues aux feuilles, aux corolles, aux cotyledons, etc., des plantes terrestres; et je me suis servi de ces grands caractères pour partager les plantes marines en plusieurs grandes familles que je crois aussi naturelles que celles des graminées, des labiées, etc., etc. (1).

Ma collection augmente chaque jour, et quatre espèces que tu m'annonces enrichiront mon *Species* que je publierai au commencement de 1812 (2). Mon général est parti pour Paris depuis peu. Si tu pouvais les envoyer à Madrid, il serait facile d'y trouver une occasion pour Paris, et en les adressant à M. Davillier, je ne tarderai pas à les recevoir.

Je te félicite du thrésor que tu as trouvé. 9 à 10 mille plantes de l'Amérique méridionale, quelle fortune ! S'il y a des thalassiophytes parmi, je me recommande à toi.

Nouvel Aristote d'un nouvel Alexandre, tu herborises à la tête d'une armée. Comme le naturaliste grec, tu visites des pays incon-

---

(1) Ce fut en 1813 que Lamouroux publia son *Essai sur les genres de la famille des Thalassiophytes non articulées*. (Paris, Caen, Gab. Dufour 1813, in-4° avec huit planches d'excellentes figures.) Ce travail, qui fut d'abord inséré dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, tome XV, fit époque dans la science de l'algologie. Il est devenu aujourd'hui fort rare.

(2) En 1812, parut, en effet, un Mémoire sur la *Classification des Polypiers*. C'est l'Introduction à l'*Histoire des Polypiers*, qui ne vit le jour qu'en 1816. (Caen, imp. Poisson, in-8° de 360 p. avec 19 planches dessinées par l'auteur.) Comme celui sur les *Fucus* et les *Thalassiophytes*, cet ouvrage de Lamouroux eut un grand retentissement. Il conduisit son auteur à l'Institut, en qualité de membre correspondant.

Digitized by Google

nus ; comme lui sans doute tu enrichiras la France de tes découvertes ; et ton pays qui se félicite d'avoir donné naissance à Lacépède, à Palissy, etc., te classera également au nombre des grands hommes qui l'ont illustré. La gloire des hommes célèbres rejaillit sur leur pays et influe prodigieusement sur les jeunes gens qui suivent la carrières des armes, des sciences et des lettres.

Ce qui m'étonne beaucoup, c'est de voir en Espagne des montagnes de 1824 toises et de 1780 toises. Adieu, le Mont Perdu (1763). On le regardait comme le sommet le plus élevé du Midi de l'Europe. Le *Mulahacen* et *la Veleta* l'emportent sur lui. Que de belles choses tu as du trouver dans ces régions glacées ! La liste que tu me donnes est superbe, et un échantillon de chaque espèce enrichirait un herbier (1).

Répondant à ta lettre article par article, ne sois pas étonné que ce soit seulement ici que je te félicite du nouveau grade que tu as obtenu. Tu ne pouvais manquer d'être avancé, après les éloges de ta bravoure, que l'on a vus dans les journaux de l'Empire. Il ne reste maintenant qu'à avoir la croix de la Légion d'honneur, un majorat, et un héritier (2).

Tu me demandes des nouvelles d'Europe et des miennes. En nouvelles d'Europe, les journaux t'en apprennent autant qu'à moi. Les sciences sont un peu en retard. Duméril a concouru pour une chaire de professeur adjoint à la faculté des sciences de Paris. Wildenow a resté six mois dans la capitale. Leman est toujours chez M. de Dérée. Delile ne sait trop ce qu'il veut ; il fait de la médecine, quelquefois à Versailles, maintenant à Paris. Lesueur garde les collections de Peron. On croit que M. Cuvier va continuer les travaux

(1) Dans une longue lettre à Léon Dufour, du 25 août 1811, datée de Grenade et que nous avons publiée dans le *Supplément* de sa Correspondance, p. 18-20, Bory raconte dans tous ses détails son exploration botanique de la Sierra Nevada, dont La Veleta et le Mulahacen sont les pics les plus élevés. Il en parle avec enthousiasme et fournit, tant sur la configuration et la nature des terrains de ces montagnes, que sur leur Flore, des détails extrêmement intéressants. Nul doute qu'il ne se soit répété dans sa lettre à Lamouroux.

(2) Lamouroux fait ici allusion au siège de Badajos où Bory de Saint-Vincent, chargé de conduire l'infanterie, fut très exposé et se couvrit de gloire (18 mars 1811), et à la suite duquel il fut proposé, « avec une belle mention honorable, pour le grade de chef d'escadron. » (Lettre du 26 mars 1811. *Supplément*, p. 11-15.) Il l'obtint aussitôt, et fut même nommé la même année, lieutenant-colonel, après sa brillante conduite à la Venta del Booul. (Lettre du 16 août 1811. *Supplément*, p. 15-18.)

Digitized by Google

de notre malheureux ami. Brogniart est toujours à Sèvres. Denys de Montfort ne finira jamais son histoire des coquilles. Mirbel fait toujours de la physiologie et prend quelquefois des écailles pour des feuilles. Poiteaud et Taupin continuent les arbres fruitiers, l'herbier de Paris et peignent pour tous ceux qui les paient. Bonpland se repose sur ses lauriers. M. de Jussieu n'y voit plus. Desvaux analyse pour lui. Richard observe toujours, etc. (1).

Si nous quittons Paris pour la province, Anthany à Bordeaux fait toujours de la bonne botanique. M. de La Terrade a fait une flore bordelaise. Dargelas est conservateur du Museum de Bordeaux. Mme Dargelas, une baguette à la main, en fait l'explication. Il est également professeur de botanique. Thore a fait un volume in-8° de *Ses Promenades dans les Landes*. Elles pourraient être mieux écrites et auraient besoin du style de l'auteur du *Voyage dans les quatres principales îles de la mer Atlantique*. Grateloup fait de la médecine et des observations. De Candolle fait l'ornement de l'Ecole de Montpellier et parcourt l'Europe pour faire la Flore de l'Empire français. Saint-Amans travaille à une *Flore du Lot-et-Garonne* et à ses *Voyages dans les Landes*. Tournon a fait une *flore Toulousaine* et s'est brouillé avec Lapeyrouse; sans doute qu'il a voulu traiter la botanique comme la femme et que.... etc. (2).

Voilà bien des personnages passés en revue. Je désire t'avoir appris du nouveau sur leur compte. Maintenant je vais te parler un peu de moi. En 1809, j'ai été nommé professeur-adjoint à la faculté des Sciences de Caen et professeur d'histoire naturelle au Lycée. Je suis entré en fonctions au mois de mars 1810. Je te l'écrivis à Séville où tu étais alors et à Madrid chez l'aide de camp du Roi d'Espagne. J'ai 4,500 francs d'appointements qui ne me suffisent pas à cause de la tenue que je suis forcé d'avoir et qui me ruine. N'ayant aucun cahier de fait, dictant des leçons aux élèves et ne voulant pas copier des auteurs, j'ai eu beaucoup d'ouvrage et j'en aurais encore, si je n'avais refait cette année mon cours de mammifères et celui de botanique que j'ai professés l'an dernier (3).

---

(1) Voir, pour la plupart de ces personnages l'*Index* et les *Notes bio-bibliographiques* que nous leur avons consacrées dans notre *Correspondance de Bory de Saint-Vincent*.

(2) Idem.

(3) « Lamouroux, a écrit plus tard son frère Jeannin, s'énonçait avec tant « de facilité et d'élégance, ses descriptions étaient si claires, il savait si bien « captiver l'intérêt de ses auditeurs, en faisant de nombreuses applications « du sujet qu'il traitait, aux usages habituels de la vie, que tous les jours

Digitized by Google

J'ai parcouru toute la cote depuis Honfleur jusqu'à Cherbourg. J'ai habité à plusieurs reprises les bords de la mer pendant trois mois. J'ai fait beaucoup d'observations sur les productions marines, principalement sur les plantes, les polypiers, les rochers, les falaises et leur destruction, etc. J'ai visité les monuments druidiques des environs de Cherbourg. J'ai presque fini un *Genera Zoophytorum*. Enfin, si j'étais bien payé, à Paris ou à Bordeaux, je ne serais pas mécontent de mon sort.

Adieu, fortune, santé et plaisir. Voilà les vœux que fait partir ton sincère et ancien ami

LAMOUROUX FILS (1).

« on venait écouter ses leçons avec un nouveau plaisir. C'était principale-« ment dans les excursions botaniques et zoologiques faites aux environs « de Caen avec ses élèves, lorsqu'il croyait pouvoir tempérer le sérieux du « professeur par l'amabilité de l'homme du monde qu'il embellissait ses des-« criptions de saillies heureuses et piquantes. Aussi, plus favorisé que bien « d'autres professeurs, eut-il souvent le plaisir de voir son auditoire, aux « dernières séances de son cours, plus nombreux qu'à la première.

« Lamouroux jouissait en outre du précieux avantage d'inspirer à ses élè-« ves autant de confiance et d'amitié que de respect; il le devait à la fois à « son éloignement pour les formes pédantesques et à son caractère franc, « vif et loyal. Il en reçut des témoignages non équivoques à toutes ces époques « où les exagérations de quelques opinions politiques, ou bien quelques cir-« constances moins graves, tendirent à établir une espèce de scission entre « la jeunesse et les hommes chargés de la diriger. » (Notice biographique sur J.-V.-F. Lamouroux, en tête de son *Cours de Géographie physique* par son frère Jeannin Lamouroux.)

(1) Cette lettre est la dernière, de la collection Bornet, que Lamouroux écrivit à Bory de Saint-Vincent. Mais bien d'autres, perdues ou ignorées, durent s'échanger, depuis cette année 1811 jusqu'en 1825, date de la mort de Lamouroux, entre les deux distingués botanistes. Leurs rapports en tous cas ne s'altérèrent jamais. Nous en avons pour preuve les quelques passages de ses lettres à Léon Dufour où Bory parle en termes toujours flatteurs de notre grand-oncle. Ne se réfugia-t-il pas chez lui, en Normandie, lorsque, traqué par la police de Fouché, il dut quitter Paris aussitôt après la seconde Restauration, en octobre 1815, et ne resta-t-il pas ignoré à Caen, passant son temps à herboriser avec lui et sa jeune femme, ainsi qu'il résulte de certaines notes écrites par lui sur des échantillons de plantes marines, conservées au Muséum ? Ne s'adressa-t-il pas à lui, en 1821, pour collaborer un des premiers à son grand *Dictionnaire d'histoire naturelle* (voir Corresp., p. 235) ? Ne revint-il pas le voir à Caen, en 1824, cette fois ouvertement, et ne puisa-t-il pas largement dans ses doubles (p. 271) ? Ne dit-il pas de lui, après sa mort : « Je travaille dans ce moment (septembre 1825) à « une monographie des *Laminaires* que je publierai comme une œuvre pos-« thume de *mon bon ami Lamouroux et qui, je crois, sera digne de sa mé-« moire* » (p. 278) ? Et, seize ans après, en 1841, ne se souvient-il pas encore de lui et n'écrit-il pas d'Alger à Léon Dufour, à propos de la mort récente de son ami Delèse : « C'était le meilleur être qu'il fût possible d'imaginer, « et celui que j'ai le plus regretté, depuis la mort de Thore et celle de La-« mouroux » ? (*Supplément*, p. 89.)

Digitized by Google

XIII

Monsieur Thiébaut de Berneaud, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, rue du Dragon.

Caen, 12 novembre 1821.

Mon très cher Confrère,

Je dois réponse à votre aimable lettre du 20 du passé. Je m'acquitte un peu tard de ce devoir; je n'ai pu le faire plus tôt. A l'impossible nul n'est tenu.

Je vous remercie de la faveur que vous avez faite à M. Deslongchamps, mon ami, en le recevant membre correspondant de la Société Linéenne de Paris; vous ne pouviez faire une meilleure acquisition; les travaux intéressants auxquels se livre mon collaborateur vous le prouveront (1).

Vous m'engagez à vous faire de nouvelles propositions de correspondants. Je ne crains pas de vous envoyer une liste un peu nombreuse, bien certain que la plupart sont déjà nos confrères; mais je connais digne de vous être associé :

M. Dawson Turner, auteur d'un tableau des Fucus de la Grande-Bretagne, d'un superbe ouvrage, intitulé *Historia fucorum*, 4 vol. in-4°, etc.; etc.;

M. Agardh, professeur de botanique à Lund, en Suède, auteur de plusieurs ouvrages sur les plantes marines;

M. Schultes, professeur à Landshut, en Bavière, auteur d'un nouveau *Systema Vegetabilim*, dont il a paru 6 vol. in-8°.

---

(1) Eudes Deslongchamps, savant naturaliste normand, qui après avoir été l'élève de Lamouroux, à Caen, devint son collaborateur et son ami. Indépendamment de l'éloge nécrologique que son frère Jeannin lui consacra en tête de la seconde édition de son *Cours de Géographie physique*, Eudes Deslongchamps crut devoir payer son tribut d'ami fidèle, en faisant insérer dans les *Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen* une *Notice* des plus élogieuses *sur la Vie et les ouvrages de J.-V.-F. Lamouroux*. (Caen, Chalopin, 1829.) Il y vante notamment « ses cours, en « tous points excellents, sa grande facilité pour le travail, sa gaieté franche « et originale qui le faisait rechercher, sa conversation vive et animée, qu'il « savait assaisonner à propos de certaines tournures méridionales, sa gé- « nérosité, son œuvre scientifique, etc. » et il souligne tout particulièrement l'affection constante que lui prodiguaient ses élèves, ainsi que l'estime profonde dont il jouissait auprès de ses très nombreux correspondants, français et étrangers.

Digitized by Google

M. Balbis, professeur de botanique à Lyon, auteur de beaucoup d'ouvrages ;

M. B. Gaillon, receveur à la navigation aux douanes royales, à Dieppe, mon ami depuis quinze ans, auteur de plusieurs mémoires sur les plantes marines, sur l'animal qui donne aux héritiers la couleur verte, etc.;

M. Saint-Amans, botaniste à Agen, auteur d'une *Flore agenaise*, d'un *Voyage dans les Pyrénées*, d'un *Voyage dans les Landes*, etc.;

M. Chaubard, botaniste à Agen; le collaborateur, l'ami et l'élève de M. de Saint-Amans;

M. Bonnemaison aîné, pharmacien à Quimper, auteur d'excellents mémoires sur les plantes marines;

M. Aug. Leprévost, propriétaire à Rouen, président de l'Académie des Sciences, bon botaniste, auteur de bons mémoires sur l'agriculture.

Je pourrais augmenter cette liste déjà trop nombreuse. Regardez comme non avenus ceux que vous jugerez convenables, quoique je ne les propose que dans l'intime conviction qu'ils feront honneur à la Société.

Vous me demandez quelque article pour le premier volume de vos mémoires. Avant de vous les envoyer, ayez la bonté de répondre aux questions que je prends la liberté de vous adresser :

1° Quel sera le format de vos mémoires ?

2° Le nombre des planches est-il limité ou illimité ?

3° Peut-on faire tirer des exemplaires à part des mémoires que l'on fournira ?

4° Quel sera le prix par feuille d'impression et par planches pour 100, 200 ou plus d'exemplaires ?

5° Combien en revient-il de droit à l'auteur d'un mémoire ?

6° Combien paraîtra-t-il de volumes par an ?

Aussitôt votre réponse reçue, je vous écrirai; ma lettre ne sera point retardée, maintenant que j'ai quitté la campagne pour reprendre mes cours et mes travaux.

Comme vous, je jouis du plaisir du coin du feu; j'ai de nombreuses pincettes pour les amateurs, et, tout en tisonnant, nous donnons des lois au monde, nous faisons la guerre et la paix, nous gouvernons les empires, nous donnons la paix et la liberté à la Grèce, etc...

Je vous salue de cœur.

LAMOUROUX FILS.

J'oubliais, dans les personnes proposées, *M. Duhérissier de Ger-*

Digitized by Google

ville, naturaliste à Valognes, l'ami, le guide de tous ceux que l'amour des sciences naturelles attire dans le département de la Manche, auteur d'une flore manuscrite de ce département et de plusieurs mémoires sur les fossiles des environs de Valognes. Il connaît parfaitement les terrains et les antiquités de la Basse Normandie, objets qui n'ont point de rapports entre eux.

Je ne serai pas étonné quand tous les membres que je vous propose seraient déjà sur votre liste (1).

XIV ET DERNIÈRE

Sans adresse (2).

Caen, 18 mars 1822.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a quelques jours, par un ami qui se rend à Londres et qui s'était chargé de faire partir ma lettre. Depuis, M. Lair, secrétaire de notre Société d'agriculture, m'ayant offert de faire parvenir à Calcutta tous mes paquets, j'en ai profité pour vous prier d'accepter un ouvrage que j'ai publié dans le temps sur les plantes marines et pour vous renouveler mes demandes et mes offres. Dans ma dernière, je prenais la liberté de vous demander :

1° Des plantes marines des mers de l'Inde sans aucune préparation, telles que la mer les jette sur le rivage ou qu'on les ramasse sur les rochers en paquets, comme des bottes de foin;

2° Des Polypiers, tels que madrépores, éponges, alcyons, gorgones, vertulaires, corallines, etc.;

3° Quelques coquilles fluviatiles, terrestres ou marines.

Tous ces objets emballés dans des mousses et des fougères.

Je vous offrais en échange :

1° Des plantes marines et des polypiers des mers d'Europe;

2° Des phanogames de France, des Alpes et des Pyrénées;

3° Des polypiers fossiles des environs de Caen;

---

(1) Les noms de la plupart de ces savants sont trop connus, pour que nous nous croyons obligé de leur consacrer ici une note bibliographique spéciale. Lamouroux, du reste, s'acquitte suffisamment lui-même de ce soin.

(2) Il semble résulter d'une note, écrite en anglais, au dos de cette lettre, que le correspondant de Lamouroux était un savant anglais, un botaniste, en résidence dans les Indes et, à ce moment, à Calcutta.

Digitized by Google

4° Quelques roches des Pyrénées et des terrains calcaires secondaires des environs de Caen;

5° Quelques produits volcaniques de l'Auvergne et de la Martinique.

Envoyez-moi un *desiderata;* je le remplirai de mon mieux.

Si vous daignez entrer en relations avec moi, je vous prie d'adresser vos objets à MM. Leseigneur Alexandre, frères et de La Frenaye, négociants au Hâvre, en ajoutant : pour M. Lamouroux, à Caen. Indiquez-moi également par quelle voie je pourrai expédier les objets que vous me demanderez.

Je regarderai comme un des plus beaux et des plus heureux jours de ma vie celui qui me portera une réponse de vous et qui m'apprendra que ma demande a été favorablement accueillie.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus haute considération,

Votre très humble et obéissant serviteur.

LAMOUROUX FILS.

Correspondant de l'Institut de France, à Caen (Calvados).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Une lettre inédite de Louis XI, par CHARLES SAMARAN. — Paris, 1911, in-8°, 8 pp. Extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1911.

Il est rare qu'après avoir publié un ouvrage l'historien ne trouve pas quelque document nouveau sur le sujet qu'il a traité. M. Charles Samaran, auteur de *la Maison d'Armagnac au XVe siècle* (1), a découvert dans les dossiers de feu M. Noulens, le généalogiste gascon bien connu, père du député de Mirande, et publié avec tous les renseignements désirables, une lettre inédite de Louis XI relative à la chûte de la maison d'Armagnac.

Le 31 octobre 1472, le roi de France « avait chargé les sires de « Samson et de Monbeton d'arrêter tous les traîtres qui avaient « favorisé la sortie de Jean V de Lectoure et de brûler sans pitié « leurs maisons et leurs forteresses (2). » Mais après l'entrée de l'armée royale à Lectoure et l'assassinat du comte d'Armagnac (6 mars 1473) les domaines et les vasseaux de nos comtes appartenaient au roi, il devait se rattacher ses nouveaux sujets par de bons traitements et faire cesser les désordres.

Le 13 mars, Louis XI quitta le château de Montilz-lez-Tours et se rendit dans le midi. Dans ce voyage, il apprit sans doute que les dévastations ordonnées à la fin de l'année précédente se faisaient encore. Le premier avril, de Mimizan, dans les Landes, il écrivit aux commissaires royaux en Armagnac une lettre que le seigneur d'Arblade-Brassal (3) remit à Odon du Faur, notaire de la ville de Vic-Fezensac, lieutenant du sénéchal d'Armagnac. Le 5 avril 1473, Odon du Faur, solennellement assis sur la pierre de la mesure municipale placée au-dessous de la maison commune, en donna lecture à ses concitoyens.

Louis XI, dans cette lettre, reproche à ses commissaires d' « aba- « tre lez maisons des gentilz hommes du pays d'Armaignac, » et de faire « de grans excès et domaiges aux habitans en icettuy. » Et il ajoute : « Ne les faites plus lesdits excès et dommaigez, veu qu'ils «« sont en nostre obeyssanse. Aultrement, nous nous en prendrons « à vostres personnes. Nous envoyons par delà ung commissaire « pour soy informer desdits excès faiz par vous depuis que ledit

(1) J'ai rendu compte de cet ouvrage dans la *Revue de l'Agenais*, 1908.

(2) Ce mandement a été publié par M. Samaran, *La Maison d'Armagnac au XVe Siècle*, pp. 435-436.

(3) Aujourd'hui Arblade-le-Bas, canton de Riscle (Gers).

Digitized by Google

« païs es en nostre obéissance et vous asseurons que vous en ré-
« pondrez. »

Evidemment la lecture publique de la lettre royale avait pour but de tranquilliser les habitants du comté d'Armagnac et de leur faire accepter de bon cœur leur nouveau maître.

Ces mesures municipales en pierre placées au-dessous de la maison commune de Vic-Fezensac et sur lesquelles s'assit Odon Du Faur pour lire la lettre de Louis XI existaient encore en 1866, époque où fut démolie la halle. M. Baqué, dans son *Histoire de Vic-Fezensac* (1re partie) (1), nous en a conservé le souvenir :

(La halle de Vic-Fezensac) fut commencée en 1426, comme l'indiquait l'inscription suivante qu'on pouvait lire en lettres gothiques sur l'un de ses piliers : *La halle de la présente ville dont on posa la première pierre du fondement le quatorze septembre mil quatre cent vingt-six, fut construite par l'ordre de l'abbé de Vic, Jean Dubignaux, Jean Dupuy, N..., N..., consuls de Vic* (2).

Elle comprenait vingt-cinq piliers de pierre disposés en carré sur le terre-plein qui entoure le kiosque. Ils soutenaient une toiture disposée en auvent. Les neuf du centre supportaient en outre un étage assez bas où l'on trouvait la salle de la justice et le lieu où se réunissaient les consuls. Sous le terrassement destiné à donner au sol un niveau horizontal, on avait ménagé des prisons dont l'entrée avoisinait la rue du Général-Labadie. Un mur de clôture faisait le tour de la halle, et, dans un coin étaient des mesures de pierre, *las peyrolos*, qui servaient autant aux transactions commerciales qu'aux ébats des jeunes garçons de la ville.

A. Lavergne.

* * *

Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez (1300-1801). Abbeville, in-8° de xvii-214 p. — **La Curie et les bénéfices consistoriaux. Etude sur les communs et mêmes services.** Paris, in-8°, x-316 p., par M. l'abbé Clergeac.

M. l'abbé Clergeac, aujourd'hui secrétaire général de l'archevêché d'Auch, obtint en 1903 de la Société d'encouragement des études supérieures dans le clergé une bourse d'études à Rome, et entra dans la communauté des chapelains de Saint-Louis des Français.

Durant un séjour de quatre années dans la Ville Eternelle, dit-il, je n'ai pas cru pouvoir mieux employer mon temps et rendre un plus grand service aux études d'histoire provinciale qu'en établissent, d'après des documents surtout romains, la chronologie des archevêques et abbés de Gascogne de 1300 à 1801.

---

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1912, p. 176 et tirage à part, p. 20.

(2) Voir dans l'*Annuaire du Gers* de 1857 l'*Histoire de Vic-Fezensac*, par le chanoine Monlezun, p. P.

Digitized by Google

Le commencement du XIVe siècle marque une date très importante dans l'histoire de la nomination aux évêchés et aux abbayes. Grâce au système des réserves pontificales, le droit d'élection fut enlevé aux chapitres des cathédrales d'abord, puis, progressivement, aux chapitres des monastères, et exercé par le pape. De lui le prélat reçut les bulles qui l'instituaient dans sa charge et ces bulles furent à la curie inscrites dans des registres spéciaux appelés aujourd'hui *Regesta Vatioana, Avenioniensia, Lateranensia.*

..... Les listes des évêques ou d'abbés publiées ici ne remontent pas plus haut que le XIVe siècle, certaines même ne dépassent pas le XVe J'ai commencé pour chaque bénéfice la liste de ses titulaires au moment où il était l'objet d'une réserve pontificale et d'une taxation à la Chambre apostolique qui en faisaient un bénéfice consistorial.

..... Les établissements ecclésiastiques, évêchés ou abbayes, s'ils furent de fait supprimés par la Révolution, ne le furent en droit qu'au Concordat de 1801... C'est pourquoi 1300 et 1801 marquent les dates extrêmes de ce travail.

Ce travail est l'une des deux thèses de M. l'abbé Clergeac pour le doctorat. Il constitue le 16e fascicule de la 2me série des *Archives historiques de la Gascogne.* Il a pour titre : *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez*, 1300-1801. (Auch, impr. L. Cocharaux, MCMXII, in-8°, XIX-214 pp.)

Cet ouvrage est un instrument de travail de première importance. Les érudits Gascons doivent l'avoir constamment à portée de leur main. Il rectifie et complète nos vieux auteurs, et il dispense de livres fort volumineux et fort chers qu'il complète et rectifie d'ailleurs.

En ouvrant ce livre, j'ai été frappé par le peu d'étendue de l'*Index bibliographique.* Comment l'auteur n'a-t-il pas jugé à propos de mentionner les ouvrages des chanoines Monlezun et Canéto et quantité de travaux parus dans la *Revue de Gascogne* et ailleurs ?

Je souhaite qu'un vaillant et patient bibliophile veuille bien recueillir, coordonner, et, d'un esprit judicieux, peser tout ce qui a été écrit sur chacun de nos prélats, sur chacun de nos monastères de tout ordre et de toute importance. Combien cette *littérature*, pour me servir d'un mot employé par Léonce Couture, combien cette littérature aiderait à la rédaction du *Gasconia Christiana* qui manque à la science.

* * *

En compulsant les documents romains pour le travail dont nous venons de parler, M. Clergeac a noté tous les renseignements relatifs à l'histoire et au fonctionnement des taxes que payaient les prélats et les abbés quand ils recevaient les bulles de leur promotion; il en a fait le sujet de sa thèse principale. Elle a pour titre : *La Curie et les Bénéficiers consistoriaux; étude sur les communs et menus services*, 1300-1600. (Paris, A. Picard, 1911, in-8°, XI-316 pp.).

M. Bellanger, dans les *Annales du Midi* (avril, 1912, p. 313), a

Digitized by Google

fort bien défini le sujet de ce livre en déterminant ainsi les termes du titre :

La *curie*, c'est l'administration pontificale; les *bénéficiers consistoriaux*, ce sont les personnages investis par Rome de charges ecclésiastiques importantes. Les *communs services* comprennent les sommes dues au Pape et aux cardinaux. Par *menus services*, il faut entendre les offrandes faites aux fonctionnaires inférieurs de la curie.

Dans ce livre, d'un intérêt général, on trouve parfois la Gascogne. Ainsi on y voit (p. 92) que l'archevêque d'Auch était taxé à 10.000 florins. C'était une somme considérable !

Il est impossible de fixer la valeur du florin, nous dit M. Clergeac : il a eu beaucoup de fluctuations. Si, d'après M. Müntz, le florin en usage pendant la période d'Avignon équivalait à 60 ou 70 francs de notre monnaie, il diminua plus tard; et quand, à la fin du xve siècle, il fut identifié au franc d'or, sa valeur ne devait pas dépasser la valeur de ce dernier soit environ 13 francs (p. 119).

Donc, à soixante-dix francs le florin, l'archevêque d'Auch aurait payé pour sa nomination une somme équivalente à sept cent mille francs; et à l'époque où le florin représentait treize francs, cent trente mille francs !

Comme curiosité je recommande le *compte des dépenses faites au nom de Jean de Lescure, archevêque d'Auch, pour l'expédition des bulles des archevêchés d'Auch et d'Arles, du monastère de Montmajour et du prieuré de Saint-Côme* (pièces justificatives, p. 260). Il s'élève à 10.987 florins, iv gros 2/3. Il y a des étrennes même pour le cuisinier.

Le couvent de Berdoues, le plus fortement taxé de nos monastères, payait 1,500 florins à chaque mutation d'abbé.

Ce n'est pas tout. Si le personnage pourvu de l'épiscopat ou de l'abbaye venait à mourir sans payer, son successeur était tenu de prendre la dette arriérée à sa charge.

On sait que le Pape exigeait du clergé d'autres subsides. Ceux qui s'intéressent à ces questions devront lire l'important ouvrage publié par MM. Samaran et Mollat sous ce titre : *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle* (période d'Avignon et du Grand Schisme d'Occident), 96e fascicule de la Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome (1).

Les deux thèses fort remarquables de M. l'abbé Clergeac ont obtenu à leur auteur, devant la Faculté des Lettres de Paris, le titre de docteur ès-lettres avec mention honorable.

A. Lavergne.

(1) J'en ai rendu compte dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1906, p. 175.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 7 novembre 1912. — Présidence de M. le chanoine Durengues

La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1913. M. Ferrère, vice-président, est nommé président ; M. Labadie-Lagrave, vice-président.

M. le Secrétaire rend compte des nombreuses publications, brochures, demandes de souscriptions, etc. reçues pendant les vacances.

M. l'abbé Dubos présente un Mémoire très documenté sur la question de savoir si S. Vincent fut martyrisé après S. Caprais ? Oui, dit la tradition ; non, répond l'histoire. L'auteur prouve d'abord que ce fut sous le gouvernement de Maximien, ayant pour pro-consul en Aquitaine Dacien, que S. Caprais fut martyrisé. Il ne pouvait l'être sous Constance Chlore, ami et protecteur des chrétiens. Le martyre de S. Caprais doit donc être placé entre les années 286 et 292.

Quant à celui de S. Vincent, M. l'abbé Dubos estime, avec Tillemont et la plupart de nos annalistes, qu'il a dû précéder cette époque. Il résulte, en effet, de nombreuses preuves citées par lui, notamment de la date de la violation de sa sépulture et de l'invention de ses reliques, qu'il faut adopter, pour date de sa mort dans notre région, l'intervalle compris entre les années 250 et 257.

M. l'abbé Dubos conclut donc que le martyre de S. Vincent a précédé de trente à quarante ans celui de S. Caprais, et que par suite S. Vincent serait le premier martyr connu de l'Agenais.

Dans deux articles supérieurement traités, comme tout ce qu'il entreprend, et qui ont fait sensation dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. le docteur Emmanuel Labat a signalé les dangers que font courir à notre pays de Gascogne ces deux plaies dévorantes : l'*Abandon de la Terre* et l'*Affaiblissement de la Natalité*. Il en a cherché les causes, en a déduit les effets et constaté que le mal va toujours croissant. L'éminent docteur ne pouvait mieux faire que d'en apporter aujourd'hui les remèdes, et, dans une étude psychologique des plus serrées, que de mettre à nu la vocation du petit

Digitized by Google

paysan ; exposant « son origine, sa nature, ses principaux carac « tères, les dangers que l'Ecole lui fait courir, les moyens par « lesquels elle devrait au contraire la défendre, la soutenir et la « fixer. » Car c'est d'une culture purement morale qu'il s'agit. Ce sont les soins que l'Ecole doit lui donner, mais dont malheureusement elle ne paraît pas avoir saisi la portée.

M. Lauzun rend compte, comme il l'a fait pour les deux premiers, de ce bel article, et il s'attache, par de nombreuses citations, à faire ressortir le charme pénétrant qui s'en dégage, comme aussi l'incontestable valeur.

PH. L

Séance du 5 décembre 1912. — Présidence de M. le chanoine Durengues

Le prochain Congrès des Sociétés savantes se tiendra du mardi 13 au samedi 17 mai prochains, à Grenoble. Les communications devront être adressées au 3me bureau de l'Enseignement supérieur, Ministère de l'Instruction publique, à Paris, avant le 31 janvier, dernier délai.

Messieurs les membres du Comité départemental d'études sur l'Histoire économique de la Révolution française sont prévenus, par circulaire ministérielle, qu'une Assemblée générale aura lieu à Paris, à la Sorbonne, les 3, 4 et 5 février prochains. Les demandes pour obtenir la réduction de place devront être adressées avant le 15 décembre de cette année.

On sait que l'ancienne abbaye de Clairac fut donnée, en 1604 par Henri IV au Chapitre de Saint-Jean de Latran, qui délégua régulièrement, jusqu'à la Révolution, un de ses membres, pour y faire fonctions d'abbé et en gérer les revenus. C'est le rapport d'un de ces administrateurs, écrit en 1779, que communique aujourd'hui à la Société M. le chanoine Durengues, où est présenté, avec des détails du plus haut intérêt, l'état juridictionnel et économique de l'abbaye, « afin que l'Illustrissime et Révérendissime Chapitre, « libre et absolu seigneur de l'abbaye, puisse à simple vue et mal- « gré la distance, connaître, apprécier et relever les intérêts de sa « propriété ».

Et c'est ainsi qu'après avoir jeté un coup d'œil sur la situation topographique de Clairac et les principaux faits de son histoire, il passe en revue, tant les revenus des biens immobiliers, dîmes, ren-

Digitized by Google

tes, contrats de lods et ventes, pactes de rachat, droits de prélation, etc., etc., les énumérant dans chaque propriété, que les droits honorifiques de l'abbé, ses charges nombreuses et toutes les questions pendantes non encore tranchées.

MM. Duffau et Bastard adressent à la Société un rapport très détaillé, que lit M. Bonnat, sur les fouilles de Sos. Ils lui font connaître les sondages exécutés depuis trois mois en neuf endroits différents, désignés par la Commission. Ils énumèrent les multiples objets découverts, poteries, fragments de bronze, pointes de fer, ossements quelquefois brûlés, etc.; et ils appellent plus particulièrement l'attention de la Société d'abord sur les murs, retrouvés au milieu de l'abside de la dernière église paroissiale, d'une abside plus ancienne et plus petite, au centre de la place du Mouré ; puis, sur ceux d'une *cella* rectangulaire, terminée par une abside en forme d'hémicycle, découverte sur les rebords de la route neuve, à l'ouest de la ville, et dont l'appareil allongé peut remonter à l'époque carolingienne ou même mérovingienne. Un mur a été trouvé au-dessous, la traversant dans toute sa longueur. Construit en gros moëllons, on peut se demander s'il n'est pas un débris de rempart d'une époque bien plus ancienne.

Si ces sondages n'ont encore amené la découverte d'aucun objet précieux ou antérieur à la conquête romaine, on est cependant en droit de penser qu'un peuple aquitain a dû habiter le plateau de Sos et que par de solides retranchements il a fortifié tout le côté nord de l'oppidum.

Les fouilles, interrompues par les pluies, seront reprises au printemps.

A cause des fêtes du Jour de l'An, la prochaine réunion n'aura lieu que le 9 janvier, second jeudi du mois.

Ph. L.

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXXIX

ARCHÉOLOGIE

Archéologie gallo-romaine

Les fouilles et découvertes de Sos, en 1912, par MM. J. Duffau et Ch. de Bastard, 1. — Rapport des Membres de la Sous-Commission chargée d'effectuer les fouilles de Sos, adressé à la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, 501. — Notes de A. Barthalès, 509.

Le vicomte de Métivier et les premières explorations archéologiques du pays des Sotiates, par J. Momméja, 16, 124, 227.

Archéologie religieuse et civile

Souvenirs du vieil Agen : La tour du Chapelet, 189. — L'église et le quartier Sainte-Foy, 285. — Saint Caprais d'Agen, 381, par Ph. Lauzun.

HISTOIRE

Histoire religieuse

Synode tenu à Agen sous l'épiscopat de Mgr Mascaron, du 28 au 29 mai 1686, pour le rachat des offices de receveur et de contrôleur des décimes et impositions du Clergé, par P. Dubourg, 332.

Petite monographie de la Confrérie des Pénitents blancs de Caudecoste aux XVIIe et XVIIIe siècles, par A. Gayral, 353, 437.

Le temple de Brulhes et ses Commandeurs au XVIIIe siècle, par P.-H. Guilhamon, 421, 515.

Histoire régionale, civile et militaire

Le château de Castelnoubel (suite et fin), par R. Marboutin, 35, 141, 197.

Les Archives départementales de Lot-et-Garonne, par R. Bonnat, 56, 164.

Digitized by Google

Villeréal (suite et fin), par J. Benaben, 111, 316.
Rives et Tourliac, par J. Benaben, 403.
Une question posée par M. le docteur Emm. Labat, 497.

Histoire juridique

La réorganisation du barreau d'Agen (1812), par Jacques Amblard, 26.

Histoire nobiliaire

Le fief et les seigneurs du Faudon à Saint-Pierre de Nogaret, par E. Romat, 299.

Histoire révolutionnaire

Vente des effets mobiliers trouvés dans une malle appartenant à feu Solminiac, par O. Fallières et Ph. Lauzun, 349.

DOCUMENTS INÉDITS

Lettre d'un Agenais sur la prise de la Bastille, par Jacques Amblard, 273.
Un Argan agenais, Pierre de Catuffe, par G. de Lagrange-Ferrègues, 433.
Les correspondants de Bory de Saint-Vincent : 1° J. V. F. Lamouroux, par Ph. Lauzun, 536.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Histoire de Damazan, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, par le chanoine P. Dubourg (*R. Marboutin*), 74.
Un héros de la Grande Armée, Jean-Gaspard Hulot de Collard, par le vicomte du Motey (*Ph. Lauzun*), 75.
Correspondance de Bossuet (*J. Dubois*), 276.
Un assassin du duc Henri de Guise : François II de Montpezat, baron de Laugnac, capitaine des Quarante-cinq, par J. Hazon de Saint-Firmin (*R. Marboutin*), 369.
La Vocation paysanne et l'Ecole, par le docteur Emm. Labat (*Ph. Lauzun*), 463.
Une lettre inédite de Louis XI, par Ch. Samaran (*A. Lavergne*), 562.
Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez (1300-1801). — Abbeville, in-8° de XVII-214 p. — La Curie et

Digitized by Google

les bénéfices consistoriaux. Etude sur les communs et mêmes services.— Paris, in-8°, x-316 p., par M. l'abbé Clergeac (*O. Lavergne*), 563.

BIOGRAPHIE

Un Agenais, ami de Ronsard : Jean Dutreuilh de Belot, par R. Marboutin, 93.
Guillaume de Ranse, par J. Dubois, 176.
Laulanié et son monument à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, 254.
Un poète méridional au XVIIe siècle : Théophile de Viau, par M. de Bellegarde, 477.
Ogier de Sérignac, par J. Dubois, 531.

NÉCROLOGIE

Edouard Payen, par Ph. Lauzun, 83.
Adrien Planté, par Ph. Lauzun, 181.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Vœux de nouvel an (*F. Ferrère*), 79.
Les fouilles de Sos, 79, 373.
Les ducs d'Epernon et le château de Caumont, 80.
Epilogue des fêtes de Romas, 80.
Le legs de l'abbé Lanusse, 81.
Antiquités et objets d'art des départements, 81.
Congrès de la Société française d'archéologie, 183, 374.
Société de Vesins, 183.
Les amis des Cathédrales, 184.
Classement de l'autel de l'ancien couvent des Carmélites d'Agen, 277.
Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, 278.
La défense des Eglises de France, 279.
Distinctions honorifiques, 373.
Comité Laulanié, 374.
Couchage des vignes greffées pour prévenir certaines conséquences graves des gelées d'hiver, 375.
Congrès national du froid, 377.

Digitized by Google

Dons de M. G. Tholin, 473.
Mosaïque gallo-romaine trouvée à Auch, 473.
Histoire de l'ordre de Fontevrault, 474.
Les débuts de la Réforme protestante à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guienne, 475.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ (1912)

Séance du 4 janvier, 90.
— 1er février, 91.
— 7 mars, 186.
— 1er avril, 187.
— 2 mai, 282.
— 6 juin, 283.
— 4 juillet, 378.
— 3 août, 379.
— 7 novembre, 566.
— 5 décembre, 567.

TABLE DES PLANCHES ET PLANS

Plan du plateau de Sos, 2.
Coupe de terre sur le rempart nord de l'oppidum de Sos, 5.
Poteries et fibules trouvées dans les fouilles de Sos, 11.
Château de Castelnoubel, vue de l'ouest, 141.
Idem, galerie supérieure, 157.
Idem, portrait de M. des Echerolles, 144.
Idem, portrait de Mme. Félicie d'Ayzac, 197.
Idem, portrait de Mlle Hélène des Echerolles, 217.
Château de Belot, 93.
Tour du Chapelet, 191.
Monument Laulanié, 254, 263.
L'Eglise Sainte-Foy et la tour Saint-Fiary, 285.
Quartier Sainte-Foy, d'après le plan Lomet, 288.
L'Eglise Saint-Caprais d'Agen, 381.
Fac-simile d'un dessin de Beaumesnil, 386.
Portrait de Théophile de Viau, 477.

La Commission d'administration et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05851 0721

Digitized by Google

Digitized by Google